

ASSEMBLY
OF
WESTERN EUROPEAN UNION

ASSEMBLÉE
DE
L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

PROCEEDINGS ACTES OFFICIELS

FIFTEENTH ORDINARY SESSION

QUINZIÈME SESSION ORDINAIRE

First Part

Première Partie

June 1969

Juin 1969

I

I

Assembly Documents

Documents de Séance

W. E. U.

U. E. O.

PARIS

ASSEMBLY
OF
WESTERN EUROPEAN UNION

ASSEMBLÉE
DE
L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

PROCEEDINGS ACTES OFFICIELS

FIFTEENTH ORDINARY SESSION

QUINZIÈME SESSION ORDINAIRE

First Part

Première Partie

June 1969

Juin 1969

I

I

Assembly Documents

Documents de Séance

W. E. U.

U. E. O.

PARIS

The *Proceedings* of the First Part of the Fifteenth Ordinary Session of the Assembly of WEU comprise two volumes :

Volume I : Assembly Documents.

Volume II : Orders of the Day and Minutes of Proceedings, Official Report of Debates, General Index.

Les *Actes officiels* de la première partie de la Quinzième session ordinaire de l'Assemblée de l'U.E.O. comportent deux tomes :

Tome I : Documents de séance.

Tome II : Ordres du jour et procès-verbaux, Compte rendu officiel des débats, Index général.

TABLE OF CONTENTS

	Page
List of Representatives and Substitutes	8
Documents :	
470. Agenda of the First Part of the Fifteenth Ordinary Session, 17th-19th June 1969.....	10
471. Order of Business of the First Part of the Fifteenth Ordinary Session, 17th-19th June 1969	11
472. Fourteenth Annual Report of the Council to the Assembly on the Council's activities for the period 1st January to 31st December 1968	14
473. Prospects of scientific and technical co-operation — The evolution of European space activities — Report submitted on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions by Mr. Flämig, Rapporteur	46
474. European co-operation in the field of military and civil computers — Report submitted on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions by Mr. Chapman, Rapporteur	69
475. First half-yearly Report of the Committee for Relations with Parliaments submitted by MM. Fitch and Abens, Rapporteurs	83
476. Communication from the President to the Members of the Assembly .	97
477. East-West relations — Report submitted on behalf of the General Affairs Committee by Mr. Destremau, Rapporteur	105
3 Amendments	116
478. Replies of the Council to Recommendations 166 to 179	119
479. Political activities of the Council of Ministers — Reply to the Fourteenth Annual Report of the Council — Report submitted on behalf of the General Affairs Committee by Mr. Edelman, Rapporteur	155
480. Political implications of the Soviet intervention in the Mediterranean — Report submitted on behalf of the General Affairs Committee by Mr. Griffiths, Rapporteur	161
481. Political organisation of European defence — Report submitted on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments by Mr. van der Stoel, Rapporteur.....	174

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Liste des Représentants et des Suppléants.....	8
Documents :	
470. Ordre du jour de la première partie de la Quinzième session ordinaire, 17-19 juin 1969	10
471. Calendrier de la première partie de la Quinzième session ordinaire, 17-19 juin 1969	11
472. Quatorzième rapport annuel du Conseil à l'Assemblée sur les activités du Conseil du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1968.....	14
473. Perspectives d'une coopération scientifique et technique — L'évolution des activités européennes en matière spatiale — Rapport présenté au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale par M. Flämig, rapporteur	46
474. La coopération européenne dans le domaine des ordinateurs militaires et civils — Rapport présenté au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale par M. Chapman, rapporteur	69
475. Premier rapport semestriel de la Commission pour les Relations avec les Parlements présenté par MM. Fitch et Abens, rapporteurs	83
476. Communication du Président aux membres de l'Assemblée	97
477. Les relations Est-Ouest — Rapport présenté au nom de la Commission des Affaires Générales par M. Destremau, rapporteur	105
3 amendements	116
478. Réponses du Conseil aux Recommandations n° 166 à 179	119
479. Activités politiques du Conseil des Ministres — Réponse au Quatorzième rapport annuel du Conseil — Rapport présenté au nom de la Commission des Affaires Générales par M. Edelman, rapporteur	155
480. Les conséquences politiques de l'intervention soviétique en Méditerranée — Rapport présenté au nom de la Commission des Affaires Générales par M. Griffiths, rapporteur	161
481. L'organisation politique de la défense de l'Europe — Rapport présenté au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements par M. van der Stoep, rapporteur	174

TABLE OF CONTENTS

	Page
482. Application of the Brussels Treaty — Reply of the Assembly to Chapters I, II, III and IV of the Fourteenth Annual Report of the Council — Report submitted on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments by Mr. Vedovato, Rapporteur	200
483. Conventional force levels in Europe — Motion for a Recommendation tabled by Mr. Goedhart and others	205
484. The anniversary of 17th June 1953 — Motion for a Resolution tabled by MM. Griffiths, Peel, Kirk and others with a request for urgent procedure	206
1 Amendment	207
485. Voting procedure — Motion for a Resolution tabled by Mr. Silkin and others	208

	Page
482. Application du Traité de Bruxelles — Réponse de l'Assemblée aux chapitres I, II, III et IV du Quatorzième rapport annuel du Conseil — Rapport présenté au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements par M. Vedovato, rapporteur	200
483. Le niveau des forces classiques en Europe — Proposition de recommandation présentée par M. Goedhart et plusieurs de ses collègues	205
484. L'anniversaire du 17 juin 1953 — Proposition de résolution présentée par MM. Griffiths, Peel, Kirk et plusieurs de leurs collègues	206
1 amendement	207
485. Procédure de vote — Proposition de résolution présentée par M. Silkin et plusieurs de ses collègues	208

LIST OF REPRESENTATIVES BY COUNTRIES

LISTE DES REPRÉSENTANTS PAR PAYS

BELGIUM BELGIQUE

Representatives — Représentants

MM. De GRAUW Joseph-Edmond	P.L.P.
DELFORGE Paul	P.L.P.
DEQUAE André	Soc. chr.
HOUSIAUX Georges	Socialiste
Président de l'Assemblée	
MEYERS Paul	Soc. chr.
STRUYE Paul	Soc. chr.
VAN LENT Aimé	Socialiste

Substitutes — Suppléants

MM. BEGHIN Georges	P.L.P.
De KEULENEIR Amédée	Socialiste
De WEERT Frans	P.L.P.
LEYNEN Hubert	Soc. chr.
NOTHOMB Charles	Soc. chr.
de STEEXHE Paul	Soc. chr.
VAN HOEYLANDT D. Bern.	Socialiste

FRANCE

Representatives — Représentants

MM. BEAUGUITTE André	Républ. indép.
BOURGOIN Pierre	U.D.R.
CAILLAVET Henri	Gauche démoc.
FLORNOY Bertrand	U.D.R.
JUNG Louis	U.C.D.P.
KRIEG Pierre-Charles	U.D.R.
LABBÉ Claude	U.D.R.
LEGARET Jean	Indépendant
de MONTESQUIOU Pierre	P.D.M.
NESSLER Edmond	U.D.R.
PÉRIDIER Jean	S.F.I.O.
PÉRONNET Gabriel	Radical - F.G.D.S.
PETIT Camille	U.D.R.
de PRÉAUMONT Jean	U.D.R.
PRÉLOT Marcel	U.D.R.
RADIUS René	U.D.R.
SCHLEITER François	Républ. indép.
VITTEP Pierre	Républ. indép.

Substitutes — Suppléants

MM. ABELIN Pierre	P.D.M.
BIZET Emile	U.D.R.
BOURGOIS Georges	U.D.R.
CAPELLE Jean-Joseph	U.D.R. app.
de CHEVIGNY Pierre	Indépendant
DARDEL Georges	S.F.I.O.
DESTREMAU Bernard	Républ. indép.
GRUSSENMEYER François	U.D.R.
HAURET Robert	U.D.R.
LAURENT-THOUVEREY C.	Gauche démoc.

M. LEMAIRE Marcel	Centre républ.
Mme PLOUX Suzanne	U.D.R.
MM. SCHLOESING Edouard	Radical - F.G.D.S.
SCHMITT Robert	Indép. app. U.D.R.
SOURDILLE Jacques	U.D.R.
VALLEIX Jean	U.D.R.
WEBER Pierre	Républ. indép.
YVON Joseph	Centre démoc.

FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

Representatives — Représentants

MM. BAUER Hannsheinz	S.P.D.
BERKHAN Karl Wilhelm	S.P.D.
FURLER Hans	C.D.U.
HEROLD Karl	S.P.D.
HÖSL Alex	C.D.U.
KAHN-ACKERMANN Georg	S.P.D.
KLIESING Georg	C.D.U.
KOPF Hermann	C.D.U.
KÜBLER Paul	S.P.D.
LENZE Franz	C.D.U.
Mme MAXSEIN Agnes	C.D.U.
MM. RINDERSPACHER Fritz	S.P.D.
RUTSCHKE Wolfgang	F.D.P.
SCHMIDT Hermann	S.P.D.
SCHULZ Klaus-Peter	S.P.D.
SERRES Günther	C.D.U.
VOGT Karl-Heinz	C.D.U.
WAHL Eduard	C.D.U.

Substitutes — Suppléants

MM. BLUMENFELD Erik Bernh.	C.D.U.
BRÜCK Alwin	S.P.D.
DRAEGER Heinrich	C.D.U.
FLÄMIG Gerhard	S.P.D.
Mme HERKLOTZ Luise	S.P.D.
MM. HILBERT Anton	C.D.U.
KEMPFLER Fritz	C.D.U.
Mme KLEE Marie-Elisabeth	C.D.U.
MM. LEMMRICH Karl Heinz	C.D.U.
von MERKATZ Hans-Joachim	C.D.U.
MÜLLER Günther	S.P.D.
Mme PITZ-SAVELSBERG Elisabeth	C.D.U.
MM. PÖHLER Heinz	S.P.D.
RICHTER Klaus	S.P.D.
SANDER Heinrich	F.D.P.
SCHMIDT Horst	S.P.D.
von VITTINGHOFF-SCHELL	C.D.U.
Felix	
WIENAND Karl	S.P.D.

ITALY
ITALIE

Representatives — Représentants

MM. BADINI CONFALONIERI V.	Libéral
BEMPORAD Alberto	Socialiste
BERTHET Aimé	Dém. chr.
BETTIOL Giuseppe	Dém. chr.
CAVEZZALI Paolo	Socialiste
CORTI Bruno	Socialiste
DINDO Dino	Socialiste
FOSCHINI Nicola	Dém. chr.
FOSSA Francesco	Socialiste
GONELLA Guido	Dém. chr.
LA LOGGIA Giuseppe	Dém. chr.
MAMMI Oscar	Républicain
PECORARO Antonio	Dém. chr.
PICA Domenico	Dém. chr.
SALARI Giuseppe	Dém. chr.
TREU Renato	Dém. chr.
VEDOVATO Giuseppe	Dém. chr.
N...	

Substitutes — Suppléants

MM. AVERARDI Giuseppe	Socialiste
BALDANI GUERRA Alfredo	Socialiste
CATELLANI Edoardo	Socialiste
CUZARI Heros	Dém. chr.
Mme DAL CANTON Maria Pia	Dém. chr.
MM. FANELLI Augusto Cesare	Dém. chr.
FORTUNA Loris	Socialiste
GENCO Giacinto	Dém. chr.
LAFORGIA Antonio	Dém. chr.
Mme MIOTTI CARLI Amalia	Dém. chr.
MM. PELIZZO Guglielmo	Dém. chr.
PREARO Roberto	Dém. chr.
PREMOLI Augusto	Libéral
SPADOLA Enrico	Dém. chr.
SPIGAROLI Alberto	Dém. chr.
TANGA Alfonso	Dém. chr.
TANSINI Angelo	Socialiste
ZAMBERLETTI Giuseppe	Dém. chr.

LUXEMBOURG

Representatives — Représentants

MM. CRAVATTE Henry	Parti ouv. social.
MARGUE Georges	Parti chrét. social
MART René	Parti démocrat.

Substitutes — Suppléants

MM. ABENS Victor	Parti ouv. social.
ELVINGER Paul	Parti démocrat.
SPAUTZ Jean	Parti chrét. social

NETHERLANDS
PAYS-BAS

Representatives — Représentants

MM. BERGHUIS W. P.	Antirévolution.
GOEDHART F. J.	Travailleiste
HÖPPENER R. G. A.	Pop. cath.
van der MEI D. F.	Chr. hist.
MOMMERSTEEG J. A.	Pop. cath.
PORTHEINE F.	Libéral
van der STOEL M.	Travailleiste

Substitutes — Suppléants

MM. ENGELS P. J.	Pop. cath.
GEELEKERKEN N. G.	Antirévolution.
van HALL G.	Travailleiste
NELISSEN R. J.	Pop. cath.
PIKET F. H.	Chr. hist.
van RIEL H.	Libéral
RUYGERS G. J. N. M.	Travailleiste

UNITED KINGDOM
ROYAUME-UNI

Representatives — Représentants

Mr. Donald CHAPMAN	Labour
Mr. Simon Wingfield DIGBY	Conservative
Mr. Maurice EDELMAN	Labour
Mr. Robert EDWARDS	Labour
Mr. Alan FITCH	Labour
Sir Geoffrey de FREITAS	Labour
Sir Myer GALPERN	Labour
Lord GLADWYN	Liberal
Mr. Peter KIRK	Conservative
Earl of LISTOWEL	Labour
Mr. W. John PEEL	Conservative
Mr. Geoffrey RHODES	Labour
Mr. Geoffrey RIPPON	Conservative
Lord St. HELENS	Conservative
Mr. Duncan SANDYS	Conservative
The Hon. Samuel SILKIN	Labour
Dame Joan VICKERS	Conservative
Mr. Alan WILLIAMS	Labour

Substitutes — Suppléants

Mr. Arthur BLENKINSOP	Labour
Mr. Denis COE	Labour
Mr. Donald COLEMAN	Labour
Mr. W. Percy GRIEVE	Conservative
Mr. Eldon GRIFFITHS	Conservative
Marquess of HAMILTON	Conservative and Unionist

Mr. Eric HEFFER	Labour
Mr. William HOWIE	Labour
Mrs. Lena JEGGER	Labour
Mr. James JOHNSON	Labour
Mr. Ian LLOYD	Conservative
Mr. Robert MACLENNAN	Labour
Viscount NORWICH	Liberal
Sir John RODGERS	Conservative
Mr. Paul ROSE	Labour
Mr. Norman St. JOHN-STEVAS	Conservative
Dr. Shirley SUMMERSKILL	Labour
Mr. Marcus WORSLEY	Conservative

AGENDA
of the First Part of the Fifteenth Ordinary Session
Paris, 17th-19th June 1969

I. Report of the Council

Fourteenth Annual Report of the Council to the Assembly

II. Political Questions

- | | |
|--|--|
| 1. Political activities of the Council of Ministers — Reply to the Fourteenth Annual Report of the Council | <i>Report tabled by Mr. Edelman on behalf of the General Affairs Committee</i> |
| 2. East-West relations | <i>Report tabled by Mr. Destremau on behalf of the General Affairs Committee</i> |
| 3. Political implications of the Soviet intervention in the Mediterranean | <i>Report tabled by Mr. Griffiths on behalf of the General Affairs Committee</i> |

III. Defence Questions

- | | |
|--|---|
| 1. Application of the Brussels Treaty — Reply to the Fourteenth Annual Report of the Council | <i>Report tabled by Mr. Vedovato on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments</i> |
| 2. The political organisation of European defence | <i>Report tabled by Mr. van der Stoep on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments</i> |
| 3. Treaty on the non-proliferation of nuclear weapons | <i>Report tabled by Mr. Housiaux on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments</i> |

IV. Technical and Scientific Questions

- | | |
|--|---|
| 1. Prospects of scientific and technical co-operation — The evolution of European space activities; Reply to the Fourteenth Annual Report of the Council | <i>Report tabled by Mr. Flümig on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions</i> |
| 2. European co-operation in the field of military and civil computers | <i>Report tabled by Mr. Chapman on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions</i> |

V. Liaison with National Parliaments

- | | |
|--------------------------|---|
| First half-yearly report | <i>Report tabled by Mr. Fitch and Mr. Abens on behalf of the Committee for Relations with Parliaments</i> |
|--------------------------|---|

ORDRE DU JOUR
de la première partie de la Quinzième session ordinaire
Paris, 17-19 juin 1969

I. Rapport du Conseil

Quatorzième rapport annuel du Conseil à l'Assemblée

II. Questions politiques

1. Activités politiques du Conseil des Ministres — Réponse au Quatorzième rapport annuel du Conseil

Rapport présenté par M. Edelman au nom de la Commission des Affaires Générales

2. Les relations Est-Ouest

Rapport présenté par M. Destremau au nom de la Commission des Affaires Générales

3. Les conséquences politiques de l'intervention soviétique en Méditerranée

Rapport présenté par M. Griffiths au nom de la Commission des Affaires Générales

III. Questions de défense

1. Application du Traité de Bruxelles — Réponse au Quatorzième rapport annuel du Conseil

Rapport présenté par M. Vedovato au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements

2. L'organisation politique de la défense de l'Europe

Rapport présenté par M. van der Stoep au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements

3. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

Rapport présenté par M. Housiaux au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements

IV. Questions scientifiques et techniques

1. Perspectives d'une coopération scientifique et technique — L'évolution des activités européennes en matière spatiale ; Réponse au Quatorzième rapport annuel du Conseil

Rapport présenté par M. Flämig au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale

2. La coopération européenne dans le domaine des ordinateurs militaires et civils

Rapport présenté par M. Chapman au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale

V. Liaison avec les parlements nationaux

Premier rapport semestriel

Rapport présenté par MM. Fitch et Abens au nom de la Commission pour les Relations avec les Parlements

DRAFT ORDER OF BUSINESS
of the First Part of the Fifteenth Ordinary Session
Paris, 17th-19th June 1969

MONDAY, 16th JUNE

Morning

Committee meetings.

Afternoon

Political Groups.

TUESDAY, 17th JUNE

Morning 9.30 a.m.

Opening of the First Part of the Fifteenth Ordinary Session of the Assembly.

Speech by the Provisional President of the Assembly.

Examination of credentials.

Election of the President of the Assembly.

Election of the Vice-Presidents of the Assembly.

Speech by the President of the Assembly.

Vote on the draft Recommendation on European collaboration in the aircraft industry — Airbus.

Presentation of the Annual Report of the Council by Mr. Luns, Minister for Foreign Affairs of the Netherlands and Chairman-in-Office of the Council of Ministers.

Application of the Brussels Treaty — Reply to the Fourteenth Annual Report of the Council :
presentation of the report tabled by Mr. Vedovato on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments.

Political activities of the Council of Ministers — Reply to the Fourteenth Annual Report of the Council :

presentation of the report tabled by Mr. Edelman on behalf of the General Affairs Committee.

General Debate.

Votes on the draft Recommendations.

12.30 p.m.

Meetings of the General Affairs Committee and the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions for the election of their Bureaux.

PROJET DE CALENDRIER
de la première partie de la Quinzième session ordinaire
Paris, 17-19 juin 1969

LUNDI 16 JUIN

Matin:

Réunions des commissions.

Après-midi:

Réunions des groupes politiques.

MARDI 17 JUIN

Matin 9 h. 30:

Ouverture de la première partie de la Quinzième session ordinaire de l'Assemblée.

Discours du Doyen d'âge.

Vérification des pouvoirs.

Election du Président de l'Assemblée.

Election des Vice-Présidents de l'Assemblée.

Discours du Président de l'Assemblée.

Vote du projet de recommandation sur la collaboration européenne en matière aéronautique — L'Airbus.

Présentation du rapport annuel du Conseil par M. Luns, Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas et Président en exercice du Conseil des Ministres.

Application du Traité de Bruxelles — Réponse au Quatorzième rapport annuel du Conseil : présentation du rapport déposé par M. Vedovato au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements.

Activités politiques du Conseil des Ministres — Réponse au Quatorzième rapport annuel du Conseil :

présentation du rapport déposé par M. Edelman au nom de la Commission des Affaires Générales.

Débat général.

Votes des projets de recommandations.

12 h. 30:

Réunions de la Commission des Affaires Générales et de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale pour l'élection de leurs Bureaux.

Afternoon 3 p.m.

Prospects of scientific and technical co-operation — The evolution of European space activities — Reply to the Fourteenth Annual Report of the Council :

presentation of the report tabled by Mr. Flämig on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions.

General Debate.

Vote on the draft Recommendation.

European co-operation in the field of military and civil computers :

presentation of the report tabled by Mr. Chapman on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions.

General Debate.

Vote on the draft Recommendation.

WEDNESDAY, 18th JUNE

Morning 9.30 a.m.

Meetings of the Committee on Defence Questions and Armaments and the Committee for Relations with Parliaments for the election of their Bureaux.

10 a.m.

East-West relations :

presentation of the report tabled by Mr. Destremau on behalf of the General Affairs Committee.

General Debate.

Vote on the draft Recommendation.

Afternoon 2.30 p.m.

Meetings of the Committee on Rules of Procedure and Privileges and the Committee on Budgetary Affairs and Administration for the election of their Bureaux.

3 p.m.

First half-yearly report of the Committee for Relations with Parliaments :

presentation of the report tabled by Mr. Fitch and Mr. Abens.

Political implications of the Soviet intervention in the Mediterranean :

presentation of the report tabled by Mr. Griffiths on behalf of the General Affairs Committee.

General Debate.

Vote on the draft Recommendation.

THURSDAY, 19th JUNE

Morning 9 a.m.

The political organisation of European defence :

presentation of the report tabled by Mr. van der Stoel on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments.

General Debate.

Après-midi 15 heures:

Perspectives d'une coopération scientifique et technique — L'évolution des activités européennes en matière spatiale ; Réponse au Quatorzième rapport annuel du Conseil : présentation du rapport déposé par M. Flämig au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale.

Débat général.

Vote du projet de recommandation.

La coopération européenne dans le domaine des ordinateurs militaires et civils : présentation du rapport déposé par M. Chapman au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale.

Débat général.

Vote du projet de recommandation.

MERCREDI 18 JUIN**Matin 9 h. 30:**

Réunions de la Commission des Questions de Défense et des Armements et de la Commission pour les Relations avec les Parlements pour l'élection de leurs Bureaux.

10 heures:

Les relations Est-Ouest :

présentation du rapport déposé par M. Destremau au nom de la Commission des Affaires Générales.

Débat général.

Vote du projet de recommandation.

Après-midi 14 h. 30:

Réunions de la Commission du Règlement et des Immunités et de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration pour l'élection de leurs Bureaux.

15 heures:

Premier rapport semestriel de la Commission pour les Relations avec les Parlements : présentation du rapport déposé par MM. Fitch et Abens.

Les conséquences politiques de l'intervention soviétique en Méditerranée :

présentation du rapport déposé par M. Griffiths au nom de la Commission des Affaires Générales

Débat général.

Vote du projet de recommandation.

JEUDI 19 JUIN**Matin 9 heures:**

L'organisation politique de la défense de l'Europe :

présentation du rapport déposé par M. van der Stoel au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements.

Débat général.

Afternoon 2.30 p.m.

The political organisation of European defence :

Resumed General Debate.

Vote on the draft Recommendation.

Treaty on the non-proliferation of nuclear weapons :

presentation of the report tabled by Mr. Housiaux on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments.

General Debate.

Vote on the draft Recommendation.

CLOSE OF THE FIRST PART OF THE FIFTEENTH ORDINARY SESSION

Après-midi 14 h. 30:

L'organisation politique de la défense de l'Europe :
suite du débat général.

Vote du projet de recommandation.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires :
présentation du rapport déposé par M. Housiaux au nom de la Commission des Questions de
Défense et des Armements.

Débat général.

Vote du projet de recommandation.

CLOTURE DE LA PREMIÈRE PARTIE DE LA QUINZIÈME SESSION ORDINAIRE

*Fourteenth Annual Report of the Council to the Assembly
of Western European Union on the Council's activities for the period
1st January to 31st December 1968*

INTRODUCTION

1. The Council of Western European Union transmit to the Assembly the Fourteenth Annual Report on their activities, covering the period 1st January to 31st December 1968.

2. The main questions considered by the Council are dealt with in the following chapters :

I. Relations between the Council and the Assembly ¹	15
II. The Council and European co-operation ¹	17
III. Armaments Control ²	26
IV. European co-operation in the production of armaments ³	35
V. Public Administration and the European Civil Service ¹	39
VI. Budgetary and administrative questions ¹	41

1. Annex to the letter dated 28th April 1969.

2. Annex to the letter dated 30th May 1969.

3. Annex to the letter dated 29th April 1969.

**Quatorzième rapport annuel du Conseil à l'Assemblée
de l'Union de l'Europe Occidentale sur les activités du Conseil
du 1^{er} janvier au 31 décembre 1968**

INTRODUCTION

1. Le Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale a l'honneur de transmettre à l'Assemblée son quatorzième rapport annuel d'activité pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 1968.

2. Les principales questions examinées par le Conseil sont traitées sous les rubriques suivantes :

I. Relations entre le Conseil et l'Assemblée ¹	15
II. Le Conseil et la coopération européenne ¹	17
III. Contrôle des armements ²	26
IV. Coopération européenne en matière de production d'armements ³	35
V. Administration publique et Fonction publique européenne ¹	39
VI. Questions budgétaires et administratives ¹	41

1. Annexe à la lettre en date du 28 avril 1969.

2. Annexe à la lettre en date du 30 mai 1969.

3. Annexe à la lettre en date du 29 avril 1969.

I. RELATIONS BETWEEN THE COUNCIL AND THE ASSEMBLY

A. Progress of relations between the Council and the Assembly

1. During 1968, efforts were continued to find further means of improving the dialogue between the Council and the Assembly, in the common desire to make this as fruitful as possible.

2. As the Assembly was unable to meet during the Spring, the report on the Council's activities in 1967, transmitted during the second quarter of 1968, was not introduced until the session held in October. On that occasion, Mr. Oliva, Italian Under-Secretary of State for Foreign Affairs, recalled the Council's endeavours to provide more information, particularly of a political character, concerning their discussions. As in previous years, however, the Council had had to work within the limits compatible with the principle of unanimity which governs their activities. In the search for improvement, the report for 1967 had been remodelled to give more coverage to the Council's discussions on all aspects of European co-operation in political, scientific, technical, space, economic and defence matters. The satisfaction expressed by the Assembly regarding these improvements is welcomed by the Council who have given close consideration to the comments and suggestions put forward in the recommendation replying to the Annual Report and have taken them into account as fully as possible in preparing this year's report.

At the same session, speeches by a number of Ministers from WEU member countries further demonstrated the Council's interest in the Assembly's work and suggestions.

3. Fresh progress has also been made in 1968 in the development of contacts enabling the dialogue between the two organs of WEU to be continued as freely as possible. Thus, in accordance with the new arrangement approved in 1967, for an annual meeting between the Chairman-in-Office of the Council and the President of the Assembly, Mr. Couve de Murville received Mr. Badini Confalonieri after the ministerial meeting of the Council held in Paris in April. In a subsequent exchange of correspondence, it was suggested that this procedure might be improved by extending it to a meeting of the Council of Ministers with the Presidential Committee; it was also agreed that the pro-

ceedings should remain informal to safeguard their spontaneity. The Council proposed that a meeting should be arranged each year in conjunction with one of their ministerial sessions; the first was held after the Council of Ministers in Rome on 22nd October and seems to have given satisfaction to all who took part.

The Council will maintain the fullest interest in meetings of this type and will try to make them as effective as possible.

The traditional conversations between the Chairman-in-Office of the Council and the Chairman of the General Affairs Committee were of course held, as usual, in conjunction with the other quarterly sessions at ministerial level.

Moreover, there have been useful meetings between several committees and Ministers of the member governments.

4. The Council have also been concerned to continue the dialogue in progress since joint meetings with the Assembly Committees were first started and there was a meeting with the Committee on Defence Questions and Armaments in Bonn on 20th September. As well as other matters discussed on that occasion, the Council elaborated on the information earlier provided concerning the reorganisation of the Atlantic Alliance, at the joint meeting held in Luxembourg in 1967. The Council's written replies in all cases sought to set out as accurately as possible the view best reflecting the opinion of all member States on the delicate points put to them. The oral replies to the many supplementary questions asked by the Committee were made in the same spirit.

While agreeing that the procedure for joint meetings might be improved, the Council would again stress that the Committee's legitimate desire for information has to be reconciled with the collegiate character of the body in which the seven member States of the organisation are represented.

5. Finally, the Council have tried, as usual, to answer all the Assembly's recommendations as fully and quickly as possible. Without waiting for the annual report, they have thus been able to supply information concerning their discussions

I. RELATIONS ENTRE LE CONSEIL ET L'ASSEMBLÉE

A. Evolution des relations entre le Conseil et l'Assemblée

1. La recherche des moyens d'améliorer encore le dialogue entre le Conseil et l'Assemblée, dans le désir commun de le rendre le plus fructueux possible, a été poursuivie au cours de l'année 1968.

2. L'Assemblée n'ayant pu se réunir au printemps, le rapport sur les activités du Conseil en 1967, transmis au cours du deuxième trimestre de 1968, n'a été présenté qu'au cours de la session organisée en octobre. A cette occasion, M. Oliva, Sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères d'Italie, a rappelé les efforts faits par le Conseil pour donner plus d'informations, notamment politiques, sur ses débats. Il a fait remarquer que, cependant, le Conseil a dû, comme les années précédentes, se tenir dans les limites compatibles avec la règle d'unanimité qui régit ses travaux. Dans un souci d'amélioration, le plan du rapport pour 1967 a été adapté pour élargir la place faite aux délibérations du Conseil portant sur les différents aspects de la coopération européenne, politique, scientifique, technique et aérospatiale, économique et, enfin, de défense. Le Conseil se félicite que l'Assemblée ait exprimé sa satisfaction pour les améliorations réalisées; il a accordé toute son attention aux commentaires et suggestions formulés dans la recommandation de réponse au rapport annuel et en a tenu compte dans toute la mesure du possible pour la préparation du présent rapport.

Au cours de la session précitée, d'autre part, les interventions de plusieurs ministres de gouvernements membres de l'U.E.O. ont témoigné une fois encore de l'intérêt du Conseil pour les travaux et suggestions de l'Assemblée.

3. De nouveaux progrès ont également été réalisés en 1968 dans le développement de contacts susceptibles de ménager le maximum de liberté au dialogue entre les deux organes de l'U.E.O. Ainsi, en application de la nouvelle formule, décidée en 1967, de rencontre annuelle entre le Président en exercice du Conseil et le Président de l'Assemblée, M. Couve de Murville a reçu M. Badini Confalonieri à l'issue de la réunion ministérielle du Conseil à Paris en avril. Par un échange de correspondance suivant cet entretien, il a été suggéré de perfectionner la formule de rencontre précitée en l'élargissant au Conseil des Ministres et au Comité des présidents, et convenu de lui garder un caractère officieux pour faciliter la spontanéité des échanges de vues.

Sur la proposition du Conseil qu'une telle rencontre soit organisée chaque année à l'occasion d'une de ses sessions au niveau ministériel, la première réunion de cette nature s'est tenue à l'issue du Conseil ministériel de Rome, le 22 octobre, et elle paraît s'être déroulée à la satisfaction de ceux qui y ont pris part.

Le Conseil continuera à porter le maximum d'intérêt à ce genre de rencontres et s'efforcera de les rendre aussi efficaces que possible.

Par ailleurs, bien entendu, les entretiens traditionnels entre le Président du Conseil en exercice et le président de la Commission des Affaires Générales ont été maintenus, selon l'usage, pour les autres sessions trimestrielles au niveau ministériel.

En outre, d'utiles rencontres ont eu lieu entre plusieurs commissions et des ministres des gouvernements membres.

4. Le Conseil s'est, d'autre part, attaché à entretenir le dialogue poursuivi depuis l'instauration des réunions communes avec les commissions de l'Assemblée. Ainsi, il a rencontré la Commission des Questions de Défense et des Armements à Bonn, le 20 septembre. Entre autres questions traitées à cette occasion, le Conseil, qui avait déjà donné, lors de la réunion commune de Luxembourg en 1967, les renseignements disponibles sur la réorganisation de l'Alliance atlantique, a fourni un complément de précisions sur la question. Les réponses écrites du Conseil ont été préparées avec le souci constant d'exposer avec le plus de précision possible le point de vue qui, dans les matières délicates qui ont été soulevées, reflète le mieux l'opinion de l'ensemble des Etats membres. C'est avec le même souci qu'il a été répondu verbalement aux nombreuses questions supplémentaires posées par la commission.

Tout en admettant qu'il soit peut-être possible d'améliorer la pratique suivie en matière de réunion commune, le Conseil souligne à nouveau la nécessité de concilier le légitime désir d'information des commissions avec le caractère collégial de l'organe qui groupe les représentants des sept Etats membres de l'organisation.

5. Enfin, le Conseil s'est également efforcé, comme d'habitude, de répondre aussi rapidement et complètement que possible aux recommandations dont il a été saisi par l'Assemblée et qui lui ont permis, sans attendre le rapport annuel, d'in-

and views on the main problems of common interest raised by the Assembly.

In an exchange of correspondence during the winter the Council were able to reaffirm that they understood the Assembly's wish to receive replies to recommendations more speedily, particularly where topical issues are involved. It was again necessary, however, to draw attention to the fact that because of the rule of unanimity, they often find it difficult to reach quickly a common position committing the seven governments, particularly as they endeavour to give the fullest possible agreed content to their replies.

B. Summary of contacts between the Council and the Assembly

(a) Speeches by Ministers at the Fourteenth Ordinary Session of the Assembly (14th-18th October)

— Mr. Schroeder, Minister of Defence of the Federal Republic of Germany,

— Lord Chalfont, United Kingdom Minister of State for Foreign Affairs,

— Mr. Jahn, Parliamentary Secretary of State for Foreign Affairs of the Federal Republic of Germany,

— Mr. Oliva, Under-Secretary of State for Foreign Affairs of Italy.

(b) Recommendations transmitted to the Council

— The Council gave replies to seven Recommendations numbered 159 to 165.

— The Council received eleven Recommendations adopted by the Assembly in October 1968, numbered 166 to 176.

(c) Meetings between the Council and the Assembly Committees

— Joint meeting with the Committee on Defence Questions and Armaments held in Bonn on 20th September, under the Chairmanship of

Mr. Brandt, Minister for Foreign Affairs and Mr. Jahn, Parliamentary Secretary of State for Foreign Affairs of the Federal Republic of Germany.

— Meeting between the Council of Ministers and the Presidential Committee held in Rome after the ministerial session of 21st and 22nd October.

(d) Written questions

— The Council gave replies to four written questions, numbered 105 to 108, from members of the Assembly.

(e) Exchange of correspondence on matters of substance

— Exchange of letters between the President of the Assembly, Mr. Badini Confalonieri (11th January) and the Secretary-General of WEU in the name of the Council (27th February).

— Exchange of letters between the President of the Assembly, Mr. Badini Confalonieri (28th April) and the Chairman-in-Office of the Council, Mr. Brandt (11th July).

— Exchange of letters between the President of the Assembly, Mr. Badini Confalonieri (12th July) and the Chairman-in-Office of the Council, Mr. Brandt (18th September).

— Letter from the President of the Assembly, Mr. Badini Confalonieri to the Chairman-in-Office of the Council, Mr. Medici, following the meeting between the Council of Ministers and the Presidential Committee in Rome on 22nd October.

(f) Personal contacts

— The usual meetings between the Chairman-in-Office of the Council (Mr. Harmel and Mr. Brandt) and the Chairman of the General Affairs Committee of the Assembly, following the meetings of the Council held at ministerial level on 29th and 30th January, in Brussels and 8th and 9th July, in Bonn.

— Meeting between the Chairman-in-Office of the Council, Mr. Couve de Murville, and the President of the Assembly following the meeting of the Council held at ministerial level in Paris on 28th and 29th April.

former celle-ci de ses délibérations et positions sur les grands problèmes d'intérêt commun soulevés par l'Assemblée.

Son échange de correspondance avec l'Assemblée, au cours de l'hiver, lui a donné l'occasion de réaffirmer qu'il comprend le désir de celle-ci d'être mise en possession des réponses à ses recommandations dans des délais plus brefs, particulièrement pour celles d'entre elles qui se réfèrent à l'actualité politique. Il lui a cependant fallu appeler à nouveau l'attention de l'Assemblée sur le fait qu'en raison de la règle de l'unanimité, il lui est souvent très difficile d'arriver dans de très courts délais à des positions collectives engageant sept gouvernements, d'autant qu'il a le souci, dans ses réponses, de parvenir au plus grand dénominateur commun.

B. Etat récapitulatif des diverses formes de relations entre le Conseil et l'Assemblée

(a) Interventions de ministres du Conseil au cours de la Quatorzième session ordinaire de l'Assemblée (14-18 octobre)

— M. Schroeder, Ministre de la défense de la République Fédérale d'Allemagne,

— Lord Chalfont, Ministre d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni,

— M. Jahn, Secrétaire d'Etat parlementaire aux affaires étrangères de la République Fédérale d'Allemagne,

— M. Oliva, Sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères d'Italie.

(b) Recommandations transmises au Conseil

— Le Conseil a répondu à sept recommandations. Il s'agit des Recommandations n^{os} 159 à 165.

— Le Conseil a été saisi de onze recommandations adoptées par l'Assemblée en octobre 1968. Il s'agit des Recommandations n^{os} 166 à 176.

(c) Réunions entre le Conseil et des organes de l'Assemblée

— Réunion commune avec la Commission des Questions de Défense et des Armements, tenue à Bonn le 20 septembre, sous la présidence de

M. Brandt, Ministre des affaires étrangères, et de M. Jahn, Secrétaire d'Etat parlementaire aux affaires étrangères de la République Fédérale d'Allemagne.

— Réunion entre le Conseil des Ministres et le Comité des présidents tenue à Rome le 22 octobre, à l'issue de la réunion ministérielle des 21 et 22 octobre.

(d) Questions écrites

— Le Conseil a répondu à quatre questions écrites posées par des membres de l'Assemblée. Il s'agit des questions n^{os} 105 à 108.

(e) Echange de correspondance sur des questions de fond

— Echange de lettres entre M. Badini Confalonieri, Président de l'Assemblée (11 janvier), et le secrétaire général de l'U.E.O., au nom du Conseil (27 février).

— Echange de lettres entre M. Badini Confalonieri, Président de l'Assemblée (28 avril), et M. Brandt, Président en exercice du Conseil (11 juillet).

— Echange de lettres entre M. Badini Confalonieri, Président de l'Assemblée (12 juillet), et M. Brandt, Président en exercice du Conseil (18 septembre).

— Lettre adressée par M. Badini Confalonieri, Président de l'Assemblée, à M. Medici, Président en exercice du Conseil, à la suite de la rencontre entre le Conseil des Ministres et le Comité des présidents le 22 octobre à Rome.

(f) Contacts personnels

— Entretiens d'usage de M. Harmel et de M. Brandt, Présidents en exercice du Conseil, avec le président de la Commission des Affaires Générales de l'Assemblée, à la suite des réunions tenues par le Conseil au niveau ministériel, les 29 et 30 janvier à Bruxelles, et les 8 et 9 juillet à Bonn.

— Entretien entre le président en exercice du Conseil, M. Couve de Murville, et le président de l'Assemblée, à la suite de la réunion tenue par le Conseil au niveau ministériel à Paris les 28 et 29 avril.

II. THE COUNCIL AND EUROPEAN CO-OPERATION

The Council continued to carry out their duties in 1968 in accordance with Article VIII of the revised Brussels Treaty; they met four times at ministerial level and there were nineteen meetings of the permanent representatives.

The Ministerial Council was convened, in accordance with the decision of July 1963, for consultations between the seven member governments of WEU in Brussels on 29th and 30th January, under the Chairmanship of Mr. Harmel, Minister for Foreign Affairs; in Paris on 28th and 29th April, under the Chairmanship of Mr. Couve de Murville, Minister for Foreign Affairs, and Mr. Bettencourt, Secretary of State for Foreign Affairs; in Bonn on 8th and 9th July, under the Chairmanship of Mr. Brandt, Minister for Foreign Affairs and Mr. Jahn, Secretary of State for Foreign Affairs; in Rome on 21st and 22nd October, under the Chairmanship of Mr. Medici, Minister for Foreign Affairs.

With a view to deriving greater profit from meetings by broadening and deepening their exchanges of view, the Council endeavoured to cover as many subjects of common interest as possible and to hold full discussions on the most important issues.

In addition, the Permanent Council, assisted by the working group which met regularly to prepare their work, devoted close study to the recommendations and questions submitted by the Assembly and its committees.

*
**

Section A of the present chapter will deal with the Council's political and economic activities.

In accordance with the Assembly's wishes expressed in Recommendation 166, submitted following the parliamentary session of October 1968, the report contains a special section on the scientific, technical and space questions discussed by the Council during the year. These are dealt with in Section B.

Section C covers the Council's work in the sphere of defence.

Finally, Section D is devoted to the Council's activities in relation to those of UNO.

*
**

A. Political and economic activities of the Council

A major part of the Council's political consultations at ministerial level has been devoted to the development of East-West relations. The armed intervention in Czechoslovakia in August 1968 naturally led to this problem receiving special attention at the meeting of October 1968. In the light of current events, the Council also pursued their study of the situation in the Middle East, as well as in the other areas outside Europe, such as Africa and Latin America.

Within the framework of their usual economic consultations, they have continued their exchanges on the European economic situation with the active participation of representatives of the Commission of the European Communities. In this way, discussions covered economic trends within the EEC, in the United Kingdom and EFTA, also relations between the United Kingdom, other EFTA countries and Ireland on the one hand and the European Communities on the other.

*
**

The principal political and economic subjects examined by the Council in 1968 may be grouped as follows:

1. East-West relations.
2. Disarmament and the non-proliferation of nuclear weapons.
3. Various aspects of European construction.
4. Problems arising outside Europe, in the Middle East (Israeli-Arab crisis), in Africa (Nigeria/Biafra, Congo, the Horn of Africa), in Latin America and in Asia.

1. East-West relations

A very large part of the Council's discussions at ministerial level has been devoted to this theme.

Before the Czechoslovak crisis — during the first three meetings in Brussels, Paris and Bonn — members of the Council continued to exchange information on their bilateral relations and con-

II. LE CONSEIL ET LA COOPÉRATION EUROPÉENNE

En 1968, le Conseil a continué d'exercer ses fonctions, conformément à l'article VIII du Traité de Bruxelles révisé; il s'est réuni quatre fois au niveau ministériel et dix-neuf fois au niveau des représentants permanents.

Le Conseil s'est réuni à l'échelon ministériel, conformément à la décision de juillet 1963, pour des consultations entre les sept gouvernements membres de l'U.E.O., à Bruxelles les 29 et 30 janvier sous la présidence de M. Harmel, Ministre des affaires étrangères, à Paris les 28 et 29 avril sous la présidence de M. Couve de Murville, Ministre des affaires étrangères, et de M. Bettencourt, Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, à Bonn les 8 et 9 juillet sous la présidence de M. Brandt, Ministre des affaires étrangères, et de M. Jahn, Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, à Rome les 21 et 22 octobre sous la présidence de M. Medici, Ministre des affaires étrangères.

Dans le but de rendre ses échanges de vues plus fructueux en les élargissant et en les approfondissant, le Conseil s'est efforcé d'examiner le maximum de sujets d'intérêt commun et d'avoir des échanges de vues suivis sur les principaux d'entre eux.

D'autre part, le Conseil permanent, assisté de son groupe de travail qui s'est réuni régulièrement pour préparer ses travaux, a notamment étudié avec attention les recommandations et questions présentées par l'Assemblée et ses commissions.

**

Le présent chapitre relate, dans sa partie A, les travaux du Conseil dans les domaines politique et économique.

D'autre part, comme l'Assemblée en a exprimé le vœu dans sa Recommandation n° 166 transmise au Conseil à la suite de la session parlementaire d'octobre 1968, une place spéciale a été faite dans le rapport aux questions scientifiques, techniques et aérospatiales dont le Conseil a délibéré au cours de l'année. Elles font l'objet de la partie B.

La partie C traite des activités du Conseil en matière de défense.

Enfin, la partie D est consacrée aux travaux du Conseil en relation avec ceux de l'O.N.U.

**

A. Le Conseil et les questions politiques et économiques

Dans le cadre de ses consultations politiques au niveau ministériel, le Conseil a régulièrement consacré une large part des délibérations à l'évolution des relations entre l'Est et l'Ouest. L'intervention armée en Tchécoslovaquie en août 1968 l'a bien entendu amené à accorder une attention particulière à ce problème lors de sa réunion d'octobre 1968. L'actualité l'a également appelé à continuer son examen de la situation au Moyen-Orient et aussi à étudier la situation de certains autres pays extra-européens, d'Afrique et d'Amérique latine notamment.

Dans le cadre de ses consultations économiques traditionnelles, il a poursuivi ses échanges de vues sur la situation économique européenne, avec la participation active des représentants de la Commission des Communautés européennes. C'est ainsi qu'il a traité de l'évolution économique au sein de la C.E.E., au sein du Royaume-Uni et de l'A.E.L.E., et des relations entre le Royaume-Uni, les autres pays de l'A.E.L.E. et l'Irlande d'une part, et les Communautés européennes d'autre part.

**

Les principaux sujets d'ordre politique et économique examinés par le Conseil en 1968 sont regroupés comme suit:

1. Les relations Est-Ouest.
2. Le désarmement et la question de la non-prolifération nucléaire.
3. Différents aspects de la construction européenne.
4. Les problèmes posés hors d'Europe, au Moyen-Orient (crise israélo-arabe), en Afrique (Nigeria-Biafra, Congo, Corne de l'Afrique), en Amérique latine et en Asie.

1. Les relations Est-Ouest

Une très large part des délibérations du Conseil au niveau ministériel a été consacrée à ce sujet.

Avant les événements survenus en Tchécoslovaquie, au cours des trois premières réunions de Bruxelles, Paris et Bonn, les membres du Conseil ont tout d'abord continué de se tenir mutuel-

tacts with eastern countries, which they increased whenever possible. At the Brussels meeting, for instance, reports were made on Mr. Rapacki's visit to Belgium and Luxembourg, of the visits of Mr. Wilson and Mr. Debré to Moscow and of meetings between the Italian leaders and delegates from Yugoslavia and Rumania. At the Paris meeting, information was supplied on the visits of Mr. Fock to Paris, Mr. Luns to Belgrade, Mr. Lavichenko to Brussels, Mr. Malraux to Moscow, and on the Belgo-Polish conversations.

Among the views expressed in the discussions were the following:

Before August 1968, it looked as though some progress was being made towards better East-West relations, at least in the economic, scientific, technical and cultural fields; a number of bilateral agreements of practical, mutual advantage had been concluded between member States of WEU and those of Eastern Europe. Also, there were some signs of improvement in the political dialogue.

Moreover, the general political evolution in Eastern Europe seemed likely to favour the prospects for détente on a long-term basis even if it offered no immediate hope of a speedy settlement of outstanding European issues in the field of politics and security. This was especially true of the most important problem, that of Germany which has been regularly discussed at all ministerial meetings. Concerning the East German measures of June 1968 against the freedom of travel in Germany, the members of the Council agreed that the East German régime could not hope to enhance its international standing by illegal administrative measures. They confirmed the support of their governments for the declared determination of the three powers to safeguard Berlin's security and to maintain freedom of access to the city.

The general feeling of the Council, particularly evident at the Bonn meeting, was that it was important to continue the work for greater East-West understanding and at the same time to demonstrate the West's intention to avoid any action likely to be interpreted as interference in the internal affairs of other States. Since it was the aim of every member government of WEU to help to build up an atmosphere of trust which alone would enable agreement to be reached eventually with the East, the Council held that they should continue to work towards a détente

while patiently and consistently using every opportunity to foster more positive bilateral and multilateral relations with the communist bloc. With this in mind, the partners of the Federal Republic of Germany, when they met in Bonn, renewed their full support for the German Government's constructive and prudent approach to the problem.

After the armed intervention in Czechoslovakia in August, WEU member governments immediately voiced their concern, both at home and in various international organisations. Thus, when the Council met in Rome in October, they devoted a large part of their debates to the repercussions of this invasion on East-West relations and to its implications for Europe. The intervention by the Soviet Union and other Warsaw Pact countries was once again condemned. It was also recognised that the hopes placed on détente between West and East had been seriously diminished and that some of the results already obtained were likely to be endangered. It was further agreed that, while the West should not abandon its goal of promoting détente in relations with the East, the prospect of achieving substantial progress would largely depend on the attitude of the USSR towards the basic principles of respect for national sovereignty and abandonment of the use of force in international relations.

The representatives of WEU countries confirmed their position at the North Atlantic Council meeting held in Brussels on 15th and 16th November 1968.

On that occasion they made it clear that so far as Germany was concerned, "the policies which the USSR derives from its doctrine of a so-called 'socialist commonwealth' would be contrary to the four-power agreements"; further, the call made upon the Soviet Union by France, the United Kingdom and the United States to respect the quadripartite agreements on Berlin, as well as the "decisions taken pursuant to these agreements" by those three countries, was supported by their partners in WEU and NATO.

2. Disarmament and the non-proliferation of nuclear weapons

These matters were discussed by the Council, in particular during their Bonn ministerial

lement informés de leurs relations et contacts bilatéraux, développés chaque fois que possible, avec les pays de l'Est. C'est ainsi, par exemple, qu'ont été évoquées, à la réunion de Bruxelles, les visites de M. Rapacki en Belgique et au Luxembourg, de M. Wilson et de M. Debré à Moscou, ainsi que les rencontres entre dirigeants italiens et délégations yougoslaves et roumaines; à la réunion de Paris, les visites de M. Fock à Paris, de M. Luns à Belgrade, de M. Lavichenko à Bruxelles, de M. Malraux à Moscou, ainsi que les conversations belgo-polonaises.

Les points de vue échangés d'autre part ont été les suivants:

Avant août 1968, des progrès semblaient se réaliser sur la voie de meilleures relations entre l'Est et l'Ouest, tout au moins dans les domaines économique, scientifique et technique, ainsi que culturel; un certain nombre d'accords bilatéraux d'intérêt pratique réciproque avaient été passés entre Etats membres de l'U.E.O. et Etats d'Europe orientale. On constatait également certains signes d'amélioration du dialogue politique.

En outre, l'évolution politique générale en Europe orientale paraissait de nature à favoriser les perspectives de détente à long terme, même si elle n'offrait pas l'espoir immédiat d'un règlement rapide des problèmes européens en instance dans le domaine politique et de sécurité. Cela est particulièrement vrai du plus important problème, celui de l'Allemagne, qui a été régulièrement examiné à toutes les réunions ministérielles. Au sujet des mesures prises par l'Allemagne de l'Est en juin 1968 contre la liberté de circulation en Allemagne, les membres du Conseil se sont accordés à juger que le régime est-allemand ne pouvait espérer rehausser son prestige international par des mesures administratives illégales. Ils ont confirmé le soutien des gouvernements membres à la volonté déclarée des trois puissances de sauvegarder la liberté de Berlin et de maintenir le libre accès à la ville.

Dès lors, l'opinion générale, qui s'exprima au Conseil de Bonn notamment, était qu'il importait, d'une part, de continuer à œuvrer en vue d'une plus grande compréhension entre l'Est et l'Ouest, et, d'autre part, de manifester la volonté de l'Occident d'éviter toute initiative susceptible d'être interprétée comme une ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats. Cependant, l'objectif de tous les gouvernements membres de l'U.E.O. étant de contribuer à créer un climat de confiance, seul susceptible de permettre d'arriver un jour à un accord avec l'Est, le Conseil considérait

qu'il fallait poursuivre le processus de la détente, en continuant, avec patience et cohésion, d'exploiter toutes les possibilités de relations bilatérales ou multilatérales plus constructives avec le bloc communiste. Dans ce contexte, les partenaires de la République Fédérale d'Allemagne confirmèrent, à Bonn, leur plein appui au gouvernement allemand pour son approche à la fois constructive et prudente du problème.

Après l'intervention armée de la Tchécoslovaquie au mois d'août, les gouvernements membres de l'U.E.O. exprimèrent immédiatement leurs préoccupations, tant sur le plan national que dans le cadre de diverses organisations internationales. Ainsi, à l'occasion de sa réunion ministérielle tenue à Rome en octobre, le Conseil consacra une large part de ses débats à l'examen des incidences de cette invasion sur les relations Est-Ouest et de ses conséquences pour l'Europe. L'intervention de l'Union Soviétique et d'autres pays du Pacte de Varsovie a été à nouveau condamnée. Il a été également reconnu que les espoirs mis dans la détente entre l'Ouest et l'Est s'en trouvaient affectés sérieusement et que certains des résultats déjà obtenus à cet égard risquaient d'être compromis. D'autre part, il a été convenu que, si l'Ouest ne devait pas renoncer à son objectif de promouvoir la détente dans les relations avec l'Est, les possibilités de réaliser des progrès substantiels en ce sens dépendaient dans une large mesure de l'attitude de l'U.R.S.S. vis-à-vis des principes fondamentaux de respect de la souveraineté nationale et de non-recours à la force dans les relations internationales.

Les représentants des pays de l'U.E.O. ont confirmé leur position lors de la réunion du Conseil de l'Atlantique nord tenue à Bruxelles les 15 et 16 novembre 1968.

A cette même occasion, ils ont précisé d'autre part qu'en ce qui concerne l'Allemagne, «la politique que l'U.R.S.S. fait découler de sa doctrine d'une prétendue «communauté socialiste» serait contraire aux accords quadripartites»; d'autre part, «l'appel» lancé à l'U.R.S.S. par la France, le Royaume-Uni et les Etats-Unis pour que celle-ci respecte les accords quadripartites relatifs à Berlin, ainsi que «les décisions prises conformément à ces accords» par les trois pays précités, ont été appuyés par leurs partenaires de l'U.E.O. et de l'O.T.A.N.

2. Le désarmement et la question de la non-prolifération des armes nucléaires

Le Conseil a débattu de ces questions notamment lors de sa réunion tenue au niveau ministé-

meeting in July. They also had an opportunity of expressing their views on certain points raised in the questions put to them by the Committee on Defence Questions and Armaments at the joint meeting held in Bonn in September.

When the results of the North Atlantic Council meeting in Reykjavik in June were discussed in Bonn, together with the American and Soviet statements made in July, members of the Council confirmed their desire to further the progress of disarmament and arms control. In this connection, they referred to the NATO study on means of bringing about a reduction of armed forces in Europe, considering that this represented a difficult, but important element of their effort to achieve détente in East-West relations; it was emphasised that such reductions must be mutual and balanced. They were also interested to note that the USSR had presented proposals designed to limit the nuclear arms race.

However, the acts committed in August in Czechoslovakia by the USSR and certain Warsaw Pact countries led the Council to consider, as pointed out to the Committee on Defence Questions and Armaments at the joint meeting in Bonn, that prospects for progress towards balanced and mutual force reductions were compromised by that unwarranted intervention. Nevertheless, member governments of WEU, together with their allies, wish to continue along the road they have mapped out as far as circumstances will permit. They confirmed their position at the North Atlantic Council meeting in Brussels on 15th and 16th November; as stated in paragraph 10 of the final communiqué, "prospects for mutual balanced force reductions have suffered a severe setback. Nevertheless, the allies in close consultation are continuing their studies and preparations for a time when the atmosphere for fruitful discussions is more favourable".

When the WEU Ministers met in Bonn in July, the Council held an exchange of views on the nuclear non-proliferation treaty which had been signed by the United Kingdom and was being studied by those other member countries which had taken part in negotiations. The representatives of the governments concerned agreed that the question of control must first be settled

jointly with Euratom and that the treaty does not affect either the right of Europeans to unite, or existing commitments on collective security. The French delegation stated that, although their government had not taken part in negotiations and had no intention of signing the treaty, they would follow the same course of action as the nuclear signatory States. Events in Czechoslovakia since August have introduced a new element to be considered by the countries concerned with this problem.

3. Aspects of European construction

(a) The Council received two Recommendations setting out the Assembly's views, namely 165 on the British application for membership of the European Communities which was answered on the basis of current developments, and 168 on the British application for membership of the European Communities and the next steps in the building of Europe, transmitted to the Council in October after the first part of the Assembly's Fourteenth Session, and now under consideration.

In the course of their regular exchanges of views on the European economic situation, the Council heard several statements by the British delegation, who reported on economic and financial measures taken by their government and defined their position regarding relations with the European Communities; on the last point, they stated that the United Kingdom was prepared to consider any proposal from the Six which was linked with accession.

The other members of the Council first expressed satisfaction at the United Kingdom's economic and financial measures and hoped that they would succeed. Secondly, as at the meeting of the Council of Ministers of the EEC of 19th December 1967, it was recognised that no member State had raised any objection in principle to the enlargement of the Communities. It was further noted that while differences of view had prevented the immediate opening of negotiations, the applications for membership remained on the agenda of the Council of Ministers of the EEC. Lastly, a number of proposals submitted to the Council of the EEC concerning relations between the latter and applicant States, and considered more particularly on 29th February, 9th March, 5th April, 27th Sep-

riel à Bonn en juillet. Il a eu d'autre part l'occasion de donner son point de vue sur certains de leurs aspects évoqués dans les questions qui lui ont été posées par la Commission des Questions de Défense et des Armements, lors de la réunion commune de Bonn en septembre.

Lorsque les résultats de la réunion du Conseil de l'Atlantique nord tenue à Reykjavik en juin, ainsi que les déclarations américaine et soviétique de juillet, ont été évoqués à Bonn, les membres du Conseil ont confirmé leur volonté de contribuer à la réalisation de progrès dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements. Ils ont rappelé, dans ce contexte, l'étude, entreprise au sein de l'O.T.A.N., des moyens de parvenir à une réduction des forces en Europe, tâche à leur avis difficile mais importante pour une détente dans les relations avec l'Est; l'accent a été mis sur la nécessité qu'une telle réduction soit mutuelle et équilibrée. Ils ont d'autre part jugé intéressant que l'U.R.S.S. ait présenté de son côté des propositions visant à freiner la course aux armements nucléaires.

Mais, l'action menée au mois d'août en Tchécoslovaquie par l'U.R.S.S. et certains pays du Pacte de Varsovie a conduit le Conseil à constater, comme indiqué à la Commission des Questions de Défense et des Armements lors de la réunion commune de Bonn, que les perspectives de progrès dans le domaine d'une réduction équilibrée et réciproque des forces se trouvaient compromises par cette intervention injustifiable. Les gouvernements membres de l'U.E.O., de concert avec leurs alliés, désirent cependant, comme indiqué également à la commission, continuer dans la voie qu'ils se sont tracée, dans la mesure où les circonstances le permettront. Ils ont confirmé leur position lors de la réunion du Conseil de l'Atlantique nord à Bruxelles les 15 et 16 novembre. Aux termes du paragraphe 10 du communiqué final, «les perspectives de réductions mutuelles et équilibrées de forces ont subi un sérieux recul. Les alliés poursuivront néanmoins, par d'étroites consultations, leurs études et leurs préparatifs en attendant le jour où régnera un climat plus propice à des discussions fructueuses».

Lors de sa réunion ministérielle de Bonn en juillet, le Conseil de l'U.E.O. a eu un échange de vues sur le traité de non-prolifération nucléaire, qui à cette époque était signé par le Royaume-Uni et à l'examen dans les autres pays membres de l'U.E.O. qui avaient participé aux négociations. Les représentants des gouvernements précités ont convenu de la nécessité que la question du con-

trôle soit réglée en accord avec l'Euratom et que le traité n'affecte pas le droit des Européens de s'unir ni les engagements existants en matière de sécurité collective. La délégation française, pour sa part, rappelant que son gouvernement n'avait pas participé aux négociations et n'avait pas l'intention de signer le traité, a indiqué que la France se comporterait toutefois dans l'avenir de la même manière que les Etats nucléaires signataires. Les événements survenus depuis le mois d'août en Tchécoslovaquie ont apporté aux Etats préoccupés par ce problème un élément nouveau d'appréciation.

3. Différents aspects de la construction européenne

(a) Le Conseil a eu l'occasion de prendre connaissance des vues de l'Assemblée formulées dans deux recommandations, n^{os} 165 sur la candidature britannique aux Communautés européennes à laquelle il a répondu sur la base des développements en cours de la question, et 168 sur la candidature britannique aux Communautés européennes et les prochaines étapes de la construction de l'Europe, transmise au Conseil en octobre à la suite de la première partie de la Quatorzième session de l'Assemblée et actuellement à l'examen.

Dans le cadre de ses échanges de vues réguliers sur la situation économique européenne, le Conseil a entendu plusieurs exposés de la délégation britannique; celle-ci a fait part des mesures prises par son gouvernement en matière économique et financière et précisé sa position concernant ses relations avec les Communautés européennes; sur ce dernier point, elle a indiqué que le Royaume-Uni était disposé à prendre en considération toute proposition émanant des Six et liée à l'adhésion.

Les autres membres du Conseil ont tout d'abord exprimé leur satisfaction des mesures adoptées par la Grande-Bretagne sur le plan économique et financier, ainsi que leur souhait que celles-ci soient couronnées de succès. D'autre part, il a été constaté, comme à la réunion du Conseil des Ministres de la C.E.E. du 19 décembre 1967, qu'aucun Etat membre ne soulevait d'objections de principe à l'élargissement des Communautés. Il a également été constaté que, si des divergences de vues avaient empêché les négociations de s'ouvrir immédiatement, les candidatures restaient inscrites à l'ordre du jour du Conseil des Ministres de la C.E.E. Enfin, diverses propositions relatives aux relations entre la C.E.E. et les pays candidats, soumises au Conseil de la C.E.E. et examinées par lui, notamment lors de ses séances

tember and 4th November were mentioned at ministerial meetings of the Council of WEU.

(b) As regards other aspects of the construction of Europe, the Council heard a statement by the Belgian Foreign Minister during the political consultation in Rome; the Minister outlined a number of suggestions for the study of problems not covered by the Rome Treaty and proposed that they be discussed at the first meeting of the Ministerial Council in 1969.

After an exchange of views, it was agreed that governments should make adequate preparations for that meeting.

4. Problems arising outside Europe (Middle East, Africa, Latin America and Asia)

Whenever consultations between members of WEU appear warranted by developments in countries outside Europe, the Council, as indicated in their reply to Recommendation 164, devote a part of their discussions at ministerial level to an exchange of information and opinion, in an effort to arrive at a better understanding of each other's points of view and to align them as far as possible.

During 1968, particular attention was given to developments in the Middle East and Nigeria/Biafra.

In Brussels and Paris, the Council of Ministers discussed the Israeli/Arab problem and its effect on the situation in the Mediterranean. Members' first concern was that a lasting, peaceful settlement should be found for the dispute, on the basis of the principles enunciated in the Resolution adopted by the United Nations Security Council on 22nd November 1967. In accordance with this line, they expressed full support for Mr. Jarring, the special representative of the Secretary-General of the United Nations appointed under the terms of the Resolution, to promote agreement and assist efforts to achieve a peaceful and accepted settlement between the parties. Delegations also exchanged information on their governments' efforts to encourage the countries concerned to be realistic and show moderation, and to agree to the mutual concessions necessary for the establishment of real peace; these moves were extremely

cautious because member governments were anxious to avoid any action which might cause the parties to harden their attitude.

Despite encouraging signs early in the year, the Council were compelled to recognise, however, that the countries concerned were still very far apart and that their dispute was still producing acts of violence.

The representatives of the WEU countries also expressed concern that the continuation of the Israeli/Arab crisis had provided the USSR with an opportunity of strengthening its naval presence in the Mediterranean. As stated in reply to a question put by the Committee on Defence Questions and Armaments at the joint meeting in Bonn, the member countries discussed the situation in the Mediterranean with their NATO partners at the meeting of the North Atlantic Council held at Reykjavik in June 1968. They were parties to the decision that the permanent representatives to NATO should consult fully on the situation in the Mediterranean and extend consultations as circumstances might require. To this end, the Secretary-General of NATO was requested to co-ordinate the exchange of information among members of the North Atlantic Council and keep the permanent representatives closely advised on the situation in the Mediterranean.

Similarly, at the meeting of the North Atlantic Council which they attended in Brussels in November 1968, the representatives of WEU countries took part in drafting paragraph 5 of the final communiqué worded as follows: "The new uncertainties resulting from recent Soviet actions (in Czechoslovakia) also extend to the Mediterranean basin. This situation requires that the allies continue by every available means their efforts to promote stability and a just and equitable peace, as well as mutual co-operation and understanding, in the area. The expansion of Soviet activity in the Mediterranean, including the increased presence of Soviet naval units, requires vigilance to safeguard allied security".

Lastly, in their reply to Recommendation 160, the Council gave their views on the political

du 29 février, 9 mars, 5 avril, 27 septembre et 4 novembre, ont été évoquées devant le Conseil de l'U.E.O. à l'occasion de ses réunions ministérielles.

(b) En ce qui concerne d'autres aspects de la construction européenne, le Conseil, dans le cadre de ses consultations politiques à Rome, a entendu une déclaration du ministre belge des affaires étrangères contenant plusieurs suggestions pour une étude de problèmes non couverts par le Traité de Rome, que le ministre a exposés et dont il a proposé de débattre au cours de la première réunion du Conseil ministériel en 1969.

A la suite d'un échange de vues, il a été convenu que les gouvernements prépareraient cette réunion de manière adéquate.

4. Problèmes posés hors d'Europe (Moyen-Orient, Afrique, Amérique latine et Asie)

Chaque fois que la situation dans des pays situés hors d'Europe rend utiles des consultations entre membres de l'U.E.O., le Conseil, comme indiqué dans sa réponse à la Recommandation n° 164, consacre une part de ses délibérations ministérielles à des échanges d'informations et de vues dans le but de parvenir à une meilleure compréhension des positions respectives et de rapprocher celles-ci dans la mesure du possible.

Durant l'année 1968, son attention a été particulièrement retenue par les développements de la situation au Moyen-Orient et au Nigeria-Biafra.

Ainsi, à l'occasion de ses réunions ministérielles de Bruxelles et de Paris, le Conseil a délibéré du problème israélo-arabe et a évoqué ses incidences sur la situation en Méditerranée. Ses membres ont tout d'abord exprimé le souhait qu'un règlement pacifique et durable soit trouvé au conflit, sur la base des principes énoncés dans la résolution adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies le 22 novembre 1967. Suivant cette ligne, ils ont confirmé leur plein appui à la mission entreprise par M. Jarring, représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies, nommé aux termes de la résolution afin de promouvoir un accord et d'appuyer les efforts en vue de parvenir à un règlement pacifique accepté par les parties. Les délégations se sont, d'autre part, tenues informées des efforts menés avec prudence par leurs gouvernements soucieux d'éviter toute initiative qui risquerait de provoquer un durcissement de l'attitude des intéressés, en vue

d'inciter ceux-ci à faire preuve d'une modération réaliste de nature à permettre l'acceptation réciproque des concessions nécessaires à l'établissement d'une paix véritable.

Toutefois, le Conseil a dû constater que, malgré l'apparition de certains indices encourageants au début de l'année, les positions des parties demeuraient très éloignées et que leur différend continuait même à se manifester par des actes de violence.

Les représentants des pays membres de l'U.E.O. ont, d'autre part, exprimé leur préoccupation que la continuation de la crise israélo-arabe ait fourni à l'U.R.S.S. l'occasion de renforcer sa présence navale en Méditerranée. Comme indiqué dans la réponse à une question posée par la Commission des Questions de Défense et des Armements lors de la réunion commune de Bonn, ils ont délibéré de la situation en Méditerranée avec leurs partenaires de l'O.T.A.N. lors de la réunion du Conseil de l'Atlantique nord en juin 1968 à Reykjavik. Ils ont participé à la décision prise à cette occasion d'inviter les représentants permanents de l'O.T.A.N. à poursuivre une consultation approfondie sur la situation en Méditerranée et à développer leurs consultations dans la mesure où les circonstances l'exigeraient et, d'autre part, de charger à cette fin le secrétaire général de l'O.T.A.N. de coordonner les échanges de renseignements entre les membres du Conseil atlantique et de tenir les représentants permanents constamment informés de la situation en Méditerranée.

De même, lors de la réunion du Conseil atlantique à laquelle ils ont pris part en novembre 1968 à Bruxelles, les représentants des pays membres de l'U.E.O. ont participé à la rédaction du paragraphe 5 du communiqué final ainsi libellé: «Les incertitudes nouvelles suscitées par la récente action des Soviétiques (en Tchécoslovaquie) se manifestent également dans le bassin méditerranéen. Il y a là une situation qui exige que les alliés poursuivent, par tous les moyens dont ils disposent, leurs efforts en vue de promouvoir dans cette zone la stabilité et une paix juste et équitable, ainsi que la coopération et l'entente mutuelles. En même temps, le développement de l'activité soviétique, en particulier la présence accrue d'unités navales de l'U.R.S.S. en Méditerranée, requiert une vigilance propre à sauvegarder la sécurité alliée».

Il est enfin rappelé que, dans sa réponse à la Recommandation n° 160, le Conseil a donné son

and economic problems affecting the Mediterranean, which the Assembly had raised.

The civil war which continued throughout the year in Nigeria was also discussed in detail at the ministerial meetings in Bonn and Rome. All delegations expressed concern at the situation and urgently hoped that hostilities could be brought to a close. They thought that it would be inadvisable to envisage any political action which might prejudice the restoration of peace. On the other hand, in view of the terrible suffering of the population, they called for increased supplies of all kinds of aid and particularly of food and medical supplies, and exchanged information on assistance given by their governments, either bilaterally or through international humanitarian organisations such as the International Red Cross. Following a suggestion made by the German Delegation in Rome and as requested by the Ministers, the Permanent Council have continued these exchanges of views.

The situation in other parts of Africa, such as the Congo and the Horn of Africa, was discussed at the ministerial meeting in Brussels on the basis of reports by member States.

Information and views on the situation in Latin America were exchanged in Bonn, where the Italian representative made a statement on Argentina, and in Rome, where the German delegate reported on his recent visit to several countries in that part of the world. On the basis of a number of points in their statement, the German delegation were asked to expand this report for the next Council.

Finally, as regards Asia, the member governments have followed very closely all efforts to put an end to hostilities in Vietnam and hope that the Paris negotiations will lead to the earliest restoration of peace.

The Council also heard a statement by the Netherlands delegation on Indonesia, at the ministerial meeting in Bonn.

B. The Council and scientific, technical and space questions

1. Scientific and technical questions

The problem of scientific and technical co-operation was discussed by the Ministers in Brussels, Paris, Bonn and Rome.

The Council again stressed that Europe's technological situation is a matter for concern and that progress must be made in this field of such great importance for the future of every member country.

It was noted that major bilateral efforts had been made over the last few years, with special reference to co-operation between WEU member countries in a number of sectors such as aircraft production.

Consideration was also given to the development of multilateral co-operation. Mention was made first of work in a number of international organisations such as the OECD whose Conference of Ministers in Paris in March 1968 was mainly concerned with three points — the technological gap between member countries, the promotion and organisation of basic research, and policies as regards scientific and technical information systems; resolutions were adopted on the same occasion. The Council also discussed the implementation of the Resolution adopted by the Council of the EEC on 31st October 1967 calling for wider collaboration both as regards future progress and, in the geographical sense, by seeking ways and means of bringing in non-member countries.

Finally, a number of general and specific proposals were put forward for the promotion of co-ordinated European action.

The general opinion of the Council is that if action is required — and the great number of studies undertaken and suggestions made to try and overcome existing obstacles bear witness to the goodwill of all concerned — it would be inappropriate to try at the moment to define a rigid framework for European co-operation in this field.

On the specific point of collaboration in aircraft production, to which reference has already been made, the Council again recognised

point de vue sur les différents problèmes politiques et économiques concernant la Méditerranée qui avaient été soulevés par l'Assemblée.

La guerre civile qui s'est prolongée toute l'année au Nigeria a également fait l'objet d'échanges de vues approfondis au cours des réunions ministérielles de Bonn et de Rome. Toutes les délégations ont exprimé leur préoccupation devant la situation et leur vif souhait de voir mettre fin d'urgence aux hostilités. Elles ont estimé qu'il serait inopportun d'envisager une action politique qui risquerait d'avoir des effets contraires au rétablissement de la paix. Par contre, considérant la gravité des souffrances endurées par les populations, elles se sont prononcées pour une intensification de la fourniture de secours de tous ordres, notamment en vivres et en médicaments, et se sont mutuellement tenues informées de l'aide apportée par leurs gouvernements, soit bilatéralement, soit par le canal des organisations internationales à but humanitaire, comme la Croix-Rouge internationale. A la suite d'une suggestion présentée par la délégation allemande lors de la réunion ministérielle de Rome, et à la demande des ministres, le Conseil permanent a poursuivi ces échanges de vues.

Quant à la situation d'autres régions d'Afrique, comme le Congo et la Corne de l'Afrique, elle a été évoquée au niveau ministériel à Bruxelles, sur la base des informations fournies par les Etats membres.

La situation en Amérique latine a fait l'objet d'échanges d'informations et de vues, notamment lors des réunions ministérielles de Bonn, où le représentant de l'Italie a présenté un exposé sur l'Argentine, et de Rome, où le représentant allemand a rendu compte de sa récente visite dans plusieurs pays de ce continent. A la suite des considérations présentées à l'attention du Conseil dans l'exposé de la délégation allemande, il a été demandé à cette dernière de bien vouloir développer, pour le prochain Conseil, ce compte rendu.

Enfin, pour ce qui concerne l'Asie, les gouvernements membres de l'U.E.O. ont suivi avec la plus grande attention les efforts faits pour faciliter la fin des hostilités au Vietnam et espèrent que les négociations de Paris pourront aboutir aussi rapidement que souhaitable au rétablissement de la paix.

Le Conseil a, d'autre part, entendu un exposé de la délégation néerlandaise sur l'Indonésie lors de sa réunion ministérielle de Bonn.

B. Le Conseil et les questions scientifiques, techniques et aérospatiales

1. Questions scientifiques et techniques

Le problème de la coopération en matière scientifique et technique a été examiné au cours des réunions ministérielles de Bruxelles, Paris, Bonn et Rome.

Les membres du Conseil ont souligné une fois de plus que la situation technologique de l'Europe est préoccupante et qu'il importe de réaliser des progrès dans ce domaine de grande importance pour l'avenir de chaque pays.

Il a été constaté que, sur le plan bilatéral, des efforts importants ont été poursuivis au cours des dernières années; a notamment été évoquée la collaboration bilatérale entre membres de l'U.E.O. dans certains secteurs particuliers, comme l'aéronautique.

Le problème du développement de la coopération sur le plan multilatéral a également été examiné. Ainsi, d'une part, ont été rappelés les travaux de diverses organisations internationales, telle l'O.C.D.E., dont la conférence ministérielle, tenue à Paris en mars 1968, s'est penchée principalement sur trois points — écart technologique entre les pays membres, promotion et organisation de la recherche fondamentale, politiques en matière de systèmes d'information scientifique et technique — et a adopté des résolutions. D'autre part, a été évoquée la question de la mise en œuvre de la résolution adoptée le 31 octobre 1967 par le Conseil de la C.E.E., qui vise une collaboration élargie quant aux actions à entreprendre, et également du point de vue géographique par la recherche des moyens d'y associer des Etats non membres.

Enfin, diverses propositions ont été avancées, d'ordre général, ou touchant des domaines spécifiques, pour promouvoir un effort européen coordonné.

L'opinion générale au sein du Conseil est que, s'il est nécessaire d'agir — le grand nombre des études entreprises et des suggestions faites pour essayer de surmonter les obstacles existants attestent d'ailleurs la bonne volonté de chacun — il ne serait pas approprié de vouloir définir, dès maintenant, un cadre rigide pour la coopération européenne dans ce domaine.

Sur le point particulier de la collaboration en matière aéronautique, déjà citée, le Conseil a eu l'occasion de confirmer l'importance qu'il

the importance of this industry for technological progress and reiterated the concern aroused by powerful international competition. Thus, in their reply to Recommendation 163, they noted an encouraging tendency towards an increase in the number of bilateral and multilateral projects (Jaguar, Concorde, Bréguet Atlantic...) and towards the formation of European industrial consortia; at the same time, they noted the inadequacy of multilateral co-operation which frequently resulted in the choice of aircraft not made in Europe when the equivalents were available on the spot. The Council therefore recommended that member governments should give priority as far as possible to civilian and military aircraft produced by the European industry and should seek ways and means of increasing co-operation in the field of aircraft development and construction. They concluded by expressing the opinion that European manufacturers should strengthen their co-operation within European trade associations.

Finally, regarding the proposal to build a European particle accelerator, the reasons for the United Kingdom Government's decision on the project for a 300 GeV accelerator were explained to the Council at Bonn in July. Subsequently, when the Council of CERN met at Meyrin in October, four WEU countries — Belgium, France, Italy and the Federal Republic of Germany — agreed, together with Austria, to help in financing the new 200 GeV project and it was decided to start a detailed study immediately. Other countries may join in this undertaking.

2. Space questions

This subject was discussed by the Ministers in Paris and Bonn. During 1968, the international organisations to which six member countries belong, namely ELDO and ESRO, encountered a number of difficulties. The United Kingdom and Italian representatives explained the reasons for their positions and the other delegations, while noting their arguments, expressed concern regarding the future of projects designed to enable Europe to play an independent rôle in space.

Furthermore, in their reply to Recommendation 162 on the state of European space activities, the Council emphasised the importance which they attach to the streamlining of existing machinery for European co-operation in space matters. They added that the future framework for the co-ordination of all European space activities would be one of the main problems on which the third European space conference would have to take a decision.

This Conference was held in Bonn from 12th to 14th November 1968, when the WEU countries belonging to ELDO were represented. It considered the difficulties of ELDO and ESRO and tried to find solutions which would enable both organisations to continue their activity. It also discussed the question of co-ordinating European space activities.

The Conference was preceded by an ELDO Ministerial Conference on 11th November at which it was decided, with the Italian delegation giving its agreement *ad referendum* and the United Kingdom delegation abstaining, to continue the development and construction of a European launcher. The Conference also took note of a United Kingdom undertaking to continue to supply Blue Streak launchers, to those countries at present members of ELDO, at least up to 1976.

The European Space Conference adopted five Resolutions as follows:

1. To continue the ESRO programme of scientific satellites and to initiate a programme of applications satellites; a decision on the first project to be taken at a Government Conference in March or April 1969.
2. To set up a Committee to propose by 1st October 1969, the text of a Convention for a single integrated European space organisation.
3. To endorse the recommendations made by the European Conference on Satellite Communications (CETS) for the negotiations on definitive arrangements for an international satellite telecommunications system.
4. That the basis for European space co-operation should be a minimum programme of scientific and applications satellites within a basic programme, which might

reconnaît à celle-ci pour le progrès technologique et les préoccupations que lui inspire une concurrence internationale très forte. Ainsi, dans sa réponse à la Recommandation n° 163, il a constaté, d'une part, une tendance encourageante à la multiplication des projets bilatéraux et multilatéraux (Jaguar, Concorde, Bréguet Atlantic...), ainsi que la formation de consortiums industriels européens, mais aussi une insuffisance de la coopération multilatérale qui entraîne souvent le choix d'un modèle hors d'Europe, alors que l'on pourrait trouver sur place des modèles équivalents. Le Conseil a, dès lors, recommandé aux gouvernements membres de donner, dans toute la mesure du possible, la priorité aux produits, aussi bien civils que militaires, de l'industrie européenne et de rechercher les moyens de parvenir à une coopération plus poussée dans le domaine du développement et de la construction aéronautiques. Il a enfin exprimé l'opinion que les industriels européens devraient renforcer leur collaboration au sein des organismes professionnels inter-européens.

Enfin, en ce qui concerne le projet de construction d'un accélérateur européen de particules, le représentant du Royaume-Uni avait exposé, lors de la réunion du Conseil de l'U.E.O. à Bonn en juillet, les raisons de la position de son gouvernement à l'égard du projet de réalisation d'un accélérateur de 300 GeV. A ce propos, on notera que, lors de la réunion du Conseil du C.E.R.N. à Meyrin en octobre, quatre des membres de l'U.E.O., la Belgique, la France, l'Italie et la République Fédérale d'Allemagne, ont accepté, avec l'Autriche, de contribuer au financement d'un nouveau projet de 200 GeV, et qu'il a été décidé d'en entreprendre immédiatement une étude détaillée. D'autres pays pourraient se joindre à l'entreprise.

2. Questions spatiales

Elles ont été évoquées lors des réunions ministérielles de Paris et de Bonn. Certaines difficultés ont, en effet, été rencontrées en 1968 par les organisations internationales auxquelles sont parties six des pays membres de l'U.E.O., et plus précisément par le C.E.C.L.E.S. et le C.E.R.S. Les représentants du Royaume-Uni et de l'Italie ont expliqué les raisons de leur position respective et les autres délégations, prenant note de leurs arguments, ont manifesté leur préoccupation concernant l'avenir de projets entrepris en vue de permettre à l'Europe de jouer un rôle indépendant en matière spatiale.

D'autre part, dans sa réponse à la Recommandation n° 162 sur l'état des activités européennes en matière spatiale, le Conseil a eu l'occasion d'indiquer l'importance qu'il attache à la simplification des mécanismes actuels de la coopération européenne dans le domaine spatial. Il a ajouté que le cadre futur de la coordination de toutes les activités spatiales européennes constituerait l'un des principaux problèmes à résoudre par la troisième Conférence Spatiale Européenne.

Cette conférence s'est tenue à Bonn du 12 au 14 novembre 1968, avec la participation des pays membres de l'U.E.O. appartenant au C.E.C.L.E.S. Elle s'est penchée sur les difficultés du C.E.C.L.E.S. et du C.E.R.S. en vue de trouver des solutions propres à assurer la poursuite du fonctionnement de ces deux organisations. Elle a, d'autre part, examiné la question de la coordination des activités spatiales européennes.

La conférence a été précédée d'une conférence ministérielle du C.E.C.L.E.S., tenue le 11 novembre, au cours de laquelle il a été décidé (ad referendum pour la délégation de l'Italie et la délégation du Royaume-Uni s'abstenant) de poursuivre la mise au point et la construction d'un lanceur européen. La conférence a également pris note de l'engagement du Royaume-Uni de continuer à fournir des lanceurs Blue Streak aux pays actuellement membres du C.E.C.L.E.S., jusqu'en 1976 au moins.

La Conférence Spatiale Européenne a adopté les cinq résolutions suivantes:

1. Elle poursuivra le programme de satellites scientifiques du C.E.R.S. et entreprendra un programme de satellites d'application; une décision sera prise sur le premier programme lors d'une conférence gouvernementale qui aura lieu en mars ou avril 1969.
2. Elle charge un comité de présenter, pour le 1^{er} octobre 1969, le texte d'une convention créant une organisation spatiale européenne unique intégrée.
3. Elle approuve les recommandations formulées par la Conférence Européenne des Télécommunications par Satellites (C.E.T.S.) en vue de la négociation d'un accord définitif sur la création d'un système international de télécommunications par satellites.
4. Elle estime que la base de la coopération spatiale européenne doit être un programme minimum de satellites scientifiques et d'application dans le cadre d'un programme de

also contain launcher development, with membership of an integrated European Space organisation dependent on participation in the minimum programme.

5. Those European States interested in continuing launcher development would do so, whilst those not so interested would agree to some European satellites using these launchers on agreed terms.

These Resolutions, with the exception of No. 3 which was adopted unanimously, were all adopted with reservations or abstentions. In particular, the United Kingdom placed a reservation on its participation in the Space Application Programme referred to in Resolution No. 1 and on Resolutions Nos. 4 and 5.

Pending the results of the work of the Committee referred to in paragraph 2 above, the current programmes of ESRO and ELDO will be carried out in consultation with this Committee and the two organisations will concert their activities.

C. The Council and defence questions

1. Level of forces of member States

(a) Forces under NATO command

The maximum levels of ground, air and naval forces which member States of WEU place under NATO command are fixed in Articles I and II of Protocol No. II on WEU forces. Article III of the Protocol provides for a special procedure, if necessary, to enable these levels to be increased above the limits specified in Articles I and II.

In order to make this check, which constitutes one of their duties under the Paris Agreements, the Council receive information every year concerning the levels in question, in accordance with Article IV of Protocol No. II. This information is obtained in the course of inspections carried out by the Supreme Allied Commander Europe, and is transmitted to the Council by a high-ranking officer designated by him to that end. No information on French forces was included in SACEUR's submission valid at the end of 1967, as no French forces were then under NATO command.

Furthermore, the Council examined the procedure laid down in their Resolution of 15th September 1956, so that the levels of forces under NATO command might be examined in the light of the Annual Review.

(b) Forces under national command

The strengths and armaments of forces of member States on the mainland of Europe remaining under national command are fixed in accordance with the procedure laid down in the Agreement signed in Paris on 14th December 1957, implementing Article V of Protocol No. II of the modified Brussels Treaty. The Agreement came into force at the end of 1961.

By means of the methods set out in paragraphs (a) and (b) above, the Council have been able to fulfil their obligations under Protocol No. II of the modified Brussels Treaty concerning levels of forces.

2. United Kingdom forces stationed in Germany

The Assembly will recall that, during 1967, the Council considered and approved proposals by the United Kingdom Government for reducing the strength of British forces stationed in Germany and for redeploying part of them at home. At the same time, the United Kingdom Government gave certain undertakings as earnest of their resolve to continue making an effective contribution to the common defence effort on which western security depends, and to fulfil their obligations within WEU.

The position in this respect did not change in 1968 and the United Kingdom intends to maintain an appropriate contribution to western defence.

3. Amendment to Annex III to Protocol No. III of the modified Brussels Treaty¹

On 2nd October 1968, the Council of WEU adopted a Resolution amending paragraphs IV and V of Annex III to Protocol No. III of the Agreements signed in Paris on 23rd October 1954.

This amendment, approved in accordance with the procedure laid down in Protocol No. III of the modified Brussels Treaty and on the recommendation of the Supreme Allied Com-

1. See Chapter III.

base qui pourrait aussi comprendre la mise au point de lanceurs, la participation à ce programme minimum étant la condition de l'appartenance à une organisation européenne spatiale intégrée.

5. Les pays européens intéressés à poursuivre la mise au point du lanceur pourront le faire, les autres accepteront que certains satellites européens utilisent ces lanceurs dans des conditions à convenir.

Ces résolutions, à l'exception de la troisième qui a été adoptée à l'unanimité, ont toutes été adoptées avec des réserves ou abstentions. Le Royaume-Uni a notamment formulé une réserve concernant sa participation au programme d'application spatiale visé par la première résolution et concernant les quatrième et cinquième résolutions.

En attendant les résultats des travaux du comité mentionné au paragraphe 2 ci-dessus, le programme en cours du C.E.R.S. et du C.E.C.L.E.S. sera exécuté en consultation avec ce comité et les deux organismes concerteront leur action.

C. Le Conseil et les questions de défense

1. Niveau des forces des Etats membres

(a) Forces sous commandement O.T.A.N.

Les niveaux maximums des forces armées terrestres, aériennes et navales que les Etats membres de l'U.E.O. placent sous le commandement de l'O.T.A.N. sont fixés par les articles I et II du Protocole N° II relatif aux forces de l'U.E.O. L'article III de ce protocole prévoit une procédure spéciale pour le cas où il y aurait lieu de porter ces niveaux au-delà des limites spécifiées dans les articles I et II.

Afin d'effectuer cette vérification, qui constitue l'une des tâches que lui assignent les Accords de Paris, le Conseil reçoit chaque année des renseignements sur le niveau des forces conformément à l'article IV du Protocole N° II. Ces informations, recueillies lors d'inspections effectuées par le Commandant suprême des forces alliées en Europe, sont transmises au Conseil par un officier de haut rang désigné à cette fin par le SACEUR. Aucun renseignement sur les forces françaises ne figurait dans l'état, à jour à la fin 1967, fourni par le SACEUR, car aucun élément des forces françaises ne se trouvait à l'époque sous commandement O.T.A.N.

D'autre part, le Conseil a examiné la procédure prévue par sa résolution du 15 septembre 1956, de sorte que les niveaux des forces sous commandement O.T.A.N. puissent être considérés à la lumière de l'examen annuel.

(b) Forces sous commandement national

Les niveaux des effectifs et des armements des forces des Etats membres stationnées sur le continent européen qui restent placées sous commandement national sont fixés suivant une procédure établie par l'accord signé à Paris le 14 décembre 1957, en exécution de l'article V du Protocole N° II du Traité de Bruxelles révisé, accord qui est entré en vigueur à la fin de 1961.

Grâce aux procédures précisées aux paragraphes (a) et (b), le Conseil a pu s'acquitter des obligations que lui impose le Protocole N° II du Traité de Bruxelles révisé dans le domaine des niveaux des forces.

2. Forces britanniques stationnées en Allemagne

L'Assemblée se souviendra qu'au cours de l'année 1967, le Conseil a examiné et approuvé des propositions du gouvernement britannique visant à réduire les effectifs des forces britanniques stationnées en Allemagne et à redéployer une partie de ces forces sur le territoire métropolitain. Par contre, le gouvernement du Royaume-Uni avait pris certains engagements confirmant sa détermination de contribuer effectivement à l'effort de défense commune sur lequel repose la sécurité occidentale, et de continuer à remplir ses obligations vis-à-vis de l'U.E.O.

La situation à cet égard n'a pas changé en 1968 et le Royaume-Uni a l'intention de continuer à contribuer d'une façon appropriée à la défense occidentale.

3. Amendement à l'annexe III du Protocole N° III du Traité de Bruxelles révisé¹

Le 2 octobre 1968, le Conseil de l'U.E.O. a adopté une résolution amendant les paragraphes IV et V de l'annexe III au Protocole N° III des accords signés à Paris le 23 octobre 1954.

Cet amendement, adopté conformément à la procédure fixée par le Protocole N° III du Traité de Bruxelles révisé, et sur la recommandation du Commandant suprême des forces alliées en Eu-

1. Voir chapitre III.

mander Europe, is designed to enable the Federal Republic of Germany to fulfil her NATO commitments.

By the terms of this amendment, the Council authorised the Government of the Federal Republic of Germany to manufacture in its territory air-to-surface guided missiles for tactical defence and to construct in its territory warships for defence purposes driven by engines not depending on outside air supply, excluding warships driven by nuclear power.

The President of the Assembly was duly informed of this amendment.

*
**

Regarding certain aspects of European security, the Council have studied the Assembly's views and have given their opinion at the joint meeting with the Committee on Defence Questions and Armaments held on 20th September in Bonn, and in their replies to the Recommendations submitted at the second part of the Thirteenth Ordinary Session of the Assembly, namely in Recommendation 159 on the cost of defending Western Europe and Recommendation 161 on the state of European security.

On the prospects for a European security agreement, the Council, who had considered this question at their ministerial meeting in July, stated at the joint meeting that plans for an agreement of this kind have to be judged in terms of their contribution to a lasting peaceful order in Europe.

The degree of parliamentary control of national defence budgets exercised by member countries was also evoked at the joint meeting, and the Council considered that this was a matter for the individual countries concerned. The Council reaffirmed their view that the defence of Western Europe should rest on a sound economic basis and that the most effective use should be made of resources available.

The situation in the Mediterranean has been under review for some time, and member governments continue to regard with deep concern the lasting tension there and in the Middle East.

The situation brought about by the events that occurred in Czechoslovakia in August 1968 has led governments to reassess western defence

in the light of the new factors resulting from the armed intervention of the Soviet Union and other Warsaw Pact countries. In this connection, the Council draw the Assembly's attention to the conclusions of the November 1968 North Atlantic Council in Brussels in which representatives of all WEU member countries took part. At that time, member States participating in the NATO integrated defence programme decided to adopt certain measures as a result of the new military situation. The importance of co-operation between the integrated NATO forces and the French forces was also underlined.

Finally, the Council began to study the Recommendations submitted to them in October 1968 after the first part of the Assembly's Fourteenth Session, at which considerable time was devoted to discussing the various aspects of the Czechoslovak crisis and its implications for the western world.

D. European co-operation in connection with the work of the United Nations

The Council welcome the interest shown by the Assembly in their work in the sphere of the United Nations, as indicated in the relevant passage of the report, presented by Mr. Leynen on behalf of the General Affairs Committee during the first part of the Assembly's Fourteenth Ordinary Session, entitled "Political activities of the Council of Ministers — Reply to the Thirteenth Annual Report of the Council". In this passage it is stated that "the Committee wishes to underline the usefulness" of preparatory work undertaken. For their part, the Council confirm the high value they put on European co-operation in this field.

In the course of 1968, representatives of the seven member States of WEU met at the Secretariat-General in London to harmonise their views prior to the spring and summer sessions of the Economic and Social Council and to the General Assembly of the United Nations.

Delegates to these meetings, which are held every year, specialise in United Nations affairs and are therefore able, in the WEU framework, to bring informed opinion to bear on the many complex problems subsequently debated in New York or Geneva.

The meeting of experts prior to the Twenty-Third Session of the General Assembly discussed

rope, a pour but de permettre à la République Fédérale d'Allemagne de remplir ses engagements vis-à-vis de l'O.T.A.N.

Aux termes de cet amendement, le Conseil autorise le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne à fabriquer sur son territoire des engins guidés air-sol pour la défense tactique et d'autre part à construire, sur son territoire, des navires défensifs mus par des moteurs ne dépendant pas des approvisionnements d'air extérieur, à l'exclusion de tout navire à propulsion nucléaire.

Le Président de l'Assemblée a été dûment informé de cet amendement.

**

En ce qui concerne certains aspects de la sécurité européenne, le Conseil a étudié les vues de l'Assemblée et donné son avis au cours de la réunion commune avec la Commission des Questions de Défense et des Armements tenue à Bonn, le 20 septembre, et dans ses réponses aux recommandations adoptées lors de la deuxième partie de la Treizième session ordinaire de l'Assemblée, à savoir les Recommandations n^{os} 159 sur le coût de la défense de l'Europe occidentale et 161 sur l'état de la sécurité européenne.

Sur les perspectives d'un accord de sécurité européenne, le Conseil, qui avait examiné cette question au cours de sa réunion ministérielle de juillet, a déclaré lors de la réunion commune que les plans d'accord en ce domaine doivent être jugés du point de vue de la contribution qu'ils pourraient apporter à un ordre pacifique durable en Europe.

Le contrôle exercé par les parlements sur les budgets nationaux de défense a également été évoqué au cours de la réunion commune. Le Conseil a exprimé l'avis que c'était là une question qui relève de chaque pays en particulier. Le Conseil a réaffirmé sa conviction que la défense de l'Europe occidentale doit reposer sur une base économique saine et qu'il convient de faire le meilleur emploi des ressources disponibles.

La situation en Méditerranée fait l'objet d'un examen depuis un certain temps et les gouvernements membres continuent d'être profondément préoccupés par la tension persistante qui règne en Méditerranée et au Moyen-Orient.

La situation créée par les événements qui se sont produits en Tchécoslovaquie en août 1968 a conduit les gouvernements à reconsidérer la

défense occidentale à la lumière des éléments nouveaux résultant de l'intervention armée de l'Union Soviétique et des autres pays du Pacte de Varsovie. A ce sujet, le Conseil attire l'attention de l'Assemblée sur les conclusions du Conseil de l'Atlantique nord tenu à Bruxelles en novembre 1968, auquel ont participé des représentants de tous les pays membres de l'U.E.O. Au cours de cette réunion, les Etats participant au programme de défense intégrée de l'O.T.A.N. ont adopté certaines mesures imposées par la nouvelle situation militaire. L'importance de la coopération entre les forces intégrées de l'O.T.A.N. et les forces françaises a également souligné.

Enfin, le Conseil a entamé l'examen des recommandations qui lui ont été soumises en octobre 1968 après la première partie de la Quatorzième session de l'Assemblée, où s'est tenu un important débat sur les divers aspects de la crise tchécoslovaque, et ses conséquences pour le monde occidental.

D. Coopération européenne en relation avec les travaux de l'O.N.U.

Le Conseil se félicite de l'intérêt que manifeste l'Assemblée pour son activité dans le domaine des Nations Unies, comme en témoigne un passage du rapport présenté par M. Leynen, au nom de la Commission des Affaires Générales, à la première partie de la Quatorzième session ordinaire de l'Assemblée. Dans ce rapport intitulé «Activités politiques du Conseil des Ministres — Réponse au Treizième rapport annuel du Conseil», on lit en effet que «la commission ne peut que souligner l'utilité» de ces travaux préparatoires. Le Conseil, pour sa part, confirme le prix qu'il attache à la coopération européenne dans ce domaine.

Au cours de 1968, des représentants des sept Etats membres de l'U.E.O. se sont réunis au secrétariat général à Londres pour harmoniser leurs vues à la veille des sessions de printemps et d'été du Conseil économique et social ainsi que de l'Assemblée des Nations Unies.

A ces réunions, qui se tiennent chaque année, se retrouvent des spécialistes des questions intéressant les Nations Unies qui, dans le cadre de l'U.E.O., apportent le fruit de leur expérience à la solution des nombreux et complexes problèmes débattus à New York ou à Genève.

A la veille de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale, les experts ont examiné un

a number of items selected from the Session's agenda and, in particular, peaceful uses of the sea-bed and ocean floor beyond the limits of national jurisdiction, disarmament, peace-keeping operations, Namibia. In addition, the United Kingdom delegation made a statement on Gibraltar at this meeting and delegates exchanged views on the way the question of Czechoslovakia might appear in discussions in the Assembly.

Among questions raised at the meeting prior to the spring Session of ECOSOC were transport development and, in this context, the application of the latest scientific and technological advances to transport in backward countries; the work of the Committee on Social Development and particularly its draft declaration on social development; and the resolutions to be submitted to ECOSOC by the Commission on Human Rights.

The meeting prior to the summer session discussed the United Nations Development Decade, economic planning and projections and external financing of economic progress in the emerging countries. It was generally agreed that progress had to be made in narrowing the gap between rich and poor countries and it might be possible to work out a realistic global strategy on growth problems involving many of the United Nations

agencies. The reports due to be presented to ECOSOC on the Industrial Development Board and the United Nations Capital Development Fund were also evoked at this meeting, and, on the subject of the calendar of conferences and meetings for 1969 and 1970, delegates were of the opinion that a careful review should be undertaken in the United Nations framework, so that governments could prepare more satisfactorily for these meetings.

The meetings prior to the General Assembly and the spring Session of ECOSOC also discussed and harmonised views on the important question of elections to the component parts of these bodies.

As can be seen from the number of important items discussed at these preparatory meetings, member governments are fully aware of the need for concerting their views as far as possible so that their joint contribution to major issues in the United Nations will be a significant one.

As stated in their reply to Assembly Recommendation 164, the Council intend to continue these consultations, which help to increase the effectiveness of member countries in the work of the organisations in question.

certain nombre de points choisis dans l'ordre du jour de la session, en particulier les utilisations pacifiques du lit des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale, le désarmement, les opérations de maintien de la paix, la Namibie. En outre, la délégation du Royaume-Uni a fait une déclaration sur Gibraltar et les délégués ont considéré les aspects sous lesquels la question de la Tchécoslovaquie pourrait venir en discussion durant l'Assemblée.

A la réunion précédant la session de printemps de l'ECOSOC, les experts ont évoqué le développement des transports et, dans ce cadre, l'application des derniers progrès scientifiques et technologiques aux transports dans les pays en voie de développement; les travaux de la Commission du développement social, notamment le projet de déclaration sur le développement social, et enfin les résolutions que devait présenter à l'ECOSOC la Commission des droits de l'homme.

Avant la session d'été, les experts ont examiné la Décennie des Nations Unies pour le développement, la planification et les projections économiques, et le financement extérieur du progrès économique des pays en voie de développement. Il a été reconnu qu'il fallait s'efforcer de réduire l'écart existant entre pays riches et pauvres et qu'il devrait être possible d'élaborer une stratégie globale réaliste sur les problèmes de croissance

embrassant un grand nombre des organes de l'O.N.U. Les rapports à l'ECOSOC du Conseil du développement industriel et du Fonds d'équipement des Nations Unies ont également été évoqués. Au sujet du calendrier des conférences et des réunions de 1969 et 1970, les délégués ont estimé qu'un examen attentif s'imposait dans le cadre des Nations Unies de façon que les gouvernements puissent se préparer plus soigneusement à ces réunions.

Avant l'Assemblée générale et la session de printemps de l'ECOSOC, les experts ont également confronté et harmonisé leurs vues sur l'importante question des élections aux divers comités et comités de ces organismes.

Comme le montre le nombre de points importants examinés à ces réunions préparatoires, les gouvernements membres sont pleinement conscients de la nécessité de concerter leurs vues autant que possible de façon à donner à leur contribution commune aux grands problèmes traités par les Nations Unies un poids accru.

Comme il l'a indiqué dans sa réponse à la Recommandation n° 164 de l'Assemblée, le Conseil se propose de poursuivre ces consultations, qui aident à accroître l'efficacité des Etats membres dans les travaux des organisations dont il s'agit.

III. ARMAMENTS CONTROL

I. Introduction

In 1968, the thirteenth year of its control operations, the Agency, whose activities are based on the Protocols of the revised Brussels Treaty, and on the Council's directives and decisions, carried out its general programme satisfactorily, both as regards scrutiny of information and field controls.

As in the previous year, the Agency also continued its efforts to keep up to date and improve the knowledge of its specialised experts, by means, in particular, of technical information visits.

The Director, once again, took steps to maintain the excellent relations that exist with the national authorities of the member States, and, to this end, established personal contacts with the latter whenever possible. These contacts often led to invitations to visit major establishments and this gave him the opportunity to note the high level of achievement attained in the fields of production and research. He wishes to express here his thanks to the national authorities and to the directors of the establishments in question for the generous welcome he was accorded.

As regards the Convention for due process of law, signed on 14th December 1957, there has been no change since its ratification by a sixth member State in 1966. Control operations carried out by the Agency in private establishments have therefore continued to be applied in accordance with the "agreed control" procedure.

II. Controls from documentary sources

Aim and general characteristics

The Agency has a two-fold mission; under the terms of Article VII of Protocol No. IV, it is required:

- to control the levels of the stocks of armaments of the member nations on the mainland of Europe, this control to extend also to production and imports to the extent required to render the control of stocks effective; and
- to satisfy itself that the undertakings of the Federal Republic of Germany not to

manufacture certain types of armaments within its territory are being observed.

Within these general terms of reference, the main purpose of the scrutiny of information is to verify overall levels of armaments. It also serves for the planning of field control measures in respect of stock levels, armament production and non-production of certain armaments.

It comprises a range of activities designed to make use, for the abovementioned ends, of all relevant documents together with the results of field control operations.

The system previously developed for the scrutiny of information was applied without change during the control year 1968.

A. Information processed by the Agency

1. Agency questionnaire and replies from member States

Member States' replies to the Agency questionnaire were, as in past years, most carefully prepared and in consequence, there were very few requests for additional information.

The Agency's task of scrutinising documents was thus made easier and the information given made it possible:

- to verify overall levels of armaments¹ of forces on the European continent placed under NATO command or maintained under national command;
- to plan field control measures, which as is known, the Agency exercises at establishments producing armaments subject to control, at depots or comparable establishments and in units under national command, but excluding units under NATO command.

1. In this connection, see reservations arising from information given under Items III, C, 2 and IV, G.

III. CONTROLE DES ARMEMENTS

I. Introduction

En 1968, treizième année de contrôle, l'Agence, dont l'action est basée sur les protocoles du Traité de Bruxelles révisé, ainsi que sur les directives et décisions du Conseil, a pu mener à bien dans son ensemble son programme général, aussi bien en ce qui concerne le contrôle sur pièces que le contrôle sur place.

Comme l'année précédente, l'Agence a continué, en outre, de se préoccuper de l'entretien et du perfectionnement des connaissances de ses experts spécialisés, notamment par la pratique de visites d'information technique.

Poursuivant ses démarches en vue de maintenir les excellentes relations de l'Agence avec les autorités nationales des pays membres, le Directeur a pris avec celles-ci des contacts personnels chaque fois que l'occasion s'en est présentée. Ces visites ont été suivies, à plusieurs reprises, d'invitations dans des établissements importants, qui ont permis de se rendre compte du haut niveau atteint dans les domaines de la production et de la recherche. Le Directeur de l'Agence tient à adresser ses remerciements aux autorités nationales et aux directions d'établissements qui l'ont reçu, pour l'excellent accueil dont il a été l'objet.

En ce qui concerne la Convention d'ordre juridictionnel signée le 14 décembre 1957, aucun changement n'est intervenu depuis sa ratification par un sixième Etat membre en 1966. Les mesures de contrôle effectuées par l'Agence dans les établissements privés ont par conséquent continué à être appliquées dans la forme de «vérifications consenties».

II. Contrôle sur pièces

But et caractère général

La mission de l'Agence revêt un double aspect. Elle doit, en effet, aux termes de l'article VII du Protocole N° IV:

- d'une part, contrôler les niveaux des stocks d'armements des pays membres sur le continent européen, ce contrôle s'appliquant également à la production et aux importations dans la mesure nécessaire pour rendre effectif le contrôle des stocks;
- d'autre part, s'assurer que sont respectés les engagements pris par la République

Fédérale d'Allemagne de ne pas fabriquer certains types d'armements sur son territoire.

Dans le cadre de cette mission générale, le contrôle sur pièces répond principalement à la vérification de l'ensemble des niveaux d'armements. Il sert également à la préparation des mesures de contrôle sur place, en ce qui concerne tant les niveaux des stocks et la production d'armements, que la non-fabrication de certains armements.

Il est constitué par l'ensemble des activités visant à exploiter aux fins précitées tous les documents utiles, ainsi que les résultats des opérations de contrôle sur place.

Le mécanisme élaboré précédemment pour le contrôle sur pièces a été mis en œuvre sans modification au cours de l'année de contrôle 1968.

A. Renseignements exploités par l'Agence

1. Questionnaire annuel de l'Agence et réponses des Etats membres

Comme les années précédentes, les réponses des pays ont été établies avec le plus grand soin. Les demandes de renseignements complémentaires ont été peu nombreuses.

Le travail de contrôle sur pièces s'en est trouvé simplifié et les renseignements fournis ont permis, comme il est nécessaire:

- la vérification sur pièces des niveaux d'armements¹ des forces placées sous commandement O.T.A.N. et des forces maintenues sous commandement national, sur le continent européen;
- la préparation des mesures de contrôle sur place, que l'Agence exerce, comme on le sait, dans les établissements de production d'armements soumis au contrôle, dans les dépôts ou établissements assimilés et dans les unités maintenues sous commandement national, à l'exclusion des unités sous commandement O.T.A.N.

1. Voir, à ce sujet, les réserves qui découlent des précisions apportées par les points III. C. 2 et IV. G.

2. *Special requests for information concerning the non-production of certain types of armaments*

In 1968, as in 1967, these requests related solely to guided and self-propelled missiles, chemical weapons and biological weapons.

The procedure was applied in the usual manner in 1968 and calls for no particular comment.

3. *Co-operation with NATO*

The relationship between the Agency and NATO was as co-operative as in previous years.

As stated in the 1967 annual report, from the point of view of the Agency, the transfer of NATO and SHAPE to Brussels and Casteau had no adverse effects on relations between the Agency and these organisations.

4. *Co-operation with the United States and Canada (under the terms of Article XXIII of Protocol No. IV)*

The Agency received, through the Council, information supplied by the Governments of the United States and Canada concerning their programmes of external aid to member States.

5. *Scrutiny of budgetary information*

The scrutiny of budgetary information was continued in 1968 in accordance with methods which have been developed over the years and have proved satisfactory.

In order to be effective, this element of the scrutiny of documents, which is prescribed by Protocol No. IV, Article VII, sub-paragraph 2 (a) must be maintained continuously, which is the procedure applied by the Agency.

The studies carried out by the Agency have shown the budgetary information to be in conformity with the statistical data which it processes and verifies.

B. *Verification of appropriate levels of armaments*

1. *Appropriate levels of armaments for forces placed under NATO command*

The consultations with NATO military authorities, provided for by Article XIV of

Protocol No. IV, followed the usual procedure agreed between NATO and the Agency.

Studies carried out showed that the total quantities of armaments declared to the Agency by member States for forces placed under NATO command and stationed on the European mainland can be considered as appropriate levels for the control year 1968, within the meaning of Article XIX of Protocol No. IV, in respect of those categories of armaments over which the Agency has so far been enabled to exercise its mandate¹.

2. *Appropriate levels of armaments for forces maintained under national command*

The procedure laid down by the Council in 1964, in accordance with the Agreement of 14th December 1957, for determining the maximum armaments levels for forces maintained under national command on the continent of Europe functioned normally in 1968 for all member countries. The procedure had not, however, been concluded by 31st December 1968.

During the year, the Agency verified the level of armaments of forces under national command on the basis of the maximum levels approved by the Council and in accordance with the relevant Protocols (in particular, Articles XV, XVI and XVII of Protocol No. IV).

The total quantities of armaments declared to the Agency by member States under the heading of forces maintained under national command on the European mainland can be considered as appropriate levels of armaments for the control year 1968 within the meaning of Article XIX of Protocol No. IV in respect of categories of armaments over which the Agency has so far been enabled to exercise its mandate¹.

III. *Field controls*

A. *Principles governing the application of field control measures*

The aim of field control measures, which complement the scrutiny of documents, is to

1. In this connection, see reservations arising from information given under Items III, C, 2 and IV, G.

2. Demandes particulières concernant la non-fabrication de certains types d'armements

Comme en 1967, il n'a été adressé, en 1968, de demandes particulières qu'en ce qui concerne les engins guidés et autopropulsés, les armes chimiques et les armes biologiques.

Le déroulement de la procédure, effectué en 1968 de la manière habituelle, n'appelle aucune observation particulière.

3. Coopération avec l'O.T.A.N.

Comme les années précédentes, une fructueuse coopération a caractérisé les rapports entre l'Agence et l'O.T.A.N.

Comme indiqué dans le rapport annuel de 1967, du point de vue de l'Agence, le transfert à Bruxelles et à Casteau de l'O.T.A.N. et du S.H.A.P.E. n'a pas apporté de gêne dans les rapports de l'Agence avec ces organismes.

4. Coopération avec les Etats-Unis d'Amérique et le Canada (au sens de l'article XXIII du Protocole N° IV)

L'Agence a reçu par l'intermédiaire du Conseil des informations communiquées par les gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et du Canada concernant la situation de leurs programmes d'aide extérieure en matériel aux Etats membres.

5. Examen des renseignements budgétaires

Les études budgétaires ont été effectuées en 1968, suivant les méthodes mises au point d'année en année et qui donnent satisfaction.

Cet élément du contrôle sur pièces, prévu et prescrit par le Protocole N° IV, article VII, paragraphe 2 (a), exige, pour être efficace, de s'exercer dans la durée, ce qui est effectivement le cas à l'Agence.

L'étude des données budgétaires permet de considérer que celles-ci sont en harmonie avec les données statistiques que l'Agence exploite et vérifie.

B. Vérification des niveaux appropriés d'armements

1. Niveaux appropriés d'armements des forces placées sous commandement O.T.A.N.

La consultation des autorités militaires de l'O.T.A.N., prévue à l'article XIV du Protocole

N° IV, s'est déroulée selon la procédure habituelle convenue entre l'O.T.A.N. et l'Agence.

Il résulte de l'examen effectué que les quantités totales d'armements déclarées à l'Agence par les pays membres au titre des forces placées sous commandement O.T.A.N. et stationnées sur le continent européen, peuvent être considérées comme niveaux appropriés pour l'année de contrôle 1968, au sens de l'article XIX du Protocole N° IV, en ce qui concerne les catégories d'armements pour lesquelles l'Agence a, jusqu'à ce jour, été mise à même d'exercer son mandat¹.

2. Niveaux appropriés d'armements des forces maintenues sous commandement national

Pour l'ensemble des pays membres, la procédure édictée par le Conseil en 1964, en vertu de l'accord du 14 décembre 1957, pour la fixation des niveaux maximums d'armements des forces maintenues sous commandement national sur le continent européen, a fonctionné normalement en 1968. Elle n'avait toutefois pas été entièrement conduite à son terme le 31 décembre 1968.

Sur la base des niveaux maximums soumis à l'acceptation ou à l'approbation du Conseil, l'Agence a effectué, au cours de l'année, le contrôle des niveaux d'armements des forces des pays membres sous commandement national, en conformité avec les protocoles (notamment les articles XV, XVI et XVII du Protocole N° IV).

Les quantités totales d'armements déclarées à l'Agence par les Etats membres, au titre des forces maintenues sous commandement national sur le continent européen, sont à considérer comme niveaux appropriés d'armements pour l'année de contrôle 1968, au sens de l'article XIX du Protocole N° IV, en ce qui concerne les catégories d'armements pour lesquelles l'Agence a, jusqu'à ce jour, été mise à même d'exercer son mandat¹.

III. Le contrôle sur place

A. Principes régissant l'application des mesures de contrôle sur place

Les mesures de contrôle sur place, complémentaires du contrôle sur pièces, ont pour but de

1. Voir, à ce sujet, les réserves qui découlent des précisions apportées par les points III. C. 2 et IV. G.

verify the accuracy of the information given in the statistical documents. Whilst fulfilling this function, they are often a source of valuable information and in addition, provide opportunities for valuable contacts which contribute to the smooth running of control in general.

The Agency does not need to check all the information arising from the scrutiny of documents. It is sufficient, for effective control, to verify a certain proportion of the information, provided certain rules are observed. The most important of these rules are:

- (a) Control measures should not take place at routine intervals but should be irregular.
- (b) Equipment of a greater military importance should receive particular attention.
- (c) The timing of a control measure should be related to the most interesting stage of the activity of the establishment from the point of view of control.
- (d) A proper balance of the Agency's activities should be maintained as between one country and another and from one year to the next.
- (e) Finally, in the interests of maintaining the Agency's records in as complete a state as possible, all the establishments should be covered within a given period.

The same rules were applied in 1967.

B. Type and extent of field control measures

The control measures effected in 1968 fall broadly into four categories:

- (a) inspections¹ at depots;
- (b) inspections at units of forces under national command;

1. The term "inspections" as used here should be understood to mean all types of field control measures referred to in sub-paragraph 2 (b) of Article VII of Protocol No. IV, that is to say, test checks, visits and inspections.

- (c) inspections at production plants (agreed quantitative control measures);
- (d) inspections at production plants (agreed non-production control measures).

1. General methods of application

There was no change in the methods applied.

Teams usually consisted of three officials, including a national of the country visited.

As the Convention for the due process of law has not yet been implemented, control measures at private concerns are still subject to the prior agreement of the firms, which must be obtained through the national authorities. Thus, for control measures in private industry, considerable advance notice must be given by the Agency. As usual, however, firms willingly agreed to the Agency's requests in 1968.

The practice of visiting headquarters and central accounting offices prior to inspections at units and depots was further extended. This has now become normal procedure because of the tendency to centralise records.

2. Inspections at depots

Inspections were carried out by the Agency at many depots and central accounting offices.

Since the logistic support of the forces under NATO command remains a national responsibility, the procedure of "joint Agency-SHAPE inspections", which has been authorised each year by the Council after approval by the NATO command, was again applied. With the withdrawal of the French forces from the integrated NATO command arrangements, the French depots are of course under national command and these were therefore inspected without the participation of SHAPE.

3. Inspections of units of forces under national command

A large number of units were inspected as in previous years.

vérifier l'exactitude des renseignements fournis par les documents statistiques. Tout en remplissant cette fonction, elles apportent bien souvent des informations précieuses, et sont en outre l'occasion de contacts profitables à la bonne marche du contrôle dans son ensemble.

L'Agence n'a pas besoin de vérifier sur place tous les renseignements fournis par le contrôle sur pièces. Il lui suffit, pour procéder à un contrôle efficace, d'appliquer ses vérifications à une certaine proportion de ces renseignements, à condition de respecter quelques règles, dont les principales sont les suivantes:

- (a) Les mesures de contrôle ne doivent pas être périodiques, mais avoir le caractère de vérifications effectuées à intervalles irréguliers.
- (b) Les matériels présentant une importance militaire plus grande doivent être suivis avec une attention particulière.
- (c) Le moment choisi pour l'exécution d'une mesure de contrôle doit correspondre au stade le plus intéressant de l'activité de l'entité en cause, du point de vue du contrôle.
- (d) Un juste équilibre doit être maintenu, dans les activités de l'Agence, entre les divers pays, et d'une année sur l'autre.
- (e) Enfin, pour que l'Agence puisse, autant que possible, conserver des données à jour, toutes les entités doivent être l'objet d'une mesure de contrôle dans une période de temps donnée.

Ces règles sont les mêmes que celles appliquées en 1967.

B. Nature et importance des mesures de contrôle sur place

L'Agence a effectué un certain nombre d'inspections qui se classent, grosso modo, en quatre catégories:

- (a) inspections¹ dans des dépôts;
- (b) inspections dans des unités des forces sous commandement national;

1. Le terme « inspections » est ici employé pour désigner tous les types de mesures de contrôle sur place mentionnés au paragraphe 2 (b) de l'article VII du Protocole N° IV, à savoir les sondages, les visites et les inspections.

(c) inspections dans des usines (vérifications quantitatives consenties);

(d) inspections dans des usines (vérifications consenties de non-fabrication).

1. Méthodes générales d'exécution

Les méthodes appliquées sont restées les mêmes que par le passé.

Les groupes d'inspection ont été, en général, composés de trois fonctionnaires, dont un ressortissant du pays visité.

La Convention établissant la garantie d'ordre juridictionnel n'ayant pas encore été mise en vigueur, les mesures de contrôle qui portent sur des entreprises privées restent assujetties à un accord préalable, à rechercher auprès de ces entreprises par l'intermédiaire des autorités nationales. Il en résulte que l'Agence doit observer un délai de préavis assez long avant toute mesure de contrôle dans l'industrie privée. Comme d'habitude, les entreprises ont consenti de bon gré à toutes les demandes de l'Agence en 1968.

L'usage consistant à se rendre dans les quartiers généraux et dans les services centraux de comptabilité, avant les inspections dans les unités et les dépôts, a continué de s'étendre. Cette pratique est maintenant devenue normale, en raison de la tendance à la centralisation des informations comptables.

2. Inspections dans les dépôts

Des inspections ont été effectuées dans de nombreux dépôts et bureaux centraux de comptabilité.

Le soutien logistique des forces sous commandement O.T.A.N. restant une responsabilité nationale, la méthode autorisée chaque année par le Conseil après approbation par le commandement de l'O.T.A.N., et consistant à procéder à des « inspections combinées Agence-S.H.A.P.E. », a continué d'être appliquée. Les forces françaises ayant été retirées du commandement intégré de l'O.T.A.N., leurs dépôts sont incontestablement sous commandement national et les inspections y ont été effectuées sans la participation du S.H.A.P.E.

3. Inspections dans des unités des forces sous commandement national

Des inspections ont continué d'être effectuées dans de nombreuses unités.

4. *Inspections at production plants*

(a) *Agreed quantitative control measures*

The Agency carried out quantitative control measures at various plants (shipyards, factories manufacturing aircraft engines, factories manufacturing armoured vehicles and/or tank turrets, factories manufacturing ammunition and/or missiles).

(b) *Agreed non-production control measures*

Non-production control measures were undertaken at several plants (shipyard, aircraft factory, factory manufacturing aircraft engines, chemical plants).

An agreed quantitative control measure was carried out at the same time at one of these plants.

At another, stocks of material under repair were also inspected.

5. *Results of field control measures*

— The quantitative control measures carried out at depots, plants and units under national command confirmed the data obtained from the scrutiny of documents;

— The non-production control measures revealed no unauthorised production.

C. General remarks

1. It may be said that, in the fields over which it is at present permitted to exercise its mandate, the Agency effectively performed its duty of conducting test-checks, visits and inspections, thanks largely to the understanding of national authorities and firms. This co-operation made it possible to deal satisfactorily with problems arising from the very complex nature of the inspections.

2. For the time being, the Agency does not operate in the sphere of atomic weapons, nor does it receive information on what one member State calls "strategic forces". As regards biological weapons, the Agency is still studying the problem, and has not yet reached the stage of applying field controls. With these exceptions, the control measures actually carried out covered all the armaments listed in Annex IV to Protocol No. III.

IV. Control in certain specific fields

A. Evolution of control methods

The degree of perfection attained by the control methods employed varies greatly according to the type of armaments.

In the case of armaments which have been in constant use for the longest time, methods are now generally satisfactory and the Agency, which has to keep these up to date, believes that it is in a position to do so.

In the field of guided and self-propelled missiles, much progress has been made over the years and developments are satisfactory. The same applies for chemical weapons although progress has been slower in this field.

On the other hand, for biological weapons, although certain bases which seem sound have been propounded or proposed by the Agency, the main issues remain.

As regards atomic weapons, it may be said that everything remains to be done even the acquisition of the basic knowledge that would be necessary in order to take action in this field.

The same is even more true in the case of armaments which are still only potential but the development of which the Agency must follow if it is to be in a position, when the time comes, to carry out the tasks assigned to it by the Treaty and in particular, in the first sub-paragraph of Article V of Protocol No. III.

B. Guided and self-propelled missiles

1. State of production and stocks

During 1968, as in previous years, the number of guided or self-propelled missiles on the continent of Europe continued to increase at a slower rate because the initial equipment of most units has been completed and reserve stocks are approaching their planned levels.

The purchase of missiles from States which are not members of Western European Union has slowed down to a mere trickle and production within the member States themselves is now well below the levels of previous years.

The substantial exports of missiles manufactured in the member States to countries out-

4. Inspections dans des usines

(a) Vérifications quantitatives consenties

L'Agence a effectué des vérifications quantitatives dans diverses usines (chantiers navals, fabriques de moteurs d'avions, fabriques de véhicules blindés et/ou de tourelles de char, fabriques de munitions et/ou d'engins).

(b) Vérifications consenties de non-fabrication

L'Agence a procédé à des vérifications de non-fabrication dans plusieurs usines (chantier naval, fabrique d'avions, fabrique de moteurs d'avions, fabriques de produits chimiques).

Une de ces usines a simultanément fait l'objet d'une vérification quantitative consentie.

Dans une autre de ces usines, des stocks de matériels en réparation ont également été inspectés.

5. Résultats des mesures de contrôle sur place

— Les vérifications de niveaux d'armements faites dans les dépôts, les usines et les unités sous commandement national ont confirmé les données du contrôle sur pièces;

— Les vérifications de non-fabrication n'ont révélé aucune production non autorisée.

C. Remarques générales

1. Dans les domaines où elle a été mise à même d'exercer son mandat, l'Agence a pu s'acquitter efficacement de ses fonctions en matière de sondages, visites et inspections, et ceci notamment grâce à la compréhension dont les autorités nationales et les entreprises ont fait preuve. Cette coopération a permis de résoudre au mieux les problèmes qui peuvent se présenter, compte tenu du caractère très complexe des inspections.

2. Les activités de l'Agence ne visent pas pour le moment le domaine nucléaire, ainsi que, dans l'un des Etats membres, les forces que cet Etat qualifie de «stratégiques». Dans le domaine biologique, l'Agence continue à étudier le problème et n'est pas encore passée à l'exécution des mesures de contrôle sur place. A ces exceptions près, les mesures de contrôle exécutées ont porté sur la série des armements énumérés à l'annexe IV du Protocole N° III.

IV. Le contrôle dans certains domaines particuliers

A. Evolution des méthodes de contrôle

Le degré de perfectionnement atteint par les méthodes de contrôle continue à être variable suivant les types d'armements.

Pour les armements qui sont en usage constant depuis le plus longtemps, les méthodes sont au point dans l'ensemble et l'Agence, qui a le devoir de les tenir à jour, estime en avoir les moyens.

Pour les engins guidés et autopropulsés, des progrès importants ont été réalisés au cours des années, et l'évolution se poursuit favorablement. Il en est de même pour les armes chimiques, bien que les progrès soient plus lents dans ce domaine.

Pour les armes biologiques en revanche, s'il existe des bases, posées ou proposées par l'Agence et qui paraissent solides, l'essentiel reste à faire.

En ce qui concerne l'arme atomique, pratiquement tout reste à faire, même dans le domaine de l'acquisition des connaissances de base qui pourraient permettre à l'Agence une action éventuelle.

Enfin, il en est de même, a fortiori, pour les armements qui restent encore potentiels, et dont l'Agence se doit de suivre les virtualités, dans le but de pouvoir, le cas échéant, faire face aux éventualités prévues par le traité, notamment dans le premier alinéa de l'article V du Protocole N° III.

B. Engins guidés et autopropulsés

1. Etat de la production et des stocks

En 1968, comme les années précédentes, le nombre des engins guidés ou autopropulsés sur le continent européen a continué à augmenter, mais de façon plus lente, car la dotation initiale de la plupart des unités est maintenant complète et les stocks de réserve approchent des niveaux projetés.

L'achat d'engins à des Etats qui ne sont pas membres de l'U.E.O. s'est réduit à presque rien et la production dans les Etats membres eux-mêmes est tombée bien au-dessous des niveaux des années précédentes.

Les substantielles exportations d'engins fabriqués dans les Etats membres vers des pays

side WEU, which were a feature of previous years, have now been very greatly reduced.

All stocks of missiles with a nuclear capacity are of United States origin and the nuclear warheads themselves remain under the control of the United States forces on the mainland of Europe.

2. Control of levels in 1968

Quantitative control measures were carried out at a number of depots containing guided or self-propelled missiles, and at several units equipped with such weapons.

Two agreed quantitative control measures were carried out in guided or self-propelled missile factories.

Amongst the units inspected was a group equipped with Pershing missiles, where the Agency officials were able to study the application of control methods to the largest ballistic missile in operational use in any of the WEU member States.

The Pershing missile consists of three non-nuclear sections (the guidance section, the first stage rocket motor section and the second stage rocket motor section) plus the nuclear warhead.

Agency officials were naturally unable to inspect the nuclear warheads, as these were in United States custody at the depots, but they were able to inspect the missiles assembled on launchers (less warheads) and the unassembled sections which were held in the servicing unit or stored in the associated depots.

Quantities held were verified by checking the serial numbers of the individual sections, an Agency technique originally developed for the control of aircraft which are often dispersed to several different sites on an airfield.

Replies to the Agency's questionnaire as regards missiles were more complete than any received by the Agency in preceding years. The conversations which took place during the year with the representatives of certain member States will, it is hoped, ensure even more comprehensive replies in 1969.

3. Verification of non-production undertakings

As in previous years, the Agency sent the Government of the Federal Republic of Germany

an annual request for information to facilitate non-production control of guided missiles.

In the light of the reply received and after detailed study of the documentation assembled over the years on the industry concerned in the Federal Republic of Germany, the Agency concluded that one agreed non-production control would be sufficient in 1968.

At the request of the German Government supported by a recommendation of the Supreme Commander Allied Forces Europe, the Council unanimously decided to amend paragraph IV (c) of Annex III of Protocol No. III to permit Germany to produce in her territory air-to-surface guided missiles for joint defence purposes¹.

4. Documentary studies and technical information visits

In its effort to keep in touch with technical developments relating to the most modern weapons, the Agency continued to collect all relevant documentation on missiles planned for production in Europe during the next few years.

By the same token, technical information visits were made, at the invitation of the governments concerned, to the United Kingdom and in France to enable the Agency to keep abreast of the development of guided missiles and rocket technology.

A visit was paid to the guided missile factory of Short Bros. and Harland at Belfast in Northern Ireland and also to the SBAC Exhibition at Farnborough.

Advantage was taken of a two-day symposium at the University of Southampton to enable Agency officials to hear a number of papers on British satellite launchers and the satellites themselves; they were also able to visit the test installations for the Black Arrow satellite launcher on the Isle of Wight.

In France, Agency officials attended a one-day symposium at the *Ecole Nationale Supérieure d'Aéronautique*, in Paris, on the subject of missile and rocket ranges. The ranges described were those of the Landes, French Guiana, Kiruna and

1. See Chapter II, C, 3 of this annual report.

extérieurs à l'U.E.O., qui étaient une caractéristique des années précédentes, ont été réduites dans de très larges proportions.

Tous les stocks d'engins à capacité nucléaire proviennent des Etats-Unis et les têtes nucléaires elles-mêmes restent sous le contrôle des forces des Etats-Unis sur le continent européen.

2. *Contrôle des niveaux en 1968*

Des mesures de contrôle quantitatif ont été exécutées dans de nombreux dépôts contenant des engins guidés ou autpropulsés et dans plusieurs unités équipées de telles armes.

Deux vérifications quantitatives consenties ont été effectuées dans des fabriques d'engins guidés ou autpropulsés.

Parmi les unités inspectées se trouvait un groupe doté d'engins guidés Pershing, et les fonctionnaires de l'Agence ont pu étudier l'application de méthodes de contrôle au plus gros engin balistique en service opérationnel dans l'un quelconque des Etats membres de l'U.E.O.

L'engin Pershing se compose de trois sections non nucléaires (la section de guidage, le moteur-fusée du premier étage et le moteur-fusée du second étage), plus la tête nucléaire.

Les fonctionnaires de l'Agence n'ont pu, évidemment, inspecter les têtes nucléaires, celles-ci étant conservées sous garde américaine dans des dépôts, mais ils ont pu inspecter les engins assemblés (moins les têtes actives), sur leurs rampes de lancement, ainsi que les sections non assemblées détenues par l'unité d'entretien et de réparations, ou entreposées dans les dépôts annexes appropriés.

Les fonctionnaires de l'Agence ont procédé à la vérification physique des quantités détenues en contrôlant les numéros de série des sections individuelles, technique de l'Agence initialement mise au point pour le contrôle des avions, qui sont souvent dispersés en plusieurs points différents d'un aérodrome.

Les réponses au questionnaire de l'Agence pour ce qui est des engins ont été plus complètes que toutes celles que l'Agence avait reçues les années précédentes et les conversations qui ont eu lieu au cours de l'année avec les représentants de certains Etats membres laissent espérer des réponses encore plus satisfaisantes en 1969.

3. *Vérification des engagements de non-fabrication*

Comme les années précédentes, l'Agence a envoyé au gouvernement de la République Fédé-

rale d'Allemagne une demande annuelle d'information destinée à faciliter le contrôle de non-fabrication en matière d'engins guidés.

Sur le vu de la réponse reçue et après étude détaillée de la documentation recueillie au cours des années sur l'industrie intéressée de la République Fédérale d'Allemagne, l'Agence a conclu qu'une seule vérification de non-fabrication consentie suffirait en 1968.

Sur demande du gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne, appuyée par une recommandation du commandant suprême des forces alliées en Europe, le Conseil a décidé à l'unanimité d'amender le paragraphe IV (c) de l'annexe III au Protocole N° III pour permettre à l'Allemagne de fabriquer sur son territoire des engins guidés air-sol pour la défense commune¹.

4. *Etudes documentaires et visites d'information technique*

Dans son effort pour suivre de près l'évolution des techniques dans le domaine des armes les plus récentes, l'Agence a continué à recueillir toute la documentation utile sur les engins dont on prépare actuellement la production en Europe, pour les prochaines années.

Dans le même esprit, elle a fait, sur invitation des gouvernements, des visites d'information technique au Royaume-Uni et en France, afin de pouvoir suivre les progrès de la technologie des engins guidés et des roquettes.

Une visite a été effectuée à la fabrique d'engins guidés Short Bros. and Harland, à Belfast, en Irlande du nord, ainsi qu'à l'exposition de la S.B.A.C. à Farnborough.

A l'occasion d'une réunion d'information de deux jours, organisée à l'Université de Southampton, des fonctionnaires de l'Agence ont entendu un certain nombre de communications sur les lanceurs de satellites britanniques et sur les satellites eux-mêmes; ils ont pu également visiter les installations d'essai du lanceur de satellites Black Arrow, dans l'île de Wight.

En France, les fonctionnaires de l'Agence ont assisté, à l'Ecole nationale supérieure d'aéronautique, à Paris, à une réunion d'information d'une journée sur les polygones de tir d'engins et de roquettes. Les sites sur lesquels portait cette

1. Cf. chapitre II. C. 3 du présent rapport annuel.

Woomera and there was also a lecture on the Italian San Marco satellite launching project.

The Agency considers that it has kept well abreast of the progress of guided and long-range missile techniques, thanks largely to the co-operation of national authorities and of official and private establishments, which have given it outstanding assistance in the general interest of WEU.

C. Warships

At the request of the Government of the Federal Republic of Germany, supported by a recommendation from the Supreme Allied Commander Europe, the Council unanimously decided to amend paragraph V (d) of Annex III to Protocol No. III to authorise Germany to construct on its territory warships for defence purposes, driven by engines not depending on outside air supplies, excluding warships driven by nuclear power¹.

D. Military aircraft

1. Construction

In 1968, there was little military aircraft construction in the member countries on the European mainland, at least as regards types of aircraft subject to control². This reduction of activity was essentially due to the completion of major programmes (in particular, the F-104 G programme).

2. Control activity in 1968

The Agency carried out only two agreed quantitative control measures at factories manufacturing aircraft jet engines.

Two non-production control measures were effected, one in a jet engine factory and the other in an aircraft production factory.

3. Future prospects

Work is in hand on several projects for the replacement, at various dates in the future, of

1. See Chapter II, C, 3 of the present annual report.

2. In one member State, the activities of the Agency do not cover the forces classed as "strategic" by the country concerned.

certain types of aircraft that will become obsolete in the '70s. The Agency is following as closely as possible all current developments, the negotiations being conducted between the countries and the orders being placed for the types nearest the production stage.

4. Technical information visits

The Director and the Agency's experts paid an information visit to the Farnborough Air Show and a visit to the Bréguet factory at Villacoublay on the invitation of the Society of British Aerospace Constructors (SBAC) and the *Délégation ministérielle à l'armement* of the French Ministry for the Armed Forces respectively.

E. Chemical weapons

1. Control activities in 1968

As requested by the Director of the Agency towards the end of 1967, all member governments agreed to renew for 1968, the list of controllable chemical weapons in force in 1967.

The Council were so informed and duly took note.

The replies received from member countries which have not renounced the right to produce chemical weapons show that no effective production has yet been undertaken on the mainland of Europe.

Early in 1968, as in previous years, the Agency sent the Government of the Federal Republic of Germany "an annual request for information to assist the Agency in applying non-production controls". On the basis of the reply received from the Federal authorities, "agreed control measures" for the non-production of chemical weapons were carried out by the Agency.

These were most satisfactory and revealed no signs of illicit production.

2. Technical information visits — Documentation

Two technical information visits were made in the United Kingdom on the invitation of the

information étaient les polygones des Landes, de Guyane française, de Kiruna et de Woomera, et un exposé a été consacré au projet de lancement du satellite italien San Marco.

L'Agence estime qu'elle s'est bien tenue au courant des progrès des techniques des engins guidés et à longue portée, grâce notamment à la collaboration des autorités nationales et des établissements publics et privés, qui lui ont accordé une aide remarquable dans l'intérêt général de l'U.E.O.

C. Navires de guerre

Sur demande du gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne, appuyée par une recommandation du commandant suprême des forces alliées en Europe, le Conseil a décidé à l'unanimité d'amender le paragraphe V (d) de l'annexe III au Protocole N° III pour permettre à l'Allemagne de construire sur son territoire, à l'exclusion de tout navire à propulsion nucléaire, des navires défensifs mus par des moteurs ne dépendant pas des approvisionnements d'air extérieur¹.

D. Avions militaires

1. Fabrication

L'année 1968 a été marquée par une faible activité de la construction aéronautique militaire dans les pays membres sur le continent européen, tout au moins en ce qui concerne les types d'appareils soumis au contrôle². Cette diminution est due essentiellement à l'achèvement des programmes importants (notamment le programme F-104 G).

2. Activité de contrôle en 1968

L'Agence n'a exécuté que deux vérifications consenties pour le contrôle des niveaux dans deux usines de construction de réacteurs pour avions.

Deux contrôles de non-production ont été effectués: l'un dans une usine de réacteurs et l'autre dans une usine de construction d'avions.

3. Perspectives d'avenir

De nombreux projets sont en cours d'élaboration, en vue de préparer, à plus ou moins brève

1. Cf. chapitre II. C. 3 du présent rapport annuel.

2. Les activités de l'Agence ne visent pas, dans l'un des Etats membres, les forces que cet Etat qualifie de « stratégiques ».

échéance, le remplacement de certains types d'avions appelés à devenir périmés dans les années 70. L'Agence suit avec attention, et autant que faire se peut, les études en cours, les négociations entre les pays et, pour les modèles les plus proches de la mise en production, les commandes passées.

4. Visites d'information technique

Le Directeur et les experts de l'Agence ont effectué une visite d'information à l'exposition aéronautique de Farnborough, et une visite aux usines Bréguet de Villacoublay sur invitation, respectivement de la Society of British Aerospace Constructors (S.B.A.C.) et de la Délégation ministérielle à l'armement du ministère français des armées.

E. Armes chimiques

1. Activités de contrôle en 1968

En réponse à la demande qui leur avait été adressée à la fin de l'année 1967 par le Directeur de l'Agence, les gouvernements des pays membres ont tous donné leur accord pour reconduire en 1968 la liste des armes chimiques contrôlables qui était en vigueur en 1967.

Le Conseil en a été informé et en a pris note.

Des réponses fournies par les pays membres qui n'ont pas renoncé au droit de fabriquer des armes chimiques, il ressort qu'aucune production effective de telles armes n'est entreprise jusqu'à présent sur le continent européen.

Comme chaque année, l'Agence a fait parvenir au début de l'année 1968 au gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne une « demande de renseignements annuels visant à faciliter à l'Agence l'exécution du contrôle de non-fabrication d'armes chimiques ». Sur la base de la réponse fournie par les autorités fédérales, l'Agence a effectué une « vérification consentie » de non-fabrication d'armes chimiques.

Ces vérifications consenties se sont déroulées de façon très satisfaisante et n'ont révélé aucun indice de fabrication contraire aux engagements pris.

2. Visites d'information technique — Activité de documentation

Deux visites d'information technique ont été effectuées en Grande-Bretagne, sur invitation

Government of that country; they were most informative and, in particular, provided the occasion for discussions with qualified persons on new trends in the field of chemical weapons and, more generally, on recent progress in the chemical industry.

This effort by the experts to keep abreast of the very rapid evolution of production methods in the chemical field was also pursued through frequent visits to the library of the *Faculté des Sciences d'Orsay*, which now houses the library of the *Maison de la Chimie*.

Finally, the Agency continued its efforts to improve its documentation by contacts with the NATO Production, Logistics and Equipment Division and by a visit to the ABC Establishment of the Military Studies Centre of the Belgian Army at Vilvorde.

The Agency's classified technical card index was brought up to date accordingly.

F. Biological weapons

The Agency has no important changes to report in the field of biological weapons.

As in previous years, the Agency proposed that the existing list of biological weapons should be renewed for 1968. All the governments agreed and the Council duly took note.

The Agency's biological experts pursued their efforts to further their knowledge and studies in the field of control techniques, in particular, by visiting the documentation service at the *Institut Pasteur*, in Paris. An activity of this kind is of particular importance in the field of biology where knowledge and techniques are developing rapidly.

G. Atomic weapons

The situation remains unchanged, as compared with previous years; the Agency therefore engages in no control activities, or even preparatory studies, in respect of atomic weapons.

H. Electronic (radiation) weapons

From the technical point of view, laser continues to make progress, but as yet, has no application as a weapon.

Once again, this year, it can safely be said that laser will not be used as a weapon in the near future. However, the Agency's experts continue to follow developments closely.

V. Other activities of the Agency

A. Research and studies designed to increase the experts' knowledge and develop methods

1. Increasing the experts' knowledge

It is the constant concern of the Director and of the officials in question to add to their specialised knowledge and keep it up to date. For this purpose, they rely in particular on:

- using and studying the extensive documentation available at the Agency;
- using and studying the documentation held by certain official and private institutions with which the experts are in contact;
- long practice in the conduct of control measures; in this connection, it will be recalled that each expert is concerned with both aspects of control in his own special field;
- technical information visits, symposia and, in general, contacts with scientists, experts, industrialists and the armed forces in member countries and sometimes even, in countries not members of WEU.

The first three sources of information were again used in 1968, with the customary results.

2. Technical information visits

A number of visits took place in 1968 thus enabling the Agency experts to establish valuable contacts with scientists and other qualified personnel.

3. Development of methods

Every source of information and every contact, whether or not the outcome of a control measure, is fully exploited by the Agency to improve its methods with a view to making them effective and less troublesome for the member countries.

du gouvernement britannique; celles-ci ont été très fructueuses et ont, en particulier, permis de discuter avec des personnes qualifiées des tendances nouvelles qui se manifestent dans le domaine des armes chimiques et aussi, de façon plus générale, des progrès réalisés récemment en matière de chimie industrielle.

Cet effort des experts pour se tenir au courant de la très rapide évolution des méthodes de production chimique s'est également traduit par la fréquentation de la bibliothèque de la Faculté des sciences d'Orsay, où la bibliothèque de la «Maison de la Chimie» a été transférée.

Enfin, l'Agence a également matérialisé son effort de recherche de documentation par des contacts avec la Division production, logistique et équipement du Secrétariat international de l'O.T.A.N. et par une visite à l'Établissement A.B.C. du Centre d'études militaires de l'armée belge à Vilvorde.

Le fichier technique classifié tenu par l'Agence a été mis à jour en conséquence.

F. Armes biologiques

L'Agence n'a pas d'importants changements à rapporter dans le domaine de l'arme biologique.

Comme les années précédentes, l'Agence a proposé aux gouvernements des États membres de reconduire en 1968 la liste des armes biologiques. Tous les gouvernements ayant donné leur accord à cette proposition, le Conseil en a pris note.

Les experts biologistes de l'Agence ont continué leur activité visant à perfectionner leurs connaissances et leurs études en matière de technologie du contrôle, en particulier par des visites au service de la documentation de l'Institut Pasteur à Paris. Une telle activité revêt une importance particulière en biologie où, dans les domaines des connaissances et des techniques, l'évolution est très rapide.

G. Armes atomiques

La situation étant, en ce qui les concerne, restée inchangée par rapport aux années antérieures, l'Agence n'assume aucune activité de contrôle, ni même d'étude préparatoire, dans le domaine atomique.

H. Armes électroniques (à radiation)

Si, sur le plan technique, le laser continue ses progrès, en revanche, il n'a pas encore reçu d'application en tant qu'armement.

Il semble donc justifié, cette année encore, d'estimer que l'emploi du laser comme armement n'est pas probable dans un avenir proche. Les experts de l'Agence continuent cependant de suivre de près l'évolution de cette question.

V. Autres activités de l'Agence

A. Information et études, en vue du perfectionnement des experts et de la mise au point des méthodes

1. Perfectionnement des experts

Le perfectionnement des experts et le maintien à jour de leurs connaissances spécialisées est le souci constant du Directeur et des intéressés eux-mêmes. Il repose notamment:

- sur l'utilisation et l'étude d'une documentation étendue, mise à la disposition des fonctionnaires par l'Agence;
- sur celles des documentations existant dans certains instituts publics ou privés, avec lesquels les experts sont en contact;
- sur la pratique prolongée de la mise en œuvre du contrôle. Il est rappelé, à ce propos, que tous les experts, dans leur spécialité, participent aux deux formes du contrôle;
- sur les visites d'information technique, les réunions d'étude et, d'une façon générale, les contacts divers pris avec les savants, les experts, les industriels, les militaires des pays membres ou parfois même de pays non membres de l'U.E.O.

Les trois premières sources d'information ont normalement fonctionné en 1968 et donné les résultats habituels.

2. Visites d'information technique

Un certain nombre de ces visites ont eu lieu en 1968 et ont permis d'établir des contacts utiles entre les experts de l'Agence et des savants et personnalités compétentes.

3. Mise au point des méthodes

Toutes les sources d'information, tous les contacts, à l'occasion du contrôle ou non, sont mises à profit par l'Agence pour perfectionner ses méthodes, dans le sens d'une plus grande efficacité et d'une moindre gêne pour les pays membres.

B. Miscellaneous contacts

As in the past, the Director and the Agency's officials seized every opportunity in the course of their missions for establishing contact with the competent authorities of the member countries at governmental level or in the departments of state.

These interviews generally made it possible to smooth over any difficulties that had arisen.

Furthermore, during working sessions with the North Atlantic Treaty Organisation, first contacts were made with the recently formed Disarmament and Armaments Control Section of the Political Division of the NATO International Staff at Brussels.

It was agreed that these contacts would be pursued.

Finally, exercise First Look was a particularly interesting experience for the three Agency officials who were invited to attend as observers. This exercise, jointly organised by the United States Arms Control and Disarmament Agency (USACDA) and by the United Kingdom authorities took place in the United Kingdom in August 1968.

The Agency observers witnessed exercise First Look with great interest. The directing staff, both British and American, and the USACDA representatives asked for a briefing on the methods employed by the WEU Armaments Control Agency and showed great interest in them.

C. Documentation and technical information

The Central Documentation Office peruses the ever-increasing number of daily, monthly and yearly periodicals published in the WEU countries, in other European countries and across the Atlantic and extracts items of political and technical information related to the activities of the Agency.

The Agency attaches importance to the processing of this information because:

- it is an essential element for keeping up to date and expanding the technical knowledge of the specialised experts;

- it is a way of obtaining information on armaments that the Agency has not so far been authorised to control and on potential weapons that may be developed in the foreseeable future.

The methods and procedures employed by the Agency's Central Documentation Office did not change during 1968.

The Documentation Office has to pay particular attention to anything that relates to the evolution of technical or political questions of little current interest which may become highly topical in the foreseeable future.

The purchase of books for the library was directed along these lines in 1968.

VI. General conclusions

In the light of the information scrutinised and of the field control measures carried out in 1968, the Agency was able to report to the Council, under the terms of Article XIX of Protocol No. IV, that the figures obtained

- in respect of forces under NATO command¹ in accordance with Article XIV of Protocol No. IV and
- in respect of armaments of forces under national command¹ in accordance with Articles XV, XVI and XVII of Protocol No. IV and the Agreement of 14th December 1957 concluded in execution of Article V of Protocol No. II,

represented, for the control year 1968 and for each of the member States, appropriate levels of armaments subject to control for these categories of armaments over which the Agency has, so far, been enabled to exercise its mandate¹.

As required by Article XX of Protocol No. IV, the Agency confirmed that in the course of field control measures at force units and military depots and during agreed control measures at plants, it did not detect, for the categories of armaments which it controls,

¹ In this connection, see reservations resulting from information given under Items III, C 2, and IV, G.

B. *Contacts divers*

Comme les années précédentes, l'Agence a saisi toutes les occasions d'entrer en contact avec les autorités compétentes des pays membres au niveau gouvernemental et des administrations centrales, soit par l'intermédiaire de son Directeur, soit par celui des autres fonctionnaires en mission dans les pays intéressés.

Ces entrevues ont généralement permis d'aplanir les difficultés éventuelles.

D'autre part, à l'occasion de réunions de travail avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, les premiers contacts ont été établis avec le Bureau Contrôle des Armements et Désarmement, récemment créé au sein de la Division politique du Secrétariat international de l'O.T.A.N. à Bruxelles.

Il a été convenu que ces contacts seraient poursuivis.

Enfin, une expérience particulièrement intéressante a été la participation de trois fonctionnaires de l'Agence à l'exercice First Look auquel l'Agence avait été invitée à les faire assister en qualité de spectateurs. Cet exercice, monté en coopération par l'United States Arms Control and Disarmament Agency (U.S.A.C.D.A.) et les autorités britanniques, s'est déroulé en Grande-Bretagne en août 1968.

L'exercice First Look a vivement retenu l'attention des fonctionnaires envoyés par l'Agence. Les dirigeants de l'exercice, tant britanniques qu'américains, ainsi que les représentants présents de l'U.S.A.C.D.A., ont demandé un exposé sur les méthodes de l'Agence pour le Contrôle des Armements de l'U.E.O. et ont manifesté à leur égard le plus vif intérêt.

C. *Documentation et information techniques*

Parmi le nombre toujours croissant des publications quotidiennes, mensuelles et annuelles, qui sont diffusées dans les pays membres de l'U.E.O., ainsi que dans d'autres pays européens ou d'outre-atlantique, le Bureau central de documentation a pour tâche de rechercher les informations politiques et techniques qui se rapportent aux activités de l'Agence.

L'Agence attache de l'intérêt à l'exploitation de ces informations:

- d'abord, parce que c'est un élément capital de l'entretien et de l'accroissement des connaissances techniques des experts spécialisés;

— ensuite, parce que c'est une voie d'accès aux connaissances se rapportant aux armements que l'Agence n'a pas encore été mise à même de contrôler, ainsi qu'à celles concernant les armements possibles d'un avenir prévisible.

Les méthodes et procédés employés par le Bureau de documentation de l'Agence n'ont pas varié en 1968.

Le Bureau de documentation doit porter une attention particulière à découvrir tout ce qui traite de l'évolution des questions techniques ou politiques actuellement marginales, mais qui paraissent susceptibles d'un développement important dans un avenir prévisible.

L'achat de livres pour la bibliothèque fut orienté dans ce sens en 1968.

VI. *Conclusions générales*

En référence à l'article XIX du Protocole N° IV, les contrôles sur pièces et les mesures de contrôle sur place effectués par l'Agence en 1968 ont permis de rapporter au Conseil que les chiffres recueillis :

— aux termes de l'article XIV du Protocole N° IV, en ce qui concerne les armements¹ des forces sous commandement O.T.A.N.

— et aux termes des articles XV, XVI et XVII du Protocole N° IV et de l'accord du 14 décembre 1957 conclu en exécution de l'article V du Protocole N° II, en ce qui concerne les armements¹ des forces sous commandement national,

représentent, pour l'année de contrôle 1968, les niveaux appropriés de ces armements soumis à contrôle pour chacun des Etats membres, en ce qui concerne les catégories d'armements pour lesquelles l'Agence a, jusqu'à ce jour, été mise à même d'exercer son mandat¹.

Au cours des contrôles sur place effectués auprès des forces et dans les dépôts militaires, et des vérifications consenties effectuées dans les usines, l'Agence n'a constaté, au titre des dispositions de l'article XX du Protocole N° IV, pour ce qui est des armements relatifs aux secteurs contrôlés,

1. Voir, à ce sujet, les réserves qui découlent des précisions apportées par les points III. C. 2 et IV. G.

- either the manufacture in these establishments, on the territory of the Federal Republic of Germany, of a category of armaments that the Government of this member State has undertaken not to manufacture;
- or the existence, on the mainland of Europe, of stocks of armaments¹ in excess of the appropriate levels (Article XIX of Protocol No. IV) or not justified by export requirements (Article XXII of Protocol No. IV).

Once again, the task of the Agency was greatly facilitated by:

- the spirit of co-operation encountered by the Agency in all its contacts with the

national authorities of member countries, at the establishments, depots or units inspected, or with the authorities of NATO and SHAPE;

- the care with which member States replied to the questionnaire or to any other request for information made by the Agency;
- the regularity with which the United States and Canada provided information in accordance with Article XXIII of Protocol No. IV;
- and, in general, the atmosphere of mutual understanding in which the Agency was able to work, as in all previous years.

1. In this connection, see reservations resulting from information given under items III, C, 2 and IV, G.

- ni la fabrication dans ces établissements, sur le territoire de la République Fédérale d'Allemagne, d'une catégorie d'armements que le gouvernement de cet Etat membre s'est engagé à ne pas produire;
- ni l'existence, sur le continent européen, de stocks d'armements¹ qui excéderaient les quantités correspondant aux niveaux appropriés (article XIX du Protocole N° IV) ou qui ne seraient pas justifiés par les besoins de l'exportation (article XXII du Protocole N° IV).

La tâche de l'Agence a été, une fois encore, grandement facilitée par:

- l'esprit de coopération qu'elle a rencontré auprès de tous ses interlocuteurs,

que ce soit à l'échelon des autorités nationales des pays membres, dans les établissements, dépôts et unités inspectés, ou que ce soit auprès des autorités de l'O.T.A.N. et du S.H.A.P.E.;

- le soin avec lequel les Etats membres ont répondu au questionnaire ou à tout autre demande formulée par l'Agence;
- la régularité des renseignements fournis par les Etats-Unis et le Canada au titre de l'article XXIII du Protocole N° IV;
- et, d'une façon générale, l'atmosphère de mutuelle compréhension qui a entouré, comme les années précédentes, l'activité de l'Agence.

1. Voir, à ce sujet, les réserves qui découlent des précisions apportées par les points III. C. 2 et IV. G.

IV. EUROPEAN CO-OPERATION IN THE PRODUCTION OF ARMAMENTS

I. *Standing Armaments Committee*

1. A problem of rationalisation was raised in the Standing Armaments Committee in 1968 and will be studied in 1969. Leaving aside the committees or working groups of NATO, FINABEL and WEU, a cursory examination reveals:

- first, the very large number of groups or sub-groups made up of representatives from WEU countries;
- secondly, the apparent similarities between the subjects which they study.

The Assistant Secretary-General drew the Committee's attention to the problem and suggested that means of rationalising this work should be sought. Fuller and more detailed information might serve as a basis for a study leading to a reduction in the number of groups and sub-groups and to a broader regrouping of the subjects dealt with.

This problem will doubtless be the main item on the agenda for future meetings of the Standing Armaments Committee.

2. On the basis of FINABEL lists, the United Kingdom asked for communication of a number of agreements concluded, in FINABEL, between the Chiefs of Staff of the continental countries.

In return, the British authorities offered FINABEL several subjects for joint study. Three were selected, one of which had already been put forward in NATO. As regards the other two, it was decided at the meeting of the Ad Hoc group that the first contacts should be made bilaterally between countries interested, but through the International Secretariat.

3. As regards co-operation between certain WEU member countries, the SAC, was kept informed of the current state of trilateral work on the half-ton wheeled transport vehicle, based on the military characteristics laid down in a WEU agreement.

II. *Work of the Ad Hoc Group and the sub-groups*

At its annual meeting, the Ad Hoc group, composed of representatives of the Army Chiefs

of Staff of the WEU member countries, as usual reviewed the work of the sub-groups in 1968 and agreed their programmes for 1969.

1. *Sub-group No. 3 (anti-tank weapons)*

The sub-group met in Brussels on 1st April 1968, on the eve of the meeting of the corresponding NATO group, and dealt mainly with the following questions:

(a) *Exchange of information on anti-tank weapon trials and on new weapons*

Delegations reported as follows:

— the United Kingdom was continuing with the Swingfire trials and in particular:

- (i) evaluation trials of the missile mounted on the Ferret had started,
- (ii) the cold climate tactical trial of the FV 438 had been held in Canada,
- (iii) a hot climate trial was to take place in Australia.

— France was carrying out evaluation trials with Strim. The presentation of Milan was planned for June 1968 in Germany,

— the Belgian comparative trials with Carl Gustav and V. 300 had been completed,

— in Germany, technical trials of M 72 had started,

— the Diano studies were continuing in Italy.

(b) *Exchange of views on a third generation of anti-tank weapons*

Following an exchange of views on the third generation of anti-tank weapons, the sub-group concluded that this was a long-term problem which must remain on the agenda. All delegations were therefore asked to give notice of any special new subjects available. Comparison of this information should provide a firm basis for a subsequent definition of third generation weapons.

IV. COOPÉRATION EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE PRODUCTION D'ARMEMENTS

I. Comité Permanent des Armements

1. Un problème de rationalisation a été soulevé en 1968 devant le Comité permanent et fera l'objet d'études en 1969. Mis à part les comités ou groupes de travail de l'O.T.A.N., de FINABEL et de l'U.E.O., on constate, en effet, à première vue:

- d'une part, le nombre très important de groupes ou sous-groupes, composés de représentants des pays membres de l'U.E.O.;
- de l'autre, des analogies apparentes dans l'objet même des travaux de ces groupes.

Le secrétaire général adjoint, attirant l'attention du Comité Permanent des Armements sur ce problème, lui a suggéré de rechercher les moyens susceptibles de permettre une rationalisation des travaux. Une information plus complète et détaillée pourrait être la base d'une étude susceptible de conduire à une réduction du nombre des groupes et sous-groupes et à un regroupement élargi des sujets abordés.

Ce problème sera sans doute le thème principal des ordres du jour des prochaines réunions du Comité Permanent des Armements.

2. Sur la base des listes FINABEL, le Royaume-Uni a demandé communication de nombre d'accords conclus à FINABEL entre les chefs d'état-major des pays continentaux.

Pour leur part, les autorités britanniques ont proposé à FINABEL plusieurs sujets d'études en commun. FINABEL en a retenu trois dont un avait déjà été proposé à l'O.T.A.N. Pour les deux autres, il a été décidé, lors de la réunion du Groupe ad hoc, que les premiers contacts seraient pris sur le plan bilatéral entre pays intéressés, par l'intermédiaire du secrétariat international.

3. En ce qui concerne la coopération entre certains pays membres de l'U.E.O., le C.P.A. a été tenu au courant de l'état des travaux trilatéraux concernant le véhicule de servitude à roues de 0,5 t, basés sur les caractéristiques militaires établies par un accord U.E.O.

II. Activités du Groupe ad hoc et des sous-groupes

Au cours de sa réunion annuelle, le Groupe ad hoc, composé des représentants des chefs

d'état-major des armées de terre des pays membres de l'U.E.O., a passé en revue, comme d'habitude, les travaux de ses sous-groupes en 1968 et fixé leurs programmes de travail pour 1969.

1. Sous-groupe n° 3 (Armes antichars)

Le sous-groupe s'est réuni à Bruxelles le 1^{er} avril 1968, à la veille de la réunion du groupe analogue de l'O.T.A.N. Ses délibérations ont porté notamment sur les questions suivantes:

(a) *Echange d'informations sur les essais d'armes antichars et sur les armes nouvelles*

Les délégations ont communiqué les indications suivantes:

— au Royaume-Uni, les essais relatifs au Swingfire se poursuivaient, en particulier:

- (i) les essais d'évaluation du missile monté sur Ferret avaient commencé,
- (ii) l'essai tactique en climat froid du FV 438 avait eu lieu au Canada,
- (iii) un essai en atmosphère chaude était prévu en Australie,

— en France, les essais d'évaluation du Strim étaient en cours. Une présentation du Milan était envisagée pour le mois de juin 1968 en Allemagne,

— en Belgique, les essais comparatifs du Carl Gustav et du V. 300 étaient terminés,

— en Allemagne, les essais techniques du M 72 étaient commencés,

— en Italie, les études sur le Diano se poursuivaient.

(b) *Echange de vues sur une troisième génération d'armes antichars*

A la suite d'un échange de vues sur la troisième génération d'armes antichars, le sous-groupe a conclu qu'il s'agit d'un problème à long terme à maintenir à son ordre du jour. Aussi, il a engagé toutes les délégations à communiquer les études particulières nouvelles dont elles pourraient disposer. La confrontation de celles-ci pourrait donner les bases fermes pour définir ultérieurement les armes de la troisième génération.

(c) Work programme for 1969

The Ad Hoc group approved the following programme:

— to continue to meet on the eve of the corresponding meetings of NATO Panel III to enable the WEU delegates to work out a joint position if possible;

— to continue exchanges of information on all types of anti-tank weapons, including those for use on combat vehicles which, for that reason, had been transferred to NATO Panel II;

— to continue exchanging views on a third generation of anti-tank weapons.

2. *Ad Hoc sub-group No. 5* (equipment for airborne forces)

During 1968 the sub-group met twice, in London and Paris, and dealt with the following main questions:

(a) Individual and collective equipment for airborne forces

Work on this subject, undertaken as requested by the Ad Hoc group at its meeting of November 1967, resulted in the compilation of a "Comparative table of weights of individual and collective equipment of an airborne platoon".

This table will be completed at the next meeting of the sub-group, when delegates have sent in their final information and amendments.

The sub-group also agreed to draft a note to the Ad Hoc group asking for a decision on the continuation of this study to determine which items of equipment can be standardised.

(b) Drafting of a summary of rallying devices

The sub-group decided to submit a draft agreement to the Ad Hoc group on the "Military characteristics of rallying devices for airborne forces and their equipment after a drop".

This document should be finished at the second meeting in 1969.

At forthcoming sessions, the sub-group may also discuss and comment on a document entitled "Evaluation of troop trials on rallying after a night drop".

(c) Wheeled armoured Recce vehicle

On the occasion of the sub-group's meeting in London, the War Office, in response to the wishes of delegations, kindly organised a visit to the FVRDE, where delegates were able to watch an impressive display of the Fox's capabilities.

(d) Future work of sub-group No. 5

The Ad Hoc group approved the following programme for 1969:

— presentation of the weight table together with proposals for the continuation of work on this subject;

— preparation of a draft entitled "Military characteristics of devices for rallying paratroops and recovering their equipment after landing";

— exchange of views on the paper concerning rallying after a night drop.

3. *Sub-group No. 6* (wheeled vehicles)

Sub-group No. 6 met three times in 1968.

(a) It was mainly concerned with the first part of the agreement on the WEU vehicle qualification programme, known as the "Vehicle identification scheme".

The drafting of this first part, which was more difficult than expected, took a whole year and the section was not approved by the full sub-group until the last meeting.

It is recalled that the sub-group decided to divide the agreement into three parts, which will be circulated separately as and when they are completed. These are:

- the vehicle identification scheme;
- the trials programme;
- the method of evaluation.

(c) *Programme de travail pour 1969*

Le Groupe ad hoc a accepté le programme suivant:

— continuer à se réunir à la veille des réunions correspondantes de la Commission III de l'O.T.A.N. pour donner aux délégués des pays membres de l'U.E.O. l'occasion de dégager si possible une position commune;

— continuer l'échange des renseignements sur tous les types d'armes antichars, y compris celles qui sont destinées à être employées à bord des véhicules de combat et, pour cette raison, transférées à la Commission II de l'O.T.A.N.;

— poursuivre les échanges de vues sur une troisième génération d'armes antichars.

2. *Sous-groupe ad hoc n° 5 (Matériel des troupes aéroportées)*

En 1968, les activités du sous-groupe, qui s'est réuni deux fois, à Londres et Paris, ont porté notamment sur les questions suivantes:

(a) *Equipements individuels et collectifs des troupes aéroportées*

Les travaux sur cette question, poursuivis conformément au vœu émis par le Groupe ad hoc au cours de sa réunion de novembre 1967, ont permis de rédiger un «Tableau comparatif pondéral des équipements individuels et collectifs du peloton parachutiste».

Ce tableau sera mis au point au cours de la prochaine réunion du sous-groupe, après envoi par les délégués des derniers renseignements et corrections à y apporter.

Il a été convenu d'autre part que le sous-groupe rédigera une note à l'intention du Groupe ad hoc dans le but de connaître sa décision quant à la poursuite éventuelle de cette étude en vue de faire apparaître les matériels pour lesquels une standardisation est possible.

(b) *Elaboration d'un document de synthèse sur les matériels de regroupement après le saut*

Le sous-groupe a décidé de présenter au Groupe ad hoc un projet d'accord intitulé «Caractéristiques militaires des dispositifs permettant le regroupement des parachutistes et de leur matériel après le saut».

Ce document pourrait être terminé au cours de la deuxième réunion de 1969.

Au cours de ses prochaines réunions, le sous-groupe pourra également commenter et discuter le document intitulé «Exploitation des essais du corps de troupe ayant pour objet le rassemblement après descente en parachute pendant la nuit».

(c) *Véhicule de Recce blindé à roues*

Conformément au vœu exprimé par les délégations et grâce à la bienveillante autorisation du War Office, le sous-groupe a pu, à l'occasion de sa réunion à Londres, visiter le FVRDE où il a assisté à une impressionnante démonstration des performances du véhicule Fox.

(d) *Travaux futurs du Sous-groupe ad hoc n° 5*

Le Groupe ad hoc a approuvé le programme suivant pour 1969:

— présentation du tableau pondéral accompagné d'une suggestion pour la poursuite éventuelle des travaux;

— rédaction d'un projet intitulé «Caractéristiques militaires des dispositifs permettant le regroupement des parachutistes et de leur matériel après le saut»;

— échange de vues concernant le document sur le rassemblement après descente en parachute de nuit.

3. *Sous-groupe n° 6 (Véhicules à roues)*

Le Sous-groupe n° 6 a tenu trois réunions en 1968.

(a) L'activité principale du Sous-groupe n° 6 a porté sur la première partie de l'accord sur le programme U.E.O. de qualification des véhicules, intitulée «Schéma d'identification des véhicules».

La mise au point de cette première partie, plus ardue que cela n'était prévisible, a duré un an et ce n'est qu'à la dernière réunion que celle-ci a été approuvée par le sous-groupe tout entier.

Il est rappelé que le sous-groupe a décidé de scinder l'accord précité en trois parties, qui seront diffusées séparément au fur et à mesure de leur mise au point. Il s'agit notamment:

- du schéma d'identification des véhicules,
- du programme d'expérimentation et
- de la méthode d'évaluation.

The introduction and Part I have, therefore, already been circulated to the army staffs and the sub-group will start drafting Part II in 1969.

(b) *Agreement on the military characteristics of container bodies*

Study of a preliminary draft was begun at the last meeting. The agreement could be completed within a year.

(c) *Future work of the sub-group in 1969*

Sub-group No. 6 will again hold three meetings to continue the work in hand.

4. *Sub-group No. 7 (obstacles and barriers)*

At its annual meeting, the sub-group held its usual broad exchange of information on research and trials under way, or in preparation, in the various scientific spheres likely to have a bearing on the problem of obstacles and barriers.

It should be stressed that this is a matter of long-term research from which no conclusive results can be expected in the future.

On the other hand, the value of these periodical exchanges of information was again recognised by all delegations. Some subjects put forward and later abandoned by one country, have in fact been taken up by the authorities of other countries. For example, the United Kingdom and the Federal Republic of Germany are to give further consideration to the possible uses of infrasounds, and Germany also intends to look into the varied possibilities which aqueous foams appear to offer. Furthermore, at a bilateral meeting held after that of the sub-group, definite plans were made for co-operation between Germany and France on inhibitors, as first mooted at the 1967 meeting.

A further meeting of the sub-group is planned for November 1969.

**

The work of all these sub-groups offers very wide scope for extremely varied action, each aspect of which has its own specific interest, quite apart from the tangible results obtained

in the form of international agreements on individual points.

In addition to contributing positively by way of exchanges of information, which will be increased in 1969 as a result of the new, exploratory duties approved by the Ad Hoc group late in 1968, sub-group No. 3 is a valuable complement to NATO since its aim is to bring the positions of the WEU countries into line in its own particular field.

In addition to their studies which have produced international agreements, sub-groups Nos. 5 and 6 have the wider purpose of working out a kind of logistic codification aimed directly at the standardisation of equipment and methods. Sub-group No. 5 is concerned with defining the ideal composition and weight of weapons and equipment for the parachute units of member countries¹. The advantage of all member countries adopting such standardisation is immediately apparent. Sub-group No. 6, after having defined the military characteristics of the whole family of wheeled vehicles, is now engaged in drafting a fully standardised, joint agreement comprising an identification scheme, a trials programme and a method of evaluation for such vehicles. Thus, the standardisation of trials will lead to recognition of the uniform quality of this equipment.

Sub-group No. 7, which deals with obstacles and barriers is not aiming at immediate practical results but is engaged in what is virtually basic research, which may ultimately lead to practical applications. The exceptional interest of this sub-group lies mainly in the fact that it has unified and focused all efforts and has shown that a road which seems to one country to lead nowhere can be followed, taken up and extended by another.

**

In addition to reviewing, as usual, the work of the sub-groups, and updating the various WEU agreements, the Ad Hoc group gave special consideration to the new opportunities offered by

1. Open to other NATO countries in accordance with the decision of 7th May 1955.

L'introduction et la première partie sont donc, dès maintenant, diffusées dans les états-majors, tandis que le sous-groupe entamera en 1969 la rédaction de la seconde partie.

(b) *Accord sur les caractéristiques militaires des cadres*

Sur la base d'un avant-projet, son étude a été commencée à la dernière réunion. L'accord pourrait être terminé en un an.

(c) *Activités futures du sous-groupe en 1969*

Le Sous-groupe n° 6 tiendra à nouveau trois réunions pour poursuivre les travaux en cours.

4. *Sous-groupe n° 7 (Obstacles et barrières)*

Au cours de sa réunion annuelle, le sous-groupe a procédé, comme d'habitude, à de larges échanges d'informations sur les études et les expérimentations en cours ou en préparation dans les différentes spécialités scientifiques pouvant intéresser le domaine des obstacles et barrières.

Il importe de rappeler qu'il s'agit, en l'occurrence, de recherches de longue haleine, dont il ne faut pas attendre des résultats concluants dans un proche avenir.

En revanche, l'utilité de ces échanges d'informations périodiques a été à nouveau reconnue par toutes les délégations. En effet, certains sujets qui ont été soumis, et ultérieurement abandonnés par un pays, ont été repris par les autorités d'autres pays. C'est ainsi que le Royaume-Uni et la République Fédérale d'Allemagne vont reprendre l'étude des possibilités offertes par les infra-sons, et que la République Fédérale d'Allemagne croit devoir approfondir les multiples possibilités que semblent présenter les mousses aqueuses. Par ailleurs, la coopération entre la République Fédérale d'Allemagne et la France, dans le domaine des inhibiteurs, qui avait été ébauchée lors de la réunion de 1967, a pris des formes définitives au cours d'une réunion bilatérale qui s'est tenue après celle du sous-groupe.

Une nouvelle réunion de ce sous-groupe est prévue pour novembre 1969.

**

L'activité de chacun de ces sous-groupes offre une gamme d'actions très ouverte et très différenciée dont chacun des aspects présente un intérêt spécifique, en dehors même des résultats concrets

obtenus sous la forme d'accords internationaux sur des points précis.

L'intérêt du Sous-groupe n° 3, en dehors de l'aspect concret des échanges d'informations auquel il donne lieu et qui s'accroîtra en 1969 en raison de la nouvelle mission de prospective que le Groupe ad hoc lui a confiée à la fin de 1968, consiste en ce que son activité complète celle de l'O.T.A.N., puisque son objectif est la recherche d'une harmonisation des positions des pays de l'U.E.O. dans le domaine qui est le sien.

Les Sous-groupes n°s 5 et 6, en dehors de leurs travaux qui ont conduit à des accords internationaux, poursuivent un objectif plus large: déterminer une sorte de codification logistique visant directement à la standardisation des matériels et des procédures. Pour le premier, il s'agit de définir ce que serait, pour les unités parachutistes des pays membres¹, l'idéal de leur armement et de leur équipement quant à la composition et au poids. On voit tout de suite l'intérêt que pourrait représenter l'adoption par tous les pays membres d'une uniformisation en la matière. Le Sous-groupe n° 6, quant à lui, après avoir défini les caractéristiques militaires de toute la gamme des véhicules à roues, travaille à mettre au point une véritable charte uniforme et commune donnant un schéma d'identification, un programme d'expérimentation et une méthode d'évaluation de ces véhicules. Ainsi l'uniformisation des tests subis aboutira à une reconnaissance de l'uniformité de la qualité des matériels.

Quant au Sous-groupe n° 7, qui s'occupe du problème des obstacles et barrières, il ne vise pas de résultats immédiatement concrets, mais s'adonne à des recherches de caractère presque fondamental et dont pourraient éventuellement sortir des applications pratiques. L'intérêt exceptionnel qu'a révélé ce sous-groupe tient essentiellement à ce qu'il a permis de faire converger et d'unifier les efforts dans la même direction, et à ce que telle voie qui semblait à l'un devoir conduire à une impasse a pu être utilement suivie, reprise et poursuivie par un autre.

**

Outre la revue habituelle des travaux des sous-groupes précités et la mise à jour des accords U.E.O., le Groupe ad hoc s'est surtout occupé de la possibilité nouvelle ouverte par la décision prise

1. Ouvert à d'autres pays O.T.A.N. selon la décision du 7 mai 1955.

its decision of 1967 seeking to bring member countries closer together in the field of operational research.

During 1968, member countries exchanged information through the International Secretariat on studies in hand. The Ad Hoc group took note of this in December 1968 and proposed that the exploratory group should meet in 1969 in order to:

— determine the minimum information to be communicated to the other countries to acquaint them with the nature of each operational research study undertaken;

— agree a procedure for communicating reports on operational research studies to other countries and for establishing the necessary contacts between bodies specialising on this subject;

— make arrangements for regular exchanges of information on any studies undertaken.

II. Activities of the International Secretariat and outside contacts

1. On the occasion of ministerial meetings of the Council of WEU and of the joint meeting between the Permanent Council with the Committee on Defence Questions and Armaments, the Assistant Secretary-General was able to renew contacts with leading figures in the national administrations of member countries.

2. In May, the Assistant Secretary-General and members of the International Secretariat took

part in a meeting of the Liaison Sub-Committee on Joint Armaments Production held in Paris.

3. NATO invited the Assistant Secretary-General to meetings of the national armaments directors as an observer. This will undoubtedly contribute greatly to a better understanding and, therefore, to even more fruitful co-operation between the Standing Armaments Committee of WEU and the corresponding NATO bodies.

A representative of the International Secretariat was also invited, as observer, to the Experimental Consultative Conference of Industrialists from the NATO countries which was held in Brussels, in May 1968, on the invitation of the Assistant Secretary-General of the Defence Support Division of NATO.

4. The International Secretariat has compiled two tables for delegates, dealing respectively with aircraft at present in service or under development in the European air forces and with the development and production situation of missiles in Europe.

5. Lastly, during 1968, the WEU premises in Paris were again visited by groups of young and trainee civil servants. One group was able to attend a sitting of the WEU Assembly. These visits were further proof of the interest of young people in European questions.

par le Groupe ad hoc en 1967 pour tenter de rapprocher les travaux des pays membres en matière de recherche opérationnelle.

Au cours de 1968, par le truchement du secrétariat international, une information mutuelle s'est établie sur les études menées par les pays membres. Le Groupe ad hoc en a pris note en décembre 1968 et a proposé pour 1969 la réunion d'un groupe exploratoire pour:

— déterminer les informations minimales à communiquer aux autres pays pour les mettre au courant de la nature de chaque étude de recherche opérationnelle entreprise,

— arrêter une procédure pour communiquer à d'autres pays les rapports des études de recherche opérationnelle et pour établir les contacts souhaitables entre les organismes spécialisés,

— fixer les modalités d'échanges réguliers d'informations sur les études qui seraient entreprises.

III. Activités du Secrétariat international et relations extérieures

1. A l'occasion des réunions du Conseil des Ministres de l'U.E.O. ainsi que de la réunion commune du Conseil permanent avec la Commission des Questions de Défense et des Armements, le secrétaire général adjoint a pu poursuivre ses contacts avec les personnalités responsables des administrations nationales des pays membres.

2. Le secrétaire général adjoint et des membres du secrétariat international ont participé à la

réunion tenue à Paris en mai par la Sous-commission de liaison de l'Assemblée en matière de production en commun d'armements.

3. L'O.T.A.N. a bien voulu inviter le secrétaire général adjoint à assister aux réunions des directeurs nationaux d'armements, en qualité d'observateur. Ce fait contribuera certainement largement à une meilleure compréhension, et, par là, sans doute à une collaboration encore plus fructueuse entre le Comité Permanent des Armements de l'U.E.O. et les organismes analogues de l'O.T.A.N.

Un représentant du secrétariat international avait d'ailleurs déjà été invité, en qualité d'observateur, à la Conférence consultative expérimentale des industriels des pays membres de l'O.T.A.N. qui s'est tenue à Bruxelles, en mai 1968, sur invitation du secrétaire général adjoint pour le soutien de défense de l'O.T.A.N.

4. Le secrétariat international a établi, à l'intention des délégués, deux tableaux portant, l'un sur les avions actuellement en service ou en cours de développement dans les forces armées aériennes européennes, l'autre sur la situation du développement et de la production des missiles en Europe.

5. Enfin, au cours de l'année 1969, les organismes de l'U.E.O. à Paris ont reçu à nouveau la visite de groupes de jeunes fonctionnaires et futurs fonctionnaires. Un de ces groupes a d'ailleurs eu l'occasion d'assister à une séance de l'Assemblée de l'U.E.O. Ces visites ont témoigné une fois encore de l'intérêt de la jeunesse pour les questions européennes.

V. PUBLIC ADMINISTRATION AND THE EUROPEAN CIVIL SERVICE

A. *Public Administration Committee*

In 1968, the Public Administration Committee proceeded to revise and reprint the brochure on its activities, first published ten years earlier, in 1958, after its first years of existence. The handbook comprises five chapters — Historical survey, Courses for government officials, Study visits, Introductory courses on international relations and Miscellaneous activities. The Committee's aims and methods of work are fully set forth under each of these headings. Copies of the brochure will be sent to the Office of the Clerk as soon as it appears.

As in previous years, the Public Administration Committee met twice in 1968: in Lübeck from 28th to 30th May, and in Paris from 13th to 15th November.

The eighteenth multilateral course for government officials sponsored by the Committee took place in Italy from 23rd September to 4th October, with the following theme: "Traditional and modern forms of control in the Italian administration". The twenty-one participants were selected, as usual, from among the higher ranks of the civil service in the seven member countries. They studied administrative and financial controls exercised within the central administration, controls over public bodies, over the regions, provinces and communes, over local institutions, over public undertakings of an economic character, and finally over the Southern Development Fund (Cassa del Mezzogiorno). Following this very thorough survey of the Italian national scene, the participants carried out a comparative study of controls in their respective countries. At the end of the course, which was illustrated by visits and interviews in the relevant institutions and government departments, they compiled a report which, besides recording some of the informative lectures, summarised the results of their discussions.

During its two meetings, the Committee chose the subject for the multilateral course for 1969 and began to lay down its main lines. It is to take place in the Federal Republic of Germany, with the following theme: "The government's rôle in the co-ordination of different means of transport (road, rail, water, air)".

Study visits by government officials, which are organised bilaterally between delegations, were carried on in 1968 without, however, increasing in number over those of previous years. The Public Administration Committee continues to be active in this field. National delegations are particularly concerned with the arrangements for such visits and making sure that each one is made the object of a factual report afterwards. Among the subjects studied during visits in 1968 were: clean air measures in Germany, the organisation and structure of German veterinary inspection services, the administration of the Royal Library in Belgium, the machinery of civil justice in the Netherlands, with particular reference to the administration of divorce law, the responsibilities of architects, contractors and engineers in France, etc. As will be seen from this short selection, the subjects are extremely varied; it is important to remember that they are approached entirely from the angle of the administrative problems involved.

At both meetings, the Committee exchanged information on administrative matters of common interest and reviewed the latest developments in the civil services of each member country.

B. *Governmental Conference on a European Civil Service*

As stated in the Council's Thirteenth Annual Report, the results of the Conference, which ended in July 1967, were summarised in a Final Act, accompanied by a set of model staff regulations for a European Civil Service and by a commentary explaining the Conference's intentions regarding the purpose and scope of certain articles.

These texts were forwarded to the Assembly with the Council's reply to Recommendation 173.

The Conference recommended those States which took part and, where applicable, international organisations, to adopt the provisions of the model staff rules subject to any necessary adaptations and in accordance with the proper procedures.

V. ADMINISTRATION PUBLIQUE ET FONCTION PUBLIQUE EUROPÉENNE

A. Comité de l'administration publique

Le Comité de l'administration publique a entrepris en 1968 la révision et la publication de la brochure sur ses activités, dont la première édition avait été faite dix ans auparavant, en 1958, après les premières années d'activité. Cette brochure comprend cinq chapitres, respectivement intitulés: historique, rencontres de fonctionnaires, visites d'étude, cycles d'initiation aux relations internationales, activités diverses. Les objectifs et les méthodes de travail du comité s'y trouvent exposés de façon détaillée pour chacun de ces domaines d'activité. Ce texte ne manquera pas d'être communiqué aux services de l'Assemblée dès sa parution.

Comme les années précédentes, le Comité de l'administration publique s'est réuni deux fois en 1968, à Lübeck du 28 au 30 mai, et à Paris, du 13 au 15 novembre.

La dix-huitième rencontre multilatérale de fonctionnaires organisée sous les auspices du comité a eu lieu en Italie du 23 septembre au 4 octobre. Le thème d'étude était le suivant: «Les contrôles traditionnels et les nouvelles formes de contrôle dans l'administration italienne». Les participants, au nombre de vingt et un, étaient choisis, comme de coutume, parmi des fonctionnaires de grade élevé des administrations des sept pays membres. Ils ont successivement étudié les contrôles administratifs et financiers au sein de l'administration, les contrôles sur les institutions publiques, sur les régions, sur les provinces et les communes, sur les établissements locaux, sur les entreprises publiques à vocation économique, et enfin sur la Caisse du Midi. Après avoir effectué ce tour d'horizon très complet sur le plan national italien, les participants ont procédé à une étude comparative des différentes sortes de contrôle dans les pays membres. Au terme de ces travaux, illustrés de visites et entretiens dans les organismes et services compétents, ils ont adopté un rapport contenant, à côté d'un certain nombre d'exposés descriptifs, les résultats de leurs discussions.

Au cours des deux réunions précitées, le comité a déterminé le sujet et commencé de tracer les grandes lignes de la rencontre multilatérale de 1969, qui aura lieu en République Fédérale d'Allemagne. Le sujet d'étude sera le suivant: «Le rôle de l'administration dans la coordination des transports (route, rail, eau, air)».

En ce qui concerne les visites d'étude de fonctionnaires, organisées sur une base bilatérale entre les diverses délégations, il convient de signaler que ces visites se sont poursuivies en 1968, sans toutefois que leur nombre soit en progression par rapport aux années précédentes. Le Comité de l'administration publique poursuit ses efforts dans ce domaine. Les délégations nationales veillent en particulier à la préparation des visites et s'assurent que chacune d'elle donne lieu à la rédaction ultérieure d'un rapport circonstancié. Parmi les sujets étudiés au cours de visites ayant eu lieu en 1968, on citera: mesures contre la pollution de l'air en Allemagne, organisation et structure du service de contrôle vétérinaire allemand, administration de la bibliothèque royale de Belgique, les rouages de la justice civile en Hollande et en particulier l'administration de la loi sur le divorce, la responsabilité de l'architecte, de l'entrepreneur et de l'ingénieur en France, etc. Ainsi qu'il ressort de cette brève énumération, les sujets étudiés sont extrêmement variés, mais il importe de rappeler que ces thèmes sont exclusivement envisagés sous l'angle des problèmes administratifs qu'ils impliquent.

Lors de chacune de ses réunions, le comité a poursuivi ses échanges d'informations sur des sujets administratifs d'intérêt commun, ainsi que ses échanges de vues concernant l'évolution de la vie administrative dans chacun des pays membres.

B. Conférence gouvernementale pour la fonction publique européenne

Comme il a été indiqué dans le treizième rapport annuel du Conseil, les résultats de cette conférence, achevée en juillet 1967, ont fait l'objet d'un acte final, accompagné d'un statut-type pour une fonction publique européenne, et d'un commentaire précisant le sens et la portée que la conférence a entendu donner à certains articles.

Les textes précités ont été communiqués à l'Assemblée avec la réponse du Conseil à la Recommandation n° 173.

La conférence a notamment recommandé aux Etats participants et, le cas échéant, aux organisations internationales, d'adopter, sous réserve des adaptations nécessaires et conformément aux procédures applicables, les dispositions du statut-type.

The matter has since been raised in some WEU national parliaments, as well as in the Assembly itself.

Since the purpose of the Conference was to study a suitable basis for a European Civil Service, the production of a model set of regulations marks the fulfilment of its mandate.

WEU has continued to take an active part in the work of the Co-ordinating Committee of Government Budget Experts and of the Standing Committee of Secretaries-General with a view to improving co-ordination, particularly in matters affecting the staff, with the Council of Europe, OECD, NATO, ELDO and ESRO. These activities are mentioned, amongst others, in Chapter VI of the present report.

Depuis, cette question a été évoquée dans certains parlements nationaux des Etats membres de l'U.E.O., ainsi qu'à l'Assemblée de l'U.E.O.

L'objet des travaux de la conférence étant d'étudier la base sur laquelle pourrait être édiflée une fonction publique européenne, l'élaboration d'un statut-type a répondu au mandat qui lui avait été confié.

En ce qui la concerne, l'U.E.O. a continué de participer activement aux travaux du Comité de coordination des experts budgétaires des gouvernements et du Comité permanent des secrétaires généraux pour développer la coordination, notamment dans les domaines intéressant le personnel, avec le Conseil de l'Europe, l'O.C.D.E., l'O.T.A.N., le C.E.C.L.E.S. et le C.E.R.S. Ces travaux font, entre autres, l'objet du chapitre VI du présent rapport.

VI. BUDGETARY AND ADMINISTRATIVE QUESTIONS

1. Budget

Summaries of the main and supplementary budget estimates for 1968 and the main budget estimates for 1969 are shown in the annex to this report.

A supplementary budget introduced in mid-year sought additional funds to implement the recommendations of the Co-ordinating Committee of Government Budget Experts for awards of a cost-of-living adjustment of 3% for Paris and 2% for London based graded staff as from 1st January 1968 and for new levels of subsistence allowance for staff travelling on mission. A secondary feature of the budget took into account increased expenditure by the Secretariat-General on duty travel and subsistence allowance following the devaluation of the pound sterling in November 1967.

2. Co-ordination of administrative and budgetary policies among European organisations

Western European Union has again continued to take a full and active part in the work of the various bodies set up to further co-ordination at administrative levels between the Council of Europe, the OECD, NATO (including SHAPE), ELDO, ESRO and WEU.

The introduction during 1967 of a new and up-to-date set of staff rules more closely aligned than hitherto with those in use in others of the co-ordinated organisations, is now being followed by a comprehensive study of the WEU Financial Regulations with the similar purpose of achieving greater uniformity with other organisations.

(i) Participation in the Standing Committee of Secretaries-General

The Standing Committee of Secretaries-General has met at intervals throughout the year to discuss matters of administrative and budgetary interest common to the co-ordinated organisations. For the first time they held joint meetings with representatives of the Staff Associations in order to hear and discuss problems facing the latter in regard to remunerations. An increase in the number of organisations adhering to the

co-ordinating machinery from four to six and the removal of the headquarters of one of them from Paris to Brussels has raised fundamental issues which have prompted the submission by the Secretaries-General of a number of proposals to the Co-ordinating Committee. These are intended to improve efficiency and working conditions within the organisations. They have also informed their respective Councils of their views on the present system of co-ordination which, they feel, calls for improvement if it is to meet the current and future requirements of their organisations.

There are now nearly 7,000 staff of 24 nationalities serving the co-ordinated organisations in 13 different countries and save that Luxembourg is not a member of either ELDO or ESRO, all member countries of WEU are represented in the six organisations. The work of establishing levels of remuneration whereby staff based in many countries receive equitable treatment requires much research in both political and economic spheres. Thus it is an inherent part of the duties of the Standing Committee of Secretaries-General to seek a basis for broadly similar conditions of employment for all staff wherever they serve.

The major work of the Committee during 1968 has been to formulate a set of detailed proposals for a general review of the remuneration system. The Secretaries-General seek, *inter alia*, to guarantee staff of equal grades equivalent purchasing power irrespective of duty station and to establish for the co-ordinated organisations a strong and realistic recruitment position.

The Secretaries-General are mindful that since the last general review took place in 1964, standards of living in member countries have risen and in some instances are now considerably better. However, the salaries of the staff of the co-ordinated organisations have been adjusted only by such amounts as were necessary to take account of changes in the cost of living and the purchasing power of salaries paid by these organisations has not in every case kept pace with the general rise in per capita consumption. For the foregoing reasons the Secretaries-General have found it expedient to submit their recommendations for a thorough overhaul of the salary structure and conditions of service in the form

VI. QUESTIONS BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

1. Budget

Le présent rapport contient en annexe les tableaux récapitulatifs des budgets principal et supplémentaire de l'U.E.O. pour 1968, ainsi que du budget principal pour 1969.

Un budget supplémentaire a été présenté en cours d'année pour couvrir l'octroi d'une indemnité de cherté de vie de 3% au personnel gradé de Paris, et de 2% à celui de Londres, à compter du 1^{er} janvier 1968, ainsi que la mise en application des nouveaux barèmes d'indemnité journalière pour le personnel en mission, suivant les recommandations du Comité de coordination des experts budgétaires des gouvernements. Ce budget prévoyait également une augmentation des dépenses du secrétariat général au titre des frais de déplacement et de l'indemnité journalière, à la suite de la dévaluation de la livre sterling intervenue en novembre 1967.

2. Coordination de la politique administrative et budgétaire des organisations européennes

L'Union de l'Europe Occidentale a continué de participer activement aux travaux des divers organismes créés pour développer la coordination administrative entre le Conseil de l'Europe, l'O.C.D.E., l'O.T.A.N. (y compris le S.H.A.P.E.), le C.E.C.L.E.S., le C.E.R.S. et l'U.E.O.

Après la publication en 1967 d'une mise à jour du règlement du personnel, désormais mieux harmonisé avec ceux des autres organisations coordonnées, une étude approfondie du règlement financier de l'U.E.O. a été entreprise en vue de réaliser pareillement une plus grande uniformité entre les organisations.

(i) Participation au Comité permanent des secrétaires généraux

Le Comité permanent des secrétaires généraux s'est réuni périodiquement durant l'année afin d'examiner les questions administratives et budgétaires d'intérêt commun aux organisations coordonnées. Il a tenu pour la première fois des réunions avec les représentants des associations du personnel afin d'étudier les problèmes auxquels ces derniers ont à faire face en ce qui concerne les rémunérations. L'augmentation du nom-

bre des organisations participant au système de coordination, qui est passé de 4 à 6, et le transfert du siège de l'une d'elles de Paris à Bruxelles ont posé des problèmes fondamentaux qui ont amené les secrétaires généraux à soumettre au Comité de coordination un certain nombre de propositions visant à améliorer l'efficacité et les conditions de travail au sein des organisations. Les secrétaires généraux ont également informé leurs conseils respectifs de leurs points de vue sur le système actuel de coordination qui, à leur avis, appelle des améliorations si l'on veut qu'il corresponde aux besoins actuels et futurs des organisations.

Les six organisations coordonnées comptent maintenant près de 7.000 agents de 24 nationalités différentes répartis dans 13 pays et, à l'exception du Luxembourg qui ne fait partie ni du C.E.C.L.E.S., ni du C.E.R.S., les pays membres de l'U.E.O. y sont tous représentés. L'établissement de barèmes de traitements rémunérant d'une façon équitable un personnel réparti dans de nombreux pays est une tâche qui exige des investigations à la fois politiques et économiques. Il incombe donc au Comité permanent des secrétaires généraux de rechercher les bases de conditions d'emploi, aussi uniformes que possible pour tous les membres du personnel, quel que soit leur lieu de travail.

La tâche essentielle du comité, en 1968, a été d'élaborer une série de propositions détaillées en vue d'une révision générale du système de rémunération. Les secrétaires généraux cherchent notamment à assurer aux agents de grade égal un pouvoir d'achat équivalent, quel que soit leur lieu de travail, et à donner aux organisations coordonnées une base solide et réaliste pour le recrutement de leur personnel.

Les secrétaires généraux n'oublient pas que, depuis la dernière révision générale qui a eu lieu en 1964, le niveau de vie s'est amélioré dans les pays membres et, en certains cas, est maintenant beaucoup plus élevé. Cependant, les traitements du personnel des organisations coordonnées n'ont été augmentés que pour tenir compte des variations du coût de la vie, et le pouvoir d'achat de ces rémunérations n'a pas toujours suivi l'augmentation générale de la consommation par habitant. Les secrétaires généraux ont donc jugé bon de présenter leurs recommandations pour une remise en ordre générale des salaires et des conditions d'emploi sous forme de propositions qu'ils ont soumises au Comité de coordination des experts

of the proposals which they placed before the Co-ordinating Committee of Government Budget Experts at the end of September 1968.

The Committee of Heads of Administration which services the Standing Committee of Secretaries-General, prepares reports and proposals for study by the Secretaries-General. The Committee is currently engaged in formulating proposals for a reform of the provident fund system and for more equitable benefits from the indemnity for loss of job. It is also intended to study the possibilities of structural reforms to improve career prospects for international staff.

These different problems have already been the particular subject of the Assembly's attention and are the substance of Recommendation 173 which was transmitted to the Council after the first part of the Assembly's Fourteenth Ordinary Session, in October 1968. This recommendation is at present being examined by the Council.

In order that the various interests of the four organs of WEU (the Secretariat-General, the Armaments Control Agency, the International Secretariat of the Standing Armaments Committee and the Office of the Clerk of the Assembly), may be aligned as closely as possible, regular meetings are held between WEU's own Heads of Administration. Where necessary, relevant matters arising from these meetings can be put forward for further examination by the Committee of Heads of Administration of the co-ordinated organisations.

(ii) *Co-ordinating Committee of Government Budget Experts*

The Co-ordinating Committee of Government Budget Experts has met on several occasions during the year for the purpose of considering proposals placed before it by the Committee of Secretaries-General. Six reports (47th to 52nd) have been submitted to, and approved by, the Councils of the co-ordinated organisations. Two were concerned respectively with the 1967 annual review of staff remuneration and new rates of subsistence allowance for staff travelling on duty, while a third contained recommendations for the award of an exceptional allowance to category B and C staff serving in France. This allowance was introduced in order to correct an imbalance in salaries largely occasioned by substantial wage increases in France during 1968 both in the private and public sectors. A similar proposal for a special salary adjustment for staff serving in the United Kingdom, based on the steep rise in cost of living, was rejected. The Committee did, however, recommend an exceptional indemnity to non-resident staff serving in the United Kingdom, Denmark and Malta. This measure which has been approved by the WEU Council will be of a purely temporary nature, and offers a limited exchange compensation to certain staff as a palliative for a situation which has developed since the monetary devaluations of 1967.

budgétaires des gouvernements à la fin du mois de septembre 1968.

Le Comité des chefs d'administration, qui assiste le Comité permanent des secrétaires généraux, prépare des rapports et des propositions qu'il soumet à leur approbation. Il élabore actuellement un projet de réforme du Fonds de prévoyance, ainsi que des dispositions qu'il juge plus équitables concernant l'indemnité de perte d'emploi. Il se propose également d'étudier la possibilité d'une réforme de structure qui améliorerait les perspectives de carrière du personnel international.

Ces différents problèmes ont déjà retenu l'attention de l'Assemblée et font l'objet de la Recommandation n° 173, qui a été transmise au Conseil après la première partie de la Quatorzième session ordinaire, en octobre 1968. Cette recommandation est actuellement à l'examen devant le Conseil.

Afin d'harmoniser au mieux les intérêts des quatre organes de l'U.E.O. (Secrétariat général, Agence pour le Contrôle des Armements, Secrétariat international du Comité Permanent des Armements et Greffe de l'Assemblée), les chefs d'administration de l'U.E.O. se réunissent périodiquement. Eventuellement, les questions soulevées au cours de ces réunions sont soumises au Comité des chefs d'administration des organisations coordonnées pour un examen plus approfondi.

(ii) *Comité de coordination des experts budgétaires des gouvernements*

Le Comité de coordination des experts budgétaires des gouvernements s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'année afin d'examiner les propositions dont il avait été saisi par le Comité des secrétaires généraux. Il a soumis six rapports (n° 47 à 52) aux conseils des organisations coordonnées, qui les ont approuvés. Deux d'entre eux concernaient respectivement la révision des rémunérations du personnel pour 1967 et les nouveaux barèmes d'indemnité journalière pour le personnel en mission; un troisième recommandait l'octroi d'une indemnité exceptionnelle au personnel des catégories B et C servant en France. Cette indemnité a été instituée afin de corriger un déséquilibre dû principalement aux augmentations de salaire importantes intervenues en France au cours de l'année 1968, dans le secteur tant privé que public. Une proposition tendant à ajuster pareillement les traitements du personnel en fonction au Royaume-Uni, et motivée par une forte augmentation du coût de la vie, a été rejetée. En revanche, le Comité a recommandé l'octroi d'une indemnité exceptionnelle au personnel expatrié en service au Royaume-Uni, au Danemark et à Malte. Cette mesure, qui a été approuvée par le Conseil de l'U.E.O., est de nature purement temporaire. Elle octroie à certains personnels une compensation de change limitée pour atténuer les conséquences des dévaluations monétaires de 1967.

APPENDIX

WEU Budget Estimates for 1968
Proposed expenditure and income

	A *	B *	C *	Total
	£	£	£	£
1. Salaries and allowances	156,444	140,641	336,329	633,414
2. Travel	12,000	2,338	7,215	21,553
3. Communications	1,850	2,143	3,819	7,812
4. Other operating costs	31,994	8,523	12,181	52,698
5. Purchase of furniture, etc.	1,445	661	878	2,984
6. Buildings	—	84	152	236
TOTAL EXPENDITURE	203,733	154,390	360,574	718,697
7. WEU tax	36,873	36,759	94,527	168,159
8. Other receipts	2,860	481	757	4,098
TOTAL INCOME	39,733	37,240	95,284	172,257
NET TOTAL	164,000	117,150	265,290	546,440

National contributions

	600ths	£	s.	d.
Belgium	59	53,733	5	4
France	120	109,288	0	0
Germany	120	109,288	0	0
Italy	120	109,288	0	0
Luxembourg	2	1,821	9	4
Netherlands	59	53,733	5	4
United Kingdom	120	109,288	0	0
TOTAL	600	546,440	0	0

* A Secretariat-General.

B International Secretariat of the Standing Armaments Committee.

C Agency for the Control of Armaments.

ANNEXE

Budget de l'U.E.O. pour 1968
Prévisions de dépenses et de recettes

	A *	B *	C *	Total
	£	£	£	£
1. Traitements et indemnités	156.444	140.641	336.329	633.414
2. Frais de voyage	12.000	2.338	7.215	21.553
3. Transmissions	1.850	2.143	3.819	7.812
4. Autres dépenses de fonctionnement .	31.994	8.523	12.181	52.698
5. Achat de mobilier, etc.	1.445	661	878	2.984
6. Immeubles	—	84	152	236
TOTAL DES DÉPENSES	203.733	154.390	360.574	718.697
7. Impôt de l'U.E.O.	36.873	36.759	94.527	168.159
8. Autres recettes	2.860	481	757	4.098
TOTAL DES RECETTES	39.733	37.240	95.284	172.257
TOTAL NET	164.000	117.150	265.290	546.440

Contributions des pays membres

	600èmes	£	s.	d.
Belgique	59	53.733	5	4
France	120	109.288	0	0
Italie	120	109.288	0	0
Luxembourg	2	1.821	9	4
Pays-Bas	59	53.733	5	4
République Fédérale d'Allemagne	120	109.288	0	0
Royaume-Uni	120	109.288	0	0
TOTAL	600	546.440	0	0

* A Secrétariat général.

B Secrétariat international du Comité Permanent des Armements.

C Agence pour le Contrôle des Armements.

WEU Supplementary Budget for 1968**Summary of additional credits required**

	A *	B *	C *	Total
	£	£	£	£
1. Salaries and allowances	+ 1,603	+ 5,470	+ 14,841	+ 21,914
2. Travel	+ 1,770	+ 214	+ 1,134	+ 3,118
3. Communications	—	—	—	—
4. Other operating costs	+ 2,002	+ 178	+ 298	+ 2,478
5. Purchase of furniture, etc	+ 135	—	—	+ 135
6. Buildings	—	—	—	—
TOTAL EXPENDITURE	+ 5,510	+ 5,862	+ 16,273	+ 27,645
7. WEU tax	—	+ 1,942	+ 5,388	+ 7,330
8. Other receipts	—	—	— 75	— 75
TOTAL INCOME	—	+ 1,942	+ 5,313	+ 7,255
NET TOTAL	+ 5,510	+ 3,920	+ 10,960	+ 20,390

National contributions

	600ths	£	s.	d.
Belgium	59	2,005	0	4
France	120	4,078	0	0
Germany	120	4,078	0	0
Italy	120	4,078	0	0
Luxembourg	2	67	19	4
Netherlands	59	2,005	0	4
United Kingdom	120	4,078	0	0
TOTAL	600	20,390	0	0

* A Secretariat-General.

B International Secretariat of the Standing Armaments Committee.

C Agency for the Control of Armaments.

Budget supplémentaire de l'U.E.O. pour 1968
Tableau récapitulatif des crédits additionnels demandés

	A *	B *	C *	Total
	£	£	£	£
1. Traitements et indemnités	+ 1.603	+ 5.470	+ 14.841	+ 21.914
2. Frais de voyage	+ 1.770	+ 214	+ 1.134	+ 3.118
3. Transmissions	—	—	—	—
4. Autres dépenses de fonctionnement	+ 2.002	+ 178	+ 298	+ 2.478
5. Achat de mobilier, etc.	+ 135	—	—	+ 135
6. Immeubles	—	—	—	—
TOTAL DES DÉPENSES	+ 5.510	+ 5.862	+ 16.273	+ 27.645
7. Impôt de l'U.E.O.	—	+ 1.942	+ 5.388	+ 7.330
8. Autres recettes	—	—	— 75	— 75
TOTAL DES RECETTES	—	+ 1.942	+ 5.313	+ 7.255
TOTAL NET	+ 5.510	+ 3.920	+ 10.960	+ 20.390

Contributions des pays membres

	600èmes	£	s.	d.
Belgique	59	2.005	0	4
France	120	4.078	0	0
Italie	120	4.078	0	0
Luxembourg	2	67	19	4
Pays-Bas	59	2.005	0	4
République Fédérale d'Allemagne	120	4.078	0	0
Royaume-Uni	120	4.078	0	0
TOTAL	600	20.390	0	0

* A Secrétariat général.

B Secrétariat international du Comité Permanent des Armements.

C Agence pour le Contrôle des Armements.

WEU Budget Estimates for 1969**Proposed expenditure and income**

	A *	B *	C *	Total B + C
	£	Frs.	Frs.	Frs.
1. Salaries and allowances	164,380	1,879,374	4,231,795	6,111,169
2. Travel	11,320	30,940	106,090	137,030
3. Communications	1,925	30,900	55,100	86,000
4. Other operating costs	33,910	106,250	156,125	262,375
5. Purchase of furniture, etc.	1,100	4,500	9,400	13,900
6. Buildings	—	—	—	—
TOTAL EXPENDITURE	212,635	2,051,964	4,558,510	6,610,474
7. WEU tax	39,335	507,999	1,202,723	1,710,722
8. Other receipts	3,445	6,450	10,150	16,600
TOTAL INCOME	42,780	514,449	1,212,873	1,727,322
NET TOTAL	169,855	1,537,515	3,345,637	4,883,152

National contributions

	600ths	£	s.	d.	F. frs.
Belgium	59	16,702	8	2	480,176.61
France	120	33,971	0	0	976,630.40
Germany	120	33,971	0	0	976,630.40
Italy	120	33,971	0	0	976,630.40
Luxembourg	2	566	3	8	16,277.18
Netherlands	59	16,702	8	2	480,176.61
United Kingdom	120	33,971	0	0	976,630.40
TOTAL	600	169,855	0	0	4,883,152.00

* A Secretariat-General.

B International Secretariat of the Standing Armaments Committee.

C Agency for the Control of Armaments.

Budget de l'U.E.O. pour 1969
Prévisions de dépenses et de recettes

	A *	B *	C *	Total B + C
	£	F	F	F
1. Traitements et indemnités	164.380	1.879.374	4.231.795	6.111.169
2. Frais de voyage	11.320	30.940	106.090	137.030
3. Transmissions	1.925	30.900	55.100	86.000
4. Autres dépenses de fonctionnement	33.910	106.250	156.125	262.375
5. Achat de mobilier, etc.	1.100	4.500	9.400	13.900
6. Immeubles	—	—	—	—
TOTAL DES DÉPENSES	212.635	2.051.964	4.558.510	6.610.474
7. Impôt de l'U.E.O.	39.335	507.999	1.202.723	1.710.722
8. Autres recettes	3.445	6.450	10.150	16.600
TOTAL DES RECETTES	42.780	514.449	1.212.873	1.727.322
TOTAL NET	169.855	1.537.515	3.345.637	4.883.152

Contributions des pays membres

	600èmes	£	s.	d.	F fr.
Belgique	59	16.702	8	2	480.176,61
France	120	33.971	0	0	976.630,40
Italie	120	33.971	0	0	976.630,40
Luxembourg	2	566	3	8	16.277,18
Pays-Bas	59	16.702	8	2	480.176,61
République Fédérale d'Allemagne	120	33.971	0	0	976.630,40
Royaume-Uni	120	33.971	0	0	976.630,40
TOTAL	600	169.855	0	0	4.883.152,00

* A Secrétariat général.

B Secrétariat international du Comité Permanent des Armements.

C Agence pour le Contrôle des Armements.

Prospects of scientific and technical co-operation
The evolution of European space activities

REPORT¹

submitted on behalf of the
Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions²
by Mr. Flämig, Rapporteur

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION

on the prospects of scientific and technical co-operation — The evolution of European space activities

EXPLANATORY MEMORANDUM

submitted by Mr. Flämig, Rapporteur

Introduction

Chapter I : General principles of technological co-operation

Chapter II : European space affairs

Chapter III : Telecommunications

Chapter IV : Reply to Chapter IIB of the Fourteenth Annual Report of the Council

Chapter V : Conclusions

APPENDIX

Information document on the creation of an International Institute of Science and Technology prepared by the Office of the Clerk at the request of the Chairman of the Committee, 13th February 1969

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee* : Mr. Bourgoïn (Chairman) ; MM. Flämig, La Loggia (Vice-Chairmen) ; MM. Bos, Capelle (Substitute : Bizet), Chapman, de Chevigny, Corti, De Grauw, Elvinger (Substitute : Abens), Johnson (Substitute : St. John-Stewas), Lloyd, von Merkatz (Substitute :

Mrs. Maxsein), Meyers (Substitute : Van Lent), de Montesquiou (Substitute : Valleix), Pecoraro, Mrs, Pitz-Savelsberg, MM. Portheine, Rhodes, Richter, Treu.

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**Perspectives d'une coopération scientifique et technique
L'évolution des activités européennes en matière spatiale**

RAPPORT ¹

**présenté au nom de la
Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale ²
par M. Flämig, rapporteur**

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION

sur les perspectives d'une coopération scientifique et technique — L'évolution des activités européennes en matière spatiale

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par M. Flämig, rapporteur

Introduction

Chapitre I : Principes généraux de la coopération technologique

Chapitre II : Les affaires spatiales européennes

Chapitre III : Les télécommunications

Chapitre IV : Réponse au chapitre IIB du Quatorzième rapport annuel du Conseil

Chapitre V : Conclusions

ANNEXE

Document d'information sur la création d'un institut international de science et de technologie préparé par le Greffe de l'Assemblée à la demande du président de la commission

1. Adopté par la commission à l'unanimité.

2. Membres de la commission : M. Bourgoïn (président) ; MM. Flämig, La Loggia (vice-présidents) ; MM. Bos, Capelle (suppléant : Bizet), Chapman, de Chevigny, Corti, De Grauw, Elvinger (suppléant : Abens), Johnson (suppléant : St. John-Stevan), Lloyd, von Merkatz (sup-

pléant : Mme Mazsein), Meyers (suppléant : Van Lent), de Montesquiou (suppléant : Valleix), Pecoraro, Mme Pitz-Savelsberg, MM. Portheine, Rhodes, Richter, Treu.

N.B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

Draft Recommendation
on the prospects of scientific and technical co-operation
The evolution of European space activities

The Assembly,

Convinced that technological co-operation between the member countries is essential for the prosperity, security and even survival of Europe ;

Regretting that only too often this co-operation is considered as being subsidiary to national foreign policies ;

Aware of the convergence of all major fields of advanced technology and the cumulative effects and costly consequences of the crises in the European space organisations to date ;

Conscious of the need for European agreement on a detailed and specific text for the draft Final Arrangements for the INTELSAT negotiations in November 1969,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Appeal to the governments of member countries to give higher priority than heretofore to technological co-operation in all fields of advanced technology ;

2. Promote

(a) speedy action on the recommendations of the Aigrain Group and of the Committee of Senior Officials of the European Space Conference, and liaison between the two ;

(b) the convening of a conference of CETS to agree on a comprehensive range of draft Final Arrangements for the INTELSAT negotiations, assuring useful and profitable tasks for the European space organisations in the field of telecommunications by satellite ;

(c) the full participation of all member countries in the establishment of an International Institute of Science and Technology ;

(d) collaboration between European and American space organisations to develop the use of satellite television systems for assisting countries in the process of development.

Projet de recommandation
sur les perspectives d'une coopération scientifique et technique
L'évolution des activités européennes en matière spatiale

L'Assemblée,

Persuadée que la coopération technologique entre les pays membres est une condition essentielle de la prospérité, de la sécurité et même de la survie de l'Europe ;

Regrettant que cette coopération n'ait été que trop souvent considérée comme accessoire par rapport aux politiques étrangères nationales ;

Consciente de l'interdépendance des principaux secteurs des technologies de pointe, ainsi que des effets cumulatifs et des conséquences onéreuses des crises qui ont éclaté au sein des organisations spatiales européennes ;

Estimant qu'il est nécessaire que les pays européens s'entendent sur une rédaction précise et détaillée des projets d'Accords définitifs qui seront examinés lors des négociations de l'INTELSAT en novembre 1969,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. D'inviter les gouvernements des pays membres à s'attacher, plus que dans le passé, à coopérer dans tous les secteurs des technologies de pointe ;
2. De promouvoir
 - (a) la mise en œuvre rapide des recommandations du Groupe Aigrain et du Comité des hauts fonctionnaires de la Conférence Spatiale Européenne et l'établissement d'une liaison entre les deux organes ;
 - (b) la convocation d'une conférence de la C.E.T.S. en vue de l'adoption d'une gamme complète de projets d'Accords définitifs qui seront examinés lors des négociations de l'INTELSAT, afin d'assurer aux organisations spatiales européennes des tâches utiles et rentables dans le domaine des télécommunications par satellites ;
 - (c) la pleine participation de tous les pays membres à la création d'un institut international de science et de technologie ;
 - (d) la collaboration entre les organisations spatiales européennes et américaines pour la réalisation d'un programme d'aide aux pays sous-développés mettant en œuvre un système de télévision par satellites.

Explanatory Memorandum

(submitted by Mr. Flämig, Rapporteur)

Introduction

1. On 19th September 1968, when the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions adopted the first report on "Prospects of scientific and technical co-operation — The ELDO and ESRO crises", prospects were not bright. The lack of progress towards a European technological policy was, and still is, a matter of great concern. The Committee, and subsequently the Assembly, on 18th October 1968, recommended that a committee of experts be set up in order to draw up guidelines for a joint European policy in the scientific and technological field and to formulate a balanced industrial policy. As far as the ELDO and ESRO crises were concerned, the Assembly invited the British and Italian Governments to continue to take part so as to ensure the survival of both organisations.

2. With regard to the first proposal, Mr. Jahn, Federal German Parliamentary Secretary of State for Foreign Affairs, stated in the Bundestag on 2nd January 1969 that since the adoption of the Assembly's recommendation on 18th October 1968 the situation in the Communities had changed considerably¹:

"In Brussels on 10th December 1968, the Council decided to make a fresh start on co-operation in the scientific and technological field in the framework of the Communities with the participation of interested European countries including the applicant States. This is due, in particular, to the recommendation adopted by the WEU Assembly on 18th October 1968 by a large majority, urging governments of the member States of the Communities to seek technological unity with more conviction.

.....

... As the way is now open for carrying out this work in the framework of the Communities, the Federal Government will work actively to ensure that progress is made,

and no longer considers it appropriate to set up a special committee of experts. Effective co-operation in the technological field depends on many overall conditions — I will recall only the European firm, patents legislation, fiscal legislation, etc. — which can be brought about only in the framework of the European Communities. The Federal Government therefore considers that the European Communities are the natural centre for attempting to define a European technological policy, without prejudice to the competence of existing international organisations in certain fields of technology. The Federal Government is therefore also endeavouring to bring technology within the competence of the Communities when the expected merger of the Community treaties takes place."

3. Although rather different in form, a similar statement was made in the Italian Senate on 30th January 1969 by Mr. Lauricella, Minister without Portfolio responsible for Scientific Research¹:

"I consider it possible, in the WEU Council, to agree to the proposal to create a committee of experts, on condition there is no overlapping with similar work in other international organisations such as the United Nations Economic Commission for Europe, the Council of Europe, the OECD Scientific Policy Committee and finally the EEC Working Party on Scientific and Technical Research Policy, the former Maréchal Group, where concrete proposals for collaboration in this field, extended also to third countries have reached an advanced stage and are to be submitted to the EEC Council of Ministers by 15th March 1969."

4. In the framework of the Common Market, the Scientific and Technical Research Policy

1. See document A/WEU/PN (69) D 1.

1. See document A/WEU/CRP (69) I 5.

Exposé des motifs

(présenté par M. Flämig, rapporteur)

Introduction

1. Lorsque, le 19 septembre 1968, la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale a adopté le premier rapport sur « Les perspectives d'une coopération scientifique et technique — La crise du C.E.C.L.E.S. et du C.E.R.S. », ces perspectives n'étaient guère brillantes. L'absence de progrès dans l'élaboration d'une politique européenne en matière de technologie était et reste un grave souci. La commission, puis l'Assemblée ont recommandé, le 18 octobre 1968, la création d'un comité d'experts chargé de déterminer les lignes directrices d'une politique européenne commune dans le domaine scientifique et technologique et de définir une politique industrielle équilibrée. En ce qui concerne la crise du C.E.C.L.E.S. et du C.E.R.S., l'Assemblée a invité les gouvernements britannique et italien à maintenir leur participation afin d'assurer la survie de ces deux organisations.

2. S'agissant de la première proposition, M. Jahn, Secrétaire d'Etat parlementaire aux affaires étrangères, a déclaré au Bundestag, le 2 janvier 1969, que depuis l'adoption de cette recommandation par l'Assemblée le 18 octobre 1968, la situation dans les Communautés avait considérablement évolué¹ :

« Le 10 décembre 1968, le Conseil a décidé à Bruxelles de relancer, dans le cadre des Communautés, la coopération dans le domaine scientifique et technologique avec le concours des pays européens intéressés et, notamment des Etats candidats. On le doit, en particulier, à la recommandation de l'Assemblée de l'U.E.O. adoptée le 18 octobre 1968 à une large majorité, qui incitait les gouvernements des Etats membres des Communautés à rechercher avec encore plus de conviction une unité en matière de technologie.

.....

... La voie étant libre désormais pour l'accomplissement de ces travaux dans le cadre des Communautés, le gouvernement fédéral s'emploiera énergiquement à les faire pro-

gresser et il ne considère plus comme opportun de créer un comité d'experts particulier. Pour réaliser une coopération efficace dans le domaine technologique, il faut de multiples conditions d'ensemble — je ne rappellerai que la société commerciale européenne, la législation des brevets et la législation fiscale, etc. — qui ne peuvent être réalisées que dans le cadre des Communautés européennes. Les Communautés européennes constituent donc, de l'avis du gouvernement fédéral, le centre naturel pour les tentatives visant une politique européenne en matière de technologie, sans préjudice de la compétence des organisations internationales existantes dans certains domaines de la technologie. C'est pourquoi le gouvernement fédéral s'efforce également de faire entrer la technologie dans la compétence des Communautés à l'occasion de la fusion attendue des traités communautaires. »

3. M. Lauricella, Ministre sans portefeuille chargé de la recherche scientifique, a fait au Sénat italien, le 30 janvier 1969, une déclaration similaire encore que sous une forme un peu différente¹ :

« Je suis d'avis qu'il est possible, au sein du Conseil de l'U.E.O., d'adhérer à la proposition de création d'un comité d'experts, à condition d'éviter avec soin tout double emploi avec des activités similaires en cours dans de nombreuses autres organisations internationales comme, par exemple, la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies, le Conseil de l'Europe, le Comité de politique scientifique de l'O.C.D.E. et, enfin, le groupe de travail « politique de la recherche scientifique et technique » de la C.E.E., l'ancien Groupe Maréchal, où des propositions concrètes de collaboration dans ce domaine, étendues même aux pays tiers, ont atteint un stade d'élaboration avancé et doivent être présentées au Conseil des Ministres de la C.E.E. avant le 15 mars prochain. »

4. Dans le cadre du Marché commun, le groupe de travail « politique de la recherche

1. Voir document A/UEO/PN (69) D 1.

1. Voir document A/UEO/CRP (69) I 5.

Working Party of the Medium-Term Economic Policy Committee, now under the chairmanship of Mr. Pierre Aigrain, who replaced Professor Maréchal, submitted its report to this Committee on 18th March 1969. The Council of Ministers will discuss the report on 1st July 1969. Before then, the Aigrain Group will submit a complementary report dealing with a certain number of problems common to the seven subjects under study, i.e. new means of transport, meteorology, telecommunications, computers, oceanography, nuisances and metallurgy.

5. Another important decision, also within the framework of the Common Market, has been made to reduce the non-tariff barriers, especially by harmonising patent procedures. Once this harmonisation in the framework of the Six is under way, the United Kingdom and the other applicant countries, together with Sweden and Switzerland, will be invited to join the Six in this study and associate themselves with the decisions taken.

6. Reverting to the crises in ELDO, these are still difficult to solve. The positions of the Italian and United Kingdom Governments have become so negative that the vote on the 1969 ELDO budget had to be postponed. However, on 18th February 1969, France, the Federal Republic of Germany, Belgium and the Netherlands decided to continue with the construction of the ELDO launcher, leaving the door open for Italy and the United Kingdom to participate if they so wished. These four governments have recognised that no space policy is possible except in a European framework and that national programmes as such are of no great interest if they do not fit into the European space effort.

7. On 15th April 1969, the ELDO Ministerial Conference opened with a statement by the President of the ELDO Council underlining the need to settle the 1969 budget and thus allow the programme to be continued. A solution was found: Belgium, France, Germany and the Netherlands would pursue and complete the current programme and the financial contributions of Italy and the United Kingdom were reduced. During this meeting an end was put to the uncertainty regarding the future of ELDO, in the short term at least.

8. To turn to further projects of collaboration between member States, your Rapporteur would like to mention in this introduction the visit

made by the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions during the first week of February to Toulouse, where important scientific and aeronautical installations are concentrated. The Committee saw the electronic microscope, the *Ecole nationale supérieure d'Aéronautique* and was given information on French plans for computer production. At *Sud-Aviation*, briefings were given on the Airbus project, the Franco-British collaboration on helicopters, the Jaguar and, in particular, the Concorde. The latter three are examples of collaborative projects in the expensive and complicated field of aircraft production which your Rapporteur hopes will meet with success. The success of the Concorde in particular could brighten the prospects of international collaboration as it is the greatest single project ever undertaken, costing the British and French Governments £3 million a week.

9. Still in the planning stages is the Airbus project which, although not in the same class of technological advance as the Concorde, is nevertheless a project of great importance for the future of the European aircraft industry.

10. Our governments have devoted much effort to improving economic integration of the traditional sectors of agriculture, coal, steel and other industries dating from the first industrial revolution, but to ensure economic growth and the growth of employment and exports, Europe has to maintain and strengthen its position on the world market for advanced products. The governments are becoming aware that this cannot be done on the basis of national industrial structures and research programmes.

11. In spite of the present, almost insurmountable difficulties facing Europe, scientific and technical co-operation must be pursued. An effective long-term European technological policy must be elaborated if Europe's present lack of political cohesion is not to result automatically in industrial stagnation and if Europe is not to become a workshop for American industry.

12. Your Rapporteur wishes to conclude this introduction by quoting from President Nixon's press conference of 4th March 1969 :

scientifique et technique » du Comité de politique économique à moyen terme, actuellement présidé par M. Pierre Aigrain qui a remplacé le Professeur Maréchal, a présenté son rapport au comité le 18 mars 1969. Le Conseil des Ministres l'examinera le 1^{er} juillet 1969. Entre-temps, le Groupe Aigrain soumettra un rapport complémentaire portant sur un certain nombre de problèmes communs aux sept sujets à l'étude : les nouveaux moyens de transport, la météorologie, les télécommunications, l'informatique, l'océanographie, les nuisances et la métallurgie.

5. Une autre décision importante prise également dans le cadre du Marché commun a porté sur la réduction des obstacles non tarifaires, notamment par l'harmonisation des législations sur les brevets. Lorsque cette harmonisation aura commencé entre les Six, le Royaume-Uni et les autres pays candidats, ainsi que la Suède et la Suisse, seront invités à participer à cette étude et à s'associer aux décisions.

6. La crise du C.E.C.L.E.S. reste difficile à résoudre. L'attitude des gouvernements italien et britannique est maintenant si négative que le vote du budget du C.E.C.L.E.S. pour 1969 a dû être ajourné. Le 18 février 1969, la France, la République Fédérale d'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas ont néanmoins décidé de poursuivre la construction du lanceur ELDO, en laissant la porte ouverte à l'Italie et au Royaume-Uni, si ces deux pays décident d'y participer. Les quatre gouvernements ont reconnu en effet qu'aucune politique spatiale n'était possible en dehors du cadre européen et que les programmes nationaux ne présentaient, par eux-mêmes, que peu d'intérêt s'ils ne s'inséraient pas dans un effort spatial européen.

7. Le 15 avril 1969, la réunion du Conseil des Ministres du C.E.C.L.E.S. s'est ouverte sur une déclaration du Président du Conseil soulignant la nécessité de régler le problème du budget pour 1969 afin de permettre la poursuite de la réalisation du programme. La solution suivante a été trouvée : la Belgique, la France, l'Allemagne et les Pays-Bas poursuivraient et mèneraient à bien la réalisation du programme en cours et les contributions financières de l'Italie et du Royaume-Uni seraient réduites. Cette réunion a mis fin à l'incertitude concernant l'avenir du C.E.C.L.E.S., tout au moins dans l'immédiat.

8. S'agissant d'autres projets de collaboration entre les Etats membres, votre rapporteur voudrait mentionner le voyage effectué par la Com-

mission Scientifique, Technique et Aérospatiale dans la première quinzaine de février à Toulouse où sont concentrées d'importantes installations scientifiques et aéronautiques. La commission a vu le microscope électronique, visité l'Ecole supérieure nationale d'aéronautique, et obtenu des renseignements sur le programme français de production d'ordinateurs. A Sud-Aviation, elle a entendu des exposés sur le projet Airbus, la collaboration franco-britannique dans la construction d'hélicoptères, du Jaguar et, en particulier, du Concorde. Ces trois derniers programmes sont des exemples de production en commun dans le domaine onéreux et complexe que constitue la construction aéronautique et votre rapporteur espère que leur réalisation sera couronnée de succès. La réussite du Concorde, notamment, pourrait améliorer les perspectives de collaboration internationale. C'est, en effet, le plus vaste programme jamais entrepris : il coûte aux gouvernements britannique et français 3 millions de livres par semaine.

9. Le projet Airbus en est encore au stade de l'étude. Bien qu'il ne relève pas, comme le Concorde, de la technologie de pointe, il revêt néanmoins une grande importance pour l'avenir de l'industrie aéronautique européenne.

10. Nos gouvernements ont fait de gros efforts pour améliorer l'intégration économique de secteurs traditionnels tels que l'agriculture, les industries extractives, la sidérurgie et d'autres industries datant de la première révolution industrielle, mais pour assurer l'expansion économique, le développement de l'emploi et l'accroissement des exportations, il faut que l'Europe conserve et renforce sa place sur le marché mondial des produits de pointe. Les gouvernements prennent actuellement conscience que cela ne saurait se faire à partir des structures industrielles et des programmes de recherche à l'échelle nationale.

11. Malgré les difficultés presque insurmontables que rencontre actuellement l'Europe, il faut poursuivre la coopération scientifique et technique. Il convient d'élaborer, en matière de technologie, une politique européenne efficace à long terme, si l'on ne veut pas que le manque de cohésion politique que connaît actuellement l'Europe entraîne automatiquement la stagnation industrielle et que l'Europe devienne un simple atelier pour l'industrie américaine.

12. Votre rapporteur voudrait, au terme de cette introduction, citer un passage de la conférence de presse tenue par le Président Nixon le 5 mars 1969 :

"... we have also indicated our support of the concept and ideal of European unity. In addition we have indicated that we recognise our limitations as far as European unity is concerned. Americans cannot unify Europe. Europeans must do so..."

CHAPTER I

General principles of technological co-operation

13. The real question before us, and one which will remain with us a long time, is how can Europe co-ordinate and pool its creative and industrial energies more efficiently. Neither the proposal to create a committee of experts, nor the Harmel proposal, was acceptable to the governments of the member countries.

14. The latter proposal was that common action should be undertaken in the political, military, technological and monetary fields in the framework of WEU. This was not acceptable to the French Government, which was of the opinion that technological and financial questions should be discussed primarily in the European Communities. The Harmel plan would have opened up the possibility for the United Kingdom to control the activities of the Six in these fields. Where defence and foreign policies are concerned, systematic co-ordination presupposes an acceptance of common fundamental aims for drawing up genuine European plans and lines of action. "How", questions the French Ministry for Foreign Affairs, "could what has proved impossible within the Six be achieved by including the United Kingdom?"¹

15. A crisis has also arisen in WEU because the French Government refuses to take part in meetings of the Council, in the absence of unanimous agreement on the agendas.

16. The Council has not yet replied to the Assembly's Recommendation 174 on the prospects

1. See *La France et la crise de l'U.E.O.* published by the French Ministry for Foreign Affairs in March 1969.

of scientific and technical co-operation which was adopted on 18th October 1968.

17. Your Rapporteur hopes that the guidelines for a joint European policy for basic and applied research and technological development, drawn up by the Aigrain Group, will be adopted by the Council of Ministers of the Six and that action will be taken on the seven subjects dealt with in the resolution adopted by the Council of the European Communities in Luxembourg on 31st October 1967. If these seven subjects, which, as I said above, are new means of transport, meteorology, telecommunications, computers, oceanography, nuisances and metallurgy, could be classified in an adequate system, an important step forward would have been made. The plans for these seven items, which are ready for discussion in the Commission and in the Council, are as follows :

(1) *New means of transport* : Study of a sea-going hovercraft of over 1,000 tons, an electronic traffic-control system, a gas-turbine traction engine, electro-magnetic sustension, passenger transport between large towns.

(2) *Meteorology* : Establishment of a joint meteorological centre for research and data processing, joint purchase of meteorological equipment.

(3) *Telecommunications* : Research on the propagation of high and very high frequency Hertzian waves, study of communications requirements, European standards certificates for electronic components.

(4) *Computers* : Establishment of a data-transmitting network between research centres, establishment of a European programmes library and committees for standardising software.

(5) *Oceanography* : Fight against and control of sea pollution, development of apparatus for measuring toxicity, ocean network for measuring European waters.

(6) *Nuisances* : Abatement of atmospheric pollution due to sulphur derivatives and gases discharged by automobiles and heating installations, research into water and waste-water purification processes, noise abatement.

(7) *Metallurgy* : Study of titanium alloys, fibre-reinforced metals, refractory metals for

« ...Ce voyage a eu pour résultat d'indiquer que les Etats-Unis continuaient à apporter tout leur appui... au principe et à l'idéal de l'unité européenne. Nous avons également souligné que nous reconnaissons, pour ce qui est de l'unité européenne, les limites de notre action. Ce n'est pas aux Américains qu'il appartient d'unifier l'Europe. Ce sont les Européens qui doivent s'en charger... »

CHAPITRE I

Principes généraux de la coopération technologique

13. Le véritable problème qui se pose à nous — et qui se posera longtemps encore — c'est de savoir comment l'Europe peut coordonner et mettre en commun plus efficacement ses énergies créatrices sur le plan industriel. Ni la proposition tendant à créer un comité d'experts, ni le plan Harmel n'ont été adoptés par les gouvernements des pays membres.

14. Le plan Harmel prévoyait d'entreprendre une action commune dans les domaines politique, militaire, technologique et monétaire dans le cadre de l'U.E.O. Le gouvernement français s'y est opposé, estimant qu'il convenait d'examiner d'abord les problèmes technologiques et monétaires dans le cadre des Communautés européennes. Le plan Harmel aurait donné au Royaume-Uni le moyen de contrôler l'activité des Six dans ces domaines. En ce qui concerne la politique étrangère et la défense, une concertation systématique suppose un accord sur les orientations fondamentales communes permettant de dégager des plans et des lignes d'action véritablement européens. « Comment », demande le ministre français des affaires étrangères, « pouvait-on envisager que ce qui s'était révélé impossible à Six fût réalisable grâce à l'adjonction du Royaume-Uni ? »¹

15. Autre motif de la crise survenue à l'U.E.O. : le refus du gouvernement français de participer aux réunions du Conseil en l'absence d'unanimité sur l'ordre du jour.

16. Le Conseil des Ministres n'a pas encore répondu à la recommandation de l'Assemblée

sur les perspectives d'une coopération scientifique et technique, adoptée le 18 octobre 1968.

17. Votre rapporteur espère que les lignes directrices d'une politique européenne commune dans les domaines de la recherche fondamentale et appliquée et du progrès technologique, définies par le Groupe Aigrain, seront adoptées par le Conseil des Ministres des Six et que des mesures seront prises dans les sept domaines énumérés dans la résolution adoptée par le Conseil des Communautés européennes à Luxembourg le 31 octobre 1967. Si l'on pouvait classer ces sept domaines qui sont, comme je l'ai dit plus haut, les nouveaux moyens de transport, la météorologie, les télécommunications, l'informatique, l'océanographie, les nuisances et la métallurgie, dans un système adéquat, un immense progrès serait réalisé. Voici, à cet égard, les projets qui sont prêts à être soumis à la Commission et au Conseil :

(1) *Nouveaux moyens de transport* : étude d'un aéroglisseur marin de plus de 1.000 tonnes, dispositif électronique pour la circulation automobile, moteur à turbine à gaz pour les locomotives, sustentation électromagnétique, transports de voyageurs entre grandes agglomérations.

(2) *Météorologie* : création d'un centre météo commun de calcul et de recherche, achats en commun d'équipements de météo.

(3) *Télécommunications* : recherches sur la propagation des ondes hertziennes de hautes et très hautes fréquences, études des prestations de services de télécommunications, certificats de conformité européens pour composants électroniques.

(4) *Informatique* : création d'un réseau de transmission de données entre centres de recherches, création d'une bibliothèque européenne de programmes et de comités de normalisation du *software*.

(5) *Océanographie* : lutte et contrôle de la pollution des mers, mise au point d'un appareil de mesure de toxicité, réseau océanographique de mesures des eaux européennes.

(6) *Phénomènes de nuisance* : lutte contre la pollution atmosphérique due aux dérivés du soufre, aux gaz des véhicules automobiles et des appareils de chauffage, recherches sur les processus d'épuration des eaux et des eaux résiduaires, nuisances acoustiques.

(7) *Métallurgie* : étude d'alliages de titane, de métaux renforcés par fibres, de métaux réfrac-

1. Voir « La France et la crise de l'U.E.O. », publié par le ministère français des affaires étrangères en mars 1969.

gas turbines, development of materials for desalting sea-water, thick steel vats for the chemical industry, development of supra-conducting industrial materials.

18. The following are some of the projects which require further study: the construction of a high-capacity computer and the creation of a European computer institution, research on new components for computers, research on the linear induction engine, the use of electric vehicles in urban areas, generalised automation of the navigation of ships, the development of an oceanographic chemical probe, the joint development and operation of European meteorological satellites.

19. In this report, the experts of the Aigrain Group have also tried to make an estimate of the cost of these projects. They allowed a fairly wide "bracket", but most of the sectors on which the Council might reach an early decision would cost a maximum of \$1 million each.

20. The list makes no mention of telecommunications by satellite, the competent organisation for this being the European Space Conference. The political, economic and organisational aspects of future European space activities are being studied by the Committee of Senior Officials which has to work out concrete proposals. This Committee began its work on 27th March 1969; before next October, it is to submit a draft constitution for a unified European space organisation. Your Rapporteur considers that it would be wise to seek the advice of all European space authorities on the general topic of telecommunications and meteorology. Close contact should be established between these authorities and the Sub-Committee for telecommunications of the Aigrain Group as soon as possible.

21. There is a general awareness in Europe that in order to achieve a healthy European economy it is essential to develop a closer relationship between the governments, the Commission in Brussels and industry. This is particularly true for technologically advanced industries where government subsidies or guarantees are often necessary to cover the high cost of research and development. In the end, this will require the formulation of an industrial policy with proper structural and regional balance aimed at

providing all regions of Europe with a share in industrial development.

22. The common policy in the technological field should cover the widest possible range in as wide a European framework as possible, and it is here that the French Government's position cannot be reconciled with the position of the other member countries. The French Government does not oppose technological co-operation between the Six and other European countries if the projects concerned are clearly defined. This means that the Six must first discuss such projects among themselves and reach a unanimous decision as to how they are to be executed before other countries are invited to join in the talks. By that time, however, a project will have been crystallised and discussions will mainly centre round the way to associate another country with it. The United Kingdom does not consider association to be an acceptable form of collaboration with the Six.

23. In his report for the ELDO Ministerial Conference, held in Paris on 1st and 2nd October 1968, Mr. Théo Lefèvre, Belgian Minister responsible for Scientific Policy and Planning, stated that in order to meet the present situation of Europe, technological co-operation should be based on the following principles:

".....

(a) It would extend to the major subjects of advanced technology, such as space, nuclear energy, data-processing and computers, aviation, transport and telecommunications.

(b) It would be based on the establishment of industrial consortia which would be granted, on the one hand, the support of research and development contracts and, on the other, that of public orders coordinated among our governments.

(c) It would ensure that each country has its fair share in the new jobs, flows of business and stimuli to progress which will result from the joint action, this fair share applying to the programmes as a whole, and not to each of them in particular, which assumes that our efforts should be established on a continuous and durable basis.

.....

taires pour les turbines à gaz, développement de matériaux pour le dessalement de l'eau de mer, cuves en acier de forte épaisseur pour l'industrie chimique, développement de matériaux supraconducteurs industriels.

18. Parmi les projets qui réclament encore un complément d'études, on relève : la construction d'un ordinateur à grande puissance et la création d'un institut européen de l'informatique, des recherches sur de nouveaux composants pour ordinateurs, des recherches sur le moteur à induction linéaire, l'utilisation de véhicules électriques en milieu urbain, l'automatisation générale de la conduite des navires, la mise au point d'une sonde chimique océanographique, le développement et l'exploitation en commun de satellites météorologiques européens.

19. Dans leur rapport, les experts du Groupe Aigrain se sont également efforcés d'apprécier le coût de ces projets. Ils ont fixé des « fourchettes » assez larges, mais la majorité des secteurs qui ont été retenus, comme pouvant faire l'objet d'une décision rapide du Conseil, coûteraient au maximum chacun 1 million de dollars.

20. La liste ne mentionne pas les télécommunications par satellites puisque l'organisation compétente à cet égard est la Conférence Spatiale Européenne. Les aspects politiques, économiques et structurels des futures activités spatiales européennes sont actuellement à l'étude du comité des hauts fonctionnaires qui doit formuler des propositions concrètes. Ce comité a commencé ses travaux le 27 mars 1969 et doit mettre au point, pour le 1^{er} octobre prochain, un projet de convention portant création d'une organisation spatiale européenne unique. Votre rapporteur estime qu'il serait indiqué de recueillir l'avis de toutes les autorités spatiales européennes sur le problème général des télécommunications et de la météorologie. Il convient d'établir dès que possible des rapports étroits entre ces autorités et la Sous-commission pour les télécommunications du Groupe Aigrain.

21. Tout le monde sait en Europe que, pour parvenir à une économie européenne saine, il est essentiel de nouer des liens plus étroits entre les gouvernements, la Commission de Bruxelles et l'industrie. Ceci est particulièrement vrai pour les industries qui mettent en œuvre des technologies de pointe et où les subventions ou les garanties de l'Etat sont souvent nécessaires pour couvrir les frais élevés de recherche et de mise au point. Il faudra donc, à la longue, formuler une politique industrielle fondée sur un équilibre

structurel et régional adéquat et visant à faire participer toutes les régions d'Europe au développement industriel.

22. Cette politique commune en matière de technologie devrait couvrir un nombre de secteurs aussi grand que possible dans un cadre européen aussi vaste que possible, et c'est là que la position du gouvernement français reste inconciliable avec celle des autres pays membres. Le gouvernement français ne s'oppose pas à une coopération technologique entre les Six et d'autres pays européens si les projets à réaliser sont nettement définis. Cela signifie que les Six doivent d'abord examiner ces projets entre eux et parvenir à une décision unanime sur leur mode d'exécution avant que d'autres pays soient invités à participer aux discussions. Mais, à ce stade, les projets en question se seront déjà cristallisés et le débat portera essentiellement sur les modalités d'association des autres pays. Or, le Royaume-Uni estime que l'association ne constitue pas une forme acceptable de collaboration avec les Six.

23. Dans le rapport qu'il a présenté à la conférence ministérielle du C.E.C.L.E.S. qui s'est tenue à Paris les 1^{er} et 2 octobre 1968, M. Théo Lefèvre, Ministre belge chargé de la politique et de la programmation scientifiques, a déclaré que, pour répondre à la situation présente de l'Europe, une coopération technologique devrait être fondée sur les principes suivants :

«

(a) Elle s'étendrait aux grands thèmes de la technologie avancée comme l'espace, l'énergie nucléaire, l'informatique, l'aviation, les transports et télécommunications.

(b) Elle se fonderait sur la constitution de consortiums industriels auxquels seraient accordés, d'une part, le soutien de contrats de recherche-développement, d'autre part, celui des commandes publiques concertées entre nos gouvernements.

(c) Elle assurerait à chaque pays sa juste part des emplois nouveaux, des courants d'affaires et des impulsions de progrès qui résulteront de l'action commune, cette juste part s'entendant pour l'ensemble des programmes et non pour chacun d'eux en particulier, ce qui suppose que nos efforts s'établissent dans la continuité et dans la durée.

.

The genuine solution would be to consider all the sectors of high technology in a single renewed approach, as they are linked by the nature of the activities and enterprises as well as by the convergence of their economic and industrial effects.

.....”

24. Your Rapporteur is of the firm opinion that technological collaboration should not be made a purely political issue. Priority should be given to efficient organisation as well as to the execution of projects, and prestige, together with other national considerations, should be subordinated to the common goal. Scientific and technological co-operation should never be considered as a trump card in negotiations between governments. Either technological co-operation is a necessary element in preventing the further decline of Europe — in which case it is in the interest of all to organise co-operation as efficiently as possible — or it is a pawn in the international political game and can be left to politicians and diplomats for the “Spielerei” (amusement).

CHAPTER II

European space affairs

25. After the meeting of the Ministers responsible for scientific research of France, the Federal Republic, the Netherlands and Belgium, held in Brussels on 18th February 1969, Mr. Théo Lefèvre, who chaired the meeting, declared that the four countries were forced to create a sort of “mini-NASA” as the Italian and British Governments had decided to discontinue, or suspend their participation in ELDO. The other four governments were firmly committed to ensure the continuation of ELDO, leaving open the possibilities for other Western European countries to join, thinking especially of the departing member countries — the United Kingdom and Italy — but also of Switzerland and the Scandinavian countries.

26. Since the establishment of ELDO and ESRO in 1962-63, the future of both organisations has never been so dark as at the end of 1968. During the ELDO Ministerial Conference and the third European Space Conference in November 1968, the impression was given that ELDO had been given a new lease of life.

27. All the European delegations attending the European Space Conference, together with the Australian Delegation, indicated that the ELDO problems should have priority over the general aspects of space collaboration in Europe. A committee of ELDO officials was set up with instructions to draw up proposals for a new organisation of the management for building future launchers, to prepare proposals for new forms of contract with industry which would facilitate genuine competition, and to study the possibilities of forming industrial consortia and of fixed-price contracts.

(a) Italy and the question of “fair return”

28. The question of “fair return” was discussed at both the ELDO Ministerial Council meeting on 11th November 1968 and the European Space Conference which followed from 12th to 14th November. It was considered that all countries should make a sacrifice to get a system of “fair return” working. The French and German Delegations therefore stated in the resolution of 11th November that it was reasonable and desirable to make use of the Italian industry’s experience in the development of the apogee motor for the Symphonie project. France and Germany were prepared to entrust, within the framework of this project, prime contractorship to Italy for the development of this motor.

29. This proposal was made on the condition that Italy could make an economic and competitive offer and that the Italian Delegation would agree to the proposed austerity ELDO programme; savings had to be made in order to remain within the budget limit. This austerity programme meant that the apogee motor and the development of the PAS satellite would no longer remain part of the programme. As this part was entrusted to Italy, it needed compensation for its contribution. This compensation could not be found within the revised ELDO programme and it was for this reason that the French and German Governments proposed the alternative solution in connection with the Symphonie project.

30. The Italian Delegation agreed *ad referendum* on the resolution of 11th November and at the conference it was thought that the resolution would, in the end, be accepted definitely by the Italian Government. Its attitude was inspired by two considerations. First, Italy wanted proof

La véritable solution serait de considérer dans une même vision renouvelée tous les secteurs de la haute technologie puisqu'ils sont liés par la nature des activités et des entreprises ainsi que par la convergence de leurs effets économiques et industriels.

..... »

24. Votre rapporteur est intimement persuadé qu'il ne faut pas faire de la collaboration technologique un problème purement politique. Il convient de donner la priorité à l'efficacité de l'organisation et à la réalisation des projets, et le prestige, comme les autres considérations d'ordre national, doivent être subordonnés à l'objectif commun. Dans les négociations entre gouvernements, la coopération scientifique et technologique ne devrait jamais être considérée comme un atout. Ou bien la coopération technologique est un élément indispensable pour prévenir l'accélération du déclin de l'Europe — auquel cas c'est l'intérêt de tous d'organiser la coopération aussi efficacement que possible — ou bien elle constitue un pion sur l'échiquier politique international et peut être abandonnée aux hommes politiques et aux diplomates pour leur divertissement.

CHAPITRE II

Les affaires spatiales européennes

25. A l'issue de la réunion, à Bruxelles, des ministres chargés de la recherche scientifique de France, des Pays-Bas, d'Allemagne fédérale et de Belgique, le 18 février 1969, M. Théo Lefèvre, qui présidait la réunion, a annoncé que les quatre pays allaient être forcés de créer une sorte de « mini-N.A.S.A. », étant donné que les gouvernements italien et britannique avaient décidé de cesser ou de suspendre leur participation au C.E.C.L.E.S. Les quatre autres gouvernements étaient fermement décidés à assurer la poursuite des activités du C.E.C.L.E.S. en laissant toute latitude aux autres pays d'Europe occidentale, notamment les pays membres défaillants — le Royaume-Uni et l'Italie — mais aussi la Suisse et les pays scandinaves, de se joindre à eux.

26. Depuis la création du C.E.C.L.E.S. et du C.E.R.S. en 1962-63, l'avenir de ces deux organisations n'a jamais été aussi sombre qu'à la fin de 1968. Lors de la troisième Conférence Spatiale Européenne et de la réunion du Conseil des Ministres du C.E.C.L.E.S. qui se sont tenues en novembre 1968, on a eu l'impression que le C.E.C.L.E.S. avait bénéficié d'un sursis.

27. Toutes les délégations européennes participant à la Conférence Spatiale Européenne, ainsi que la délégation australienne, ont indiqué que les problèmes du C.E.C.L.E.S. devaient avoir la priorité sur les aspects généraux de la coopération spatiale en Europe. Un comité de fonctionnaires du C.E.C.L.E.S. a été chargé d'élaborer des propositions concernant une nouvelle organisation de la gestion des lanceurs futurs, de préparer des propositions portant sur de nouvelles formes de contrats avec l'industrie en vue d'obtenir une véritable compétitivité, et d'étudier les possibilités de création de consortiums industriels et de conclusion de contrats à prix forfaitaires.

(a) L'Italie et la question du « juste retour »

28. La question du « juste retour » a été examinée, tant à la réunion du Conseil des Ministres du C.E.C.L.E.S., le 11 novembre 1968, qu'à la Conférence Spatiale Européenne qui a suivi, du 12 au 14 novembre. Il a été estimé que tous les pays devaient faire des sacrifices pour permettre le fonctionnement d'un système de « juste retour ». La France et la République Fédérale d'Allemagne ont donc déclaré, dans la résolution du 11 novembre, qu'il était souhaitable et raisonnable de mettre à profit, pour le projet *Symphonie*, l'expérience acquise par l'industrie italienne dans la mise au point du moteur d'apogée et qu'elles étaient disposées à confier à l'Italie la maîtrise d'œuvre de la mise au point de ce moteur dans le cadre de ce projet.

29. Cette proposition a été formulée à la condition que l'Italie fasse une offre économique et compétitive et que la délégation italienne se rallie au programme d'austérité proposé pour le C.E.C.L.E.S. ; il fallait réaliser des économies pour rester dans les limites du budget. Or, ce programme d'austérité ne comprenait plus le moteur d'apogée ni la mise au point du satellite P.A.S. Comme cette partie était confiée à l'Italie, celle-ci devait recevoir une compensation pour sa contribution. Comme le programme révisé du C.E.C.L.E.S. ne prévoyait rien de tel, les gouvernements français et allemand ont proposé la solution de rechange offerte par le projet *Symphonie*.

30. La délégation italienne a donné son accord ad referendum à la résolution du 11 novembre et, lors de la conférence, on pensait que cette résolution serait finalement acceptée par le gouvernement italien. L'attitude de celui-ci était inspirée par deux considérations : il voulait,

of the existence of common interests in the elaboration of the European programmes. Second, it wanted to ensure a part of the production for Italian industry. During the ELDO Council's session of 19th-20th December 1968, however, Italy stated that it could not adopt the resolution of 11th November because of the technical content of the revised programme and the insufficiency of the proposed compensation, and consequently it was unable to approve the 1969 budget.

31. A basic difficulty in ELDO is the repeated emergence of a probable overspend of the cost of the programme approved in 1966, where a ceiling of \$626 million was adopted. Already in July 1968, it was agreed that an economy drive should be made, and a new plan was set up omitting, in addition to Italy's part in production, two launchings in Woomera and a demonstration launching showing EUROPA-II's capability of injecting, from the Guyana base, a representative payload into a geostationary orbit.

32. This austerity programme would not impair possible future developments and could be completed within the financial ceiling set in 1966. Italy and the United Kingdom called this austerity programme a new programme and said that they could, legally speaking, refuse to contribute to its budget.

33. ELDO therefore arrived at the same point as that at which ESRO found itself from 1967-69, when its three-year budget could not be adopted either. ESRO was forced to abandon both its big satellite projects — TD-1 and TD-2. The TD-1 satellite would be constructed outside ESRO without Italian participation and some of the scientific experiments foreseen in the project TD-2 would be carried out later. During the European Space Conference in Bonn, the difficulties were finally overcome and a three-year budget was adopted. ESRO will continue with three research satellites — ESRO-IB, ESRO-IV and HEOS-A2 (Highly-Eccentric-Orbit-Satellite).

34. The total ESRO budget for 1969-71 is \$172 million ; for 1969, the ESRO Council agreed on a budget of \$52.7 million. ESRO can spend \$1 million a year on the study of future programmes to be submitted to the Council. The

Council will then select one or two projects for execution.

35. For ESRO the great step forward was the adoption of a purely scientific programme and a programme of experimental applications satellites. It is in the interests of ESRO to execute both programmes since together they will provide more money for the organisation, from which the scientists in particular will profit.

36. Italy, however, could not approve the ESRO plans for the TD-1 and TD-2 projects.

37. Mr. Lauricella, Minister without Portfolio responsible for Scientific Research, explained Italy's policy in the Senate on 30th January 1969¹:

"I first wish to state that at the meeting of the ESRO Council on 4th April 1968 the Italian Delegation refused to approve the financing of the programme for developing TD-1 and TD-2 satellites because the MESH consortium of European industries, whose bid had been accepted in the international competitive bidding, subsequently proposed to double — or almost — the original budget. At the time of selection, the Italian Delegation substantiated its criticism of this consortium and indicated its preference for the proposals of two other industrial consortia which included certain national industries. This criticism, which, *inter alia*, was levelled at organisational ability, was proved to be justified by the request to double the estimates which I have just mentioned. At the same time, it became evident that the ESRO secretariat had made mistakes in their estimates.

Following the Italian refusal, it was decided to split the programme into two separate programmes : the development of the TD-1 satellite will still be carried out by the MESH consortium and will be financed as a special ESRO programme by all the member countries except Italy ; the TD-2 programme is being reconsidered with a view to including it again in the organisation's normal programmes.

1. See document A/WEU/CRP (69) I 6.

co-operation should not cover a whole sector of research but aim at specific and limited objectives and, where this is possible, the result of the research should find a commercial outlet within a reasonable lapse of time.

49. As far as Italian space activities are concerned, as opposed to the construction of launchers, the construction of satellites allows a wide variety of experiments to be carried out without duplicating what has been done elsewhere. Italy, in collaboration with NASA, is going to build the PAS satellite which has an advanced electronic system and the apogee motor, both of which were originally planned for ELDO.

50. Italy regrets that it is not collaborating in the Franco-German Symphonie satellite project as here, too, the electronic system is of an advanced and interesting design.

51. As far as Italy is concerned, no country should be excluded from the list of countries with which it is prepared to collaborate in the field of research. Where technological collaboration is concerned, it is not possible for the geographical composition to be identical for all fields of research.

52. At the ELDO Council meeting on 15th April, the Italian Delegation declared that it would continue to exercise its powers in a spirit of full co-operation with the other parties. The Italian Government had decided to pay its contribution to the budget up to the end of 1968 and declared itself ready to vote the budget for 1969 within the limits of an Italian financial contribution of \$3.5 million. As far as future programmes were concerned, Italy would participate in studies and experimental work at the rate of 12 % on the condition that work and studies, which will be assigned to Italy, will correspond to this percentage and will have a certain scientific and technological value. This means that Italy — together with Australia, Belgium, France, Germany and the Netherlands — will take part in a study of the execution, as a next phase, of a programme of EUROPA-III launchers corresponding, in principle, to the launching of geostationary satellites with a mass of 400-700 kg. This means, therefore, that Italy will take part in studies of the construction and launching of applications satellites and, in particular, of communications satellites which was

decided upon during the European Space Conference in Bad Godesberg in November 1968. This is an important new development in Italian policy.

(c) *The United Kingdom position*

53. The United Kingdom position with regard to ELDO is very different from that of Italy as the political attitude of the British Government vis-à-vis ELDO is that no profitable proposition can be found: the launcher would cost at least twice as much as a comparable American launcher. It is therefore much better to spend research and development money on what is profitable — satellite research and application programmes. Therefore it wanted to switch resources from launchers to applications satellites, being convinced — since April 1968 — that they should be built. It would even, if its commitments to ELDO were reduced, invest the money thus saved, and even more than that, in a European applications satellite programme.

54. The British proposal to this end was made on 12th November 1968 in Bad Godesberg, but it was not discussed at this stage nor at a later date. When the resolution on the principles of European co-operation in space was proposed, the United Kingdom accepted it, subject to being released from its existing financial commitments to ELDO. On 18th December, the British Delegation took the view that the austerity ELDO programme was a new programme and therefore did not accept it and did not approve the 1969 budget.

55. The financing of the ELDO programme had been considered assured since the revised financial protocol of 1966. When Mr. Lefèvre, Chairman of the Conference, visited the United Kingdom in September 1968 the existing United Kingdom commitments to ELDO were not considered to be in doubt. The United Kingdom position revealed on 18th December was therefore a new development. The ELDO budget had been prepared on the assumption that the £17 million, the United Kingdom's contribution, was assured. The negative British attitude implicated that the working basis of the organisation remained provisional and so even the austerity programme could not be fully executed.

Néanmoins, cette attitude n'a pas empêché notre délégation, dans un esprit de collaboration sincère et constructive, d'approuver lors de la réunion du Conseil du C.E.R.S. de décembre 1968, le budget de l'organisation pour la période 1969-1971, qui s'élève au total à 172 millions d'unités de compte.»

38. Lors de la réunion qu'il a tenue à la fin du mois de mars, le Conseil du C.E.R.S. a pris plusieurs décisions importantes concernant notamment trois projets de recherche scientifique. Un second satellite du type HEOS-A sera lancé en décembre 1971. Il aura essentiellement pour tâche d'observer le « point neutre » du champ magnétique terrestre.

39. Le satellite ESRO-IV sera lancé par une fusée Scout en 1972. Il aura essentiellement pour mission d'étudier la haute atmosphère et il emportera plusieurs expériences originellement prévues pour le projet TD-2.

40. Une seconde version du satellite ESRO-I, ESRO-IB, appelé également Aurorae, sera lancé l'automne prochain. Il procédera à la même étude scientifique de l'ionosphère que le satellite ESRO-I, mais effectuera également des études originales.

(b) *La politique scientifique et technologique de l'Italie*

41. L'attitude de l'Italie envers les organisations spatiales européennes en 1968 a été difficile à comprendre. C'est donc avec un intérêt considérable que votre rapporteur a rencontré, en mars 1969, les autorités italiennes compétentes et qu'il a pris connaissance de certaines données fondamentales de la politique scientifique et technologique italienne. Il convient de se rappeler que l'Italie a connu, en 1968, des élections générales ainsi que deux changements de gouvernement, ce qui pourrait expliquer également le manque de clarté de sa politique.

42. Votre rapporteur a appris, à Rome, que le Conseil national de la recherche avait toujours hésité à approuver la participation de l'Italie au C.E.C.L.E.S. Ce n'est que le 6 mars 1965 que le traité du C.E.C.L.E.S. a été ratifié.

43. Il n'a pas été jugé utile d'entreprendre l'étude et la mise au point de lanceurs, considérant qu'il s'agissait d'un domaine où Américains et Russes disposaient déjà d'une avance importante. L'Europe ne serait jamais capable de les rattraper et de construire toute la série de lanceurs que les Etats-Unis et l'U.R.S.S. avaient déjà réalisés.

44. Il convenait d'encourager l'étude et la mise au point de programmes mettant en œuvre des idées ou des méthodes nouvelles susceptibles d'avoir, d'une manière générale, une incidence réelle sur le développement technologique et industriel du pays.

45. En 1968, l'Italie n'a consacré que 0,9 % de son produit national brut à la recherche et à la mise au point, chiffre qui, bien que fort supérieur à celui des années précédentes, est encore bien inférieur à celui des autres pays d'Europe occidentale.

46. Cependant, le retard de l'Italie en matière d'équipement national est tel que toutes les ressources du pays doivent être consacrées à la modernisation et à l'amélioration de l'infrastructure. Le pays manque d'hôpitaux, d'établissements d'enseignement secondaire, d'universités. Le secteur de l'enseignement doit être complètement transformé de manière à permettre le passage d'une éducation réservée à la minorité à une éducation populaire. L'Italie doit également s'attaquer au problème majeur que pose la modernisation de l'administration. L'existence même du régime pourrait être menacée si l'on ne donnait pas la priorité aux problèmes de l'éducation et de l'administration.

47. Dans le domaine de la recherche, le ministère de la technologie a affecté 100 milliards de liras, répartis sur six ans, aux secteurs technologiques de pointe. Il sera donc possible, pour la première fois, d'établir un programme de recherche systématique fondé sur une politique scientifique. De plus, 100 millions de dollars ont été affectés à l'achat d'équipements non fabriqués en Italie et destinés à la modernisation des instituts scientifiques et à la promotion de la recherche industrielle. Enfin, un fonds a été créé pour la recherche dans le secteur agricole. Il convient d'apporter le maximum d'assistance aux secteurs de la technologie de pointe tels que l'électronique, l'aéronautique et les industries mécaniques et chimiques spécialisées. Néanmoins, il est indispensable que la recherche vise directement le bien-être social et économique du pays. Dans le cadre de cette politique, le Conseil national de la recherche ne conseillerait pas, par exemple, au gouvernement de créer une industrie aéronautique nationale. Une telle initiative ne serait commandée, en effet, par aucun impératif militaire et, sur le plan de l'aviation civile, il serait difficile d'établir un projet rentable.

48. En ce qui concerne la collaboration internationale, le Conseil estime que la coopération

Nevertheless, at the meeting of the ESRO Council in December 1968, our delegation, in a spirit of sincere and constructive co-operation, was able to approve the budget of the organisation for 1969-71 for a sum of 172 million units of account."

38. At its meeting at the end of March, the ESRO Council took several important decisions, especially with regard to three scientific research projects. A second satellite of the HEOS-A type would be launched in December 1971. Its main purpose would be to observe the neutral point of the magnetic field of the earth.

39. The ESRO-IV satellite will be launched by a Scout rocket in 1972. Its main purpose is to study the upper atmosphere and carry out several scientific experiments originally planned for the TD-2 project.

40. A second model of the ESRO-I satellite, ESRO-IB — also called Aurorae — will be launched in the autumn of this year. It will study the same scientific aspects of the ionosphere as the ESRO-I satellite plus other aspects not already studied.

(b) Italian scientific and technological policy

41. The Italian attitude towards the European space organisations in 1968 was difficult to understand. It was therefore with considerable interest that your Rapporteur met the competent Italian authorities in March 1969 and learned something of the background to Italian scientific and technological policy. It should be remembered that elections took place in Italy in 1968 and there were two changes of government which might also explain the fact that Italy's policy was not very clear.

42. In Rome your Rapporteur learnt that the National Research Council has always been rather reluctant to approve Italy's participation in ELDO. It was only on 6th March 1965 that the ELDO Treaty was ratified.

43. It was not considered worthwhile to undertake research and development of launchers, this being a field in which the Americans and Russians were already far ahead. Europe would never be able to catch up and build the whole range of launchers as the United States and the Soviet Union had done.

44. Research and development of projects introducing new ideas or new methods which might have a real impact on the general technological and industrial development of the country should be promoted.

45. In 1968, Italy spent only 0.9 % of its g.n.p. on research and development which, although far more than in earlier years, was still well below the expenditure of other Western European countries.

46. The lack of public infrastructure in Italy however is such that all its resources should be directed towards modernising and improving the infrastructure. Italy lacks hospitals, secondary schools, universities, the whole field of education should be changed from the education of a select few to mass education. The other major problem in Italy is the modernisation of its administration. The very existence of the Republic could be jeopardised if priority is not given to these problems of education and administration.

47. In the field of research, the Ministry of Technology has earmarked 100,000 million lire for advanced technology covering a period of six years. Thus, for the first time, it will be able to plan a systematic research programme based on a scientific policy. Furthermore, \$100 million have been earmarked to buy equipment not produced in Italy for modernising the scientific institutes and to promote industrial research. Thirdly, a fund has been set up for scientific research in the agricultural field. The maximum assistance should be given in fields of advanced technology such as electronics, aeronautics, specialised mechanical and chemical industries. A condition, however, should be that the research should be directly relevant to the social and economic welfare of the country. Adhering to this policy therefore, the Council would, for instance, not advise the government to build up a national aircraft industry ; for military reasons this is not necessary and for civil aircraft it is difficult to find an economic proposition.

48. As far as international collaboration is concerned, the Council was of the opinion that

d'une part, que l'élaboration des programmes européens apporte la preuve de l'existence d'intérêts communs et s'assurer, d'autre part, qu'une partie de la production serait confiée à l'industrie italienne. Lors de la session du Conseil du C.E.C.L.E.S. des 19 et 20 décembre 1968, l'Italie a néanmoins déclaré qu'elle ne pouvait adopter la résolution du 11 novembre, étant donné le contenu technique du programme révisé et l'insuffisance des compensations proposées, et qu'elle n'était pas en mesure, de ce fait, d'approuver le budget 1969.

31. La difficulté fondamentale que rencontre le C.E.C.L.E.S. est la menace constante de dépassement du coût du programme approuvé en 1966 et prévoyant un plafond de 626 millions de dollars. Dès juillet 1968, il avait été décidé de prendre des mesures d'économie et l'on avait établi un nouveau plan qui supprimait, outre la partie production revenant à l'Italie, deux tirs à Woomera ainsi que la démonstration de la possibilité, pour le lanceur EUROPA-II, de mettre, à partir de la base de Guyane, une charge utile représentative sur une orbite géostationnaire.

32. Ce programme d'austérité ne compromettrait pas les développements futurs possibles et pourrait être réalisé dans les limites du plafond établi en 1966. L'Italie et le Royaume-Uni ont néanmoins considéré ce programme d'austérité comme un « nouveau programme » et ils ont déclaré que, juridiquement parlant, ils pouvaient refuser de contribuer à son financement.

33. Le C.E.C.L.E.S. est donc parvenu au point où en était le C.E.R.S. lorsque cette organisation s'est trouvée, elle aussi, dans l'impossibilité de faire adopter son budget pour la période 1967-1969. Elle a donc été obligée d'abandonner ses deux grands programmes de satellites, TD-1 et TD-2. Le satellite TD-1 serait construit en dehors du C.E.R.S., sans participation italienne, et certaines des expériences scientifiques prévues dans le programme TD-2 seraient effectuées à une date ultérieure. Lors de la Conférence Spatiale Européenne de Bonn, les difficultés ont été finalement surmontées et un budget triennal a été adopté. Le C.E.R.S. poursuivra ses activités avec trois satellites de recherche: ESRO-IB, ESRO-IV et HEOS-A2 (Satellite à orbite très excentrique).

34. Le budget global du C.E.R.S. pour la période 1969-1971 est de 172 millions de dollars ; pour 1969, le Conseil du C.E.R.S. a adopté un budget de 52,7 millions de dollars. Le C.E.R.S. peut consacrer un million de dollars par an à

l'étude de programmes futurs qui seront soumis au Conseil et pour lesquels celui-ci choisira un ou deux projets destinés à être mis en œuvre.

35. Le grand progrès réalisé par le C.E.R.S. a été l'adoption d'un programme purement scientifique et d'un programme de satellites expérimentaux d'application. Il a tout intérêt à exécuter ces deux programmes qui procureront ensemble à l'organisation des crédits plus importants dont profiteront notamment les chercheurs.

36. Cependant, l'Italie n'a pu approuver les projets du C.E.R.S. pour les programmes TD-1 et TD-2.

37. M. Lauricella, Ministre sans portefeuille chargé de la recherche scientifique, a expliqué devant le Sénat, le 30 janvier 1969, la politique de l'Italie en ces termes¹ :

« Je tiens à déclarer, avant tout, que, lors de la réunion du Conseil du C.E.R.S. du 4 avril 1968, la délégation italienne a refusé d'approuver le financement du programme de mise au point des satellites TD-1 et TD-2 parce que le consortium d'industries européennes MESH, sorti vainqueur du concours international qui s'y rapportait, avait, par la suite, proposé de doubler — ou presque — le budget prévu à l'origine. Au stade de l'attribution, la délégation italienne avait formulé des critiques circonstanciées concernant ce consortium et indiqué qu'elle trouvait plus intéressants les projets des deux autres consortiums industriels auxquels participaient diverses industries nationales ; le bien-fondé de ces critiques, en ce qui concerne notamment les capacités d'organisation, se trouvait parfaitement confirmé par la demande de doublement des crédits dont je viens de parler et mettais, en même temps, en lumière des erreurs d'évaluation commises par le secrétariat du C.E.R.S.

Comme suite au refus italien, la décision a été prise de dédoubler le programme et d'en faire deux programmes distincts : la mise au point du satellite TD-1 reste confiée au consortium MESH et sera financée en tant que programme « spécial » du C.E.R.S. par tous les pays membres à l'exception du nôtre ; le programme TD-2 est en cours de réexamen pour permettre sa réinsertion dans les programmes normaux de l'organisation.

1. Voir document A/UEO/CRP (69) I 6.

ne devrait pas couvrir tout le secteur de la recherche, mais viser des objectifs spécifiques et limités et que les résultats de la recherche devraient, chaque fois que possible, trouver des débouchés commerciaux dans des délais raisonnables.

49. Quant aux activités spatiales, par opposition à la construction des lanceurs, la construction des satellites permet de procéder à toute une gamme d'expériences sans faire double emploi avec les réalisations effectuées ailleurs. L'Italie va construire, en collaboration avec la N.A.S.A., le satellite P.A.S., qui comporte un système électronique ultra-moderne, et le moteur d'apogée qui, tous deux, avaient été envisagés à l'origine pour le C.E.C.L.E.S.

50. L'Italie regrette de ne pas collaborer au programme de satellite franco-allemand *Symphonie*, étant donné que, là aussi, le système électronique est d'une conception ultra-moderne et intéressante.

51. Pour l'Italie, aucun pays ne doit être exclu de la liste de ceux avec lesquels elle est disposée à collaborer dans le domaine de la recherche. En matière de collaboration technologique, la participation ne saurait être identique pour tous les secteurs de la recherche.

52. Lors de la réunion du Conseil du C.E.C.L.E.S., le 15 avril, la délégation italienne a déclaré qu'elle continuerait à exercer ses pouvoirs dans un esprit de pleine coopération avec les autres partenaires. Le gouvernement italien a décidé de payer les contributions dues jusqu'en 1968 et s'est déclaré prêt à voter le budget de l'exercice 1969 dans les limites d'une contribution financière italienne de 3,5 millions de dollars. En ce qui concerne les programmes futurs, l'Italie participera aux études et travaux expérimentaux au taux de 12 %, à la condition que les études et travaux qui lui seront confiés correspondent au pourcentage ci-dessus et soient d'une certaine valeur scientifique et technologique. En d'autres termes, l'Italie participera donc — avec l'Australie, la Belgique, la France, l'Allemagne et les Pays-Bas — à l'étude de la mise en œuvre, à titre de prochaine étape, d'un programme de lanceurs EUROPA-III correspondant, en principe, au lancement de satellites d'application géostationnaires d'une masse de 400 à 700 kg. Elle participera donc également à la construction et au lancement de satellites d'application et, en particulier, de satellites de télécommunications

qui ont été décidés lors de la Conférence Spatiale Européenne de Bad Godesberg, en novembre 1968. C'est là un aspect important de l'évolution de la politique italienne.

(c) *La position du Royaume-Uni*

53. La position du Royaume-Uni vis-à-vis du C.E.C.L.E.S. est très différente de celle de l'Italie. Le gouvernement britannique estime, en effet, qu'il est impossible de trouver un projet rentable : le lanceur européen coûterait au moins le double d'un engin américain comparable. Il est donc préférable de consacrer les fonds affectés à la recherche et à la mise au point à ce qui est rentable, c'est-à-dire aux programmes de satellites de recherche et d'application. Le Royaume-Uni voudrait donc reporter les fonds affectés jusqu'ici aux lanceurs sur les satellites d'application dont il est convaincu, depuis avril 1968, que la construction s'impose. Si sa contribution au C.E.C.L.E.S. était réduite, il investirait même les fonds ainsi économisés, voire davantage, dans un programme européen de satellites d'application.

54. La proposition britannique dans ce sens a été faite le 12 novembre 1968 à Bad Godesberg, mais elle n'a été examinée ni à l'époque, ni depuis. Lorsque la résolution sur les principes d'une coopération européenne dans l'espace a été présentée, le Royaume-Uni a donné son accord à condition d'être délié des engagements financiers qu'il avait pris envers le C.E.C.L.E.S. Le 18 décembre, la délégation britannique a considéré que le programme d'austérité du C.E.C.L.E.S. constituait un « nouveau programme » et, de ce fait, ne l'a pas accepté. De même, elle n'a pas approuvé le budget pour 1969.

55. Le financement du programme du C.E.C.L.E.S. était considéré comme assuré depuis la signature du protocole financier révisé de 1966. Lorsque M. Lefèvre, Président de la conférence, a visité le Royaume-Uni en septembre 1968, les engagements pris par le Royaume-Uni envers le C.E.C.L.E.S. ne semblaient pas devoir être remis en question. Sa position rendue publique le 18 décembre a donc constitué un fait nouveau. Le budget du C.E.C.L.E.S. avait été préparé en partant du principe que la contribution britannique, soit 17 millions de livres, était assurée. L'attitude négative du Royaume-Uni impliquait que la base de travail de l'organisation restait provisoire et que, de ce fait, le programme d'austérité ne pouvait même pas être totalement exécuté.

56. On 5th March 1969, Mr. Mallalieu, Minister of State for Technology, declared in the House of Commons :

"ELDO's latest plan (known as T9) has substantially different aims from those agreed by the European Launcher Development Organisation countries in 1966 and is, therefore, a "further programme" in which any member is entitled to declare that it is not interested and hence not liable to contribute to the cost. This we have done, but we have offered to continue to contribute to ELDO at a somewhat reduced level ; we intend to devote rather more than our net saving to a European satellite applications programme.

We have had a series of conversations with the President of ELDO but the differences of the member countries — ourselves and Italy on the one hand and the others — are not yet resolved. The ELDO budget is proceeding on a month-to-month basis at present."

57. When Mr. Wedgwood Benn addressed the Committee on 15th January 1969, he indicated that to build a European launcher was to reduce the profitability of the general European space effort. Basing its considerations on the Causse report, the United Kingdom Government had concluded that there was no profitable proposition to be found in this field ; the launcher would cost at least twice as much as a comparable American one.

58. At the ELDO Council meeting on 15th April 1969, the United Kingdom Delegation stated that it would pay its contribution for the development of the ELDO launcher from 1st January 1969 onwards up to a ceiling of £10 million. This is £7 million less than its estimated contribution agreed to in 1966. With this reservation, it voted the ELDO budget for 1969. It also undertook to assure the supply of Blue Streak launchers or components thereof at least up to 1976. It did not want to participate in a study on future programmes. Like Italy, the United Kingdom will not exercise its voting right on the supplementary part of the current programme, nor will it share responsibility for that part of the programme. British participation, although

hesitant, continues therefore and perhaps, as in the case of applications satellites, the British Government might come to the conclusion that it can be profitable to continue.

CHAPTER III

Telecommunications

59. In the first report on global communications by satellite, Europe's rôle (Document 372), which Mr. Ronald Brown submitted on behalf of the Committee, the Assembly recommended that the Council make a detailed study of the problems which would arise in the near future in the field of telecommunications. In its reply to this recommendation¹ the Council said that the Assembly's observations concerning preparatory studies for the rôle which Europe should play in a world-wide telecommunications system were of the greatest value. "This is" — according to the Council — "particularly true in regard to the necessity of arriving in good time at a clear conception of the relations to be established, first, between such a global communications network, the United Nations and the various regional organisations and, secondly, between member States".

60. In Recommendation 154 on the state of European space activities, European space and satellite technology and international competition, adopted on the report tabled by Mr. Berkhan, the Assembly invited the member governments to form a European company, EUROSAT, the European counterpart of COMSAT, with the task of developing and installing national and regional television and communications satellite systems and organising the European contribution to INTELSAT. On 6th November 1967, the Council replied that this question would be studied with a view to the negotiations due to start in 1969 for the organisation of world communications by satellite on a permanent basis. The Council trusted that this problem would be raised at the earliest opportunity in CETS, so that the latter could try to work out a co-ordinated European position in good time.

1. Recommendation 131 adopted on 2nd November 1966.

56. Le 5 mars 1969, M. Mallalieu, Ministre d'Etat chargé de la technologie, déclarait à la Chambre des communes :

« Le dernier plan du C.E.C.L.E.S. (T9) vise des objectifs sensiblement différents de ceux qui avaient été adoptés par l'Organisation pour la mise au point et la Construction de Lanceurs d'Engins Spatiaux en 1966 et constitue, de ce fait, un « programme ultérieur » auquel n'importe quel membre a le droit de déclarer qu'il ne porte pas d'intérêt et, partant, auquel il n'est pas tenu d'apporter une contribution financière. C'est ce que nous avons fait, mais nous avons offert de continuer à contribuer au C.E.C.L.E.S. à un niveau quelque peu réduit ; nous avons l'intention de consacrer les fonds économisés, et peut-être davantage, à la réalisation d'un programme européen de satellites d'application.

Nous avons eu une série d'entretiens avec le Président du C.E.C.L.E.S., mais les divergences entre les pays membres — l'Italie et nous-mêmes d'une part, les autres pays d'autre part — ne sont pas encore résolues. Le budget du C.E.C.L.E.S. est établi actuellement sur une base mensuelle. »

57. Lorsque M. Wedgwood Benn a pris la parole devant la commission le 15 janvier 1969, il a déclaré que la construction d'un lanceur européen réduirait la rentabilité de l'effort spatial européen. Fondant ses considérations sur le rapport Causse, le gouvernement britannique est parvenu à la conclusion qu'il n'existait aucun projet rentable dans ce domaine ; le lanceur coûterait au moins le double d'une fusée américaine comparable.

58. Lors de la réunion du Conseil du C.E.C.L.E.S. qui s'est tenue le 15 avril 1969, la délégation du Royaume-Uni a déclaré qu'elle verserait, à compter du 1^{er} janvier 1969, sa contribution financière — soit 10 millions de livres — pour la mise au point du lanceur du C.E.C.L.E.S., c'est-à-dire 7 millions de livres de moins que la somme prévue en 1966. Sous cette réserve, elle a voté le budget du C.E.C.L.E.S. pour 1969. Elle s'est engagée également à fournir des lanceurs Blue Streak ou des éléments de celui-ci au moins jusqu'en 1976. Le Royaume-Uni n'est pas disposé à participer à l'étude des programmes futurs. Comme l'Italie, il ne prendra pas part au vote sur la partie supplémentaire du programme en cours et n'assumera aucune res-

ponsabilité en ce qui concerne cette partie du programme. Le gouvernement britannique maintient donc, non sans hésitation, sa participation, et il parviendra peut-être à la conclusion, comme ce fut le cas pour les satellites d'application, que cette politique est rentable.

CHAPITRE III

Les télécommunications

59. Dans le premier rapport sur les télécommunications mondiales par satellites — Le rôle de l'Europe (Document 372), présenté par M. Ronald Brown au nom de la commission, l'Assemblée recommandait au Conseil de procéder à une étude approfondie des problèmes qui se poseraient dans un proche avenir en matière de télécommunications. Dans sa réponse à cette recommandation¹, le Conseil estimait que les observations de l'Assemblée sur les études préparatoires concernant le rôle de l'Europe dans un système mondial des télécommunications étaient d'une très grande utilité, et poursuivait : « Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne la nécessité de formuler en temps voulu une idée précise, d'une part, des relations à instituer entre un tel système global de télécommunications, les Nations Unies et les diverses organisations régionales, et, d'autre part, des rapports à établir entre Etats membres. »

60. Dans la Recommandation n° 154 sur l'état des activités européennes en matière spatiale — La technique européenne dans le domaine de l'espace et des satellites face à la concurrence internationale, accompagnant le rapport présenté par M. Berkhan, l'Assemblée invitait les gouvernements membres à créer une société européenne, l'EUROSAT, qui deviendrait en Europe l'équivalent de la COMSAT, et qui serait chargée de la mise au point et de l'installation de systèmes nationaux et régionaux de satellites de télévision et de télécommunications et de l'organisation de la contribution européenne à l'INTELSAT. Dans sa réponse du 6 novembre 1967, le Conseil déclarait que cette question serait étudiée dans la perspective des négociations qui s'engageraient en 1969 en vue de l'organisation définitive des télécommunications par satellites sur un plan mondial. Il exprimait le

1. Recommandation n° 131, adoptée le 2 novembre 1966.

61. During the second European Space Conference, held in Rome in July 1967, and during the third conference, held at Bad Godesberg in November 1968, it was unanimously decided that the participating States should instruct their representatives negotiating the final INTELSAT arrangements to implement the recommendations set out in Document CSE/CM/Nov. 1968-9 of the European Space Conference on Satellite Communications. This meant that the European governments would give identical instructions to their representatives in order to achieve a common European position.

62. Considering the importance of the international system of telecommunications by satellite, your Rapporteur wishes to draw the attention of the Committee to a message on communications policy which President Johnson sent to Congress on 14th August 1967 :

"Since the advent of the communications satellite the linking of one nation to another is no longer dependent on telephone, micro waves or cables under the sea. Just as man has orbited the earth to explore the universe beyond, we can orbit satellites to send our voices or televise our activities to all peoples of the globe. The future of the new technology stirs our imagination."

63. The President continued that satellite communications would have great importance in daily newscasting, in business and commerce, in education and health. In all these fields there can be a rapid and universal exchange. International commerce will be encouraged by exchange of data through satellite-linked computers ; productive machinery can be operated at great distances ; schools in all lands can be connected by television ; global consultation can bring great specialists to the bedsides of patients in every continent ; the art, culture, history, literature and medical science of all nations can be transmitted by satellite to every nation.

64. These few examples may give an idea of the importance which should be attributed to the authority which owns and operates a satellite communications network. There will be no limit to the power of the government which succeeds in gaining definite control of this mighty weapon.

65. The conference on the International Telecommunications Satellite Consortium (INTELSAT) in Washington, which recessed on 21st March 1969, is required by the Interim Arrangements for a global commercial communications satellite system, in force since 1964, to establish final arrangements by 1st January 1970. The conference was attended by 68 delegations of member countries and 28 delegations as observers from non-member countries such as the USSR, Poland and Rumania.

66. In 1968, officials of both the State Department and INTELSAT's managing body, the Communications Satellite Corporation (COMSAT), tried to convince authorities of member countries that the Interim Arrangements needed only minor modifications as INTELSAT had been a great commercial success.

67. The Interim Arrangements gave the United States a preponderant position which followed logically from the strong American position in 1964 in the technological as well as in the political sense. The managing body, COMSAT, is an American company and in the governing body, the Interim Communications Satellite Committee (ICSC), the Americans have a built-in overall majority.

68. During the exploratory session in February-March, the United States therefore favoured the continuation of INTELSAT as an unincorporated joint venture with COMSAT as manager, contracted under American law. The United States proposed that the establishment of regional satellite systems for public telecommunication services should not be permitted, while on the other hand the scope of INTELSAT's activities should be expanded to all satellite applications.

69. This policy did not receive much support from the other delegations. The major issues to be discussed at the next session, starting in Washington on 18th November 1969, will be the degree of United States influence in the final

vœu que ce problème fût porté au plus tôt devant la C.E.T.S., afin de permettre à cet organisme de tenter de parvenir en temps utile à une position européenne coordonnée.

61. Lors de la seconde Conférence Spatiale Européenne, qui s'est tenue à Rome en juin 1967, et de la troisième, qui a eu lieu à Bad Godesberg en novembre 1968, il a été décidé à l'unanimité que les Etats participants donneraient à leurs représentants aux négociations sur les accords définitifs d'INTELSAT les instructions voulues pour la mise en application des recommandations mentionnées dans le document CSE/CM (novembre 68) 9 de la Conférence Spatiale Européenne sur les télécommunications par satellites. En d'autres termes, les gouvernements européens donneraient à leurs représentants des instructions identiques afin de parvenir à une position européenne commune.

62. Etant donné l'importance du système international de télécommunications par satellites, votre rapporteur voudrait attirer l'attention de la commission sur le message relatif à la politique en matière de télécommunications adressé par le Président Johnson au Congrès, le 14 août 1967 :

« Depuis l'apparition du satellite de télécommunications, les relations entre pays ne dépendent plus du téléphone, des micro-ondes ou des câbles sous-marins. De même que l'homme s'est mis sur orbite autour de la terre pour explorer l'univers qui se trouve au-delà, nous pouvons mettre sur orbite des satellites qui transmettront notre voix ou montreront nos activités par l'intermédiaire de la télévision à tous les peuples du globe. L'avenir de cette nouvelle technologie exalte l'imagination. »

63. Le Président a également déclaré que les télécommunications par satellites revêtiraient une grande importance pour la transmission quotidienne des informations, les affaires et le commerce, l'enseignement et la santé. Dans tous ces domaines, les échanges deviendront universels et rapides. Le commerce international sera encouragé par l'échange de données au moyen d'ordinateurs reliés par satellite ; l'appareil de production pourra être mis en marche à grande distance ; les écoles de tous les pays pourront être reliées par télévision ; une consultation à l'échelle mondiale pourra amener les grands spécialistes au chevet des malades de tous les continents ; les arts, la culture, l'histoire, la littérature et la médecine de tous les pays pourront être transmis à tous les autres par satellite.

64. Ces quelques exemples suffisent pour donner une idée de l'importance que nous devons attacher à l'autorité qui possède et fait fonctionner un système de télécommunications par satellites. Le gouvernement qui parviendra à s'assurer la maîtrise absolue de cette arme formidable disposera d'une puissance sans limites.

65. La conférence sur l'INTELSAT (*International Telecommunications Satellite Consortium*) qui s'est ajournée le 21 mars 1969, à Washington, est tenue, en vertu des Accords établissant un régime provisoire relatif à un système commercial mondial de télécommunications par satellites, en vigueur depuis 1964, de conclure des accords définitifs d'ici le 1^{er} janvier 1970. A cette conférence ont participé 68 délégations de pays membres et 28 délégations de pays non membres tels que l'U.R.S.S., la Pologne et la Roumanie, qui siégeaient en qualité d'observateurs.

66. En 1968, des fonctionnaires appartenant tant au Département d'Etat qu'à la COMSAT (*Communications Satellite Corporation*), organe chargé de la gestion de l'INTELSAT, ont tenté de convaincre les autorités des pays membres que les Accords provisoires ne nécessitaient que des modifications mineures, l'INTELSAT ayant remporté un grand succès commercial.

67. Les Accords provisoires ont donné aux Etats-Unis une place prépondérante qui est la conséquence logique de la forte position qu'ils occupaient en 1964 sur le plan technologique aussi bien que politique. L'organe de gestion, la COMSAT, est une société américaine et les Etats-Unis disposent de la majorité au sein du comité directeur, le Comité intérimaire des télécommunications par satellites (I.C.S.C.).

68. Durant la session exploratoire de février-mars, les Etats-Unis se sont donc déclarés favorables à la poursuite des activités d'INTELSAT en tant que société non anonyme créée en liaison avec la COMSAT, celle-ci constituant l'organe de gestion sous contrat, conformément à la législation américaine. Ils ont proposé que la création de systèmes de satellites régionaux destinés aux services publics de télécommunications soit interdite et que, par contre, le champ d'activités de l'INTELSAT soit étendu à tous les satellites d'application.

69. Cette politique n'a pas trouvé de puissants appuis auprès des autres délégations. Les principaux problèmes à l'ordre du jour de la prochaine session qui s'ouvrira à Washington le 18 novembre 1969, porteront sur l'influence dont jouiront

organisation and especially whether two or three member States should be able to impose or to block a decision by means of their weighted votes, whether an independent international management body under a director general should replace COMSAT in its managing capacity, and what mechanisms of co-ordination between the INTELSAT system and other (e.g. regional or domestic) communications satellite systems should be established.

70. During the first session, many views were expressed which were considered as an essential first step for the negotiations at the November session. So far, no decisions of substance have been taken.

71. The four committees dealing with :

- (i) the structure of the new INTELSAT organisation, its scope of activities and the rights and obligations of member States concerning regional and domestic systems ;
- (ii) legal personality and status of the organisation and other legal questions ;
- (iii) financial arrangements ; and
- (iv) procurement arrangements and patent policy,

have prepared their reports which will be considered by the intersessional committee which is to prepare the November session. This preparatory committee will be open to all members and interested observer States and will meet in Washington as soon as possible after 20th May. Its report will be circulated two months prior to 18th November. It will be in the form of draft agreements with such alternative drafts of specific articles as may be necessary to reflect differences of views.

72. However, no negotiations will take place during the meetings of the intersessional preparatory committee.

73. Your Rapporteur will not discuss in this report all the aspects of this highly complicated matter, but only draw attention to the main political issues and the position of the European countries.

74. Although the third Space Conference in Bonn expressed agreement on a common Euro-

pean position, in Washington this was hardly discernible. In fact, the agreed document had left open a number of relevant questions and in some other points permitted rather different interpretations or emphasis, thus reflecting the different positions and interests of European countries. While France considered the INTELSAT system to be only one among several other space communication systems, Germany favoured the establishment of a genuinely international world organisation of governments and telecommunication entities with an international executive staff of its own, leaving open the possibility of creating independent regional and domestic systems. The United Kingdom, going along so far with the German proposals, favoured a rather weak assembly of governments, a right of veto of the major investors in the governing body, an extremely long period of transition regarding the management responsibilities and a kind of integration of possible regional systems into the world system. Italy, emphasising the principle of efficiency, could accept the present system with COMSAT as manager. Belgium seemed to be primarily interested in strengthening the position of telecommunication entities in the new organisation and Sweden proposed a complete draft agreement, which, although really interesting, showed completely different lines of thinking to the agreed European document.

75. On the structure of the organisation there was unanimous support for a three-tier INTELSAT organisation. There was agreement on the creation of an assembly of all INTELSAT members, but the question of its composition arose. Should it be exclusively a governmental body, or should the telecommunications operating agencies also become members of such an assembly? An alternative solution proposed was to divide the assembly into two assemblies, one a governmental body meeting less regularly and dealing with three- or five-year programmes, and an assembly of telecommunications-operating entities meeting annually to approve the budget and consider the management and progress of the system.

76. On the powers of the assembly, some delegations were in favour of giving the assembly

les Etats-Unis dans l'organisation définitive et notamment sur la question de savoir si deux ou trois Etats membres devraient pouvoir imposer ou bloquer une décision grâce à la pondération des votes, si un organe de gestion international indépendant ayant à sa tête un directeur général devrait remplacer la COMSAT dans son rôle de gestionnaire et quels mécanismes de coordination devraient être établis entre le système INTELSAT et les autres systèmes — qu'ils soient régionaux ou nationaux — de télécommunications par satellites.

70. Lors de la première session, de nombreuses opinions ont été émises, qui ont été considérées comme un premier stade essentiel des négociations qui se dérouleront en novembre. Jusqu'à présent, aucune décision importante n'a été prise.

71. Les quatre commissions qui traitent :

- (i) de la structure de la nouvelle organisation INTELSAT, de son champ d'activités ainsi que des droits et obligations des Etats membres concernant les systèmes régionaux et nationaux ;
- (ii) de la personnalité et du statut juridiques de l'organisation ainsi que d'autres questions juridiques ;
- (iii) des dispositions financières et
- (iv) des dispositions en matière d'achats et de la politique concernant les brevets,

ont préparé leurs rapports qui seront examinés par le comité chargé de préparer la session de novembre. Ce comité préparatoire sera ouvert à tous les membres et aux Etats observateurs intéressés et se réunira à Washington dès que possible après le 20 mai. Son rapport sera diffusé deux mois avant le 18 novembre et revêtira la forme de projets d'accords assortis, pour certains articles, d'autant de variantes qu'il paraîtra nécessaire pour refléter les différences d'opinion.

72. Cependant, aucune négociation n'aura lieu au cours des réunions du comité préparatoire.

73. Votre rapporteur n'examinera pas dans le présent rapport tous les aspects de cette question extrêmement complexe ; il se bornera à attirer l'attention sur les principaux problèmes politiques et sur la position des pays européens.

74. Bien que la troisième Conférence spatiale qui s'est tenue à Bonn se soit déclarée en faveur

d'une position européenne commune, les effets ne s'en sont guère fait sentir à Washington. En réalité, le document adopté avait laissé en suspens un certain nombre de questions qui se posaient et permettait, sur d'autres points, des interprétations et des nuances assez différentes, traduisant ainsi les divergences d'attitude et d'intérêt des pays européens. Tandis que la France considérait le système INTELSAT comme l'un seulement de plusieurs systèmes de télécommunications spatiales possibles, l'Allemagne était favorable à la création d'une organisation mondiale, véritablement internationale, groupant les gouvernements et les compagnies de télécommunications et dotée d'une direction internationale, tout en souhaitant réserver la possibilité de mettre en place des systèmes indépendants régionaux ou nationaux. Le Royaume-Uni, favorable jusqu'à un certain point aux propositions allemandes, préconisait la création d'une assemblée groupant les gouvernements et disposant d'assez peu de pouvoirs, l'exercice du droit de veto par les principaux actionnaires au sein du comité directeur, une période de transition extrêmement longue en matière de responsabilités de gestion et une sorte d'intégration des systèmes régionaux éventuels dans le système mondial. L'Italie, au nom de l'efficacité, était disposée à accepter le système actuel avec la COMSAT comme organe de gestion. La Belgique semblait s'intéresser essentiellement au renforcement de la position des organismes de télécommunications au sein de la nouvelle organisation, tandis que la Suède proposait un projet d'accord détaillé qui, bien que véritablement intéressant, traduisait un point de vue tout à fait différent de celui du document européen adopté.

75. S'agissant de la structure de l'INTELSAT, l'unanimité s'est faite sur une organisation à trois niveaux. Il a été décidé de créer une assemblée de tous les membres de l'INTELSAT, mais la composition a soulevé des problèmes. Convient-il que ce soit un organisme exclusivement gouvernemental, ou bien les compagnies de télécommunications devraient-elles également en faire partie ? Pour sortir de ce dilemme, il a été proposé de diviser l'assemblée en deux parties, dont l'une serait un organisme gouvernemental qui se réunirait moins régulièrement et s'occuperait de programmes triennaux ou quinquennaux, et l'autre, composée d'organismes de télécommunications, se réunirait annuellement pour approuver le budget et examiner la gestion et les progrès du système.

76. En ce qui concerne les pouvoirs, certaines délégations se sont déclarées en faveur de l'octroi

decision-making powers ; many other delegations were of the opinion that the assembly should only lay down general directions for the governing body.

77. The structure of this governing body was also discussed at length. The representatives to this body, which should be limited in size — about 20 — should be elected from the telecommunications-operating entities but no agreement could be reached on the system of voting in this body. Should there be a “one nation, one vote” system, or should voting be weighted to reflect investment in or use of the system ?

78. The third element of the organisation, the management entity, should, according to some, be an international secretariat under a director general for a specified period of time. The opposite position taken up by the United States was to leave the management to COMSAT, which it considered to be the only body able to operate the telecommunications system efficiently and economically.

79. Your Rapporteur regrets to have to mention that the member countries of the European Space Conference have been unable to agree on a common comprehensive range of draft final arrangements. The only comprehensive range of proposals was tabled by Sweden. The other comprehensive draft agreements were submitted by the United States at the end of the first week of the conference. These drafts were not discussed as such, but the articles were considered in the four committees.

80. If, for the second session, no European draft agreements are submitted, the European approach, already weak because of the difficulties in ELDO, will be non-existent. If Europe's industrial and political rôle is insignificant in the field of telecommunications by satellite, how will it be possible to sustain and develop a coherent European space programme ? The difficulty will be even greater if the Americans, after what will be, for them, successful INTELSAT negotiations, continue further and set up an overall applications satellite organisation and consortium which, in addition to INTELSAT, will also include a meteorological and weather-forecasting satellite service, a navigational satellite service, etc.

CHAPTER IV

Reply to Chapter IIB of the Fourteenth Annual Report of the Council

81. It is noted with great satisfaction that the Council, by remodelling its report, has devoted a special section to its discussions on scientific, technical and space questions. The problem of scientific and technical co-operation was, according to the report, discussed by the Ministers in Brussels, Paris, Bonn and Rome ; accepting further the Council's statement that it has tried, as usual, to answer the Assembly's recommendations as fully and quickly as possible, one has to draw the conclusion that the recommendations on the prospects of scientific and technical co-operation and on the ELDO and ESRO crises, adopted on 18th October 1968, have given the Council little satisfaction and many hours of debate. Your Rapporteur trusts that eventually the Council will succeed in formulating satisfactory replies.

82. The Council agrees with the Assembly that Europe's technological situation is a matter for concern and that progress must be made in this field of such great importance for the future of every member country. The goodwill of all governments has been proved by the great number of studies and suggestions made to overcome existing obstacles. From all this work it should be possible to define a framework for European co-operation, taking into account the lessons learnt in Euratom, the European space organisations and other European organisations, together with the inadequacy of multilateral co-operation in the construction of civil and military aircraft.

83. As regards space questions, your Rapporteur has noted with satisfaction that nearly all governments of member countries accept the independent rôle in space which Europe should be able to play through its space organisations. The co-ordination of the European space activities should be established and the discussions in three European Space Conferences should now bear fruit ; not another year should be lost.

à l'assemblée de pouvoirs de décision ; mais nombre de délégations ont estimé, par contre, que l'assemblée devait simplement formuler des directives générales à l'intention du comité directeur.

77. L'avenir de ce comité directeur a été, lui aussi, longuement examiné. Les membres de cet organe, dont le nombre devrait être limité — une vingtaine — devraient être choisis parmi les organismes de télécommunications, mais on n'est pas parvenu à s'entendre sur les modalités de vote. Chaque pays devrait-il disposer d'une voix, ou bien la formule retenue devrait-elle être pondérée pour refléter le volume des investissements effectués ou le degré d'utilisation du système par les divers pays ?

78. Le troisième élément de l'organisation, l'organe de gestion, devrait être, selon certains, un secrétariat international placé sous l'autorité d'un secrétaire général nommé pour une période déterminée. Les Etats-Unis ont adopté le point de vue contraire qui est de laisser la gestion à la COMSAT qu'ils considèrent comme seule capable de faire fonctionner efficacement et économiquement le système de télécommunications.

79. Votre rapporteur regrette de devoir mentionner que les pays membres de la Conférence Spatiale Européenne se sont montrés incapables de se mettre d'accord sur une gamme complète de projets d'accords définitifs. Seule la Suède a déposé une série complète de propositions. Les autres projets détaillés ont été présentés par les Etats-Unis à la fin de la première semaine de la conférence. Ces projets n'ont pas été discutés en tant que tels, mais les articles ont été examinés dans les quatre commissions.

80. Si l'Europe ne soumet aucun projet d'accords commun lors de la seconde session, il ne sera tenu aucun compte du point de vue européen déjà peu convaincant étant donné les difficultés du C.E.C.L.E.S. Si le rôle industriel et politique de l'Europe est insignifiant dans le domaine des télécommunications par satellites, comment sera-t-il possible de maintenir et de développer un programme spatial européen cohérent ? La difficulté sera encore accrue si les Américains, après les négociations de l'INTELSAT qui, pour eux, auront été fructueuses, poursuivent la création d'une organisation et d'un consortium universels de satellites d'application qui, outre l'INTELSAT, comprendront également un service de météorologie et de prévision atmosphérique par satellite, un service de navigation par satellite, etc.

CHAPITRE IV

Réponse au chapitre IIB du Quatorzième rapport annuel du Conseil

81. Votre rapporteur constate avec une grande satisfaction que le Conseil, dans son quatorzième rapport, a consacré une rubrique spéciale aux questions scientifiques, techniques et aérospatiales. Le problème de la coopération en matière scientifique et technique aurait été examiné au cours des réunions ministérielles de Bruxelles, Paris, Bonn et Rome. De plus, si l'on admet l'affirmation selon laquelle le Conseil se serait également efforcé, comme d'habitude, de répondre aussi rapidement et complètement que possible aux recommandations de l'Assemblée, on est obligé de conclure que les recommandations sur les perspectives d'une coopération scientifique et technique et sur la crise du C.E.C.L.E.S. et du C.E.R.S. ne lui ont guère donné satisfaction et qu'elles ont dû faire l'objet de discussions prolongées. Votre rapporteur espère que le Conseil parviendra, finalement, à élaborer des réponses satisfaisantes.

82. Le Conseil estime, avec l'Assemblée, que la situation technologique de l'Europe est préoccupante et qu'il importe de réaliser des progrès dans ce domaine de grande importance pour l'avenir de chaque pays. Tous les gouvernements ont fait preuve de bonne volonté en procédant à des études et en formulant des propositions destinées à surmonter les obstacles existants. Cette somme de travail devrait permettre de définir un cadre pour la mise en œuvre de la coopération européenne, en tenant compte des enseignements de l'Euratom, des organismes spatiaux européens et des autres organisations européennes ainsi que des insuffisances de la coopération multilatérale dans le domaine de la construction aéronautique civile et militaire.

83. En ce qui concerne les questions spatiales, votre rapporteur constate avec satisfaction que presque tous les gouvernements des pays membres acceptent de voir l'Europe jouer un rôle indépendant en matière spatiale par l'intermédiaire de ses organismes spatiaux. Il convient de coordonner les activités spatiales européennes et, à cet égard, les discussions qui ont eu lieu au cours des trois Conférences Spatiales Européennes devraient maintenant porter leurs fruits. Nous ne pouvons nous permettre de perdre une année de plus.

CHAPTER V

Conclusions

84. The prospects of scientific and technical co-operation in Europe have improved slightly since the Aigrain Group in Brussels produced its first report. The Group is now continuing with detailed studies of seven specific aspects. In order to bring out the urgency of these studies, your Rapporteur will mention briefly what he recently learned in the United States in the field of oceanography.

85. Since American institutes such as the Scripps Institute on Oceanography of the University of California in La Jolla came to the conclusion that research of the ocean and its seabed might be of the highest importance, the United States Government gave the order to General Electric to build an underwater laboratory. The firm blueprinted, developed, tested and built the laboratory, to be manned by four men, within a period of only one year.

86. Space technology can be applied in the field of oceanography. For example, the techniques of docking and connecting space ships can be used in connecting underwater laboratories. The human element — endurance, feeding, mental concentration, etc. — is the same.

87. If one compares the speed of American reactions in the technological field with the slowness of European negotiations on joint projects such as Airbus, it is not surprising that Europe is steadily losing ground to the United States. The main reason is political; it is for political reasons that the resolution of 31st October 1967 on European technological co-operation has hardly been implemented.

88. To date, both the French and the British Governments have considered technological collaboration as an element of national foreign policy rather than an essential means of preventing the further decline of Europe. Political, military, economic and financial reasons, as well as a policy of prestige, are all considered of more importance than technological co-operation in Europe.

89. Your Rapporteur would therefore appeal to all governments concerned to change this attitude and to review their priorities. After all, the governments of the European members of NATO apply this line of thinking for the security of their own nations as well as of their neighbours.

90. As in defence, to be or not to be in technology and industry depends on the willingness to subordinate certain elements of national policy to the common aim of prosperity and security.

91. By common agreement the member countries should adopt as one of their principles for technological co-operation the rule that this co-operation should not be jeopardised for political reasons outside the co-operative effort.

92. Secondly, it should be extended to all the major fields of advanced industrial technology. All these fields are linked by the nature of their activities as well as by the convergence of their economic and industrial effects.

93. Thirdly, each country should receive its fair share in terms of work, flow of business and stimuli to progress, not separately in each field, but seen in the light of the common European programmes as a whole.

94. Fourthly, in the case of industrial products, consortia should be formed which would be granted research and development contracts as well as a reasonable share of the European home market.

95. Fifthly, in the case of industrial products, the procedure of complementary programmes should be excluded, allowing "à la carte" participation only in pure scientific research.

96. If these five principles were adopted, technological co-operation in Europe could really start.

97. Progress in Europe's technological situation must — according to the Council's Fourteenth Annual Report — be made in this field of such great importance for the future of every member country. Under the auspices of the OECD, a working party has been set up to establish an International Institute of Science and Techno-

CHAPITRE V

Conclusions

84. Les perspectives d'une coopération scientifique et technique en Europe se sont légèrement améliorées depuis que le Groupe Aigrain a présenté son premier rapport à Bruxelles. Il poursuit actuellement des études détaillées dans sept domaines particuliers. Afin de souligner l'urgence de ces études, votre rapporteur voudrait mentionner brièvement les éléments qu'il a récemment recueillis pour ce qui touche l'océanographie.

85. Depuis que des instituts américains tels que le Scripps Institute on Oceanography de l'Université de Californie, à La Jolla, sont parvenus à la conclusion que les recherches concernant les océans et les fonds marins pouvaient être de la plus grande importance, le gouvernement des Etats-Unis a passé commande d'un laboratoire sous-marin à la General Electric. Cette firme a conçu, mis au point, essayé et construit en moins d'un an un laboratoire qui pourra recevoir quatre hommes.

86. La technologie spatiale peut être appliquée à l'océanographie. Par exemple, les techniques d'accostage et d'arrimage des vaisseaux spatiaux peuvent être utilisées pour l'arrimage des laboratoires sous-marins. Le facteur humain — endurance, nourriture, concentration mentale, etc. — reste le même.

87. Si l'on compare la rapidité des réactions américaines dans le domaine technologique et la lenteur des négociations européennes sur des projets communs tels que l'Airbus, par exemple, on ne peut être surpris de voir l'Europe perdre progressivement du terrain par rapport aux Etats-Unis. La raison principale est d'ordre politique. C'est pour des raisons politiques que la résolution du 31 octobre 1967 sur la coopération scientifique et technique en Europe n'a connu jusqu'ici qu'un commencement de mise en œuvre.

88. Jusqu'à maintenant, les gouvernements français et britannique ont considéré la coopération technologique comme un élément de leur politique étrangère nationale plutôt que comme un moyen essentiel d'empêcher l'accélération du déclin de l'Europe. Les motifs d'ordre politique, militaire, économique et financier, aussi bien que de prestige, revêtent à leurs yeux une importance beaucoup plus grande.

89. C'est pourquoi votre rapporteur voudrait demander à tous les gouvernements intéressés de modifier leur attitude et de revoir l'ordre de leurs priorités. D'ailleurs, les gouvernements des pays européens membres de l'O.T.A.N. ne procèdent-ils pas de cette manière lorsqu'il s'agit de problèmes concernant leur propre sécurité et celle de leurs voisins ?

90. S'ils ne veulent pas se laisser distancer sur le plan technique et industriel, les pays membres doivent donc être disposés, comme dans le domaine de la défense, à subordonner certains aspects de leur politique nationale à la prospérité et à la sécurité qui constituent l'objectif commun.

91. Ils devraient, premièrement, fonder d'un commun accord leur coopération technologique sur le principe selon lequel cette coopération ne pourrait être remise en cause pour des motifs d'ordre politique qui y seraient étrangers.

92. Deuxièmement, cette coopération devrait être étendue à tous les principaux secteurs des technologies de pointe qui sont liés non seulement par la nature de leurs activités mais par la convergence des conséquences économiques et industrielles qui en découlent.

93. Troisièmement, chaque pays devrait recevoir sa juste part sur le plan de l'exécution des travaux, des avantages commerciaux et des incitations au progrès, non pas dans chaque secteur pris individuellement, mais compte tenu de l'ensemble des programmes européens communs.

94. Quatrièmement, en ce qui concerne les produits industriels, il conviendrait de créer des consortiums qui se verraient attribuer des contrats de recherche et de mise au point ainsi qu'une part raisonnable du marché européen.

95. Cinquièmement, en ce qui concerne les produits industriels, le système des programmes supplémentaires devrait être abandonné et la participation « à la carte » ne devrait être permise que dans la recherche fondamentale.

96. Si ces cinq principes étaient adoptés, la coopération technologique pourrait enfin prendre un bon départ en Europe.

97. Il importe, selon le Quatorzième rapport annuel du Conseil, que l'Europe réalise des progrès dans le domaine technologique qui est d'une grande importance pour l'avenir de chaque pays. Il a été institué, sous l'égide de l'O.C.D.E., un groupe de travail chargé de préparer la création d'un institut international de science

logy¹ in order to train European executives in post-graduate courses to a standard comparable to that of their American counterparts. If ever the goodwill of the governments of the member countries should be clearly proven and progress made, it is in this educational field. Germany, Italy, the Netherlands and the United Kingdom have already committed themselves. Your Rapporteur hopes that Belgium, France and Luxembourg will follow soon.

98. With regard to European space affairs, Resolution No. 1 of the ELDO Ministerial Conference of 15th April 1969 concerning the continuation of ELDO's activities might give the impression that the future of ELDO is now assured since Belgium, France, Germany and the Netherlands have decided to pursue and complete the current ELDO programme on the EUROPA-I launcher. However, the production of ready-for-use vehicles requires a number of customers and, thus, orders. These requirements are not at all assured, at least in sufficient numbers, since the building of the (CETS) telecommunications satellite has become questionable. The French Government for one has already announced that its increase in the financial contribution to ELDO might require a reduction of the French contribution to the building of the television relay satellite. At the same time, it is not acceptable for the French Government that the United Kingdom industry would get a preponderant position in Europe through the building of this satellite. This dilemma will therefore have to be solved before a launcher-production programme can be adopted.

99. This telecommunications satellite project, also called the "Eurafrica" project, is still awaiting approval. Since the adoption of the three-year budget in Bonn, the other ESRO projects are progressing rather well. ESRO-I, the second satellite of this type, was launched successfully on 3rd October 1968 and has since been operating faultlessly, as is also the case for the ESRO-II satellite which was launched earlier, on 17th May 1968, and is still functioning. These technical successes encouraged the Council of Ministers to authorise ESRO to follow them up with a space applications programme, thus greatly widening

its terms of reference.

100. Since the TD-1 proposals were accepted by the Council in October 1968, work on this, Europe's biggest, satellite has been proceeding as a special project supported by all the ESRO member countries except Italy; its launch has been planned for March 1972.

101. On 5th December, HEOS-A1 (Highly Eccentric Orbit Satellite), ESRO's third satellite was launched successfully and is still operating faultlessly. After three-and-a-half months in space, this satellite released a barium cloud at a height of 70,000 kms, visible to the naked eye, as an experiment for the Max Planck Institute. The performance of the satellite was perfect.

102. After these technical successes, the Council adopted a programme of three further scientific satellites (HEOS-A2, ESRO-IV, ESRO-I), and encouraged ESRO to go forward with selecting proposals for large satellites. ESRO's space applications studies budget came legally into force on 27th January 1969. These ESRO experiments clearly show that the ESRO authorities, collaborating with European industries, are perfectly able to execute a complicated programme successfully.

103. The aims of the new unified European Space Organisation, the building of the EUROPA launchers and of scientific and applications satellites, can certainly be achieved if the political will of the governments is clearly there, but this has always been an uncertain element.

104. Another uncertain element is the outcome of the INTELSAT negotiations in Washington which will recommence in November 1969. During the first half of the discussions, which took place last February, the impression was confirmed that the European countries would be up against heavy odds in their attempt to reach at least some of their goals in these negotiations. So far, no decisions of substance have been taken, but the United States can already count on many countries which have no indigenous aerospace industry and which are mainly interested in securing reliable communications services at the cheapest possible price. Of the 68 delegations of member countries of INTELSAT, only very few, apart from the European countries, are interested in taking part in the production of communications satellites or in the establishment of

1. See Appendix.

et de technologie¹ destiné à former les cadres supérieurs des entreprises européennes pour les amener au niveau de leurs homologues américains. S'il est un domaine dans lequel les gouvernements des pays membres devraient faire preuve de bonne volonté et où il convient de faire des progrès, c'est bien celui de l'enseignement. L'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni se sont déjà engagés. Votre rapporteur espère que la Belgique, la France et le Luxembourg les imiteront bientôt.

98. En ce qui concerne les affaires spatiales européennes, la Résolution n° 1 adoptée le 15 avril 1969 par le Conseil des Ministres du C.E.C.L.E.S. sur la poursuite des activités de l'organisation pourrait donner l'impression que l'avenir du C.E.C.L.E.S. est maintenant assuré puisque la Belgique, la France, l'Allemagne et les Pays-Bas ont décidé de poursuivre la réalisation du programme actuel, portant sur le lanceur EUROPA-I, et de le compléter. Toutefois, la production de vecteurs opérationnels exige l'existence d'un certain nombre de clients et, par conséquent, de commandes. Or, ces commandes ne sont pas certaines ou, tout au moins, elles sont en nombre insuffisant, étant donné que la construction du satellite de télécommunications de la C.E.T.S. est maintenant problématique. Le gouvernement français, pour sa part, a déjà indiqué que l'augmentation de sa participation financière au C.E.C.L.E.S. pourrait entraîner une réduction de la contribution française à la construction du satellite-relais de télévision. De même, le gouvernement français ne peut accepter que l'industrie britannique acquière une position prédominante en Europe par le biais d'une participation à ce programme. Il faudra donc sortir de ce dilemme avant que le programme de construction du lanceur puisse être adopté.

99. Ce projet de satellite de télécommunications, appelé aussi « Eurafrica », n'est pas encore approuvé. Depuis l'adoption du budget triennal de l'organisation, à Bonn, les autres programmes du C.E.R.S. se sont déroulés d'une manière satisfaisante. ESRO-I, le second satellite de ce type, a été lancé avec succès le 3 octobre 1968 et, depuis lors, il a fonctionné sans défaillance. Il en est de même pour ESRO-II, qui a été lancé à une date antérieure, le 17 mai 1968, et qui fonctionne encore. Ces succès techniques ont encouragé le Conseil des Ministres à autoriser le C.E.R.S. à mettre en œuvre un programme

d'applications spatiales, ce qui a considérablement étendu le domaine de sa compétence.

100. Depuis que le projet TD-1 a été adopté par le Conseil en octobre 1968, les travaux relatifs à ce satellite, le plus gros d'Europe, sont en cours. Il s'agit d'un programme spécial auquel participent tous les pays membres du C.E.R.S., à l'exception de l'Italie. Le lancement devrait avoir lieu en mars 1972.

101. Le 5 décembre 1968, HEOS-A1 (Satellite à orbite très excentrique) a été lancé avec succès et il a fonctionné sans défaillance depuis lors. Après un séjour de trois mois et demi dans l'espace, il a lâché, à 70.000 km d'altitude, un nuage de barium visible à l'œil nu pour le compte de l'Institut Max Planck. L'expérience a parfaitement réussi.

102. Après ces succès techniques, le Conseil a adopté un programme concernant trois nouveaux satellites scientifiques (HEOS-A2, ESRO-IV, ESRO-I) et a encouragé le C.E.R.S. à poursuivre sa sélection de projets relatifs aux gros satellites. Le budget de l'organisation concernant les études d'applications spatiales est entré en application le 27 janvier 1969. Les expériences entreprises par le C.E.R.S. montrent clairement que l'organisation est parfaitement capable, en collaborant avec l'industrie européenne, de réaliser un programme complexe.

103. Les objectifs de la nouvelle organisation spatiale unique — la construction des lanceurs EUROPA ainsi que des satellites de recherche et d'application — peuvent certainement être atteints si les gouvernements font preuve de la volonté politique nécessaire, mais ceci a toujours constitué un élément d'incertitude.

104. L'issue des négociations de l'INTELSAT, qui doivent reprendre en novembre 1969 à Washington, constitue un autre élément d'incertitude. Au cours de la première partie des discussions qui ont eu lieu en février dernier, l'impression s'est confirmée que les pays européens avaient bien peu de chances d'atteindre certains de leurs objectifs. Jusqu'ici, aucune décision importante n'a été prise, mais les Etats-Unis peuvent déjà compter sur l'appui de nombreux pays qui ne disposent d'aucune industrie aérospatiale nationale et qui tiennent essentiellement à disposer de services de télécommunications éprouvés aux moindres frais. Quelques-uns seulement des soixante-huit délégations des pays membres de l'INTELSAT, exception faite des pays européens, ont manifesté de l'intérêt pour une participation à la construction de satellites de télé-

1. Voir annexe.

ground stations by their own industries. It is therefore with great regret that one has to confirm that the resolution of the European Space Conference of last November in Bonn on a common European position has remained a dead letter ; no common line of action has been adopted on general policy, nor has a comprehensive range of draft Final Arrangements been submitted, let alone adopted.

105. Your Rapporteur is very conscious of the fact that no coherent European space policy can be sustained and developed if Europe's industrial and political rôle in the field of telecommunications by satellite is insignificant. How can the European space organisations grow if the profitable field of telecommunications by satellite is left entirely to the Americans either by neglect or by the inability of the European countries to define a common policy ?

106. Coexistence of the European space organisations, with INTELSAT, not fully dominated by the Americans and other American space

organisations is certainly desirable for America as well as for Europe. They certainly could together provide a plan to use television satellites for helping underdeveloped countries in the southern half of the world to overcome illiteracy, promote better agricultural methods, give instruction in health matters, etc. European know-how would be a great asset in the underdeveloped countries, especially there where American action alone would be suspect. Direct television broadcasts by satellites will start as early as in 1974.

107. Last, but not least, our governments should be aware of the close links which exist between all major subjects of advanced technology. Your Rapporteur has already mentioned oceanography. In America, it is widely thought that some, if not many, great advantages and rewards of the American space efforts are to be found under the oceans, as space technology made prospecting and exploitation of the seabed possible.

communications ou pour l'installation de stations terriennes par leurs industries nationales. Il est donc très regrettable d'être contraint de confirmer que la résolution approuvée par la Conférence Spatiale Européenne de novembre dernier à Bonn est restée lettre morte ; aucune orientation commune n'a été définie en matière de politique générale et aucune gamme complète de projets d'Accords définitifs n'a été présentée ni, à plus forte raison, adoptée.

105. Votre rapporteur est parfaitement conscient du fait qu'aucune politique spatiale européenne cohérente ne peut être poursuivie ni développée si le rôle politique et industriel de l'Europe dans le domaine des télécommunications par satellites demeure insignifiant. Comment les organisations spatiales européennes pourraient-elles se développer si le domaine particulièrement lucratif des télécommunications par satellites était abandonné aux Américains soit par négligence, soit du fait de l'incapacité des pays européens de parvenir à définir une politique commune ?

106. La coexistence des organisations spatiales européennes avec l'INTELSAT, qui n'est pas encore complètement dominée par les Américains,

et les autres organisations spatiales américaines est certainement souhaitable pour l'Amérique comme pour l'Europe. Elles pourraient certainement collaborer, ensemble, à la réalisation d'un projet visant à utiliser les satellites de télévision pour aider les pays sous-développés de l'hémisphère sud à faire disparaître l'analphabétisme, pour encourager l'adoption de meilleures méthodes agricoles, diffuser l'enseignement de l'hygiène, etc. Le savoir-faire européen serait un grand atout dans les pays sous-développés, notamment dans ceux où des initiatives américaines pourraient paraître suspectes. Les émissions de télévision transmises en direct par satellites commenceront dès 1974.

107. Enfin et surtout, nos gouvernements devraient se rendre compte des liens étroits qui existent entre tous les principaux secteurs des technologies de pointe. Votre rapporteur a déjà mentionné l'océanographie. On estime généralement, aux Etats-Unis, qu'un certain nombre, peut-être même un grand nombre, des avantages les plus importants qui découlent de l'effort spatial américain sont exploitables en océanographie et que la technologie spatiale a rendu possibles la prospection et l'exploitation des fonds marins.

APPENDIX

Information document on the creation of an International Institute of Science and Technology prepared by the Office of the Clerk at the request of the Chairman of the Committee**13th February 1969****A. Background**

Since the May 1967 Deauville Conference on the technological gap between Europe and the United States, a Preparatory Committee was set up, under the Chairmanship of Mr. Olivier Giscard d'Estaing, to study the possibilities of establishing a European post-graduate institute in order to train European executives to a standard comparable to that of their American counterparts. This Committee, which works in collaboration with the OECD, has met several times and, in May 1968, submitted a final report requesting the establishment of such an institute.

The number of OECD member countries which will take part in this project cannot yet be estimated as several governments are still studying the proposals.

It seems likely that the institute will be established under the patronage of the OECD since this would avoid a formal convention having to be ratified by the national parliaments at the outset.

Once the institute has been set up, the OECD will withdraw in accordance with its usual practice as once an establishment is on its feet the OECD budget and manpower do not allow further involvement.

As to the location of the institute, the Preparatory Committee originally proposed four places — Maastricht (Netherlands), Milan (Italy), and Fontainebleau and Strasbourg (France). The Dutch and Italian Governments have pointed out that the towns they proposed are in very important industrial centres, an important factor if the institute is to remain in close contact with industry.

The Council of European Industries, the European Foundation of Culture, the Agnelli Foundation, the German Industrial Association and others have approved in principle the plans submitted by the Committee.

Since the United States and, maybe, Japan were interested in the institute, the original title

of a "European" institute was changed to "International" Institute of Science and Technology.

At the end of January 1969, the Preparatory Committee met again with the representatives of the countries originally interested in the establishment of the institute. At this meeting the French Representative informed the representatives of the other countries and the Preparatory Committee that the French Government was no longer interested in studying the establishment of this international institute. This was a great surprise to both the Chairman of the Preparatory Committee and the Committee as a whole. This French action will probably result in the establishment of the institute being postponed.

The Italian Representative at OECD has informed the Committee that the Italian Government still wishes Milan to be chosen as the location for the institute, but should Milan not be chosen, the Italian Government would insist on it being chosen for the next new institution to be established.

A consequence of the French attitude was that the cost of preparing for the institute, estimated at \$200,000, could not be met in full. The Italian and Netherlands Governments both agree to pay \$25,000, one quarter of the initial cost. The United Kingdom Government wanted to pay £10,000 (approximately \$24,000), whereas the German Government promised \$20,000. This would still not be enough to cover the initial costs. Moreover, the German Government wants industry to pay 40 % of the original \$200,000 and the governments 60 %. This would therefore require a firm commitment from industry to participate. The German and Netherlands industrial organisations are likely to make such an undertaking, but no firm commitment has yet been secured from British and Italian industrial organisations.

Sweden and Switzerland are very interested and may still become founder members of the

ANNEXE

Document d'information sur la création d'un institut international de science et de technologie préparé par le Greffe de l'Assemblée à la demande du président de la commission

13 février 1969

A. Historique

Depuis la Conférence de Deauville de mai 1967, consacrée aux disparités technologiques entre l'Europe et les Etats-Unis, une commission d'étude a été créée sous la présidence de M. Olivier Giscard d'Estaing. Elle a été chargée d'étudier la possibilité de créer un institut post-universitaire européen destiné à amener les cadres européens à un niveau comparable à celui de leurs homologues américains. Cette commission, qui travaille en collaboration avec l'O.C.D.E., s'est réunie à plusieurs reprises et, en mai 1968, elle a présenté un rapport demandant la création de cet institut.

La liste des pays membres de l'O.C.D.E. qui participeront au projet n'est pas définitive, plusieurs gouvernements étudiant encore actuellement les propositions qui leur ont été faites.

L'institut sera vraisemblablement placé sous le patronage de l'O.C.D.E., ce qui permettra d'éviter de conclure une convention officielle qui devrait d'abord être ratifiée par les parlements nationaux.

Une fois l'institut créé, l'O.C.D.E. se retirera, conformément à la procédure habituelle. En effet, le budget et le personnel de cette organisation ne lui permettent pas de prendre des engagements postérieurs à la mise en place d'un établissement.

En ce qui concerne l'implantation, la commission préparatoire a formulé au départ quatre propositions : Maastricht (Pays-Bas), Milan (Italie), Fontainebleau et Strasbourg (France). Les gouvernements néerlandais et italien ont représenté que les villes qu'ils proposaient étaient des centres industriels très importants, ce qui constitue un facteur important si l'on veut que l'institut reste en rapports étroits avec l'industrie.

Le Conseil des Fédérations Industrielles d'Europe, la Fondation Européenne de la Culture, la Fondation Agnelli, l'Association des industries allemandes, etc., ont approuvé les plans qui leur ont été soumis par la commission.

Cet institut intéressant les Etats-Unis, et peut-être le Japon, l'appellation initiale d'insti-

tut « européen » a été transformée en institut « international » de science et de technologie.

A la fin de janvier 1969, la commission préparatoire s'est de nouveau réunie avec les représentants des pays qu'intéressait à l'origine la création de l'institut. A cette réunion, le représentant de la France a informé les représentants des autres pays et les membres de la commission préparatoire que le gouvernement français ne s'intéressait plus à la création de cet institut international, ce qui a été une grande surprise pour le président de la commission préparatoire et pour la commission dans son ensemble. Cette initiative française aura probablement pour conséquence d'ajourner la fondation de l'institut.

Le représentant de l'Italie auprès de l'O.C.D.E. a informé la commission que le gouvernement italien souhaitait toujours que le choix se porte sur Milan, mais qu'à défaut, le gouvernement italien insisterait pour que cette ville soit retenue lorsqu'une nouvelle institution serait créée.

Du fait de l'attitude française, les frais entraînés par la préparation de cet institut, qui étaient évalués à 200.000 dollars, ne pourront être complètement couverts. Les gouvernements italien et néerlandais acceptent tous deux de verser 25.000 dollars, c'est-à-dire le quart de la somme prévue au départ. Le gouvernement britannique est disposé à verser 10.000 livres (environ 24.000 dollars), tandis que le gouvernement allemand a promis 20.000 dollars. Cela ne suffira probablement pas encore. De plus, le gouvernement allemand désire que l'industrie paie 40 % de cette première somme de 200.000 dollars et les gouvernements 60 %. Ceci exigerait donc que l'industrie prenne l'engagement ferme de participer. Les organisations industrielles allemandes et néerlandaises le feront probablement, mais aucun engagement ferme n'a encore été obtenu des organisations industrielles britanniques et italiennes.

La Suède et la Suisse ont manifesté un grand intérêt et pourraient encore devenir membres

institute. In that case the financial problems might be easier to solve.

In mid-April 1969, the OECD Council established a working party which met in April, May and June to define the objectives of the proposed institute and to consider questions such as legal status, financing and sites. When the report of the working party has been discussed in the OECD Council, an administrator will be appointed.

B. Programme of the Institute

The institute will offer additional post-graduate training to engineers and scientists to prepare them for the social and economic conditions of international corporations or corporations which have important foreign relations.

The institute will cover five major subjects :

- (i) the exploitation of resources — energy potential and human potential ;
- (ii) production — including the production of foodstuffs ;

- (iii) communications and language problems;
- (iv) transportation and urbanisation ;
- (v) creative activities, artistic as well as intellectual.

For this purpose the institute will be divided into four departments :

- (i) mathematics and computers ;
- (ii) electronics engineering and control systems ;
- (iii) human sciences ;
- (iv) technological applications in industry.

The institute will provide two kinds of courses :

- a post-graduate course of two years with an examination after each year, and
- refresher courses of a maximum of three months.

The first course will be followed immediately after leaving university, before entering industry, and the refresher courses will be for those already working in industry. Diplomas will be granted for both courses.

Recommendation by the Scientific and Technical Committee of the North Atlantic Assembly and reply by the Council of the North Atlantic Treaty Organisation

18th September 1968

Recommendation I

The Assembly,

Recognising the necessity for the various countries of the free world to achieve a comparable technological level,

Recalling the importance of "continued education" for encouraging scientific and industrial progress,

Notes with great interest the proposal to create a European Institute of Science and Technology such as the Committee has already advocated,

RESOLVES to give the highest support to the study and the realisation of this project.

Comment

The Council notes that the Committee, set up independently of NATO, and composed of members acting in a personal capacity to study the establishment of an International Institute of Technology, has prepared its final report. A pre-report was widely distributed within European governments and industries. Judging by its reception, it is the impression of the Study Committee that the Institute would very likely be supported by industries and several governments.

The Council also notes that though the NATO Science Committee has taken a strong interest in the Institute, and several of its

fondateurs de l'institut. Dans ce cas, les problèmes financiers seraient peut-être plus faciles à résoudre.

Vers le milieu d'avril 1969, le Conseil de l'O.C.D.E. a créé un groupe de travail qui s'est réuni en avril, mai et juin pour définir les objectifs de l'institut envisagé et pour étudier les questions concernant le statut juridique, le financement et l'emplacement. Un administrateur sera nommé lorsque le rapport du groupe de travail aura été examiné par le Conseil de l'O.C.D.E.

B. Programmes de l'institut

L'institut offrira des programmes de formation post-universitaire pour les hommes de science et les ingénieurs afin de les préparer aux conditions socio-économiques prévalant dans les entreprises internationales ou dans celles qui entretiennent des rapports importants avec l'étranger.

Les programmes de l'institut se rattacheront à cinq secteurs d'activité importants :

- (i) l'exploitation des ressources, y compris les sources d'énergie et l'utilisation du potentiel humain ;
- (ii) la production, y compris les produits alimentaires ;

- (iii) les communications et les langues vivantes ;
- (iv) les transports et l'urbanisation ;
- (v) la création, y compris les activités aussi bien artistiques qu'intellectuelles.

A cette fin, l'institut sera divisé en quatre départements :

- (i) mathématiques et ordinateurs ;
- (ii) engineering des systèmes ;
- (iii) sciences humaines ;
- (iv) gestion de la technologie.

L'institut offrira deux types d'enseignement :

- des cours post-universitaires d'une durée de deux ans avec un examen chaque année ;
- des cours de perfectionnement d'une durée maximum de trois mois.

Les premiers seront réservés aux étudiants qui sortent de l'université et se destinent à l'industrie, les seconds, à ceux qui travaillent déjà dans l'industrie. Des diplômes seront décernés dans les deux cas.

Recommandation de la Commission scientifique et technique de l'Assemblée de l'Atlantique nord et réponse du Conseil de l'O.T.A.N.

18 septembre 1968

Recommandation I

L'Assemblée,

Reconnaissant la nécessité pour les divers pays du monde libre d'atteindre des niveaux technologiques comparables ;

Rappelant l'importance de « l'éducation continue » pour favoriser les progrès scientifiques et industriels ;

Prend connaissance avec beaucoup d'intérêt du projet de création d'un institut européen de science et de technologie dont la commission avait déjà souhaité la réalisation,

DÉCIDE d'apporter son appui le plus total à l'étude et à la réalisation de ce projet.

Commentaire

Le Conseil constate que la commission établie indépendamment de l'O.T.A.N. et dont les membres siègent à titre personnel pour étudier la création d'un institut international de technologie a mis au point son rapport définitif. Un avant-projet de rapport a été largement diffusé aux gouvernements et aux industriels des pays européens. D'après l'accueil favorable qu'il a reçu, la Commission d'étude a l'impression que les industriels et certains gouvernements accorderont très probablement leur soutien à cet institut.

Le Conseil constate aussi que, bien que le Comité scientifique de l'O.T.A.N. se soit vivement intéressé à cet institut et que plusieurs de

members have actively taken part in the study, the Study Committee considers that OECD is the international organisation best suited to assist in establishing the Institute, which would have the status of a private foundation. In order to prepare the implementation, the Committee has now taken the form of a legal body operating under French law.

The Council indicates that if the plans proceed as hoped, the institute would start its activities at the end of this year by employing professors and setting up a teaching programme for the first academic year, hopefully 1969-70, although no decision on the site¹ could yet be reached.

**Parliamentary questions on the International Institute of Technology
and replies by the Ministers concerned¹**

UNITED KINGDOM

House of Commons

28th November 1968

Question put by Mr. Chapman

Mr. Chapman asked the Secretary of State for Foreign and Commonwealth Affairs whether Her Majesty's Government will now support the establishment of an International Institute of Technology, as proposed by a committee under Mr. Olivier Giscard d'Estaing at the Organisation for Economic Co-operation and Development; what financial contribution by Great Britain will be involved; which other countries are likely to participate; where the institute is to be located, and when it will start offering courses.

Reply by Mr. Mulley, Minister of State for Foreign and Commonwealth Affairs

The question of United Kingdom support for the establishment of a European Institute of Technology is under consideration by Her Majesty's Government. No formal request for a United Kingdom financial contribution has been received. Germany, Italy and the Netherlands have so far given some indication that they may wish to participate. The location and date of opening would be determined once decisions had been taken upon the establishment of the institute.

1. On 10th February 1969, Mr. Olivier Giscard d'Estaing also put questions on the institute.

Mr. Schloesing will put similar questions to the French Ministers for Foreign Affairs and National Education.

8th January 1969

Letter from Mr. Mulley, Minister of State for Foreign and Commonwealth Affairs, to Mr. Chapman

.....

Thank you for your letter of 19th December. I am sorry you are unhappy about my reply to your Parliamentary question of 28th November regarding the International Institute of Science and Technology. You are right in saying that I should have referred to the proposal on that date as being for an "international" institute rather than a "European" one, as the OECD meeting at which the change of name was decided had been held on 22nd November. I am sorry about this. But on substance, I believe my reply to have been correct at the time. The situation has in some degree developed as a result of discussions held at the OECD since I gave my reply. I know there was a good deal going on at the OECD in the fortnight leading up to 19th December, the date of your letter.

In your letter you say that the change of name was due to the interest of the USA and Japan. Until now discussion of the institute in the OECD has been limited to the Delegations of Germany, Belgium, Italy, the Netherlands, France and the United States. The US Government have said they will not participate in the institute, though I understand that US business may do so. The governments of other member States are now being asked whether they would like to participate, and they have until 20th January to say what they wish to do. We shall by then know what the Japanese intend to do.

1. Maastricht or Fontainebleau.

ses membres aient pris activement part à l'étude effectuée, la Commission d'étude estime que l'O.C.D.E. est l'organisation internationale la plus apte à prêter son concours pour la création de l'institut, qui aurait le statut d'une fondation privée. En vue de préparer la réalisation de ce projet, le Comité vient de se constituer en société régie par la législation française.

Le Conseil souligne que si les plans se poursuivent comme on l'espère, l'institut pourrait entrer en activité à la fin de cette année, en recrutant des professeurs et en établissant un programme d'enseignement pour sa première année universitaire, à savoir 1969-70 sauf imprévu, bien qu'aucune décision n'ait été prise sur le choix de son emplacement ¹.

**Questions posées dans les parlements sur l'institut international de technologie
et réponses des ministres intéressés ¹**

ROYAUME-UNI

Chambre des communes

28 novembre 1968

Question posée par M. Chapman

M. Chapman demande au secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et au Commonwealth si le gouvernement de Sa Majesté est maintenant disposé à appuyer la création d'un institut international de technologie, comme l'a proposé la commission de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques présidée par M. Olivier Giscard d'Estaing ; quelle sera la contribution financière de la Grande-Bretagne ; quels sont les autres pays susceptibles d'y participer ; où sera situé cet institut et à quelle date commenceront les cours ?

Réponse de M. Mulley, Ministre d'Etat aux affaires étrangères et au Commonwealth

La question de l'appui du Royaume-Uni à la création d'un institut européen de technologie est à l'étude du gouvernement de Sa Majesté. Le Royaume-Uni n'a reçu aucune demande officielle de participation financière. Jusqu'à présent, l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas ont laissé entendre qu'ils pourraient participer à ce projet. Le lieu et la date d'ouverture seront déterminés lorsque la création de cet institut aura été décidée.

1. Le 10 février 1969, M. Olivier Giscard d'Estaing a également posé des questions sur l'institut.

M. Schloesing posera des questions similaires aux ministres français des affaires étrangères et de l'éducation nationale.

8 janvier 1969

Lettre adressée par M. Mulley, Ministre d'Etat aux affaires étrangères et au Commonwealth, à M. Chapman

.....

Je vous remercie de votre lettre du 19 décembre et je regrette que la réponse que j'ai faite à la question que vous m'avez posée au parlement le 28 novembre, au sujet de l'institut international de science et de technologie, ne vous ait pas satisfait. Vous déclarez, à juste titre, que j'aurais dû dire, à cette date, que la proposition visait un institut « international » plutôt qu'« européen », étant donné que la réunion de l'O.C.D.E. où a été décidé le changement de vocable s'est tenue le 22 novembre. J'en suis navré. Mais je crois qu'en substance, ma réponse était correcte à l'époque. La situation s'est modifiée dans une certaine mesure à la suite des débats qui se sont déroulés à l'O.C.D.E. depuis lors. Je sais qu'il en a été largement débattu à l'O.C.D.E. dans la quinzaine précédant le 19 décembre, date de votre lettre.

Dans celle-ci, vous indiquez que le changement de vocable est dû à l'intérêt manifesté par les Etats-Unis d'Amérique et le Japon. Jusqu'à présent, les discussions qui ont eu lieu à l'O.C.D.E. à propos de cet institut se sont limitées aux délégations de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Italie, des Pays-Bas, de la France et des Etats-Unis. Le gouvernement américain a déclaré qu'il ne participerait pas à cet institut, mais, si j'ai bien compris, il pourrait en aller différemment pour le monde des affaires. Actuellement, on demande aux gouvernements des autres Etats membres s'ils souhaiteraient participer au projet

1. Maastricht ou Fontainebleau.

I cannot agree that HMG should have volunteered to participate in the institute before a formal proposal was made. In preliminary discussions in the OECD we stated our view that an institute of this kind would be primarily for the benefit of industry, and our attitude would therefore be guided very largely by the reactions of industry. These were not available to us until 22nd November and then only as the opinion of a working party report. Even at the "pledging" meeting which took place on 13th December, we were asked to consider, not a commitment to participation in the projected institute, of which many features were, and still are, far from clear, but a contribution to a preparatory year during which the institute would assume its final shape.

The qualifications I attached to the attitudes of Germany and Italy related to reservations we understood them to have at the time of my answer. The German Government's contribution was conditional upon a matching contribution being found by German industry and I am not aware that this condition has been withdrawn. The Italians said that their contribution was conditional upon the institute's being sited in Milan.

We believe that it would be wrong at this stage to influence industry in its attitude towards the preparatory year of the institute; industry must make its own assessment of the usefulness of the institute in meeting its various requirements; it is for the non-governmental sponsors of the institute to make their case to UK industry.

The timetable in the immediate future is that on 20th January the Secretary-General of the OECD and Mr. Giscard d'Estaing will exchange information on governmental and industrial pledges of participation in the preparatory year of the Institute. After that, the matter will be put before the first convenient OECD Council meeting, which may be on 21st January, and the Council will be asked to set up an enlarged Committee which could include all participants who wanted to be represented on it. The enlarged Committee will have the task of deciding the site and legal status of the institute; discussing and

clarifying its policy and objectives; agreeing upon a Director; and discussing the budget for future years.

I hope that this letter will have shown you that my answer could not, at the time I gave it, be more positive than it was. As you will know, I was able, in an answer I gave to a parliamentary question by Eric Moonman on 16th December, to say that HMG have agreed to contribute £10,000 towards the cost of the preparatory year. I can assure you that we are taking an active part and interest in this preparatory stage.

.....

16th December 1968

Question put by Mr. Moonman

Mr. Moonman asked the Secretary of State for Foreign and Commonwealth Affairs whether Her Majesty's Government will give financial and other support to the proposed International Institute of Technology in Europe, now under consideration at the Organisation for Economic Co-operation and Development.

Reply by Mr. Mulley, Minister of State for Foreign and Commonwealth Affairs

Mr. MULLEY. — Her Majesty's Government will contribute £10,000 towards the costs of the preparatory year.

Mr. MOONMAN. — That remark will be greeted with some enthusiasm, but does not my right hon. Friend feel that the time has arrived when a White Paper should be prepared to set out the British rôle in European collaboration in science and technology, so that many people will have an indication of exactly how serious our intentions are?

Mr. MULLEY. — That goes rather further than the original question. As my hon. Friend knows, the preparatory year for the proposed institute is a time to try to get the various different ideas sorted out, and we have a number of important points to put to the other countries during this period. I will consult my right hon. Friend the Minister of Technology about a White Paper.

et ils ont jusqu'au 20 janvier pour donner leur réponse. Nous connaissons alors les intentions du Japon.

Je ne peux souscrire à l'affirmation selon laquelle le gouvernement de Sa Majesté aurait dû offrir de participer à la création de cet institut avant que la proposition officielle n'en ait été faite. Au cours des discussions préliminaires à l'O.C.D.E., nous avons exprimé le point de vue qu'un institut de ce genre bénéficierait avant tout à l'industrie et que notre attitude serait, par conséquent, très largement commandée par ses réactions. Celles-ci ne nous ont été connues que le 22 novembre et uniquement sous la forme d'un rapport d'un groupe de travail. Même au cours de la réunion « d'engagement » qui s'est tenue le 13 décembre, il nous a été demandé d'envisager non pas l'engagement de participer à l'institut en question, dont nombre de caractéristiques étaient et sont encore loin d'être claires, mais une contribution aux frais de l'année préparatoire durant laquelle l'institut revêtirait sa forme définitive.

Les attitudes nuancées que j'ai prêtées à l'Allemagne et à l'Italie s'expliquaient par les réserves que nous sentions être les leurs au moment de ma réponse. La contribution du gouvernement allemand était fonction d'une contribution équivalente de l'industrie allemande et je n'ai pas connaissance que cette condition ait été retirée. Les Italiens ont déclaré que leur contribution dépendait de l'implantation de cet institut à Milan.

Nous pensons que ce serait une erreur d'influencer, à ce stade, l'attitude de l'industrie envers l'année préparatoire ou envers l'institut ; l'industrie doit évaluer elle-même dans quelle mesure ce dernier peut répondre à ses divers besoins ; il appartient aux défenseurs non gouvernementaux de l'institut de plaider leur cause devant l'industrie britannique.

Selon le calendrier prévu pour l'avenir immédiat, le secrétaire général de l'O.C.D.E. et M. Giscard d'Estaing s'informeront mutuellement, le 20 janvier, des engagements de participation pris par les gouvernements et l'industrie pour l'année préparatoire de l'institut. Ensuite, le Conseil de l'O.C.D.E. sera saisi de l'affaire lors de la première réunion qui conviendra, peut-être le 21 janvier, et il lui sera demandé de créer une commission élargie comprenant tous les participants qui désireront y être représentés. Cette commission élargie sera chargée de décider de l'implantation et du statut juridique de l'insti-

tut ; d'en étudier et d'en clarifier la politique et les buts ; de se mettre d'accord sur le nom d'un directeur et d'en discuter le budget pour les années suivantes.

J'espère que cette lettre vous aura montré que ma réponse ne pouvait, à l'époque où je l'ai faite, être plus positive qu'elle l'a été. Comme vous le savez, j'ai été en mesure de déclarer, le 16 décembre, en réponse à une question posée par M. Eric Moonman, que le gouvernement de Sa Majesté avait accepté de participer à concurrence de 10.000 livres aux frais entraînés par l'année préparatoire. Je puis vous assurer que nous prenons une part active et un vif intérêt à ce stade préparatoire.

.....

16 décembre 1968

Question posée par M. Moonman

M. Moonman demande au secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et au Commonwealth si le gouvernement de Sa Majesté est disposé à apporter un appui financier ou autre au projet d'institut international de technologie en Europe qu'étudie actuellement l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques.

Réponse de M. Mulley, Ministre d'Etat aux affaires étrangères et au Commonwealth

M. MULLEY. — Le gouvernement de Sa Majesté contribuera, à concurrence de 10.000 livres, aux frais entraînés par l'année préparatoire.

M. MOONMAN. — Cette remarque sera accueillie avec un certain enthousiasme, mais mon très honorable ami ne pense-t-il pas qu'il serait temps de préparer un Livre blanc afin de définir le rôle de la Grande-Bretagne dans le domaine de la collaboration européenne en matière scientifique et technologique afin que tout le monde sache exactement dans quelle mesure nos intentions sont sérieuses ?

M. MULLEY. — Cela sort un peu du cadre de la première question. Comme le sait mon très honorable ami, l'année préparatoire de l'institut envisagé est une période pendant laquelle on tentera de classer les différentes idées, et nous avons un certain nombre de questions importantes à poser aux autres pays. Je consulterai mon très honorable ami, le ministre de la technologie, sur l'idée d'un Livre blanc.

Mr. Eldon GRIFFITHS. — Does not the right hon. Gentleman agree that, after the Prime Minister's great speech at Strasbourg about the technological communities he was going to establish, £10,000 is a pretty derisory sum? Following our pulling out of the ELDO project and the CERN reactor, is not it shabby?

Mr. MULLEY. — It is rather unlike the hon. Gentleman not to have informed himself before asking the question, because the proposal, which stems from Mr. Giscard d'Estaing, is quite different from that of the European technological centre proposed by my right hon. Friend. We have reservations about this later proposal, because it does not fit the ideas of United Kingdom management education and has not been received with great enthusiasm by British industry. That is why we want in the preparatory year to see if we can sort out the differences of approach.

Mr. Alfred MORRIS. — In the context of closer European co-operation, has my right hon. Friend seen a somewhat angry statement from Dr. Luns of the Netherlands about the British Government's reaction to proposals for closer links with the Six? Can he comment on that?

Mr. MULLEY. — I am not familiar with the exact content of this one of several statements by Dr. Luns. If my hon. Friend will let me have a copy, I will send him my comments.

29th April 1969

Question put by Mr. Chapman

To ask the Secretary of State for Foreign and Commonwealth Affairs whether he will make a further statement on the progress of the project for an International Institute of Technology which is being set up under the auspices of the Organisation for Economic Co-operation and Development with British participation.

Reply by Mr. Mulley, Minister of State for Foreign and Commonwealth Affairs

The Organisation for Economic Co-operation and Development Working Party consisting of representatives of the contributing governments and of the original study group, met for the first time this month. It will meet again in May

and June to define the objectives of the proposed Institute, and to consider questions such as legal status, financing and sites. These questions are all interrelated and, while Her Majesty's Government have already agreed to contribute £10,000 towards the costs of the preparatory period, they will decide whether to support the establishment of the Institute after the Working Party reports to the Organisation for Economic Co-operation Council later this year.

NETHERLANDS

Second Chamber of the States-General

7th January 1969

Question put by MM. Mommersteeg and Schuijt

1. Can the government give its views on the establishment of the International Institute of Science and Technology, the creation of which is now being prepared by a committee chaired by Mr. Olivier Giscard d'Estaing, under the aegis of the OECD?

2. Which countries have so far agreed to assist in the creation of this institute?

3. What are the financial implications of participation in this project?

4. What chance is there of this important institute being located in Maastricht?

5. When will final decisions be taken regarding its creation?

Reply by Mr. Witteveen, Acting Minister for Foreign Affairs

1. The government is in favour of the establishment of the International Institute of Science and Technology which is now being discussed by an OECD Committee under the chairmanship of Mr. Olivier Giscard d'Estaing. Of great importance in deciding the government's view was the idea that the establishment of this institute was in line with the views expressed in the results of recent international studies on the causes of the technological gap in Europe and measures which might be taken to reduce this gap.

2. In addition to the Netherlands, the Federal Republic of Germany, Italy, and the United Kingdom have so far agreed in principle to help set up this institute.

M. GRIFFITHS. — Le très honorable ministre ne convient-il pas qu'après l'important discours du Premier ministre à Strasbourg sur la Communauté technologique qu'il allait créer, une somme de 10.000 livres est assez dérisoire ? Après notre retrait du programme du C.E.C.L.E.S. et de l'accélérateur du C.E.R.N., n'est-ce pas un peu mesquin ?

M. MULLEY. — Cela ne ressemble pas à l'honorable représentant de ne pas s'être mieux informé avant de poser cette question, car la proposition qui émane de M. Giscard d'Estaing diffère tout à fait du centre technologique européen proposé par mon très honorable ami. Nous formulons des réserves à l'égard de cette dernière proposition parce qu'elle ne correspond pas aux idées du Royaume-Uni sur la formation à la gestion et qu'elle n'a pas été accueillie avec un grand enthousiasme par l'industrie britannique. C'est pourquoi nous voulons voir au cours de cette année préparatoire si nous ne pouvons pas déterminer les différences de méthode.

M. MORRIS. — Dans le contexte d'une coopération plus étroite en Europe, mon très honorable ami a-t-il eu connaissance de la déclaration quelque peu irritée de M. Luns, des Pays-Bas, devant la réaction du gouvernement britannique aux propositions tendant à resserrer les liens entre les Six ? Quels sont ses commentaires ?

M. MULLEY. — Je ne connais pas la teneur exacte de cette déclaration de M. Luns. Si mon très honorable ami veut bien m'en faire parvenir un exemplaire, je lui ferai part de mes commentaires.

29 avril 1969

Question posée par M. Chapman

M. Chapman demande au secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et au Commonwealth s'il est disposé à faire une nouvelle déclaration sur les progrès réalisés en ce qui concerne le projet d'institut international de technologie actuellement en cours d'élaboration sous l'égide de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques avec participation britannique.

Réponse de M. Mulley, Ministre d'Etat aux affaires étrangères et au Commonwealth

Le groupe de travail de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques, qui comprend les représentants des gouvernements participants et du premier groupe de travail, s'est réuni pour la première fois ce mois-ci.

Il se réunira à nouveau en mai et en juin pour définir les objectifs de l'institut envisagé et pour étudier les questions relatives au statut juridique, au financement et à l'emplacement. Toutes ces questions sont liées et, bien que le gouvernement de Sa Majesté ait déjà convenu de contribuer à concurrence de 10.000 livres aux frais entraînés par l'année préparatoire, il décidera s'il appuie la création de cet institut après que le groupe de travail aura remis son rapport au Conseil de l'O.C.D.E. dans le courant de l'année.

PAYS-BAS

Deuxième chambre des Etats généraux

7 janvier 1969

Question posée par MM. Mommersteeg et Schuijt

1. Le gouvernement peut-il donner son avis sur la création d'un institut international de science et de technologie que prépare actuellement, sous l'égide de l'O.C.D.E., une commission présidée par M. Olivier Giscard d'Estaing ?
2. Quels sont les pays qui, jusqu'à présent, ont accepté de participer à la création de cet institut ?
3. Quelles sont les charges financières qu'entraînerait la participation à ce projet ?
4. Quelles sont les chances de voir cet important institut installé à Maastricht ?
5. Quand seront prises les décisions définitives concernant la création de cet institut ?

Réponse de M. Witteveen, Ministre des affaires étrangères par intérim

1. Le gouvernement est en faveur de la création de l'institut international de science et de technologie qui est actuellement à l'étude d'une commission de l'O.C.D.E. présidée par M. Olivier Giscard d'Estaing. Dans sa décision, le gouvernement a été fortement influencé par l'idée que la création de cet institut correspondait aux vues qui se sont dégagées des récentes études internationales sur les causes de l'écart technologique en Europe et des mesures qui pourraient être prises pour le combler.
2. Outre les Pays-Bas, la République Fédérale d'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni ont jusqu'à présent accepté, en principe, de contribuer à la création de cet institut.

3. So far as can be seen now, this project has the following financial implications :

— The total cost of preparatory work is estimated at \$200,000. The total cost of the first year's operation of the institute is estimated at \$800,000. If the institute is in full operation after the first five years, the annual cost would be approximately \$3 million. This expenditure would be paid for by governments, industries and interested bodies and by tuition fees.

— It is not yet possible to calculate the Dutch contribution which will be calculated in the light of the total number of countries willing to help finance the institute.

4. Apart from Maastricht, Fontainebleau, Milan and Strasbourg are possible sites for this institute.

Although at this stage nothing certain can be said, the government is of the opinion that the city of Maastricht has a reasonable chance of being selected as the seat of the proposed institute if established.

5. It is not yet possible to foresee when a final decision regarding the creation of the institute will be taken.

FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY

In November 1968, in reply to similar questions put by Mr. Flämig, Mr. Stoltenberg, Federal Minister for Scientific Research, said :

1. The Federal Government is prepared to support the creation of an International Scientific and Technological Institute. However, it is not definitely set on the OECD as a framework ; it could also be organised otherwise.

2. DM 80,000 have already been earmarked in the 1969 Federal budget and this sum is to be increased to DM 100,000.

3. Apart from the Federal Republic, France, Italy and the Netherlands have already agreed. The support of Belgium and Britain is not yet certain.

4. The Federal Republic is in favour of Maastricht or, as a second choice, Fontainebleau. No decision has yet been taken and it will depend on the positions adopted by the member countries with regard to the question of official languages. The Federal Republic wishes German to be recognised as an official language.

3. Pour autant que l'on puisse s'en rendre compte à l'heure actuelle, ce programme entraînera les charges financières suivantes :

— Le coût total des travaux préliminaires est estimé à 200.000 dollars, et celui de la première année de fonctionnement à 800.000 dollars. Si l'institut est en pleine activité au bout des cinq premières années, le coût annuel sera d'environ 3 milliards de dollars. Ces dépenses seront couvertes par les gouvernements, les industries et les organismes intéressés ainsi que par les droits d'inscription.

— Il n'est pas encore possible de chiffrer la contribution des Pays-Bas ; elle sera calculée compte tenu du nombre total des pays qui accepteront de contribuer au financement de l'institut.

4. Outre Maastricht, l'institut pourrait être installé à Fontainebleau, Milan ou Strasbourg.

Encore que l'on ne puisse rien affirmer à ce stade, le gouvernement estime que la ville de Maastricht a des chances raisonnables d'être choisie comme siège de l'institut proposé, s'il est créé.

5. Il n'est pas encore possible de prévoir quand sera prise la décision définitive concernant la création de cet institut.

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

En novembre 1968, M. Stoltenberg, Ministre fédéral de la recherche scientifique, a déclaré, en réponse à des questions analogues posées par M. Flämig :

1. Le gouvernement fédéral est prêt à appuyer la création d'un institut international de science et de technologie, mais pas nécessairement dans le cadre de l'O.C.D.E. ; cet institut pourrait être organisé ailleurs.

2. Le budget fédéral pour 1969 prévoit déjà une somme de 80.000 DM qui doit être portée à 100.000 DM.

3. Outre la R.F.A., la France, l'Italie, les Pays-Bas ont jusqu'à présent donné leur accord ; le concours de la Belgique et de la Grande-Bretagne n'est pas encore définitivement acquis.

4. La République fédérale propose Maastricht et, en deuxième lieu, Fontainebleau. La décision n'a pas encore été prise et dépendra de l'attitude des autres pays membres en ce qui concerne les langues officielles. En effet, la R.F.A. tient absolument à ce que l'allemand soit reconnu comme langue officielle.

**European co-operation in the field of military
and civil computers**

REPORT ¹

**submitted on behalf of the
Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions ²
by Mr. Chapman, Rapporteur**

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION

on European co-operation in the field of military and civil computers

EXPLANATORY MEMORANDUM

submitted by Mr. Chapman, Rapporteur

Introduction

- I. The importance of computers
- II. History of computer development
- III. Military applications
- IV. The computer industry in Europe
- V. The possibilities of co-operation

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee* : Mr. Bourgoïn (Chairman) ; MM. Flämig, La Loggia (Vice-Chairmen) ; MM. Bos, Capelle (Substitute : Bizet), Chapman, de Chevigny, Corti, De Graww, Elvinger, Johnson (Substitute : St. John-Stevas), Lloyd, von Merkatz (Substitute : Mrs.

Massein), Meyers (Substitute : Van Lent), de Montesquiou (Substitute : Valleix), Pecoraro, Mrs. Pitz-Savelsberg, MM. Porthoine, Rhodes, Richter, Treu.

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**La coopération européenne dans le domaine
des ordinateurs militaires et civils**

RAPPORT ¹

**présenté au nom de la
Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale ²
par M. Chapman, rapporteur**

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION
sur la coopération européenne dans le domaine des ordinateurs militaires et civils

EXPOSÉ DES MOTIFS
présenté par M. Chapman, rapporteur

Introduction

I. L'importance des ordinateurs

II. Historique de la mise au point des ordinateurs

III. Les applications militaires

IV. L'industrie des ordinateurs en Europe

V. Les possibilités de coopération

1. Adopté par la commission à l'unanimité.

2. *Membres de la commission*: M. Bourgoïn (président); MM. Flämig, La Loggia (vice-présidents); MM. Bos, Capelle (suppléant: Bizet), Chapman, de Chevigny, Corti, De Grauw, Elvinger, Johnson (suppléant: St. John-Stevas), Lloyd, von Merkatz (suppléant: Mme

Massein), Meyers (suppléant: Van Lent), de Montesquiou (suppléant: Valleix), Pecoraro, Mme Pitz-Salvesberg, MM. Portheine, Rhodes, Richter, Treu.

N.B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

Draft Recommendation
on European co-operation in the field of
military and civil computers

The Assembly,

1. Recognising the extent to which, before the end of this century, computers will dominate our lives and be indispensable to the armed forces, to education, industry and government ;
2. Noting the present control of the world and especially the Western European market for computers by American firms, their strength having been so largely created by United States Government expenditure for military research and development ;
3. Believing that Europe must, within the next few years, make better progress in co-operation between the individual national computer enterprises if it is to counter final domination in large computers by United States firms, to win back a significant part of its own national market, and thus to avoid domination of our way of life by United States educational and managerial systems spread by the United States computers ;
4. Welcoming the proposals to the EEC Medium-Term Economic Policy Committee by the Aigrain Group for specific projects of computer collaboration, and the comments of the Commission on how these proposals can be executed and carried out in co-operation with countries beyond the Six ;
5. Welcoming the project for an institute, under the auspices of NATO, which will try to develop software that can be used on various computers, and regretting lack of co-operation in the field of military computers generally,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

- I. Seek every possible means of expediting the proposals of the Aigrain Group and the Commission so that a viable European computer industry emerges quickly ;
- II. In particular, establish a working group which will make a study of future governmental computer needs, plan a computer corresponding to the requirements thus defined and arrange for it to be ordered from and built by a consortium of the larger European firms ;
- III. Ask governments which are giving financial help to individual computer enterprises, to make it clear that none of this assistance will be endangered if the firms increasingly collaborate together in hardware (e.g. in producing a standard European successor to the IBM-United States 360 range of computers), in computer languages and software generally, in joint training facilities and schools, and if they undertake other forms of co-operation that will help a truly European industry steadily to emerge ;
- IV. Speed work on the project for a European company and for agreements, in the Six and beyond, on the legal and tax treatment of cross-frontier mergers, thus helping any new international groupings in the computer industry ;
- V. Actively promote the idea of a "buy European" policy in computers, without, however, involving uneconomic purchasing or trade discrimination ;

Projet de recommandation
sur la coopération européenne dans le domaine
des ordinateurs militaires et civils

L'Assemblée,

1. Reconnaissant qu'avant la fin de ce siècle, les ordinateurs vont dominer progressivement notre vie et devenir indispensables dans le domaine des forces armées, de l'éducation, de l'industrie et du gouvernement ;
2. Notant que les entreprises américaines contrôlent actuellement le marché mondial et notamment ouest-européen des ordinateurs et que leur force découle en grande partie des dépenses de recherche et de développement effectuées par le gouvernement américain dans le domaine militaire ;
3. Estimant que l'Europe doit, au cours des prochaines années, progresser plus rapidement sur la voie de la coopération entre les industries d'ordinateurs nationales si elle veut s'opposer à la domination totale des firmes américaines dans le secteur des gros ordinateurs, regagner une part importante de son propre marché et éviter ainsi de voir son mode de vie dominé par les méthodes américaines d'éducation et de gestion diffusées par les ordinateurs américains ;
4. Se félicitant des propositions présentées par le Groupe Aigrain au Comité de politique économique à moyen terme de la C.E.E., et portant sur des projets spécifiques de collaboration en matière d'ordinateurs, et de l'avis de la Commission sur la manière dont ces propositions pourraient être mises en œuvre et réalisées en coopération avec des pays autres que les Six ;
5. Se félicitant du projet de création, sous l'égide de l'O.T.A.N., d'un institut chargé de mettre au point un *software* susceptible d'être utilisé par divers ordinateurs, et regrettant, d'une manière générale, l'absence de coopération dans le domaine des ordinateurs militaires,

RECOMMANDE AU CONSEIL

- I. De rechercher l'ensemble des moyens susceptibles de hâter la mise en œuvre des propositions du Groupe Aigrain et de la Commission afin de créer rapidement en Europe une industrie des ordinateurs qui soit viable ;
- II. De créer, notamment, un groupe de travail chargé d'étudier les besoins futurs des gouvernements en matière d'ordinateurs, de préparer un projet d'ordinateur correspondant aux besoins ainsi définis et de faire en sorte que la commande en soit passée à un consortium de grandes firmes européennes chargé de sa construction ;
- III. De demander aux gouvernements qui apportent une aide financière à des entreprises d'informatique de déclarer nettement que cette aide ne sera pas remise en question si ces entreprises accroissent leur collaboration dans le domaine du matériel (par exemple, pour la construction d'un ordinateur européen standard susceptible de remplacer l'I.B.M.-U.S. 360), dans celui des langages de programmation et du *software* en général, ainsi que dans celui de l'enseignement et des moyens de formation, et si elles mettent en œuvre d'autres formes de coopération destinées à permettre la création progressive d'une industrie véritablement européenne ;
- IV. D'accélérer les travaux relatifs au projet de société européenne et aux accords, dans le cadre des Six et au-delà, portant sur la législation et la fiscalité concernant les fusions transnationales, afin de permettre de nouveaux regroupements internationaux dans l'industrie des ordinateurs ;
- V. D'encourager activement l'idée d'une politique d'achat des ordinateurs européens sans entraîner, toutefois, des acquisitions peu rentables ou des discriminations sur le plan commercial ;

VI. Make new attempts to co-ordinate computer requirements for the individual armed forces and to promote joint research and development in this sphere ;

VII. Give special priority to the NATO project for an institute to develop a form of software that can be used on various computers, thus helping to find a way of allowing Europe to be independent in the content of management technique and education of the future.

VI. De s'efforcer à nouveau de coordonner les besoins en ordinateurs des forces armées nationales et d'encourager la recherche et le développement dans ce domaine ;

VII. De donner en particulier la priorité au projet de création, dans le cadre de l'O.T.A.N., d'un institut destiné à mettre au point une forme de *software* susceptible d'être utilisée par divers ordinateurs, ce qui fournirait à l'Europe le moyen d'accéder à l'indépendance dans le domaine des méthodes de gestion et d'éducation de l'avenir.

Explanatory Memorandum

(submitted by Mr. Chapman, Rapporteur)

Introduction

“Because of the lightning development of the computer industry, we are now going through a kind of revolution which is more important and moving faster than the one in the eighteenth century which carried Europe from the craftsman to the industrial era.

.....

In future, all the activities of mankind will be affected by computers, which we shall use in the same way as today we accept the use of electricity, gas, television or the telephone.”

Mr. Robert Galley, French Minister responsible for Scientific Research and Atomic and Space Questions

(Le Monde Diplomatique, December 1968)

1. The truth of these words of Mr. Galley is not generally realised. The impact of the computer on our civilisation is indeed as important as the industrial revolution which brought our present way of life: by the year 2000, when the working week will be one-third or perhaps one-half less than today, the computer will dominate our education and our leisure, our industry and our government. It has often been the case that those living through a revolution of this magnitude fail to realise it, and certainly fail to correct some of its dangers while there is yet time.

2. In terms of the next ten years, it is of course the case that European co-operation in the field of civil and military computers cannot be separated from an overall European industrial policy. In this context, one can distinguish three kinds of industrial problem. There is the problem of the reconversion of declining industries (textiles, mining, etc.). Secondly, there are issues concerning the established industries (steel, chemicals, etc.) which may need to undergo a process of modernisation and cross-frontier mergers as well as general restructuring. Finally, there are the technologically advanced growth

industries (electronic, nuclear energy, etc.) on which the future expansion of European industry largely depends and where, again, there are particular problems of European collaboration. In each of these groups the aim is to create a European-wide market — giving the advantages of scale of production for both home and export markets, and ability to compete against other world giants.

3. This report will suggest that there is a particular sense in which co-operation in the European computer industry is very urgent. It cannot really wait for the day when the EEC is finally enlarged or when the will to political unity finally emerges. American firms already control practically 90 % of the world computer market and over three-quarters of the market in Europe. Some time in the 1970s — we can argue whether it will be five or seven years hence — Western European demand for computers will reach a peak equalling that of the United States, possibly about 25,000-30,000 systems per year, two or three times the present figure for Western Europe. And at that period of peak demand, when the real pattern of computer use in Europe will be being finally formed and when the computer will be making its mass entry into education, the danger is that the new fourth generation of American and IBM (International Business Machines) computers will establish a stranglehold on the European market for large computers, and a stranglehold that it will be too late to break. In a very real sense, Europe has about five years in which to organise in some way to prevent this and to try to retain, say, at least 50 % of its own market.

4. The report will suggest how we might foster, urge and assist the co-operation that is needed between the major firms of the European computer industry; and will examine present hopeful developments, particularly those in the Aigrain (formerly Maréchal) Group of the EEC Medium-Term Economic Policy Committee, which has recently been reactivated and charged with the task of proposing a programme of scientific

Exposé des motifs

(présenté par M. Chapman, rapporteur)

Introduction

« Nous vivons actuellement, du fait du développement foudroyant de l'informatique, une sorte de révolution, plus importante et surtout plus rapide que celle du XVIII^e siècle, qui a fait passer l'Europe de l'ère artisanale à l'ère industrielle.

.....

Dans l'avenir, toutes les activités humaines seront concernées par l'informatique, à laquelle on aura recours comme aujourd'hui l'on utilise, sans même y penser, l'électricité, le gaz, la télévision ou le téléphone. »

M. Robert Galley, Ministre français chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales
(*Le Monde diplomatique*, décembre 1968)

1. D'une manière générale, la vérité des propos de M. Galley n'est pas encore reconnue. L'incidence de l'ordinateur sur notre civilisation est pourtant aussi importante que la révolution qui a engendré notre mode de vie actuel. En l'an 2000, lorsque la semaine de travail aura été réduite d'un tiers, de la moitié peut-être, l'ordinateur dominera l'enseignement et les loisirs, l'industrie et le gouvernement. L'histoire montre que les révolutions de cette envergure passent souvent inaperçues de ceux qui les vivent et qui ne peuvent, de ce fait, en corriger certains aspects dangereux alors qu'il en est temps encore.

2. Dans la perspective des dix prochaines années, il est naturellement impossible de séparer la coopération européenne dans le domaine des ordinateurs civils et militaires de la politique industrielle européenne dans son ensemble. A cet égard, on peut répartir les problèmes industriels en trois catégories. Il y a, premièrement, le problème de la reconversion des industries sur le déclin (industrie textile, mines, etc.). Il y a, deuxièmement, les problèmes posés par les industries établies (sidérurgie, industrie chimique, etc.) qui nécessiteront peut-être une modernisation, des fusions transnationales aussi bien qu'une re-

structuration d'ensemble. Il y a, enfin, les industries fondées sur les techniques de pointe (l'électronique, l'énergie nucléaire, etc.) dont dépend en grande partie l'avenir du développement de l'industrie européenne et qui posent, par ailleurs, des problèmes particuliers sur le plan de la coopération européenne. Il s'agit, pour chacun de ces groupes, de créer un marché à l'échelle de l'Europe, qui apportera les avantages de la grande production sur le marché intérieur comme sur celui de l'exportation et permettra de lutter à armes égales avec les autres géants mondiaux.

3. Le présent rapport se propose de montrer les raisons pour lesquelles la coopération sur le plan de l'industrie européenne des ordinateurs s'impose de toute urgence. Elle ne peut attendre que la C.E.E. soit enfin élargie ou que la volonté d'unité politique ait enfin triomphé. Les firmes américaines contrôlent déjà près de 90 % du marché mondial des ordinateurs et plus des trois quarts du marché européen. Au cours des années 1970 — dans cinq ans, dans sept ans peut-être — les besoins de l'Europe occidentale en matière d'ordinateurs atteindront un maximum qui rejoindra celui des Etats-Unis, probablement de 25.000 à 30.000 systèmes par an, c'est-à-dire le double ou le triple du nombre des calculateurs actuellement installés en Europe occidentale. Et lorsque ce maximum sera atteint, lorsque l'Europe sera finalement parvenue à son véritable régime d'utilisation et que l'ordinateur interviendra d'une façon massive dans l'enseignement, il est à craindre que l'apparition des calculateurs américains et I.B.M. (*International Business Machines*) de la quatrième génération n'exerce, sur le marché européen des gros ordinateurs, une emprise contre laquelle il sera trop tard pour lutter. En réalité, l'Europe dispose donc d'environ cinq ans pour s'organiser et faire en sorte qu'une telle situation ne puisse se créer et pour tenter de conserver la moitié de son propre marché.

4. Le présent rapport se propose également d'indiquer les moyens susceptibles d'encourager, d'accélérer et de soutenir la coopération indispensable entre les grandes entreprises européennes dans le domaine des ordinateurs. Il examinera l'évolution favorable qui se dessine actuellement, en particulier au sein du Groupe Aigrain (ancien Groupe Maréchal) du Comité de politique économique à moyen terme de la C.E.E., qui a

and technological co-operation between the Six and with the applicant countries.

I. The importance of computers

5. The importance of computers can be analysed in different ways, for instance, computer orders might have risen by the mid-1970s to about \$200 million in Europe alone. Politically speaking no single technological development in history has had such immediate impact on man and on his way of life. In many respects computers have erased time, altered the ordinary boundaries and relationships that affect our lives and our organisations.

6. As an indication of the degree of assimilation of computers into our society, one has only to imagine what would happen if they were suddenly withdrawn from service. It would no longer be possible to collect taxes, banking operations would come to a standstill, airline travel would be disrupted and much of what is now taken for granted would no longer exist.

7. In the public services generally, the computer is becoming more and more important. Already it is widely used in traffic control and social security records, it is used to construct varying models of the whole economy and will steadily order a great deal of our national economic planning; and within our lifetime whole sections of the educational system will be based on learning by computer and on use of remote-access computers able to store the world's knowledge in field after field.

8. The computer might, in fact, lead to a new form of society, as happened when the printing press, the steam engine and electricity were invented. It has a direct influence on government, education, banking and finance, medicine, industrial and business management, and, last but not least, national security.

9. In the military field, the impact of the sudden withdrawal of the computer would be, for example, that neither the Strategic Air Command in Omaha, Nebraska, nor the Soviet's counterpart could function, as computers are integral parts of missiles and bombers as well as irreplaceable

tools to process the data used in military planning and management.

10. In the OECD's general report on "Gaps in Technology", it is stated that all member countries have a *vital* interest in accelerating the use of computers in all segments of society and the economy :

"... Whilst the development of a production capacity is likely to remain within the realm of bilateral co-operation, the interest in utilisation is shared by all. The OECD Group of Experts on Electronic Computers has recommended a number of specific fields as calling for international co-operation ; intergovernmental co-operation in planning network systems ; exchange of information on advanced applications, for example, in the areas of health, education, transportation, urban planning and government services ; promotion of educational facilities and development of curricula ; international library for systems descriptions through which government and industry could exchange and use information about systems ; and co-operation in software development."

11. The vital interest in accelerating the use of computers is directly related to the need to deal more successfully with the complexity of modern society. The structural complexity of our society and the multitude of inter-actions that take place within it put a great strain on the ability of every member of this society to comprehend and deal successfully with the variety of problems that confront us in our daily lives. Professor Edward Teller, the distinguished nuclear scientist, said that the consequences of the development of computers are almost without limit, not merely in the successful mechanisation of simple functions of a clerical, industrial or academic nature, but rather in the field of the intelligent employment of human brains.

12. The electronic devices will release us from thought-drudgery in the way that machines have released us from muscle-drudgery.

repris récemment ses travaux et qui a été chargé de proposer un programme de coopération scientifique entre les Six et les pays candidats.

I. L'importance des ordinateurs

5. L'importance des ordinateurs revêt des aspects très divers. Il est fort possible, par exemple, qu'entre 1970 et 1980, les commandes d'ordinateurs s'élèvent à 200 millions de dollars environ pour la seule Europe. Sur le plan politique, aucun progrès technique n'a eu, dans le passé, une influence aussi immédiate sur l'homme et sur sa vie de tous les jours. Dans de nombreux domaines, les ordinateurs ont supprimé le temps, modifié les relations et les frontières habituelles qui affectent nos vies et nos organisations.

6. Pour avoir une idée de la manière dont les ordinateurs ont été assimilés par notre société, il suffit d'imaginer ce qui se produirait s'ils étaient brusquement mis hors service. Il serait impossible de percevoir les impôts ; les opérations bancaires seraient arrêtées ; le trafic aérien serait interrompu et nombre de choses que nous trouvons maintenant naturelles disparaîtraient.

7. Dans les services publics, l'ordinateur a pris, d'une manière générale, une place de plus en plus importante. Il est déjà largement utilisé pour le trafic aérien et les archives de la sécurité sociale ; il est utilisé pour établir divers modèles de l'ensemble de l'économie et va ordonner progressivement la majeure partie de nos plans économiques nationaux ; des secteurs entiers de notre système d'éducation vont bientôt être fondés sur l'enseignement par ordinateur et sur l'utilisation à distance d'ordinateurs capables de stocker, dans tous les domaines, toutes les connaissances du monde entier.

8. L'ordinateur pourrait même engendrer une nouvelle forme de société, comme ce fut le cas pour l'imprimerie, la machine à vapeur ou l'électricité. Il exerce une influence directe sur le gouvernement, l'enseignement, les banques et la finance, la médecine, la gestion industrielle et commerciale et, enfin et surtout, la sécurité nationale.

9. Dans le domaine militaire, la disparition soudaine de l'ordinateur mettrait, par exemple, le *Strategic Air Command* à Omaha, Nebraska, et son homologue soviétique, dans l'impossibilité de fonctionner, étant donné que les ordinateurs font partie intégrante des engins et des bombardiers

et qu'ils constituent, par ailleurs, des instruments irremplaçables pour l'exploitation des données qu'utilisent les militaires en matière de planification et de gestion.

10. Le rapport général de l'O.C.D.E. sur les « Ecarts technologiques » déclare qu'il est d'un intérêt *vital* pour chaque pays membre d'accélérer l'utilisation des ordinateurs dans tous les secteurs de la société et de l'économie :

« ...La création d'une capacité de production restera sans doute du domaine de la coopération bilatérale, mais tous les pays ont intérêt à développer l'utilisation des calculateurs. Le groupe d'experts de l'O.C.D.E. sur les calculateurs électroniques a recommandé une coopération internationale dans les domaines suivants : coopération intergouvernementale dans la planification des réseaux, échange d'informations sur les applications de pointe, par exemple dans les domaines de la santé publique, de l'enseignement, des transports, de la planification urbaine et des services publics ; développement des moyens d'éducation et des programmes d'enseignement ; création d'une bibliothèque internationale de descriptions de systèmes, par l'intermédiaire de laquelle les gouvernements et l'industrie pourraient échanger et utiliser les informations sur les systèmes ; coopération dans le développement du *software* (programmes et aides à la programmation). »

11. L'intérêt vital d'accélérer l'utilisation des ordinateurs est lié directement à la nécessité d'aborder avec plus de succès les complexités de la société moderne. La complexité des structures de notre société et la multiplicité des interactions qui s'y produisent imposent à chacun un gros effort de compréhension pour aborder avec succès les divers problèmes auxquels nous devons chaque jour faire face. Le professeur Edward Teller, éminent spécialiste en matière nucléaire, a déclaré que les conséquences de la mise au point des ordinateurs étaient pratiquement illimitées, non seulement dans le domaine de la mécanisation des tâches simples qui concernent l'administration, l'industrie et l'enseignement, mais encore dans celui de l'utilisation intelligente du cerveau humain.

12. Les calculateurs électroniques nous épargneront les efforts de compréhension comme les machines nous ont libéré du travail musculaire.

13. This trend is mirrored in the range of function of the computer. Today, 70 % of installed computers are of a clerical nature, 20 % of an industrial nature and 10 % control manufacturing operations. By 1975 it is estimated that in the United States 100,000 computers will be installed compared with the present figure of 63,000 ; in Western Europe there will also be 100,000 as opposed to 20,000 at present. Half of this greatly increased number will control manufacturing operations, 30 % of an engineering and only 20 % of a clerical nature.

14. Having outlined the importance of computers in our everyday lives, your Rapporteur wishes to point out, however, that there is a danger of the computer revolution coming upon us, just as television and mass air travel did — without our realising it ; but the dangers from unplanned control of our lives, particularly if the computers become almost entirely American, are vastly greater.

15. Firstly, public opinion must be aroused to the fact that if Europe is unable to establish an economically sound computer industry within the next two to five years, the opportunity to do so will certainly not arise at a later date. The American position in Europe — already supplying 80 % of Europe's computers — and particularly that of IBM (International Business Machines) is very strong, particularly in the military field ; and once IBM machines have been installed, and industrial or military programmes translated into IBM computer language, it will be extremely difficult and costly to switch programmes to other machines and other systems. This is particularly so when it is remembered that the software, after the initial years, costs as much as the computer itself. Secondly, it has become increasingly clear that the present technological gap between the United States and Europe is much more one of management than of science, research and development.

“What we do with computers will tell us whether Europe can survive.

.....

Such efforts by France and Germany, however useful psychologically or as short-term measures, do not have the slightest

chance of bringing them up to the level of international competition.

.....

No area of industry can ever be independent so long as we rely on others for computers. If there is a battle for the future, it is the battle of the computer.”¹

16. There is still a will in Europe to remain independent of America and not for purely chauvinistic or anti-American reasons. The real arguments to keep European control of our own computer market are that otherwise (a) all management techniques will become appendages of the United States system since United States computers and computer language will control us in that direction and (b) dependence on the American computer industry, for instance in education, using inevitably only American — IBM — software, will mean an increasing loss of control over the content of education. IBM can be regarded in certain circumstances as a useful arm of the State Department. It could be a new and more insidious form of colonialism.

17. Especially so as United States firms operating in Europe show no signs of offering real participation in management of such a branch firm.

II. History of computer development

18. The computer was conceived in Germany in the 1930s and the first to become operational was the Z3, an electromechanical machine constructed by Konrad Zuse. Next to Germany, the most advanced country in the field of computers was Great Britain based on research work at the National Physical Laboratory. The Americans took a long time to understand the rôle the computer would play in industrial development. It was during the war that they slowly began to realise the need for such machines.

19. When the United States suddenly entered the war in 1942, the government was faced, at

1. The American Challenge, by J.-J. Servan Schreiber.

13. Cette tendance se reflète dans la gamme des fonctions attribuées aux ordinateurs. Aujourd'hui, 70 % des ordinateurs installés accomplissent des tâches administratives, 20 % des tâches industrielles et 10 % contrôlent des opérations de fabrication. On estime qu'en 1975, 100.000 ordinateurs seront installés aux Etats-Unis, alors qu'il n'en existe à l'heure actuelle que 63.000 ; l'Europe occidentale disposera également de 100.000 calculateurs contre 20.000 actuellement. La moitié de ces machines contrôleront des opérations de fabrication, 30 % accompliront des tâches techniques et 20 % seulement des tâches administratives.

14. Après avoir souligné l'importance des ordinateurs dans notre vie quotidienne, votre rapporteur voudrait rappeler, néanmoins, qu'ils pourraient y provoquer des bouleversements — comme ce fut le cas pour la télévision et la généralisation du transport aérien — sans que nous en rendions compte. Mais le danger d'un contrôle non concerté de nos vies — notamment si les ordinateurs devenaient pratiquement le monopole des Américains — serait beaucoup plus grave.

15. Premièrement, il convient de persuader l'opinion publique que si l'Europe est incapable de créer, au cours des deux à cinq prochaines années, une industrie des ordinateurs économiquement saine, l'occasion ne se représentera certainement jamais. En Europe, la position des Américains — qui fournissent déjà 80 % des ordinateurs européens — et notamment celle d'I.B.M. est extrêmement forte, surtout dans le domaine militaire, et, une fois que les machines I.B.M. seront installées et que les programmes industriels et militaires auront été traduits en langage I.B.M., il sera extrêmement difficile et onéreux de changer de machines et de systèmes. Il convient, en effet, de se rappeler que le *software*, au bout de quelques années, revient aussi cher que l'ordinateur lui-même. Deuxièmement, il apparaît de plus en plus clairement que l'écart technologique entre les Etats-Unis et l'Europe est d'abord un écart dans les méthodes de gestion plutôt qu'un retard dans le domaine de la science, de la recherche et du développement.

« ...C'est aux ordinateurs qu'on verra si l'Europe est encore vivante.

.....

Ni les efforts français, ni les efforts allemands, excellents sur le plan psychologique, et comme mesures provisoires, n'ont la moi-

dre chance d'aboutir à la compétitivité internationale.

.....

Aucun secteur industriel ne pourra plus jamais être indépendant si l'on ne commence pas par les ordinateurs. S'il y a une bataille de l'avenir, c'est la bataille du Calcul. »¹

16. Il existe encore en Europe la volonté de rester indépendants des Etats-Unis, et pas seulement par chauvinisme ou par anti-américanisme. En vérité, notre continent doit garder le contrôle de son propre marché des ordinateurs car, dans le cas contraire, (a) toutes les techniques de gestion dépendront entièrement du système américain, étant donné que les ordinateurs et le langage de programmation américains nous entraîneront inévitablement dans cette direction, et (b) notre dépendance de l'industrie américaine des ordinateurs, dans le domaine de l'éducation, notamment, où le *software* américain — I.B.M. — sera inévitablement le seul à être utilisé, se traduira par un droit de regard de plus en plus réduit sur le contenu de l'enseignement. I.B.M. peut-être considérée, dans certains cas, comme un prolongement utile du Département d'Etat, mais elle pourrait engendrer une forme nouvelle et plus insidieuse de colonialisme.

17. Et ce d'autant plus que les firmes américaines opérant en Europe ne paraissent aucunement disposées à offrir une participation réelle dans cette branche.

II. Historique de la mise au point des ordinateurs

18. L'ordinateur a été conçu en Allemagne entre 1930 et 1940, et le premier mis en état de fonctionner fut le Z.3, une machine électro-mécanique construite par Konrad Zuse. Après l'Allemagne, le pays le plus en avancé était l'Angleterre, en raison des travaux de recherche effectués par le *National Physical Laboratory*. Les Américains ont mis beaucoup de temps avant de comprendre le rôle que jouerait l'ordinateur dans le développement industriel. Ce n'est que pendant la guerre qu'ils se rendirent compte de la nécessité de ce genre de machines.

19. Lorsque les Etats-Unis entrèrent en guerre en 1942, le gouvernement dut très rapidement

1. « Le défi américain », par J.-J. Servan-Schreiber.

very short notice, with the enormous task of organising the supply of weapons on a scale hitherto unknown. Personnel problems arose on a similar scale. Personnel and material had to be co-ordinated and controlled by a minimum number of high-level men from Washington. The United States Air Force brought some well-known mathematicians into its planning department and the problems were expressed as if they were mathematical formulas. Once this was done they could be added or subtracted by an automatic calculator — the computer. The problems connected with mobilising an army and air force which had been increased 1,000-fold could then be mastered by relatively few people. The men in the Pentagon were thus able to direct the war machine at industrial, supply and personnel level.

20. When the Manhattan Project — research and development on the atomic bomb — started, increasingly powerful computers were needed to solve, *within the time limits* set by the President and his military advisers, the problems which arose. Great technological institutes such as the Institute of California and the Massachusetts Institute of Technology provided scientists and engineers to help the government win the war. After the war, the development of the H-bomb and the space effort after the orbiting of the first Sputnik necessitated the further development of computers from simple calculating machines to the present-day third generation computers. Since they were first introduced, less than a quarter of a century ago, computers have gone through three generations, each signifying a vast increase in their capabilities.

21. The first entirely electronic American machine, developed in 1946, required 18,000 tubes as compared to 1,500 for the Z3. The first generation of computers was based on the ordinary electronic tubes and the machines themselves were relatively slow. The second generation, some six years ago, replaced the tubes with small transistors. The third generation uses the tiny integrated circuits, able to do the job of hundreds of the old-type components (transistors, pins, wires, circuit boards, etc.) by combining all their different electrical functions into one tiny chip. Integrated circuits are already being used on submarine-based Polaris missiles, the swing-wing

F-111 fighter, the Concorde, etc.

22. Economic justification for building new types is only to be found in a fast-growing, extended market. Since the early 1960s, IBM has conquered 75 % of the world computer market outside the United States and the United Kingdom. The European governments, especially those of Britain, France and Germany, became very worried about the serious political implications liable to result from American control of an industrial field which would be of vital importance in the future — i.e. computers. All three governments have now taken steps to create national computer industries in order to avoid American hegemony.

23. However, to achieve a rationalised and viable European computer industry, both governments and industry must act soon. Especially in the manufacture of advanced components, European companies should do everything in their power not to leave this market to the Americans whose companies — Motorola, Texas Instruments and Fairchild — and their European-based factories, have already conquered a great part of the market. The American companies already earn substantial incomes from basic patent royalties.

24. European manufacturers should be aware that this type of industrial investment needs a minimum market and that they must unify their efforts. So far, the computer industry has depended primarily on manpower and labour, but the history of the computer has now advanced to such an extent that capital investment has become a major factor. IBM has invested over a 4-year period \$5,000 million in its project for third generation computers, a sum equal to the total annual space budget of the United States.

25. The development of computers in the near future might well be towards multi-access computers. A direct link will be established between the telephone network, the computer and a network of data-processing and data-transmission. The telephone network will then be used not to transmit a conversation but all information regarding a certain enterprise. Direct contact can be established through telephone and computers with the data-processing machine. The telephone network will become a network for

faire face au problème énorme que constituait l'organisation des approvisionnements en armes à une échelle jusque-là inconnue. Des problèmes du même ordre se posèrent en matière de personnel. Les besoins en personnel et en matériel durent être coordonnés à Washington par un nombre limité de fonctionnaires supérieurs. L'armée de l'air américaine fit entrer, dans son département des plans, un certain nombre de mathématiciens célèbres ; elle les chargea de traduire les problèmes qui se posaient en formules mathématiques qui purent ensuite être additionnées ou soustraites par un calculateur automatique, l'ordinateur. Les problèmes soulevés par la mobilisation d'une armée ou d'une force aérienne, qui se trouvaient multipliés par mille, purent alors être réglés par un nombre d'individus relativement restreint. Les hommes du Pentagone furent ainsi en mesure de diriger l'effort de guerre sur le plan de l'industrie, des approvisionnements et du personnel.

20. Lorsque le projet Manhattan — c'est-à-dire l'étude et la mise au point de la bombe atomique — fut lancé, des ordinateurs de plus en plus puissants se révélèrent indispensables pour résoudre, dans les délais imposés par le Président et par ses conseillers militaires, les problèmes qui se posaient. Les grands instituts technologiques tels que l'*Institute of California* et le *Massachusetts Institute of Technology* fournirent au gouvernement les chercheurs et les ingénieurs nécessaires pour gagner la guerre. Après la guerre, la mise au point de la bombe H et l'effort spatial déployé après la mise sur orbite du premier Spoutnik exigèrent le passage des simples calculateurs aux ordinateurs de la troisième génération que nous connaissons aujourd'hui. Depuis leur introduction, il y a moins de vingt-cinq ans, les ordinateurs sont passés par trois stades qui se sont traduits, à chaque fois par un énorme accroissement de leurs performances.

21. La première machine américaine entièrement électronique, achevée en 1946, comptait 18.000 lampes, tandis que le Z.3 n'en utilisait que 1.500. La première génération était fondée sur l'équipement électronique ordinaire (lampes) et les appareils étaient relativement lents. La deuxième génération, il y a environ six ans, a substitué les petits transistors aux lampes, et la troisième utilise maintenant les micro-circuits intégrés qui remplacent à eux seuls des centaines d'éléments plus anciens (transistors, tubes, fils, panneaux de circuits, etc.) en combinant leurs diverses fonctions électriques sur une surface extrêmement réduite. Les circuits intégrés sont déjà utilisés

pour les missiles Polaris à bord des sous-marins, le chasseur F-111 à flèche variable, le Concorde, etc.

22. La fabrication de nouveaux modèles ne peut se justifier, sur le plan économique, que par la croissance rapide d'un vaste marché. Depuis les années 1960, I.B.M. a conquis 75 % du marché mondial en dehors des Etats-Unis et du Royaume-Uni. Les gouvernements européens, notamment en Angleterre, en France et en Allemagne, très inquiets des conséquences politiques graves qui résulteraient de la prise de contrôle par les Américains d'un secteur industriel qui revêtira bientôt une importance vitale, ont maintenant décidé de créer des industries nationales des ordinateurs afin d'échapper à l'hégémonie américaine.

23. Toutefois, les gouvernements et les industries doivent agir rapidement s'ils veulent mettre sur pied une industrie des ordinateurs rationnelle et viable en Europe. Dans la fabrication des composants évolués, notamment, les firmes européennes devraient faire tout ce qui est en leur pouvoir pour ne pas abandonner aux Etats-Unis un marché que les firmes américaines — Motorola, Texas Instruments et Fairchild — et les usines qu'elles ont implantées en Europe ont déjà conquis en majeure partie. Les sociétés américaines perçoivent déjà, sur les brevets de base, des redevances substantielles.

24. Les constructeurs européens devraient comprendre que ce genre d'investissement industriel exige d'abord un marché minimum et qu'il est nécessaire d'unir leurs efforts. Jusqu'ici, l'industrie de l'informatique a dépendu essentiellement de la main-d'œuvre, mais les ordinateurs ont fait de tels progrès que les investissements sont devenus maintenant un facteur capital. I.B.M. a investi en quatre ans plus de 5 milliards de dollars dans son programme d'ordinateurs de la troisième génération, c'est-à-dire une somme égale au budget que les Etats-Unis consacrent annuellement à leurs activités spatiales.

25. L'informatique pourrait fort bien s'orienter, dans un proche avenir, vers l'utilisation d'ordinateurs à accès multiples. Un lien direct sera établi entre le réseau téléphonique, l'ordinateur et le réseau de traitement et de transmission des données. Le réseau téléphonique servira non plus à transmettre des conversations, mais toutes les informations concernant une entreprise donnée. Un contact direct pourra être établi, grâce au téléphone et aux ordinateurs, avec la machine de traitement des données. Le réseau téléphonique

exchange of information in all its forms. The enormous processing and storage power of the computer can then be used on a remote basis via telephone equipment. Terminal usage can be expanded in many fields of manufacturing, distribution, medicine, education as well as government service. This means that there will be an increased demand for big machines in which the price per unit of storage and processing can be much lower than that of the smaller commercial machines installed today.

26. The next generation of equipment will be characterised by the ability of people to communicate directly with the machines as opposed to indirect communication through cards and tape. They will also make possible computerised administration on the local, regional and national levels ; public registers, economic statistics, social security and fiscal administration can be dealt with at the appropriate level without needing costly and cumbersome bureaucracies at the different levels of government. As this new type of computer is going to be easier to use by the average person, its range of applications will be correspondingly wider.

III. Military applications

27. In the military field computers already render many services at major unit headquarters as well as in the field headquarters. At command level they provide the commander with the basic elements for decision. All information, including basic data, up-to-date intelligence concerning friendly and enemy forces, terrain, and all other factors of the situation can be fully utilised. All basic data and intelligence can be stored and considered within a very short time. Computer applications are found in six areas :

- personnel systems ;
- logistic systems ;
- fire support systems ;
- intelligence systems ;
- command and control systems ; and
- communication systems.

28. In Vietnam all United States army divisions have some type of data-processing equipment. The personnel management systems keep track, for instance, of personnel with special skills, knowing where to reach them to fill urgent combat requirements. In logistics, automatic inventory control and stock control systems are being used. In stock control of spare parts another large system has been set up. One of the most dynamic applications of computer technology in Vietnam is the use of the field artillery data computer in the solution of the artillery gunnery problem. This computer offers the real possibility of rapid, first round accuracy on an enemy target ; it is faster and more accurate than men.

29. The worldwide military command and control system in Washington has automated extensions in Europe as well as in Asia — everywhere where large forces of American troops are deployed. A great number and many types of computers are in use with the American forces and the lack of standardisation already presents many problems.

30. Systems of similar nature are coming into use in the military forces of the Western European countries as well as in the forces of the Warsaw Pact countries.

31. Most computers for military uses are like civil computers, i.e. general-purpose computers, and a distinction between the two is therefore not valid. As far as the special-purpose computers are concerned there are, on the one hand, big computers like those for continental air defence (NADGE) and, on the other hand, the small specialised computers used in missiles, aircraft, tanks, artillery, etc. These computers needed to be miniaturised and made sturdier in order to be transportable and to stand up to various environments the world over. These military requirements might well lead to important spin-off effects for all markets.

32. As the NATO Treaty did not provide a supranational organisation for matériel, there is no NATO production in the sense of orders being passed by NATO to producers and no NATO centralised logistic system. Responsibility for equipping and maintaining forces has remained a national prerogative. It is therefore up to the national authorities to provide their forces with the large command and control com-

servira à l'échange d'informations sous toutes ses formes. L'énorme puissance de traitement et de stockage de l'ordinateur pourra alors être utilisée à distance grâce au téléphone. L'usage des terminaux pourra être étendu à de nombreux secteurs de la fabrication, de la distribution, de la médecine, de l'enseignement et des services publics. En conséquence, les besoins en gros ordinateurs augmenteront et le prix de l'unité de stockage et de traitement deviendra très inférieur à celui des machines commerciales moins puissantes installées actuellement.

26. La prochaine génération d'ordinateurs se caractérisera par la possibilité qu'elle offrira de communiquer directement avec les machines au lieu de communiquer indirectement avec elles par l'intermédiaire de cartes et de bandes. Elle permettra également de généraliser l'usage de ces machines dans l'administration sur le plan local, régional et national : l'état-civil, les statistiques, la sécurité sociale, les impôts pourront ainsi être traités au niveau approprié sans nécessiter un personnel important aux divers échelons de l'administration. La gamme d'applications de ce nouveau type d'ordinateur sera d'autant plus large qu'il sera plus facile à utiliser par le personnel administratif moyen.

III. Les applications militaires

27. Dans le domaine militaire, les ordinateurs rendent déjà de nombreux services dans les états-majors des principales unités ainsi que dans les états-majors en campagne. Au niveau du commandement, ils fournissent aux commandants les éléments de base nécessaires à la prise des décisions. Toutes les informations, y compris les données de base, les renseignements les plus récents concernant les forces amies et ennemies, le terrain, et tous les autres éléments de la situation peuvent être ainsi pleinement utilisés. Toutes les données de base et tous les renseignements peuvent être mis en mémoire et étudiés dans des délais extrêmement réduits. Les ordinateurs sont utilisés dans les six domaines suivants :

- personnel ;
- logistique ;
- appui-feu ;
- renseignement ;
- « command and control », et
- transmissions.

28. Au Vietnam, toutes les divisions de l'armée de terre américaine disposent d'un équipement de traitement des données. Les systèmes de gestion du personnel, par exemple, tiennent constamment à jour la liste des spécialistes afin de savoir où les atteindre en cas d'urgence. En logistique, on utilise des systèmes automatiques d'inventaire et de contrôle des stocks. Pour le contrôle des stocks des pièces de rechange, un système particulier a été mis en place. L'une des applications les plus dynamiques de la technologie des ordinateurs est l'exploitation par ordinateur des données d'artillerie de campagne pour résoudre les problèmes de balistique qui se posent. L'ordinateur permet ainsi d'atteindre rapidement et du premier coup un objectif ennemi ; il est plus rapide et plus précis que l'homme.

29. Le système de « command and control » militaire global situé à Washington a automatisé ses prolongements en Europe aussi bien qu'en Asie, partout où sont déployées des forces américaines importantes. Ces forces utilisent un grand nombre d'ordinateurs de types très divers et le manque de standardisation pose déjà de nombreux problèmes.

30. Des systèmes analogues commencent à être utilisés par les forces armées des pays d'Europe occidentale et des pays du Pacte de Varsovie.

31. La plupart des ordinateurs à usage militaire sont semblables aux ordinateurs à usage civil : il s'agit dans les deux cas d'ordinateurs polyvalents qui ne présentent aucune différence. En ce qui concerne les ordinateurs spécialisés, on peut distinguer, d'une part, les gros ordinateurs tels que ceux qu'utilise, par exemple, la défense aérienne du continent (NADGE) et, d'autre part, les petits ordinateurs utilisés pour les missiles, les avions, les chars, l'artillerie, etc. Il a fallu les miniaturiser afin de les rendre transportables et accroître leur robustesse pour qu'ils puissent résister aux diverses conditions d'utilisation dans le monde entier. Ces exigences d'ordre militaire pourraient fort bien avoir des répercussions importantes sur l'ensemble des marchés.

32. Etant donné que le traité de l'O.T.A.N. n'a prévu aucune organisation supranationale dans le domaine du matériel, il n'existe pas de production O.T.A.N., en ce sens que l'organisation ne passe pas de commandes aux constructeurs et qu'elle ne dispose d'aucun système logistique centralisé. L'équipement et l'approvisionnement des forces armées sont restés du ressort des autorités nationales. C'est donc à ces autorités qu'il appar-

puters for the military headquarters as well as install in the weapons systems the small military-purpose computers. The result of this policy has been that many countries have their home-produced small special-purpose computers installed in the weapons systems in use in their forces.

33. However, as not many officials in the European ministries of defence are competent in the field of large computers, the political authorities usually look to NATO for guidance and there American influence is predominant. This lack of experts in the European defence ministries makes the political authorities wary of deciding on a series of computers against the advice of the NATO authorities. They have no means of knowing whether the characteristics for the large military computers are well-enough defined. The NATO specifications for computers correspond mostly to IBM computers, which, from the European point of view, have the advantage of having been tested by their use in the American forces. The government of a European country which does not possess a computer industry will therefore be inclined — taking into account the narrow limits of the defence budget — to order the American system.

34. The European ideal cannot yet stand up to practical every-day short-term decisions. If the Europeans should co-operate, then the big producing countries and their industries should come together and plan their policy: the governments giving certain guarantees on the military market and the industries deciding whether this market is attractive enough to develop a computer required by the military authorities which is competitive vis-à-vis the American product. If, especially in the beginning, some government aid should be given, then the governments of the producing countries should provide this aid and subsidise the product if it is bought by a non-producing country. Compensation should also be given by the producing countries to the non-producing countries either in the form of money or know-how, enabling a non-producing country to get the technological or industrial spin-off from such a military order. The small European countries might be said to be colonised by a big American firm like IBM but, knowing the worldwide interest of such a firm and the competition by other American firms, they will prefer this American “colonisation” to a French or British one.

35. The word “colonisation” is used here on purpose as in the field of computers one is influenced by the type and origin of the computer, the technicians for instalment and maintenance and, last but not least, by its software. Until now the software of one machine has not been the same as that of another and the price of it is very important as, after the initial years, it is the same as that of the machine. Moreover, if software of a certain type of machine is already available in the Pentagon, in Washington, interesting offers of this type of software might be made to European ministries of defence.

36. The science authorities in NATO, convinced that it would be practically impossible to standardise military computers in use in NATO forces, are now trying to solve the problem of standardisation, starting on the software side.

37. In NATO, the Science Committee, and especially the study group on computer science, set up in October 1967, was to undertake a detailed assessment of this field of computer science and, in particular, to discuss the feasibility of an eventual computer science institute, and, if possible, details of its scientific programme, links with national efforts, organisation, requirements for buildings, cost location, etc. The study group considered the establishment of an institute to be a matter of great urgency. The duplication of individual efforts would be minimised; a better use of resources in money and manpower could be made; standardisation would be promoted and the savings from eliminating duplicate efforts could be substantial.

38. The computer science institute would have to work out a software project, finding methods of transforming the software to make it accessible to all machines. This would probably mean that a big computer would “translate” any software so that it could be “understood” by all types of machines.

39. A planning board for this institute has been set up and this board now has to decide on a

tient de fournir les gros ordinateurs de « command and control » destinés aux états-majors et de doter les systèmes d'armes des petits ordinateurs à usage militaire. Il en résulte que, dans de nombreux pays, les petits ordinateurs spécialisés dont sont dotés les systèmes d'armes sont de fabrication nationale.

33. Cependant, comme peu de fonctionnaires, dans les ministères nationaux de la défense, sont compétents dans le domaine des gros ordinateurs, les autorités politiques se tournent généralement vers l'O.T.A.N. où l'influence américaine est prédominante. L'absence de spécialistes dans les ministères nationaux de la défense incite les autorités politiques à la prudence lorsqu'il s'agit de choisir telle série d'ordinateurs contre l'avis des autorités de l'O.T.A.N. Elles n'ont aucune possibilité de savoir si les caractéristiques des gros ordinateurs militaires sont suffisamment définies. Les caractéristiques O.T.A.N. en matière d'ordinateurs correspondent, la plupart du temps, aux normes des calculateurs I.B.M. qui, du point de vue européen, ont l'avantage d'avoir fait leurs preuves dans les forces armées américaines. Un gouvernement européen qui ne dispose pas d'une industrie nationale dans le domaine de l'informatique tendra donc, compte tenu des limites étroites de son budget militaire, à adopter le système américain.

34. L'idéal européen n'est pas encore en mesure d'affronter les décisions à court terme qui doivent être prises chaque jour sur le plan pratique. Si les Européens coopéraient, les pays gros producteurs et leurs industries devraient alors se grouper et concerter leur politique, les gouvernements accordant certaines garanties en ce qui concerne le marché militaire et les industries décidant si ce marché est suffisamment intéressant pour leur permettre de mettre au point un ordinateur à usage militaire susceptible de concurrencer les fabrications américaines. Si, notamment au premier stade, une certaine aide officielle était possible, les gouvernements des pays producteurs ne devraient accorder cette aide et subventionner les fabrications que si des commandes étaient passées par les pays non producteurs. Des compensations devraient également être accordées par les pays producteurs aux pays non producteurs, sous la forme de crédits ou de renseignements techniques, pour leur permettre de bénéficier des « retombées » technologiques et industrielles qui découleraient de ces commandes militaires. Les petits pays européens sont peut-être colonisés par une firme américaine telle qu'I.B.M., mais, compte tenu des intérêts mon-

diaux de cette firme et de la concurrence des autres firmes américaines, ils préfèrent cette « colonisation » à une colonisation française ou britannique.

35. Le mot « colonisation » est utilisé ici à dessein car, dans le domaine des ordinateurs, l'influence s'exerce par l'intermédiaire non seulement du type et de l'origine des ordinateurs, mais des techniciens chargés de l'installation et de l'entretien, et, enfin et surtout, du *software*. Jusqu'à maintenant, le *software* a varié suivant les machines et la question de prix est extrêmement importante puisque, au bout de quelques années, le *software* revient aussi cher que la machine elle-même. En outre, si le *software* d'un certain type de machine est déjà utilisé par le Pentagone, à Washington, des offres intéressantes sont susceptibles d'être faites aux ministères européens de la défense.

36. Les autorités scientifiques de l'O.T.A.N., persuadées qu'il serait pratiquement impossible de standardiser les ordinateurs militaires en usage dans les forces armées de l'organisation, tentent maintenant de résoudre le problème de la standardisation sous l'angle du *software*.

37. Le Comité scientifique de l'O.T.A.N., et notamment le groupe de travail de l'informatique créé en octobre 1967, ont été chargés de procéder à une évaluation détaillée dans ce domaine et, en particulier, d'examiner les possibilités de création d'un institut de l'informatique, d'étudier d'une manière détaillée son programme scientifique, ses rapports avec les programmes nationaux, les problèmes d'organisation, les besoins en bâtiments, les frais nécessités, la question de l'emplacement, etc. Le groupe de travail a estimé que la création de cet institut s'imposait de toute urgence. Elle réduirait les risques de double emploi sur le plan national ; elle permettrait une meilleure utilisation des ressources tant sur le plan financier que sur le plan du personnel ; elle encouragerait la standardisation et les économies résultant de l'élimination des doubles emplois seraient probablement substantielles.

38. Cet institut de l'informatique élaborerait un projet de *software*, ainsi que de nouvelles méthodes de transformation du *software* pour le rendre utilisable par tous les types de machines. Un gros ordinateur serait ainsi capable de « traduire » n'importe quel *software* afin qu'il puisse être « compris » par tous les types d'ordinateurs.

39. Un bureau des plans a été créé, qui doit maintenant décider de l'emplacement du futur

location for the institute and the conditions governing its establishment. In the United Kingdom and Germany, proposals have been made for transforming a British or German national institute into an international co-operative institute. If agreement is reached on one of these proposals, a start can be made and once its usefulness is proved, NATO might withdraw, leaving it as an independent establishment.

IV. The computer industry in Europe

40. The United States hold on the world and the European market is based on the enormous United States Government expenditure on research and development for the production and use of atomic and hydrogen weapons and of missiles of various kinds. In more recent years, it is government expenditure on the space programme which has given a further impetus to the development of the computer industry. The figures are, by any standard, astronomical, and the assistance to the United States computer industry is clear enough when we see staff and technicians virtually seconded to the military or space programme sphere so that systems are developed in partnership between the public service and private industry.

41. As a result of this, it is IBM, the American giant, which is the world-beater, controlling two-thirds of the entire world market. It has established plants in the various European countries, so that its predominance is based not simply on exports from the United States, but also on exploitation of the "managerial gap" and by selling the United States product as manufactured in Europe itself. Instead of building several types and sizes of computers in one factory, all IBM plants in Europe now specialise in particular models. The company's third generation "360" range of computers is a computer series ranging from an electronic computer for small and medium-sized firms to the large-capacity computer which can be used for solving wide commercial, technical and scientific problems. For the "360" range of computers it built several plants in the Common Market countries as well as in the United Kingdom. The "360" series, model 40 computer is being built in a plant in France ; model 30 is being built in Germany ; model 20 in Germany and Italy. Research institutions have been set up in the Netherlands and Switzerland. By spreading its net over the major Western European countries, IBM is able to draw

on very important sources of brainpower and labour.

42. At least 10 % of the European market is in the control of other United States firms (making 75-80 % in all). Honeywell has a strong base in Britain, Germany and France, its main manufacturing centre being in Scotland. Its exports have, in fact, earned one of the national awards given to firms which do well in the British export trade! It has announced new models recently and has a shrewd sales force which even managed to sell computers to the French taxation authorities. CDC (Control Data Corporation) is a key supplier of large computers. General Electric took over a half share in the French Bull firm and bought Olivetti's computer operation in the early sixties. Burroughs has won a share of the market in British banking. RCA (Radio Corporation of America) has strong links with the German firm, Siemens, and the latter's computer range is based on RCA's Spectra 70.

43. France, Germany and Britain have adopted national policies of financial support in efforts to build up their own industry :

(a) *France* : Under the *Plan Calcul* of 1965, the remnants of the French computer industry, after the GE-Bull merger, were brought together and, through a holding company, the government is investing \$100 million to get a French range of computers to succeed the 1001 series designed by a United States firm. The company, *Compagnie Internationale pour l'Informatique*, has built a medium-size computer named IRIS-50 designed for all types of operations ranging from business management to scientific calculation and industrial process control. The IRIS-50 is the first of a series of models which CII will place on the market in the next few years. Deliveries might start in 1971 and the government hopes to gain 10-20 % of the French market. Once CII is firmly established, the French might be interested in direct links with other European countries, but so far no such interest has been shown.

institut et des conditions qui régiront sa création. Le Royaume-Uni et l'Allemagne ont formulé des propositions tendant à transformer un institut britannique ou allemand en un institut de coopération internationale. Si l'accord intervient sur l'une de ces propositions, l'institut pourra commencer à fonctionner et, une fois son succès affirmé, l'O.T.A.N. pourrait s'en retirer de manière à le transformer en un établissement indépendant.

IV. L'industrie des ordinateurs en Europe

40. L'emprise des Etats-Unis sur le marché européen et mondial a pour origine les sommes énormes consacrées par le gouvernement américain à la recherche et la mise au point concernant la fabrication et l'utilisation des bombes A et H et des missiles en tous genres. Au cours des dernières années, les dépenses relatives au programme spatial ont donné une nouvelle impulsion au développement de l'industrie des ordinateurs. Les chiffres sont, en vérité, astronomiques et l'aide apportée à l'industrie devient évidente lorsqu'on voit le personnel et les techniciens pratiquement détachés auprès des organisations militaires ou spatiales, de telle sorte que les systèmes sont mis au point conjointement par les services publics et l'industrie privée.

41. Il en résulte que la firme I.B.M., le géant américain qui détient le record du monde, contrôle les deux tiers du marché mondial. Elle a construit des usines dans divers pays européens, de telle sorte que sa prédominance n'est pas seulement fondée sur les exportations américaines, mais aussi sur « l'écart en matière de gestion » et sur la vente de produits américains fabriqués en Europe même. Au lieu de construire des ordinateurs de types et de tailles divers dans une même usine, toutes les usines I.B.M. installées en Europe se spécialisent maintenant dans des modèles particuliers. La troisième génération des I.B.M. 360 est une série d'ordinateurs qui va des calculateurs électroniques destinés aux petites et moyennes entreprises aux ordinateurs à grande puissance qui peuvent être utilisés pour résoudre toute une gamme de problèmes commerciaux, techniques et scientifiques. Pour la production de la série des 360, la firme I.B.M. a construit plusieurs usines dans les pays du Marché commun ainsi qu'en Grande-Bretagne. Le modèle 40 de cette série est actuellement fabriqué en France : le modèle 30 est construit en Allemagne, et le modèle 20 en Allemagne et en Italie. Des instituts de recherche ont été créés aux Pays-Bas et

en Suisse. En étendant son réseau à tous les grands pays d'Europe occidentale, I.B.M. est ainsi à même d'utiliser de vastes réserves de matière grise et de main-d'œuvre.

42. Les autres firmes américaines se sont assurées au moins 10 % du marché européen, soit au total de 75 à 80 %. Honeywell s'est fortement implantée en Grande-Bretagne, en Allemagne et en France, et l'usine principale se trouve en Ecosse. Le volume de ses exportations lui a même permis de recevoir l'une des récompenses nationales accordées aux firmes qui ont fait le plus pour la promotion du commerce extérieur britannique. Elle a annoncé récemment la sortie de nouveaux modèles et dispose d'une direction commerciale qui a même réussi à vendre des ordinateurs aux services français des contributions directes. La C.D.C. (*Control Data Corporation*) est l'un des fournisseurs les plus importants de gros ordinateurs. La General Electric a pris une participation supérieure à 50 % dans la société française des Machines Bull, et a racheté la branche ordinateurs d'Olivetti au début des années 1960. Burroughs a conquis une partie du marché dans le secteur bancaire britannique. R.C.A. (*Radio Corporation of America*) est étroitement associée à la firme allemande Siemens, et la série d'ordinateurs que fabrique cette dernière est dérivée des Spectra 70 de R.C.A.

43. La France, l'Allemagne et le Royaume-Uni ont adopté des politiques nationales d'aide financière en vue de mettre sur pied leurs propres industries :

(a) *France* : Après la fusion entre Bull et la General Electric, les autres firmes françaises qui s'intéressaient aux ordinateurs ont été réunies, dans le cadre du Plan Calcul de 1965, et, par l'intermédiaire d'un holding, le gouvernement français a investi 100 millions de dollars pour permettre la fabrication d'une gamme d'ordinateurs susceptibles de succéder à la série de machines 1001 conçues par une firme américaine. La nouvelle société, la Compagnie Internationale pour l'Informatique, a construit un ordinateur de puissance moyenne, Iris-50, conçu pour tous les types d'opérations, depuis la gestion des entreprises jusqu'au calcul scientifique et à la conduite des processus industriels. Iris-50 est le premier d'une série de modèles que la C.I.I. compte mettre sur le marché au cours des prochaines années. Les livraisons pourraient commencer en 1971 et le gouvernement espère conquérir de 10 à 20 % du marché français. Une fois la C.I.I. fermement implantée, la France pourrait être inté-

(b) *Germany*: The important West German computer market was, until recently, completely dominated by IBM which had three-quarters of the sales. Lately, Siemens, which is linked with the American firm RCA, and which has a highly organised sales system selling a wide range of computers, has conquered 12 % of the German market. It hopes to double this share, at least, with its next generation of computers. AEG-Telefunken is the second largest German firm and specialises in computers for the scientific market. Under a five-year plan, the German Government is allocating a total of approximately DM.470 million in the form of grants, and low-interest credits for research and development, mainly to these two firms.

(c) *Britain*: With steady encouragement from the British Ministry of Technology, the British owned computer industry has been concentrated into one firm, International Computers Limited (ICL), which is the largest in Europe and has resources at least equal to those of France and Germany combined. Its 1900 series overtook the sales of the IBM "360" series, and ICL has now, in fact, won back 50 % of the home market. It has a share of the French and other Western European markets. There has been government financial participation in the necessarily large expenditure on research and development, and the final merger which produced ICL was backed by government grants (in exchange for shares) totalling \$30 million. ICL is thus the most powerful firm in the European industry and is now actively interested in cross-frontier co-operation in an effort to counter United States control of the European computer market.

44. In other European countries, the position is as follows :

(a) *Italy*: The main producer of computers in Italy was Olivetti, which sold its computer division to General Electric some years ago and has since been concentrating on certain computer items which it sells to computer manufacturers. Olivetti has recently secured control of SGS an important computer manufacturer.

(b) *Netherlands*: In the Netherlands, the most important asset is the Philips concern which is worldwide, and which alone might be an important competitor to the big American firms. Until recently, Philips did not produce its own computers but produced computer items which had a worldwide sale to computer industries. Philips followed the same line as it did in the early days of radio when it produced radio valves for every industry in Europe and America without manufacturing its own radio. Later it decided to produce a Philips radio, which automatically meant that the production of individual items diminished as a competitor, a manufacturer of radios, will not use a Philips radio lamp in his radios. The same policy is now followed as regards computers. After the production of a vast amount of computer items, Philips is producing its own small computer. A large factory is being built and production is due to start shortly.

The Netherlands Government has never adopted the policy of interfering with private industry which, as in the case of Philips, is powerful enough to decide upon and carry out its own policy. Moreover, the subsidising of industry is not considered by the Netherlands Government to be advantageous to industry itself in the long run.

45. The 1970s will be crucial for the European computer industry because the emergence of the "fourth" generation of computers will coincide with the period of great acceleration in computer sales. If IBM computers of this new generation firmly capture, say, 70 % of the market, then the pattern of computer use for the rest of the century is likely to be set. Once firms or public services have laid out the money involved in these new systems, and particularly for the software they use, it will be too expensive to entertain the idea of switching to some new system in the foreseeable future.

46. A substantial market will, of course, continue for smaller-type computers, used by individual firms and amounting to something between what we would ordinarily call a calculator and what we would think of as a computer. There will also be substantial markets for small computers of an advanced kind. But the software

ressée par l'établissement de liens directs avec les autres pays européens, mais elle n'a jusqu'ici manifesté aucune intention à cet égard.

(b) *Allemagne* : L'important marché ouest-allemand des ordinateurs était, jusqu'à ces derniers temps, complètement dominé par I.B.M. qui s'attribuait les trois quarts des ventes. Siemens, qui est étroitement associée à la firme américaine R.C.A. et qui dispose d'un système de ventes très bien organisé pour une vaste gamme d'ordinateurs, a récemment conquis 12 % du marché allemand. Elle espère doubler au moins ce pourcentage avec sa prochaine génération de machines. A.E.G.-Telefunken est la seconde firme allemande dans ce domaine et se spécialise dans les ordinateurs scientifiques. Dans le cadre d'un plan quinquennal, le gouvernement allemand alloue à l'industrie de l'informatique, et notamment à ces deux firmes, une somme globale de 470 millions de D.M. environ, sous la forme de subventions et de crédits à faible taux d'intérêt, pour la recherche et la mise au point.

(c) *Grande-Bretagne* : Avec l'appui constant du ministère de la technologie, l'industrie nationale britannique des ordinateurs s'est concentrée en une seule firme, International Computers Limited (I.C.L.), qui est la plus importante d'Europe et qui dispose de ressources au moins égales à celles de la France et de l'Allemagne réunies. Avec sa série 1900, elle a repris la clientèle des possesseurs d'I.B.M. 360, et elle a maintenant reconquis, de ce fait, 50 % du marché national. Elle s'est assuré également une partie du marché français et des autres marchés ouest-européens. Le gouvernement a participé financièrement aux dépenses nécessairement importantes en matière de recherche et de mise au point (il a reçu des actions en échange) pour une somme globale de 30 millions de dollars ; I.C.L. est ainsi la plus puissante des firmes européennes dans le domaine de l'informatique et elle s'intéresse maintenant activement à la coopération transnationale pour tenter de résister à l'emprise américaine sur le marché européen des ordinateurs.

44. Dans les autres pays européens, la situation est la suivante :

(a) *Italie* : Le principal constructeur italien d'ordinateurs est la firme Olivetti qui a vendu sa branche ordinateurs à la General Electric il y a quelques années et qui se spécialise maintenant dans la production de certains composants qu'elle vend aux fabricants de machines. Olivetti a récemment pris le contrôle de S.G.S., une firme importante de construction d'ordinateurs.

(b) *Pays-Bas* : L'atout le plus important des Pays-Bas est la firme Philips, entreprise à l'échelle mondiale qui pourrait, à elle seule, rivaliser avec succès avec les grosses firmes américaines. Jusqu'à ces derniers temps, Philips ne fabriquait pas ses propres ordinateurs, mais simplement des composants qu'elle vendait dans le monde entier aux industries de l'informatique. Philips a suivi la même évolution qu'aux premiers temps de la radio où elle fabriquait des lampes pour l'ensemble de l'industrie européenne et américaine sans construire ses propres récepteurs. Elle a ensuite décidé de fabriquer un récepteur Philips, ce qui a entraîné automatiquement une diminution de la production des composants, étant donné qu'aucun fabricant concurrent n'était disposé à adopter les lampes Philips pour ses propres récepteurs. La société suit aujourd'hui une politique analogue dans le domaine des ordinateurs. Après avoir produit une quantité considérable de composants, Philips fabrique maintenant un ordinateur à faible puissance. Une grande usine est en cours de construction et la production devrait bientôt commencer.

Le gouvernement des Pays-Bas n'a jamais eu pour politique d'intervenir dans l'industrie privée qui, dans le cas de Philips, est assez puissante pour élaborer et mettre en œuvre sa propre politique. De plus, le gouvernement des Pays-Bas n'estime pas que le système des subventions tournerait, à la longue, à l'avantage de l'industrie privée.

45. Les années 1970 seront cruciales pour l'industrie européenne des ordinateurs, étant donné que l'apparition de la « quatrième » génération d'ordinateurs coïncidera avec la période d'accélération maximum des ventes. Si les ordinateurs I.B.M. conquièrent définitivement, disons, 70 % du marché, le régime d'utilisation des calculateurs ne subira probablement aucune modification au cours des dernières années du siècle. Une fois que les entreprises et les services publics auront engagé les dépenses qu'entraînent les nouveaux systèmes, et notamment le *software* qu'ils utilisent, il sera impossible, pour des motifs d'ordre financier, d'envisager de changer de système dans un avenir prévisible.

46. Un marché important subsistera, cependant, pour les ordinateurs à faible puissance utilisés par les entreprises privées, c'est-à-dire pour les machines intermédiaires entre ce que l'on appelle couramment un calculateur et un ordinateur. Il subsistera aussi un marché important pour les petits ordinateurs de type évolué. Mais les dé-

costs and the supporting system needed for small computers is uneconomic compared with the larger computers, and the stress is on developing the market for these really large-scale products. The developments that are coming involve no startling difference from the third generation in technical content. But the future will be marked by computers which will operate in *real time* so that man can enter into dialogue with the machine at the speed of ordinary conversation; and, indeed, actual conversation with the computer will become possible. Increasingly, computers will be linked by telephone with several or, indeed, many users, all of whom, and often simultaneously, will be able to use its services. Very small numbers of computers will store practically all the knowledge in any field. The possibilities of national data centres summarising information of, say, all government departments or all knowledge in fields of science show the importance for administration and education. They also indicate the need for international co-ordination so that data handling networks are not limited to one country.

47. The figures for the growth of the market potential in Europe in the 1970s are very instructive. Ten years ago, the number of computer systems operating in Europe was measured in hundreds; in 1975 alone, something of the order of 20,000 will be delivered, valued at about £3,000 million. The cost to the balance of payments is substantial if it continues to be the case that so large a part of this total is bought from American firms.

V. The possibilities of co-operation

48. It was inevitable that the first response to the United States challenge should be attempts to create national industries and firms, able to rescue at least some part of the home market. But it is unlikely, as mentioned above, that they will succeed in winning back as much as 50 % or more if they fail to co-operate against IBM in the great surge that is coming in the 1970s. Companies like Siemens or ICL, for example, cannot establish a European-wide marketing base comparable to that of IBM when the latter has such a head-start anyway, and when "buy national" policies in the larger countries hinder

them. Indeed, American-owned companies which produce in, say, France or Germany, tend to receive higher priority in public buying than European companies exporting from outside. The fragmentation of research effort and the failure to standardise hardware and software retard and prevent the emergence of anything like a European computer, leaving the large IBM systems as virtually the only standard product for all markets.

49. There are severe practical limitations to what can be done at governmental level to force the pace of co-operation :

- some governments, e.g. Netherlands, are not interested in strong protection of home or European industry because of their political beliefs or because of fear of United States retaliation : the world-wide trading position of Philips has to be remembered in this context ;
- after the unhappy experiences of Euratom and ELDO, some countries have a positive reluctance to set up any more such international organisations which affect the industrial field ;
- some countries are, in fact, anxious to preserve and possibly even to develop IBM's investment where it is helping a poor region or helping the economy generally. After all, in some countries, they see the alternative as possible control by ICL or CII or Siemens and do not especially relish it ;
- the strength of some European computer firms, e.g. CII, is not yet regarded as great enough to constitute a position of strength from which to negotiate any position in international co-operative plans ;
- any attempts to give preference to European companies would, in the Six, probably fall foul of Article 85 of the Treaty of Rome, leading to proceedings

penses nécessitées par le *software* et l'équipement périphérique indispensables à ces petits ordinateurs ne sont pas rentables lorsqu'on les compare aux ordinateurs à grande puissance et la tendance est actuellement à la recherche d'un marché plus vaste pour ces derniers. Mais l'avenir sera caractérisé par des ordinateurs qui travailleront en *temps réel*, ce qui permettra à l'opérateur de dialoguer avec la machine à la vitesse d'une conversation ordinaire. Qui plus est, une véritable conversation avec l'ordinateur deviendra possible. Progressivement, les ordinateurs seront reliés par téléphone avec un nombre de plus en plus grand d'utilisateurs qui pourront tous, et souvent simultanément, utiliser leurs services. Un nombre très réduit d'ordinateurs pourra mettre en mémoire pratiquement toutes les connaissances dans un domaine quelconque. Il deviendra possible de créer des centres nationaux de données qui stockeront l'ensemble des informations concernant, par exemple, tous les services administratifs ou l'ensemble des connaissances dans les diverses branches scientifiques, ce qui sera d'une extrême importance pour l'administration et pour l'enseignement. De telles possibilités soulignent en même temps la nécessité d'une coordination internationale, afin que les réseaux de transmission des données ne soient pas limités à un seul pays.

47. Les chiffres concernant le développement du marché potentiel en Europe dans les années 1970 sont extrêmement instructifs. Il y a dix ans, le nombre des ensembles d'ordinateurs installés en Europe se chiffrait par centaines. Pour l'année 1975 seulement, une vingtaine de mille seront livrés, ce qui correspondra à une valeur globale de 3 milliards de livres environ. L'incidence sur la balance des paiements sera considérable si une partie substantielle de ces machines continue d'être achetée à des firmes américaines.

V. Les possibilités de coopération

48. Il était inévitable que la première riposte au défi américain se traduisît par des tentatives pour créer des entreprises et des industries nationales susceptibles de sauver au moins une partie du marché intérieur. Mais, comme nous l'avons déjà dit, il est peu probable qu'elles parviennent à récupérer 50 % de ce marché si elles ne se décident pas à unir leurs efforts pour s'opposer à I.B.M. lors de la mutation que vont connaître les années 1970. Des firmes comme Siemens et I.C.L., par exemple, ne sont pas en mesure de créer un système de commercialisation à l'échelle européenne comparable à celui qu'a établi la

firme américaine, étant donné l'avance dont celle-ci dispose et l'obstacle que constituent les politiques d'achats nationales pratiquées par les grands pays. D'ailleurs, les firmes américaines installées en France ou en Allemagne, par exemple, tendent, en matière de commandes publiques, à bénéficier de la priorité par rapport aux sociétés européennes exportant de l'extérieur. La fragmentation de l'effort de recherche et l'absence de standardisation dans le domaine du matériel et du *software* retardent et empêchent l'apparition d'un « ordinateur européen » et font virtuellement des grands ensembles I.B.M. les seules fabrications standard sur tous les marchés.

49. Sur le plan pratique, la marge des initiatives, au niveau gouvernemental, susceptibles d'accélérer le rythme de la coopération, est extrêmement réduite :

- certains gouvernements — celui des Pays-Bas, par exemple — ne portent aucun intérêt à une forte protection des industries nationales ou européennes du fait de leurs convictions politiques ou par crainte de représailles américaines : il convient, dans ce contexte, de rappeler la position mondiale de Philips sur le plan commercial ;
- après les expériences malheureuses de l'Euratom et du C.E.C.L.E.S., certains pays répugnent à créer d'autres organisations internationales du même genre dans le domaine industriel ;
- certains pays souhaitent même conserver et, dans toute la mesure du possible, développer les investissements d'I.B.M. lorsque ceux-ci viennent en aide à une région défavorisée ou à l'économie nationale en général. Ils considèrent que la seule solution de rechange possible ne serait, après tout, que la prise de contrôle par I.C.L., C.I.I. ou Siemens, ce qui ne leur sourit pas particulièrement ;
- la puissance de certaines firmes européennes d'ordinateurs, C.I.I. par exemple, n'est pas encore considérée comme suffisante pour constituer une position de force à partir de laquelle il serait possible de négocier une place quelconque dans les projets de coopération internationale ;
- toute tentative pour accorder la préférence aux sociétés européennes tomberait probablement, au sein des Six, sous le coup de l'article 85 du Traité de Rome et

before the Court with the American firms as plaintiff ;

- there has been very little progress towards a "European Company Statute" and, even in such matters as tax treatment of cross-frontier mergers, progress is only just starting.

50. The most hopeful recent development, in this respect, is the first report from the Aigrain Group to the Medium-Term Economic Policy Committee of the EEC. The Group's work on scientific and technological co-operation had been held up in the general disagreement about the widening of the Communities; but under Mr. Debré's initiative of December 1968, when agreement was reached on various activities which the Six could begin to undertake in co-operation with the applicant countries, the Group (under the chairmanship of Mr. Aigrain of CII) has produced a quick report listing nearly fifty projects suitable for medium- and short-term collaboration among the Six and beyond. It covers such areas as oceanography, metallurgy, telecommunications, transport innovations and data processing. The possibilities listed in this last field include co-operation in the design of a large computer suitable for standard use in government services in Europe, data transmission networks between research centres (phases I and II), a European programme library, commissions to promote standardisation of software, a European data processing institute, and various possibilities of co-operation in software production.

51. The Commission is now preparing its views on the Aigrain proposals. It will suggest how Europe gets beyond possibilities to firm proposals; how co-operation with the computer industry is to be arranged; how the programme might be financed; which projects should come first; how co-operation with the outside countries should take place. At each stage there has been informal contact with the major firms and five firms from the EEC countries are already discussing collaborative efforts with ICL. The next stage will be discussion of the papers by the permanent representatives, by the Council of Ministers and a further report from the

Aigrain Group. Discussions with third countries on the whole matter could presumably start in late 1969, but in view of the complexity of issues involved in, say, the planning of a large standard public-service computer, we must not expect progress to be spectacular.

52. Although the first priority must now be to put all possible effort and support behind the suggestions of the Aigrain Group, we must also try to press ahead in encouraging co-operation in the industry itself. It seems possible that, as a result of bilateral talks, co-operation and interchange of know-how or marketing information will emerge between some of the individual firms — e.g. between ICL and one of the German firms, and possibly, plus Olivetti. This would be the nucleus of a possible later merger. What could be done to foster all this? The possibilities seem to be :

(a) Governments should make it clear that they actively favour this international co-operation if it emerges steadily from the industry itself. In particular they should agree not to withhold any of the grants and cheap credits already promised to individual firms if they begin to co-operate and combine across the frontiers.

(b) Quite apart from the Aigrain proposals, governments should make it clear that they strongly support co-operation to harmonise along the following lines :

- *Joint product planning* : There is need to get at least some standardisation in the common product that is likely to succeed existing main computer ranges during the 1970s. Governments could agree, while supporting the idea of a standard computer as proposed by the Aigrain Group, to encourage public buying only of those computers which adopt these standards and thus allow international exchange of data.

- *Central systems/software group* : Companies should aim to agree on standard software, including peripheral housekeeping languages for real time operation,

entraînerait vraisemblablement des poursuites devant la Cour de justice sur plainte des firmes américaines ;

- très peu de progrès ont été faits en ce qui concerne la création d'une « société européenne » et, même sur le problème de la fiscalité des fusions transnationales, les progrès ne font que commencer.

50. A cet égard, le signe le plus récent d'une évolution favorable a été la publication du premier rapport du Groupe Aigrain au Comité de politique économique à moyen terme de la C.E.E. Les travaux du groupe sur la coopération scientifique et technique avaient été retardés par le désaccord général concernant l'élargissement des Communautés, mais, à la suite de l'initiative prise par M. Debré lors de la réunion de décembre 1968 où l'accord a pu se faire sur diverses activités que les Six pourraient entreprendre en coopération avec les pays candidats, le groupe (sous la présidence de M. Aigrain de C.I.I.) a publié rapidement un rapport dressant la liste d'une cinquantaine de projets susceptibles d'être réalisés à moyen ou à court terme dans le cadre d'une coopération entre les Six ou un plus grand nombre de participants. Cette liste couvrait des domaines tels que l'océanographie, la métallurgie, les télécommunications, les nouveaux moyens de transport et l'informatique. Parmi les possibilités de coopération comprises dans ce dernier domaine, on relevait notamment la construction d'un ordinateur à grande puissance susceptible d'être utilisé par toutes les administrations nationales européennes, la création d'un réseau de transmission de données entre centres de recherches (phases I et II), la création d'une bibliothèque européenne de programmes et de comités de normalisation du *software*, la création d'un institut européen de l'informatique et divers projets de coopération dans la production du *software*.

51. La Commission prépare actuellement son avis sur les propositions du Groupe Aigrain. Il expliquera comment l'Europe peut passer du stade des virtualités à celui des propositions fermes, comment la coopération peut s'établir avec l'industrie de l'informatique, comment le programme pourrait être financé, quels sont les projets qui devraient être réalisés en premier et comment les pays autres que les Six pourraient y être associés. A chaque stade, il y a eu des contacts officieux avec les principales firmes et cinq sociétés originaires des pays membres de la C.E.E. discutent déjà de leur coopération avec I.C.L. Ces propositions vont être maintenant exa-

minées par les représentants permanents ainsi que par le Conseil des Ministres et feront l'objet d'un nouveau rapport du Groupe Aigrain. Les discussions avec les pays tiers pourraient vraisemblablement commencer vers la fin de 1969, mais étant donné la complexité que présente, par exemple, la construction de l'ordinateur à grande puissance, il serait vain d'espérer qu'elles progressent rapidement.

52. Bien qu'il importe maintenant de faire le maximum d'efforts pour appuyer les propositions du Groupe Aigrain, nous devons également encourager l'industrie elle-même à développer sa coopération. Il est possible qu'à la suite de conversations bilatérales, une coopération et un échange d'informations sur le plan technique et sur celui de la commercialisation s'instaurent entre certaines firmes — par exemple, entre I.C.L. et l'une des sociétés allemandes et, peut-être, Olivetti. Ce groupe formerait éventuellement le noyau d'une fusion ultérieure. Que pourrait-on faire pour encourager ce processus ? Les possibilités, à cet égard, paraissent être les suivantes :

(a) Les gouvernements devraient déclarer nettement qu'ils soutiendront activement cette coopération internationale si elle résulte d'initiatives prises par l'industrie elle-même. Ils devraient notamment accepter de ne pas remettre en cause les subventions et les crédits à faible taux d'intérêt promis aux diverses firmes si celles-ci s'engageaient dans la voie de la coopération et des fusions transnationales ;

(b) Indépendamment des propositions du Groupe Aigrain, les gouvernements devraient déclarer nettement qu'ils appuient énergiquement la coopération en vue d'une harmonisation dans les secteurs suivants :

- *Planification de la production en commun* : Il est indispensable de parvenir à une certaine standardisation des machines fabriquées en commun qui sont susceptibles de succéder aux principales gammes d'ordinateurs actuelles au cours des années 1970. Tout en restant en faveur de l'ordinateur à grande puissance proposé par le Groupe Aigrain, les gouvernements pourraient convenir d'encourager l'achat officiel des seuls ordinateurs qui en respecteraient les normes et permettraient ainsi l'échange d'informations à l'échelle internationale.

- *Groupe des ensembles centraux et du software* : Les diverses firmes devraient s'efforcer de parvenir à une normalisation du *software*, même pour les équipe-

compilers and operating systems. A common software company might even emerge.

— *Information exchange services*: This could arrange exchange of certain information on development, and cross-licensing agreements, thus leading perhaps to increased specialisation by various companies in components.

(c) Again quite apart from the Aigrain proposals, governments might be able to identify particular areas of government or educational activity for which a standard computer is needed and for which a development contract could be placed with a consortium of European firms. For example, systems linking European research institutions in chemistry and chemical engineering might be developed in this way. ESRO has already done this for supply of a computer for data processing, while Euratom uses an IBM machine.

(d) Lack of co-operation in buying and ordering of computers for the armed forces seems illogical in a continent which is increasingly pooling its defence effort and organisation. New attempts should be made to collaborate on computers suitable for military purposes, including joint

placing of development contracts (to match the United States subsidisation of IBM in this way). And special energy should be put behind the NATO proposal for an institute which is to research into a form of software that will be able to be used on varying machines.

(e) The EEC Commission proposals to harmonise the tax treatment of company subsidiaries operating abroad and of companies involved in cross-frontier mergers should be supported, and work should be pressed ahead once more on the statute for a "European company".

(f) If the Aigrain proposals fail to make progress or are blocked because of political disagreements in Europe, then it will be necessary to think in terms of co-operation among those countries willing to join in some international effort. If that should unhappily arise, then a small secretariat and working group should be formed to promote common standards in manufacture; to propose and execute, as agents of the government, common development projects; to promote mergers across the frontiers where it proves appropriate; to plan computer requirements in the government services and order a standard system for the countries concerned; and to help with all possible steps towards standardisation of software.

ments périphériques, des langages de programmation pour travail en temps réel, des compilateurs et des systèmes de multiprogrammation (*operating systems*). Il pourrait même en résulter la création d'une firme de *software* commune.

- *Services d'échange d'informations* : Ces services pourraient être chargés d'organiser l'échange de certaines informations concernant la mise au point et les accords sur les échanges de licences, ce qui permettrait peut-être à diverses firmes d'atteindre une spécialisation plus poussée en matière de composants.

(c) Indépendamment des propositions du Groupe Aigrain, les gouvernements pourraient peut-être également définir les secteurs de l'administration ou de l'enseignement où le besoin d'un ordinateur standard se fait sentir et pour la mise au point duquel un contrat pourrait être attribué à un consortium de firmes européennes. Ceci permettrait, par exemple, d'accroître les liaisons entre les instituts européens de recherches dans le domaine de la chimie et de l'industrie chimique. C'est ainsi qu'a procédé le C.E.R.S. pour la fourniture d'un ordinateur destiné au traitement des données, tandis que l'Euratom utilise une machine I.B.M.

(d) L'absence de coopération dans le domaine de l'achat et des commandes d'ordinateurs destinés aux forces armées paraît illogique pour un continent qui met progressivement en commun l'organisation de son effort de défense. De nouvelles tentatives de coopération devraient être faites

pour la construction d'ordinateurs répondant aux besoins des forces armées, notamment pour l'attribution de contrats communs de mise au point (pour compenser les subventions accordées à I.B.M. par les Etats-Unis dans ce domaine). Il conviendrait également d'appuyer avec la dernière énergie la proposition de création, dans le cadre de l'O.T.A.N., d'un institut destiné à mettre au point une forme de *software* susceptible d'être utilisée par divers ordinateurs.

(e) Il conviendrait d'appuyer les propositions de la Commission de la C.E.E. tendant à harmoniser la fiscalité des filiales implantées à l'étranger et des entreprises engagées dans des fusions transnationales, et d'accélérer les travaux relatifs au projet de « société européenne ».

(f) Si les propositions du Groupe Aigrain ne parvenaient pas à être mises en œuvre ou si elles étaient bloquées du fait de désaccords politiques en Europe, il serait nécessaire d'envisager alors une coopération entre les pays décidés à s'associer à un effort international. Si tel était malheureusement le cas, il conviendrait ensuite de créer un secrétariat et un groupe de travail restreints chargés de promouvoir la définition de normes de fabrication communes ; de proposer et de réaliser, en tant que mandataires des gouvernements, des projets de mise au point communs ; d'encourager, en cas de nécessité, les fusions transnationales ; de prévoir les besoins des administrations nationales en matière d'ordinateurs et de commander un système standard pour les pays intéressés ; de favoriser, enfin, par toutes les mesures possibles, une normalisation du *software*.

First half-yearly report ¹
of the Committee for Relations with Parliaments ²
submitted by MM. Fitch and Abens, Rapporteurs

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RESOLUTION
on the creation of committees or study groups for European affairs in the
parliaments of the European States

INTRODUCTION
submitted by Mr. Schulz, Chairman of the Committee

I. THE EUROPEAN ACTIVITIES OF THE PARLIAMENTS OF THE MEMBER STATES OF WEU
submitted by Mr. Fitch, Rapporteur

II. ACTION TAKEN IN THE PARLIAMENTS OF MEMBER STATES IN IMPLEMENTATION OF
TEXTS ADOPTED BY THE ASSEMBLY
submitted by Mr. Abens, Rapporteur

APPENDIX
Table of interventions (debates, questions, replies, etc.) on texts adopted since
1966

1. Adopted unanimously by the Committee.
2. *Members of the Committee*: Mr. Schulz (Chairman);
MM. Meyers, *Radius* (Vice-Chairmen); MM. *Abens*,
Bradley (Substitute: *Fitch*), *van Hall*, *Hauret*, Miss Kok

(Substitute: *Geelkerken*), MM. Mammi, Schmidt, *Spautz*,
Van Hoeylandt, *Dame Joan Vickers*, Mr. Vogt.

N. B. *The names of Representatives who took part in
the vote are printed in italics.*

Premier rapport semestriel ¹
de la Commission pour les Relations avec les Parlements ²
présenté par MM. Fitch et Abens, rapporteurs

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RÉSOLUTION

sur la création de commissions ou groupes d'études des affaires européennes dans les parlements des Etats européens

INTRODUCTION

présentée par M. Schulz, président de la commission

I. LES ACTIVITÉS EUROPÉENNES DES PARLEMENTS DES ETATS MEMBRES DE L'U.E.O.
présenté par M. Fitch, rapporteur

II. L'ACTION ENTREPRISE DANS LES PARLEMENTS NATIONAUX POUR ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DES TEXTES ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE
présenté par M. Abens, rapporteur

ANNEXE

Tableau concernant les interventions (débat, questions, réponses, etc.) relatives aux textes adoptés depuis 1966

1. Adopté par la commission à l'unanimité.

2. Membres de la commission : M. Schulz (président) ; MM. Meyers, Radies (vice-présidents) ; MM. Abens, Bradley (suppléant : Fitch), van Hall, Hauret, Mlle Kok

(suppléant : Geelkerken), MM. Mammi, Schmidt, Spautz, Van Hoeylandt, Dame Joan Vickers, M. Vogt.

N.B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

Draft Resolution
on the creation of committees or study groups
for European affairs in the parliaments of the European States

The Assembly,

Recalling Resolution 29 ;

Considering that the international assemblies should be more conversant with the work of national parliaments ;

Expressing the wish that the parliaments give closer consideration to the development of European ideas in the international assemblies ;

Considering that parallel efforts by European and by national parliaments can be of the greatest assistance in preparing for the creation of a new Europe,

INVITES THE PARLIAMENTS OF THE WEU MEMBER COUNTRIES

1. To set up a committee for European affairs — or, failing this, study groups — in each house of parliament ;
2. To urge their governments to submit a half-yearly, or at least an annual, report on the activities of WEU.

Projet de résolution
sur la création de commissions ou groupes d'études
des affaires européennes dans les parlements des Etats européens

L'Assemblée,

Se référant à sa Résolution n° 29 ;

Estimant que les travaux des parlements nationaux sur le plan européen devraient être mieux connus par les assemblées internationales ;

Souhaitant que le développement des idées européennes dans les assemblées internationales soit mieux suivi par les parlements ;

Estimant que les efforts parallèles des parlements européens et nationaux peuvent aider, plus que toute autre chose, à préparer la création d'une Europe nouvelle,

INVITE LES PARLEMENTS DES PAYS MEMBRES DE L'U.E.O.

1. A créer une commission ou, à défaut, des groupes d'études des affaires européennes dans chaque chambre ;
2. A intervenir auprès de leur gouvernement afin qu'il présente un rapport semestriel ou tout au moins annuel sur les activités de l'U.E.O.

Introduction

(submitted by Mr. Schulz, Chairman of the Committee)

1. The first report of the Committee for Relations with Parliaments has been prepared by two Rapporteurs, one having dealt with the activities of parliaments and the other with the activities of the Committee.

2. The Committee was of the unanimous opinion that the WEU Assembly should be kept informed of the European activities of the parliaments of member States, or at any rate of the activities within its competence; this is one aspect of the work of this Committee, the other being to inform parliaments of the Assembly's activities.

3. The building of a democratic Europe implies, first of all, that parliaments give close consideration to all important problems affecting Europe. Many of these problems are debated in the WEU Assembly, and particularly political and military problems. To help parliamentarians in the member countries to follow these questions, the Committee sends each member of parliament — except in the case of the United Kingdom, where this is still not possible — the booklet containing the recommendations which have been sent to the presidents of the parliaments together with a note on the work of the session. Members of the Committee, sometimes with the support of other members of the Assembly, endeavour to follow up these texts with action in their parliaments.

4. For the first time, these two aspects have been covered by two separate Rapporteurs so that the Assembly may be better informed of what is being done in the parliaments and thus be better able to harmonise its ideas with those of the parliaments.

5. As Chairman of the Committee, I wish to draw the Assembly's attention to the conclusions of the Rapporteurs, which were adopted unanimously by the Committee for Relations with Parliaments.

6. The Committee unanimously considers that it would be desirable for a committee or study group for European affairs to be set up in each house of parliament. These committees or study groups should report on the sessions of European assemblies and consider the texts adopted and the relevant reports. They alone could usefully prepare the debates in plenary sitting on the main problems raised by the building of a united or federated Europe. They alone could lead to the creation of a governmental post with responsibility in these matters and this would be a decisive step towards a closer union of European countries.

Introduction

(présentée par M. Schulz, président de la commission)

1. Ce premier rapport de la Commission pour les Relations avec les Parlements a été préparé par deux rapporteurs qui ont étudié respectivement les activités des parlements et celles de la commission.

2. La commission est unanimement d'avis que l'Assemblée de l'U.E.O. devrait être tenue informée des activités européennes des parlements des Etats membres, au moins de celles qui concernent sa propre compétence ; ceci est un volet de l'action de cette commission, son autre tâche étant d'informer les parlements au sujet des activités de l'Assemblée.

3. La construction d'une Europe démocratique suppose, tout d'abord, que les parlements suivent de près tous les problèmes importants touchant à l'Europe. Nombre de ces problèmes sont débattus au sein de l'Assemblée de l'U.E.O. : les problèmes politiques et militaires en premier lieu. Afin de donner aux membres des parlements nationaux la possibilité de suivre ces questions, la commission continue d'envoyer à chacun d'entre eux — à l'exception des parlementaires du Royaume-Uni à qui il n'est toujours pas possible de la distribuer — la brochure contenant les textes des recommandations envoyées aux présidents des parlements et une note sur les travaux de la session. Ensuite, les membres de la commission, parfois secondés par leurs collègues

membres de l'Assemblée, s'efforcent de mettre en œuvre dans leurs parlements les textes adoptés.

4. Ces deux problèmes sont, pour la première fois, traités par deux rapporteurs distincts afin de mieux informer l'Assemblée de ce qui se passe dans les parlements, de lui permettre de mieux concilier ses idées avec celles émises dans les parlements.

5. En tant que président de la commission, j'aimerais attirer l'attention de l'Assemblée sur les conclusions des rapporteurs, conclusions qui ont été adoptées à l'unanimité par votre Commission pour les Relations avec les Parlements.

6. La commission est unanimement d'avis qu'il serait souhaitable qu'une commission, ou un groupe d'études, se consacrant à l'examen des problèmes de l'Europe soit constitués dans chaque chambre de chaque parlement. Ces commissions ou groupes d'études devraient rendre compte des sessions des assemblées européennes, examiner les textes adoptés, ainsi que les rapports soumis à ces assemblées. Elles seules pourraient utilement préparer des débats en séance plénière sur les principaux problèmes posés par la construction d'une Europe unie ou fédérée. Elles seules pourraient entraîner la création d'un poste gouvernemental pourvu des mêmes compétences et constituerait une étape décisive sur la voie d'une union plus étroite des pays européens.

I. The European activities of the parliaments of the member States of WEU

(submitted by Mr. Fitch, Rapporteur)

I. Introduction

1. Since its creation in 1957, the Permanent Working Party for Liaison with National Parliaments (now the Committee for Relations with Parliaments) has submitted 21 reports to the Assembly on action taken in implementation of the recommendations of the Assembly. The tasks of the Working Party were, however, twofold and it has always worked on two principal lines of action :

- selecting the texts which it considers the most important and suitable for consideration in national parliaments and endeavouring to ensure that the work of the Assembly is brought to the attention of these parliaments ;
- studying the debates and documents of these parliaments and visiting them to see how best to pursue these ends.

2. For the past five years — since June 1964 — the Secretariat of the Working Party has published a monthly bulletin, which is sent to all members of the Assembly, giving indexed information on parliamentary activity of special interest to the Assembly. Up to now this material has never been used in preparing a report on this question for the Assembly, although Order 27, adopted by the Assembly in December 1963, asks for a report on the action taken in national parliaments.

3. At its meeting on 18th October 1968, the Working Party decided that Order 27 should be applied more strictly and that it would submit to the Assembly a report on the European activities of the parliaments of the member States of WEU.

4. This report will show to what extent the parliaments have taken account of the work of the Assembly during the last two years. It will also try to determine why several interesting texts have never been debated in the parliaments of the member countries, and how this situation might be remedied.

II. The seven parliaments

Belgium

5. In February 1962, a Committee for European Affairs was created under the provisions of Article 83 of the Rules of the Belgian Chamber of Representatives. The Belgian Delegations to WEU, the Council of Europe, the Interparliamentary Council of Benelux and the European Parliament all submit annual reports to this Committee on the activities of their respective organisations. Membership of any of these delegations is incompatible with membership of the Committee.

6. The Committee itself then prepares a report on its own activities and the reports by the various delegations and submits this report, together with the delegation's reports, to the Chamber where it is discussed during the debate on the budget of the Ministry for Foreign Affairs.

7. Among the more notable contributions, from the Assembly's point of view, was the debate on 14th March 1967, when Mr. Radoux submitted proposals concerning political union and the status of European countries within the framework of the Atlantic Alliance. He saw WEU as a body where problems of European policy could be discussed, thus enabling the European countries to define a common position prior to discussions in NATO ¹.

8. On 16th January 1968, the then Minister for European Affairs, Mr. Van Elsandé, said that his country was entirely in favour of developing European co-operation and concerting the policies of WEU member countries in international organisations ².

9. Great Britain's entry into the EEC was the subject of a debate in the Senate on 17th January 1968.

1. See extract from this speech in Collected Texts No. 8, pages 4-5.

2. See Collected Texts No. 10, page 2.

I. Les activités européennes des parlements des Etats membres de l'U.E.O.

(présenté par M. Fitch, rapporteur)

I. Introduction

1. Depuis sa création en 1957, le Groupe de travail permanent chargé de la liaison avec les parlements nationaux (dénommé maintenant Commission pour les Relations avec les Parlements) a présenté à l'Assemblée 21 rapports sur l'action entreprise pour assurer la mise en œuvre des recommandations de l'Assemblée. L'action du Groupe de travail est cependant double et s'est toujours exercée dans deux directions principales :

- la sélection des textes qu'il juge les plus importants et les plus susceptibles d'être examinés par les parlements nationaux, afin de faire connaître les activités de l'Assemblée dans les pays membres ;
- l'étude des débats et des documents et la visite de ces parlements afin de déterminer le meilleur moyen d'y parvenir.

2. Depuis 5 ans — depuis juin 1964 — le secrétariat du Groupe de travail publie un bulletin mensuel, envoyé à tous les membres de l'Assemblée, qui donne des renseignements (avec référence) sur les activités parlementaires présentant un intérêt particulier pour l'Assemblée. Jusqu'à présent, cette documentation n'a jamais été utilisée pour préparer un rapport à l'attention de l'Assemblée, bien que la Directive n° 27, adoptée en décembre 1963, demande précisément qu'un rapport lui soit soumis sur l'action entreprise dans les parlements nationaux.

3. Lors de sa réunion du 18 octobre 1968, le Groupe de travail a décidé que la Directive n° 27 devrait être appliquée plus strictement et qu'il soumettrait à l'Assemblée un rapport sur les activités européennes des parlements des pays membres de l'U.E.O.

4. Le présent rapport montrera dans quelle mesure les parlements ont tenu compte des travaux de l'Assemblée au cours des deux dernières années. Il tentera également de déterminer pourquoi certains textes intéressants n'y ont jamais fait l'objet de débats et comment il est possible de remédier à cette situation.

II. Les sept parlements

Belgique

5. En février 1962, une commission des affaires européennes a été créée en vertu de l'article 83 du Règlement de la Chambre belge des Représentants. Les délégations belges à l'U.E.O., au Conseil de l'Europe, au Conseil interparlementaire du Benelux et au Parlement européen lui soumettent toutes des rapports annuels sur les activités de leurs organisations respectives. L'appartenance à l'une de ces délégations est incompatible avec l'appartenance à la commission.

6. La commission elle-même établit ensuite un rapport sur ses propres activités et sur les rapports émanant des diverses délégations ; elle le soumet, en même temps que les rapports des délégations, à la Chambre où il est examiné au cours du débat sur le budget du ministère des affaires étrangères.

7. Au nombre des contributions qui, pour l'Assemblée, ont présenté le plus d'intérêt figure le débat du 14 mars 1967 où M. Radoux a fait des propositions concernant l'union politique et le statut des pays européens au sein de l'Alliance atlantique. Il voyait l'U.E.O. comme un organisme où pourraient être examinés les problèmes de politique européenne, ce qui permettrait aux pays européens de définir une position commune préalablement à leurs discussions au sein de l'O.T.A.N.¹

8. Le 16 janvier 1968, M. Van Elslande, alors ministre des affaires européennes, a déclaré que son pays était entièrement favorable au développement de la coopération européenne ainsi qu'à une concertation des politiques des Etats membres de l'U.E.O. dans les organisations internationales².

9. L'entrée de la Grande-Bretagne dans la C.E.E. a fait l'objet d'un débat au Sénat le 17 janvier 1968.

1. Voir les extraits de ce discours dans le Recueil de textes n° 8, pages 4 et 5.

2. Voir Recueil de textes n° 10, page 2.

10. On 8th January 1969, Mr. Leynen, Senator, member of the WEU Assembly and Rapporteur of the Belgian Foreign Affairs Committee, submitted a report on the budget of the Ministry for Foreign Affairs in which he dealt with a whole series of major problems discussed by WEU ; the text of the working paper which Belgium had submitted to the EEC Council on 15th November 1968 was appended.

11. During the debate on this budget, Mr. Harmel, Minister for Foreign Affairs, explained his plan to the Senate and gave his reasons for making use of WEU for political consultation and seeking a joint policy for the member States¹.

France

12. The French Senate held a debate on French action in the Atlantic Alliance since France's withdrawal from certain NATO bodies. Oral questions have also been put on this subject by Mr. Portmann on 20th June 1967, and by Mr. Caillavet on 17th May 1968.

13. A debate on ELDO (possible ratification of the Protocol of 22nd June 1964) was held on 7th December 1967.

14. The question of Britain joining the Common Market was raised four times in January, February and April 1968, while other aspects of the EEC (monetary unification, accession of Spain, election of the European Parliament by direct universal suffrage) were debated on 7th June 1967, 23rd November 1967 and 17th April 1968.

15. A question was tabled on the creation of a Ministry of State for European questions on 1st December 1967. The French space research policy was debated on 7th and 8th May 1968, after oral questions on the "brain drain", on 9th March, and on ELDO, on 19th April 1968.

16. During the debate on the foreign affairs budget in the National Assembly on 7th November 1968, Soviet naval forces in the Mediterranean were discussed.

17. Mr. Debré, Minister for Foreign Affairs, explained French policy with regard to the EEC and the British application for membership.

18. On 27th November there was a wide debate on the economic, financial and monetary situation, and the government's decision not to devalue the franc was approved by a very large majority.

19. During the debate on military policy on 5th December 1968, Mr. de Montesquiou defended the WEU Assembly's attitude towards events in Czechoslovakia and European security¹.

Italy

20. The most interesting recent parliamentary activities involving WEU affairs in Italy began on 11th April 1967, when a motion on the revival of European integration was tabled by Senator Alcidi Boccacci Rezza and 67 of his colleagues². This motion contained a six-point organic plan for the progressive realisation of a supranational and democratic Europe in the institutional field and at the same time enumerated the political objectives.

21. It also requested that chapters on other European assemblies be included in the annual governmental report on the European Communities.

22. On 14th November 1967, Senator Battaglia and 17 of his colleagues submitted a draft bill requiring the Government to present an annual general report on the state of European integration and, in particular, on Western European Union³. On 29th February 1968, the draft bill was transmitted to the Foreign Affairs Committee of the Italian Senate.

23. During the debate on the 1968 budget, Senator Battaglia, on 12th December 1967, again explained his organic plan for a European union, a *Europe des Patries* which would lead to a democratic and supranational Europe. He denounced the present lack of unity in European countries and called for the extension of the political powers of the new single Community and election of the European Parliament by direct universal suffrage⁴.

24. He again referred to the plan contained in the "motion of the 70" proposing joint scientific

1. See Collected Texts No. 12, pages 1-5.

1. See Collected Texts No. 12, page 6.

2. See Collected Texts No. 8, pages 26-28.

3. See Collected Texts No. 10, page 20.

4. See Collected Texts No. 10, pages 21-22.

10. Le 8 janvier 1969, M. Leynen, Sénateur et rapporteur de la commission belge des affaires étrangères, a présenté un rapport sur le budget du ministère des affaires étrangères dans lequel il traitait toute une série de grands problèmes discutés par l'U.E.O. ; il y reprenait, en annexe, le texte du document de travail que la Belgique avait présenté au Conseil de la C.E.E. le 15 novembre 1968.

11. Au cours du débat sur ce budget, M. Harmel, Ministre des affaires étrangères, a développé son plan devant le Sénat et exposé les raisons qui l'incitaient à proposer d'utiliser l'U.E.O. pour arriver à une consultation politique et à une politique commune des Etats membres ¹.

France

12. Le Sénat français a tenu un débat sur l'activité de la France dans l'Alliance atlantique depuis son retrait de certains organismes de l'O.T.A.N. Des questions orales ont été posées à ce propos par M. Portmann, le 20 juin 1967, et par M. Caillavet, le 17 mai 1968.

13. Un débat sur le C.E.C.L.E.S. (ratification éventuelle du protocole en date du 22 juin 1964) a eu lieu le 7 décembre 1967.

14. La question de l'adhésion britannique au Marché commun a été soulevée à quatre reprises en janvier, février et avril 1968, tandis que d'autres questions relatives à la C.E.F. (union monétaire, adhésion de l'Espagne, élection du Parlement européen au suffrage universel direct) ont été examinées le 7 juin 1967, le 23 novembre 1967 et le 17 avril 1968.

15. Une question a été posée le 1^{er} décembre 1967 sur la création d'un ministère d'Etat pour les questions européennes. La politique de la France en matière de recherche spatiale a été examinée les 7 et 8 mai 1968 à la suite de questions orales posées sur « l'exode de matière grise », le 9 mars, et sur le C.E.C.L.E.S., le 19 avril 1968.

16. Le 7 novembre 1968, un débat a été organisé, dans le cadre de la discussion du budget des affaires étrangères, à l'Assemblée nationale sur la question des forces navales soviétiques en Méditerranée.

17. M. Debré, Ministre des affaires étrangères, a exposé la politique française concernant la C.E.E. et la candidature anglaise.

18. Le 27 novembre a eu lieu un grand débat sur la situation économique, financière et monétaire et la décision du gouvernement de ne pas dévaluer le franc a été approuvée à une très large majorité.

19. Au cours du débat sur la politique militaire qui a eu lieu le 5 décembre 1968, M. de Montesquiou a défendu l'attitude de l'Assemblée de l'U.E.O. devant les événements survenus en Tchécoslovaquie et sur le problème de la sécurité européenne ¹.

Italie

20. Les activités les plus intéressantes en ce qui concerne l'U.E.O. ont été inaugurées, le 11 avril 1967, par le dépôt d'une motion sur la relance de l'intégration européenne par le Sénateur Alcidi Boccacci Rezza et soixante-sept de ses collègues ². Cette motion contenait un plan organique en six points pour la réalisation progressive d'une Europe supranationale et démocratique dans le domaine institutionnel et elle énumérait une série d'objectifs politiques.

21. Elle demandait également que le rapport annuel du gouvernement sur les Communautés européennes comprenne désormais des chapitres relatifs aux autres assemblées européennes.

22. Le 14 novembre 1967, le Sénateur Battaglia et dix-sept de ses collègues ont présenté un projet de loi demandant au gouvernement de présenter chaque année un rapport général sur l'état de l'intégration européenne et notamment sur l'Union de l'Europe Occidentale ³. Le 29 février 1968, le projet de loi a été transmis à la commission des affaires étrangères du Sénat italien.

23. Lors des débats sur le budget de 1968, le Sénateur Battaglia a exposé de nouveau, le 12 décembre 1967, son plan organique d'union européenne, d'« Europe des patries », qui conduirait à une Europe démocratique et supranationale. Il a dénoncé l'état actuel de désunion des pays européens et réclamé l'extension des pouvoirs politiques de la nouvelle Communauté unique et l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct ⁴.

24. Il s'est de nouveau référé au plan contenu dans la « motion des soixante-dix » proposant la

1. Voir Recueil de textes n° 12, pages 1-5.

1. Voir Recueil de textes n° 12, page 6.

2. Voir Recueil de textes n° 8, pages 26-28.

3. Voir Recueil de textes n° 10, page 20.

4. Voir Recueil de textes n° 10, pages 21-22.

and technological research, so that Europe would not become an underdeveloped continent and defended the view of the WEU Assembly that a European political authority would be necessary when the nuclear non-proliferation treaty was signed.

25. In its memorandum of 23rd February 1968¹, the Italian Government included much of the plan contained in the "motion of the 70" and indicated specifically that co-ordination of monetary policies must be achieved in the framework of the WEU Council at its three-monthly meetings.

26. Italy, as the only non-nuclear member of WEU, would have greater authority at the 18-Nation Disarmament Conference if it had the support of the joint views of the other members of WEU, said Mr. Lupis, Secretary of State for Foreign Affairs, in December 1967, and, according to Mr. Tremelloni on 24th February 1968, Italy, in a spirit of active participation, will not fail to support the efforts of WEU.

27. Mr. Leone's government nevertheless held an important debate on the non-proliferation treaty in the Senate on 18th and 19th July 1968, followed by another debate from 23rd to 25th July on the EEC's agricultural problems.

28. The Chamber debated the non-proliferation treaty on 25th and 26th July 1968.

29. On 17th July 1968, the Senate, by modifying Rule 21 of its Rules of Procedure, set up, under Rule 21*bis*, the "Consultative Committee for European Community Questions", composed of 22 members appointed by the President of the Senate.

30. The Chamber of Deputies is endeavouring to have the recommendations of the WEU Assembly incorporated in its series of official documents, so that they may be discussed in plenary sitting.

Luxembourg

31. In 1967 the Prime Minister, Mr. Werner, started the year with a declaration, followed by a three-day debate from 10th to 12th January,

¹. See "A retrospective view of the political year in Europe 1968", Document 11, page 58.

on the policy of the government, its wish to conclude negotiations for a single Community and to ensure peace and well-being in Europe through NATO.

32. In answer to a question by Mr. Useldinger, on 13th and 18th July, the then Minister for Foreign Affairs, Mr. Grégoire, defined the Luxembourg Government's policy on European security, which should be attained on a reciprocal basis, not through concessions without something definite in exchange but by eliminating the real causes of difficulties. This could not be done outside the Atlantic context.

33. Furthermore, the government was of the opinion that WEU had a rôle to play, over and above its work on relations between the EEC and Britain. It had become a meeting place of the first importance. The influence of the Assembly on the whole of WEU had been considerable.

34. On 5th December 1967, Mr. Grégoire made another statement on the foreign policy of the Luxembourg Government. He said that it would accept with pleasure any proposition to restart any form of political conversations which would be a first step to re-establishing confidence between partners. The uncertainty about Britain joining the EEC, hanging over the Six, would obviously prevent any move forward as long as this situation lasted.

35. On 31st January, Mr. Grégoire said that WEU was the most appropriate and the most natural platform for finding a solution to the difficulties arising from the applications from Britain, Denmark, Norway and Ireland to join the EEC. He foresaw an enlargement of WEU so that it could serve as an ante-chamber for countries wishing to join the EEC. The scope of WEU could be extended beyond the framework of the Brussels Treaty.

Netherlands

36. In the Netherlands First Chamber (Senate), a debate on the EEC and ELDO was held on 11th and 12th July 1967, in which Mr. Vos, former member of the WEU Assembly, asked for more co-operation between ELDO, ESRO and CETS and for the government's opinion on

mise en œuvre d'une recherche scientifique et technologique commune afin que l'Europe ne devienne pas un continent sous-développé, et il a fait sien l'opinion de l'Assemblée de l'U.E.O. selon laquelle une autorité politique européenne serait indispensable lorsque le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires aurait été signé.

25. Dans son mémorandum en date du 23 février 1968¹, le gouvernement italien a repris en grande partie le plan contenu dans la « motion des soixante-dix » et il a indiqué notamment que la coordination de la politique monétaire devrait être assurée dans le cadre du Conseil de l'U.E.O. lors de ses réunions trimestrielles.

26. L'Italie, qui est la seule puissance non nucléaire de l'U.E.O., jouirait d'une plus grande autorité à la Conférence des Dix-huit puissances sur le désarmement si elle pouvait faire état du point de vue commun des autres membres de l'U.E.O., a dit M. Lupis, Secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, en décembre 1967, et selon une déclaration de M. Tremelloni du 24 février 1968, ne manquerait pas, dans un esprit de participation active, d'appuyer les efforts de l'U.E.O.

27. Le gouvernement Leone a néanmoins instauré au Sénat un grand débat sur le traité de non-prolifération les 18 et 19 juillet 1968, suivi d'un autre débat du 23 au 25 juillet sur les problèmes agricoles de la C.E.E.

28. La Chambre a discuté le traité de non-prolifération les 25 et 26 juillet 1968.

29. Le 17 juillet 1968, le Sénat, modifiant l'article 21 de son Règlement, a créé, par l'article 21bis, la « Commission consultative pour les affaires des Communautés européennes » composée de vingt-deux membres nommés par le président du Sénat.

30. De son côté, la Chambre des députés a tenté de faire incorporer dans ses documents officiels les textes des recommandations de l'Assemblée de l'U.E.O. afin qu'ils puissent être discutés en séance plénière.

Luxembourg

31. Au début de 1967, le Premier ministre, M. Werner, a fait une déclaration, suivie du 10 au 12 janvier par un débat de trois jours sur la

1. Voir L'année politique en Europe — Rétrospective — 1968, Document 11, page 58.

politique du gouvernement, son désir de terminer les négociations sur la création d'une Communauté unique et d'assurer la paix et le bien-être en Europe par l'intermédiaire de l'O.T.A.N.

32. En réponse à une question posée par M. Useldinger le 13 et le 18 juillet, le ministre des affaires étrangères de l'époque, M. Grégoire, a défini la politique du gouvernement luxembourgeois en matière de sécurité européenne ; celle-ci devait être obtenue sur la base de la réciprocité, non par des concessions qui ne seraient pas assorties de compensations bien définies, mais par l'élimination des véritables causes de nos difficultés. Cela ne pouvait se faire en dehors du cadre atlantique.

33. En outre, le gouvernement a estimé que l'U.E.O. avait un rôle à jouer, indépendamment de ses travaux sur les relations entre la C.E.E. et la Grande-Bretagne. Elle était devenue un lieu de rencontre de première importance. L'influence de l'Assemblée sur l'ensemble de l'U.E.O. avait été considérable.

34. Le 5 décembre 1967, M. Grégoire a fait une autre déclaration de politique étrangère dans laquelle il affirmait qu'il accepterait avec plaisir toute proposition qui viserait à relancer les conversations politiques sous une forme quelconque et qui constituerait un premier pas vers le rétablissement de la confiance entre les partenaires. L'incertitude qui pesait sur les Six à propos de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E. serait évidemment un obstacle à tout progrès aussi longtemps que se prolongerait cette situation.

35. Le 31 janvier, M. Grégoire a déclaré que l'U.E.O. était logiquement l'organisation la plus appropriée pour trouver une solution aux difficultés soulevées par les candidatures de la Grande-Bretagne, du Danemark, de la Norvège et de l'Irlande. Il prévoyait un élargissement de l'U.E.O. qui permettrait à celle-ci de servir d'anti-chambre aux pays désireux d'adhérer à la C.E.E. Le domaine des activités de l'U.E.O. pouvait dépasser le cadre du Traité de Bruxelles.

Pays-Bas

36. A la Première chambre des Pays-Bas (Sénat) s'est déroulé, les 11 et 12 juillet 1967, un débat sur la C.E.E. et le C.E.C.L.E.S. au cours duquel M. Vos, ancien membre de l'Assemblée de l'U.E.O., a réclamé une coopération plus étroite entre le C.E.C.L.E.S., le C.E.R.S. et la C.E.T.S.

merging these organisations¹. The Minister of State for Foreign Affairs, Mr. de Koster agreed with the idea of an eventual merger of these three bodies.

37. The Second Chamber held a debate, at a public meeting of its Foreign Affairs Committee, on the government's policy in foreign affairs, on the EEC and other European matters. Mr. Luns, Minister for Foreign Affairs, recalled that the Netherlands had never been in favour of institutionalised political co-operation between the Six. The government was also against further summit meetings of the Six².

38. The Foreign Affairs Committee held another public meeting on 21st and 22nd November 1967 when it discussed the powers of the EEC Commission and of the European Parliament.

39. In the debate on the Ministry for Foreign Affairs budget on 7th February 1968, Mr. Geelkerken and Mr. van der Stoel put questions on the rôle of WEU in European foreign policy. The Minister agreed with Mr. van der Stoel that WEU did not provide the machinery necessary for political co-operation³.

40. In November 1968, Mr. Luns, Minister for Foreign Affairs, stated that he would be very pleased for WEU to be the instrument for attaining some or all of the aims of the Benelux memorandum. The first condition would be an improvement in the methods of work⁴.

41. During the debate on the budget of the Ministry for Foreign Affairs (25th-27th February 1969), seven members of parliament referred to the WEU crisis. The Minister stated that the six WEU member countries which met in London had never intended to use the improved system of political consultations in the framework of WEU to cover negotiations for the United Kingdom's accession to the EEC. The treaty would remain valid even if there were no meetings⁵.

1. See Collected Texts No. 9, pages 22-23.
2. See Collected Texts No. 9, pages 21-22.
3. See Collected Texts No. 10, pages 26-27.
4. See Collected Texts No. 12, page 28.
5. See Collected Texts No. 12, page 30.

Germany

42. A motion tabled by the three German political groups on 19th October 1966 asked that, in addition to the report of the German delegations to the European assemblies, the governments should submit a half-yearly report on the activities of these organisations¹.

43. A debate on this proposal was held on 22nd February 1967. Mr. Schulz tabled the motion² which was finally adopted in the Bundestag. The government subsequently published its first report on 26th September 1967³, the second on 29th March 1968⁴, and the third on 14th October 1968⁵. The publication of the delegation reports on each part session continued on a regular six-monthly basis.

44. During the debate on the Ministry of Defence budget on 4th April 1968, Prince Constantin of Bavaria suggested that there should be a European and regional defence organisation, side by side with an Atlantic-American maritime defence organisation. He thought that WEU might well fulfil this rôle⁶. The contacts in Europe must be multiplied, and national interests should not hinder these contacts.

45. On 3rd and 4th May 1968, Mr. Scheel and Mr. Mommer, Vice-Presidents of the Bundestag, together with Mr. Majonica, member of parliament and president of the German Council of the European Movement, organised a conference of European parliamentarians on the initiatives which could be taken in the parliaments of the EEC member countries and of the countries seeking membership of the EEC, with a view to accelerating the process of European unification.

46. At this conference, attended *inter alia* by Mr. Bohy, Mr. Kopf, Mr. Schaus and Mr. Sandys, members of the WEU Assembly, eight texts were adopted. The most important motion⁷ was adopted unanimously and asked for the creation of a liaison committee to ensure the continuity of interparliamentary co-operation, the creation

1. See Collected Texts No. 8, page 16.
2. See Collected Texts No. 8, page 21.
3. See Collected Texts No. 10, pages 6-11.
4. See Collected Texts No. 11, pages 3-6.
5. See Collected Texts No. 12, pages 9-12.
6. See Collected Texts No. 11, page 6.
7. See "A retrospective view of the political year in Europe 1968", Document 29, page 80.

et a demandé l'avis du gouvernement sur la fusion de ces organisations¹. Le ministre d'Etat aux affaires étrangères, M. de Koster, s'est prononcé en faveur d'une éventuelle fusion de ces trois organismes.

37. A l'occasion d'une réunion publique de sa commission des affaires étrangères, la Seconde chambre a tenu un débat sur la politique étrangère du gouvernement, sur la C.E.E. et sur d'autres questions européennes. M. Luns, Ministre des affaires étrangères, a rappelé que les Pays-Bas n'avaient jamais été favorables à une coopération politique institutionnalisée entre les Six. Le gouvernement était également opposé à la convocation d'autres conférences au sommet des Six².

38. La commission des affaires étrangères a tenu, les 21 et 22 novembre, une autre réunion publique au cours de laquelle elle a examiné les pouvoirs de la Commission de la C.E.E. et du Parlement européen.

39. Au cours du débat sur le budget du ministère des affaires étrangères, le 7 février 1968, MM. Geelkerken et van der Stoel ont posé des questions sur le rôle de l'U.E.O. en matière de politique étrangère européenne. Le ministre est tombé d'accord avec M. van der Stoel sur le fait que l'U.E.O. n'offrait pas le mécanisme indispensable à une coopération politique³.

40. En novembre, M. Luns, Ministre des affaires étrangères, a déclaré qu'il serait heureux que l'U.E.O. puisse être l'instrument qui permette de réaliser les objectifs du memorandum Benelux ; la première condition serait, toutefois, une amélioration des méthodes de travail⁴.

41. Au cours du débat du 25 au 27 février 1969 sur le budget du ministère des affaires étrangères, sept députés ont évoqué la crise de l'U.E.O. Le ministre a déclaré que les six pays membres de l'U.E.O. qui s'étaient réunis à Londres n'avaient jamais eu l'intention d'utiliser le système amélioré de consultation politique dans le cadre de l'organisation pour couvrir des négociations en vue de l'adhésion du Royaume-Uni à la C.E.E. Le traité restait valable même s'il n'y avait pas de réunions⁵.

1. Voir Recueil de textes n° 9, pages 22-23.
2. Voir Recueil de textes n° 9, pages 21-22.
3. Voir Recueil de textes n° 10, pages 26-27.
4. Voir Recueil de textes n° 12, page 28.
5. Voir Recueil de textes n° 12, page 30.

Allemagne

42. Les trois groupes politiques allemands ont déposé, le 19 octobre 1966, une motion proposant, qu'indépendamment du rapport des délégations allemandes auprès des assemblées européennes, le gouvernement présente un rapport semestriel sur les activités de ces organisations¹.

43. Au cours du débat sur cette proposition, qui a eu lieu le 22 février 1967, M. Schulz a présenté² la motion qui a été finalement adoptée au Bundestag. En conséquence, le gouvernement a publié un premier rapport, le 26 septembre 1967³, un deuxième le 29 mars 1968⁴, et un troisième le 14 octobre 1968⁵. La publication des rapports des délégations sur chaque partie de session s'est poursuivie régulièrement sur une base semestrielle.

44. Au cours du débat sur le budget du ministère de la défense, le 4 avril 1968, le Prince Constantin de Bavière a proposé de créer une organisation de défense régionale européenne à côté d'une organisation de défense maritime atlantico-américaine. A son avis, l'U.E.O. pouvait très bien remplir ce rôle⁶. Les contacts devaient se multiplier en Europe et les intérêts nationaux ne devaient pas les contrarier.

45. Les 3 et 4 mai 1968, M. Scheel et M. Mommer, Vice-Présidents du Bundestag, et M. Majonica, Membre du parlement et Président du Conseil allemand du Mouvement européen, ont organisé une conférence de parlementaires européens sur les initiatives qui pourraient être prises par les parlements des pays membres de la C.E.E. et des pays candidats à la C.E.E., afin d'accélérer l'unification de l'Europe.

46. A cette conférence, à laquelle assistaient notamment M. Bohy, M. Kopf, M. Schaus et M. Sandys, membres de l'Assemblée de l'U.E.O., huit textes ont été adoptés. La motion la plus importante⁷, adoptée à l'unanimité, proposait la création d'un comité de contact destiné à assurer la continuité de la coopération inter-

1. Voir Recueil de textes n° 8, page 16.
2. Voir Recueil de textes n° 8, page 21.
3. Voir Recueil de textes n° 10, pages 6-11.
4. Voir Recueil de textes n° 11, pages 3-6.
5. Voir Recueil de textes n° 12, pages 9-12.
6. Voir Recueil de textes n° 11, page 6.
7. Voir L'année politique en Europe — Rétrospective — 1968, Document 29, page 80.

of European pressure groups in the parliaments to observe developments and take initiatives, and to co-ordinate this interparliamentary co-operation with the European assemblies.

47. On 7th June 1968, Mrs. Maxsein arranged for a debate to be held on a European space programme¹. Mr. Stoltenberg, German Minister for Scientific Research, explained the government's policy as being to promote an extensive joint European programme with the participation of as many States as possible, to prevent a monopoly by any one State, to leave open every possibility of building independent national satellites and to promote European technology.

48. In reply to a question put by Mr. Mommer, Vice-President of the Bundestag, the Federal Government stated on 23rd October 1968 that it was in favour of closer co-operation between European States in the framework of the Atlantic Alliance.

49. In the Bundestag on 17th January 1969, the government, in reply to several oral questions put by Mr. Schulz², stated that for some time it had been working for a joint foreign policy of the member States of WEU by making the work of WEU more effective. The questions put by Mr. Schulz led to an interesting debate on basic WEU questions.

50. Mr. Lenze, who had put a question on WEU and NATO, obtained a very evasive reply³.

51. There are various reasons why the Bundestag pays relatively little attention to the texts of the WEU Assembly: as already noted, there is often not enough substance in recommendations and resolutions. The reports, which are drafted in French and English, are not of much use to members of parliament, many of whom have an insufficient knowledge of these languages.

1. See Collected Texts No. 11, pages 8-9.

2. See Collected Texts No. 12, pages 13-17.

3. See Collected Texts No. 12, page 17.

52. Since the secretariats of the various committees are very conversant with the questions covered, they could perhaps indicate the most interesting parts of the reports and recommendations.

United Kingdom

53. Practically all the principal reports of the WEU Assembly have been mentioned in debates in the House of Commons at one time or another in the past two years. Naturally, attention has been concentrated on those which have dealt with the possible enlargement of the EEC, but there have also been references to other reports, particularly that of the Defence Committee on the situation in the Mediterranean and the presence of the Soviet fleet. Mr. Eldon Griffiths put two questions asking the government to co-ordinate policies in this area through WEU, and Mr. Mulley, the Minister of State, in his reply, emphasised the importance the government attaches to reports of the WEU Assembly.

54. Although WEU texts are referred to quite frequently, both in debates and in oral and written questions to Ministers, it is true to say that they play a comparatively small part compared with those of the Council of Europe. At the most recent count, there have been 63 questions on Council of Europe texts as against only 8 on WEU texts. This matter is further discussed in the next section which concludes the report.

III. Conclusions

55. From the above summaries, it is clear that the subjects covered by the Assembly of WEU are discussed in national parliaments quite often. It would be surprising if this were not so, since these subjects are of keen, topical interest to members of the Assembly and, since they presumably do not differ markedly from other members of parliaments in their interests, must be of concern to parliaments of WEU countries generally.

56. What is surprising, however, is that the number of references in national parliaments to WEU and more particularly to the Assembly are very much less frequent. In other words debates on such matters as the defence of Western Europe, the rôle of nuclear weapons, the future

parlementaire, la constitution au sein des parlements de comités d'initiative ayant pour objet de suivre les développements de l'intégration européenne et de prendre les initiatives souhaitables, et la coordination de cette coopération interparlementaire avec les travaux des assemblées européennes.

47. Le 7 juin 1968, Mme Maxsein a organisé un débat sur le programme spatial européen¹ au cours duquel M. Stoltenberg, Ministre allemand de la recherche scientifique, a exposé la politique du gouvernement. Elle visait, a-t-il déclaré, à réaliser un vaste programme européen commun auquel participerait un aussi grand nombre d'Etats que possible, à empêcher tout monopole d'un Etat particulier, à laisser ouvertes toutes les possibilités de construction de satellites nationaux indépendants et à faire progresser la technologie européenne.

48. En réponse à une question posée par M. Mommer, Vice-président du Bundestag, le gouvernement fédéral a déclaré, le 23 octobre 1968, qu'il était partisan d'une coopération plus étroite des Etats européens dans le cadre de l'Alliance atlantique.

49. Au cours de la séance du Bundestag du 17 janvier 1969, le gouvernement, répondant à plusieurs questions orales posées par M. Schulz², a indiqué qu'il s'efforçait depuis quelque temps de parvenir à une politique étrangère commune des Etats membres de l'U.E.O. en accroissant l'efficacité des activités de l'organisation. Les questions posées par M. Schulz ont été l'occasion d'un débat intéressant sur des questions fondamentales concernant l'U.E.O.

50. M. Lenze, qui avait posé une question sur l'U.E.O. et l'O.T.A.N., n'a obtenu qu'une réponse très évasive³.

51. Certaines raisons expliquent l'attention relativement faible que le Bundestag porte aux textes de l'Assemblée de l'U.E.O. : comme cela a déjà été constaté, le texte des recommandations et des résolutions n'est souvent pas assez substantiel. Les rapports, rédigés en français et en anglais, sont peu utilisés par les Représentants dont nombre ne connaissent pas suffisamment ces langues.

52. Il serait peut-être utile que les secrétariats des différentes commissions, étant donné leur connaissance de la question, indiquent les points les plus intéressants des rapports et des recommandations.

Royaume-Uni

53. Les principaux rapports de l'Assemblée de l'U.E.O. ont été mentionnés dans leur quasi-totalité dans les débats de la Chambre des communes, au cours des deux dernières années. Naturellement, l'attention s'est surtout portée sur ceux qui traitaient de l'éventuel élargissement de la C.E.E., mais il a été également question d'autres rapports, notamment de ceux de la Commission des Questions de Défense et des Armements relatifs à la situation en Méditerranée et à la présence de la flotte soviétique dans cette zone. M. Griffiths a demandé à deux reprises au gouvernement de coordonner les politiques dans cette région par l'intermédiaire de l'U.E.O., et M. Mulley, Ministre d'Etat, a souligné dans sa réponse l'importance que le gouvernement attachait aux rapports de l'Assemblée de l'U.E.O.

54. Les textes de l'U.E.O. sont très fréquemment mentionnés aussi bien dans les débats que dans les questions orales et écrites posées aux ministres, mais il faut avouer qu'ils jouent un rôle relativement mineur à côté de ceux du Conseil de l'Europe. Les statistiques les plus récentes montrent que 63 questions ont porté sur les textes du Conseil de l'Europe et 8 seulement sur ceux de l'U.E.O. La question est reprise dans le chapitre suivant qui tient lieu de conclusion.

III. Conclusion

55. Des analyses qui précèdent, il ressort que les questions traitées par l'Assemblée de l'U.E.O. sont très souvent à l'ordre du jour des parlements nationaux. Le contraire serait surprenant, étant donné qu'elles sont du plus haut intérêt pour les membres de l'Assemblée et, comme ceux-ci sont probablement très représentatifs de leurs parlements respectifs, il est normal qu'elles intéressent aussi les parlements des pays de l'U.E.O. en général.

56. Ce qui est surprenant, toutefois, c'est que, dans ces parlements, on mentionne beaucoup moins souvent l'U.E.O. et plus particulièrement l'Assemblée. En d'autres termes, les débats portant sur des sujets tels que la défense de l'Europe occidentale, le rôle des armes nucléaires,

1. Voir Recueil de textes n° 11, pages 8-9.

2. Voir Recueil de textes n° 12, pages 13-17.

3. Voir Recueil de textes n° 12, page 17.

of the EEC and developments in space have sometimes taken place without any reference to the appropriate WEU Assembly report on the subject and without any sign that the members of parliament of the country concerned had read the report or the recommendation or resolution passed by the Assembly in connection with it. The same applies to questions to Ministers. As stated in summarising the parliamentary activity in the United Kingdom, many more questions are asked about Council of Europe texts than about WEU ones, and this is true despite the generally better press publicity for WEU reports as compared with that given to Council of Europe texts. From the point of view of the Committee, and indeed of the Assembly as a whole, this fact must be regarded as disturbing, since one of the principal objectives of the Assembly is to ensure that ideas discussed by parliamentarians of all member countries should have some impact in their own parliaments; otherwise the Assembly will tend to be thought of as existing in a political vacuum with no relevance to the real issues facing Western Europe at the present time.

57. There can be two possible reasons for this neglect of WEU in national parliaments — either the reports of the Assembly are not written on the right subjects or they are not adequately brought to the attention of members of the national parliaments. The first of these possibilities cannot be considered the real cause, when it is remembered that the subject matter of reports is chosen by the members themselves, and there is no reason to suppose that they select topics which interest them but which do not interest other members from their parliaments. In any case it has already been pointed out that the subject matter of reports, as opposed to the texts themselves, has been discussed on numerous occasions in national parliaments.

58. If the subject matter of the reports is not the reason for the absence of attention given to them by members in their own countries, the reason must be sought in the way in which the Assembly's proceedings are submitted to the various countries. What appears to happen is that the texts are selected by the Committee and are then made available for members at the appropriate office for the distribution of papers in their national parliaments. These texts are also sent by the President of the Assembly to the Presidents of the various parliaments of the member States, in the hope — not always ful-

filled — that they will be distributed in the appropriate language-version to all members of parliament.

59. For action to be taken on them, the texts must be read and considered by members, particularly members of Foreign Affairs or Defence Committees or their equivalents, or, still better, by European Affairs Committees. So far, however, European Affairs Committees are practically non-existent and the other Committees often fail to act on the texts, of which they may not even be aware.

60. This procedure does not seem to be adequate for its purpose. To begin with, the recommendations and resolutions are not always the most interesting parts of the documents to which they are attached, representing, as they very often do, a delicate and sometimes painfully arrived at compromise which often appears to be somewhat colourless. The reports themselves, usually containing a substantial amount of interesting factual matter based on the Rapporteur's extensive research, would often be more interesting to a member of parliament intending to take part in a debate on the subject than the actual recommendation itself. As regards questions to Ministers, attention has already been drawn to the fact that Council of Europe texts are mentioned in questions more frequently than WEU texts, at any rate in some parliaments. One reason for this may well be that the Secretariat of the Committee of the Council of Europe which corresponds to the Committee for Relations with Parliaments, drafts questions for members in national parliaments to ask.

61. By taking steps to remedy defects in the procedure by which the work of the WEU Assembly reaches national parliaments, much could be done to improve the present state of affairs in this field. Only by taking these steps can the Assembly hope to obtain due recognition of its work to convince both parliaments and public opinion of its value and, generally, to fulfil the rôle for which it exists.

62. Two measures seem essential :

(i) Apart from the fourteen Committee members and their substitutes — i.e. a maximum of 4 members in each parliament, usually divided between two chambers — all members of the Assembly,

l'avenir de la C.E.E. et l'évolution en matière spatiale se sont quelquefois déroulés sans qu'aucune référence ne soit faite aux rapports de l'Assemblée de l'U.E.O. traitant de ces questions et sans que rien n'indique que les parlementaires des pays intéressés aient lu ces rapports ou les recommandations ou les résolutions adoptées en ces occasions. Il en est de même des questions posées aux ministres. Comme nous l'avons indiqué aux alinéas résumant l'activité parlementaire au Royaume-Uni, les questions portent bien davantage sur les textes du Conseil de l'Europe que sur ceux de l'U.E.O. Il en est ainsi malgré la plus large publicité que fait généralement la presse aux rapports de notre assemblée. Cette situation est inquiétante du point de vue de la commission et même de l'Assemblée dans son ensemble. En effet, celle-ci s'est fixé comme l'un de ses principaux objectifs de faire en sorte que les idées examinées par les parlementaires de tous les pays membres aient une résonance certaine dans leurs propres parlements, à défaut de quoi elle risquerait d'être considérée comme fonctionnant dans un vide politique sans aucun lien avec les véritables problèmes auxquels l'Europe occidentale doit faire face actuellement.

57. Deux raisons peuvent expliquer cette indifférence des parlements nationaux à l'égard de l'U.E.O. : ou bien les rapports de l'Assemblée ne portent pas sur les questions qui conviennent, ou bien on n'attire pas suffisamment sur eux l'attention des parlementaires. La première ne peut être considérée comme vraisemblable si l'on se rappelle que les thèmes des rapports sont choisis par les membres eux-mêmes. Rien ne permet donc de supposer qu'ils choisissent des sujets qui les intéressent mais n'intéressent pas leurs collègues. Quoiqu'il en soit, nous avons déjà souligné que les thèmes des rapports, sinon les textes eux-mêmes, ont fait l'objet de nombreux débats au sein des parlements nationaux.

58. Si la matière des rapports n'est pas à l'origine de l'indifférence des parlementaires, celle-ci ne peut s'expliquer que par la manière dont les débats de l'Assemblée sont présentés dans les différents pays. En effet, les textes choisis par la commission sont mis à la disposition des parlementaires par l'intermédiaire du service chargé de la diffusion des documents dans les parlements nationaux. Ces textes sont adressés également par le Président de l'Assemblée aux présidents des différentes Chambres des parlements des Etats membres dans l'espoir — quelquefois déçu — qu'ils seront distribués dans la langue

du pays à tous les parlementaires.

59. Pour que suite leur soit donnée, il faut qu'ils soient lus et examinés par les parlementaires, notamment par les membres des commissions des affaires étrangères et de la défense, ou leurs équivalents, ou mieux encore par les commissions des affaires européennes. Jusqu'à présent, cependant, ces dernières sont pratiquement inexistantes et les autres commissions ne donnent souvent aucune suite à ces textes dont elles ignorent même quelquefois l'existence.

60. Cette procédure ne paraît donc pas répondre au but recherché. Tout d'abord, les recommandations et les résolutions ne constituent pas toujours la partie la plus intéressante des documents qu'elles accompagnent, car elles sont souvent le résultat d'un compromis délicat et quelquefois laborieux et les textes en sont assez ternes. Les rapports, par contre, renferment généralement une somme importante de faits intéressants, fruit des recherches approfondies des rapporteurs, et seraient souvent plus intéressants pour un parlementaire désireux de participer à un débat sur le problème dont ils traitent que les recommandations elles-mêmes. En ce qui concerne les questions posées aux ministres, nous avons déjà signalé que les textes du Conseil de l'Europe y étaient mentionnés plus souvent que ceux de l'U.E.O., tout au moins dans certains parlements. Ceci peut s'expliquer en partie par le fait que le secrétariat de la commission du Conseil de l'Europe qui est l'homologue de la Commission pour les Relations avec les Parlements, rédige lui-même les questions que les représentants doivent poser dans les parlements nationaux.

61. La situation actuelle pourrait être considérablement améliorée si des mesures étaient prises pour remédier aux insuffisances de la procédure par laquelle les travaux de l'U.E.O. sont portés à la connaissance des parlements nationaux. Ce n'est qu'en prenant ces mesures que l'Assemblée peut espérer voir ses travaux obtenir la considération qu'ils méritent, convaincre à la fois les parlements et l'opinion publique de sa propre valeur et, d'une manière générale, remplir le rôle pour lequel elle a été créée.

62. Deux mesures paraissent indispensables :

(i) Outre les 14 membres de la commission et leurs suppléants — ce qui représente au maximum 4 représentants dans chaque parlement, le plus souvent divisé en deux chambres — tous les

on returning to their own country, should deal with the work of the Assembly, texts adopted and the ideas expressed and follow them up in their speeches and questions.

(ii) In all our parliaments, a committee — or, if this is not allowed by the Rules of Procedure, a study group — should be set up to be responsible for European questions.

63. Finally, the attempt made by members of the Italian Chamber of Deputies to have texts adopted by the Assembly published as parliamentary documents should be taken up in the other parliaments, and, if possible, extended to cover reports of the Assembly. Once a recommendation of the Assembly is included in official documentation, it is much easier to discuss it and transform it into a motion or bill, in short, to make it a political reality.

membres de l'Assemblée, de retour dans leur pays, devraient se préoccuper des travaux de l'Assemblée, des textes adoptés, des idées exprimées, et s'en faire les promoteurs par leurs interventions et leurs questions.

(ii) Dans tous nos parlements, une commission — ou, si le Règlement l'interdit, un groupe d'études — devraient être chargés des questions européennes.

63. Enfin, la tentative de la Chambre des députés italienne pour faire imprimer les textes adoptés par l'Assemblée comme documents de la Chambre, devrait être reprise par les autres parlements et s'étendre, si possible, aux rapports de l'Assemblée. Dès qu'une recommandation de l'Assemblée prend place dans un document officiel, il devient beaucoup plus facile d'en discuter, de la transformer en motion ou en proposition de loi, bref d'en faire une réalité politique.

II. Action taken in the parliaments of member States in implementation of texts adopted by the Assembly

(submitted by Mr. Abens, Rapporteur)

1. This report, the twenty-second since the institution of a means of liaison between the Assembly and parliaments, covers the period since the First Part of the Fourteenth Ordinary Session, held in October 1968. To avoid an overfull agenda for the Second Part of the Fourteenth Session, which was held in February 1969, the Working Party did not submit a report on that occasion.
2. The Collected Texts sent to you at the same time as this report contains all texts received since last October.
3. At its meeting at the close of the session in October 1968, the Working Party considered the texts adopted during the session and selected Recommendations 166, 169, 172 and 174 and Resolutions 37 and 38 as being the texts most likely to be of interest to the parliaments.
4. These six texts were sent to all members of parliament of member States in their own language, together with a brief note on the session — with the exception of the United Kingdom where it again proved impossible to make a general distribution.
5. The Working Party met in London on 14th January 1969 to consider action taken by the Working Party on texts adopted by the Assembly and means of ensuring that the Assembly's work had a greater impact in the parliaments.
6. Various delegations made suggestions, particularly with regard to the creation of committees or study groups for European questions in all parliaments of member States and the support which the Press Counsellor could give to the Working Party's activities.
7. The Working Party held its last meeting on 20th February 1969 at the close of the session, and selected Recommendation 179 (Political forces in the WEU countries and European questions) and Resolution 39 (The WEU crisis) for transmission to the parliaments of member States. These two texts were sent by the President of the Assembly to all the Presidents of the parliaments the following day and, after translation into the other four languages, they were sent to all members of parliaments, irrespective of whether they are members of the Assembly.
8. The table at Appendix gives details of the number of interventions (debates, questions, replies, etc.) concerning texts adopted since June 1966. As in the past, most interventions were written questions, although there has been a steady increase in the number of oral questions with debate and speeches during national debates (budgetary or other): in three and a half months, the six texts selected last October have been the subject of twenty-eight written or oral questions, nineteen governmental replies and nine speeches in parliamentary debates. During the same period, eleven other speeches were made in general debates, making a total of twenty speeches, i.e. more than double last year's total.
9. On 26th March 1969, the Committee held its first meeting on the occasion of a visit to the Italian Parliament. This first half-yearly report was discussed and adopted at that meeting.
10. On the same day, Mr. Maccanico, Deputy Clerk of the Italian Chamber, addressed the Committee on the institutions and working methods of the Italian national and regional parliaments.
11. During its visit to the Chamber of Deputies, the Committee met Mr. Russo, Italian Minister for relations between Government and Parliament.
12. Starting this year, questions are being put with a view to obtaining the opinion of governments on specific aspects of reports still being prepared so that Rapporteurs may advance theories which already have the backing of one or several governments. Thus, Mr. Griffiths — for the report which he submitted last February — and Mr. Flämig — for the report which he will submit at the next session — have been able

II. L'action entreprise dans les parlements nationaux pour assurer la mise en œuvre des textes adoptés par l'Assemblée

(présenté par M. Abens, rapporteur)

1. Le présent rapport, le vingt-deuxième depuis la création de l'organe de liaison entre l'Assemblée et les parlements, concerne la période écoulée depuis la première partie de la Quatorzième session ordinaire de l'Assemblée qui s'est tenue en octobre 1968. Afin de ne pas trop charger la deuxième partie de cette session, tenue en février 1969, le Groupe de travail n'y a présenté aucun rapport.

2. Le recueil que vous avez reçu en même temps que ce rapport comporte tous les textes reçus depuis le mois d'octobre dernier.

3. Le Groupe de travail, réuni à l'issue de la session de l'Assemblée en octobre 1968, afin de procéder à l'examen des recommandations adoptées lors de cette session et de sélectionner celles qui paraissaient le plus susceptibles de trouver des échos dans les parlements, a choisi les Recommandations n^{os} 166, 169, 172 et 174, ainsi que les Résolutions n^{os} 37 et 38.

4. Ces six textes ont été envoyés, dans la langue de leur pays, à tous les représentants de tous les parlements des Etats membres, de même qu'une note succincte sur la session — à l'exception du Royaume-Uni où une distribution générale n'a toujours pu avoir lieu.

5. Le 14 janvier 1969, le Groupe de travail s'est réuni à Londres et y a procédé à un examen de l'action entreprise par le groupe concernant les textes adoptés par l'Assemblée, ainsi que des moyens à utiliser afin que les travaux de l'Assemblée trouvent un meilleur écho dans les parlements.

6. Plusieurs suggestions ont été avancées par les différentes délégations, en particulier concernant la création de commissions ou groupes d'études pour les affaires européennes dans toutes les Chambres des parlements des Etats membres, et concernant l'appui que le conseiller de presse pourrait donner à l'action menée par le Groupe de travail.

7. Le 20 février 1969, le Groupe de travail a tenu sa dernière réunion, à l'issue de la session de l'Assemblée, et a sélectionné pour envoi dans les parlements des Etats membres : la Recommandation n^o 179, sur les forces politiques dans les pays de l'U.E.O. et les questions européennes, et

la Résolution n^o 39, sur la crise de l'U.E.O. Le lendemain, ces deux textes ont été envoyés par le Président de l'Assemblée à tous les Présidents des différentes Chambres et ils ont été, immédiatement après traduction dans les quatre langues, envoyés à tous les parlementaires membres et non membres de l'Assemblée.

8. En annexe, un tableau donne le détail du nombre des interventions (débat, questions et réponses, etc.) relatives aux textes adoptés depuis juin 1966. Comme précédemment, la plupart de ces interventions ont pris la forme de questions écrites ; cependant l'accroissement du nombre des questions orales avec débat, des interventions au cours d'un débat national — budgétaire ou autre — continue : les six textes choisis en octobre dernier ont fait l'objet, en trois mois et demi, de vingt-huit questions écrites ou orales, de dix-neuf réponses gouvernementales, et de neuf interventions au cours d'un débat parlementaire. Onze autres interventions au cours d'un débat de caractère général ont eu lieu pendant la même période, ce qui donne un total de vingt débats, soit plus du double de l'année dernière.

9. Le 26 mars 1969, la commission a tenu sa première réunion lors de sa visite au parlement italien. Au cours de cette réunion ont eu lieu la discussion ainsi que l'adoption de ce premier rapport semestriel.

10. M. Maccanico, Substitut du Greffier de la Chambre italienne, a fait le même jour une conférence sur les institutions et sur les moyens de travail du parlement national italien ainsi que sur les divers parlements régionaux.

11. M. Russo, Ministre italien chargé des relations entre le gouvernement et le parlement, a tenu à rencontrer la commission pendant sa visite à la Chambre des députés.

12. Depuis cette année, afin de connaître l'opinion d'un gouvernement sur un point précis d'un rapport en préparation et de permettre au rapporteur d'avancer des théories qui seront déjà approuvées par un ou plusieurs gouvernements, des questions sont posées. C'est ainsi que pour le rapport de M. Griffiths présenté au mois de février dernier et le rapport de M. Flämig présenté lors de la présente session, les rapporteurs

to use the replies obtained when preparing their reports

13. Another series of interventions started in 1968 : interventions on WEU in general, without reference to a specific recommendation or resolution. There were about twenty such interventions in the last four months of 1968 and for this year the secretariat had been notified of sixteen others by 15th March.

14. In conclusion, your Rapporteur wishes to make two suggestions :

(i) The members of the Committee for Relations with Parliaments are almost all members of one of the main committees of the WEU Assembly :

political, military or space. They are therefore in a position to ensure that recommendations and resolutions are drafted in such a way as to facilitate their discussion in parliaments and, where appropriate, to allow relevant motions to be tabled.

(ii) It would be useful if national delegations would inform the Committee secretariat of the time-table of debates on subjects of interest to the WEU Assembly so that the committee secretaries could send reports, texts adopted and Assembly debates on the subject in question to the members of the national committees concerned.

ont pu utiliser les réponses obtenues pour la préparation de leurs rapports.

13. Une autre série d'interventions a débuté dès 1968 : interventions sur l'U.E.O. en général, indépendamment de toute recommandation ou résolution. Une vingtaine de ces interventions ont eu lieu pendant les quatre derniers mois de 1968 et, en 1969, le secrétariat en a enregistré seize autres jusqu'au 15 mars.

14. Pour conclure, votre rapporteur voudrait faire deux suggestions :

(i) Les membres de la Commission pour les Relations avec les Parlements sont pratiquement tous membres de l'une ou l'autre « grande com-

mission » de l'Assemblée de l'U.E.O. : politique, militaire ou spatiale. Ils seraient donc en mesure de veiller à ce que la rédaction des recommandations et des résolutions soit de nature à faciliter leur discussion dans les parlements et, le cas échéant, à permettre que ces textes fassent l'objet d'une motion.

(ii) Il serait utile que les délégations nationales fassent connaître au secrétariat de la commission le calendrier des débats sur les sujets intéressant l'Assemblée de l'U.E.O. Le secrétariat des commissions serait alors en mesure de faire parvenir, en temps utile, aux membres de la commission nationale intéressée, une documentation (rapports, textes adoptés et débats de l'Assemblée) sur le sujet traité.

APPENDIX

*Table of interventions (debates, questions, replies, etc.)
on texts adopted since 1966*

Session	Recommen- dation	Trans- mitted to Parliaments	Belgium	France	Italy	Luxem- bourg	Netherlands	Federal Republic of Germany	United Kingdom	Total	Total for each part-session
June 1966	131									—	53
	132	×	2	6	4		3	4	6	25	
	133	×		2	4			2	6	14	
	134								2	2	
	135									—	
	136									—	
	137	×		3	4	1		2	2	12	
	138									—	
Dec. 1966	139				4				2	6	45
	140				4					4	
	141	×			4					4	
	142									—	
	143	×			4					4	
	144	×			4					4	
	145	×			4		1	2		7	
	146	×			4			2		6	
	147									—	
	148				1	4				5	
	149					5				5	
June 1967	Motion to disagree		2	3	2	2	1	2		12	55
	150				1				2	3	
	151			1	1				3	5	
	152				2					2	
	153	×		1	2					3	
	154	×	2		1		2	2		7	
	155	×	3		3		1			7	
	156				2					2	
	157				2			2		4	
	158	×	2		2			2		6	
Res. 34								4	4		
Dec. 1967	159				1					1	43
	160	×	3	2	1			8	5	19	
	161				4					4	
	162				1			2		3	
	163				1					1	
	164	×	2	2	1		2			7	
	165							2	2	4	
	Res. 35				2					2	
Order 34							2		2		

ANNEXE

**Tableau concernant les interventions (débat, questions, réponses, etc.)
relatives aux textes adoptés depuis 1966**

Session	Roc. n°	Transmis aux parlements	Belgique	France	Italie	Luxem- bourg	Pays-Bas	Rép. Féd. d'Allem.	Royaume- Uni	Totaux	Totaux par partie de session
Juin 1966	131									—	53
	132	×	2	6	4		3	4	6	25	
	133	×		2	4			2	6	14	
	134								2	2	
	135									—	
	136									—	
	137	×		3	4	1		2	2	12	
138									—		
Déc. 1966	139				4				2	6	45
	140				4					4	
	141	×			4					4	
	142									—	
	143	×			4					4	
	144	×			4					4	
	145	×			4		1	2		7	
	146	×			4			2		6	
	147									—	
	148			1	4					5	
149					5				5		
Juin 1967	Motion de désap.		2	3	2	2	1	2		12	55
	150				1				2	3	
	151			1	1				3	5	
	152				2					2	
	153	×		1	2					3	
	154	×	2		1		2	2		7	
	155	×	3		3		1			7	
	156				2					2	
	157				2			2		4	
	158	×	2		2			2		6	
Rés. 34								4	4		
Déc. 1967	159				1					1	43
	160	×	3	2	1			8	5	19	
	161				4					4	
	162				1			2		3	
	163				1					1	
	164	×	2	2	1		2			7	
	165							2	2	4	
	Rés. 35				2					2	
Dir. 34							2		2		

Session	Recommen- dation	Trans- mitted to Parliaments	Belgium	France	Italy	Luxem- bourg	Netherlands	Federal Republic of Germany	United Kingdom	Total	Total for each part-session
Oct. 1968	166	×			1			2		3	78
	167									—	
	168				2					2	
	169	×			2			2		4	
	170			1	2				2	5	
	171									—	
	172	×			1				2	3	
	173									—	
	174	×			2			2		4	
	175				4				2	6	
	176								6	6	
	Res. 36									—	
	37	×			2		1	2	2	7	
	38	×			2					2	
Other action											
In 1968			2	2			5	4	7	20	
In 1969			1	2	1		2		10	16	
Feb. 1969	177								2	2	21
	178									—	
	179	×								—	
	Res. 39	×		3		1	7		8	19	
	40									—	

Session	Rec. n°	Transmis aux parlements	Belgique	France	Italie	Luxem- bourg	Pays-Bas	Rép. Féd. d'Allem.	Royaume- Uni	Totaux	Totaux par partie de session
Oct. 1968	166	×			1			2		3	
	167									—	
	168				2					2	
	169	×			2			2		4	
	170			1	2				2	5	
	171									—	
	172	×			1				2	3	
	173									—	
	174	×			2			2		4	
	175				4				2	6	
	176								6	6	
	Rés. 36									—	
	37	×			2		1	2	2	7	
38	×			2					2		
Interventions diverses											
En 1968			2	2			5	4	7	20	
En 1969			1	2	1		2		10	16	
Fév. 1969	177								2	2	
	178									—	
	179	×								—	
	Rés. 39	×		3		1	7		8	19	
	40								—	21	

Communication from the President to the Members of the Assembly

At its meeting on 13th May 1969, the Presidential Committee decided to communicate to the members of the Assembly the following correspondence regarding the transmission by the Council of the annual report and the replies to recommendations of the Assembly.

* * *

9 Grosvenor Place,
London, S.W.1.

25th April 1969

Sir,

I have the honour to enclose the text of the Council's replies to Recommendations 171, 172, 173 and 176 adopted by the Assembly during the First Part of its Fourteenth Ordinary Session.

These replies were adopted by the Council with the unanimity of the members present.

I have the honour to be,
Sir,

Your obedient Servant,

M. Iweins d'Eeckhoutte
Secretary-General

Mr. F. Humblet,
Clerk of the Assembly,
Western European Union,
43, avenue du Président-Wilson,
Paris (16^e)

* * *

Communication du Président aux membres de l'Assemblée

Le Comité des Présidents, à sa réunion du 13 mai 1969, a décidé de porter à la connaissance des membres de l'Assemblée l'échange de lettres ci-dessous relatif à la transmission par le Conseil du rapport annuel et des réponses aux recommandations de l'Assemblée.

* * *

9 Grosvenor Place,
London S.W.1.

25 avril 1969

Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte des réponses du Conseil aux Recommandations nos 171, 172, 173 et 176 adoptées par l'Assemblée au cours de la première partie de sa Quatorzième session ordinaire.

Ces réponses ont été adoptées par le Conseil à l'unanimité des membres présents.

Veillez agréer, Monsieur le Greffier, l'assurance de ma haute considération.

M. Iweins d'Eeckhoutte
Secrétaire général

Monsieur F. Humblet,
Greffier de l'Assemblée,
Union de l'Europe Occidentale,
43, avenue du Président-Wilson,
Paris (16^e)

* * *

9 Grosvenor Place
London, S.W.1.

29th April 1969

Sir,

I have the honour to enclose the text of the Council's reply to Recommendation 166 adopted by the Assembly during the First Part of its Fourteenth Ordinary Session.

This reply was agreed to by all the members of the Council present.

I have the honour to be,

Sir

Your obedient Servant,

M. Iweins d'Eeckhoutte
Secretary-General

Mr. F. Humblet,
Clerk of the Assembly,
Western European Union,
43, avenue du Président Wilson,
Paris (16^e)

* * *

9 Grosvenor Place,
London, S.W.1.

14th May 1969

Sir,

I have the honour to enclose the text of the Council's replies to Recommendations 169 and 170 adopted by the Assembly during the First Part of its Fourteenth Ordinary Session.

These replies were agreed to by all the members of the Council present.

I have the honour to be,

Sir,

Your obedient Servant,

M. Iweins d'Eeckhoutte
Secretary-General

Mr. F. Humblet,
Clerk of the Assembly,
Western European Union,
43, avenue du Président-Wilson,
Paris (16^e)

* * *

9 Grosvenor Place,
London, S.W.1.

29 avril 1969

Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte de la réponse du Conseil à la Recommandation n° 166 adoptée par l'Assemblée au cours de la première partie de sa Quatorzième session ordinaire.

Ce texte a reçu au Conseil l'approbation de tous les membres présents.

Veuillez agréer, Monsieur le Greffier, l'assurance de ma haute considération.

M. Iweins d'Eeckhoutte
Secrétaire général

Monsieur F. Humblet,
Greffier de l'Assemblée,
Union de l'Europe Occidentale,
43, avenue du Président Wilson,
Paris (16^e)

* * *

9 Grosvenor Place,
London, S.W.1.

14 mai 1969

Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte des réponses du Conseil aux Recommandations n°s 169 et 170 adoptées par l'Assemblée au cours de la première partie de sa Quatorzième session ordinaire.

Ces textes ont reçu au Conseil l'approbation de tous les membres présents.

Veuillez agréer, Monsieur le Greffier, l'assurance de ma haute considération.

M. Iweins d'Eeckhoutte
Secrétaire général

Monsieur F. Humblet,
Greffier de l'Assemblée,
Union de l'Europe Occidentale,
43, avenue du Président-Wilson,
Paris (16^e)

* * *

9 Grosvenor Place,
London, S.W.1.

21st May 1969

Sir,

I have the honour to enclose the text of the Council's reply to Recommendation 167 adopted by the Assembly during the First Part of its Fourteenth Ordinary Session.

This reply was agreed to by all the members of the Council present.

I have the honour to be,

Sir,

Your obedient Servant,

M. Iweins d'Eeckhoutte
Secretary-General

Mr. F. Humblet,
Clerk of the Assembly,
Western European Union,
43, avenue du Président-Wilson,
Paris (16^e)

* * *

9 Grosvenor Place,
London S. W. 1.

30th May 1969

Sir,

I have the honour to enclose the text of the Council's replies to Recommendations 174, 177 and 179 adopted by the Assembly during the First and Second Parts of its Fourteenth Ordinary Session.

These texts were agreed to by all the members of the Council present.

I have the honour to be,

Sir,

Your obedient Servant,

M. Iweins d'Eeckhoutte,
Secretary-General

Mr. F. Humblet,
Clerk of the Assembly
of Western European Union,
43, avenue du Président-Wilson,
Paris (16^e)

* * *

9 Grosvenor Place,
London, S.W.1.

21 mai 1969

Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte de la réponse du Conseil à la Recommandation n° 167 adoptée par l'Assemblée au cours de la première partie de sa Quatorzième session ordinaire.

Ce texte a reçu au Conseil l'approbation de tous les membres présents.

Veillez agréer, Monsieur le Greffier, l'assurance de ma haute considération.

M. Iweins d'Eeckhoutte
Secrétaire général

Monsieur F. Humblet,
Greffier de l'Assemblée,
Union de l'Europe Occidentale,
43, avenue du Président-Wilson,
Paris (16^e)

* * *

9 Grosvenor Place.
London, S. W. 1,

30 mai 1969

Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte des réponses du Conseil aux Recommandations nos 174, 177 et 179 adoptées par l'Assemblée au cours de sa Quatorzième session ordinaire (première et deuxième parties).

Ces textes ont reçu au Conseil l'approbation de tous les membres présents.

Veillez agréer, Monsieur le Greffier, l'assurance de ma haute considération.

M. Iweins d'Eeckhoutte
Secrétaire général

Monsieur F. Humblet,
Greffier de l'Assemblée,
Union de l'Europe Occidentale,
43, avenue du Président-Wilson,
Paris (16^e)

* * *

9 Grosvenor Place,
London S. W. 1.

11th June 1969

Sir,

I have the honour to enclose the text of the Council's reply to Recommendation 175 adopted by the Assembly during the First Part of its Fourteenth Ordinary Session.

This text was agreed to by all the members of the Council present.

I have the honour to be,
Sir,
Your obedient Servant,

M. Iweins d'Eeckhoutte,
Secretary-General

Mr. F. Humblet,
Clerk of the Assembly
of Western European Union,
43, avenue du Président-Wilson,
Paris (16^e)

* * *

9 Grosvenor Place,
London S. W. 1.

12th June 1969

Sir,

I have the honour to enclose the text of the Council's reply to Recommendation 168 adopted by the Assembly during the First Part of its Fourteenth Ordinary Session.

This text was agreed to by all the members of the Council present.

I have the honour to be,
Sir,
Your obedient Servant,

M. Iweins d'Eeckhoutte,
Secretary-General

Mr. F. Humblet,
Clerk of the Assembly
of Western European Union,
43, avenue du Président-Wilson,
Paris (16^e)

* * *

9 Grosvenor Place,
London, S. W. 1.

11 juin 1969

Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte de la réponse du Conseil à la Recommandation n° 175 adoptée par l'Assemblée au cours de la première partie de sa Quatorzième session ordinaire.

Ce texte a reçu au Conseil l'approbation de tous les membres présents.

Veillez agréer, Monsieur le Greffier, l'assurance de ma haute considération.

M. Iweins d'Eeckhoutte
Secrétaire général

Monsieur F. Humblet,
Greffier de l'Assemblée,
Union de l'Europe Occidentale,
43, avenue du Président-Wilson,
Paris (16^e)

* * *

9 Grosvenor Place,
London, S. W. 1.

12 juin 1969

Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte de la réponse du Conseil à la Recommandation n° 168 adoptée par l'Assemblée au cours de la première partie de sa Quatorzième session ordinaire.

Ce texte a reçu au Conseil l'approbation de tous les membres présents.

Veillez agréer, Monsieur le Greffier, l'assurance de ma haute considération.

M. Iweins d'Eeckhoutte
Secrétaire général

Monsieur F. Humblet,
Greffier de l'Assemblée,
Union de l'Europe Occidentale,
43, avenue du Président-Wilson,
Paris (16^e)

* * *

9 Grosvenor Place,
London S. W. 1.

13th June 1969

Sir,

I have the honour to enclose the text of the Council's reply to Recommendation 178 adopted by the Assembly during the First Part of its Fourteenth Ordinary Session.

This text was agreed to by all the members of the Council present.

I have the honour to be,
Sir,
Your obedient Servant,

M. Iweins d'Eeckhoutte,
Secretary-General

Mr. F. Humblet,
Clerk of the Assembly
of Western European Union,
43, avenue du Président-Wilson,
Paris (16^e)

* * *

9 Grosvenor Place,
London, S.W.1.

28th April 1969

Sir,

I am instructed by the Council to send you the text of Chapters I, II, V and VI of the Fourteenth Annual Report of the Council to the Assembly, prepared in accordance with Article IX of the modified Brussels Treaty.

The chapters in question are enclosed.

These texts were adopted by the Council with the unanimity of the members present.

The text of Chapters III and IV will be sent to you as soon as possible.

I have the honour to be,
Sir,
Your obedient Servant,

M. Iweins d'Eeckhoutte
Secretary-General

Mr. V. Badini Confalonieri,
President of the Assembly
of Western European Union,
43, avenue du Président-Wilson,
Paris (16^e)

* * *

9 Grosvenor Place,
London, S. W. 1.

13 juin 1969

Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte de la réponse du Conseil à la Recommandation n° 178 adoptée par l'Assemblée au cours de la première partie de sa Quatorzième session ordinaire.

Ce texte a reçu au Conseil l'approbation de tous les membres présents.

Veillez agréer, Monsieur le Greffier, l'assurance de ma haute considération.

M. Iweins d'Eeckhoutte
Secrétaire général

Monsieur F. Humblet,
Greffier de l'Assemblée,
Union de l'Europe Occidentale,
43, avenue du Président-Wilson,
Paris (16^e)

* * *

9 Grosvenor Place,
London, S.W.1.

28 avril 1969

Monsieur le Président,

Le Conseil m'a chargé de l'honneur de vous faire parvenir le texte des chapitres I, II, V et VI du Quatorzième rapport annuel à l'Assemblée, établi en exécution de l'article IX du Traité de Bruxelles révisé.

Vous voudrez bien trouver ci-joint les chapitres en question.

Ces textes ont été adoptés par le Conseil à l'unanimité des membres présents.

Le texte des chapitres III et IV vous sera transmis dans les meilleurs délais.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

M. Iweins d'Eeckhoutte
Secrétaire général

Monsieur V. Badini Confalonieri,
Président de l'Assemblée de
l'Union de l'Europe Occidentale,
43, avenue du Président-Wilson,
Paris (16^e)

* * *

9 Grosvenor Place,
London, S.W.1.

29th April 1969

Sir,

I am instructed by the Council to send you the text of Chapter IV of the Fourteenth Annual Report of the Council to the Assembly, prepared in accordance with Article IX of the modified Brussels Treaty.

The chapter in question is enclosed.

This text was agreed to by all the members of the Council present.

The text of Chapter III will be sent to you as soon as possible.

I have the honour to be,
Sir,
Your obedient Servant,
M. Iweins d'Eeckhoutte
Secretary-General

Mr. V. Badini Confalonieri,
President of the Assembly
of Western European Union,
43, avenue du Président-Wilson,
Paris (16^e)

* * *

9 Grosvenor Place,
London, S.W.1.

30th May 1969

Sir,

I am instructed by the Council to send you the text of Chapter III of the Fourteenth Annual Report of the Council to the Assembly, prepared in accordance with Article IX of the modified Brussels Treaty.

The chapter in question is enclosed.

This text was agreed to by all the members of the Council present.

I have the honour to be,
Sir,
Your obedient Servant,
M. Iweins d'Eeckhoutte
Secretary-General

Mr. V. Badini Confalonieri,
President of the Assembly
of Western European Union,
43, avenue du Président-Wilson,
Paris (16^e)

* * *

9 Grosvenor Place,
London, S.W.1.

29 avril 1969

Monsieur le Président,

Le Conseil m'a chargé de l'honneur de vous faire parvenir le texte du chapitre IV du Quatorzième rapport annuel à l'Assemblée, établi en exécution de l'article IX du Traité de Bruxelles révisé.

Vous voudrez bien trouver ci-joint le chapitre en question.

Ce texte a reçu au Conseil l'approbation de tous les membres présents.

Le texte du chapitre III vous sera transmis dans les meilleurs délais.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

M. Iweins d'Eeckhoutte
Secrétaire général

Monsieur V. Badini Confalonieri,
Président de l'Assemblée de
l'Union de l'Europe Occidentale,
43, avenue du Président-Wilson,
Paris (16^e)

* * *

9 Grosvenor Place,
London, S.W.1.

30 mai 1969

Monsieur le Président,

Le Conseil m'a chargé de l'honneur de vous faire parvenir le texte du chapitre III du Quatorzième rapport annuel à l'Assemblée, établi en exécution de l'article IX du Traité de Bruxelles révisé.

Vous voudrez bien trouver ci-joint le chapitre en question.

Ce texte a reçu au Conseil l'approbation de tous les membres présents.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

M. Iweins d'Eeckhoutte
Secrétaire général

Monsieur V. Badini Confalonieri,
Président de l'Assemblée,
Union de l'Europe Occidentale,
43, avenue du Président-Wilson,
Paris (16^e)

* * *

Ministry for Foreign Affairs,
37, quai d'Orsay, Paris (7^e)

30th April 1969

Dear Mr. Humblet,

It has been reported from London that Mr. Iweins d'Eeckhoutte has sent you a number of replies to recommendations of the Assembly and certain chapters of the Annual Report of the Council. The covering letters apparently stated that these texts "were adopted with the unanimity of the members present".

I have the honour to inform you that the French Government considers that the texts thus adopted are devoid of value since they were adopted at irregular meetings held without the agreement of all the member States and which cannot be considered as meetings of the Council.

Yours sincerely,

Hervé Alphand
French Ambassador
Secretary-General

Mr. F. Humblet,
Clerk of the Assembly
of Western European Union,
43, avenue du Président-Wilson,
Paris (16^e)

* * *

43, avenue du Président-Wilson,
Paris (16^e)

5th May 1969

Sir,

I have the honour to acknowledge receipt of your letter of 30th April 1969 concerning the transmission by the Secretary-General of Western European Union of various chapters of the annual report and a number of replies by the Council to recommendations of the Assembly.

I forwarded your letter to Mr. Badini Confalonieri, who has asked me to submit it to the Presidential Committee.

I have the honour to be,
Sir,
Your obedient Servant,

F. Humblet
Clerk of the Assembly

His Excellency Mr. Hervé Alphand,
French Ambassador,
Secretary-General,
Ministry for Foreign Affairs,
37, quai d'Orsay,
Paris (7^e)

* * *

Ministère des Affaires Etrangères,
37, Quai d'Orsay, Paris (7^e)

30 avril 1969

Monsieur le Greffier,

Il m'a été signalé de Londres que M. Iweins d'Eeckhoutte vous aurait transmis un certain nombre de réponses à des recommandations de l'Assemblée ainsi que différents chapitres du rapport annuel du Conseil. La transmission mentionnerait que ces documents « ont été adoptés à l'unanimité des membres présents. »

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le gouvernement français considère comme dénués de toute valeur les textes ainsi adoptés au cours de réunions irrégulières, qui ont eu lieu sans l'accord de tous les Etats membres et ne peuvent être considérées comme des séances du Conseil.

Veillez agréer, Monsieur le Greffier, l'assurance de ma considération distinguée.

Hervé Alphand
Ambassadeur de France
Secrétaire général

Monsieur F. Humblet,
Greffier de l'Assemblée de
l'Union de l'Europe Occidentale,
43, avenue du Président-Wilson,
Paris (16^e)

* * *

43, avenue du Président-Wilson,
Paris (16^e)

5 mai 1969

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date du 30 avril 1969 concernant la transmission par le Secrétaire général de l'Union de l'Europe Occidentale de différents chapitres du rapport annuel et d'un certain nombre de réponses du Conseil aux recommandations de l'Assemblée.

J'ai fait parvenir votre communication à M. Badini Confalonieri qui m'a prié de la soumettre au Comité des Présidents.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma haute considération.

F. Humblet
Greffier de l'Assemblée

Son Excellence Monsieur Hervé Alphand,
Ambassadeur de France,
Secrétaire général,
Ministère des Affaires Etrangères,
37, Quai d'Orsay,
Paris (7^e)

* * *

43, avenue du Président-Wilson,
Paris (16^e)

16th May 1969

Sir,

Mr. Humblet, Clerk of the Assembly, transmitted to me the text of a letter from Mr. Alphan, Secretary-General of the French Ministry for Foreign Affairs, communicating to him his observations on certain replies from the WEU Council to Assembly recommendations and the annual report.

I submitted this communication to the Presidential Committee, the steering organ of the Assembly, which met at Strasbourg on 13th May 1969.

The Presidential Committee unanimously considered that it was not for it to pass judgment on the current disagreement between the members of the Council and that, in order to avoid any interference in the affairs of the Council, it should refrain from discussing the validity of the texts transmitted by the Secretary-General of WEU, Mr. Iweins d'Eeckhoutte.

It further considered that the members of the Assembly should be apprised of Mr. Alphan's communication.

I have the honour to be,

Sir,

Your obedient Servant,

V. Badini Confalonieri
President of the Assembly

His Excellency Mr. Michel Debré,
Minister for Foreign Affairs
of the French Republic,
37, quai d'Orsay,
Paris (7^e)

* * *

9 Grosvenor Place,
London, S.W.1.

22nd May 1969

Sir,

In reply to your letter of 5th May 1969 enclosing, for information, a copy of a letter which you received from Mr. Alphan, Secretary-General of the French Ministry for Foreign Affairs, I am instructed by the Council to inform you that the replies to Assembly recommendations and the chapters of the Annual Report which were transmitted to you were the replies and report of the Council and were approved by it at its meetings on 17th and 28th April.

I have the honour to be,

Sir,

Your obedient Servant,

M. Iweins d'Eeckhoutte
Secretary-General

Mr. F. Humblet,
Clerk of the Assembly,
Western European Union,
43, avenue du Président-Wilson,
Paris (16^e)

43, avenue du Président-Wilson,
Paris (16^e)

16 mai 1969

Monsieur le Ministre,

M. Humblet, Greffier de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale, m'a transmis le texte de la lettre par laquelle M. Alphand, Secrétaire général du Ministère français des Affaires étrangères, lui a fait part de ses observations concernant certaines réponses du Conseil de l'U. E. O. aux recommandations de l'Assemblée ainsi que le rapport annuel.

J'ai soumis cette communication au Comité Présidents, organe directeur de l'Assemblée, qui s'est réuni à Strasbourg le 13 mai 1969.

Le Comité des Présidents unanime a estimé qu'il ne lui appartenait pas de porter un jugement sur le différend qui oppose actuellement les membres du Conseil et que, pour éviter toute ingérence dans les affaires du Conseil, il devait se garder de discuter de la validité des textes qui ont été transmis par le Secrétaire général de l'U. E. O., M. Iweins d'Eeckhoutte.

Il a estimé d'autre part qu'il convenait de porter à la connaissance des membres de l'Assemblée la communication de M. Alphand.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

V. Badini Confalonieri
Président de l'Assemblée

Son Excellence Monsieur Michel Debré,
Ministre des Affaires étrangères
de la République française,
37, Quai d'Orsay,
Paris (7^e)

* * *

9 Grosvenor Place,
London, S.W.1.

22 mai 1969

Monsieur le Greffier,

En réponse à votre lettre du 5 mai 1969 qui contenait, pour information, copie d'une lettre que vous avez reçue de M. Alphand, Secrétaire général du Ministère français des affaires étrangères, le Conseil me charge de vous faire connaître que les réponses aux recommandations de l'Assemblée et les chapitres du rapport annuel qui vous ont été transmis étaient les réponses et le rapport du Conseil et ont été approuvés par celui-ci à ses séances des 17 et 28 avril.

Veillez agréer, Monsieur le Greffier, l'assurance de ma haute considération.

M. Iweins d'Eeckhoutte
Secrétaire général

Monsieur F. Humblet,
Greffier de l'Assemblée,
Union de l'Europe Occidentale,
43, avenue du Président-Wilson,
Paris (16^e)

East-West relations

REPORT ¹

*submitted on behalf of the General Affairs Committee ²
by Mr. Destremau, Rapporteur*

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION
on East-West relations

EXPLANATORY MEMORANDUM
submitted by Mr. Destremau, Rapporteur

- I. Introduction
- II. The evolution of Eastern Europe in 1966 and 1967
- III. The Czechoslovak question
- IV. Détente after the invasion of Czechoslovakia
- V. Forms of détente
- VI. Conclusions

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee*: Mr. Blumenfeld (Chairman); MM. Peel, van der Stoep (Vice-Chairmen); MM. Bemporad, Bettiol, Cravatte, De Grauw, Edelman, Geelkerken (Substitute: van Hall), Lord Gladwyn (Substitute: Griffiths), MM. Gonella, Kahn-Ackermann, Kirk,

Krieg, Lemaire, Leynen, Mammi, von Merkatz, Nessler (Substitute: Destremau), Péronnet, Portheine, de Préaumont, Rutschke, Schulz (Substitute: Brück), Dr. Shirley Summerskill, MM. Van Hoeylandt, Premoli.

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

Les relations Est-Ouest

RAPPORT¹

*présenté au nom de la Commission des Affaires Générales*²
par M. Destremau, rapporteur

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION
sur les relations Est-Ouest

EXPOSÉ DES MOTIFS
présenté par M. Destremau, rapporteur

- I. Introduction
- II. L'évolution de l'Europe orientale en 1966 et 1967
- III. L'affaire tchécoslovaque
- IV. La poursuite de la détente après l'invasion de la Tchécoslovaquie
- V. Les formes de la détente
- VI. Conclusions

1. Adopté par la commission à l'unanimité.

2. *Membres de la commission* : M. *Blumenfeld* (président); MM. *Peel, van der Stoep* (vice-présidents); MM. *Bemporad, Bettiol, Cravatte, De Grauw, Edelman, Geelkerken* (suppléant : *van Hall*), Lord *Gladwyn* (suppléant : *Griffiths*), MM. *Gonella, Kahn-Ackermann, Kirk, Krieg, Lemaire,*

Leynen, Mammi, von Merkatz, Nessler (suppléant : *Destremau*), *Péronnet, Porthéine*, de *Préaumont, Rutschke, Schulz* (suppléant : *Brück*), Mme *Shirley Summerskill*, MM. *Van Hoeylandt, Premoli*.

N.B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

Draft Recommendation
on East-West relations

The Assembly,

Deploring the fact that the Soviet armed intervention and the re-establishment of the totalitarian régime in Czechoslovakia have caused a setback to developments in the Eastern European countries which seemed to be leading to an improvement in Europe ;

Firmly rejecting the principle that the Soviet Union has the right to intervene in the internal affairs of the countries of the so-called "socialist community" or to take refuge behind Articles 53 and 107 of the United Nations Charter ;

Considering that there can be no real détente without guaranteed security in Europe ;

Considering that prospects of limiting armaments and the search for solutions to conflicts arising outside Europe are still in the interest of countries both great and small, in the East and in the West of Europe ;

Believing that the way can be paved for a better future for the European nations by increasing economic, cultural and personal links between the two parts of Europe ;

Noting with satisfaction that the Council expressed a similar point of view in its reply to Recommendation 169,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Continue to urge the Soviet Union to liquidate the consequences of their invasion of Czechoslovakia ;
2. Continue to include regularly in its agenda the question of relations with Eastern Europe ;
3. Pursue the implementation of the intentions expressed in Recommendation 169 ;
4. Seek a well-prepared European security conference with the participation of both the United States and the Soviet Union ;
5. Insist that there can be no permanent European settlement until the right of all European peoples, including the Czechoslovak people, to determine their own fate is recognised.

Projet de recommandation
sur les relations Est-Ouest

L'Assemblée,

Déplorant que l'intervention militaire soviétique et le rétablissement d'un régime totalitaire en Tchécoslovaquie aient retardé une évolution de l'Europe orientale qui paraissait devoir aboutir à une amélioration de la situation en Europe ;

Rejetant fermement le principe selon lequel l'Union Soviétique aurait le droit d'intervenir dans les affaires intérieures des pays de la prétendue « communauté socialiste » ou de s'abriter derrière les articles 53 et 107 de la Charte des Nations Unies ;

Considérant qu'il ne saurait y avoir de détente véritable sans que la sécurité de l'Europe soit assurée ;

Estimant que les perspectives de limitation des armements et que la recherche de solutions aux conflits nés hors d'Europe restent conformes à l'intérêt des petites et des grandes puissances, à l'Est comme à l'Ouest de l'Europe ;

Jugeant que la multiplication des liens économiques, culturels et personnels entre les deux parties de l'Europe demeure un moyen de préparer un avenir meilleur aux peuples européens ;

Constatant enfin avec satisfaction que le Conseil, dans sa réponse à la Recommandation n° 169, a exprimé un point de vue analogue,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De continuer à inciter l'Union Soviétique à mettre fin à la situation créée par l'invasion de la Tchécoslovaquie ;
2. De continuer à inscrire régulièrement la question des relations avec l'Europe de l'Est à l'ordre du jour de ses travaux ;
3. De poursuivre la mise en œuvre des intentions exprimées dans la Recommandation n° 169 ;
4. De provoquer la réunion d'une conférence bien préparée sur la sécurité européenne, à laquelle participeraient à la fois les Etats-Unis et l'Union Soviétique ;
5. D'insister sur le fait qu'aucun règlement définitif ne pourra intervenir en Europe aussi longtemps que ne sera pas reconnu le droit de tous les peuples européens, y compris le peuple tchécoslovaque, à disposer d'eux-mêmes.

Explanatory Memorandum

(submitted by Mr. Destremau, Rapporteur)

I. Introduction

1. It is at present rather difficult to start a study of the possible trend of East-West relations in the coming years and above all to define a European policy in this respect. Many essential elements for this study are still unknown to us and cannot therefore be analysed. Any assessment can but be based on what is still uncertain or incomplete information, since :

(i) The Soviet Union's foreign policy in recent months seems to have been seriously called in question by certain leading circles within the country and, perhaps still more, by the hardening of the conflict between the Soviet Union and China, which already seems to have had a noticeable effect on Soviet policy in Europe.

(ii) United States policy, which obviously plays a decisive rôle in the West's attitude to the Soviet Union, also seems to be undergoing changes. Although President Nixon has made several general statements regarding his intentions, it is yet too early to form an opinion regarding the final course of United States policy as a result of President Nixon's consultations with his European allies at the end of February and the beginning of March. In this connection, the evolution of the Vietnam conflict may well have major repercussions on the détente, and President Nixon's forthcoming visit to Moscow may throw completely new light on East-West relations.

(iii) Events in Czechoslovakia in the spring of 1969 are still difficult to interpret. Has the Soviet Union won yet another victory over the resistance of the Czechoslovak people with the removal of Mr. Dubcek and the appointment of Mr. Husak as Secretary-General of the Communist Party, or is this merely the price which Czechoslovakia has to pay for the withdrawal of the occupying forces in the coming months and the possibility of retaining some of the ground gained in the spring of 1968? It is still too early to know.

(iv) Finally, everything indicates a struggle for power in the Soviet Union, although it is extremely difficult to distinguish the shape of the opposing parties. The announcement of the death by illness or accident of about fifteen Soviet generals in April and May 1969 and the fact that for the first time since the war there was no military parade at the 1st May celebrations in Moscow have made many observers wonder whether the Red Army might not be one of the opposing forces and whether it has not been "brought to heel" by the party authorities in recent months. But what was the army's rôle in the decisions leading to the invasion of Czechoslovakia? What might be the effect on Soviet foreign policy of bringing it under control? These are questions that cannot be answered at the present juncture.

II. The evolution of Eastern Europe in 1966 and 1967

2. Since the General Affairs Committee adopted the report submitted by Mr. Blumenfeld in 1966, there have been major changes in relations between Eastern and Western Europe. For two years, the General Affairs Committee's views seemed to have been borne out by events. First of all, the Soviet Union underwent a particularly remarkable transformation, both internally and in its relations with the West. Internally, the progress made by freedom of thought and expression was accompanied by an increase in consumption in the course of which tastes took a turn towards those of the western countries.

3. As from the end of 1967, however, there were signs of concern among the leaders of the Soviet Communist Party lest such an evolution should bring an end to the truly communist nature of Soviet society, and a number of measures were taken to limit intellectual freedom. Admittedly, there was not a return to Stalinism, but there was some rehabilitation of certain aspects of Stalinism and of the policy he had pursued, at least during the war. Several of the less conformist writers were persecuted, put on trial and sometimes severely punished. Agreed, these measures in no way interrupted

Exposé des motifs

(présenté par M. Destremau, rapporteur)

I. Introduction

1. Il est actuellement bien difficile d'aborder l'étude de ce que pourront être les relations Est-Ouest au cours des prochaines années et surtout de préciser ce que pourrait être une politique européenne en la matière. En effet, bien des éléments essentiels à cette étude échappent encore à notre connaissance et à notre analyse. Ce sont des supputations fondées sur des informations peu sûres ou incomplètes sur lesquelles il s'agit de fonder un jugement. En effet :

(i) Il semble qu'en Union Soviétique, la politique étrangère menée au cours des derniers mois soit sérieusement mise en question, à la fois par certains milieux dirigeants, à l'intérieur et, plus encore peut-être, par le durcissement du conflit entre l'Union Soviétique et la Chine qui semble avoir déjà infléchi sensiblement la politique soviétique en Europe.

(ii) La politique américaine, qui joue évidemment un rôle déterminant dans l'attitude que peut avoir l'Occident à l'égard de l'Union Soviétique, semble, elle aussi, en voie de modification. Le Président Nixon a, certes, donné à plusieurs reprises des indications générales sur ses intentions, mais il est venu consulter ses alliés européens à la fin du mois de février et au début du mois de mars et il est encore impossible de déterminer l'orientation précise que va prendre la politique américaine à la suite de ces consultations. A cet égard, l'évolution du conflit vietnamien risque d'avoir d'importantes conséquences sur la détente, et la visite que le Président Nixon se prépare à faire à Moscou peut éclairer, d'une façon toute nouvelle, les relations entre l'Est et l'Ouest.

(iii) Les événements survenus en Tchécoslovaquie au printemps de 1969 restent encore très difficiles à interpréter. La chute de M. Dubcek et l'accès de M. Husak au poste de secrétaire général du parti communiste constituent-ils une nouvelle victoire de l'Union Soviétique sur la résistance du peuple tchécoslovaque, ou sont-elles simplement le prix que la Tchécoslovaquie a dû payer pour obtenir, au cours des prochains mois, le retrait des forces d'occupation et la possibilité de conserver certaines des acquisitions du printemps 1968 ? Il est encore trop tôt pour le savoir.

(iv) Enfin, tout indique qu'une lutte pour le pouvoir se poursuit en Union Soviétique, bien qu'il soit extrêmement malaisé de discerner les contours des partis en présence. L'annonce de la disparition, à la suite de maladies ou d'accidents, d'une quinzaine de généraux soviétiques au cours des mois d'avril et de mai 1969, et l'absence, pour la première fois depuis la guerre, de défilé militaire lors des fêtes du 1^{er} mai à Moscou, ont conduit nombre d'observateurs à se demander si l'armée rouge ne constituait pas l'une des forces en présence et si elle n'avait pas subi, au cours des derniers mois, une « mise au pas » de la part des autorités du parti. Mais quel rôle avait joué l'armée lors des décisions qui ont abouti à l'invasion de la Tchécoslovaquie ? Quelle influence sa mise au pas pourrait-elle avoir sur la politique extérieure soviétique ? Ce sont là des questions auxquelles il reste impossible de répondre dans l'état actuel de nos connaissances.

II. L'évolution de l'Europe orientale en 1966 et 1967

2. Depuis qu'en 1966, la Commission des Affaires Générales a adopté le rapport présenté par M. Blumenfeld, les relations entre l'Est et l'Ouest de l'Europe ont connu une importante évolution. Pendant deux ans, en effet, les événements ont semblé donner entièrement raison à la thèse défendue par la Commission des Affaires Générales. L'Union Soviétique, d'abord, connaissait une évolution particulièrement remarquable, tant à l'intérieur que dans ses relations avec le monde occidental. A l'intérieur, les progrès de la liberté de pensée et d'expression accompagnaient un essor de la consommation orientant les goûts des individus vers ceux de la société occidentale.

3. Toutefois, à partir de la fin de l'année 1967, un certain nombre d'indications donnent à penser que les dirigeants du parti communiste soviétique se sont inquiétés d'une évolution qui risquait de faire disparaître le caractère proprement communiste de la société soviétique et un certain nombre de mesures ont été prises pour limiter les libertés intellectuelles. Certes, l'on n'est pas revenu au stalinisme. Néanmoins, certains aspects de la personne même de Staline et de la politique qu'il avait menée, au moins pendant la guerre, ont connu une sorte de réhabilitation. Plusieurs écrivains parmi les moins conformistes ont fait

the progress of consumption in the Soviet Union, and it may therefore be wondered to what extent they are likely to be effective in preventing a transformation stemming from the very evolution of the economy.

4. Nor does the Soviet Union seem in any way to have altered its sights in regard to relations with the western powers. On the one hand, it has pursued a policy of economic co-operation with the western countries to speed up modernisation of its industry and on the other hand it has continued to seek an entente with the United States, particularly with regard to the treaty on the non-proliferation of nuclear weapons, to which the Soviet Union finally acceded.

5. Until August 1968, at least, the people's democracies also seemed to have much greater freedom than in the past, both in the organisation of their internal political life and in their external relations. They made use of this freedom in widely differing ways. One of them, Rumania, while maintaining the authoritarian dictatorship of its own communist party, and in the name of communist orthodoxy which it willingly accused the Soviet Union of having abandoned, sought to remain aloof from Russia in order to set up a specifically Rumanian régime in Rumania, under the more or less vague aegis of Chinese communism, in order to give the country considerable independence of the Soviet Union. Moreover, Rumania took advantage of this independence to develop its economic relations with Western European countries so as to obtain — as Russia was also doing, moreover, at the same time — advantageous agreements with the Federal Republic, Italy and France in particular for the development of its industrial economy.

6. At the end of 1967, developments in Czechoslovakia quickly led that country away from the Soviet Union and the other people's democracies. While Mr. Novotny's Government had, until then, followed a strictly orthodox course, the arrival of Mr. Dubcek at the head of the Czechoslovak Communist Party marked the start of a new era and, within a few months, the liberal trend in Czechoslovakia became more noticeable than in any other people's democracy.

The other countries were very slow in following the evolution started by the Soviet Union. While in some, such as Hungary, the dictatorship of the communist party lessened somewhat, in others, like Poland, little change was to be seen. Finally, in spite of a remarkable rise in its industrial output and the standard of living of its inhabitants, the government of the "German Democratic Republic" showed a desperate attachment to orthodox communism and to the Soviet Union, the only real guarantee for the régime in face of the people's desire to open relations with the Federal Republic. In the last few months, western observers have agreed that there has been a hardening of the dictatorship against intellectual freedom in that country. Thus, when the Czechoslovak crisis broke out during the summer of 1968, the people's democracies and the Soviet Union no longer faced the West with a united front but were very divided over the internal reforms to be carried out and the foreign policy to be pursued.

III. *The Czechoslovak question*

7. Your Rapporteur does not wish to revert to the details of the Soviet intervention in Czechoslovakia. The first stages of this crisis were described in the report which Mr. Leynen submitted to the General Affairs Committee and the Assembly in October 1968. A number of problems nevertheless deserve to be raised again, even if it is not possible at the present juncture to solve them. We do not know what reasons led the Soviet Union to use force in Czechoslovakia. All we know is that the Soviet leaders were divided on this question and it is far from certain that in the developments in the Soviet Communist Party in recent months, and perhaps in the months to come, the Soviet intervention in Czechoslovakia will be accepted as a model of Soviet policy towards the people's democracies.

8. It must first be noted that the evolution in Czechoslovakia started at a particularly unfavourable moment, at the end of 1967, i.e. when the Soviet leaders were having growing difficulty

l'objet de persécutions, de procès, de sanctions parfois fort lourdes. Il est vrai que ces mesures n'ont, en aucune façon, interrompu le progrès de la consommation en Union Soviétique et l'on peut se demander, par conséquent, jusqu'à quel point elles seront efficaces pour arrêter une transformation qui peut découler de l'évolution même de l'économie.

4. D'autre part, dans ses relations avec les puissances occidentales, l'Union Soviétique ne semble, en aucune mesure, avoir changé d'objectif. D'une part, elle a poursuivi une politique de collaboration économique avec des pays occidentaux pour permettre l'accélération de la modernisation de son industrie ; d'autre part, elle a continué à rechercher une entente avec les Etats-Unis, notamment sur le traité de non-prolifération des armes nucléaires auquel l'Union Soviétique a finalement adhéré.

5. Les démocraties populaires ont paru également, jusqu'en août 1968 au moins, disposer d'une liberté beaucoup plus grande que par le passé, tant pour l'organisation de leur vie politique intérieure que pour leurs relations avec l'étranger. Ces pays en ont usé de façon extrêmement différente. L'un d'eux, la Roumanie, tout en maintenant une dictature autoritaire de son propre parti communiste, recherchait, au nom de l'orthodoxie communiste qu'elle accusait volontiers l'Union Soviétique d'avoir abandonnée, à prendre ses distances à l'égard de la Russie de façon à créer en Roumanie, sous l'égide plus ou moins vague du communisme chinois, un régime spécifiquement roumain donnant à ce pays une large indépendance à l'égard de l'Union Soviétique. La Roumanie a d'ailleurs profité de cette indépendance pour multiplier ses relations économiques avec les pays d'Europe occidentale de façon à obtenir, comme la Russie le faisait d'ailleurs au même moment, des accords avantageux pour le développement de son économie industrielle de la part notamment de la République fédérale, de l'Italie et de la France.

6. La Tchécoslovaquie, pour sa part, a entrepris, à la fin de 1967, une évolution qui devait rapidement l'éloigner de l'Union Soviétique et des autres démocraties populaires. Alors que, jusque-là, le gouvernement de M. Novotny l'avait maintenue dans une stricte orthodoxie communiste, l'arrivée à la tête du parti communiste tchécoslovaque de M. Dubcek marqua le début d'une ère nouvelle et, en quelques mois, la Tchécoslovaquie devenait celle des démocraties

populaires dont l'évolution libérale était la plus remarquable. Enfin, les autres démocraties populaires ne suivirent que très lentement l'évolution amorcée par l'Union Soviétique. Alors que certaines d'entre elles, comme la Hongrie, voyaient s'atténuer quelque peu la dictature du parti communiste, dans d'autres, comme la Pologne, une telle évolution n'est guère apparue. Enfin, malgré une élévation remarquable de sa production industrielle et du niveau de vie de ses habitants, le gouvernement de la « République Démocratique Allemande » se montrait désespérément attaché à l'orthodoxie communiste et à l'Union Soviétique, seule véritable garantie du régime en face d'une volonté populaire favorable à l'ouverture de relations avec la République fédérale. Les observateurs occidentaux s'accordent, depuis quelques mois, pour constater un durcissement de la dictature à l'encontre des libertés intellectuelles dans ce pays. Ainsi, au moment où éclata la crise tchécoslovaque, au cours de l'été 1968, les démocraties populaires et l'Union Soviétique ne formaient plus un front uni en face de l'Occident, mais se montraient très divisées, à la fois sur les réformes intérieures à réaliser et sur la politique extérieure à mener.

III. L'affaire tchécoslovaque

7. Votre rapporteur ne voudrait pas revenir sur les modalités de l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie. M. Leynen, dans le rapport qu'il a présenté à la Commission des Affaires Générales et à l'Assemblée en octobre 1968, a dégagé les premières étapes de cette crise. Un certain nombre de problèmes méritent, toutefois, d'être posés à nouveau, même s'il n'est pas possible, dans l'état actuel de nos connaissances, de leur donner une réponse. Ainsi, l'on ignore quels sont les motifs qui ont amené l'Union Soviétique à user de la force à l'égard de la Tchécoslovaquie. L'on sait seulement que les milieux dirigeants soviétiques ont été divisés sur ce point et qu'il n'est nullement certain que l'évolution qu'a connue le parti communiste soviétique au cours des derniers mois et celle qu'il subira peut-être au cours des prochains mois fassent de l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie un modèle caractéristique de la politique soviétique à l'égard des démocraties populaires.

8. Il faut d'abord noter que l'évolution de la Tchécoslovaquie s'est amorcée à une époque particulièrement défavorable, à partir de la fin de 1967, c'est-à-dire à un moment où les dirigeants

in keeping a grip on Soviet society. Just as the Soviet Union was hardening its policy, Mr. Dubcek's government started on a liberal policy which went against the most obvious interests of the Soviet State and, *a fortiori*, of those of the leaders of the other satellite countries. Moreover, it now seems almost certain that the views of several peoples' democracies, which wished to continue with an authoritarian régime, particularly Poland and the "German Democratic Republic", weighed heavily in the balance of the Soviet decision since they made the Kremlin leaders understand that their position would be jeopardised if a liberal régime were to win the day in Czechoslovakia. Finally, it may be wondered what rôle the Soviet army leaders played in the decision leading to the invasion of Czechoslovakia. Perhaps in the end the growing influence of the chiefs-of-staff during 1968 aroused mistrust on the part of the Kremlin leaders who, for several months, had been trying to hold back a rising tide. Some signs point to the possibility of a conflict between the military and party authorities.

9. It is more difficult to determine which specific aspects of Czechoslovak policy led the Soviet Government to decide on armed intervention. Three reasons seem to have played a very important part.

(i) Whether accurate or not, there were reports that the Czechoslovak leaders, although not reverting immediately to a multi-party system, were considering forming a non-communist opposition party which, in view of the Czechoslovak people's dissatisfaction with the former régime of Mr. Novotny, might sooner or later lead to the fall of the communist régime in Czechoslovakia. For it is not at all certain that the Czechoslovak people, if consulted in free elections, would not have preferred to vote for a political group which was less favourable to the Soviet Union.

(ii) The re-establishment of freedom of the press was a grave threat to a régime which was far from sure of popular support.

(iii) Finally, the very rapid increase in trade between the Czechoslovak Socialist Republic and

the Federal Republic of Germany perhaps made the Moscow leaders, in spite of all the precautions taken by the Federal Republic, fear that economic co-operation between Czechoslovakia and West Germany might quickly lead to an improvement in political relations. However this may be, it is most probable that this rapprochement was very disturbing for the Pankow Government which has a continuing fear that any crumbling of the cohesion of the people's democracies might undermine the only true foundations of its existence.

10. These arguments seem to be borne out by the fact that the Soviet Union did not tolerate Czechoslovakia moving away from the communist world as it had for Rumania and, before that, for Yugoslavia. In the latter two countries, the communist parties kept a firm grip on the leadership of the country and did not consider the possibility of allowing a democratic opposition, at least in the immediate future.

11. For several months, there has been speculation regarding the extent and consequences of the Soviet intervention in August 1968. Admittedly, by their military occupation of Czechoslovak territory, the Soviet Union and its four allies singularly restricted the freedom of action of the government in Prague. But the government nevertheless found sufficient continuous, massive and firm support from the Czechoslovak people to prevent the Soviet Union being able to set up in office the most pro-Soviet members of the Czechoslovak Party. For seven months of military occupation, the leaders who took office at the end of 1967 remained at their posts. A number of concessions had to be made to the Soviet occupation, but the Czechoslovak people's unanimous and courageous affirmation of solidarity with its leaders allowed them to remain in office and demonstrated that the policy pursued since December 1967 had strong support from public opinion. Still further, they were forced by popular pressure to pursue a policy which was to a certain extent independent of the Soviet Union and maintain real freedom for the people.

12. Hopes that it would be possible to maintain at least some of the changes made by Mr. Dubcek's government were dashed in April 1969 with the removal, first of Mr. Smrkovsky, President

soviétiques avaient quelques difficultés à reprendre en mains une société soviétique qui leur échappait de plus en plus. C'est au moment du raidissement soviétique que le gouvernement de M. Dubcek a entrepris une politique libérale qui allait à l'encontre même des intérêts les plus évidents de l'Etat russe et, plus encore, de ceux des dirigeants des autres pays satellites. Il semble d'ailleurs aujourd'hui à peu près certain que plusieurs démocraties populaires qui tenaient à maintenir un régime autoritaire sur leur territoire, notamment la Pologne et la « République Démocratique Allemande », ont pesé d'un poids très lourd sur la décision soviétique parce qu'elles ont fait comprendre aux dirigeants du Kremlin qu'elles se trouveraient gravement menacées si un régime de caractère libéral triomphait en Tchécoslovaquie. Il est enfin permis de s'interroger sur le rôle que les dirigeants de l'armée soviétique ont joué dans la décision qui a abouti à l'invasion de la Tchécoslovaquie. L'influence grandissante de l'Etat-major au cours de l'année 1968 n'aurait-elle pas, en fin de compte, suscité la méfiance des dirigeants du Kremlin qui cherchaient, depuis plusieurs mois, à renverser un courant envahissant ? Certains signes amènent à se demander s'il n'y a pas actuellement conflit entre les autorités militaires et celles du parti.

9. Il est plus difficile de discerner quels aspects précis de la politique tchécoslovaque ont amené le gouvernement de Moscou à décider une intervention armée. Il nous semble que trois motifs ont pu jouer un rôle fort important.

(i) Les rumeurs, fondées ou non, qui ont couru, selon lesquelles les dirigeants tchécoslovaques, sans en revenir immédiatement à un système multipartite, envisageaient de permettre la constitution d'un parti d'opposition non communiste qui pouvait risquer, étant donné le mécontentement du peuple tchécoslovaque contre l'ancien régime de M. Novotny et contre la politique économique imposée par l'Union Soviétique, de provoquer, à plus ou moins long terme, la chute du régime communiste en Tchécoslovaquie. Car il n'est pas du tout évident que le peuple tchécoslovaque, s'il avait été consulté dans de libres élections, n'eût pas préféré donner ses voix au groupe politique le moins favorable à l'Union Soviétique.

(ii) Le rétablissement de la liberté de la presse constituait une menace grave à l'encontre d'un régime qui était loin d'être sûr de l'appui populaire.

(iii) Enfin, l'augmentation très rapide des échanges entre la République socialiste tchécoslovaque

et la République Fédérale d'Allemagne a peut-être fait craindre aux dirigeants de Moscou, malgré toutes les précautions prises par la République fédérale, de voir la coopération économique entre la Tchécoslovaquie et l'Allemagne occidentale se traduire rapidement par une amélioration des relations politiques. Il est, en tout cas, plus que vraisemblable que ce rapprochement a vivement inquiété le gouvernement de Pankow qui craint toujours de voir s'effondrer, avec la cohésion des démocraties populaires en sa faveur, le seul fondement véritable de son existence.

10. Ces arguments semblent confirmés par le fait que l'Union Soviétique n'a pas toléré que la Tchécoslovaquie prenne ses distances à l'égard du monde communiste comme elle l'avait toléré de la Roumanie et, autrefois, de la Yougoslavie. En effet, dans ces deux derniers pays, les partis communistes conservaient solidement en main la direction du pays et n'envisageaient pas — du moins dans l'immédiat — la possibilité de laisser se créer une opposition démocratique.

11. On a pu, pendant plusieurs mois, s'interroger sur la portée et sur les conséquences de l'intervention soviétique d'août 1968. Certes, en occupant militairement le territoire tchécoslovaque, l'Union Soviétique et ses quatre alliés avaient singulièrement limité la liberté d'action du gouvernement de Prague. Toutefois, celui-ci avait trouvé dans le peuple tchécoslovaque un appui assez constant, assez massif et assez ferme pour que l'Union Soviétique ne soit pas en mesure d'imposer le retour au pouvoir de ceux des membres du parti tchécoslovaque qui lui étaient le plus favorables. Pendant sept mois d'occupation militaire, l'équipe dirigeante qui avait pris le pouvoir à la fin de 1967 est demeurée en place. Elle a dû faire un certain nombre de concessions à l'occupation soviétique, mais la façon si unanime et si courageuse qu'eut le peuple tchécoslovaque d'affirmer sa solidarité avec ses dirigeants a permis à ceux-ci, non seulement de rester en place, mais aussi de démontrer ainsi que la politique qu'ils avaient menée depuis décembre 1967 était fortement appuyée par l'opinion. Bien plus, ils ont été contraints par la pression populaire de poursuivre une politique qui manifestait une certaine indépendance à l'égard de l'Union Soviétique et maintenir de réelles libertés pour les personnes.

12. Les espoirs que l'on pouvait mettre en un maintien d'une partie au moins des réformes entreprises par le gouvernement de M. Dubcek se sont effondrés en avril 1969 quand, après

of the Parliament, on the occasion of an amendment to the Constitution purported to strengthen the federal nature of the régime, and second of Mr. Dubcek who was replaced by Mr. Husak as Secretary-General of the Communist Party. Apart from questions of personality, always difficult to assess from the outside, this charge, under pressure from Moscow, clearly meant that, in addition to military occupation, the Soviet Union had decided to make the country toe the line to the bitter end.

13. The present purge in the Communist Party, the administration, army and press seems to indicate that a tight grip of dictatorship is closing in on the country.

14. It also seems that, by playing on the particularism of the Slovak people, the Soviet leaders touched the Czechoslovak State at its most vulnerable point and thus managed to break the admirable unity shown by the Czechoslovak people after the Soviet invasion. Their very resistance, demonstrated by heroic deeds such as the suicide of Jan Pallach, which caught the imagination of the people, international public opinion and, perhaps, the invaders themselves, seems only to have strengthened the invaders' determination to put an end to what remained of the independence of Czechoslovakia. The cautious approach adopted by Mr. Dubcek and his friends to avoid providing any pretext for further Soviet action merely isolated him from the Czechoslovak people, and there was no large-scale popular reaction when he was dismissed from the post of Secretary-General of the Party, although this removed the last hope of many Czechoslovaks that some of the ground gained in the spring of 1968 could be saved.

15. The course since followed by the Czechoslovak Communist Party under Mr. Husak is still difficult to determine. Nevertheless, it is already clear that the liberties obtained in 1968 will be abolished one by one. The strictest measures are those inflicted on the press: the editorial staff of most newspapers and periodicals, including non-political media, have been purged and several publications have gone out of print. In short, as in the Hungary of Mr. Kadar after the uprising of 1956, the Czechoslovakia of Mr. Husak is being subjected to the same growing pressure of totalitarian dictatorship whereas only recently it might have been thought that the Eastern European countries, and particu-

larly Czechoslovakia, were gradually earning their freedom.

16. Thus, although the prestige of the Soviet Union and the moral credit of its government in the world and perhaps even within its frontiers have suffered from this aggression, the fact remains that its allies now stand in greater awe. Consequently, the material strength of a State which seems to recognise no limit to the use of force has been considerably increased since the invasion of Czechoslovakia and the Warsaw Pact countries will most probably be even more tractable in years to come.

IV. *Détente after the invasion of Czechoslovakia*

17. Although the invasion of Czechoslovakia has not radically changed the numerical balance of forces between the Atlantic and Warsaw Pacts, one has to wonder whether a true détente between the two blocs is still possible. If the Soviet Union takes advantage of détente to consolidate without restraint its hold on the Eastern European countries and strengthen the dictatorship of the political groups which have become its collaborators, the West would be placing itself in a morally unacceptable position by becoming the accomplice of Soviet imperialism and it would be paving the way for its own defeat and its own loss by considering as a step towards real peace something which in the eyes of the Soviets would merely be a truce during which it could increase its strength with a view to a future confrontation. In other words, the Czechoslovak crisis has very seriously undermined the foundations of the policy of détente.

18. It is also evident that the invasion of Czechoslovakia has delayed the hoped for liberal trend in Eastern Europe. The people's democracies will now be more hesitant and reserved in their relations with the West. It is therefore more than ever necessary to consider détente, if it is to be pursued, as a whole: bilateral links between Western European countries and the people's democracies must be part of a global arrangement for East-West relations, i.e. agreements in which the United States and the Soviet Union would take part with their allies.

M. Smrkovsky, Président du Parlement, éliminé à l'occasion d'une réforme de la constitution destinée en principe à renforcer le caractère fédéral du régime, M. Dubcek a, à son tour, perdu le poste de secrétaire général du parti communiste au profit de M. Husak. En dehors des questions de personnes, toujours difficiles à apprécier pour un observateur étranger, cette substitution, faite sous la pression de Moscou, signifiait nettement que, par delà l'occupation militaire, l'Union Soviétique était décidée à mener jusqu'au bout la « mise au pas » du pays.

13. L'épuration que subissent actuellement le parti communiste, l'administration, l'armée et la presse semble indiquer qu'une pesante dictature est en train de s'abattre sur le pays.

14. De plus, il est apparu qu'en jouant sur les sentiments particularistes de la population slovaque, les dirigeants soviétiques avaient atteint l'Etat tchécoslovaque au point le plus sensible et étaient ainsi parvenus à briser l'admirable unité dont le peuple tchécoslovaque avait fait preuve au lendemain de l'invasion soviétique. Cette résistance même, manifestée par des actes héroïques, destinée à frapper l'imagination du peuple, de l'opinion internationale et, peut-être, des envahisseurs eux-mêmes, comme le suicide de l'étudiant Jan Pallach, semble n'avoir eu pour effet que de déterminer les envahisseurs à mettre un terme à ce qui restait d'indépendance à la Tchécoslovaquie. L'attitude prudente, adoptée par M. Dubcek et par ses amis pour éviter de donner un prétexte à une nouvelle intervention soviétique n'a fait que l'isoler de la population tchèque et son renvoi du poste de secrétaire général du parti, s'il a retiré à beaucoup de Tchèques leur dernier espoir de sauver certaines des acquisitions du printemps 1968, n'a pas provoqué de réaction populaire massive.

15. La direction donnée depuis lors par M. Husak au parti communiste tchécoslovaque est encore difficile à discerner. Néanmoins, il apparaît déjà clairement que les libertés acquises en 1968 seront abolies l'une après l'autre. Les mesures les plus dures sont celles que subit la presse : la rédaction de la plupart des journaux et périodiques, y compris des organes non politiques, a été épurée, plusieurs de ces publications ont dû cesser de paraître. Bref, comme dans la Hongrie de M. Kadar après le soulèvement de 1956, on voit s'abattre sur la Tchécoslovaquie de M. Husak le poids de plus en plus lourd d'une dictature totalitaire dont il était permis de penser, naguère encore, que les pays de l'Europe de

l'Est, et la Tchécoslovaquie avant tout autre, étaient en train de s'affranchir.

16. Ainsi, même si le prestige de l'Union Soviétique et le crédit moral de son gouvernement dans le monde et peut-être même à l'intérieur de ses frontières ont souffert de cette agression, il n'en reste pas moins que la crainte que les alliés de l'U.R.S.S. peuvent éprouver à son égard s'est sensiblement accrue et que, de ce fait, la puissance matérielle d'un Etat qui ne semble pas connaître de limite à l'usage de la force s'est trouvée sensiblement augmentée après l'invasion de la Tchécoslovaquie et la docilité des pays du Pacte de Varsovie n'en sera, sans doute, que plus grande au cours des prochaines années.

IV. La poursuite de la détente après l'invasion de la Tchécoslovaquie

17. Sans que l'invasion de la Tchécoslovaquie ait bouleversé les rapports numériques des forces entre le Pacte atlantique et le Pacte de Varsovie, elle oblige à se demander s'il est encore possible d'envisager une détente véritable entre les deux blocs. En effet, si une telle détente est mise à profit par l'Union Soviétique pour consolider avec désinvolture son emprise sur les pays de l'Europe de l'Est et y renforcer la dictature des groupes politiques qui se sont faits ses auxiliaires, non seulement l'Occident se placerait dans une situation morale inacceptable en se faisant ainsi le complice de l'impérialisme soviétique, mais il travaillerait à sa propre défaite et à sa propre perte en considérant comme une étape vers une paix véritable ce qui ne serait, aux yeux des Soviétiques, qu'une trêve permettant d'accroître sa puissance en vue d'un affrontement futur. C'est dire que la crise tchécoslovaque a compromis, de façon très sérieuse, les bases mêmes de la politique de détente.

18. D'autre part, il est évident que l'invasion de la Tchécoslovaquie a retardé l'évolution libérale que l'on pouvait espérer dans l'Europe orientale. Désormais, les démocraties populaires se montreront plus hésitantes et plus réservées dans leurs relations avec l'Occident. Plus que jamais, il est donc nécessaire de considérer la détente, si elle doit se poursuivre, comme un tout : la création de liens bilatéraux entre des pays de l'Europe occidentale et des démocraties populaires ne peut trouver sa place que dans le cadre d'un arrangement global des relations entre l'Est et l'Ouest, c'est-à-dire d'accords auxquels participeraient, aux côtés de leurs alliés, les Etats-Unis et l'Union Soviétique.

19. Everything indicates that the two great powers now wish to enter into arrangements of this kind. The Soviet Union is encountering serious difficulties in its relations with China. After the very grave incidents in the Far East in February 1969 concerning Damanski Island on the River Oussouri, a strong Soviet force had to be deployed on the country's eastern frontier. China's agreement to open negotiations with the Soviet Union on the organisation of navigation on frontier rivers has not prevented further serious incidents occurring on the Turkestan frontiers. It is therefore very probable that for a long time to come the Soviet Union will be preoccupied by the threats to its frontier with China and will have to maintain a large force in the area. This situation can but lead it to seek a relaxation of tension and cordial relations through an ever-increasing number of partial agreements.

20. It is not yet known what price it is prepared to pay for this détente. In the autumn of 1968, as an *a posteriori* justification of its intervention in Czechoslovakia, the Soviet Government invoked the concept of a "socialist community" within which so-called "socialist" countries would be allowed to intervene, notwithstanding any other considerations of international law and respect for the sovereignty of States, to re-establish orthodox marxism in the governments wherever it was threatened, as the Soviets considered was the case in Czechoslovakia. To recognise such a principle would obviously mean that the European countries recognised the right of the great powers to share out the world into areas of influence and domination. It would mean interpreting the Yalta Agreements in a way that the United Kingdom and the United States have always rejected, i.e. as leaving certain great powers free to interfere with national sovereignty. Such an interpretation could not in any case be based on the text of the agreements and there would be no justification for it. The West, in its respect for the rights of individuals and peoples, could not rally to this principle and still live up to its declared principles; nor could it agree to purchase détente at the price of such recognition.

21. On the other hand, it is certain that the United States Government also intends to pursue the détente and has done much in this sense in

recent months. By clearly demonstrating his intention to find an honourable outcome to the Vietnam war, President Nixon has done his utmost to end a conflict which for many years has been a major obstacle to true détente. The success of the negotiations which started in Paris in May 1968 now depends on the communist authorities. The Republican Government, which wishes to devote a larger part of its resources to solving internal problems in the United States, has also made very serious concessions to the Soviet Union in the military field, particularly by renouncing its former lead in the field of nuclear means of delivery. It has also made known its intention to withdraw many of the already reduced American conventional forces still stationed in Europe. What many Europeans now fear is not that the United States may obstruct détente but, on the contrary, that it may pursue unilateral détente without waiting for the necessary promises of reciprocity before weakening the defence system.

22. For many years, the Warsaw Pact conventional forces have outnumbered those of NATO. Admittedly, if account is also taken of the French army, which is still committed under the modified Brussels Treaty, together with its European allies, and the United States, British and Canadian forces which are not assigned to NATO, it is hardly possible to say that the Warsaw Pact forces are superior. The different sources, the different armaments policies of the various countries and the unknown factor of China's possible involvement in a world conflict make it impossible to say for certain which side would have military, air and naval superiority in the event of war, but everything indicates that there is still a sufficient balance of forces for the Soviet Union not to be tempted to risk a major conflict.

23. The same is true in the nuclear field, where the superiority which the Americans had for many years seems to have disappeared. Whereas the United States still seems to be well in the lead as regards the number of long-range missiles, the Soviet Union seems to be ahead in the

19. Or, tout indique que les deux grandes puissances ont actuellement le désir de réaliser des arrangements de ce type. L'Union Soviétique, pour sa part, connaît de graves difficultés dans ses relations avec la Chine. Après les très graves incidents survenus en Extrême-Orient, en février 1969, à propos de l'île Damanski, sur le fleuve Oussouri, une fraction notable des forces soviétiques a été déployée sur la frontière orientale du pays. L'acceptation par la Chine de l'ouverture de négociations avec l'U.R.S.S. sur l'organisation de la navigation sur les fleuves frontaliers n'a pas empêché de nouveaux et graves incidents de se produire aux frontières du Turkestan, ce qui rend très probable que l'Union Soviétique restera, pour longtemps encore, préoccupée par les menaces qui pèsent sur sa frontière avec la Chine et devra maintenir des forces importantes dans cette région. Cette situation ne peut que l'inciter à rechercher à l'Ouest un relâchement de la tension et une cordialité s'exprimant par des accords partiels de plus en plus nombreux.

20. Il reste néanmoins à savoir de quel prix elle est disposée à payer cette détente. Au cours de l'automne 1968, on a vu le gouvernement soviétique invoquer, pour justifier *a posteriori* son intervention en Tchécoslovaquie, le concept d'une « communauté socialiste » à l'intérieur de laquelle il serait permis aux pays dits « socialistes » d'intervenir, nonobstant toute autre considération de droit international et tout respect de la souveraineté des Etats, pour rétablir l'orthodoxie marxiste des gouvernements si elle était menacée, comme c'était, selon les Soviétiques, le cas en Tchécoslovaquie. Reconnaître un tel principe serait, de toute évidence, de la part des pays européens, reconnaître aux grandes puissances le droit d'exercer un véritable partage du monde en zones d'influence et de domination. Ce serait interpréter les Accords de Yalta d'une façon que le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont toujours rejetée, c'est-à-dire comme donnant à certaines grandes puissances la liberté de porter atteinte aux souverainetés nationales. Une telle interprétation ne reposerait pas, en tout cas, sur le texte même des accords et rien ne saurait la justifier. L'Occident, qui se veut respectueux des droits des individus et des peuples, ne saurait se rallier à ce principe sans renier les principes au nom desquels il prétend agir, et il ne saurait accepter de payer la détente au prix de la reconnaissance d'un tel principe.

21. Du côté américain, d'autre part, il est certain que le gouvernement vise également à poursuivre la détente et il a pris, pour y parvenir, de nom-

breuses initiatives au cours des derniers mois. En manifestant sans ambiguïté son intention de trouver une issue honorable à la guerre du Vietnam, le Président Nixon a fait tout ce qu'il lui était possible de faire pour mettre un terme à un conflit qui a, pendant de nombreuses années, constitué un obstacle majeur à une détente véritable. C'est maintenant des autorités communistes que dépend l'aboutissement des négociations ouvertes à Paris en mai 1968. Désireux de consacrer une part plus importante de ses ressources à la solution des problèmes intérieurs aux Etats-Unis, le gouvernement républicain a fait également de très sérieuses concessions à l'U.R.S.S. dans le domaine militaire en renonçant notamment à maintenir la prépondérance dont jouissaient, naguère encore, les Etats-Unis dans le domaine des fusées porteuses de têtes nucléaires. Il a fait connaître également son dessein de retirer une fraction notable des forces conventionnelles américaines, pourtant déjà fort réduites, qui sont stationnées en Europe. La crainte qu'éprouvent aujourd'hui bien des Européens n'est plus de voir les Etats-Unis faire obstacle à la détente, mais c'est au contraire qu'ils pratiquent une « détente unilatérale » en n'attendant pas d'avoir reçu les promesses de réciprocité nécessaires pour affaiblir leur système de défense.

22. Depuis de nombreuses années, en effet, les forces conventionnelles du Pacte de Varsovie disposent d'une réelle supériorité sur celles de l'O.T.A.N. Certes, si l'on ajoute à ces forces l'armée française, qui reste engagée par le Traité de Bruxelles révisé aux côtés de ses alliés européens, les forces américaines, britanniques et canadiennes qui ne sont pas affectées à l'O.T.A.N., l'on ne peut plus guère parler de supériorité des forces du Pacte de Varsovie. Les divergences entre les sources, la différence entre l'orientation des politiques d'armement des différents pays, l'inconnue que constitue l'engagement éventuel de la Chine dans un conflit mondial, font qu'il est impossible de dire de façon certaine de quel côté se trouverait la supériorité militaire, aérienne et navale en cas de guerre, mais tout indique que l'équilibre des forces reste suffisant pour que l'Union Soviétique ne soit pas tentée de prendre le risque d'un conflit majeur.

23. Il en est de même dans le domaine nucléaire où la supériorité qu'avaient conservée les Américains pendant de nombreuses années semble avoir disparu. Alors que les Etats-Unis paraissent disposer encore d'une supériorité considérable pour le nombre des missiles à longue portée, l'Union

field of anti-missile missiles and to have sufficient means of retaliation to deter America from launching a nuclear attack. In short, there is no sign that the balance of forces in this field has been tipped in favour of one or the other of the great nuclear powers.

24. The principal weakness in the West is not in the field of armed forces proper but in the possible uncertainty regarding its determination to oppose any aggression from any direction and of any kind. In this respect, it is extremely satisfactory to note that when the "German Democratic Republic", encouraged by the Soviet Union at the beginning of March 1969, used threats to try to prevent the Federal Republic from exercising its rights in West Berlin by organising the election of the President of the Republic there, the three western great powers responsible for Berlin unanimously supported the German decision. Consequently, the Soviet and East German threats were not carried into effect apart from the occasional closure for a few hours of the motorways giving access to Berlin. The Soviet Union and the "German Democratic Republic" did not insist when they found themselves faced with a western world determined to stand up for its rights.

25. The same was true when, immediately after the invasion of Czechoslovakia, the North Atlantic Council indicated that it would not allow the Soviet Union to extend its control to other territories, particularly Yugoslavia. It must however be noted that in this case the expression of western determination was less firm and clear than in the case of Berlin. The fact that Yugoslavia was not invaded does not prove that the NATO intervention was responsible for preventing it since there is nothing to indicate that the Soviet Union was contemplating such a move. Nevertheless, the fact that the members of NATO were able to agree in expressing their deep concern regarding the European territories, even though not part of the Atlantic Alliance, cannot fail to make the Soviets understand that a policy of force in Central Europe will always be an obstacle to détente.

26. On the other hand, this determination is valid only insofar as Europe plays an effective and important part in western defence. This

calls for a close entente with the United States, which is the only country with a true deterrent. It also means, and particularly at a time when the United States Government is anxious to improve its relations with the Soviet Union and work for a limitation of armaments, including nuclear arms, that Europe must achieve some unity of views whereby it can exercise a decisive influence within the Western Alliance.

27. After the Czechoslovak crisis and the election of a new administration in the United States, the question arises as to whether there will not be far-reaching changes in what has so far been the basis of western policy with regard to the Soviet Union and the people's democracies. In view of the statements so far made by President Nixon, it may in fact be thought that the United States will now seek points of agreement with the Soviet Union, in order to demonstrate the improvement in their relations, such as a limit on their military expenditure and the settlement of conflicts which might endanger international peace, such as those in Vietnam and the Middle East. Both countries seem to be hesitating a great deal before starting work on the anti-missile system to protect all their frontiers because of the extremely high cost of such a project, but they can avoid this expense only if they agree mutually not to take this new step in the armaments race.

28. There is no disadvantage for Europe in the principle of such initiatives, provided, however, that they are strictly limited to the field to which they are supposed to apply. Europeans will probably have to insist more firmly in the years to come that the Americans, by maintaining conventional forces in Europe, continue to guarantee that Western Europe will have the protection of the American nuclear deterrent. It is also likely that the Europeans will have to ensure that the maintenance of a *status quo* in the field of nuclear weapons does not lead to an increase in Soviet strength in Eastern Europe or to the consolidation of the frontiers which divide Europe. These problems will obviously be raised in NATO. The United States is clearly thinking today of reforming the NATO structures, which

Soviétique semble avoir une certaine avance dans le domaine des fusées anti-missiles et une capacité de riposte suffisante pour dissuader l'Amérique de toute attaque nucléaire. Bref, rien n'indique que, dans ce domaine, l'équilibre des forces se trouve rompu au profit de l'une ou de l'autre des grandes puissances nucléaires.

24. La principale faiblesse que pourrait manifester l'Occident ne se situe pas dans le domaine des forces armées proprement dites, mais dans celui des doutes que l'on peut avoir sur sa volonté de s'opposer à toute agression d'où qu'elle vienne et de quelque nature qu'elle soit. A cet égard, il est extrêmement satisfaisant de constater que, lorsque, au début de mars 1969, encouragée par l'Union Soviétique, la « République Démocratique Allemande » a tenté d'empêcher, par des menaces, la République fédérale d'exercer ses droits sur Berlin-Ouest en y organisant l'élection de son président de la république, les trois grandes puissances occidentales responsables du statut de Berlin se sont trouvées unanimes pour soutenir la décision allemande. De ce fait, les menaces soviétiques et est-allemandes n'ont pas été suivies d'effet en dehors de la fermeture, à plusieurs reprises, mais pour quelques heures seulement, des autoroutes qui donnaient accès à Berlin. L'Union Soviétique et la « République Démocratique Allemande » n'ont pas insisté quand elles ont trouvé en face d'elles un monde occidental résolu à défendre ses droits.

25. Il en a été de même lorsqu'au lendemain de l'invasion de la Tchécoslovaquie, le Conseil de l'O.T.A.N. a affirmé qu'il ne laisserait pas l'Union Soviétique étendre sa main-mise sur de nouveaux territoires, notamment sur celui de la Yougoslavie. Il faut, toutefois, constater que, dans ce cas, l'expression de la résolution occidentale a été moins ferme et moins nette que dans le cas de Berlin. Le fait que la Yougoslavie n'ait pas été envahie ne prouve pas que ce soit l'intervention de l'O.T.A.N. qui ait empêché une invasion dont rien n'indique qu'elle ait été préparée par l'Union Soviétique. Néanmoins, le fait que les membres de l'O.T.A.N. aient pu se mettre d'accord pour marquer leur profonde inquiétude quant aux territoires européens, même s'ils ne font pas partie de l'Alliance atlantique, ne peut que contribuer à faire comprendre aux Soviétiques qu'une politique de force en Europe centrale constituera toujours un obstacle à la détente.

26. Cette détermination, d'autre part, ne peut avoir d'effet que dans la mesure où l'Europe participera de façon effective et importante à la

défense occidentale. Cette défense a, certes, besoin d'une étroite entente avec les Etats-Unis parce que ceux-ci sont les seuls à posséder une véritable arme de dissuasion et, d'autre part, elle implique, surtout à un moment où le gouvernement américain semble soucieux d'améliorer ses relations avec l'Union Soviétique et de rechercher une limitation des armements, notamment dans le domaine nucléaire, que l'Europe soit en mesure de réaliser une certaine unité de vues lui permettant d'exercer une influence décisive à l'intérieur de l'Alliance occidentale.

27. A la suite de la crise tchécoslovaque, d'une part, de l'arrivée au pouvoir d'une nouvelle administration aux Etats-Unis d'autre part, il est permis de se demander si les données sur lesquelles reposait jusqu'à présent la politique occidentale à l'égard de l'Union Soviétique et des démocraties populaires ne vont pas se trouver profondément modifiées. L'on peut, en effet, en se fondant sur les déclarations qu'a faites jusqu'à présent le Président Nixon, penser que les Etats-Unis vont désormais chercher avec l'Union Soviétique, pour traduire l'amélioration de leurs relations, des points d'accord tels qu'une limitation de leurs dépenses militaires et le règlement des conflits qui pourraient mettre en danger la paix internationale, comme ceux du Vietnam et du Moyen-Orient. L'un et l'autre pays semblent hésiter beaucoup avant d'entreprendre l'édification du barrage anti-missiles qui protégerait l'ensemble de leurs frontières à cause du coût extrêmement élevé de cette réalisation, mais ils ne peuvent éviter de tels frais qu'à la condition de s'engager mutuellement à ne pas franchir cette nouvelle étape sur la voie de la course aux armements.

28. De telles initiatives n'ont en leur principe pas d'inconvénients pour l'Europe, à condition toutefois qu'elles restent strictement limitées au domaine auquel elles prétendent s'appliquer. Il appartiendra probablement aux Européens d'insister davantage auprès des Américains au cours des prochaines années pour que ceux-ci, en maintenant des forces conventionnelles en Europe, continuent à assurer à la défense de l'Europe occidentale la garantie que lui offre la dissuasion nucléaire américaine. Il est vraisemblable aussi que les Européens auront à veiller à ce que le maintien d'un statu quo dans le domaine des armements atomiques n'aboutisse pas à un renforcement de la puissance soviétique en Europe orientale ni à une consolidation des frontières qui divisent l'Europe. C'est évidemment au sein

would moreover be in accordance with the wish expressed by a number of European countries in the last few years. This change in the structure of the Alliance should ensure that Europeans play a larger political part in the elaboration of western policy, but will doubtless require a greater effort on their part in the field of armaments and definite progress in the harmonisation of their foreign policies and the union of their forces. It will always be difficult for the Europeans to have their political concept of the détente accepted as long as the main burden of our joint defence falls on Washington.

V. Forms of détente

29. Events in Czechoslovakia have shown that the word détente does not mean the same for the Soviet Union and for the West. Whereas the Soviet Union considers détente — which it prefers to call peaceful coexistence — merely as a relaxation of military tension enabling it to consolidate the positions it acquired in Eastern Europe after the second world war, for the West, détente above all should be an improvement in relations between nations, leading eventually to the disappearance of the military and ideological blocs. The invasion of Czechoslovakia therefore seemed to be an act of war which very seriously jeopardised what it considered to be the very basis of détente.

30. It is therefore essential to consider what form of détente is possible now that the invasion of Czechoslovakia has revealed something of the aims and methods of Soviet policy. On the one hand, Western Europe cannot accept the Soviet concept of peaceful coexistence, which would mainly lead to a further deepening of the division of Europe, or the “Brezhnev doctrine” for the colonisation of Eastern Europe in the name of an ideology which in fact amounts to Soviet imperialism. On the other hand, however, it is forced to give way, to a certain extent, to the Soviet interpretation, since no-one considered using force to help Czechoslovakia which, in any case, was not requested. In short, insofar as it may be hoped that Soviet society, like that of

the people’s democracies, will be transformed, not only in the economic field, but also in terms of greater freedom and peacefulness, we can but continue the policy whereby Soviet imperialism is kept within well-defined limits. Such a policy allows for détente and provides both sides with guarantees for the maintenance of peace which facilitate the evolution of mankind.

31. This does not imply that détente must be reduced to agreements between the great powers, but there can be no progress in relations between European countries without such agreements and any progress will probably, for a long time to come, have to be cautious and limited in view of the uncertainties.

32. But in spite of everything, there seems to be a very general consensus of opinion among the Eastern and Western European nations that the rapprochement which has been taking shape in the last few years should be developed. In the West, there are definite advantages in a détente, particularly where economic, cultural and sometimes even political links can be re-established with countries whose history and civilisation make them very close to us. On both sides, détente can therefore help the progress of trade and of the economy. Secondly, the fact that there would no longer be external pressure on the Eastern European countries may lead the Soviet Union to accept more easily a liberal evolution in face of which it will not necessarily always react in the same way as it did in the Czechoslovak affair. Finally, it is certain that détente is necessary for the limitation of expenditure on armaments, or even disarmament, which is in the interest of all nations.

33. There would be a drawback to détente resulting only from increased economic and political contacts, events in Czechoslovakia being considered only as a temporary setback : if, after a return to normal, there were to be another operation of the Czechoslovak type, public opinion would probably consider rapprochement with Moscow definitely out of the question.

34. Conversely, in view of the different concepts of the Soviet Union and the western countries, there can be no real détente without Western

de l'O.T.A.N. que ces problèmes seront posés. Il est clair que le gouvernement américain envisage aujourd'hui une révision des structures de l'O.T.A.N. qui serait d'ailleurs conforme au vœu exprimé, au cours des dernières années, par nombre de pays européens. Cette modification des structures de l'Alliance devrait assurer un rôle politique plus grand des Européens dans l'élaboration de la politique occidentale, mais elle exigera sans doute aussi de leur part un effort plus considérable dans le domaine des armements et de sérieux progrès dans celui de l'harmonisation de leur politique étrangère et de l'union de leurs forces. Il sera toujours difficile pour les Européens de faire admettre leur conception politique de la détente tant que l'essentiel des charges de la défense commune incombera à Washington.

V. Les formes de la détente

29. Les événements de Tchécoslovaquie ont montré que le terme même de « détente » ne signifiait pas la même chose pour l'Union Soviétique et pour les Occidentaux. Alors que, pour l'U.R.S.S., la détente — qu'elle appelait d'ailleurs plus volontiers la « coexistence pacifique » — n'était qu'un relâchement de la tension militaire, destiné à lui permettre de consolider les positions qu'elle avait acquises en Europe orientale au lendemain de la seconde guerre mondiale, pour l'Occident, la détente devait être avant tout une amélioration des relations entre les peuples dont il était permis d'espérer qu'elle aboutirait à la disparition des blocs militaires et idéologiques. L'invasion de la Tchécoslovaquie lui est donc apparue comme un acte de guerre compromettant très gravement ce qu'il considérait comme étant le fondement même de la détente.

30. Il est donc indispensable d'examiner quelles formes peut prendre la détente, après ce que l'invasion de la Tchécoslovaquie a révélé des objectifs et des méthodes de la politique soviétique. D'une part, en effet, l'Europe occidentale ne peut accepter ni la conception soviétique d'une coexistence pacifique dont le principal résultat serait d'aggraver encore la division de l'Europe, ni la « doctrine Brejnev » qui fonderait une véritable colonisation de l'Europe orientale au nom d'une idéologie qui sous-tend, en fait, l'impérialisme soviétique. D'autre part, cependant, force est de se plier, dans une certaine mesure, à l'interprétation soviétique, puisque nul n'a envisagé d'employer la force pour donner à la Tchécoslovaquie une assistance qu'elle n'a

d'ailleurs pas demandée. Bref, dans la mesure où l'on peut espérer que la société soviétique, comme celle des démocraties populaires, se transformera non seulement dans le domaine économique, mais aussi dans le sens d'un accroissement des libertés et dans une orientation pacifique, on ne peut qu'en rester à la politique visant à contenir l'impérialisme soviétique dans des limites bien définies. Une telle politique, non seulement n'empêche pas la détente, mais au contraire donne, de part et d'autre, des garanties de maintien de la paix qui facilitent l'évolution des sociétés.

31. Ceci n'implique pas que la détente doive se réduire à des accords entre les grandes puissances, mais cela veut dire que tout progrès dans les relations entre les pays européens ne peut se réaliser sans de tels accords et que ces progrès devront, probablement, rester longtemps encore prudents, précaires et limités.

32. Mais il semble bien qu'il y ait, malgré tout, un assentiment très général parmi les peuples de l'Est et de l'Ouest de l'Europe pour développer les tentatives de rapprochement dessinées au cours des dernières années. Du côté occidental, cette détente présente des avantages certains, notamment en ce qu'elle permet de renouer des liens économiques, culturels et parfois même politiques avec des pays que leur histoire et leur civilisation rendent très proches des nôtres. De part et d'autre, la détente peut donc servir au progrès des échanges et de l'activité économique. En second lieu, le fait qu'aucune pression extérieure ne pèserait plus sur les pays d'Europe orientale peut amener l'Union Soviétique à accepter plus facilement une évolution libérale en face de laquelle il n'est pas sûr qu'elle réagisse toujours comme elle l'a fait lors de l'affaire tchécoslovaque. Il est enfin certain que la détente est une condition nécessaire à la limitation des dépenses d'armements, voire à un désarmement qui est dans l'intérêt de tous les peuples.

33. Une détente qui ne résulterait que d'une accentuation des contacts économiques et politiques, les événements de Tchécoslovaquie n'étant considérés que comme une péripétie, présenterait un inconvénient : si d'aventure une opération du type tchécoslovaque est rééditée alors que l'euphorie serait revenue, il est probable que les opinions publiques estimeront que le rapprochement avec Moscou est définitivement exclu.

34. Une détente véritable ne peut, au contraire, se concevoir, étant donné les divergences de conception de l'Union Soviétique et des pays

Europe first ensuring its security by strengthening its conventional means of defence. This would increase its political influence in the Atlantic Alliance, give it a deterrent appropriate to the nature of the Soviet threat and finally have the great advantage of giving Europeans the feeling that they could avoid subjection to the dictates of the Soviet Union and therefore pursue a policy of détente without undue fear of the consequences. Possibly such a strengthening might lead to temporary and limited tension, but it is essential to achieve a balance of conventional forces in Europe, without which détente would be on very shaky foundations.

35. It remains to be decided how détente can be consolidated and deepened. First of all, it is evident — as clearly shown by the Czechoslovak question — that at the present juncture a real détente cannot be achieved by trying to separate one country or another from the Soviet alliance. Such a policy would justify *a posteriori* the Soviet intervention in Czechoslovakia and could but encourage the Soviet Union to intervene again in the same way if necessary. But it is more a question of encouraging an evolution which has been taking shape for many years already and which is leading first the Soviet Union and then the countries of Eastern Europe to make economic and social changes which, in themselves, involve a transformation of society and increased trade with the rest of the world. Insofar as we are convinced that the method of ownership of the means of production is of far less importance than the transformation of society which is the almost inevitable result of changes in the economy, there is no need to be afraid of contributing to the economic equipment of the eastern countries, whatever the attitude of a specific government may be for the time being. It should be added that such an attitude can hardly encourage hostility from the Soviet Union, as it cannot claim that the development of the industrial economy would lead to a weakening of communism, for this would mean admitting the inability of the Soviet régime to solve the problems of modern civilisation.

36. Nothing would be more dangerous than to discriminate in favour of States which were more prepared to liberalise their régime or to accept western influence as against those which were less favourably inclined. In fact, this would

again lead to concern, the result of which would be similar to the outcome of the transformation of the Czechoslovak régime.

37. It is also evident that détente must not, at any rate for the time being, lead to a breaking up of the present system of alliances. A first result of this would be to upset the security which is needed on both sides for the pursuit of détente. Another, extremely serious drawback would be the revival of traditional national and territorial differences which abound in Central and Eastern Europe, thus bringing additional threats to peace in Europe. It is therefore essential for the alliances as a whole to take part in the détente. There could even be direct agreements between the two pacts, particularly for the reduction of armaments or the search for solutions to conflicts outside Europe liable to be a cause of further tension between the blocs, as is the case in the Middle East.

38. Such agreements must however be limited to a number of very specific fields, for to channel détente through the alliances alone would mean strengthening the authority of the dominating powers, particularly that of the Soviet Union over Eastern Europe, and consequently this would confirm the dependence from which the Eastern European nations are now suffering. Finally, added strength would be given to the Soviet Union's theory, used *a posteriori* to justify its intervention in Czechoslovakia, that the socialist countries form a community within which the socialist countries have the right to impose — if necessary by force — the maintenance of Soviet orthodoxy on those who wish to escape from it.

39. The establishment of bilateral links between western countries and countries of Eastern Europe is therefore still necessary. Each country has its particular affinities and can have economic or cultural reasons for making a special effort to consolidate its links with a given country in the other camp. Such wishes are perfectly lawful and should incur even less opposition from the Soviet Union since the Western European countries concerned would act on their own behalf and not on behalf of the United States or the West as a whole.

occidentaux, sans que l'Europe occidentale ait d'abord assuré sa sécurité par un renforcement des moyens conventionnels de sa défense. D'une part, un tel renforcement accroîtrait son influence politique dans l'Alliance atlantique ; d'autre part, il lui donnerait un moyen de dissuasion approprié à la nature de la menace soviétique ; enfin, il aurait l'avantage essentiel de donner aux Européens le sentiment qu'ils ont les moyens de ne pas subir la loi de l'U.R.S.S. et, par conséquent, de poursuivre la politique de détente sans en craindre trop les conséquences. Il est possible qu'un tel renforcement entraîne momentanément des tensions limitées, mais il est indispensable à un équilibre des forces conventionnelles en Europe sans lequel la détente ne pourrait demeurer que bien précaire.

35. Il reste à déterminer comment cette détente peut être consolidée et approfondie. Il est évident, tout d'abord — et l'affaire tchécoslovaque le montre bien — qu'une véritable détente ne peut être obtenue, dans la situation actuelle, par des tentatives en vue de détacher tel ou tel pays de l'alliance soviétique. Une telle politique justifierait *a posteriori* l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie et elle ne pourrait qu'encourager l'Union Soviétique à intervenir à nouveau de la sorte si cela lui paraissait nécessaire. Mais il s'agit bien davantage de favoriser une évolution qui se dessine déjà depuis de nombreuses années et qui conduit l'U.R.S.S. d'abord, les pays de l'Europe de l'Est ensuite, à des transformations économiques et sociales qui imposent, d'elles-mêmes, à la fois une transformation de la société et une ouverture plus large des échanges avec le reste du monde. Dans la mesure où nous sommes convaincus que la nature de la propriété des moyens de production importe beaucoup moins que cette transformation de la société qui est le résultat quasi inévitable de la transformation de l'économie, il n'y a pas lieu de redouter de contribuer à l'équipement économique des pays de l'Est, et ceci, quelle que soit l'attitude momentanée de tel ou tel gouvernement. Ajoutons qu'une telle attitude ne peut guère susciter de réactions hostiles de la part de l'U.R.S.S. qui ne peut adhérer à l'idée selon laquelle le développement de l'économie industrielle aboutirait à un affaiblissement du communisme, car ce serait admettre l'impuissance du régime soviétique à résoudre les problèmes de la civilisation moderne.

36. Rien ne serait plus dangereux que d'agir en fonction d'une discrimination favorisant les Etats qui se montreraient les plus favorables à une libéralisation de leur régime ou à l'influence de l'Occident aux dépens de ceux qui s'y mon-

treraient moins favorables. En effet, ce serait là encore susciter des inquiétudes dont le résultat pourrait être analogue à celui qu'a provoqué la transformation du régime tchécoslovaque.

37. Il est évident, d'autre part, que la détente ne peut viser, au moins dans l'immédiat, à la destruction du système actuel des alliances. Une telle destruction aurait, pour premier effet, de ruiner la sécurité nécessaire de part et d'autre à la poursuite de la détente ; mais elle aurait, de plus, le très grave inconvénient de faire renaître des oppositions nationales et territoriales traditionnelles qui sont si nombreuses en Europe centrale et orientale et, par conséquent, de provoquer de nouveaux dangers pour la paix européenne. Il est donc essentiel que les alliances tout entières participent à la détente et l'on peut même envisager des accords directs entre les deux pactes, notamment dans le domaine de la réduction des armements ou dans la recherche de solutions pour les conflits qui, nés hors d'Europe, risquent de faire naître de nouvelles tensions entre les blocs, comme c'est le cas de celui du Moyen-Orient.

38. De telles ententes doivent cependant rester limitées à un certain nombre de domaines bien précis, car faire passer la détente par le seul canal des alliances aurait pour effet de renforcer l'autorité des puissances dominantes, et notamment celle de l'Union Soviétique sur l'Europe orientale et, par conséquent, de consolider la dépendance dont souffrent aujourd'hui les peuples de l'Europe orientale. Elles renforceraient finalement la thèse émise par l'Union Soviétique pour justifier *a posteriori* son intervention en Tchécoslovaquie selon laquelle les pays socialistes constitueraient une communauté à l'intérieur de laquelle les pays socialistes seraient en droit d'imposer — au besoin par la force — le maintien de l'orthodoxie soviétique à ceux qui voudraient y échapper.

39. L'établissement de liens bilatéraux entre pays occidentaux et pays de l'Europe de l'Est reste donc nécessaire. Chaque pays a ses affinités particulières et peut avoir des raisons de rechercher plus particulièrement à consolider ses liens économiques ou culturels avec tel pays de l'autre camp. De tels désirs sont parfaitement légitimes et devraient éveiller d'autant moins d'opposition de la part de l'Union Soviétique que les pays d'Europe occidentale qui y prendraient part agiraient en leur nom propre et non comme mandataire des Etats-Unis ou de l'Occident dans son entier.

40. This policy has moreover been followed in various forms by almost all the Western European countries in recent years, and there is no doubt that it has already scored notable successes. It nevertheless implies continuing consultations between the Western European governments, on the one hand in order to avoid relations with the various Eastern European countries giving the Western European countries over-different concepts of the line which their foreign, economic and defence policies should be made to follow, and on the other hand in order to prevent the cohesion of the West being jeopardised by an increasing number of special links between Western and Eastern European countries. Cohesion is, of course, necessary in the military field and also for the defence of Berlin and of the interests of the German people in any relations which the Western European countries might establish with the "German Democratic Republic".

VI. Conclusions

41. Your Rapporteur therefore considers it possible to draw up a number of guidelines for the policy of the Western European countries in their relations with eastern countries.

(i) Without in any way accepting the Soviet concept that détente is based on the right of the great powers to intervene in the internal affairs of their allies, the Western European countries, since the Soviet intervention in Czechoslovakia, have no choice but to make any prospect of détente subject to a true balance of military forces in Europe.

(ii) It is still essential to maintain the Atlantic Alliance, but the organisation should be reformed at an early date in order to give greater weight to Europe in decisions on the Alliance's policy. This would imply strengthening conventional military means in Europe.

(iii) The Soviet intervention in Czechoslovakia was a serious warning of the danger of provoking a premature dissolution of the Warsaw Pact, but it has not called in question the generally recognised need to persevere with a policy of rapprochement by seeking agreements on the limitation of armaments and by increasing economic and cultural links with the Eastern European countries.

(iv) Collective agreements between the United States and its allies, on the one hand, and the members of the Warsaw Pact, on the other, covering in particular the limitation of armaments, disarmament and the settlement of conflicts arising outside Europe, are important for détente, but Europe must play an effective part in negotiating them and this implies, finally, the political union of Europe.

(v) An increase in the number of bilateral links between eastern and western countries implies co-ordination of the policies of Western European countries, and WEU is at present the normal instrument for such co-ordination.

(vi) In agreement with their American allies, the European members of NATO could propose to the Soviet Union that a clause be inserted in both the Warsaw Pact and the North Atlantic Treaty to safeguard the sovereignty of member States, guaranteeing them against any intervention in their internal affairs.

40. C'est d'ailleurs la politique que de diverses façons ont poursuivie, au cours des dernières années, presque tous les pays de l'Europe occidentale, et il n'est pas douteux que cette politique a déjà remporté de notables succès. Elle implique, néanmoins, une consultation permanente entre les gouvernements de l'Europe occidentale, d'une part, pour éviter que les relations avec différents pays de l'Est de l'Europe n'inspirent aux pays de l'Europe occidentale des conceptions trop différentes de l'orientation à donner à leur politique étrangère, à leur économie et à leur politique de défense, d'autre part, afin d'éviter que la cohésion de l'Occident se trouve compromise par la multiplication de liens particuliers entre pays de l'Europe occidentale et pays de l'Europe orientale. Cette cohésion est, bien entendu, nécessaire dans le domaine militaire, nécessaire aussi pour la défense de Berlin et pour la défense des intérêts du peuple allemand dans les relations que les pays d'Europe occidentale pourraient nouer avec la « République Démocratique Allemande ».

VI. Conclusions

41. Il semble donc à votre rapporteur qu'il est possible d'établir un certain nombre de lignes directrices auxquelles il est nécessaire que la politique des pays de l'Europe occidentale se conforme dans leurs relations avec les pays de l'Est.

(i) Sans accepter, en aucune façon, la conception soviétique selon laquelle la détente repose sur un droit d'intervention des grandes puissances dans les affaires intérieures de leurs alliés, les pays de l'Europe occidentale sont contraints, après l'intervention russe en Tchécoslovaquie, de subordonner toute perspective de détente à un équilibre réel des forces militaires en Europe.

(ii) Le maintien de l'Alliance atlantique demeure indispensable, mais une réforme de l'organisation donnant plus de poids à l'Europe dans la détermination de la politique de l'Alliance devrait être rapidement réalisée, ce qui implique un renforcement des moyens conventionnels d'intervention militaire de l'Europe.

(iii) L'intervention soviétique en Tchécoslovaquie constitue un avertissement sérieux sur le danger qu'il y aurait à provoquer une dissolution prématurée du Pacte de Varsovie, mais elle ne met pas en cause la nécessité reconnue par tous de persévérer dans une politique de rapprochement par la recherche d'accords sur la limitation des armements et par la multiplication des liens économiques et culturels avec les pays de l'Europe orientale.

(iv) Les accords collectifs entre les Etats-Unis et leurs alliés, d'une part, les membres du Pacte de Varsovie, d'autre part, concernant notamment la limitation des armements, le désarmement et le règlement des conflits survenus hors d'Europe, contribuent largement à la détente, mais exigent une participation effective de l'Europe à leur négociation et, en dernière analyse, l'union politique de l'Europe.

(v) La multiplication des liens bilatéraux entre pays de l'Est et pays de l'Ouest implique une coordination de la politique des pays de l'Europe occidentale et l'U.E.O. est actuellement l'instrument normal de cette coordination.

(vi) Les membres européens de l'O.T.A.N. pourraient, en accord avec leurs alliés américains, proposer à l'Union Soviétique l'insertion dans le Pacte de Varsovie, comme dans le Traité de l'Atlantique nord, d'une clause de sauvegarde de la souveraineté des Etats membres les garantissant contre toute intervention dans leurs affaires intérieures.

East-West relations

AMENDMENT No. 1¹

tabled by Mr. Silkin

1. In the first paragraph of the preamble to the draft Recommendation, delete: "and the re-establishment of the totalitarian régime" and replace the word "have" by "has".
2. After the third paragraph of the preamble, insert a new paragraph as follows :
"Bearing in mind that a security conference which proved to be unfruitful could worsen the existing situation rather than improve it ;".

Signed : Silkin

1. See 4th Sitting, 18th June 1969 (Part 1 withdrawn ; Part 2 adopted).

Les relations Est-Ouest

AMENDEMENT n° 1¹

déposé par M. Silkin

1. Dans le premier alinéa des considérants, supprimer les mots : « et le rétablissement d'un régime totalitaire » et remplacer le mot « aient » par le mot « ait ».
2. Après le troisième alinéa des considérants, insérer un alinéa nouveau rédigé comme suit :
« Consciente de ce que la réunion d'une conférence sur la sécurité qui ne serait pas fructueuse pourrait aggraver la situation actuelle au lieu de l'améliorer ; »

Signé : Silkin

1. Voir 4^e séance, 18 juin 1969 (Retrait de la première partie et adoption de la seconde partie de l'amendement).

East-West relations

AMENDMENT No. 2¹

tabled by Mr. Destremau

In the first paragraph of the preamble to the draft Recommendation, delete : "and the re-establishment of the totalitarian régime in Czechoslovakia " and insert:

"and the establishment of a totalitarian régime with the backing of foreign armed forces in Czechoslovakia".

Signed : Destremau

1. See 4th Sitting, 18th June 1969 (Amendment withdrawn).

Les relations Est-Ouest

AMENDEMENT n° 2¹
présenté par M. Destremau

Dans le premier alinéa des considérants, remplacer les mots : « et le rétablissement d'un régime totalitaire en Tchécoslovaquie » par les mots :

« et l'établissement d'un régime totalitaire soutenu par des forces armées étrangères en Tchécoslovaquie ».

Signé : Destremau

1. Voir 4^e séance, 18 juin 1969 (Retrait de l'amendement).

East-West relations

AMENDMENT No. 3¹
tabled by Mr. Destremau

Delete the first paragraph of the preamble to the draft Recommendation and insert :

“Deploring the Soviet military intervention in Czechoslovakia and the maintenance of foreign armed forces whose presence imposes intolerable pressure and jeopardises the liberal developments which were taking shape in that country ;”.

Signed : Destremau

1. See 4th Sitting, 18th June 1969 (Amendment adopted).

Les relations Est-Ouest

AMENDEMENT n° 3¹
présenté par M. Destremau

Remplacer le premier alinéa des considérants du projet de recommandation par le texte suivant :

« Déplorant l'intervention militaire soviétique en Tchécoslovaquie et le maintien des forces armées étrangères dont la présence constitue une pression intolérable et entrave l'évolution libérale qui se faisait jour dans le pays ; »

Signé : Destremau

1. Voir 4^e séance, 18 juin 1969 (Adoption de l'amendement).

Replies of the Council to Recommendations 166 to 179

RECOMMENDATION 166¹
*on the application of the Brussels Treaty*²

The Assembly,

Noting that the Thirteenth Annual Report of the Council contains more information than the Twelfth Annual Report ;

Considering, however, that in spite of the intentions it expressed on 14th October 1966, the Council has not yet been in a position to report to the Assembly on the reorganisation of the Atlantic Alliance ;

Considering the scant information provided by the Council to the Assembly's Committee on Defence Questions and Armaments at the joint meeting held in Luxembourg in May 1967 ;

Considering the need to control the flow of armaments from the arms-manufacturing countries to politically sensitive areas,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Should provide the Assembly with full information concerning the working of the Alliance following its recent reorganisation and transmit its views concerning relations between NATO and WEU to the Assembly as soon as possible ;
2. Should, in its next annual report, comment on the significance for WEU member States of the adoption by the North Atlantic Council of the strategic doctrine of flexible response ;
3. Should, in future, reply more fully than in the past to the Assembly's recommendations on defence matters ;
4. Should transmit to the Assembly full details of the exports of missiles from WEU countries to other States in 1967 and should, in future, transmit to the Assembly information concerning all other major exports of arms from the WEU area.

1. Adopted by the Assembly on 14th October 1968 during the First Part of the Fourteenth Ordinary Session (1st Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr. Lenze on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments (Document 442)

Réponses du Conseil aux Recommandations n^{os} 166 à 179**RECOMMANDATION n^o 166 ¹**
sur l'application du Traité de Bruxelles ²

L'Assemblée,

Prenant note de ce que le Treizième rapport annuel du Conseil contient davantage d'informations que le Douzième rapport annuel ;

Considérant néanmoins que le Conseil n'a pas encore été en mesure de présenter, malgré l'intention qu'il en avait manifestée le 14 octobre 1966, un rapport à l'Assemblée sur la réorganisation de l'Alliance atlantique ;

Considérant l'insuffisance des informations fournies par le Conseil à la Commission des Questions de Défense et des Armements de l'Assemblée lors de la réunion commune tenue à Luxembourg en mai 1967 ;

Considérant la nécessité de limiter les livraisons d'armes effectuées par les pays producteurs dans des zones politiquement instables,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De fournir à l'Assemblée toutes les informations relatives au fonctionnement de l'Alliance depuis sa récente réorganisation et de lui faire connaître, dès que possible, son point de vue sur les relations entre l'O.T.A.N. et l'U.E.O. ;
2. De commenter dans son prochain rapport annuel l'importance que revêt pour les Etats membres de l'U.E.O. l'adoption par le Conseil de l'Atlantique nord de la stratégie de riposte graduée ;
3. De répondre plus complètement que par le passé aux recommandations de l'Assemblée sur les questions de défense ;
4. De transmettre à l'Assemblée des informations détaillées sur les exportations d'engins effectuées en 1967 par les pays de l'U.E.O. vers d'autres pays et de transmettre à l'avenir à l'Assemblée des informations sur toutes les exportations d'armes importantes hors de la zone de l'U.E.O.

1. Adoptée par l'Assemblée le 14 octobre 1968 au cours de la première partie de la Quatorzième session ordinaire (1^{re} séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Lenze au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements (Document 442).

REPLY OF THE COUNCIL¹
to Recommendation 166

1. The Council take note with satisfaction of the comment by the Assembly on the increased amount of information contained in their Thirteenth Annual Report.

2. The Council naturally appreciate the concern of the Assembly about the working of the North Atlantic Alliance and its relations with WEU. The Council are confident that the ability of the Alliance to fulfil the objectives for which it was established has not been impaired by the reorganisation which became necessary in 1966. At its last meeting in ministerial session, the North Atlantic Council agreed that the continued existence of the Alliance was more than ever necessary and reaffirmed their determination to meet their common responsibilities. The Assembly will, however, understand that there are important security reasons why full information on the organisational arrangements made to meet these responsibilities cannot be released.

As regards the problem as a whole, the Assembly's attention is drawn to the Council's statements at the last joint meeting between the Council and the Defence Committee in Bonn in September 1968 and in the Annual Report.

3. The strategy of flexible response was adopted by the NATO Defence Planning Committee, in ministerial session, on 12th December 1967. In the view of those WEU member governments which took part in that meeting, it remains the appropriate strategy for the defence of the NATO area, including Western Europe, in terms both of the threat which it is intended to deter and of the means available for its implementation.

4. The Council will always endeavour to provide as full replies as are possible in the circumstances to the Assembly's recommendations on defence matters.

5. The Council regret that they are not in a position to transmit to the Assembly details of either exports of missiles or information concerning all other major exports of arms from WEU countries and would refer the Assembly to their replies to written question 86 and Recommendation 140. Information about exports of arms which is obtained by the Agency for the Control of Armaments under Article XXII of Protocol No. IV is made available to it exclusively for use in connection with the exercise of its control functions under the Protocol.

1. Communicated to the Assembly on 29th April 1969.

RÉPONSE DU CONSEIL ¹**à la Recommandation n° 166**

1. Le Conseil note avec satisfaction la constatation de l'Assemblée selon laquelle le treizième rapport annuel contient davantage d'informations.

2. Il comprend bien entendu les préoccupations exprimées par l'Assemblée au sujet du fonctionnement de l'Alliance atlantique et de ses rapports avec l'U.E.O. Il estime que la capacité de l'Alliance d'atteindre les objectifs pour lesquels elle a été créée n'a pas été affaiblie par la réorganisation devenue nécessaire en 1966. A sa dernière réunion à l'échelon ministériel, le Conseil de l'Atlantique nord a reconnu que le maintien de l'Alliance était plus que jamais nécessaire et a réaffirmé sa détermination de faire face à ses responsabilités collectives. L'Assemblée comprendra cependant qu'il existe d'importantes raisons de sécurité pour ne pas divulguer les mesures d'organisation prises afin de faire face à ces responsabilités.

En ce qui concerne le problème dans son ensemble, le Conseil attire l'attention de l'Assemblée sur les déclarations faites tant à la dernière réunion commune avec la Commission de défense tenue à Bonn en septembre 1968 que dans le rapport annuel.

3. La stratégie de la riposte graduée a été adoptée par le Comité des plans de défense de l'O.T.A.N. en session ministérielle, le 12 décembre 1967. De l'avis des Etats membres de l'U.E.O. qui ont pris part à cette réunion, c'est la stratégie qui reste appropriée pour la défense de la zone O.T.A.N., y compris l'Europe occidentale, compte tenu à la fois de la menace qu'elle a pour but de déjouer et des moyens disponibles pour sa mise en œuvre.

4. Le Conseil s'efforcera toujours de répondre aussi complètement que possible, compte tenu des circonstances, aux recommandations de l'Assemblée sur les questions de défense.

5. Le Conseil regrette de ne pouvoir transmettre à l'Assemblée des informations détaillées sur les exportations d'engins ou des renseignements sur toutes les exportations d'armes importantes des pays membres de l'U.E.O. et prie l'Assemblée de se référer à ses réponses à la question écrite n° 86 et à la Recommandation n° 140. Les renseignements recueillis à propos d'exportations d'armes par l'Agence pour le Contrôle des Armements en application de l'article XXII du Protocole N° IV ne lui sont fournis que pour servir dans l'exercice des fonctions de contrôle qu'elle remplit aux termes du protocole.

1. Communiquée à l'Assemblée le 29 avril 1969.

RECOMMENDATION 167¹
***on the political activities of the Council of Ministers*²**

The Assembly,

Considering that in 1967 the Council made a true effort to answer the points criticised by the Assembly, in particular in its motion to disagree ;

Noting that the annual report for 1967 gives the Assembly more information than usual on certain aspects of the Council's work ;

Considering that certain replies, particularly the reply to Recommendation 163, show a true political will on the part of the Council ;

Noting an improvement in the procedure for joint meetings between the Council and the General Affairs Committee and in the dialogue between the Chairman-in-Office of the Council and the President of the Assembly or the Chairman of the General Affairs Committee ;

Welcoming the fact that the Council is rightly giving greater consideration to scientific, technological and aerospace questions in its work and in its annual report ;

But,

Considering with regret

- (a) that discussions on truly European questions have still not led to the establishment of a real dialogue between the United Kingdom and the members of the European Communities ;
- (b) that with regard to current international problems the results achieved by the Council are rather limited and it was slow in communicating them to the Assembly,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Improve the consultations on its economic day by inviting appropriate Ministers to take part ;
2. Seek to establish a true dialogue on rapidly changing international problems by replying more quickly to recommendations on these matters and by informing the Assembly of its relevant discussions, without waiting for an annual report to be drafted ;
3. Devote a separate chapter of its report to scientific, technological and aerospace questions ;
4. Appoint, for each session of the Assembly, one or several Ministers for Foreign Affairs to take part in the work of the Assembly.

1. Adopted by the Assembly on 14th October 1968 during the First Part of the Fourteenth Ordinary Session (1st Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr Leynen on behalf of the General Affairs Committee (Document 445, Part I).

RECOMMANDATION n° 167 ¹
sur les activités politiques du Conseil des Ministres ²

L'Assemblée,

Considérant que le Conseil a manifesté, en 1967, une réelle bonne volonté pour répondre aux critiques qui lui avaient été adressées par l'Assemblée, notamment par le vote d'une motion de désapprobation ;

Constatant que le rapport annuel pour 1967 fournit à l'Assemblée plus d'indications qu'à l'accoutumée sur certains aspects des travaux du Conseil ;

Estimant que certaines réponses, notamment la réponse à la Recommandation n° 163, reflètent une réelle volonté politique du Conseil ;

Notant une amélioration dans la procédure des réunions communes du Conseil avec la Commission des Affaires Générales et dans le dialogue entre les Présidents en exercice du Conseil, d'une part, et le Président de l'Assemblée ou le Président de la Commission des Affaires Générales, d'autre part ;

Se félicitant de ce que le Conseil accorde, à juste titre, une place accrue dans son travail et dans son rapport annuel aux questions scientifiques, techniques et aérospatiales ;

Mais,

Considérant avec regret

- (a) que les discussions sur les affaires proprement européennes n'ont pas encore permis l'établissement d'un véritable dialogue entre le Royaume-Uni et les membres des Communautés européennes ;
- (b) que, sur les problèmes internationaux d'actualité, le Conseil est parvenu à des résultats plutôt limités, qu'il n'a d'ailleurs fait connaître que tardivement à l'Assemblée,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. D'améliorer les consultations de sa journée économique en invitant les ministres compétents à y prendre part ;
2. De rechercher les moyens d'établir un véritable dialogue sur les problèmes internationaux en évolution rapide en répondant plus vite aux recommandations portant sur ces problèmes et en informant l'Assemblée de ses délibérations sur ces sujets, sans attendre la rédaction d'un rapport annuel ;
3. De consacrer un chapitre particulier de son rapport aux questions scientifiques, techniques et aérospatiales ;
4. De déléguer, à chaque session, un ou plusieurs ministres des affaires étrangères pour participer aux travaux de l'Assemblée.

1. Adoptée par l'Assemblée le 14 octobre 1968 au cours de la première partie de la Quatorzième session ordinaire (1^{re} séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Leynen au nom de la Commission des Affaires Générales (Document 445, Première partie).

REPLY OF THE COUNCIL ¹

to Recommendation 167

1. The Council welcome the comments made by the Assembly on the efforts made in 1967 to develop the existing close links between the two bodies. The Council would like to stress the importance they attach to these links and their wish to do everything possible to maintain them.

2. The Council have since 1963 devoted the second day of each ministerial meeting to an exchange of views on the European economic situation. When the Council met in Rome on 21st and 22nd October, the Italian delegation put forward a proposal to the effect that member governments include Ministers for Economics and Finance in their respective delegations as a regular practice. This proposal is now being studied. In this context it should be recalled that it is for each government to fix the composition of its delegation.

3. The Council wish the Assembly to be informed of their views as quickly as possible and have endeavoured to do this in their replies to recommendations of the Assembly. The Council have also been able to inform the Assembly of their views at the meetings between the Council of Ministers and the Presidential Committee in Rome in October 1968 and at the meetings between the Chairmen in Office of the Council and the President of the Assembly and the Chairman of the General Affairs Committee, as well as at the joint meeting between the Council and the Committee on Defence Questions and Armaments in Bonn in September 1968. The Council consider, nevertheless, that apart from these arrangements the Annual Report provides the most comprehensive account possible of the whole range of their discussions.

4. Chapter II of the Annual Report to be transmitted to the Assembly in 1969 contains a special section giving as full an account as possible of the Council's activities relating to scientific, technological and aerospace questions. In addition, the Council have in reply to the recommendations of the Assembly, endeavoured to cover these subjects comprehensively with the benefit of the expert advice of the WEU governments.

5. Recent sessions of the Assembly have been attended by Ministers of the WEU governments and the Council are confident that governments will continue to attach importance to this attendance.

1. Communicated to the Assembly on 21st May 1969.

RÉPONSE DU CONSEIL ¹
à la Recommandation n° 167

1. Le Conseil note avec satisfaction que l'Assemblée a apprécié l'effort qu'il a accompli en 1967 pour renforcer les liens étroits existant entre les deux organes. Il souligne l'importance qu'il attache à ces liens et son désir de faire tout son possible pour les maintenir.

2. Depuis 1963, le Conseil consacre la seconde journée de chaque réunion ministérielle à un échange de vues sur la situation économique européenne. Lors du Conseil qui s'est réuni à Rome les 21 et 22 octobre 1968, la délégation italienne a proposé que les gouvernements membres incluent régulièrement les ministres de l'économie et des finances dans leurs délégations respectives. Cette proposition est à l'étude. A cet égard, il convient de rappeler qu'il appartient à chaque gouvernement de fixer la composition de sa délégation.

3. Le Conseil désire que l'Assemblée soit informée de ses vues aussi rapidement que possible et a fait de son mieux pour la renseigner dans ses réponses aux recommandations. Il a également pu informer l'Assemblée de ses vues aux réunions du Conseil des Ministres et du Comité des présidents tenues à Rome en octobre 1968 et aux entretiens du Président en exercice du Conseil avec le Président de l'Assemblée et le président de la Commission des Affaires Générales, ainsi qu'à la réunion commune du Conseil et de la Commission des Questions de Défense et des Armements tenue à Bonn en septembre 1968. Il estime cependant qu'indépendamment de ces rencontres, le rapport annuel à l'Assemblée fournit le compte rendu le plus complet possible des divers aspects de ses travaux.

4. Le chapitre II du rapport annuel qui va être transmis à l'Assemblée en 1969 contient dans une section spéciale les renseignements les plus complets possibles sur les activités du Conseil en matière scientifique, technologique et spatiale. En outre, le Conseil s'est, dans ses réponses aux recommandations de l'Assemblée, efforcé de traiter ces sujets complètement avec le concours des experts des gouvernements membres.

5. Plusieurs ministres des gouvernements membres ont assisté aux récentes sessions de l'Assemblée et le Conseil est convaincu que les gouvernements voudront continuer à se faire représenter à ces sessions.

1. Communiquée à l'Assemblée le 21 mai 1969.

RECOMMENDATION 168¹

on the British application for membership of the European Communities and the next steps in the building of Europe²

The Assembly,

Expressing the view that the Ministerial Council meetings of WEU should become a more effective forum for consultations between the Community, its member States and Britain on ways and means of strengthening co-operation in the political and economic fields and for preventing an increase in the differences between the economic systems of Britain and of the Community,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Take steps to strengthen and make more use of the machinery of consultation and co-operation in the fields of foreign policy, defence and technology between member States of WEU;
2. Agree that there should be more extensive exchanges of views between member governments concerning political and economic problems in order to prepare appropriate decisions at Ministerial Council meetings, and to that end invite Ministers of Finance, Economic Affairs and Technology to participate in future Ministerial Council meetings.

1. Adopted by the Assembly on 16th October 1968 during the First Part of the Fourteenth Ordinary Session (4th Sitting).

2. Explanatory Memorandum: see the Report tabled by Mr. van der Stoep on behalf of the General Affairs Committee (Document 447 and Addendum).

RECOMMANDATION n° 168¹***sur la candidature britannique aux Communautés européennes
et les prochaines étapes de la construction de l'Europe²***

L'Assemblée,

Considérant que les réunions du Conseil des Ministres de l'U.E.O. devraient offrir un meilleur cadre de consultations entre la Communauté, ses Etats membres et la Grande-Bretagne, sur les moyens de renforcer la coopération dans les domaines politique et économique et d'empêcher l'aggravation des divergences entre le système économique britannique et celui de la Communauté,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De prendre des mesures pour renforcer et utiliser davantage le mécanisme de consultation et de coopération entre les pays membres de l'U.E.O. dans le domaine de la politique étrangère, de la défense et de la technologie ;
2. De convenir de procéder à de plus larges échanges de vues entre les gouvernements membres sur les problèmes politiques et économiques afin de préparer les décisions appropriées lors des réunions du Conseil des Ministres et, à cette fin, d'inviter les ministres des finances, des affaires économiques et de la technologie à participer aux prochaines réunions du Conseil des Ministres.

1. Adoptée par l'Assemblée le 16 octobre 1968 au cours de la première partie de la Quatorzième session ordinaire (4^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. van der Stoep au nom de la Commission des Affaires Générales (Document 447 et Addendum).

REPLY OF THE COUNCIL ¹
to Recommendation 168

The Council of Ministers of WEU have noted with interest the suggestions set out in Assembly Recommendation 168 concerning ways and means of strengthening and making more use of the machinery for consultation and co-operation between the countries of Western European Union.

Proposals have been put forward to this end by certain member governments. The Council of Ministers raised this problem when they met in Rome on 21st and 22nd October 1968.

The question was further discussed at the meeting in Luxembourg on 6th February and the Chairman-in-Office, summing up, made the following points : delegations had resolved to consider methods of improving consultations in the matter of foreign policy within WEU and to ensure that meetings might continue to be convened rapidly in an emergency. They had also agreed that the Council might sit, on certain occasions, in more restricted session to make such consultations more effective. In addition, the Benelux Governments had declared that before taking any decision on a list of foreign policy questions, they would consult with their WEU partners at the level of either the Council of Ministers or of the permanent representatives to further the adoption of positions agreed and harmonised to the fullest possible extent. The United Kingdom, Italian and German Delegations had associated themselves with this declaration.

The Permanent Council were therefore instructed to study and work out procedures for implementing these suggestions and to give wider consideration to any other proposals for improving consultations in WEU on matters of foreign policy.

The Permanent Council have continued their work since Luxembourg. However, as is known to the Assembly, one member State has not felt able to take part in Council meetings.

1. Communicated to the Assembly on 12th June 1969.

RÉPONSE DU CONSEIL ¹

à la Recommandation n° 168

Le Conseil des Ministres de l'U.E.O. a pris note avec intérêt des suggestions contenues dans la Recommandation de l'Assemblée n° 168, qui concernent les possibilités et les moyens de renforcer et utiliser davantage le mécanisme de consultation et de coopération entre les pays membres de l'U.E.O.

Des propositions ont été avancées à ce sujet par certains gouvernements membres. Le Conseil des Ministres a évoqué ce problème lors de sa réunion des 21 et 22 octobre 1968 à Rome.

Cette question a été de nouveau discutée lors de la réunion tenue à Luxembourg le 6 février et le Président en exercice, dans son résumé, dégagera les points suivants : les délégations ont résolu d'examiner les méthodes propres à améliorer les consultations en matière de politique étrangère dans le cadre de l'U.E.O. et de faire en sorte que les réunions puissent continuer à être convoquées rapidement en cas d'urgence. Il a également été convenu que le Conseil pourrait, en certaines occasions, siéger en session plus restreinte de manière à accroître l'efficacité de la consultation précitée. Par ailleurs, les gouvernements du Benelux ont déclaré que, préalablement à toute décision relative à une liste de questions de politique étrangère, ils consulteront leurs partenaires de l'U.E.O. au niveau soit du Conseil ministériel, soit des représentants permanents, en vue de favoriser l'adoption de positions prises d'un commun accord et harmonisées autant que possible. Les délégations britannique, italienne et allemande se sont associées à cette déclaration.

Le Conseil permanent a dès lors été chargé d'étudier et de mettre au point les moyens de mettre en œuvre ces propositions et d'examiner de façon plus large toutes autres propositions visant à améliorer les consultations dans le domaine de la politique étrangère au sein de l'U.E.O.

Le Conseil permanent a poursuivi son travail depuis la réunion de Luxembourg. Cependant, comme l'Assemblée le sait, l'un des Etats membres ne s'est pas vu en mesure de participer aux réunions du Conseil.

1. Communiquée à l'Assemblée le 12 juin 1969.

RECOMMENDATION 169¹
on Europe and the Czechoslovak question²

The Assembly,

I

Recalling that, at the suggestion of the USSR, as recently as December 1965, the 109 members at the twentieth General Assembly of the United Nations unanimously adopted a resolution clearly stating that "all peoples have an inalienable right to complete freedom, the exercise of their sovereignty", that "armed intervention is synonymous with aggression", that "no State has the right to intervene, directly or indirectly, for any reason whatever, in the internal or external affairs of any other State";

Indignant at the military intervention of the Soviet Union and four of its satellites in Czechoslovakia which constitutes a flagrant violation of the United Nations Charter;

Impressed by the calm and dignity of the Czechoslovak people in its period of trial;

Expressing satisfaction at the censure cast by all the peoples of Western Europe and many others on what constitutes an act of military aggression and imperialist interference in the internal affairs of an independent State;

Regretting that the governments of the seven member countries were content to make separate protests, carrying less weight than collective censure;

Regretting further that the Council felt it was not called upon, under Article VIII, paragraph 3, of the modified Brussels Treaty to give immediate consideration to the consequences of the military occupation of Czechoslovakia;

II

Considering that the détente between East and West which, with due regard to security, must remain an essential aim of Western Europe has been seriously jeopardised by this action by the Soviet Union and its allies;

Noting that the Soviet Union has forced Czechoslovakia to agree to the permanent stationing of several Soviet divisions near the Bavarian frontier;

Concerned that this act of military aggression was accompanied by a campaign of intimidation against the Federal Republic of Germany and pressure on Berlin and that through reference to Articles 53 and 107 of the United Nations Charter, which are absurd and inapplicable, the Soviet Union gave a threatening interpretation to these articles;

Convinced that any new peaceful step must be preceded by firm guarantees, and in particular by the withdrawal of the occupying troops;

III

Recalling Recommendation 124 and Resolutions 19, 20 and 25;

1. Adopted by the Assembly on 16th October 1968 during the First Part of the Fourteenth Ordinary Session (5th Sitting).

2. Explanatory Memorandum: see the Report tabled by Mr. Leynen on behalf of the General Affairs Committee (Document 445, Part II and Addendum).

RECOMMANDATION n° 169 ¹
sur l'Europe devant l'affaire tchécoslovaque ²

L'Assemblée,

I

Rappelant que tout récemment encore, c'est à la suggestion de l'U.R.S.S. qu'en décembre 1965, la XX^e Assemblée générale des Nations Unies a adopté, à l'unanimité de ses 109 membres, la résolution exprimant clairement que « tous les peuples ont un droit inaliénable à la pleine liberté et à l'exercice de leur souveraineté », que « l'intervention armée est synonyme d'agression », qu'« aucun Etat n'a le droit d'intervenir directement ou indirectement, pour quelque raison que ce soit, dans les affaires intérieures ou extérieures d'un autre Etat » ;

Indignée par l'intervention militaire de l'U.R.S.S. et de quatre de ses satellites en Tchécoslovaquie, ce qui constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies ;

Impressionnée par le sang-froid et la dignité de la population tchécoslovaque dans sa lourde épreuve ;

Se félicitant de la réprobation manifestée par l'ensemble des peuples de l'Europe occidentale et de beaucoup d'autres à l'égard d'un acte d'agression militaire et d'immixtion impérialiste dans les affaires intérieures d'un Etat indépendant ;

Regrettant que les gouvernements des sept pays membres se soient contentés de protestations séparées, ayant moins de poids qu'un acte de réprobation collectif ;

Regrettant, en outre, que le Conseil n'ait pas cru devoir appliquer l'article VIII, paragraphe 3, du Traité de Bruxelles révisé, pour examiner immédiatement les conséquences de l'occupation militaire de la Tchécoslovaquie ;

II

Estimant que la détente entre l'Est et l'Ouest qui — après la sauvegarde de la sécurité — doit rester un objectif essentiel de l'Europe occidentale, a été gravement compromise du seul fait de l'U.R.S.S. et de ses alliés ;

Constatant que l'U.R.S.S. impose à la Tchécoslovaquie le maintien permanent de plusieurs divisions soviétiques près de la frontière bavaroise ;

Inquiète de ce que l'acte d'agression militaire a été accompagné d'une campagne d'intimidation contre la République Fédérale d'Allemagne, de pressions sur Berlin et de ce que, par le rappel des articles 53 et 107 de la Charte des Nations Unies, absurdes et inapplicables, l'Union Soviétique donne à ces derniers un caractère de menace ;

Convaincue que toute nouvelle initiative pacifique doit être précédée de garanties sérieuses, notamment du retrait des troupes d'occupation ;

III

Rappelant la Recommandation n° 124 et les Résolutions nos 19, 20 et 25 ;

1. Adoptée par l'Assemblée le 16 octobre 1968 au cours de la première partie de la Quatorzième session ordinaire (5^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Leynen au nom de la Commission des Affaires Générales (Document 445, Deuxième partie et Addendum).

Considering the appeal made to it by Mr. Willy Brandt, Federal German Minister for Foreign Affairs, in his speech on 11th July 1968;

Welcoming the statement of President Johnson on 10th September 1968 in which he said that "the use of force, and the threat of force, will not be tolerated in areas of our common responsibility like Berlin" and the confirmation of this statement in the speeches by Secretary of State Dean Rusk and the British Foreign Secretary in the United Nations General Assembly of this year;

IV

Considering that in relations with the East the countries of Western Europe have many common interests which are not necessarily the same as those of the great powers;

Considering further that the general feeling of Europe's powerlessness in face of the tragic events in Czechoslovakia is almost unanimously attributed to the political division of Western Europe;

Emphasising the duties incumbent on the seven contracting parties of the modified Brussels Treaty, in particular under Article VIII, paragraph 1:

"For the purposes of strengthening peace and security and of promoting unity and of encouraging the progressive integration of Europe and closer co-operation between Them and with other European organisations...";

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. At its next ministerial meeting, to be held in Rome on 21st and 22nd October, consider the consequences of the military intervention of the Soviet Union and its allies, and particularly those stemming from the change in the political and military *status quo*, for the security of Europe and relations with the Eastern European countries;
2. While strengthening security measures, demonstrate the value attached by the governments and peoples of the member countries to the establishment of a true *détente*;
3. Seek political bases for joint action with a view to overcoming the obstacles raised by Soviet policy to the development of cultural and economic exchanges between the two parts of Europe and to personal freedom and the development of democracy;
4. Clearly affirm Western Europe's resolution to defend Berlin against any infringement of its status, the freedom of its inhabitants and its economic and other established links with the Federal Republic and the rest of the world;
5. In the framework of the commitments in the WEU Treaty, lay firm foundations for a policy of consultation and harmonisation in the essential fields of foreign policy and defence.

Considérant l'appel que lui a adressé M. Willy Brandt, Ministre allemand des affaires étrangères, dans son discours du 11 juillet 1968 ;

Se félicitant de la déclaration du Président Johnson du 10 septembre 1968 selon laquelle « l'usage de la force et la menace d'employer la force ne seront pas tolérés dans des régions telles que Berlin où nous avons des responsabilités communes », ainsi que de la confirmation qu'y ont apportée les discours du Secrétaire d'Etat Dean Rusk et du ministre britannique des affaires étrangères devant l'Assemblée générale des Nations Unies cette année ;

IV

Considérant que, dans le domaine des relations avec l'Est, les pays de l'Europe occidentale ont beaucoup d'intérêts communs qui ne correspondent pas nécessairement avec ceux des grandes puissances ;

Considérant, en outre, que le sentiment général d'impuissance de l'Europe devant les événements tragiques en Tchécoslovaquie est quasi unanimement attribué à la division politique de l'Europe occidentale ;

Rappelant avec insistance les engagements contractés par les sept pays membres dans le Traité de Bruxelles révisé, notamment dans son article VIII, paragraphe 1, qui oblige les parties contractantes à :

« poursuivre une politique de paix, ...renforcer leur sécurité, ...promouvoir l'unité, ...encourager l'intégration progressive de l'Europe ainsi qu'une coopération plus étroite avec les autres organisations européennes »,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. D'examiner, lors de sa prochaine réunion ministérielle les 21 et 22 octobre, à Rome, les conséquences de l'intervention militaire de l'U.R.S.S. et de ses alliés, notamment celles résultant du changement du statu quo politique et militaire pour la sécurité de l'Europe et pour les relations avec les pays de l'Europe orientale ;
2. De marquer — tout en renforçant les mesures de sécurité — le prix que les gouvernements et les peuples des pays membres attachent à l'instauration d'une véritable détente ;
3. De rechercher les bases politiques d'une action commune en vue de surmonter les obstacles opposés par la politique soviétique au développement des échanges culturels et économiques entre les deux parties de l'Europe, à la liberté des personnes et à la démocratisation ;
4. D'affirmer nettement la résolution de l'Europe occidentale de défendre Berlin contre toute atteinte à son statut, à la liberté de ses habitants ainsi qu'aux liens économiques ou autres établis avec la République fédérale et le reste du monde ;
5. De jeter de solides bases — dans le cadre des engagements du Traité de l'U.E.O. — pour une politique de consultation et de concertation dans les domaines essentiels de la politique extérieure et de la défense.

REPLY OF THE COUNCIL ¹
to Recommendation 169

In accordance with this Recommendation, the Council reviewed the political and military implications of the situation in Eastern Europe at their meeting of 21st and 22nd October in Rome. Their fourteenth annual report to the Assembly contains an account of the views expressed on that occasion.

Member governments acknowledge with regret that the armed intervention in Czechoslovakia has been a serious set-back to endeavours to improve relations between East and West and to bring about a détente. In order to emphasise their outright condemnation of the intervention in Czechoslovakia, and in accordance with the general abhorrence of it expressed by public opinion, member governments reduced their official contacts with the members of the Warsaw Pact who took part in the invasion. They intend nevertheless to pursue their efforts to make progress, without endangering security in Europe, particularly in the vital spheres of disarmament and arms control. They recognise the value of encouraging contacts between the peoples of Eastern and Western Europe. They continue to attach importance to developing trade and cultural relations and exchanges of information with East European States, including the Soviet Union.

The Council confirm the support of their governments for the declared determination of the three powers to safeguard Berlin's security and to maintain freedom of access to the city.

The Assembly may rest assured that the countries of WEU will seize every opportunity to improve political consultations within the organisation with a view to achieving, if possible, better co-operation between member States.

1. Communicated to the Assembly on 14th May 1969.

RÉPONSE DU CONSEIL ¹
à la Recommandation n° 169

Conformément à la présente recommandation, le Conseil, lors de sa réunion des 21 et 22 octobre à Rome, a examiné la situation en Europe orientale sous l'angle de ses incidences politiques et militaires. Dans son Quatorzième rapport annuel à l'Assemblée, le Conseil fait état des points de vue soulevés à cette occasion.

Les gouvernements membres ont constaté avec regret que l'intervention armée en Tchécoslovaquie a gravement compromis les efforts entrepris pour améliorer les relations entre l'Est et l'Ouest et provoquer une détente. Afin de souligner leur condamnation catégorique de l'intervention et conformément à la profonde réprobation manifestée par l'opinion publique, les gouvernements membres ont réduit leurs contacts officiels avec les pays membres du Pacte de Varsovie qui ont participé à l'invasion de la Tchécoslovaquie. Néanmoins, ils entendent poursuivre leurs efforts et chercher les moyens de progresser, sans mettre en péril la sécurité en Europe, en particulier dans les domaines essentiels du désarmement et du contrôle des armements. Ils reconnaissent l'intérêt qu'il y a à encourager les contacts entre les peuples de l'Europe orientale et occidentale. Ils continuent d'attacher de l'importance au développement des relations commerciales et culturelles ainsi que des échanges d'informations avec les pays de l'Europe de l'Est, y compris l'Union Soviétique.

Le Conseil confirme le soutien des gouvernements membres à la volonté déclarée des trois puissances de sauvegarder la sécurité de Berlin et de maintenir le libre accès à la ville.

Le Conseil affirme que les pays membres ne manqueront pas de saisir toute occasion qui se présente d'améliorer les consultations politiques au sein de l'U.E.O. afin de parvenir si possible à une meilleure coopération entre les Etats membres.

1. Communiquée à l'Assemblée le 14 mai 1969.

RECOMMENDATION 170¹
on Czechoslovakia and European security²

The Assembly,

Recalling that, at the suggestion of the USSR, as recently as December 1965, the 109 members at the twentieth General Assembly of the United Nations unanimously adopted a resolution clearly stating that "all peoples have an inalienable right to complete freedom, the exercise of their sovereignty", that "armed intervention is synonymous with aggression", that "no State has the right to intervene, directly or indirectly, for any reason whatever, in the internal or external affairs of any other State";

Condemning the invasion of Czechoslovakia by the Soviet Union, Bulgaria, Eastern Germany, Hungary and Poland;

Convinced that the inability of the western powers to deter the Soviet Union from such acts of aggression is, in part, a consequence of inadequate European influence in the counsels of the Alliance;

Believing that this flagrant violation of the United Nations Charter and of all recognised standards in international relations requires an immediate reassessment of Soviet intentions as they affect both NATO defence planning and East-West agreements in general;

Believing further that the Soviet forces, by demonstrating their massive strategic mobility, have significantly altered the balance of forces in Europe,

RECOMMENDS TO THE COUNCIL

1. That it act urgently to concert the policies of the member governments, with a view to exerting greater influence on the policies of NATO;
2. That a concerted policy should be directed to restoring full sovereignty to Czechoslovakia, to preventing the recurrence of similar acts of aggression by the Soviet Union, and to assuring the security of the NATO countries;
3. That such a concerted policy should include the following elements:
 - (a) closer political and renewed military integration in NATO, including closer integration of French forces with those of the Alliance;
 - (b) an increase in the proportion of the NATO forces to be maintained in readiness on the mainland of Europe; bringing existing units up to full strength; and an improvement in the strategic mobility of these forces;
 - (c) careful consideration of pending and future East-West arms control agreements, in the light both of the latest Soviet violation of international agreements and of western interests;
 - (d) the further development of trade and exchanges of information and persons with the Soviet bloc, at all levels, directed in particular at the Soviet Union, in order to bring home to the peoples concerned the shock and revulsion expressed by all sections of western society at this latest act of Soviet aggression.

1. Adopted by the Assembly on 16th October 1968 during the First Part of the Fourteenth Ordinary Session (5th Sitting).

2. Explanatory Memorandum: see the Report tabled by Mr. Edwards on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments (Document 455).

RECOMMANDATION n° 170¹
sur la Tchécoslovaquie et la sécurité européenne²

L'Assemblée,

Rappelant que tout récemment encore, c'est à la suggestion de l'U.R.S.S. qu'en décembre 1965, la XX^e Assemblée générale des Nations Unies a adopté, à l'unanimité de ses 109 membres, la résolution exprimant clairement que « tous les peuples ont un droit inaliénable à la pleine liberté et à l'exercice de leur souveraineté », que « l'intervention armée est synonyme d'agression », qu'« aucun Etat n'a le droit d'intervenir directement ou indirectement, pour quelque raison que ce soit, dans les affaires intérieures ou extérieures d'un autre Etat ;

Condamnant l'invasion de la Tchécoslovaquie par l'Union Soviétique, la Bulgarie, l'Allemagne orientale, la Hongrie et la Pologne ;

Persuadée que l'impuissance des pays occidentaux à dissuader l'Union Soviétique de commettre de tels actes d'agression vient en partie de l'influence insuffisante exercée par l'Europe dans les conseils de l'Alliance ;

Estimant que cette violation flagrante de la Charte des Nations Unies et de tous les principes reconnus dans les relations internationales exige une réévaluation immédiate des intentions soviétiques puisqu'elles affectent, d'une manière générale, les plans de défense de l'O.T.A.N. et les accords Est-Ouest ;

Estimant en outre qu'en démontrant leur extrême mobilité stratégique, les forces soviétiques ont sensiblement modifié l'équilibre des forces en Europe,

RECOMMANDE AU CONSEIL

De faire en sorte

1. Que les Etats membres concertent d'urgence leurs politiques afin d'exercer une influence accrue sur celle de l'O.T.A.N. ;
2. Qu'une politique concertée vise à rendre à la Tchécoslovaquie sa pleine souveraineté, à empêcher la répétition d'actes d'agression semblables de la part de l'Union Soviétique et à assurer la sécurité des pays de l'O.T.A.N. ;
3. Que cette politique concertée comprenne les éléments suivants :
 - (a) une intégration politique plus étroite et une intégration militaire renouvelée au sein de l'O.T.A.N., y compris une intégration plus étroite des forces françaises dans celles de l'Alliance ;
 - (b) un accroissement du pourcentage des forces de l'O.T.A.N. à maintenir en état d'alerte sur le continent européen, l'étoffement des unités existantes au niveau de leurs pleins effectifs et une amélioration de leur mobilité stratégique ;
 - (c) une étude attentive des accords sur le contrôle des armements qui sont à l'étude ou seront passés à l'avenir entre l'Est et l'Ouest, tenant compte à la fois de la dernière violation des accords internationaux par l'Union Soviétique et des intérêts de l'Occident ;
 - (d) le développement du commerce et des échanges d'informations et de personnes avec le bloc soviétique, à tous les niveaux, et notamment avec l'Union Soviétique, afin de faire connaître aux populations intéressées le choc et la répulsion éprouvés par toutes les couches de la société occidentale devant ce dernier acte d'agression soviétique.

1. Adoptée par l'Assemblée le 16 octobre 1968 au cours de la première partie de la Quatorzième session ordinaire (5^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Edwards au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements (Document 455).

REPLY OF THE COUNCIL ¹
to Recommendation 170

The Council have noted the Assembly's desire that member States would concert their policies within the framework of existing arrangements without impairing the efficacy of these arrangements. They consider it both possible and desirable that political consultations in WEU should be improved to this end. Member governments are at present examining ways of achieving this aim.

They have proved their determination to safeguard their freedom, independence and security, as instanced at the last two ministerial meetings of the North Atlantic Council in Brussels and Washington.

In their reply to Recommendation 169, the Council have already expressed their views regarding the repercussions of the armed intervention in Czechoslovakia upon the policy of détente. As stated in that reply, all efforts towards progress in this direction, particularly in the spheres of disarmament and arms control, must be made without prejudice to security in Europe. The Council also took into consideration, when answering Recommendation 169, the suggestions made in paragraph 3 (*d*) of the present Recommendation regarding the development of trade, and exchanges of information and persons with Eastern Europe, including the USSR.

As appeared from the communiqué issued on 16th November 1968 after the ministerial session of the North Atlantic Council in Brussels, all member governments have urged the USSR in the interests of world peace to refrain from using force and from interfering in the affairs of other States. Other passages in the same communiqué set out the measures which the States taking part in the NATO integrated defence programme decided to adopt in the light of the situation created by the armed intervention in Czechoslovakia.

Furthermore, all governments fully realise the importance of co-operation between the integrated NATO forces and the French armed forces.

Lastly, the Council wish to draw the Assembly's particular attention to paragraphs 4, 5, 6, 7 and 8 of the communiqué issued after the recent ministerial session of the North Atlantic Council, which was held in Washington on 10th and 11th April.

1. Communicated to the Assembly on 14th May 1969.

RÉPONSE DU CONSEIL ¹
à la Recommandation n° 170

Le Conseil a pris note du désir de l'Assemblée de voir les Etats membres concerter leurs politiques dans les cadres existants et sans compromettre l'efficacité de ceux-ci. Il estime qu'il est à la fois possible et souhaitable d'améliorer à cette fin les consultations politiques au sein de l'U.E.O. Les gouvernements membres examinent actuellement les moyens d'atteindre cet objectif.

Ils ont montré, notamment lors des dernières réunions ministérielles du Conseil atlantique à Bruxelles et à Washington, leur détermination de préserver leur liberté, leur indépendance et leur sécurité.

Le Conseil a déjà donné dans sa réponse à la Recommandation n° 169 son point de vue au sujet des répercussions de l'intervention armée en Tchécoslovaquie sur la politique de détente. Il souligne dans cette réponse qu'aucun des efforts faits dans cette direction, en particulier dans les domaines du désarmement et du contrôle des armements, ne doit porter préjudice à la sécurité en Europe. Le Conseil a également pris en considération, dans sa réponse à la Recommandation n° 169, les suggestions faites au paragraphe 3 (d) de la présente recommandation, concernant le développement du commerce et des échanges d'information et de personnes avec l'Europe de l'Est, y compris l'Union Soviétique.

Ainsi que le précisait le communiqué publié le 16 novembre 1968 à l'issue de la session ministérielle du Conseil de l'Atlantique nord à Bruxelles, tous les gouvernements membres ont invité instamment l'U.R.S.S., dans l'intérêt de la paix mondiale, à s'abstenir de recourir à la force et de s'ingérer dans les affaires des autres Etats. D'autres passages du même communiqué indiquent les mesures que les pays qui prennent part au programme de défense intégrée de l'O.T.A.N. ont décidé d'adopter pour tenir compte de la situation créée par l'intervention armée en Tchécoslovaquie.

D'autre part, tous les gouvernements sont pleinement conscients de l'importance de la coopération entre les forces intégrées de l'O.T.A.N. et les forces armées françaises.

Enfin, le Conseil voudrait appeler l'attention de l'Assemblée sur les paragraphes 4, 5, 6, 7, et 8 notamment du communiqué publié à l'issue de la récente session ministérielle de l'O.T.A.N., qui s'est tenue à Washington les 10 et 11 avril 1969.

1. Communiquée à l'Assemblée le 14 mai 1969.

RECOMMENDATION 171¹
on co-operation between Europe and the United States²

The Assembly,

Considering that the destinies of Europe and the United States of America have been, are and continue to be inextricably linked ;

Considering that recent events in Central Europe and the Middle East underline the pressing need for closer co-operation within NATO ;

Recalling Recommendations 138, 144, 145, 153, 155, 164 and 165 ;

Noting that present threats to the balance of certain national economies call for close co-operation between all the western powers if a most serious world economic crisis is to be avoided ;

Considering that such co-operation implies a balance between Europe and the United States, which can be achieved only by enlarging the European Communities and by taking steps leading towards a European Union ;

Considering that WEU is the only European instrument for co-operation in the field of defence and continuing consultation in the field of foreign policy,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Reconsider carefully Recommendation 145 on the rôle of WEU in the defence of Europe, communicate to the Assembly the conclusions of its study on relations between NATO and WEU and inform the Assembly of the conclusions of the North Atlantic Council pursuant to work carried out in the framework of the Harmel plan and of any changes which may be necessary in the light of the Czechoslovak crisis ;
2. Widen its economic discussions with a view to finding a joint European approach :
 - (a) for helping the United States to rectify its balance of payments, in particular by bringing forward unilaterally the application of the final act of the Kennedy round negotiations, due account being taken of the interests of the member countries ;
 - (b) for drawing up permanent rules of conduct with the United States for remedying imbalances in international trade and avoiding recourse to inflationary or deflationary measures ;
3. Study the international monetary situation with a view to ensuring that European support for international reserve currencies will help to establish a rational monetary system, under the control of an international organisation, allowing the means of international settlements to increase in accordance with the development of production and the requirements of the world economy.
4. Examine ways of improving co-ordination between the various western development assistance programmes ;

1. Adopted by the Assembly on 16th October 1968 during the First Part of the Fourteenth Ordinary Session (5th Sitting).

2. Explanatory Memorandum: see the Report tabled by Mr. Kirk on behalf of the General Affairs Committee (Document 446 and Addendum).

RECOMMANDATION n° 171 ¹
sur la coopération entre l'Europe et les Etats-Unis ²

L'Assemblée,

Considérant que les destinées de l'Europe et des Etats-Unis d'Amérique ont été, sont et continuent à être mêlées de façon inextricable ;

Considérant que les récents événements d'Europe centrale et du Moyen-Orient soulignent l'urgente nécessité d'une coopération plus étroite au sein de l'O.T.A.N. ;

Rappelant les Recommandations n^{os} 138, 144, 145, 153, 155, 164 et 165 ;

Constatant que les menaces qui pèsent actuellement sur l'équilibre de certaines économies nationales exigent une étroite coopération de toutes les puissances occidentales pour éviter une très grave crise de l'économie mondiale ;

Estimant qu'une telle coopération implique un équilibre entre l'Europe et les Etats-Unis qui ne peut être réalisé que par l'élargissement des Communautés européennes et par des mesures conduisant à une union politique de l'Europe ;

Considérant que l'U.E.O. est le seul instrument européen d'une coopération dans le domaine de la défense et d'une consultation suivie dans le domaine de la politique étrangère,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De reconsidérer avec soin la Recommandation n° 145 concernant le rôle de l'U.E.O. dans la défense de l'Europe, d'informer l'Assemblée des conclusions auxquelles aura abouti l'étude qu'il a entreprise des relations entre l'O.T.A.N. et l'U.E.O. et de lui faire connaître les conclusions auxquelles parviendra le Conseil de l'O.T.A.N. à l'issue des travaux entrepris au titre du Plan Harmel et toutes modifications qui se révéleraient nécessaires à la lumière de la crise tchécoslovaque ;
2. D'élargir ses discussions économiques afin de rechercher une position commune de l'Europe :
 - (a) pour aider les Etats-Unis à rétablir l'équilibre de leur balance des paiements, notamment par l'accélération unilatérale de la mise en vigueur de l'acte final de la négociation Kennedy, tout en préservant les intérêts des pays membres ;
 - (b) pour établir, avec les Etats-Unis, des règles de conduite permanentes destinées à remédier aux déséquilibres des échanges internationaux et à éviter le recours aussi bien aux procédures inflationnistes qu'à la déflation ;
3. D'étudier la situation monétaire internationale de façon à ce que le soutien apporté par l'Europe aux monnaies de réserve internationales contribue à l'élaboration d'un système monétaire rationnel, contrôlé par une organisation internationale, qui permette un accroissement des moyens de règlements internationaux correspondant aux progrès de la production et aux besoins de l'économie mondiale ;
4. D'examiner les moyens qui permettraient une meilleure coordination entre les différents programmes occidentaux d'aide aux pays en voie de développement ;

1. Adoptée par l'Assemblée le 16 octobre 1968 au cours de la première partie de la Quatorzième session ordinaire (5^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Kirk au nom de la Commission des Affaires Générales (Document 446 et Addendum).

5. In agreement with the United States, remove obstacles to exchanges of persons between Europe and North America, with particular regard to young people ;
6. Pursue its consultations on relations between member countries and Eastern European countries so as to maintain a joint approach in exchanges of views in the North Atlantic Council, especially if the United States Government develops closer co-operation with the Soviet Union.

5. D'écarter, en accord avec les Etats-Unis, les obstacles qui s'opposent aux échanges de personnes entre l'Europe et l'Amérique du nord, notamment au profit de la jeunesse ;
6. De poursuivre ses consultations sur les relations de ses membres avec les pays de l'Europe orientale, de façon à parvenir à une position commune lors des échanges de vues au sein du Conseil de l'Atlantique nord, notamment dans le cas où le gouvernement des Etats-Unis entreprendrait une coopération plus étroite avec l'Union Soviétique.

REPLY OF THE COUNCIL ¹
to Recommendation 171

The Council agree with the Assembly that the destiny and the freedom of Europe and the United States are closely linked. They therefore consider good relations and the widest possible co-operation between Europe and the United States to be essential. They wish to comment as follows on the contents of Recommendation 171 :

1. (a) After reconsidering Recommendation 145 concerning in part the rôle of WEU in the defence of Europe, the Council have reached the conclusion that their original answer still applies.

It can be added that, following a proposal made by the Belgian Government at Rome in October 1968, the Council of Ministers have examined ways of improving consultations in the framework of WEU on matters of foreign policy at their session held in Luxembourg on 6th and 7th February 1969. The Council will report to the Assembly in due course.

(b) Immediately their study on relations between WEU and NATO is completed, the Council will submit their findings to the Assembly.

(c) On the basis of the recommendations in paragraphs 12, 13 and 14 of the report on the future tasks of the Alliance, dated 14th December 1967, the Permanent North Atlantic Council submitted a report to their Ministers meeting at Reykjavik on 24th and 25th June 1968.

The first part of this report reviewed East-West relations since 1966. The study noted at the time that East-West relations had improved in certain respects, but warned against the hope of achieving rapid progress towards a general détente. The Ministers concluded that the intensified examination of suitable policies to achieve a just and stable order in Europe, to end the partition of Germany and foster European security should be continued.

The second part of the report summarised the results to date of an intensive study of measures for the control of armaments. As a first practical step, a declaration by the Foreign Ministers representing the countries participating in the NATO defence programme, was adopted, giving directives for further studies by the NATO Permanent Council of problems connected with a mutual balanced reduction of forces. The Ministers concerned also confirmed the readiness of their governments to explore with other interested States practical measures for the control of armaments. It was decided to make all necessary preparations for discussions on this subject with the USSR and other East-European countries and to call on them to give similar consideration to mutual force reductions with a view to such negotiations.

The Reykjavik meeting also discussed the recommendations put forward in the Harmel report, the situation in the Mediterranean and the defence of the south-eastern flank. The Council refer in this context to paragraphs 8 to 10 of the final communiqué dated 25th June 1968.

The conference based its assessment of East-West relations on a situation which was later substantially modified by the armed intervention in Czechoslovakia by forces of the USSR and other Warsaw Pact countries on 21st August 1968.

Instead of responding to the Reykjavik offer for co-operation in a mutual reduction of forces, the Soviet Union sent troops into a country where they had not previously been stationed. The communiqué issued by the NATO Ministers after their meeting in Brussels on 15th and

1. Communicated to the Assembly on 25th April 1969.

RÉPONSE DU CONSEIL ¹

à la Recommandation n° 171

Le Conseil estime, comme l'Assemblée, que les destinées et la liberté de l'Europe sont étroitement liées à celles des Etats-Unis. Il considère par conséquent comme indispensables de bonnes relations entre l'Europe et les Etats-Unis, et juge nécessaire une coopération aussi large que possible entre eux. Quant au contenu proprement dit de la Recommandation n° 171, le Conseil peut indiquer ce qui suit :

1. (a) Ayant réexaminé la Recommandation n° 145 concernant notamment le rôle de l'U.E.O. dans la défense de l'Europe, le Conseil a abouti à la conclusion que la réponse fournie à l'époque à cette recommandation est toujours valable.

En complément, il faut observer qu'à la suite d'une initiative du gouvernement belge, présentée à Rome en octobre 1968, le Conseil des Ministres a examiné, lors de la session qu'il a tenue à Luxembourg les 6 et 7 février 1969, les méthodes propres à améliorer les consultations en matière de politique étrangère dans le cadre de l'U.E.O. Le Conseil fera rapport à l'Assemblée en temps utile.

(b) Le Conseil soumettra à l'Assemblée les résultats de l'étude sur les relations entre l'U.E.O. et l'O.T.A.N. dès que cette étude pourra être terminée.

(c) Comme suite aux recommandations contenues dans les paragraphes 12, 13 et 14 du rapport du 14 décembre 1967, sur les tâches futures de l'Alliance, le Conseil permanent de l'O.T.A.N. a soumis un rapport à la Conférence des Ministres de l'O.T.A.N. tenue à Reykjavik les 24 et 25 juin 1968.

La première partie de ce rapport traitait des relations Est-Ouest depuis 1966. Bien que le rapport ait pu constater à l'époque que ces relations s'étaient améliorées à certains égards, il mettait en garde contre l'espoir de parvenir à des progrès rapides dans la voie d'une détente générale. Les ministres ont conclu qu'il faudrait poursuivre l'étude plus intensive d'une politique propre à créer un ordre juste et stable en Europe, à mettre fin à la division de l'Allemagne et à renforcer la sécurité européenne.

La seconde partie du rapport résumait les résultats déjà acquis d'une étude approfondie concernant les mesures de contrôle des armements. La conférence ministérielle adopta alors, comme première mesure concrète, une déclaration des ministres des affaires étrangères des pays participant au programme de défense de l'O.T.A.N., dans laquelle ceux-ci donnaient des directives pour les études ultérieures du Conseil permanent de l'O.T.A.N. sur les problèmes relatifs à une diminution équilibrée et réciproque des forces, et réaffirmaient le désir de leurs gouvernements d'examiner avec d'autres Etats intéressés les mesures concrètes et pratiques à prendre dans le domaine du contrôle des armements. Il fut décidé de procéder à tous les préparatifs nécessaires pour discuter de ce sujet avec l'U.R.S.S. et d'autres pays d'Europe de l'est, et de faire appel à ces derniers afin qu'ils se préoccupent également des problèmes de réduction mutuelle des forces en vue de telles négociations.

La conférence de Reykjavik s'est occupée en outre des recommandations contenues dans le rapport Harmel, de la situation en Méditerranée et des problèmes de défense du flanc sud-est. Le Conseil se réfère à cet égard aux paragraphes 8 à 10 du communiqué final, en date du 25 juin 1968.

Dans son appréciation des relations Est-Ouest, la conférence de Reykjavik s'était basée sur une situation qui s'est trouvée depuis sensiblement modifiée du fait de l'intervention armée en Tchécoslovaquie, le 21 août 1968, par les forces de l'U.R.S.S. et d'autres pays du pacte de Varsovie.

Au lieu de répondre à l'offre faite à Reykjavik de coopérer à une diminution réciproque des forces, l'U.R.S.S. a au contraire envoyé ses troupes dans un pays où elles n'étaient pas stationnées jusque-là. La conférence ministérielle de l'O.T.A.N. réunie à Bruxelles les 15 et 16 novembre 1968

1. Communiquée à l'Assemblée le 25 avril 1969.

16th November 1968, had to acknowledge that Soviet intervention in Czechoslovakia had seriously jeopardised hopes of settling the outstanding problems which still divide Europe and Germany and of establishing peace and security in Europe, and that it threatened certain of the results already achieved in the field of détente. In particular, the Ministers were forced to recognise that prospects for mutual, balanced force reductions had suffered a severe set-back. They nevertheless decided to continue to study this problem within NATO until circumstances became more propitious for fruitful discussion. They were unanimous, however, in considering that nothing had happened to change the value of the twofold task of the Alliance — to safeguard the security of member States while endeavouring to improve East-West relations, and to work towards a lasting peace in Europe. The Conference expressed the view that in spite of all the obstacles created by Soviet policy in recent months, fresh efforts should be made to resolve the fundamental issues dividing East and West.

2. The Council of Ministers of WEU regularly study economic questions of importance to Europe on the second day of their sessions. They will continue to make the best possible use of these consultations and they welcome the Assembly's interest in such discussions and in their results.

The member States of WEU and the European Communities are prepared to play their part in implementing in full the concessions agreed in the final act of the Kennedy negotiations, in order to encourage world trade and to facilitate expansion as a means of solving problems connected with the United States balance of payments. With a view to ensuring better co-ordination and devising a suitable policy, regular discussions take place in international organisations and the specialised agencies on economic and fiscal problems. The Council welcome such efforts and agree with the Assembly that it is highly important to pursue a suitable economic and monetary policy.

3. The Council welcome the Assembly's interest in European co-operation aimed at stabilising the international monetary system.

All WEU member countries, except Luxembourg, belong to the Group of Ten, which plays a leading part in world monetary co-operation and has, on several occasions, intervened decisively to support national currencies, including reserve currencies.

The Council are well aware that currency stability in WEU countries is essential for a productive European economy and, by extension, for a sound world economy; member States are closely following proposals for improving the international monetary system.

4. The attitude of the western industrialised nations towards developing countries is co-ordinated in the OECD Development Assistance Committee and the Trade Committee. All the major western contributing countries are represented on the Development Assistance Committee.

On the other hand, national interests differ from one contributing country to another where the developing countries are concerned. The Committee for Assistance and Development is responsible for co-ordinating policy relating to the volume of, and terms for, assistance.

5. The Council agree with the Assembly that a regular exchange of persons, in particular young people, between Europe and North America is desirable and could well be developed.

6. One result of armed intervention in Czechoslovakia was to reduce contacts between member countries and the invading powers for the time being. At the ministerial meeting in Rome, member States exchanged views on the attitude they intended to adopt in these changed circumstances. The value of such discussions would be enhanced by the improvement in methods of consultation between member States on matters of foreign policy, as proposed in Luxembourg. Such discussions would be of particular interest in anticipation of any conversations which the United States may hold, at some future date, with the Soviet Union on questions of vital concern to the countries of Europe.

dut constater, dans son communiqué, que l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie avait sérieusement compromis l'espoir de voir régler les problèmes en suspens, qui continuent à diviser l'Europe et l'Allemagne, et de consolider la paix et la sécurité en Europe, et qu'elle avait remis en question certains progrès réalisés auparavant dans le domaine de la détente. Les ministres durent notamment constater que les chances de parvenir à des diminutions équilibrées et réciproques des forces avaient subi un coup grave. Ils décidèrent néanmoins de poursuivre l'étude de ce problème au sein de l'O.T.A.N., dans l'attente de circonstances plus propices pour des discussions fructueuses. Ils furent cependant unanimes à considérer que rien n'était modifié quant à la validité de la double tâche de l'Alliance : sauvegarder la sécurité des pays membres, tout en s'employant à détendre les rapports Est-Ouest, et chercher à réaliser des progrès vers un ordre pacifique durable en Europe. La conférence a estimé qu'en dépit de tous les obstacles créés par la politique soviétique des derniers mois, il était nécessaire d'accomplir de nouveaux efforts pour résoudre les questions fondamentales qui séparent l'Est et l'Ouest.

2. Le Conseil ministériel de l'U.E.O. examine régulièrement, le second jour de ses réunions, les questions économiques présentant de l'importance pour l'Europe. Il continuera à s'efforcer de rendre ces consultations aussi utiles que possible et se félicite de l'intérêt que porte l'Assemblée à ces consultations et à leurs résultats.

Les Etats membres de l'U.E.O. et les Communautés européennes sont prêts à jouer leur rôle pour une complète mise en œuvre des concessions convenues dans l'acte final de la négociation Kennedy, qui ont pour but de promouvoir le commerce mondial et de faciliter, dans un sens expansif, une solution des problèmes intéressant la balance des paiements des Etats-Unis. Les questions relatives à une politique appropriée en matière conjoncturelle, économique et fiscale sont régulièrement discutées dans les organisations et organes internationaux spécialisés, en vue d'une meilleure coordination. Le Conseil se félicite de ces efforts et estime, comme l'Assemblée, qu'une politique conjoncturelle et monétaire appropriée revêt la plus grande importance.

3. Le Conseil se félicite de l'intérêt avec lequel l'Assemblée suit la coopération européenne tendant à la stabilisation du système monétaire international.

Les pays membres de l'U.E.O. appartiennent tous, le Luxembourg excepté, au groupe des Dix, qui joue un rôle prééminent dans la coopération mondiale sur le plan monétaire et qui vient d'apporter dernièrement, à plusieurs reprises, un concours décisif au soutien de monnaies nationales — y compris des monnaies de réserve.

Le Conseil n'ignore pas l'importance que revêt la stabilité des monnaies des pays de l'U.E.O. pour une économie européenne productive et, par-là, pour une économie mondiale saine ; les pays membres suivent attentivement les propositions faites en vue d'améliorer le système monétaire international.

4. L'attitude des pays industrialisés de l'Ouest vis-à-vis des pays en voie de développement est coordonnée au sein du Comité d'assistance au développement et du Comité des échanges de l'O.C.D.E. Tous les pays donateurs occidentaux importants sont représentés au Comité d'assistance au développement.

D'autre part, les intérêts nationaux vis-à-vis des pays en voie de développement diffèrent d'un pays donateur à l'autre. Le Comité d'assistance au développement se charge de coordonner les principes relatifs au volume et aux conditions de l'assistance.

5. Le Conseil est d'avis, comme l'Assemblée, qu'un échange actif de personnes, notamment de jeunes, entre l'Europe et l'Amérique du nord est souhaitable, et pourrait même être intensifié.

6. A la suite de l'intervention armée en Tchécoslovaquie, les contacts entre les pays membres et les puissances d'intervention ont dû être temporairement réduits. Lors de la réunion ministérielle de Rome, les Etats membres ont échangé leurs vues sur l'attitude qu'ils entendaient adopter face à cette nouvelle situation. De tels échanges de vues, auxquels l'amélioration des méthodes de consultation entre Etats membres en matière de politique étrangère, proposée à Luxembourg, donnerait une valeur accrue, présentent un intérêt particulier dans la perspective des conversations que les Etats-Unis pourraient un jour avoir avec l'Union Soviétique sur des questions qui présentent un intérêt vital pour les Etats européens.

RECOMMENDATION 172¹

***on the state of European security —
The tactical use of nuclear weapons and the
defence of Western Europe²***

The Assembly,

Considering the adoption by the North Atlantic Council in December 1967 of the strategic concept of flexible response ;

Concerned by the low level of conventional forces available to implement this strategy and by the consequently low nuclear threshold ;

Considering the crucial rôle that nuclear weapons, used tactically, would play in the event of any major attack on Western Europe ;

Considering that nuclear armaments of any kind must be considered as being very dangerous to employ in the densely populated Western and Central European area ;

Considering that the Atlantic Alliance and Warsaw Pact should hold talks with a view to making mutual reductions in the numbers of "tactical nuclear weapons" stored in Europe,

RECOMMENDS THE COUNCIL OF WEU

To transmit the following proposals to the North Atlantic Council :

1. That the use of "tactical nuclear weapons" should be considered in a primarily political context with a view to their being used, if necessary, as "warning shots" within the framework of political discussions with an aggressor ;
2. That the Nuclear Planning Group should consider whether a veto should be granted to host governments on the firing of "tactical nuclear weapons" from their own territory and on the firing of these weapons when targeted on their territory (including the Soviet-occupied zone in the case of the Federal Republic of Germany) and recommend accordingly to the North Atlantic Council ;
3. That guidelines should be formulated by the Nuclear Planning Group concerning the ways in which nuclear weapons, including atomic demolition munitions, could be used in a tactical rôle in the event of aggression ;
4. That proposals should be formulated by the Nuclear Planning Group concerning the establishment of guidelines by the North Atlantic Council concerning its decision-making powers relative to the firing of nuclear weapons by the forces of the Alliance ;
5. That the most rapid and secure communications should be established between SACEUR, the North Atlantic Council, member governments of the Alliance and the President of the United States ;
6. That rapid and secure communications should be established between the Alliance and the Soviet Union, possibly including the creation of a new "hot line" between the North Atlantic Council and the headquarters of the Warsaw Pact in Moscow.

1. Adopted by the Assembly on 17th October 1968 during the First Part of the Fourteenth Ordinary Session (6th Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr. Dodds-Parker on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments (Document 440).

RECOMMANDATION n° 172¹

*sur l'état de la sécurité européenne — L'emploi tactique des armes nucléaires et la défense de l'Europe occidentale*²

L'Assemblée,

Considérant l'adoption en décembre 1967, par le Conseil de l'Atlantique nord, du concept stratégique de la riposte graduée ;

Inquiète de la faiblesse des effectifs des forces classiques disponibles pour appliquer cette stratégie et de l'abaissement du seuil nucléaire qui en découle ;

Considérant le rôle capital des armes nucléaires, utilisées dans un but tactique, dans l'éventualité d'une attaque importante contre l'Europe occidentale ;

Considérant l'importance du danger que représenterait l'emploi d'une arme nucléaire quelconque dans la zone très peuplée que constituent l'Europe occidentale et l'Europe centrale ;

Considérant que les pays de l'Alliance atlantique et du Pacte de Varsovie devraient se concerter afin de réduire mutuellement le nombre des « armes nucléaires tactiques » stockées en Europe,

RECOMMANDE AU CONSEIL DE L'U.E.O.

De transmettre au Conseil de l'Atlantique nord les propositions suivantes :

1. L'utilisation des « armes nucléaires tactiques » devrait être envisagée dans un contexte essentiellement politique et, le cas échéant, à titre d'« avertissement » dans le cadre de discussions politiques menées avec l'agresseur ;
2. Le Groupe des plans nucléaires devrait examiner la possibilité d'octroyer aux gouvernements hôtes un droit de veto en ce qui concerne l'utilisation des « armes nucléaires tactiques » à partir de leur territoire ou contre des objectifs situés sur leur territoire (y compris la zone d'occupation soviétique dans le cas de la République Fédérale d'Allemagne), et adresser une recommandation dans ce sens au Conseil de l'Atlantique nord ;
3. Le Groupe des plans nucléaires devrait élaborer des lignes directrices sur la manière dont les armes nucléaires, et notamment les munitions de démolition atomiques, pourraient être utilisées tactiquement en cas d'agression ;
4. Le Groupe des plans nucléaires devrait élaborer des propositions relatives à l'établissement par le Conseil de l'Atlantique nord de lignes directrices concernant ses pouvoirs de décision en matière d'utilisation d'armes nucléaires par les forces de l'Alliance ;
5. Les communications les plus rapides et les plus sûres devraient être établies entre le SACEUR, le Conseil de l'Atlantique nord, les gouvernements membres de l'Alliance et le Président des États-Unis ;
6. Des communications rapides et sûres devraient être établies entre l'Alliance et l'Union Soviétique, ce qui pourrait impliquer l'installation d'un nouveau « téléphone rouge » entre le Conseil de l'Atlantique nord et le siège du Pacte de Varsovie à Moscou.

1. Adoptée par l'Assemblée le 17 octobre 1968 au cours de la première partie de la Quatorzième session ordinaire (6^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Dodds-Parker au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements (Document 440).

REPLY OF THE COUNCIL ¹
to Recommendation 172

The Council have taken note with interest of Recommendation 172 on the state of European security, the tactical use of nuclear weapons and the defence of Western Europe.

In accordance with the Assembly's wishes, it has been forwarded to the Chairman of the North Atlantic Council.

1. Communicated to the Assembly on 25th April 1969.

RÉPONSE DU CONSEIL ¹
à la *Recommandation n° 172*

Le Conseil a pris connaissance avec intérêt de la Recommandation n° 172 sur l'état de la sécurité européenne, l'emploi tactique des armes nucléaires et la défense de l'Europe occidentale.

Il en a, suivant le souhait de l'Assemblée, transmis le texte au Président du Conseil de l'Atlantique nord.

1. Communiquée à l'Assemblée le 25 avril 1969.

RECOMMENDATION 173¹
on improving the status of WEU staff²

The Assembly,

Considering it rightful that officials should be able to make a normal career in the European organisations ;

Having been informed that a Governmental Conference on the creation of a European Civil Service has tabled its final report ;

Considering that a solution should be found to certain current and urgent problems pending the formation of a European civil service,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Communicate to the Assembly for an opinion the report of the Governmental Conference on the creation of a European Civil Service ;
2. Make the necessary arrangements to ensure that the careers of officials of the organisation do not come to a halt after only a few years of service ;
3. Amend the rules now in force concerning the indemnity for loss of job in the light of practice in the Communities ;
4. On the one hand, ensure that the capital sums granted compare favourably with the level of salaries paid to the officials concerned during their last years of service with the organisation and, on the other hand, reduce the disparity in WEU contributions due to differences in salary scales according to the place of employment.

1. Adopted by the Assembly on 17th October 1968 during the First Part of the Fourteenth Ordinary Session (7th Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr. Kirk on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration (Document 452).

RECOMMANDATION n° 173 ¹
sur l'amélioration du statut du personnel de l'U.E.O. ²

L'Assemblée,

Considérant qu'il est légitime de donner aux agents des organisations européennes la possibilité de bénéficier d'un déroulement normal de carrière ;

Ayant été informée qu'une « conférence gouvernementale pour la fonction publique européenne » a déposé son rapport final ;

Estimant qu'en attendant la mise sur pied d'une fonction publique européenne, il convient de trouver des solutions à certains problèmes actuels et urgents,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De la saisir, pour avis, du rapport déposé par la « conférence gouvernementale pour la fonction publique européenne » ;
2. De prendre les dispositions nécessaires pour éviter que les agents de l'organisation ne se trouvent arrêtés dans leur carrière après un nombre réduit d'années de service ;
3. D'amender les règles actuellement en vigueur, concernant l'indemnité de perte d'emploi, à la lumière des pratiques suivies par les Communautés ;
4. D'assurer, d'une part, une équitable relation entre le capital versé et le niveau des salaires payés aux intéressés pendant les dernières années de leur carrière au sein de l'organisation ; d'autre part, d'atténuer la disparité des cotisations U.E.O. résultant de la disparité des barèmes de salaire selon le lieu de travail.

1. Adoptée par l'Assemblée le 17 octobre 1968 au cours de la première partie de la Quatorzième session ordinaire (7^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Kirk au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration (Document 452).

REPLY OF THE COUNCIL ¹
to Recommendation 173

1. The Council have requested the Secretary-General to make available to the Assembly the Final Act of the governmental conference on the European civil service.

This report contains recommendations for model staff regulations for a European civil service, designed to harmonise the conditions of employment of international officials of certain organisations.

As the Assembly is aware, this matter has been referred to the Consultative Assembly of the Council of Europe which has set up a special sub-committee with instructions to report during the year.

The Council, for their part, are anxious that, when the rules of the various organisations are modified and adapted, account should be taken of the principles governing the model staff regulations, the introduction of which should co-ordinate the conditions of employment of the staffs of these organisations. Harmonisation of policies in this respect would help to increase the working efficiency of the organisations concerned.

2. Furthermore, there is a need to consider career prospects for staff and governments will try to find procedures to that end.

A more satisfactory solution, applicable to the co-ordinated European organisations, might be sought as regards the indemnity for loss of job.

3. In the Co-ordinating Committee of Government Budget Experts, the representatives of WEU member countries will give careful attention to the proposals now being worked out by the Secretaries-General of the Co-ordinated Organisations to improve the system of indemnities for loss of job.

The same will apply to other suggestions which the Secretaries-General are formulating with a view to :

(a) ensuring that officials receive, on leaving the organisation, a capital sum providing an income corresponding more closely than under the present regulations to the salaries they received during their last years of service ;

(b) remedying the situation whereby a disparity exists between the capital sums to which officials, serving respectively in France and outside France, are entitled on leaving the organisation.

All these proposals will be submitted in due course to governments in accordance with the appropriate procedure.

1. Communicated to the Assembly on 25th April 1969.

RÉPONSE DU CONSEIL ¹
à la Recommandation n° 173

1. Le Conseil a prié le Secrétaire général de communiquer à l'Assemblée l'Acte final de la conférence gouvernementale pour la fonction publique européenne.

Ce rapport contient des recommandations pour l'élaboration d'un statut-type de la fonction publique européenne destiné à harmoniser les conditions d'emploi des fonctionnaires internationaux de certaines organisations.

Ainsi que l'Assemblée le sait, l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe a été saisie de ce problème et une sous-commission spéciale a été chargée de lui faire rapport à ce sujet au cours de l'année.

Pour sa part, le Conseil tient à exprimer l'intérêt qu'il porte à ce qu'à l'occasion des modifications et adaptations apportées aux règlements des diverses organisations, il soit tenu compte des principes qui inspirent le statut-type et dont la mise en œuvre serait de nature à coordonner les conditions d'emploi du personnel de ces organisations. L'harmonisation des politiques à cet égard contribuerait à améliorer le fonctionnement des organisations en cause.

2. Par ailleurs, la nécessité existe d'examiner les perspectives offertes aux agents et les gouvernements s'efforceront de trouver des procédures à cette fin.

Une solution plus satisfaisante, valable pour les organisations européennes coordonnées, pourrait être recherchée en ce qui concerne l'indemnité de perte d'emploi.

3. Les représentants des pays membres de l'U.E.O. examineront soigneusement dans le cadre du Comité de coordination des experts budgétaires des gouvernements les dispositions actuellement en cours d'élaboration par les secrétaires généraux des organisations coordonnées et tendant à améliorer le système d'indemnités de perte d'emploi.

Il en sera de même pour les autres propositions préparées par les secrétaires généraux dans le but de :

(a) assurer que les fonctionnaires reçoivent, à leur départ de l'organisation, un capital pouvant leur fournir un revenu correspondant de plus près qu'actuellement aux traitements qu'ils ont perçus pendant leurs dernières années de service ; et

(b) remédier à la situation qui résulte de la disparité existant entre les sommes en capital auxquelles ont droit les fonctionnaires à leur départ, suivant qu'ils ont servi en France ou hors de France.

L'ensemble de ces propositions sera soumis en temps utile aux gouvernements suivant la procédure applicable en la matière.

1. Communiquée à l'Assemblée le 25 avril 1969.

RECOMMENDATION 174¹
***on the prospects of scientific and technical co-operation*²**

The Assembly,

Aware that it takes on a political responsibility for achieving European projects for technological co-operation ;

Considering that all Western European States must overcome present difficulties and co-ordinate and pool their creative energies more wholeheartedly in order to form a more effective unit in the fields of modern science and technology ;

Considering the weakness in the present European forms of collaboration, i.e. the varying membership of the organisations, the lack of political authority, the unco-ordinated programmes and inadequate budgets ;

Considering the Decision of the Council of Ministers of the European Communities of 31st October 1967, the proposals by the Luxembourg Foreign Minister on 31st January 1968, the Benelux Memorandum of 19th January 1968 and the revised proposals by the Advisory Committee on Programmes of the European Space Conference,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

Urge the governments of the member countries to set up a committee of experts, on which experts of other Western European governments would be invited to sit, with the following terms of reference :

1. Draw up guidelines for a joint European policy for basic and applied research and technological development ;
2. Propose ways and means of collaboration in specific projects and recommend concrete measures to foster a combined European effort in the fields of modern science and technology ;
3. Formulate an industrial policy, with proper structural and regional balance, with the aim of overcoming the problems of "fair return".

1. Adopted by the Assembly on 18th October 1968 during the First Part of the Fourteenth Ordinary Session (8th Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr. Flämig on behalf of the Committee on Scientific Technological and Aerospace Questions (Document 443).

RECOMMANDATION n° 174 ¹
sur les perspectives d'une coopération scientifique et technique ²

L'Assemblée,

Consciente du fait qu'elle assume une responsabilité politique dans la réalisation des projets européens de coopération technologique ;

Considérant que tous les Etats ouest-européens doivent surmonter les difficultés actuelles, coordonner et mettre en commun leurs énergies créatrices avec plus de conviction afin de former un ensemble plus efficace dans le domaine de la science et de la technologie modernes ;

Considérant les faiblesses des formes actuelles de collaboration en Europe, c'est-à-dire la différence de composition des diverses organisations, l'absence d'autorité politique, le manque de coordination des programmes et l'insuffisance des ressources budgétaires ;

Considérant la décision du Conseil des Ministres des Communautés européennes en date du 31 octobre 1967, les propositions formulées le 31 janvier 1968 par le ministre luxembourgeois des affaires étrangères, le mémorandum du Benelux en date du 19 janvier 1968 et les propositions révisées du Comité consultatif des programmes de la Conférence Spatiale Européenne,

RECOMMANDE AU CONSEIL

De demander instamment aux gouvernements des pays membres de créer un comité d'experts auquel devraient être invités les experts d'autres gouvernements ouest-européens. Le mandat de ce comité devrait être ainsi défini :

1. Déterminer les lignes directrices d'une politique européenne commune dans les domaines de la recherche fondamentale, de la recherche appliquée et de la technologie ;
2. Proposer les voies et moyens d'une collaboration en vue de la réalisation de projets spécifiques et recommander des mesures concrètes pour promouvoir un effort européen coordonné dans les domaines de la science et de la technologie modernes ;
3. Définir une politique industrielle équilibrée tant sur le plan structurel que sur le plan régional en s'efforçant de résoudre le problème du « juste retour ».

1. Adoptée par l'Assemblée le 18 octobre 1968 au cours de la première partie de la Quatorzième session ordinaire (8^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Flämig au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale (Document 443).

REPLY OF THE COUNCIL ¹
to Recommendation 174

1. The Council have noted with interest Assembly Recommendation 174 on the prospects of scientific and technical co-operation in Europe, which suggests that the governments of member countries be urged to set up "a Committee of Experts, on which the experts of other Western European governments would be invited to sit".

The Council are fully aware of the present importance of technological co-operation. Like the Assembly, they realise that member States must co-ordinate and pool their creative energies in order to advance such co-operation effectively.

2. There has been a fresh development in this field since the Assembly adopted Recommendation 174. At its meeting on 9th and 10th December 1968, the Council of the European Communities agreed a procedure for the resumption of work on co-operation in scientific and technical research and for the extension of such co-operation to all interested European countries, including in particular those seeking membership of the Communities.

3. This procedure enabled the political working group on scientific and technical research (Aigrain Group) to submit, on 15th April 1969, the report which the Council had instructed it to prepare. This document includes in particular the findings of the seven special sub-groups set up to study the subjects to which the Council gave priority. These were, computers, telecommunications, the development of new means of transport, oceanography, advanced metallurgy, public nuisances and meteorology.

In accordance with point 3 of the Resolution of 10th December 1968, the Council of the Communities now have to arrive at preliminary conclusions on the steps to be taken. Proposals for co-operation are then to be addressed to all other interested European countries and particularly to those seeking membership. They will also receive the report of the Aigrain Group.

When the Council of the Communities have considered replies and any suggestions from non-member countries, the Council and the non-member countries concerned will convene meetings of experts to examine the technical, financial and other aspects of the problems. Experts from the Commission will also take part in these meetings. Subsequently, the competent Ministers of the Six and the other interested countries will, in conjunction with the representatives of the Commission, take final decisions on the proposed joint action.

4. In the light of the developments mentioned above, the Council note that the work being undertaken under the auspices of the European Communities concerns the same issues as those covered by Assembly Recommendation 174.

1. Communicated to the Assembly on 30th May 1969.

RÉPONSE DU CONSEIL ¹ à la *Recommandation n° 174*

1. Le Conseil a pris note avec intérêt de la Recommandation n° 174 sur les perspectives d'une coopération scientifique et technique en Europe, par laquelle l'Assemblée lui recommande de demander aux gouvernements des pays membres la création d'un « comité d'experts auquel devraient être invités les experts d'autres gouvernements ouest-européens ».

Le Conseil est pleinement conscient de l'importance que revêt aujourd'hui la coopération technologique. Comme l'Assemblée, il sait que la coordination et la mise en commun par les Etats membres de leurs énergies créatrices sont indispensables pour faire progresser efficacement cette coopération.

2. Depuis l'adoption par l'Assemblée de la Recommandation n° 174, un fait nouveau s'est produit dans ce domaine. En effet, lors de sa réunion des 9 et 10 décembre 1968, le Conseil des Communautés européennes a mis au point une procédure pour la reprise des travaux sur la coopération dans le domaine de la recherche scientifique et technique et pour l'élargissement de cette coopération à tous les pays européens intéressés, et notamment à ceux qui ont demandé l'adhésion.

3. Cette procédure a permis au groupe de travail politique de la recherche scientifique et technique (Groupe Aigrain) de soumettre, le 15 avril 1969, le rapport qu'il avait été chargé de rédiger par le Conseil. Ce rapport comporte notamment les conclusions des sept sous-groupes spécialisés chargés d'étudier les secteurs retenus comme prioritaires par le Conseil, à savoir : informatique, télécommunications, développement de nouveaux moyens de transport, océanographie, métallurgie de pointe, nuisances, météorologie.

Il appartient à présent au Conseil des Communautés, suivant le point 3 de la Résolution du 10 décembre 1968, de tirer les premières conclusions sur les actions concrètes à entreprendre. Des propositions de coopération doivent ensuite être adressées à tous les autres pays européens intéressés, et notamment à ceux qui ont demandé l'adhésion. Ces pays recevront également le rapport du Groupe Aigrain.

Après les délibérations du Conseil des Communautés sur les réponses reçues et les suggestions éventuelles des pays tiers, le Conseil et les pays tiers intéressés convoqueront des réunions d'experts, afin d'examiner les aspects techniques, financiers et autres des problèmes. Des experts de la Commission participeront également à ces réunions. Ensuite, les ministres compétents des Six et des autres pays intéressés prendront, avec les représentants de la Commission, les décisions finales sur les actions communes envisagées.

4. A la lumière des développements mentionnés ci-dessus, le Conseil note que les travaux en cours sous les auspices des Communautés européennes concernent les mêmes questions que celles qui ont inspiré la Recommandation n° 174 de l'Assemblée.

1. Communiquée à l'Assemblée le 30 mai 1969.

RECOMMENDATION 175 ¹
on the ELDO and ESRO crises ²

The Assembly,

Noting with concern the latest developments in ELDO and ESRO which threaten the very existence of these organisations ;

Regretting

- (a) the British Government's decision to withdraw from ELDO as from 1971 ;
- (b) the Italian Government's disapproval of the revised ESRO budget and its consequent refusal to pay the increase in its share of this budget ;

Considering that if the European space organisations are thus weakened and, *a fortiori*, if they cease to exist, the American lead will automatically become greater and Western Europe might even lose its competitive position vis-à-vis Japan,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Urge the British Government to reconsider its decision concerning its participation in ELDO ;
2. Urge the Italian Government to reconsider its attitude regarding its contribution to the ESRO budget ;
3. Ensure the continuation of ELDO and ESRO ;
4. Warn member governments of the danger which the weakening and possible collapse of these organisations might represent for the multinational and community forms of collaboration developed since 1948.

1. Adopted by the Assembly on 18th October 1968 during the First Part of the Fourteenth Ordinary Session (8th Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr. Flämig on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions (Document 443).

RECOMMANDATION n° 175 ¹
sur la crise du C.E.C.L.E.S. et du C.E.R.S. ²

L'Assemblée,

Prenant acte avec inquiétude des événements récents qui menacent l'existence même du C.E.C.L.E.S. et du C.E.R.S.;

Regrettant

- (a) la décision du gouvernement britannique de se retirer du C.E.C.L.E.S. à partir de 1971 ;
- (b) le refus du gouvernement italien d'approuver le budget révisé du C.E.R.S. et d'accroître, de ce fait, sa participation financière ;

Considérant qu'un tel affaiblissement, et a fortiori la disparition, des organisations spatiales européennes, accroîtront automatiquement l'avance américaine et pourraient même faire perdre à l'Europe occidentale sa position concurrentielle vis-à-vis du Japon,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De demander instamment au gouvernement britannique de reconsidérer sa décision concernant sa participation au C.E.C.L.E.S. ;
2. De demander instamment au gouvernement italien de reconsidérer son attitude concernant sa contribution au budget du C.E.R.S. ;
3. D'assurer la poursuite des activités du C.E.C.L.E.S. et du C.E.R.S.
4. De mettre les gouvernements membres en garde contre le danger que l'affaiblissement, et peut-être même l'effondrement, de ces deux organisations pourrait représenter pour les formes multinationales et communautaires de collaboration mises au point depuis 1948.

1. Adoptée par l'Assemblée le 18 octobre 1968 au cours de la première partie de la Quatorzième session ordinaire (8^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Flämig au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale (Document 443).

REPLY OF THE COUNCIL ¹
to Recommendation 175

The Council have considered Assembly Recommendation 175 concerning the ELDO and ESRO crises and wish to communicate the following information on the subject.

1. The European Space Conference, held in Bonn from 12th to 14th November 1968, took note of the Resolution adopted on the 11th by the Conference of ELDO Ministers deciding to continue the present programme and study a further programme. The British Delegation, however, reserved their position on this Resolution and asked to be relieved, at least partly, of their present commitments as regards launchers, in order to be able to take a more active part in future application satellites programmes; they stressed that, in their opinion the required launchers could be obtained on acceptable terms from outside Europe, but most of the other countries expressed a desire to continue work on the development of a European launcher. The Italian Delegation explained that their vote ad referendum on the Resolution adopted by the conference of ELDO Ministers was subject to the conclusion of an agreement on the compensation to be paid to Italian companies, arising from the cancellation of contracts for the PAS satellite. The Bonn conference "confirmed the will" of the participating governments "to provide Europe with a co-ordinated long- and medium-term joint space policy" (Resolution No. 1 CSE/CM (68) 10 final).

In the meantime, the British Government have been relieved of part of their financial commitments to ELDO. This will enable them to lift their reservations on the Resolution of the ELDO Ministers expressed at the European Space Conference in Bonn. The wishes of the Italian Government have also been complied with. The ELDO programmes, therefore, will be carried out as planned, with other member countries taking over the financial contributions of those members who were relieved of part of theirs.

2. Although the Italian Government have limited their financial participation in the TD "special project", they are still contributing fully to the work of ESRO. The budget for 1969 and the ceilings for the next three-year period 1969-72 were, therefore, approved unanimously.

3. ELDO and ESRO are continuing their activities as instructed by the Bonn and Bad Godesberg conferences until programmes are approved for a single new organisation. "In order to proceed in due course, if agreed, to the amalgamation of the existing organisations in a single organisation", a Committee of Senior Officials was instructed "to work out the procedure and the text of a Convention for a single organisation, by 1st October 1969. This text shall be examined during a governmental conference of the participating States" (Resolution No. 2 CSE/CM (68) 19 final).

4. The Bonn Conference expressed the view that the various kinds of space activity "should be carried out with the optimum use of the resources already available in Europe and in particular those joint achievements made possible by the activities of ESRO and ELDO, which can contribute to the most efficient and economical prosecution of joint space activities, as well as safeguarding Europe's interest in space applications" (Resolution No. 1 CSE/CM (68) 10 final).

1. Communicated to the Assembly on 11th June 1969.

RÉPONSE DU CONSEIL ¹

à la Recommandation n° 175

Le Conseil a pris note de la Recommandation n° 175 de l'Assemblée relative à la crise du C.E.C.L.E.S. et du C.E.R.S. et lui fait part des informations suivantes à ce sujet :

1. La Conférence Spatiale Européenne, tenue à Bonn du 12 au 14 novembre 1968, a pris acte de la résolution adoptée le 11 par la Conférence des ministres du C.E.C.L.E.S. décidant de poursuivre le programme actuel et de mettre à l'étude un programme ultérieur. Toutefois, la délégation de la Grande-Bretagne a réservé sa position sur cette résolution et a demandé à être relevée, au moins partiellement, de ses obligations présentes en matière de lanceurs pour pouvoir participer plus activement aux futurs programmes de satellites d'application, soulignant qu'à son avis les lanceurs nécessaires pourraient être fournis à des conditions acceptables par des pays extra-européens. La majorité des partenaires a, par contre, manifesté le désir de poursuivre l'effort dans le développement d'un lanceur européen. La délégation de l'Italie a précisé que le vote ad referendum qu'elle avait exprimé sur la résolution de la Conférence ministérielle du C.E.C.L.E.S. était subordonné à la conclusion d'un accord sur les compensations à accorder aux industries italiennes à la suite de l'annulation des contrats pour le satellite PAS. La Conférence de Bonn « a confirmé la volonté » des gouvernements qui y participaient de « doter l'Europe d'une politique spatiale commune, coordonnée à long et moyen terme » (Résolution n° 1 CSE/CM (68) 10 final).

Dans l'intervalle, le gouvernement britannique a été déchargé d'une partie de ses obligations financières à l'égard du C.E.C.L.E.S. Il sera ainsi en mesure de lever la réserve formulée concernant la résolution des ministres du C.E.C.L.E.S. à la Conférence Spatiale Européenne de Bonn. De même, il a été déferé au vœu du gouvernement italien. Les programmes du C.E.C.L.E.S. seront donc mis en œuvre comme prévu, les pays déchargés d'une partie de leurs obligations étant suppléés par d'autres pays membres.

2. Le gouvernement italien, bien qu'ayant limité sa participation financière au « projet spécial » TD, continue d'apporter sa pleine contribution aux activités du C.E.R.S. Le budget 1969 et le plafond des ressources pour la nouvelle période triennale 1969-72 ont pu être ainsi votés à l'unanimité.

3. Les activités du C.E.C.L.E.S. et du C.E.R.S. se poursuivent selon les directives des Conférences de Bonn et de Bad Godesberg en attendant que soient ultérieurement décidés les programmes d'une nouvelle et unique organisation. « En vue de procéder en temps utile à la fusion — si elle est décidée — des organisations existantes au sein d'une organisation unique », un Comité de hauts fonctionnaires est chargé de « mettre au point pour le 1^{er} octobre 1969, les modalités et le texte d'une convention portant création de cette organisation unique. Ce texte sera examiné lors d'une Conférence gouvernementale des Etats participants » (Résolution n° 2 CSE/CM (68) 19 final).

4. La Conférence de Bonn a estimé que les différentes catégories d'activités spatiales « doivent être exécutées en faisant le meilleur usage des ressources déjà disponibles en Europe, et en particulier de celles de réalisations communes rendues possibles par les activités du C.E.R.S. et du C.E.C.L.E.S. qui peuvent concourir à la poursuite la plus efficace et la plus économique des activités spatiales communes, ainsi qu'à la sauvegarde de l'intérêt européen dans le domaine des applications spatiales » (Résolution n° 1 CSE/CM (68) 10 final).

1. Communiquée à l'Assemblée le 11 juin 1969.

RECOMMENDATION 176¹
on the Soviet orbital bombardment system²

The Assembly,

Concerned at the development of the orbital bombardment system by the Soviet Union ;

Noting that this development has taken place since the signing of the space treaty in December 1966, which was specifically intended to freeze the military build-up in space ;

Considering the development of this bombardment system as being contrary to the spirit, if not the letter, of the treaty,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Study the implications of this development ;
2. Seek an explanation from the Government of the Soviet Union concerning its activities and experiments in this field of space-weapon development in accordance with Article IX of the treaty ;
3. Urge that this subject be discussed in the North Atlantic Council during any consideration of the draft non-proliferation treaty in that body ;
4. Urge that this matter be discussed in the United Nations Committee on the Peaceful Uses of Outer Space, which sponsored the space treaty of 1966.

1. Adopted by the Assembly on 18th October 1968 during the First Part of the Fourteenth Ordinary Session (8th Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr. Hansen on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions (Document 444).

RECOMMANDATION n° 176 ¹
sur le système de bombardement orbital soviétique ²

L'Assemblée,

Inquiète de la mise au point par l'Union Soviétique d'un système de bombardement orbital ;

Constatant que cette mise au point est intervenue depuis la signature, en décembre 1966, du traité sur l'utilisation de l'espace qui visait précisément à interdire la constitution de forces militaires dans l'espace ;

Considérant que la mise au point de ce système de bombardement est contraire à l'esprit, sinon à la lettre, du traité,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. D'étudier les conséquences de cette mise au point ;
2. De demander au gouvernement de l'Union Soviétique des éclaircissements sur les activités et les expériences qu'il poursuit dans le domaine de la mise au point des armes spatiales, conformément à l'article IX du traité ;
3. D'insister pour que cette question soit examinée par le Conseil de l'Atlantique nord au cours des débats qu'il pourrait tenir sur le projet de traité de non-prolifération ;
4. D'insister pour que cette question soit examinée par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies, responsable du traité sur l'utilisation de l'espace de 1966.

1. Adoptée par l'Assemblée le 18 octobre 1968 au cours de la première partie de la Quatorzième session ordinaire (8^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Hansen au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale (Document 444).

REPLY OF THE COUNCIL¹
to Recommendation 176

The Council of WEU agree with the Assembly that the development of an orbital bombardment system by the Soviet Union creates a problem regarding the text of the treaty on the exploration and peaceful use of outer space, which became open for signature on 27th January 1967.

The Council therefore propose to ask WEU member governments to raise the problem within the North Atlantic Council.

1. Communicated to the Assembly on 25th April 1969.

RÉPONSE DU CONSEIL ¹
à la Recommandation n° 176

Le Conseil de l'U.E.O. partage l'avis que la mise au point par l'Union Soviétique d'un système de bombardement orbital pose un problème au regard du texte du traité sur l'exploration et l'usage pacifique de l'espace extra-atmosphérique, ouvert à la signature le 27 janvier 1967.

Par conséquent, le Conseil a l'intention d'inviter les gouvernements membres de l'U.E.O. à soulever le problème au sein du Conseil de l'Atlantique nord.

1. Communiquée à l'Assemblée le 25 avril 1969.

RECOMMENDATION 177 ¹

on security in the Mediterranean and the Middle East ²

The Assembly,

Recalling its Recommendation 160 adopted on 5th December 1967, and mindful of the Council's largely negative reply thereto ;

Regretting the absence of constructive alternative proposals from the Council ;

Noting that the occupation of Czechoslovakia by the Soviet Union and four other communist countries has not only affected the political and strategic situation in the Central European sector, but may also have affected the Mediterranean region ;

Deploring the continuance in power of a non-parliamentary régime in Greece, which could have the effect of promoting communism in that country ;

Noting the continued presence of the Soviet fleet in the Mediterranean on a permanent basis and expressing concern at the growing submarine threat and at the numbers of Soviet military personnel reported in Algeria, Egypt and other Arab countries ;

Welcoming the establishment of a new NATO maritime surveillance command, MARAIR-MED ;

Noting further that the presence of the Soviet fleet, taken together with Soviet pressure on the Balkan nations, Soviet arms deliveries and political penetration of several Arab countries, and Soviet hostility towards the State of Israel, increases tension throughout the Mediterranean ;

Considering that continuing friction between the Arab nations and the State of Israel is a grave and present danger to international peace ;

Welcoming the expressed intention of the United States, Britain and France to discuss with the Soviet Union, under United Nations auspices, a Middle East settlement acceptable to both Arabs and Israelis, and capable of providing, in place of the arms race, a regional plan for improving the standard of living, as envisaged in Recommendation 158 ;

Indicating its satisfaction that members of the Council of WEU met to consult one another in advance of four-power talks on the Middle East ;

Commending the western governments which have now responded to the Soviet naval build-up by strengthening their own forces in the Mediterranean,

RECOMMENDS TO THE COUNCIL

1. That it urge on appropriate member governments the advantages of friendly visits by their national fleets to non-aligned Mediterranean countries, who should be encouraged to demonstrate their non-aligned status by equal treatment of prospective visitors ;

1. Adopted by the Assembly on 20th February 1969 during the Second Part of the Fourteenth Ordinary Session (10th Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Reports tabled by Mr. Goedhart on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments and by Mr. Griffiths on behalf of the General Affairs Committee (Documents 462 and 463).

RECOMMANDATION n° 177¹
sur la sécurité en Méditerranée et au Moyen-Orient²

L'Assemblée,

Rappelant sa Recommandation n° 160 adoptée le 5 décembre 1967 et préoccupée par la réponse essentiellement négative du Conseil ;

Regrettant que le Conseil n'ait formulé aucune autre proposition constructive ;

Notant que l'occupation de la Tchécoslovaquie par l'Union Soviétique et par quatre autres pays communistes, outre le fait qu'elle a affecté la situation politique et stratégique en Europe centrale, peut avoir aussi affecté la région méditerranéenne ;

Déplorant qu'un régime non parlementaire reste au pouvoir en Grèce, ce qui pourrait avoir pour effet de favoriser le communisme dans ce pays ;

Notant le maintien permanent de la flotte soviétique en Méditerranée et s'inquiétant de la croissance de la menace sous-marine ainsi que du nombre des militaires soviétiques qui se trouveraient en Algérie, en Egypte et dans d'autres pays arabes ;

Se félicitant de la création du MARAIRMED, nouveau commandement de l'O.T.A.N. pour la surveillance maritime ;

Notant également que le maintien de la flotte soviétique, la pression exercée par l'U.R.S.S. dans les Balkans, les livraisons d'armes soviétiques — assorties d'une pénétration politique — à plusieurs pays arabes, ainsi que l'hostilité manifestée envers l'Etat d'Israël, augmentent la tension dans l'ensemble de la Méditerranée ;

Considérant que les frictions persistantes entre les pays arabes et l'Etat d'Israël constituent actuellement un grave danger pour la paix internationale ;

Se félicitant de l'intention manifestée par les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France d'étudier avec l'Union Soviétique, sous l'égide des Nations Unies, un règlement pour le Moyen-Orient, qui soit acceptable à la fois par les Arabes et par Israël et susceptible de substituer à la course aux armements un plan régional d'amélioration du niveau de vie comme le prévoyait la Recommandation n° 158 ;

Constatant avec satisfaction que des membres du Conseil de l'U.E.O. se sont réunis pour une consultation avant les entretiens à quatre sur le Moyen-Orient ;

Approuvant les gouvernements occidentaux qui ont finalement répondu à la pénétration navale soviétique en renforçant leurs propres forces en Méditerranée,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De souligner auprès des gouvernements des pays membres appropriés l'intérêt d'envoyer leurs flottes nationales en visite de courtoisie dans les pays non alignés de la Méditerranée, qu'il conviendrait d'encourager à manifester leur non-alignement en accordant un traitement identique à tous leurs visiteurs éventuels ;

1. Adoptée par l'Assemblée le 20 février 1969 au cours de la deuxième partie de la Quatorzième session ordinaire (10^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapports présentés par M. Goedhart au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements, et par M. Griffiths au nom de la Commission des Affaires Générales (Documents 462 et 463).

2. That, as a precautionary measure, member governments be urged to participate fully in NATO arrangements to provide ceaseless air surveillance of the Soviet fleet in the Mediterranean, particularly of its submarines, and that, to this end, the member countries participating in the NATO Maritime Air Forces Mediterranean Command should increase the numbers of patrol aircraft available to the Command and assign to it the greater part of their flying time ;
3. That in view of the strategic situation the NATO countries most closely involved should be helped to acquire maritime patrol aircraft to be assigned to the NATO Maritime Air Forces Mediterranean Command ;
4. That it request member governments to urge the establishment by NATO of a special Mediterranean Committee which should inform and advise the North Atlantic Council on the evolution of political and military events in the Mediterranean area ;
5. That it request member governments to urge the strengthening of the ACE Mobile Force ;
6.
 - (a) That it urge member governments, in consultation with all other governments concerned, to strive to regulate all supplies of armaments to the Middle East, through agreements between the major supplying countries ;
 - (b) If it proves impossible to control the total arms supply to the Middle East, because the co-operation of all supplying countries cannot be secured, that it urge western countries to continue sufficient arms supplies to Israel to counteract any attempt by the Soviet Union to upset the balance of forces ;
 - (c) That it seek to have the Secretary-General of the United Nations instructed to publish a periodical register of all transfers of armaments between States, based on reports of supplying and receiving countries and on any other information ;
7. That it place Mediterranean questions regularly on the Agenda of its meetings and seek urgently to establish joint European positions and common policies on the Middle East, Yugoslavia, North Africa and Gibraltar ;
8. That it urge member States to use all their influence to achieve a peaceful settlement between Arabs and Israelis, bearing in mind especially :
 - (a) the right of the State of Israel to live in peace within secure and recognised borders ;
 - (b) the right of Arab refugees to compensation or resettlement ;
 - (c) the right of free access for all religions to the holy places ; and
 - (d) the right of all nations to unrestricted passage through the international waterways of Suez and the Gulf of Akaba ;
9. That it ask member governments to signify their willingness to contribute financially and, where appropriate, by the offer of troop contingents to the United Nations, to the international supervision of a Middle East settlement and simultaneously to improve their economic, cultural and technical co-operation with the Mediterranean countries which show their determination to apply the benefits to peaceful purposes ;
10. That it call on member nations to respond favourably to suggestions for closer economic and political links with Yugoslavia ;
11. That it support closer association between NATO and Malta and use its good offices to permit a settlement between Greeks and Turks in Cyprus ;
12. That it establish a Mediterranean planning group with instructions to examine the desirability and feasibility of a European task force which, in co-operation with NATO and operating in the closest collaboration with the United States Sixth Fleet, would establish a European identity in the Mediterranean basin.

2. D'insister, par mesure de précaution, auprès des gouvernements des pays membres pour qu'ils participent pleinement à la mise en œuvre des dispositions prises par l'O.T.A.N. en vue d'assurer une surveillance aérienne permanente de la flotte soviétique de la Méditerranée, notamment de ses sous-marins, et qu'à cette fin, les pays membres faisant partie du Commandement allié de l'aéronautique maritime de la Méditerranée accroissent le nombre des patrouilleurs maritimes mis à la disposition de ce commandement et lui affectent la plus grande partie de leur temps de vol ;
3. D'aider les pays de l'O.T.A.N. les plus intéressés à acquérir, en raison de la situation stratégique, des patrouilleurs maritimes qui seraient affectés au Commandement allié de l'aéronautique maritime de la Méditerranée ;
4. De demander aux gouvernements membres d'insister sur la création par l'O.T.A.N. d'un comité spécial de la Méditerranée chargé d'informer et de conseiller le Conseil de l'Atlantique nord sur l'évolution de la situation politique et militaire dans cette zone ;
5. De demander aux gouvernements membres d'insister sur le renforcement de la force mobile du commandement allié en Europe ;
6.
 - (a) D'insister auprès des gouvernements des pays membres pour qu'ils s'efforcent, en accord avec tous les autres gouvernements intéressés, de réglementer les livraisons d'armes au Moyen-Orient, par le biais d'accords entre les principaux pays fournisseurs ;
 - (b) D'insister auprès des pays occidentaux, s'il se révèle impossible de contrôler l'ensemble des fournitures d'armes au Moyen-Orient du fait de l'impossibilité de s'assurer la coopération de tous les pays fournisseurs, pour qu'ils continuent à livrer à Israël des armes en quantités suffisantes pour compenser toute tentative de l'Union Soviétique pour modifier l'équilibre des forces ;
 - (c) De faire en sorte que le secrétaire général des Nations Unies soit chargé de publier un registre périodique de tous les transferts d'armements entre Etats, sur la base des rapports des pays fournisseurs et des pays bénéficiaires et de toute autre information ;
7. De mettre régulièrement les questions méditerranéennes à l'ordre du jour de ses réunions et de chercher d'urgence à définir des positions et des politiques européennes communes à l'égard du Moyen-Orient, de la Yougoslavie, de l'Afrique du nord et de Gibraltar ;
8. D'insister auprès des Etats membres pour qu'ils usent de toute leur influence afin de parvenir à un règlement pacifique entre Arabes et Israéliens, en gardant à l'esprit notamment :
 - (a) le droit de l'Etat d'Israël de vivre en paix dans des frontières garanties et reconnues ;
 - (b) le droit des réfugiés arabes d'être indemnisés ou réinstallés ;
 - (c) le droit pour toutes les religions d'avoir libre accès aux Lieux Saints ; ainsi que
 - (d) le droit de tous les pays à une complète liberté de passage par les eaux internationales de Suez et du golfe d'Akaba ;
9. De demander aux gouvernements membres de déclarer leur volonté de contribuer financièrement et, le cas échéant, par l'offre de troupes aux Nations Unies, au contrôle international de tout accord sur le Moyen-Orient et, simultanément, d'améliorer leur coopération économique, culturelle et technique avec les pays méditerranéens qui se montreraient décidés à en faire un usage pacifique ;
10. D'inviter les pays membres à répondre favorablement aux propositions d'établissement de liens économiques et politiques plus étroits avec la Yougoslavie ;
11. De favoriser une association plus étroite entre l'O.T.A.N. et Malte et d'utiliser ses bons offices pour permettre un accord à Chypre entre Grecs et Turcs ;
12. De créer un groupe méditerranéen de planification qui serait chargé d'examiner l'opportunité et la possibilité de créer une force d'intervention européenne qui, en coopération avec l'O.T.A.N. et en étroite collaboration avec la Sixième flotte américaine, établirait une entité européenne dans le bassin méditerranéen.

REPLY OF THE COUNCIL ¹
to Recommendation 177

The Council have noted with great interest the ideas and suggestions contained in Assembly Recommendation 177 and believe that, with a view to establishing joint European positions and common policies, member governments should continue to consult regularly on all Mediterranean questions.

As regards security in the Mediterranean and the Middle East in general, the Council recall that this problem was studied by the North Atlantic Council last November, at Brussels. Paragraphs 5 and 6 attached of the final communiqué, which was unanimously agreed, deal with this point.

The NATO Council met again last April in Washington. The communiqué issued on that occasion does not specifically mention the situation in the Mediterranean. This does not mean, however, that interest in the Mediterranean area has diminished. On the contrary, the institutions of the Alliance most directly concerned continue to attach just as much importance to this sector as to the Central European region. In this context, it should be noted that, at the ministerial meeting in Brussels last January, the Defence Planning Committee approved, among other things, the concept of an "on call" allied naval force for the Mediterranean.

As regards the specific suggestions contained in the Recommendation, the Council point out that some are covered by a policy which has already been implemented; others call for detailed study by the appropriate military and political agencies, particularly NATO, which are keeping a close watch on developments in the area.

The Council will forward a copy of the Recommendation to the North Atlantic Council for assessment of the Assembly's proposals.

1. Communicated to the Assembly on 30th May 1969.

RÉPONSE DU CONSEIL ¹**à la Recommandation n° 177**

Le Conseil a pris note avec le plus vif intérêt des indications et des suggestions contenues dans la Recommandation n° 177 de l'Assemblée et considère que, en vue de définir des positions et politiques européennes communes, les gouvernements membres devraient continuer à se consulter régulièrement sur toutes les questions concernant la Méditerranée.

Pour ce qui concerne en général la sûreté dans la région de la Méditerranée et au Moyen-Orient, le Conseil désire rappeler que, en novembre dernier à Bruxelles, ce problème a formé l'objet d'un examen de la part du Conseil de l'O.T.A.N. Ceci résulte, entre autres, des paragraphes 5 et 6 ci-joints du communiqué final qui a été unanimement approuvé.

Le Conseil de l'O.T.A.N. s'est réuni à nouveau en avril dernier à Washington. Le communiqué émis à cette occasion ne mentionne pas spécifiquement la situation dans la Méditerranée. Mais il ne faut pas en déduire une diminution de l'intérêt pour la région Méditerranée. Au contraire, les institutions de l'Alliance les plus directement concernées continuent à attribuer à ce secteur une importance qui n'est pas inférieure à celle portée à la région Europe centrale. Il faut remarquer à ce propos que le Comité des plans de défense, au cours de la réunion ministérielle de janvier dernier à Bruxelles, a approuvé entre autres le principe d'une force navale alliée « sur appel » pour la Méditerranée.

Pour ce qui concerne les suggestions spécifiques indiquées dans la recommandation, le Conseil remarque que certaines d'entre elles forment l'objet d'une politique déjà mise en œuvre; d'autres nécessitent un examen détaillé de la part des organismes compétents — soit militaires soit politiques — en particulier l'O.T.A.N., qui suivent de près les développements dans la région.

Le Conseil transmettra copie de la recommandation au Conseil de l'Atlantique nord pour une évaluation des propositions formulées par l'Assemblée.

1. Communiquée à l'Assemblée le 30 mai 1969.

RECOMMENDATION 178¹

on European security in the aftermath of the invasion of Czechoslovakia²

The Assembly,

Recalling its Recommendations 169 and 170 and reiterating its condemnation of the invasion of Czechoslovakia by the Soviet Union, Bulgaria, East Germany, Hungary and Poland ;

Noting that its Committee on Defence Questions and Armaments has now heard the views of the NATO civil and military authorities ;

Concluding that the continued presence of Soviet divisions in Czechoslovakia has altered the balance of forces in Europe ;

Regretting the absence of any Soviet response to the suggestions for balanced mutual force reductions put forward in the North Atlantic Council communiqué of 27th June 1968 ;

Strongly endorsing the terms of the North Atlantic Council communiqué of 16th November 1968 ;

Stressing the need for a European grouping in NATO,

RECOMMENDS TO THE COUNCIL

A

1.
 - (a) That the effectiveness of NATO forces be improved by allocating further national units to NATO command ; by bringing units up to strength ; by adapting deployment to the NATO forward strategy, in particular by returning United Kingdom and French forces to Germany ; by improving the conventional capability of the forces ; and by improving training, equipment and supplies ;
 - (b) That political considerations should not inhibit NATO formations from carrying out exercises near the iron curtain on a similar scale to those conducted by Warsaw Pact forces ;
 - (c) That it urge France to reconsider its withdrawal from the NATO military organisation ; and that it urge France to define precisely the conditions in which its forces and facilities would be available if peace were threatened ;
 - (d) That it seek multilateral arrangements to offset the effect on the balance of payments of WEU countries of all their NATO defence expenditure — arms procurement ; training or stationing of forces abroad ;

2. That it reiterate the warning of the North Atlantic Council communiqué of 16th November 1968 that “any Soviet intervention directly or indirectly affecting the situation in Europe or in the Mediterranean would create an international crisis with grave consequences” ;

1. Adopted by the Assembly on 20th February 1969 during the Second Part of the Fourteenth Ordinary Session (10th Sitting).

2. Explanatory Memorandum: see the Report tabled by Mr. Digby on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments (Document 461).

RECOMMANDATION n° 178¹*sur la sécurité européenne après l'invasion de la Tchécoslovaquie*²

L'Assemblée,

Rappelant ses Recommandations n°s 169 et 170 et renouvelant la condamnation qu'elle a portée contre l'invasion de la Tchécoslovaquie par l'Union Soviétique, la Bulgarie, l'Allemagne de l'est, la Hongrie et la Pologne ;

Notant que sa Commission des Questions de Défense et des Armements a recueilli l'opinion des instances civiles et militaires de l'O.T.A.N. ;

Concluant que la présence permanente de divisions soviétiques en Tchécoslovaquie a modifié l'équilibre des forces en Europe ;

Regrettant l'absence de réponse soviétique aux propositions de réductions mutuelles et équilibrées des forces formulées dans le communiqué du Conseil de l'Atlantique nord en date du 27 juin 1968 ;

Souscrivant entièrement aux termes du communiqué du Conseil de l'Atlantique nord en date du 16 novembre 1968 ;

Soulignant la nécessité d'un regroupement européen au sein de l'O.T.A.N.,

RECOMMANDE AU CONSEIL

A

1. (a) D'améliorer l'efficacité des forces de l'O.T.A.N. en affectant de nouvelles unités nationales au commandement de l'O.T.A.N. ; en amenant les unités au niveau de leurs pleins effectifs ; en adaptant leur déploiement à la stratégie avancée de l'O.T.A.N., notamment en renvoyant en Allemagne des forces britanniques et françaises ; en améliorant le potentiel classique des forces armées, leur entraînement, leur équipement et leurs approvisionnements ;
 - (b) De faire en sorte qu'aucune considération politique n'empêche les formations de l'O.T.A.N. d'exécuter dans le voisinage du Rideau de fer des manœuvres de même envergure que celles des forces du Pacte de Varsovie ;
 - (c) D'inviter instamment la France à reconsidérer son retrait de l'organisation militaire de l'O.T.A.N. et d'inviter la France à définir avec précision les conditions dans lesquelles ses forces et ses installations seraient disponibles au cas où la paix serait menacée ;
 - (d) De rechercher des arrangements multilatéraux susceptibles de compenser l'incidence de l'ensemble des dépenses de défense de ces pays dans le cadre de l'O.T.A.N. sur la balance des paiements des pays de l'U.E.O. (achats d'armements, entraînement ou stationnement des forces à l'étranger) ;
2. De renouveler l'avertissement contenu dans le communiqué du Conseil de l'Atlantique nord en date du 16 novembre 1968 et selon lequel « toute intervention soviétique ayant une influence directe ou indirecte sur la situation en Europe ou en Méditerranée provoquerait une crise internationale aux conséquences graves » ;

1. Adoptée par l'Assemblée le 20 février 1969 au cours de la deuxième partie de la Quatorzième session ordinaire (10^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Digby au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements (Document 461).

3. That it encourage an improvement in the international situation, and when this is sufficiently assured, that it recommend direct discussions between the authorities of the Atlantic Alliance and the Warsaw Pact on balanced mutual force reductions in preference to bilateral negotiations between individual countries;

B

1. That it repeat the declaration that the North Atlantic Treaty is considered to be of indefinite duration; and note with satisfaction the French position that unless events in the years to come were to bring about a radical change in East-West relations, the Alliance must continue as long as it appears to be necessary;

2. That the European view of defence problems be henceforth discussed and clearly defined through regular meetings of the WEU Council attended by Foreign, Defence and Finance Ministers, to which the countries most closely concerned should be invited, especially to discuss items on the agenda of the North Atlantic Council prior to ministerial meetings of that body;

3. That European production of armaments be fostered and European procurement of armaments in the United States be brought into balance with United States procurement in Europe. That these objectives be achieved by better use of the existing institutions such as the WEU Standing Armaments Committee.

3. De favoriser l'amélioration de la situation internationale et, lorsque celle-ci sera suffisamment assuré, de recommander des discussions directes entre les responsables de l'Alliance atlantique et du Pacte de Varsovie sur des réductions mutuelles et équilibrées des forces, de préférence à des négociations bilatérales entre pays pris séparément ;

B

1. De reprendre la déclaration indiquant que le Traité de l'Atlantique nord est considéré comme étant d'une durée indéfinie et de noter avec satisfaction la position de la France selon laquelle, sauf événements qui viendraient à modifier de manière fondamentale les rapports entre l'Est et l'Ouest, l'alliance doit se poursuivre aussi longtemps qu'elle apparaîtra nécessaire ;

2. De discuter et de définir clairement la position de l'Europe sur les problèmes de défense par le biais de réunions régulières du Conseil de l'U.E.O., auxquelles assisteraient les ministres des affaires étrangères, de la défense et des finances et auxquelles seraient invités les pays les plus intéressés, notamment pour examiner les points de l'ordre du jour du Conseil de l'Atlantique nord préalablement aux réunions ministérielles de cet organisme ;

3. De favoriser la production européenne d'armements et d'équilibrer les achats européens d'armements aux Etats-Unis et les achats américains en Europe, et de réaliser ces objectifs par une meilleure utilisation des institutions existantes telles que le Comité Permanent des Armements de l'U.E.O.

REPLY OF THE COUNCIL¹

to Recommendation 178

1. The effort to improve the quality, effectiveness and deployment of NATO's forces and to provide a better capability for defence as far forward as possible is clearly expressed in the North Atlantic Council's communiqué of 16th November 1968. The Defence Planning Committee sitting on 16th January 1969 agreed certain measures giving effect to these decisions. A further meeting of the Committee was held at ministerial level on 28th May, during which many of the questions raised by the Assembly were considered further. The resulting communiqué is annexed to the present reply.
2. All NATO exercises are subject to clearance by the appropriate political authorities, who give due weight to the relevant political and military factors obtaining at the time.
3. With regard to French forces, this is a matter of special concern to one of its members and the Council are not in a position to act in this matter without the agreement of that member. Following the withdrawal of French forces from the integrated command structure, the rôle of French troops in the event of attack was the object of direct contacts between the French General Staff and SHAPE. Co-operation between French and NATO forces is the object of constant liaison at military level.
4. Consideration has been given to the possibility of negotiating multilateral offset arrangements within the Alliance, involving members of WEU. In their final communiqué of 16th November 1968, NATO Ministers "acknowledged that the solidarity of the Alliance can be strengthened by co-operation between members to alleviate burdens arising from balance-of-payments deficits resulting specifically from military expenditures for the collective defence".
5. With regard to the threat of any future Soviet intervention affecting Europe or the Mediterranean, the Council stress that the warning contained in paragraph 6 of the NATO communiqué of November 1968 remains valid and does not therefore require renewing at the present time.
6. The Council fully endorse the Assembly's views on the future of the North Atlantic Treaty as set out in paragraph 12 of the same communiqué.
7. As the Assembly is aware, the NATO communiqué issued in Washington on 11th April 1969 stated that the allies propose to explore with the Soviet Union and the other countries of Eastern Europe which concrete issues best lend themselves to fruitful negotiation and an early resolution. The allies also decided to pursue their efforts and studies in the field of disarmament and practical arms control, including balanced force reductions. They also recalled the Reykjavik Declaration of June 1968 on mutual and balanced force reductions, which has never been withdrawn and which calls on the Soviet Union and other countries of Eastern Europe to join in this search for progress towards peace.

As to the suggestion for direct discussions between the authorities of NATO and the Warsaw Pact, the Council in present circumstances feel it is too early to pronounce on the form any eventual negotiation might take.

8. The Council have reviewed the question of intensifying consultation and believe that it is in

1. Communicated to the Assembly on 13th June 1969.

RÉPONSE DU CONSEIL ¹
à la Recommandation n° 178

1. Le communiqué du Conseil de l'Atlantique nord du 16 novembre 1968 manifeste clairement l'effort d'améliorer la qualité, l'efficacité et le déploiement des forces de l'O.T.A.N., et de réaliser une meilleure capacité de défense à un échelon aussi avancé que possible. Lors de sa séance du 16 janvier 1969, le Comité des plans de défense a convenu de certaines mesures donnant effet à cette décision. Une nouvelle réunion du Comité a eu lieu à l'échelon ministériel le 28 mai, au cours de laquelle une grande partie des questions soulevées par l'Assemblée ont été examinées à nouveau. Le communiqué publié à l'issue de cette réunion est joint en annexe à la présente réponse.

2. Tous les exercices de l'O.T.A.N. sont soumis à l'approbation des autorités politiques compétentes, lesquelles prennent en considération les facteurs politiques et militaires qui entrent en jeu.

3. En ce qui concerne les forces françaises, c'est là une question qui concerne en particulier un Etat membre et le Conseil n'est pas en mesure d'agir dans ce domaine sans l'accord de celui-ci. Après le retrait des forces françaises du commandement intégré, le rôle de celles-ci en cas d'attaque a fait l'objet de contacts directs entre l'Etat-major général français et le S.H.A.P.E. La coopération entre les forces françaises et celles de l'O.T.A.N. fait l'objet d'une liaison constante à l'échelon militaire.

4. La possibilité a été étudiée de négocier des arrangements multilatéraux de compensation au sein de l'Alliance englobant les Etats membres de l'U.E.O. Dans leur communiqué final du 16 novembre 1968, les ministres de l'O.T.A.N. « ont reconnu que la solidarité de l'Alliance pouvait être renforcée par la coopération entre ses membres, pour alléger les charges qui découlent des déficits de balance des paiements directement provoqués par les dépenses militaires engagées pour la défense collective ».

5. En ce qui concerne la menace d'intervention soviétique pesant sur l'Europe ou la Méditerranée, le Conseil souligne que l'avertissement figurant au paragraphe 6 du communiqué de l'O.T.A.N. de novembre 1968 reste entièrement valable et qu'il n'y a dès lors pas lieu de le renouveler dès à présent.

6. Le Conseil s'associe sans réserve aux vues exprimées par l'Assemblée concernant l'avenir du Traité de l'Atlantique nord tel qu'il ressort du paragraphe 12 du communiqué cité plus haut.

7. Comme l'Assemblée le sait, le communiqué publié par l'O.T.A.N. à Washington le 11 avril 1969 déclarait que les alliés se proposent de rechercher avec l'Union Soviétique et les autres pays d'Europe orientale quelles sont les questions concrètes qui se prêtent le mieux à des négociations fructueuses et à une solution rapide. Les alliés ont également décidé de poursuivre leurs efforts et leurs travaux dans le domaine du désarmement et du contrôle pratique des armements, y compris les réductions équilibrées des forces. Ils ont également rappelé la déclaration de Reykjavik de juin 1968 sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces qui n'a jamais été retirée et qui demande à l'Union Soviétique et aux autres pays d'Europe orientale de s'associer à cette recherche d'un progrès vers la paix.

Quant à la suggestion de discussions directes entre les autorités de l'O.T.A.N. et celles du Pacte de Varsovie, le Conseil estime, dans les circonstances présentes, qu'il est trop tôt pour se prononcer sur la forme que pourrait revêtir une négociation éventuelle.

8. Le Conseil a examiné la question de l'intensification des consultations et estime que c'est vers

1. Communiquée à l'Assemblée le 13 juin 1969.

the direction of co-ordination of foreign policy, to which defence and security considerations would be relevant, that Western European Union should, in the first place, direct its efforts.

9. With regard to the attendance at Council meetings of Ministers other than Ministers of Foreign Affairs, the Council would refer the Assembly to their reply to Recommendation 167, in which they point out that it is for each government to fix the composition of its delegation.

10. Efforts are being made to intensify European co-operation in the production of armaments and to increase the proportion of European arms requirements met from European sources. Studies as to how best to achieve these ends are being carried out within NATO by the European members of NATO. There are, of course, also multilateral and bilateral arrangements relating to specific projects. Due attention is given to the rôle of the WEU Standing Armaments Committee in this process.

Communiqué

1. The Defence Planning Committee of the North Atlantic Treaty Organisation met in Ministerial Session on Wednesday, 28th May 1969.

2. Ministers reviewed the general situation as it has developed since their last meeting, and took account of the continued strengthening of Soviet military and naval power and its current deployment. They noted the status of certain qualitative improvements undertaken by NATO countries arising out of previous decisions.

3. Ministers recalled the need for cohesion and solidarity in the Alliance and confirmed that the continued effectiveness of collective defence is a stabilising factor and a necessary condition for effective détente policies. They reaffirmed the validity of the current NATO strategy based on forward defence and appropriate response to any aggression. This requires a credible conventional and nuclear deterrent, including the strategic nuclear deterrent force; the presence of substantial high quality, flexible and mobile North American and European conventional forces in addition to supporting tactical nuclear forces in the European area; an effective overall maritime posture; and adequate ready reinforcements. They reaffirmed their continuing determination to make appropriate contributions on a collective basis to support this strategy and to ensure that the overall military capability of NATO should not be reduced except as part of a pattern of mutual force reductions balanced in scope and timing.

4. In the light of the above, and taking account, on the one hand, of the increased level of defence expenditure of the Warsaw Pact and, on the other, of the need to maintain economic growth and financial and social stability, Ministers gave guidance to the NATO Military Authorities within the framework of which they will make their proposals for the level, quality and posture of the NATO defence forces for the period 1971-75. On the assumption of a moderate overall increase in defence expenditure, Ministers emphasised the need to improve the effectiveness of NATO's forces and in particular their conventional capability, flexibility and mobility. They underlined the importance of increased efficiency and of greater co-operation among members of the Alliance in order that the resources available for defence may be used to the best effect. In particular, they stressed the need for intensifying co-operative approaches for research and the production of armaments and their standardisation.

5. Mr. Cadieux, Canadian Minister of National Defence, explained to the Defence Planning Committee the policy and general intention of his government concerning the Canadian forces in Europe.

la coordination de la politique étrangère, à laquelle se rattacheraient les considérations de défense et de sécurité, que l'Union de l'Europe Occidentale devrait en premier lieu diriger ses efforts.

9. En ce qui concerne la participation aux réunions du Conseil des ministres autres que ceux des affaires étrangères, le Conseil prie l'Assemblée de se reporter à sa réponse à la Recommandation n° 167, dans laquelle il fait remarquer qu'il appartient à chaque gouvernement de fixer la composition de sa délégation.

10. Des efforts sont entrepris pour intensifier la coopération européenne en matière de production d'armements et pour accroître la proportion des armements européens de source européenne. Des études sont en cours à l'O.T.A.N. parmi les membres européens de l'organisation sur les meilleurs moyens d'y parvenir. Il existe aussi naturellement des accords multilatéraux et bilatéraux se rapportant à des projets déterminés. Le rôle du Comité Permanent des Armements de l'U.E.O. dans le processus est dûment pris en considération.

Communiqué

1. Le Comité des plans de défense de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord s'est réuni en session ministérielle le mercredi 28 mai 1969.

2. Les ministres ont examiné l'évolution de la situation générale depuis leur dernière réunion, et ont pris en considération le renforcement constant de la puissance militaire et navale des Soviétiques et le déploiement actuel de leurs forces. Ils ont pris note de l'état d'avancement de certaines améliorations qualitatives entreprises par les pays de l'O.T.A.N. conformément à des décisions antérieures.

3. Les ministres ont rappelé que la cohésion et la solidarité des membres de l'Alliance est une nécessité et confirmé que le maintien de l'efficacité de la défense collective était un facteur de stabilité et constituait la condition de toute politique de détente efficace. Ils ont réaffirmé la validité de la stratégie actuelle de l'O.T.A.N. fondée sur la défense en avant et sur une riposte appropriée à toute agression. Ceci exige des moyens de dissuasion classiques et nucléaires crédibles, reposant sur la force stratégique de dissuasion nucléaire, sur la présence de forces classiques nord-américaines et européennes substantielles, souples, mobiles et de haute qualité, complétées par des forces nucléaires d'appui tactique dans la zone européenne, sur l'ensemble d'un dispositif maritime efficace et sur des renforts suffisants prêts à intervenir. Ils ont également réaffirmé leur détermination constante d'apporter des contributions suffisantes sur une base collective pour assurer le soutien de cette stratégie et de veiller à ce que le potentiel militaire global de l'O.T.A.N. ne soit pas réduit, sauf dans le cadre de réductions mutuelles de forces équilibrées en importance et dans le temps.

4. A la lumière de ces constatations et tenant compte, d'une part de l'accroissement des dépenses de défense du Pacte de Varsovie, d'autre part de la nécessité de poursuivre la croissance économique et de maintenir la stabilité financière et sociale, les ministres ont donné aux autorités militaires de l'O.T.A.N. les directives dont celles-ci devront s'inspirer en établissant leurs propositions concernant le niveau, la qualité et la position des forces de défense de l'O.T.A.N. pour la période 1971-75. Se fondant sur un accroissement probable modéré de l'ensemble des dépenses de défense, les ministres ont souligné la nécessité d'améliorer l'efficacité des forces de l'O.T.A.N. et en particulier leur potentiel classique, leur souplesse et leur mobilité. Ils ont souligné également qu'il importait d'accroître l'efficacité de l'Alliance et de renforcer la coopération entre ses membres, afin que les ressources disponibles pour la défense puissent être utilisées au mieux. En particulier, ils ont mis l'accent sur la nécessité d'intensifier les efforts de coopération en matière d'étude, de production et de standardisation des armements.

5. M. Cadieux, Ministre de la défense nationale du Canada, a expliqué au Comité des plans de défense la politique et les intentions générales de son gouvernement en ce qui concerne les forces

The Defence Planning Committee discussed procedures for consultation. The first step will be a discussion of the Canadian proposals between the Canadian and NATO Military Authorities in the immediate future.

6. Ministers approved a report on mobilisation and force expansion plans, noting in particular their importance for the Major Allied Commands.

7. On the basis of the concept agreed in January 1969, Ministers approved the establishment of a naval on-call force for the Mediterranean and requested the NATO Military Authorities to prepare a programme including exercises and port calls.

8. In considering the problem of the defence of the flanks and bearing in mind among other things increased Soviet naval activity in the North Atlantic and the Mediterranean, Ministers noted the status of plans for the improvement of local forces and for reinforcements.

9. The next Ministerial Session of the Defence Planning Committee will be held in Brussels in December 1969.

canadiennes en Europe. Le Comité des plans de défense a discuté de la procédure à suivre pour les consultations. Le premier stade sera une discussion des propositions canadiennes entre les autorités canadiennes et les autorités militaires de l'O.T.A.N. dans un avenir immédiat.

6. Les ministres ont approuvé un rapport sur les plans de mobilisation et de renforcement des forces armées, en notant en particulier l'importance qu'ils présentent pour les grands commandements alliés.

7. Sur la base du concept adopté en janvier 1969, les ministres ont approuvé la création d'une force navale disponible sur appel en Méditerranée et demandé aux autorités militaires de l'O.T.A.N. d'établir un programme comportant des exercices et des visites dans les ports.

8. Examinant le problème posé par la défense des flancs et gardant notamment présent à l'esprit l'intensification des activités navales soviétiques dans l'Atlantique nord et en Méditerranée, les ministres ont pris note de l'état d'avancement des plans relatifs à l'amélioration des forces locales et aux renforcements.

9. La prochaine session ministérielle du Comité des plans de défense se tiendra à Bruxelles en décembre 1969.

RECOMMENDATION 179¹

*on political forces in the WEU countries and European questions*²

The Assembly,

Recognising that the Soviet invasion of Czechoslovakia together with increased Soviet pressures in South-East Europe and in the Mediterranean have underlined the dangers of continued divisions in Europe ;

Recognising too the right of the Federal Republic of Germany in present circumstances to hold its presidential elections in West Berlin, reaffirming its support for the people of Berlin ;

Welcoming President Nixon's affirmation of United States support for European unification and in particular for such institutions as NATO, WEU and the Council of Europe ;

Regretting that the lack of unity makes it impossible for the European nations, whose economic and political interests are closely involved, to have a common policy in connection with the conflict in the Middle East and to promote Western Europe's interests in maintaining peace in the Mediterranean ;

Disturbed that the monetary crisis of 1968, instead of resulting in European co-operation, has everywhere produced divergent national policies ;

Considering that a large majority of the political, economic and social forces in each of the WEU member countries expresses support for the enlargement of Community Europe and the extension of European co-operation in the political, economic, scientific and technological fields ;

Noting that, in spite of this, there is no truly common concept of Europe and its future ;

Noting also that any progress towards a wider and more integrated Europe encounters difficulties in regard to economic interests, intellectual traditions and administrative customs and noting further the difficulties of national States in offering an adequate answer to the ill-defined aspirations of young people who are seeking a better society ;

Considering that the political, economic and social forces in Europe, particularly the parties and trades unions, are far better organised at national than at European level ;

Deploring the fact that the purely consultative nature of the European parliamentary assemblies and the method of representation by national delegations preclude a valid expression of the real trends of opinion now stirring in Europe ;

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Convene a conference of Heads of Government of all European States members of or willing to join the European Economic Community with the object of agreeing in principle on the constitution of a European political community ;

1. Adopted by the Assembly on 21st February 1969 during the Second Part of the Fourteenth Ordinary Session (11th Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr. Kahn-Ackermann on behalf of the General Affairs Committee (Document 460).

RECOMMANDATION n° 179¹**sur les forces politiques dans les pays de l'U.E.O. et les questions européennes²**

L'Assemblée,

Reconnaissant que l'invasion de la Tchécoslovaquie par l'U. R. S. S., ainsi que les pressions soviétiques accrues en Europe du sud-est et dans la Méditerranée, ont souligné les dangers de divisions persistantes en Europe ;

Reconnaissant également le droit de la République Fédérale d'Allemagne de tenir, dans les circonstances actuelles, ses élections présidentielles à Berlin-ouest et réaffirmant son appui à la population de Berlin ;

Se félicitant de l'affirmation par le Président Nixon de l'appui des Etats-Unis pour l'unification européenne et, en particulier, pour des institutions telles que l'O.T.A.N., l'U.E.O. et le Conseil de l'Europe ;

Regrettant que l'absence d'unité rende impossible pour les nations européennes dont les intérêts économiques et politiques sont directement en jeu d'avoir une politique commune en présence du conflit du Moyen-Orient et de promouvoir l'intérêt de l'Europe occidentale au maintien de la paix en Méditerranée ;

Inquiète de ce que la crise monétaire de 1968, loin d'aboutir à une coopération européenne, ait de partout fait l'objet de mesures nationales divergentes ;

Considérant que la grande majorité des forces politiques, économiques et sociales dans chacun des pays membres de l'U. E. O. se déclare favorable à un élargissement de l'Europe communautaire ainsi qu'à l'extension de la coopération européenne dans les domaines politique, économique, scientifique et technique ;

Constatant qu'en dépit de ce fait, il n'existe pas de véritable conception commune de l'Europe et de son avenir ;

Constatant également que tout progrès vers une Europe plus vaste et plus intégrée heurte à la fois des intérêts économiques, des traditions intellectuelles et des habitudes administratives, et consécutive, en outre, des difficultés que rencontrent les Etats nationaux à apporter une réponse satisfaisante aux aspirations mal définies de la jeunesse à la recherche d'une société meilleure ;

Estimant que les forces politiques, économiques et sociales de l'Europe, notamment les partis et les syndicats, restent beaucoup plus organisées sur le plan national qu'au niveau européen ;

Déplorant que le caractère purement consultatif des assemblées parlementaires européennes et le mode de représentation par délégations nationales ne permettent pas une expression valable des véritables tendances d'opinion qui se manifestent en Europe,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De convoquer une conférence des chefs de gouvernement de tous les Etats européens membres de la Communauté Economique Européenne ou désirant y adhérer, dans le but de conclure un accord de principe sur la constitution d'une communauté politique européenne ;

1. Adoptée par l'Assemblée le 21 février 1969 au cours de la deuxième partie de la Quatorzième session ordinaire (11^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Kahn-Ackermann au nom de la Commission des Affaires Générales (Document 460).

2. Consider whether such a political community should best be formed as a result of the revision of the Treaty of Brussels or alternatively of an extension of the Franco-German Treaty of consultation or on any other suitable basis ;
3. Set up a committee of experts, nominated by the governments but independent in their functions, to make recommendations if necessary by majority vote ;
4. Make the necessary preparations in the election laws of the countries concerned to elect a constitutional assembly for such a community, which will decide on the final legislative powers of the parliament of a political community ;
5. Make specific arrangements to meet and to co-ordinate European policies for dealing with crises as they arise whether in the political, strategic, economic or financial spheres.

2. D'examiner si cette communauté politique devrait être formée à la suite d'une révision du Traité de Bruxelles ou, alternativement, d'une extension du Traité de consultation franco-allemand ou sur toute autre base qui paraîtrait convenir ;
3. De mettre sur pied une commission d'experts nommés par les gouvernements mais indépendants dans leurs fonctions, chargée de soumettre des recommandations, si nécessaire par vote à la majorité ;
4. De prendre les mesures préparatoires nécessaires affectant la législation électorale des pays intéressés, pour élire une assemblée constituante de cette communauté, assemblée qui décidera des pouvoirs législatifs du parlement d'une communauté politique ;
5. De prendre des dispositions précises afin de promouvoir et de coordonner les politiques européennes pour surmonter les crises qui peuvent survenir, qu'elles affectent les domaines politique, stratégique, économique ou financier.

REPLY OF THE COUNCIL ¹
to Recommendation 179

1. The Council have noted carefully the views of the Assembly on political forces in WEU countries and European questions.

2. The Council are broadly in agreement with the analysis of the present situation set out in the preamble to the Recommendation.

Indeed, since the last ministerial meeting in February, the Permanent Council have held a number of meetings at which valuable consultation on foreign policy issues has taken place.

3. The Council take the view that the proposal for a conference of heads of governments as set out in the Recommendation should be considered in the context of the work being done to improve consultations in WEU, in accordance with the terms and the objectives of the revised Brussels Treaty. Such a conference would naturally have to be one from which positive and concrete results could be expected to emerge.

4. As regards the action to be taken referred to in the Recommendation, the Council wish to draw the attention of the Assembly to their reply to Recommendation 168.

1. Communicated to the Assembly on 30th May 1969.

RÉPONSE DU CONSEIL ¹
à la Recommandation n° 179

1. Le Conseil a noté soigneusement les vues de l'Assemblée sur les forces politiques dans les pays de l'U.E.O. et les questions européennes.

2. Le Conseil partage dans l'ensemble le jugement porté sur la situation actuelle dans le préambule de la recommandation.

Le Conseil permanent a d'ailleurs tenu, depuis la dernière réunion au niveau ministériel en février, plusieurs réunions qui ont permis des consultations utiles sur des questions de politique étrangère.

3. Le Conseil estime que la proposition, énoncée dans la recommandation, de convoquer une conférence des chefs de gouvernement devrait être examinée dans le contexte du travail en cours pour améliorer les consultations au sein de l'U.E.O. conformément aux termes et aux objectifs du Traité de Bruxelles révisé. Une telle conférence ne pourrait naturellement avoir lieu qu'à condition qu'on puisse espérer en tirer des résultats positifs et concrets.

4. En ce qui concerne les dispositions à prendre mentionnées dans la recommandation, le Conseil appelle l'attention de l'Assemblée sur sa réponse à la Recommandation n° 168.

1. Communiquée à l'Assemblée le 30 mai 1969.

**Political activities of the Council of Ministers
Reply to the Fourteenth Annual Report of the Council**

REPORT¹

**submitted on behalf of the General Affairs Committee²
by Mr. Edelman, Rapporteur**

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION

on the political activities of the Council of Ministers — Reply to the Fourteenth Annual Report of the Council

EXPLANATORY MEMORANDUM

submitted by Mr. Edelman, Rapporteur

- I. Work of the Council since 14th February 1969
- II. Relations between the Council and the Assembly
- III. The Council and European co-operation
 - A. Political and economic activities of the Council
 - B. European co-operation in connection with the work of the United Nations
- IV. Public administration and the European civil service
- V. The WEU crisis

1. Adopted in Committee by 16 votes to 0 with 1 abstention.

2. *Members of the Committee: Mr. Blumenfeld (Chairman); MM. Peel, van der Stoep (Vice-Chairmen); MM. Bemporad, Bettiol, Cravatte, De Grauw, Edelman, Geelkerken (Substitute: van Hall), Lord Gladwyn (Substitute: Griffiths), MM. Gonella, Kahn-Ackermann, Kirk,*

Krieg, Lemaire, Leynen, Mammi, von Merkat, Nessler (Substitute: Destremau), Péronnet, Porthéine, de Prémaumont, Rutschke, Schulz (Substitute: Brück), Dr. Shirley Summerskill, MM. Van Hoeylandt, Premoli.

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**Activités politiques du Conseil des Ministres
Réponse au Quatorzième rapport annuel du Conseil**

RAPPORT¹

**présenté au nom de la Commission des Affaires Générales²
par M. Edelman, rapporteur**

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION

sur les activités politiques du Conseil des Ministres — Réponse au Quatorzième rapport annuel du Conseil

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par M. Edelman, rapporteur

I. Le fonctionnement du Conseil depuis le 14 février 1969

II. Les relations entre le Conseil et l'Assemblée

III. Le Conseil et la coopération européenne

A. Le Conseil et les questions politiques et économiques

B. Coopération européenne en relation avec les travaux de l'O.N.U.

IV. Administration publique et fonction publique européenne

V. La crise de l'U.E.O.

1. Adopté par la commission par 16 voix contre 0 et 1 abstention.

2. Membres de la commission : M. Blumenfeld (président); MM. Peel, van der Stoep (vice-présidents); MM. Bemporad, Bettiol, Cravatte, De Grauw, Edelman, Geelkerken (suppléant : van Hall), Lord Gladwyn (suppléant : Griffiths), MM. Gonella, Kahn-Ackermann, Kirk,

Krieg, Lemaire, Leynen, Mammi, von Merkatz, Nessler (suppléant : Destremau), Péronnet, Portheine, de Préaumont, Rutschke, Schulz (suppléant : Brück), Mme Shirley Summerskill, MM. Van Hoeylandt, Premoli.

N.B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

Draft Recommendation
on the political activities of the Council of Ministers —
Reply to the Fourteenth Annual Report of the Council

The Assembly,

Approving the Council's decision to persevere in its aim of concerting the policies of its members, both internally within the WEU grouping and externally ;

Regretting the absence of France from the Council's latest deliberations ;

Welcoming the wish expressed by the Council to improve its relations with the Assembly and its communications to the Assembly ;

Noting that the annual report of the Council for 1968 marks some progress in achieving this aim ;

Regretting however that in some important respects the Council has fallen short of this purpose, especially in relation to passages of the Council report dealing with external relations,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Strengthen its endeavour to obtain a European consensus leading to European action within the framework of the WEU Council on all matters of common concern ;
2. Offer a cordial invitation to France to return to its meetings ;
3. Make provision for the convening of emergency meetings by interested members ;
4. Ensure that, whenever appropriate, joint statements are made in order to affirm the concerted position of Council members, keep the Assembly better informed of the positions adopted by the Council and communicate to the Assembly the documents relating to questions discussed.

Projet de recommandation
sur les activités politiques du Conseil des Ministres —
Réponse au Quatorzième rapport annuel du Conseil

L'Assemblée,

Approuvant la décision du Conseil de persévérer dans son intention d'harmoniser les politiques de ses membres, en ce qui concerne aussi bien leurs relations réciproques que leurs relations avec le reste du monde ;

Regrettant l'absence de la France lors des dernières délibérations du Conseil ;

Se félicitant du vœu exprimé par le Conseil d'améliorer ses relations avec l'Assemblée ainsi que les informations qu'il lui transmet ;

Notant que le rapport annuel du Conseil pour 1968 marque un certain progrès dans ce sens ;

Mais regrettant que, sur certains points importants, le Conseil n'ait pas atteint l'objectif qu'il s'était fixé, notamment dans les fractions du rapport du Conseil traitant des relations extérieures,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. D'accentuer ses efforts afin de parvenir à une harmonisation des positions européennes des Etats membres, dans le cadre du Conseil de l'U.E.O., conduisant à une action concertée sur tous les sujets d'intérêt commun ;
2. D'inviter cordialement la France à participer de nouveau à ses réunions ;
3. De prévoir une procédure permettant la convocation de réunions d'urgence par les membres intéressés ;
4. De faire en sorte que, chaque fois que ce sera opportun, des déclarations communes soient publiées afin d'affirmer l'attitude concertée des membres du Conseil, de mieux informer l'Assemblée des positions du Conseil et de lui communiquer les documents relatifs aux questions traitées.

Explanatory Memorandum

(submitted by Mr. Edelman, Rapporteur)

I. Work of the Council since 14th February 1969

1. When, on 28th April 1969, the Secretary-General of WEU communicated to the Office of the Clerk the annual report of the Council to the Assembly — minus the two chapters on defence questions, which were to be sent later — he stipulated that this text was “adopted by the Council with the unanimity of the members present”. The use of these words indicated the position of the six member countries of WEU which have been taking part in the work of the Council since 14th February last. Their position is that the temporary absence of a member of the Council does not prevent the latter from operating *de jure* and exercising all its activities and responsibilities under the modified Brussels Treaty.

2. On 30th April, a letter from Mr. Hervé Alphand, Secretary-General of the French Ministry for Foreign Affairs, to the Clerk of the Assembly gave France's position in this respect :

“I have the honour to inform you that the French Government considers that the texts thus adopted are devoid of value since they were adopted at irregular meetings held without the agreement of all the member States and which cannot be considered as meetings of the Council.”

3. In other words, the French Government does not consider that the texts transmitted to the Assembly constitute a Council report, nor that the Council has held any valid meetings since 14th February.

4. The Council's position was made clear in a letter dated 22nd May from the Secretary General of WEU to the Clerk of the Assembly as follows :

“I am instructed by the Council to inform you that the replies to Assembly recommendations and the chapters of the annual report which were transmitted to you were

the replies and report of the Council and were approved by it at its meetings on 17th and 28th April.”

5. Without wishing to reopen the debate which ended with the Assembly adopting Resolution 39 submitted by Mr. Kahn-Ackermann on the WEU crisis (Document 468), nor to reconsider the statutory validity of the Council meeting held on 14th February, your Rapporteur wishes to recall that the French Government decided, after that meeting, to boycott the Council's subsequent work. There is, however, no legal or constitutional link between France's refusal to take part in the meeting of 14th February and its decision not to take part in subsequent meetings which have been held regularly as in the past.

6. If it is accepted that the absence of any one member State could preclude the Council from meeting as such, the result would be that any country could paralyse the work of this or any similar international organisation totally and for an indefinite period. This problem has already arisen, particularly in the United Nations, which in such a situation decided to intervene in Korea in 1950 despite the absence of the Soviet Union. Similarly, the Eighteen-Nation Committee on Disarmament in Geneva has continued its work and achieved major results despite the absence of one delegation. These are in fact precedents whereby the “empty chair” policy is not necessarily liable in international practice to suspend the work of an international organisation. These precedents obviously have some relevance to the practice of WEU.

7. It is nevertheless quite obvious that the texts adopted by the Council in the absence of France cannot be considered as committing that country, and your Rapporteur warmly hopes that when France decides to resume its place in the Council it will give its views on the various texts adopted by the Council in its absence, and on the annual report for 1968 in particular.

Exposé des motifs

(présenté par M. Edelman, rapporteur)

I. Le fonctionnement du Conseil depuis le 14 février 1969

1. Lorsque, par une lettre en date du 28 avril 1969, le Secrétaire général de l'U.E.O. a transmis au Greffe de l'Assemblée le texte du rapport annuel du Conseil à l'Assemblée amputé de deux chapitres concernant les questions de défense dont l'envoi avait été différé, M. Iweins d'Eeckhoutte signalait que ce document « avait été adopté à l'unanimité des membres présents » du Conseil. Ce faisant, le Secrétaire général précisait la position qui était celle des six pays membres de l'U.E.O. participant aux travaux du Conseil depuis le 14 février dernier. Cette position consiste à considérer que l'absence provisoire de l'un des membres du Conseil n'empêche pas celui-ci de fonctionner de plein droit et d'exercer l'ensemble des activités et des responsabilités qui lui sont imparties de par le Traité de Bruxelles modifié.

2. Le 30 avril, une lettre de M. Hervé Alphand, Secrétaire général du Ministère français des affaires étrangères, au Greffier de l'Assemblée faisait connaître la position de la France à ce propos :

« J'ai l'honneur de vous faire savoir que le gouvernement français considère comme dénués de toute valeur les textes ainsi adoptés au cours de réunions irrégulières qui ont eu lieu sans l'accord de tous les Etats membres et ne peuvent être considérées comme des séances du Conseil. »

3. En d'autres termes, le gouvernement français ne considère pas que les textes transmis à l'Assemblée constituent un rapport du Conseil, ni que le Conseil ait siégé valablement depuis le 14 février.

4. De son côté, le Secrétaire général de l'U.E.O. a précisé, dans une lettre au Greffier de l'Assemblée en date du 22 mai 1969, la position du Conseil :

« Le Conseil me charge de vous faire connaître que les réponses aux recommandations de l'Assemblée et les chapitres du rapport annuel qui vous ont été transmis étaient

les réponses et le rapport du Conseil et ont été approuvés par celui-ci à ses séances des 17 et 28 avril. »

5. Sans vouloir rouvrir le débat clos lors du vote par l'Assemblée de la Résolution n° 39 (Document 468) présentée par M. Kahn-Ackermann sur la crise de l'U.E.O., ni reprendre l'examen du bien-fondé, sur le plan statutaire, de la réunion du Conseil du 14 février dernier, votre rapporteur voudrait rappeler que le gouvernement français a décidé, à la suite de la tenue de cette réunion, de boycotter la suite des travaux du Conseil. Il n'existe, cependant, aucun lien juridique ou constitutionnel entre le refus de la France de participer à la réunion du 14 février et sa décision de ne pas participer aux réunions postérieures qui ont eu lieu régulièrement comme au cours des années précédentes.

6. Accepter que l'absence d'un Etat membre à ces réunions empêche les réunions du Conseil d'être considérées comme telles aurait pour effet de laisser à n'importe quel pays la possibilité de paralyser totalement, pour une durée indéterminée, les travaux de cette organisation ou de toute autre organisation internationale. Le problème s'est déjà posé, notamment aux Nations Unies qui, dans un cas semblable, ont décidé, malgré l'absence de l'Union Soviétique, leur intervention en Corée en 1950. De même, la Conférence des Dix-huit puissances sur le désarmement à Genève a poursuivi ses travaux et est parvenue à des résultats importants en l'absence d'une délégation. Il y a donc des précédents, et la pratique de la politique de la « chaise vide » n'est pas nécessairement susceptible, dans la pratique internationale, de suspendre les travaux d'une organisation internationale. De toute évidence, ces précédents ne sont pas sans rapport avec la pratique de l'U.E.O.

7. Il est bien évident, néanmoins, que l'on ne peut considérer que les textes adoptés par le Conseil de l'U.E.O. en l'absence de la France engagent ce dernier pays, et votre rapporteur souhaite ardemment que, quand la France décidera de reprendre place au Conseil, elle fasse connaître son point de vue sur les différents textes adoptés en son absence par le Conseil de l'U.E.O. notamment sur le rapport annuel pour l'année 1968.

II. Relations between the Council and the Assembly

8. The annual report of the Council for 1968 confirms the desire already revealed in the 1967 report to improve relations between the two WEU bodies, particularly by giving a more detailed account of the Council's work to the Assembly.

9. The Council rightly stresses the growing number of meetings it has had with the various Assembly bodies, and the Rome meeting between the Council and the Presidential Committee was certainly a step towards better co-operation between the two WEU bodies, since, for the first time, members of the Assembly were not only informed of differences of views between the members of the Council but were able to put questions as appropriate to the representatives of each member State on matters concerning the policy of their countries. Replies to Assembly recommendations have also been fuller in recent months and although they do not always come up to the expectations of the members of the Assembly, they nevertheless demonstrate undeniable progress in the Council's approach to the suggestions and criticisms of the parliamentary Assembly.

10. The frankness of the comments of the successive Chairmen-in-Office of the Council in reporting to the President of the Assembly or the Chairman of the General Affairs Committee on the Council's discussions at ministerial meetings is also to be welcomed.

11. As the General Affairs Committee was not able to hold a joint meeting with the Council in 1968, it can merely recall that it obtained some satisfaction at the joint meeting in London in November 1967.

12. In short, the General Affairs Committee must congratulate the Council on the action which it saw fit to take on the motion to disapprove adopted by the Assembly in June 1967 and ask it to pursue, with the Assembly, the search for better methods of enabling the various WEU bodies to carry out their respective tasks as satisfactorily as possible.

III. The Council and European co-operation

A. Political and economic activities of the Council

13. Although there is nothing very new in this section of the report, the Council nevertheless seems to have provided the Assembly with a better account of its work than in previous years, and in certain fields it has perhaps even managed if not to establish a joint European policy, at least to concert member countries' policies.

(1) East-West relations

14. Your Rapporteur welcomes the place of this question in the Council's discussions as well as the fact that the Council has taken full account of the possible repercussions of events in Czechoslovakia on East-West relations. The principles on which the Council seems to have agreed before the invasion of Czechoslovakia correspond to the views expressed on several occasions by the General Affairs Committee and the Assembly, i.e.

- (a) the governments' support for the declared determination of the three western powers to safeguard Berlin's security and to maintain free access to the city ;
- (b) the decision to work for greater understanding between East and West and to use every opportunity of bilateral and multilateral relations to foster détente ;
- (c) the avoidance of any action liable to be interpreted as interference in the internal affairs of other States.

15. The invasion of Czechoslovakia obviously made it necessary for the members of WEU to adopt a clear position and the Council had to examine how far the policy of détente had been jeopardised. The fact that the WEU Council met before the North Atlantic Council to discuss these consequences is also a positive step towards Western European political co-operation. It is regrettable, however, that the Council did not consider it necessary to hold an emergency meeting immediately after the Soviet invasion of Czechoslovakia in order to demonstrate the

II. Les relations entre le Conseil et l'Assemblée

8. Le rapport annuel du Conseil pour l'année 1968 confirme la volonté que révélait déjà le rapport sur l'année 1967 d'améliorer les relations entre les deux organismes de l'U.E.O., notamment par un compte rendu plus détaillé des travaux du Conseil à l'Assemblée.

9. C'est à juste titre que le Conseil souligne la multiplication des rencontres qu'il a eues avec les différents organes de l'Assemblée et la réunion de Rome au cours de laquelle il a pu siéger avec le Comité des Présidents a certainement marqué un progrès considérable dans le sens d'une collaboration meilleure entre les deux organes de l'U.E.O. puisque, pour la première fois, des membres de l'Assemblée pouvaient, non seulement être informés des divergences de point de vue opposant les pays membres du Conseil, mais étaient en mesure de poser aux représentants de chacun des Etats membres les questions qu'ils jugeaient utiles sur la politique propre à ces pays. Il est certain également que les réponses aux recommandations de l'Assemblée ont été plus substantielles au cours des derniers mois et que, si elles ne donnent pas toujours une entière satisfaction aux membres de l'Assemblée, elles manifestent néanmoins un progrès incontestable dans la façon dont le Conseil entend tenir compte des suggestions et des critiques de l'Assemblée parlementaire.

10. L'on peut également se féliciter de la franchise avec laquelle les présidents successifs du Conseil ont rendu compte au Président de l'Assemblée ou au Président de la Commission des Affaires Générales des délibérations du Conseil après ses réunions ministérielles.

11. Comme la Commission des Affaires Générales n'a pas pu tenir en 1968 de réunion commune avec le Conseil, elle ne peut que rappeler qu'elle avait, pour sa part, été assez satisfaite de la réunion commune qu'elle avait tenue à Londres en novembre 1967.

12. Bref, la Commission des Affaires Générales ne peut que féliciter le Conseil des suites qu'il a cru devoir donner à la motion de désapprobation votée par l'Assemblée en juin 1967 et lui demander de poursuivre, avec l'Assemblée, la recherche des meilleures formules permettant aux divers organes de l'U.E.O. d'exercer leur fonction respective dans les conditions les plus satisfaisantes.

III. Le Conseil et la coopération européenne

A. Le Conseil et les questions politiques et économiques

13. Si le rapport annuel ne révèle pas dans ce domaine de véritables nouveautés, il semble néanmoins ressortir que le Conseil a su pour le moins, mieux qu'au cours des années précédentes, rendre compte de ses travaux à l'Assemblée ; peut-être aussi dans certains domaines est-il parvenu, sinon à mettre sur pied une politique commune de l'Europe, du moins à réaliser une véritable concertation de la politique des pays membres.

(1) Les relations Est-Ouest

14. Votre rapporteur se félicite de la part que ce sujet a tenu dans les délibérations du Conseil et aussi du fait que le Conseil a tenu un large compte des implications que pouvaient avoir les événements survenus en Tchécoslovaquie au mois d'août sur les relations entre l'Est et l'Ouest. Les principes sur lesquels le Conseil semble s'être mis d'accord avant l'invasion de la Tchécoslovaquie correspondent aux vœux exprimés à plusieurs reprises par la Commission des Affaires Générales et par l'Assemblée. Il s'agit :

- (a) du soutien des gouvernements membres à la volonté déclarée des trois puissances occidentales de sauvegarder la liberté de Berlin et de maintenir le libre accès à la ville ;
- (b) de la décision d'œuvrer en vue d'une plus grande compréhension entre l'Est et l'Ouest et d'exploiter toutes les possibilités de relations bilatérales et multilatérales pour promouvoir la détente ;
- (c) d'éviter toute initiative susceptible d'être interprétée comme une ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats.

15. Il est évident que l'invasion de la Tchécoslovaquie exigeait une prise de position nette de la part des membres de l'U.E.O. et il convenait que le Conseil se demande dans quelle mesure la politique de détente s'en trouvait compromise. Que le Conseil de l'U.E.O. se soit réuni avant le Conseil de l'Atlantique nord pour délibérer de ces conséquences constitue également un élément positif pour la coopération politique de l'Europe occidentale. Néanmoins, l'on peut regretter que le Conseil n'ait pas jugé nécessaire de se réunir d'urgence au lendemain même de

importance it attached to this action and to make known its position at a time when it might perhaps have been able to have some influence on the policy of the Soviet Union and its allies. The WEU Council could then have sought agreement on a joint statement for immediate publication as was done in the North Atlantic Council. Under the circumstances, this would have avoided statements of differing tone and emphasis being made by members of the governments of member States, thus giving the world the impression that there were differences between the WEU countries which, in the light of the annual report of the Council, did not in fact exist.

16. Similarly, the general rejection of the Soviet doctrine that it was permissible for the Soviet Union to intervene in the internal affairs of the member countries of a so-called "socialist community" deserved a public statement by the WEU Council without waiting for NATO, a more cumbersome organisation with a larger membership and more varied interests, to take up a position.

(2) *Aspects of European construction*

17. Here, the annual report of the Council usefully recalls the basis of agreement between the seven member countries, and the fact that the Council has taken account of the positions adopted by France in regard to the question of enlarging the Communities.

18. Your Rapporteur nevertheless feels that the Council could have been more explicit in this chapter. It is not sufficient to refer to "a number of proposals... concerning relations between [the EEC] and applicant States" and it is hard to see why the Council did not specify to which proposals it was referring and what action had been taken thereon.

19. The same may be said with regard to the statement by Mr. Harmel, Belgian Minister for Foreign Affairs, at the Rome meeting. His proposals on that occasion were of considerable interest for the future of Europe and would have provided the Assembly with valuable material for its studies and work, but unfortunately this is not possible since they have not been published.

(3) *Problems arising outside Europe*

20. Here there is merely a brief reference to consultations between Council members on the situation in countries outside Europe. Your Rapporteur fears that the jejune quality of this text may be largely due to the fact that there have been insufficient discussions, this being borne out by the differing positions adopted by the member countries of WEU towards two essential questions for international peace: the Middle East and Nigeria.

21. This was particularly striking in the case of the Israeli-Arab confrontation since the June 1967 war. It is hardly enough for the Council to note that "the countries concerned were still very far apart and that their dispute was still producing acts of violence". To achieve truly European action on a question so vital for its interests and security, the member countries should avoid any unilateral action or initiatives which might commit the European countries more than they wish in a conflict whose repercussions are world-wide.

22. On the other hand, it is obvious that the strengthening of the Soviet naval presence in the Mediterranean is a question which concerns the whole of western defence, and consequently it is a matter for NATO.

23. The civil war in Nigeria has also occasioned somewhat different reactions among the WEU member countries and even if all the governments agree that political intervention is untimely for re-establishing peace, although wishing to increase emergency relief, an attempt should be made to avoid policy differences which might prolong this unhappy conflict.

24. With regard to the rest of Africa, Latin America, Asia and Indonesia, the impression remains that the Council has done no more than listen to reports by one or other member government. The annual report does not state whether these matters were actually discussed.

l'invasion de la Tchécoslovaquie de façon à manifester l'importance que revêtait à ses yeux cette intervention et pour faire connaître sa position à un moment où celle-ci aurait pu, peut-être, avoir quelque influence sur la politique de l'Union Soviétique et de ses alliés. Ceci aurait exigé que le Conseil de l'U.E.O. se mette d'accord sur une déclaration commune, comme l'a fait le Conseil de l'O.T.A.N., et publie immédiatement cette déclaration. Ceci aurait, en l'occurrence, évité que des déclarations, de tons parfois différents, faites par des membres des gouvernements des Etats membres, donnent au monde l'impression d'une divergence entre les pays de l'U.E.O. qui, si l'on en croit le rapport annuel du Conseil, n'aurait pas existé.

16. De même, le rejet de la doctrine soviétique selon laquelle il serait permis à l'Union Soviétique d'intervenir dans les affaires intérieures des pays membres d'une prétendue « communauté socialiste » aurait mérité de faire l'objet d'une déclaration publique du Conseil de l'U.E.O. sans attendre que l'organisation, plus lourde parce qu'elle comprend des pays plus nombreux et aux intérêts plus divers, que constitue le Conseil de l'O.T.A.N., ait pris à son tour position.

(2) *Différents aspects de la construction européenne*

17. Le rapport annuel du Conseil a, sur ce point, le mérite de rappeler sur quelles bases les sept pays membres étaient en accord et le fait que le Conseil a tenu compte des positions prises par la France à propos du problème de l'élargissement des Communautés.

18. Néanmoins, il semble à votre rapporteur que le Conseil aurait pu, sur ce chapitre, se montrer plus explicite. Evoquer « diverses propositions relatives aux relations entre la C.E.E. et les pays candidats » n'est pas suffisant et l'on voit mal quels motifs ont pu détourner le Conseil de préciser de quelles propositions il s'agissait et les suites qui ont été données à leurs évocations.

19. Il en est de même de la déclaration faite par M. Harmel, Ministre belge des affaires étrangères, lors de la réunion de Rome. Les propositions qu'il a présentées alors sont d'un intérêt considérable pour l'avenir de l'Europe et leur publication eût fourni à l'Assemblée un instrument de réflexion et de travail dont votre rapporteur regrette qu'elle ait été privée.

(3) *Les problèmes posés hors d'Europe*

20. Ici encore le rapport annuel se contente d'évoquer brièvement ce qu'ont été les consultations entre ses membres sur la situation dans des pays situés hors d'Europe. Votre rapporteur craint que l'insuffisance de cette évocation soit due, dans une large mesure, à l'insuffisance de ces délibérations et il croit voir des traces de cette faillite dans la divergence des positions prises par les pays membres de l'U.E.O. à propos de deux questions essentielles pour la paix internationale : celle du Moyen-Orient et celle du Nigeria.

21. Le cas a été particulièrement flagrant à propos du conflit israélo-arabe depuis la guerre de juin 1967. Il ne suffit pas que le Conseil constate « que les positions des parties demeuraient très éloignées et que leur différend continuait même à se manifester par des actes de violence », mais il importe, pour parvenir à une action véritable de l'Europe à propos d'une affaire si essentielle pour ses intérêts et pour sa sécurité, que les pays membres évitent de prendre toute initiative unilatérale qui risque d'engager les pays européens plus qu'ils ne le voudraient dans un conflit aux répercussions mondiales.

22. Il est évident, par contre, que le renforcement de la présence navale soviétique en Méditerranée est une affaire qui intéresse l'ensemble de la défense de l'Occident et qui, par conséquent, est du ressort de l'O.T.A.N.

23. La guerre civile qui se poursuit au Nigeria a amené, elle aussi, des réactions assez divergentes parmi les pays membres de l'U.E.O. et même si tous les gouvernements sont d'accord pour juger inopportune une action politique en vue du rétablissement de la paix tout en souhaitant une intensification de la fourniture de secours, il faudrait que la poursuite des échanges de vues à ce propos permette d'éviter des divergences de politique dont le résultat est probablement de prolonger cet atroce conflit.

24. Sur le reste de l'Afrique, sur l'Amérique latine, sur l'Asie et sur l'Indonésie, on a l'impression que le Conseil n'a pas fait plus que d'écouter les exposés de l'un ou l'autre des gouvernements membres. Le rapport annuel n'indique pas qu'il y eut véritablement délibération à ces propos.

B. European co-operation in connection with the work of the United Nations

25. The Council is to be congratulated on continuing and intensifying its preparatory work for meetings of the United Nations and its specialised agencies.

26. Meetings of experts from the various national delegations of member countries are an important contribution to the harmonisation of positions adopted by these delegations and show the world that Western Europe is a reality, while at the same time increasing the effectiveness of work in these organisations.

IV. Public administration and the European civil service

27. As these questions are not directly within the competence of the General Affairs Committee, your Rapporteur will merely make a few remarks on this matter which seem to him to concern the more general question of the building of Europe.

(i) The annual report gives an account of the work of the Public Administration Committee and shows the value of its work. In view of the public nature of this Committee's activities, your Rapporteur wonders whether it would not be useful for the WEU parliamentary side to participate in this work, for instance by a member of the General Affairs Committee attending the multilateral meetings of government officials. The matters dealt with at these meetings are always of interest to parliamentarians and if an observer, for instance, could attend he could report to the Committee and provide the parliaments with the benefit of the knowledge thus acquired.

(ii) The continuation of the work of the Governmental Conference on a European Civil Service is of obvious political interest, as Mr. Kahn-Ackermann pointed out in his report on "Political forces in the WEU countries and European questions".

28. The fact that any decision concerning the status and administration of staff must be taken by each organisation means that, although there are various bodies for co-ordinating administrative matters, the statutes and salary scales of staff of the various organisations are still different, and this prevents a European civil service from being established.

29. Here, the Council is to be congratulated on having taken due account of the Assembly's views as expressed by the Committee on Budgetary Affairs and Administration and on having followed the action taken in the wider framework of the Council of Europe. But would it not be desirable for the European countries eventually to instruct one of the organisations to which they belong — for instance, the Council of Europe as the organisation with the widest membership — to take steps on behalf of all the European organisations without them necessarily having to enter into the discussions?

V. The WEU crisis

30. Your Rapporteur, not wishing to dwell on the circumstances which resulted in France's withdrawal from the Council of WEU, welcomes the spirit of the Council's report which makes it clear that France's return to the Council would be welcomed by its partners in the Council, and confirms the Assembly's fervent hope that this return will not be delayed, since WEU remains an essential focus where a consensus of European political opinion can lead to harmonised action in the general interest.

B. Coopération européenne en relation avec les travaux de l'O.N.U.

25. Votre rapporteur estime que l'Assemblée se doit de féliciter le Conseil d'avoir poursuivi et intensifié les travaux préparatoires aux réunions des Nations Unies et des organisations internationales spécialisées.

26. Les réunions de spécialistes des différentes délégations nationales des pays membres contribuent sensiblement à harmoniser des positions prises par les délégations nationales et à faire apparaître, aux yeux du monde, l'Europe occidentale comme une réalité, en même temps qu'à accroître l'efficacité des Etats membres dans les travaux de ces organisations.

IV. Administration publique et fonction publique européenne

27. Comme ces questions ne relèvent pas directement de la Commission des Affaires Générales, votre rapporteur voudrait, à ce propos, faire quelques remarques qui lui paraissent relever de la question plus générale de la construction de l'Europe.

(i) Le rapport annuel rend compte des travaux du Comité de l'administration publique en montrant tout l'intérêt que peuvent présenter ses travaux. Etant donné le caractère public des activités dont ce Comité se préoccupe, votre rapporteur se demande s'il ne serait pas utile de rechercher les moyens de faire participer les éléments parlementaires de l'U.E.O. aux travaux de ce comité, par exemple par la participation d'un membre de la Commission des Affaires Générales aux rencontres multilatérales de fonctionnaires. L'objet de ces rencontres concerne toujours des problèmes qui intéressent les parlementaires et la participation de l'un d'entre eux, à titre par exemple d'observateur, lui permettrait de rendre compte, le cas échéant, à la commission et de faire profiter les parlements des pays membres des connaissances qu'il y aurait acquises.

(ii) La poursuite des travaux de la conférence gouvernementale pour la fonction publique européenne présente, de toute évidence, un intérêt politique, ainsi que l'avait constaté M. Kahn-Ackermann dans son rapport sur « Les forces politiques dans les pays de l'U.E.O. et les questions européennes ».

28. Le fait que toute décision concernant le statut et l'administration du personnel doive être prise par chaque organisation, implique que, malgré l'existence de divers organismes de coordination administrative, les statuts des personnes des différentes organisations européennes restent différents, ce qui empêche la constitution d'un corps de fonctionnaires européens.

29. Il importe à ce propos de féliciter le Conseil qui a tenu un large compte des avis de l'Assemblée exprimés notamment par sa Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration et a suivi les initiatives prises dans le cadre plus large du Conseil de l'Europe. Mais ne pourrait-on pas souhaiter que les pays européens parviennent enfin à charger l'une des organisations auxquelles ils participent — par exemple, le Conseil de l'Europe qui est l'organisation la plus large — de prendre des mesures par lesquelles toutes les organisations européennes seraient engagées sans qu'il soit nécessaire qu'elles en délibèrent ?

V. La crise de l'U.E.O.

30. Votre rapporteur ne veut pas insister sur les circonstances qui ont amené la France à se retirer du Conseil de l'U.E.O. Il se félicite de l'esprit dans lequel a été rédigé le rapport du Conseil qui indique clairement que les partenaires de la France au Conseil se féliciteraient qu'elle y reprenne sa place, et il souhaite vivement, avec l'Assemblée, que ce retour ne soit pas différé. L'U.E.O. reste, en effet, un point de rencontre essentiel où l'unanimité des vues politiques de l'Europe peut se traduire par une action concertée dans l'intérêt général.

***Political implications of the Soviet intervention
in the Mediterranean***

REPORT ¹

***submitted on behalf of the General Affairs Committee ²
by Mr. Griffiths, Rapporteur***

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION
on the political implications of the Soviet intervention in the Mediterranean

EXPLANATORY MEMORANDUM
submitted by Mr. Griffiths, Rapporteur

- I. Introduction
- II. The Soviet interest
- III. The present situation on the ground
 - (a) Guerillas
 - (b) Refugees in other Arab States
 - (c) International aspects of the refugee problem
- IV. Prospects of peace
 - (a) The United Arab Republic
 - (b) Jordan
 - (c) Lebanon
- V. The international aspect of the conflict

1. Adopted in Committee by 14 votes to 0 with 2 abstentions.

2. *Members of the Committee* : Mr. Blumenfeld (Chairman); MM. Peel, van der Stoep (Vice-Chairmen) ; MM. Bemporad, Bettiol, Cravatte, De Grauw, Edelman, Geelkerken (Substitute: van Hall), Lord Gladwyn (Substitute: Griffiths), MM. Gonella, Kahn-Ackermann, Kirk, Krieg, Lemaire,

Leynen, Mammi, von Merkatz, Nessler (Substitute: Destremau), Péronnet, Porthoine, de Préaumont, Rutschke, Schulz (Substitute: Brück), Dr. Shirley Summerskill, MM. Van Hoeylandt, Premoli.

N.B. : *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**Les conséquences politiques de l'intervention soviétique
en Méditerranée**

RAPPORT ¹

**présenté au nom de la Commission des Affaires Générales ²
par M. Griffiths, rapporteur**

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION
sur les conséquences politiques de l'intervention soviétique en Méditerranée

EXPOSÉ DES MOTIFS
présenté par M. Griffiths, rapporteur

- I. Introduction
- II. L'intérêt de l'Union Soviétique
- III. La situation actuelle sur le terrain
 - (a) Les actions de guérilla
 - (b) Les réfugiés dans les autres Etats arabes
 - (c) L'aspect international du problème des réfugiés
- IV. Les perspectives de paix
 - (a) La République Arabe Unie
 - (b) La Jordanie
 - (c) Le Liban
- V. L'aspect international du conflit

1. Adopté par la commission par 14 voix contre 0 et 2 abstentions.

2. Membres de la commission : M. Blumenfeld (président) ; MM. Peel, van der Stoel (vice-présidents) ; MM. Bemporad, Bettioli, Cravatte, De Grauw, Edelman, Geelkerken (suppléant : van Hall), Lord Gladwyn (suppléant : Griffiths), MM. Gonella, Kahn-Ackermann, Kirk, Krieg, Lemaire,

Leynen, Mammi, von Merkatz, Nessler (suppléant : Destremau), Péronnet, Portheine, de Préaumont, Rutschke, Schulz (suppléant : Brück), Mme Shirley Summerskill, MM. Van Hoeylandt, Premoli.

N.B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

Draft Recommendation
on the political implications of the Soviet intervention in the Mediterranean

The Assembly,

Recalling Recommendation 177 since which time there has been a continuing build-up of Soviet naval strength in the Eastern Mediterranean ;

Recognising the importance for Europe of a return to peace and stability in the Middle East ;

Considering that no lasting settlement is possible until guerilla activities cease, the refugee problem is resolved, and the import of arms into the Middle East is halted ;

Appreciating and supporting the efforts being made by the four powers to find, under the auspices of the United Nations, a solution acceptable to both sides ;

Noting with satisfaction the decision of the Council to pursue its discussions on the Middle East, and expressing the hope that all member countries of WEU will henceforth take part in these deliberations ;

Considering finally that any lasting settlement must make provision for the rapid economic and social development of the Middle East region, whose own resources can be harnessed more effectively for this purpose,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Lend its support to the "on-call" naval squadron established in the Mediterranean by NATO, and continue further to concert all necessary action to meet the political and military threat represented by the build-up of the Soviet fleet ;
2. Reaffirm the right and duty of western countries to sustain their legitimate interests in the East Mediterranean, and keep the question of peace in the Middle East on the agenda of its meetings ;
3. Assist by every means at its disposal efforts to bring about a lasting settlement in the Middle East through the good offices of the United Nations, four-power negotiations and by all other appropriate means ;
4. Together with the United States and the Soviet Union, seek means of ending the armaments race in the Middle East ;
5. Co-ordinate assistance by member countries so as to make an effective contribution to solving the problem of refugees and to the more rapid development of the economic resources of the area for the benefit of all Middle East peoples.

Projet de recommandation
sur les conséquences politiques de l'intervention soviétique en Méditerranée

L'Assemblée,

Rappelant sa Recommandation n° 177 depuis l'adoption de laquelle la constitution d'une puissance navale soviétique en Méditerranée orientale s'est poursuivie ;

Reconnaissant l'importance que revêt pour l'Europe le retour à la paix et à la stabilité au Moyen-Orient ;

Considérant qu'aucun règlement durable ne sera possible aussi longtemps que les activités de guérilla se poursuivront, que le problème des réfugiés ne sera pas résolu et qu'il ne sera pas mis fin à l'importation d'armements au Moyen-Orient ;

Appréciant et appuyant les efforts déployés par les Quatre puissances pour trouver, sous les auspices des Nations Unies, une solution acceptable pour les deux parties ;

Constatant avec satisfaction la décision prise par le Conseil de poursuivre ses délibérations sur le Moyen-Orient et exprimant l'espoir que tous les pays membres de l'U.E.O. y participeront dorénavant ;

Estimant, enfin, que tout règlement devra, pour être durable, permettre un rapide développement économique et social du Moyen-Orient, dont les ressources peuvent être mieux exploitées à cette fin,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. D'accorder son appui à la force navale « susceptible d'être rassemblée sur demande » créée par l'O.T.A.N. en Méditerranée et de continuer de se concerter sur toutes les mesures nécessaires pour parer à la menace politique et militaire que constitue l'accroissement de la flotte soviétique ;
2. De réaffirmer le droit et le devoir des pays occidentaux de défendre leurs intérêts légitimes en Méditerranée orientale et de maintenir la question de la paix au Moyen-Orient à l'ordre du jour de ses délibérations ;
3. D'appuyer, par tous les moyens dont il dispose, les efforts déployés pour parvenir à un règlement durable au Moyen-Orient par l'intermédiaire des Nations Unies, de négociations à Quatre et de toute autre formule appropriée ;
4. De rechercher, avec les Etats-Unis et l'Union Soviétique, les moyens de mettre fin à la course aux armements au Moyen-Orient ;
5. De coordonner l'aide des pays membres de façon à ce qu'elle contribue efficacement à la solution du problème des réfugiés et au développement accéléré des ressources économiques de cette région au bénéfice de tous les peuples du Moyen-Orient.

Explanatory Memorandum

(submitted by Mr. Griffiths, Rapporteur)

I. Introduction

1. Two factors seem to dominate the situation in the Middle East :

- (i) its extreme fluidity, which means that a report drafted in April is already to some extent out of date now that it is being submitted to the Assembly ;
- (ii) the fact that talks between the four great powers are continuing. No results have been divulged so far. It is therefore difficult to pronounce a judgment on these talks at present.

2. The previous report dealt with the overall Soviet threat in the Mediterranean basin. It was largely devoted to the Western and Central Mediterranean, including the Adriatic and the Maghreb, because it was in this general area that European security seemed most directly to be threatened.

3. Since that time, there have been no further conspicuous developments in the western and central sectors of the Mediterranean. Your Rapporteur therefore considers it useful to devote the present report to the eastern part of the Mediterranean basin and above all to the problem of the Middle East which has been a source of increasing concern for international peace during recent months.

4. Unfortunately, he has not been able on this occasion to visit the Eastern Mediterranean. This further document therefore lacks the first-hand authority available to his earlier report. Much however has been written by others about the Middle East and, with due reservations regarding the use of second-hand documentation, your Rapporteur believes he can outline the main aspects of the situation arising in the Middle East as a result, among other things, of Soviet penetration.

II. The Soviet interest

5. What grounds are there for considering the Middle East question in the context of a report

on Soviet intervention in the Mediterranean? On the surface, nothing points directly to Soviet responsibility for the present state of relations between Israel and its Arab neighbours : this is truly an indigenous quarrel. The Soviets have nevertheless become prime movers in the area and it is possible that Soviet diplomacy was directly involved in the United Arab Republic's decision to threaten an attack on Israel shortly before the six-day war. Since that war, the Soviet Union has remained the main supplier of weapons to the Arab States. By providing more up-to-date weapons, it has allowed them, by and large, to regain their pre-June 1967 military strength. The presence of the Soviet fleet in Egyptian and Syrian ports, coupled with the presence of Soviet advisers, experts and instructors in the armed forces of several Arab countries, underlines the fact that the Soviet presence has become an important element in the Arab-Israeli confrontation. Indeed, it now seems difficult to imagine the Arab States launching a new offensive against Israel without Soviet concurrence. No peaceful solution is likely unless the Soviet Union makes an effort to convince the Arabs that a settlement is in their interests.

6. The Soviet leaders are evidently aware of their influence, but for the time being that influence is not apparently being used to rekindle hostilities. On the contrary, the present situation is swinging well enough in the Soviet Union's favour for its leaders not to want a further war. The Soviet Union is plainly interested in the reopening of the Suez Canal which would facilitate contacts between the Soviet fleet in the Mediterranean and the increasingly large Soviet squadron in the Indian Ocean. Free passage through Suez would also assist the Soviets in their trade with South-East Asia, in their supply of arms to North Vietnam and in their general competition with Red China for influence in South Asia and East Africa.

7. There are now indications that the Soviet Union is ready to seek a negotiated solution to the Middle East problem. Its reported attitude at the as yet indecisive talks on the Middle East between the permanent representatives of the four great powers in the United Nations suggests

Exposé des motifs

(présenté par M. Griffiths, rapporteur)

I. Introduction

1. Deux éléments paraissent dominer la situation au Moyen-Orient :

(i) son extrême fluidité : celle-ci fait qu'un rapport rédigé au cours du mois d'avril se trouve déjà périmé sur un certain nombre de points au moment où il est soumis à l'Assemblée ;

(ii) la poursuite des conversations entre les quatre grandes puissances semble assurée. Néanmoins, aucun résultat n'a été divulgué jusqu'à présent. Il est donc extrêmement difficile de porter actuellement un jugement sur ces conversations.

2. Dans le précédent rapport, il avait été traité de l'ensemble du problème posé par la menace soviétique dans le bassin méditerranéen. Une place importante avait été accordée à la Méditerranée occidentale et centrale, notamment à l'Adriatique et au Maghreb, car c'est dans l'ensemble de cette région que la sécurité de l'Europe paraissait le plus directement menacée.

3. Depuis lors, la situation n'a pas évolué de façon très sensible en Méditerranée occidentale et centrale et votre rapporteur a donc jugé utile de consacrer le présent rapport à la partie orientale du bassin méditerranéen et surtout au problème du Moyen-Orient qui, au cours des derniers mois, a pris des aspects de plus en plus inquiétants pour la paix internationale.

4. Votre rapporteur n'a pu, à son grand regret, se rendre cette fois-ci en Méditerranée orientale. Le présent document n'aura donc pas l'autorité que conféraient au premier des informations de source directe. Toutefois, les publications concernant le Moyen-Orient ont été extrêmement nombreuses et, tout en faisant les réserves qu'impose le recours à une documentation de seconde main, votre rapporteur croit pouvoir dégager les principaux aspects de la situation créée au Moyen-Orient, notamment par la pénétration soviétique.

II. L'intérêt de l'Union Soviétique

5. Est-il légitime d'aborder aujourd'hui la question du Moyen-Orient à propos du rapport sur

l'intervention soviétique en Méditerranée ? Il n'est pas évident, en effet, que l'on puisse attribuer à cette intervention une responsabilité essentielle dans la situation actuelle des relations entre Israël et ses voisins arabes : il s'agit, en réalité, d'un conflit local. L'Union Soviétique n'en est pas moins devenue l'instigatrice des événements dans cette région et il se peut que la diplomatie soviétique ait inspiré directement la décision de la R.A.U. de menacer d'attaquer Israël peu avant la guerre de six jours. Depuis lors, l'Union Soviétique est restée le principal fournisseur d'armes des Etats arabes et leur a permis de récupérer, avec un armement plus moderne, une puissance militaire largement équivalente à celle dont ils disposaient en juin 1967. La présence de sa flotte dans des ports égyptiens et syriens, de même que la présence de conseillers, de techniciens et d'instructeurs soviétiques dans les armées de plusieurs pays arabes, soulignent que la présence russe est devenue un élément important de l'affrontement israélo-arabe. Il semble, en effet, difficile d'envisager aujourd'hui que les Etats arabes entreprennent une nouvelle offensive contre Israël sans le concours de l'Union Soviétique. Aucune solution pacifique ne sera trouvée dans ce conflit si l'Union Soviétique ne s'efforce pas de convaincre les Etats arabes qu'il y va de leur intérêt.

6. Les dirigeants soviétiques sont évidemment conscients de leur influence mais, dans l'immédiat, rien n'indique qu'ils veuillent l'utiliser pour faire renaître un conflit armé. Au contraire, la situation actuelle est suffisamment favorable à leurs intérêts pour qu'ils ne désirent pas la reprise des hostilités. L'Union Soviétique s'intéresse manifestement à la réouverture du canal de Suez qui faciliterait les relations entre la flotte russe de Méditerranée et celle de plus en plus importante qui navigue dans l'Océan Indien. La liberté de passage par le canal faciliterait la fourniture d'armes soviétiques au Vietnam du nord et serait un atout pour l'U.R.S.S. dans la rivalité d'influence qui l'oppose à la Chine communiste dans le Sud-est asiatique et en Afrique orientale.

7. Certains indices laissent maintenant à penser que l'Union Soviétique est prête à agir pour la recherche d'une solution négociée au problème du Moyen-Orient. L'attitude qu'on lui prête dans les conversations qui se poursuivent entre les représentants permanents des quatre grandes puissances

that Moscow is anxious to avoid a breakdown in its dialogue with the western powers, and especially with the United States.

III. The present situation on the ground

8. Although the Soviet Union, through its military presence and its assistance to Arab countries, has become a major factor in the Arab-Israeli balance, there can be no question of considering the Middle East as just another aspect of the rivalry between the two blocs. Local Middle East factors now play the preponderant part. Of these, the most important is the aftermath of the six-day war of June 1967.

9. Through its military victories over Egypt, Jordan and Syria, the State of Israel was able to extend the territory under its control well beyond its frontiers. By occupying the whole of the Sinai Peninsula, it secured a clearly-defined and easy-to-defend frontier on the Suez Canal. Likewise, by occupying all the territories west of the Dead Sea and the River Jordan, it is now in a position to ensure fairly effective control, except against guerillas, over its frontiers with Jordan. Similarly, the occupation of the Heights and fortified zone of Golan ensures its defences against Syria.

10. From the strictly military point of view, it is clear that Israel has obtained, by force, the most effective territorial guarantees of its security. Few of the Israeli kibboutzim any longer are within range of the enemy's guns. Israeli towns now have more effective air protection since there is much longer warning of enemy planes crossing the frontiers.

11. Politically speaking, by contrast, Israel's situation is, if anything, less secure. On the one hand, its conquests are not recognised abroad but are based on a simple ceasefire which is continually being challenged by the Arab countries. On the other hand, a sizable Arab population has now been incorporated inside Israel's borders and this population, poor and bitter, is able to help Arab infiltrators and terrorists.

12. The main area of operations of these Arab guerillas is Palestine. The Palestinian problem

has become the hub of the Middle East question. Already, prior to 1967, the existence of the State of Israel depended on the occupation of territories previously owned and occupied by Arabs.

13. Some 250,000 Arabs remained on Israeli territory. Since they formed a minority of less than 10 % of the Jewish population, they presented no serious political problem, even though the difference between their economic situation and that of the Jewish inhabitants created a social problem which Israel had not managed to solve.

14. A larger number of the Palestinians fled to Egypt, particularly to the Gaza area, or to Jordan. At least 700-800,000 refugees remained in temporary camps because their acceptance into Egypt or Jordan would have raised economic problems which those countries were in no position to solve. Moreover, to have accepted them would have implied that Egypt and Jordan recognised, *de facto*, the right of the Israelis to occupy former Arab territory. Neither Arab State would agree to that.

15. In 1968, following the June war, there were 1,300,000 Palestinians on Israeli territory. The Palestinian colonies in Gaza have fallen into Israeli hands. Close to a million Palestinian refugees now form a majority of the Jordanian population. Smaller groups of refugees are living in Syria, Lebanon, Iraq and Egypt. This new situation and the strong nationalist and irredentist passions of these unfortunate people have created a Palestinian problem of urgent and explosive magnitude.

16. Three aspects of the Palestine problem demand consideration :

(a) Guerillas

17. Inside the State of Israel, guerilla activities are carried out by a number of Palestinian political and military organisations, the most important of which is known as El Fath. These organisations have set up training camps in the neighbouring Arab countries. They have formed commando units several of which have infiltrated into Israeli-occupied territory, where they have set up large stocks of weapons. The guerillas have carried out a large number of raids and attacks, some of them directed at the Jewish civilian population. Atrocities are commonplace.

ces aux Nations Unies sur le Moyen-Orient semble montrer qu'elle tient à éviter d'interrompre le dialogue avec les puissances occidentales, et notamment avec les Etats-Unis.

III. La situation actuelle sur le terrain

8. Si l'Union Soviétique, de par sa présence militaire et de par son aide aux pays arabes, est devenue un facteur essentiel de l'équilibre israélo-arabe, l'affaire du Moyen-Orient ne peut, néanmoins, être étudiée comme un simple aspect de la rivalité entre les deux blocs. Les facteurs locaux tiennent désormais une place prépondérante, le plus important d'entre eux étant les répercussions de la guerre de six jours de juin 1967.

9. Grâce aux victoires militaires remportées par son armée sur l'Egypte, la Jordanie et la Syrie, l'Etat d'Israël a pu étendre, bien au-delà de ses frontières, les territoires qu'il contrôlait. Occupant la totalité de la péninsule du Sinaï, il a pu trouver sur le canal de Suez une frontière nette et facile à défendre. De même, en occupant l'ensemble des territoires situés à l'ouest de la Mer morte et du Jourdain, il est désormais en mesure de contrôler assez efficacement ses frontières avec la Jordanie, sauf contre les activités de guérilla. De même, l'occupation des hauteurs et de la zone fortifiée de Golan assure sa défense contre la Syrie.

10. Sur le plan strictement militaire, l'Etat d'Israël est manifestement parvenu à assurer, par la force, la sécurité de son territoire dans les meilleures conditions. Seuls quelques kibboutzim israéliens restent à la portée des canons de leurs adversaires et les villes israéliennes disposent désormais d'une protection aérienne plus efficace puisqu'elles bénéficient d'un délai d'alerte beaucoup plus long.

11. Par contre, la situation d'Israël est moins sûre sur le plan politique. D'une part, ses conquêtes ne jouissent d'aucune reconnaissance étrangère, mais reposent sur un simple cessez-le-feu sans cesse remis en question par les pays arabes. D'autre part, une importante fraction de la population arabe vit maintenant à l'intérieur des frontières israéliennes et cette population, en proie à la pauvreté et au ressentiment, est en mesure de favoriser les infiltrations de terroristes arabes.

12. La principale zone d'opérations des commandos arabes est la Palestine. Désormais, le problè-

me palestinien est au centre du problème du Moyen-Orient. Déjà, l'Etat d'Israël d'avant 1967 n'avait pu se constituer que par la main-mise sur des territoires peuplés par les Arabes.

13. Quelque 250.000 Arabes étaient demeurés en territoire israélien. Le fait qu'ils ne constituaient qu'une minorité inférieure au dixième de la population juive faisait qu'ils ne posaient pas de problème politique grave, même si la différence entre leur situation économique et celle des habitants juifs créait un problème social qu'Israël n'était pas parvenu à résoudre.

14. Plus nombreux étaient les Palestiniens qui s'étaient réfugiés soit en Egypte, dans la zone de Gaza notamment, soit en Jordanie. De 700 à 800.000 personnes sont ainsi demeurées dans des campements provisoires, car leur admission en Egypte ou en Jordanie aurait, d'une part, posé des problèmes économiques que ces pays n'étaient pas en mesure de résoudre et que, d'autre part, elle aurait signifié la reconnaissance par l'Egypte et par la Jordanie du droit des Israéliens à occuper d'anciens territoires arabes, ce que ni l'Egypte ni la Jordanie ne pouvaient accepter.

15. En 1968, après la guerre de juin, 1.300.000 Palestiniens se trouvaient en territoire israélien. Les colonies palestiniennes de Gaza sont tombées entre les mains d'Israël, et près d'un million de réfugiés palestiniens constituent désormais la majorité de la population jordanienne. Des groupes de réfugiés moins importants séjournent en Syrie, au Liban, en Irak et en Egypte. Ce fait nouveau, le nationalisme ardent et l'irrédentisme manifestés par ces malheureuses populations créent un problème palestinien urgent et explosif.

16. Trois aspects du problème palestinien méritent d'être examinés :

(a) Les actions de guérilla

17. A l'intérieur de l'Etat d'Israël, des actions de guérilla ont été entreprises par plusieurs organisations politiques et militaires palestiniennes, dont la plus importante est connue sous le nom d'El Fath. Ces organisations ont pu créer des camps d'entraînement dans les pays arabes voisins d'Israël. Ils ont pu former des commandos dont plusieurs ont pénétré clandestinement dans les territoires occupés par Israël où ils ont constitué d'importants stocks d'armes. Ils ont commis un nombre important de coups de main et d'attentats dont certains étaient dirigés contre la

El Fath commandos probably have the support of a majority of the Arab population of Palestine who help provide for cover before and after attacks. The Israeli Government is placed in a difficult position. To put an end to these attacks, it must bring enough pressure to bear on the Arab population to make it afraid to support terrorist activities. The Israeli army and police must therefore use repressive methods which, on the one hand, harm Israel's reputation abroad and, on the other hand, underline the intolerable position of Arabs in the State of Israel. So far, the Israeli Government, with some occasional exceptions, has been able to limit and restrain the activities of its forces against the Arab population. But it is obvious that every new attack, particularly when there are casualties among Jewish women or children, rouses public opinion in Israel to call for a more forceful policy against Arab terrorism.

18. Not surprisingly, there have been several large-scale anti-Israeli demonstrations in the occupied territories, particularly in Nablus and Gaza. Young people and even children have played a leading rôle in these demonstrations, making repression especially difficult. The Israeli authorities try to be tactful. But the Israelis can hardly be expected to treat on an equal footing with their own Jewish citizens a minority hostile to the very existence of the State of Israel and which now constitutes almost a third of the country's population. It therefore seems likely that if the present situation persists Israel sooner or later will take measures to expel the Arab population, or at least a large part of it, from the occupied territories. At the same time, the Israeli Government may seek to increase the Jewish population by calling for new settlers to occupy the new Jewish colonies set up on territory occupied in 1967.

(b) Refugees in other Arab States

19. The Palestinian problem has important repercussions in neighbouring Arab countries. Even if they wanted to, the presence in their midst of large numbers of refugees makes it difficult for the Jordanian and Egyptian Govern-

ments — which have the most vital interest in achieving peace with Israel — to take part in negotiations on the basis of the present situation. The Jordan Government is seriously threatened by the growing nationalism of its Palestinian refugees. King Hussein owes his survival to his army, recruited mainly from among the Bedouins. In Egypt, the Palestinian refugees are not such a large minority, but they are present in sufficient numbers to foster irreconcilable hatred of Israel among a people still thirsting for revenge for their defeat in 1967. The Egyptian Government, too, has little choice but to maintain a violent and irreconcilable attitude towards Israel.

20. The same applies, to a lesser degree, among the other Arab States. These are less concerned for a solution of the Palestinian conflict but the plight of the refugees undoubtedly stimulates Arab nationalist feelings. Ironically, these popular passions can be, and are, exploited to challenge Egypt's leadership of the Arab world. Cairo is accused of "letting down" the Palestinians. The need to help the refugees is also used as a pretext to excuse Arab governments' shortcomings in the economic and social fields. This is particularly so in Syria, Iraq and Algeria. In Lebanon, for example, rioting broke out when Palestinian refugees called on the Lebanese Government to follow a more active anti-Israeli policy. Other Arab countries encouraged this. The Lebanese Government was forced to resort to emergency measures; the result was the collapse of the government itself.

21. Palestinian refugees are now a powerful element of instability and disorder throughout the Arab countries. Not only do they inhibit the efforts to moderate elements to move towards a compromise settlement; they effectively impose a veto on any public recognition by the Arab Governments of Israel's *de jure* existence.

(c) International aspects of the refugee problem

22. The Palestinian situation clearly has repercussions on the international scene. Admittedly the attacks carried out on Israeli civil aircraft during the winter of 1968-69 by Palestinian commandos met with widespread disapproval. But insofar as they provoked Israeli retaliation against Lebanon, which hitherto had remained

population civile juive. Les atrocités sont monnaie courante. Les commandos d'El Fath bénéficient probablement de l'appui de la majorité de la population arabe de Palestine qui les aide et les dissimule avant et après les attentats. Le gouvernement israélien se trouve, de ce fait, dans une situation particulièrement difficile. Il lui faut, pour mettre fin à ces attentats, faire suffisamment peur à la population arabe pour que celle-ci cesse de soutenir les commandos terroristes et ceci exige, de la part de l'armée et de la police israéliennes, des méthodes de répression qui, d'une part, nuisent à la réputation internationale d'Israël et, d'autre part, accentuent le caractère intolérable de la situation des Arabes à l'intérieur de l'Etat d'Israël. Jusqu'à présent, le gouvernement israélien a pu, à quelques exceptions près, limiter le nombre et les effets des interventions de ses forces armées contre la population arabe, mais il est évident que chaque nouvel attentat, surtout quand ses victimes sont des femmes ou des enfants juifs, incite l'opinion publique israélienne à exiger de son gouvernement une politique plus énergique à l'égard du terrorisme arabe.

18. Il n'est pas surprenant que de larges manifestations populaires aient pu être organisées contre les Israéliens dans les territoires occupés, notamment à Naplouse et à Gaza. Le fait que des éléments jeunes, et même très jeunes, aient joué un rôle essentiel dans ces manifestations rend la répression particulièrement difficile. Les autorités israéliennes tentent d'agir avec tact, mais on peut difficilement s'attendre à ce qu'Israël traite sur un pied d'égalité avec les citoyens israéliens une minorité hostile à l'existence même de l'Etat d'Israël et qui constitue aujourd'hui près du tiers de la population du pays. Ainsi, si la situation devait se prolonger, il est fort probable qu'Israël prendrait tôt ou tard des mesures pour expulser la population arabe, ou au moins une large partie d'entre elle, des territoires qu'il occupe. En même temps, le gouvernement israélien pourrait chercher à augmenter la population juive en faisant appel à l'implantation de nouveaux colons pour peupler les colonies juives implantées dans les territoires occupés en 1967.

(b) Les réfugiés dans les autres Etats arabes

19. Le problème palestinien a des répercussions importantes à l'intérieur des pays arabes voisins. La présence de nombreux réfugiés permettrait difficilement aux gouvernements d'Amman et du Caire, qui auraient le plus grand intérêt à faire

la paix avec Israël, d'entamer des négociations sur des bases qui tiennent compte de la situation actuelle, même s'ils y étaient disposés. Le gouvernement jordanien se trouve gravement menacé par le nationalisme qui s'est développé chez les réfugiés palestiniens et le roi Hussein ne doit sa survie qu'à son armée recrutée essentiellement parmi les Bédouins. En Egypte, les réfugiés palestiniens ne constituent pas une minorité aussi importante ; néanmoins, ils suffisent à entretenir, chez les Egyptiens humiliés par la défaite de 1967, une soif de revanche et un sentiment de haine inexpiable à l'égard du vainqueur. Le gouvernement égyptien, pour sa part, n'a guère d'autre choix que de se montrer violent et intraitable quand il évoque ses relations avec Israël.

20. Il en est de même, bien qu'à un degré moindre, parmi les autres Etats arabes, moins directement intéressés à la solution du conflit palestinien, mais où la situation des réfugiés stimule indiscutablement le nationalisme arabe. Il est ironique de constater que ces passions populaires peuvent être et sont exploitées pour contester un *leadership* égyptien sur les pays arabes. Le Caire est accusé d'avoir « laissé tomber » les Palestiniens. On invoque aussi la nécessité d'aider les réfugiés comme prétexte pour excuser les échecs des gouvernements dans le domaine économique et social. C'est le cas, notamment, en Syrie, en Irak et en Algérie. Au Liban, par exemple, de véritables émeutes ont éclaté lorsque des réfugiés palestiniens ont exigé du gouvernement libanais une politique anti-israélienne plus active ; elles ont été encouragées par d'autres pays arabes et elles ont contraint le gouvernement libanais à recourir à des mesures d'exception qui ont entraîné sa chute.

21. Les réfugiés palestiniens constituent maintenant un puissant élément d'instabilité et de désordre dans l'ensemble des pays arabes. Non seulement ils entravent les efforts des éléments modérés pour parvenir à une solution de compromis, mais encore ils opposent un veto effectif à toute reconnaissance officielle de l'existence *de jure* d'Israël par les gouvernements arabes.

(c) L'aspect international du problème des réfugiés

22. Le problème palestinien a eu manifestement des répercussions sur la scène internationale. Les attentats entrepris au cours de l'hiver 1968-1969 par des commandos palestiniens sur des avions civils israéliens ont, certes, rencontré une très large réprobation, mais, dans la mesure où ils ont provoqué des représailles israéliennes contre

neutral in the Israeli-Arab conflict, the almost unanimous sympathy for Israel among western countries up to the 1967 war has become more reserved. France, in particular, after placing an embargo on the delivery of aircraft already paid for by Israel at the time of the six-day war, retaliated against the Israeli operation at Beirut airport by banning deliveries of spare parts for aircraft of French origin used by the Israeli air force.

23. The plight of the refugees has also aroused wide criticism. Repression of Arab civilians inside Israel provides material for an anti-Jewish campaign by the Arab countries, particularly in the third world. It is certain that the Israeli cause could not any longer obtain support in the United Nations.

24. It is now virtually the case that the activity of the Palestinians has become the determining force in the policies of both the Arab States and Israel. The Palestinians do not constitute a State, and have no international representation; they therefore have no choice but to act outside the rules of international law. This of itself is a specially dangerous factor and one that is exceptionally difficult to control.

IV. Prospects of peace

25. In theory, there are two ways of re-establishing peace in the Middle East: either by an agreement between Israel and the Arab States which took part in the 1967 war, or by a settlement imposed by outside powers, such as the United Nations which is the only international body competent to deal with all Middle East questions.

26. In fact, in November 1967 the United Nations Security Council adopted a resolution setting out the broad lines of a possible settlement in the Middle East. This called on the Arab States to recognise the State of Israel, its right to exist and its navigation rights in the Suez Canal and the Tiran Straits; in return it called for the evacuation of the territories occupied by the Israeli army in June 1967. So far, this resolution has been the only real proposal for settling the problem. It was rejected by both Israel and the Arab States. A United Nations mission entrusted to Mr. Gunnar Jarring has had equally

limited success. So far it has largely been confined to determining responsibility for countless violations of the ceasefire. Mr. Jarring's consultations held with the various governments so far have been to little avail. Any settlement must depend on the powers concerned having confidence in their partners and in international order, and, at the same time, in being able to control their own populations. These conditions are far from being fulfilled on either side in the Middle East.

27. The State of Israel certainly has little confidence in the will or ability of the Arab States to negotiate in good faith. Nor would recognition by the Arab States of Israel's right to exist and of its frontiers, however they may be defined, suffice to establish this confidence. There have been so many contradictory speeches by President Nasser and other heads of Arab States that the Israelis can give only limited credence either to their words or to their signatures on international agreements. Moreover, the governments of Israel's Arab opponents are clearly unstable. Even if those governments were to consider themselves bound by their commitments, no-one can say that this would bind their successors, particularly if (as seems likely) these were to achieve power on a wave of anti-Israeli reaction.

28. Israel therefore feels obliged to secure its own defences. It will not, at the moment, even consider returning the territories won in 1967 without cast-iron guarantees of its security. To do so would so weaken its strategic position that, without an overwhelming military superiority over its Arab neighbours, Israel would be threatened with invasion and destruction. In this connection it should be added that the size of the Arab countries' reconstituted stocks of weapons, the changes in their command structure after the 1967 war and the modernisation of the air forces, the Egyptian navy and the tank divisions of the Arab countries all point to the fact that another war would be far more costly and more difficult for Israel to win than the 1967 war, particularly without the advantage of surprise.

le Liban qui, jusque-là, était demeuré neutre dans le conflit israélo-arabe, la sympathie quasi unanime dont jouissait Israël parmi les pays occidentaux jusqu'à la guerre de 1967 est aujourd'hui plus réservée. La France, en particulier, après avoir mis l'embargo sur les livraisons d'avions déjà payés par Israël, lors de la guerre de six jours, a riposté à l'opération israélienne contre l'aéroport de Beyrouth en interdisant la livraison de pièces détachées pour les avions d'origine française utilisés par l'armée israélienne.

23. La situation des réfugiés a également suscité de nombreuses critiques. La répression contre les civils arabes en Israël fournit les arguments d'une campagne anti-israélienne menée par les pays arabes, notamment auprès du tiers monde, et il est certain que la cause israélienne ne pourrait plus trouver d'appui aux Nations Unies.

24. Aujourd'hui, la politique des Etats arabes, comme celle d'Israël, est largement déterminée par l'activité des Palestiniens. Ceux-ci ne constituent pas un Etat, ne disposent pas d'une représentation internationale ; ils sont donc contraints, par la force des choses, à agir en marge des règles du droit international, ce qui en fait un facteur particulièrement dangereux et particulièrement difficile à contrôler.

IV. Les perspectives de paix

25. Le rétablissement de la paix au Moyen-Orient peut, en théorie, être envisagé de deux façons : soit sous la forme d'un accord entre Israël et les Etats arabes avec lesquels il se trouvait en conflit en 1967, soit sous celle d'un règlement imposé par des puissances extérieures, notamment par les Nations Unies qui constituent le seul organe international compétent à propos de l'ensemble des affaires du Moyen-Orient.

26. De fait, en novembre 1967, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté une résolution qui fixe les grandes lignes de ce que pourrait être un règlement au Moyen-Orient. Cette résolution exigeait la reconnaissance de l'Etat d'Israël, de son droit à l'existence, de son droit de navigation dans le canal de Suez et dans le détroit de Tiran par les Etats arabes, mais, en revanche, l'évacuation des territoires occupés en juin 1967 par les armées israéliennes. Jusqu'à présent, cette résolution est demeurée la seule proposition véritable de règlement du problème. Elle a été rejetée par Israël comme par les Etats arabes et la mis-

sion confiée à M. Gunnar Jarring n'a eu, elle aussi, que des résultats extrêmement limités. Il s'est agi pour elle essentiellement de déterminer les responsables des innombrables violations du cessez-le-feu, mais les consultations menées par M. Jarring avec les divers gouvernements ne semblent guère avoir abouti. En effet, tout règlement exige de la part des puissances intéressées un degré suffisant de confiance à l'égard de leurs partenaires d'une part, de l'ordre international d'autre part, et en même temps il implique que ces Etats exercent un contrôle suffisant sur leur propre population. Or, de part et d'autre, ces conditions sont loin d'être réunies au Moyen-Orient.

27. Il est certain que l'Etat d'Israël n'a guère de confiance dans la volonté ou le pouvoir des Etats arabes de négocier de bonne foi, et la reconnaissance du droit d'Israël à l'existence de ses frontières, quelles qu'elles soient, ne constituerait pas un acte suffisant pour faire renaître cette confiance. En effet, les discours si nombreux et si contradictoires du Président Nasser et des autres chefs des Etats arabes font que la confiance qu'Israël peut accorder à leurs paroles et à leurs signatures au bas d'un acte international ne peut être que très limitée. De plus, tous les gouvernements des adversaires arabes d'Israël sont manifestement peu stables et même si ces gouvernements se considéraient comme véritablement engagés par leur signature, nul ne peut prévoir quelle serait, à cet égard, l'attitude de leurs successeurs, surtout si, comme il est probable, ces successeurs étaient mis en place à la suite d'une réaction anti-israélienne.

28. Israël se sent donc obligé de prévoir sa défense, et il s'interdit même, pour l'instant, d'envisager la restitution des territoires acquis en 1967 en l'absence de garanties véritables concernant sa sécurité. Sa situation stratégique se trouverait tellement affaiblie par cette restitution que, tant qu'Israël ne sera pas assuré d'une supériorité militaire écrasante sur ses voisins arabes, il sera menacé d'invasion et de destruction. Ajoutons, à cet égard, que l'importance des armements reconstitués par les pays arabes, le renouvellement des états-majors et des cadres des armées après la guerre de 1967, la modernisation des flottes aériennes, de la marine égyptienne, des divisions blindées des pays arabes, laissent à penser qu'une nouvelle guerre risquerait fort d'être beaucoup plus coûteuse et beaucoup plus difficile à gagner pour Israël que celle de 1967, surtout s'il ne pouvait bénéficier du même effet de surprise.

29. The present position seems to be that the Israelis now believe it to be more important to retain the frontiers they acquired in 1967 than it is to reach a settlement. They count on the fact the world is becoming accustomed to these new frontiers, and that it will therefore be increasingly difficult for the Arab States to insist on a return to the May 1967 frontiers. Moreover, as the Arab countries build up their armaments to the pre-war level, this in itself becomes yet a further reason for Israel to hold on to the occupied territories.

30. Politically, the Israelis may judge that time is on their side, particularly if they can quell Palestinian unrest. Palestinian terrorism in any event is maintaining such tension in Israel that no Israeli political party can possibly advocate concessions to the Arabs even for the purpose of re-establishing peace. Thus, the fact has to be faced: political developments inside Israel are unlikely to facilitate any settlement acceptable to the Arabs. The autumn (1969) elections will be a test of this judgment.

31. As far as the Arab States are concerned, a distinction must be drawn between the position of those bordering on the State of Israel, which were more fully involved than others in the 1967 war and for which a political settlement is of special importance, and those which, on the contrary, have less need of such a settlement because they are further from the theatre of operations. A distinction must also be drawn between the international situation in these States as it affects their foreign policy and, on the other hand, their foreign policy requirements.

32. Three of the countries which have frontiers with Israel have recently shown a desire for an early settlement: the UAR, Jordan and Lebanon.

(a) The United Arab Republic

33. The defeat in 1967 was a very serious blow for the Government of the UAR. Admittedly, the loss of Sinai had little impact on the Egyptian economy since the peninsula was practically uninhabited; but the defeat of the Egyptian armies dashed the oft-repeated ambition of President Nasser to lead the Arab world, and massively reduced his reputation.

34. In Egypt itself the government was seriously threatened. The first consequence of Israeli forces taking up positions along the Suez Canal was the halting of navigation through this international waterway, a major source of foreign currency earnings for Egypt. Although the Soviet Union and certain Arab countries such as Kuwait have so far helped Egypt to offset this loss, the Egyptian Government cannot forever endure a situation which makes it dependent on foreign powers. So far it has proved impossible either to free the ships held up in the canal or to carry out maintenance work on the canal bed. Many months' work would be required to open the canal to shipping. Since the 1956 war, the main users of the Suez Canal have also found it less inconvenient, than at one time they feared, to route their vessels round the Cape of Good Hope. Thus, to keep down the price of oil, the large oil companies have chartered very high-tonnage oil tankers, many more of which are now being built. West European ports have been fitted out to berth these large tankers. Even if the Suez Canal is reopened shortly, most of the oil which passed through it prior to the 1967 war would very probably continue to bypass it since the supertankers are too large to use the canal. The 1956 war, followed by the 1967 war, have thus accelerated an economic transfer towards supertankers using the Cape route which was probably inevitable. The net result for Egypt is a loss of traffic and, consequently, of revenue, from the Suez Canal.

35. Meanwhile, the Israeli army is building defences along the eastern bank of the canal to protect itself against surprise attacks from Egypt. This work is not yet complete and the Egyptian Government has tried on several occasions to halt it by artillery attacks and raids on Israeli posts. The Israelis' canal defences could eventually lend permanency to the Israeli presence, even without a peace treaty. Egypt therefore has every interest in the status of the Sinai Peninsula being settled as early as possible. This is its only chance, if not of recovering this territory, at least of ensuring that the Israeli forces are evacuated, in order to set up a buffer State, for instance, under international guarantee. Failing this, the Suez Canal may well remain closed permanently.

29. Il semble, désormais, qu'Israël estime beaucoup plus important de conserver les frontières qu'il a acquises en 1967 que de parvenir à un règlement. Il compte sur le fait que le monde s'habitue à ces nouvelles frontières et qu'il sera ainsi de plus en plus difficile aux Etats arabes d'exiger un retour aux frontières de mai 1967. En outre, les pays arabes reconstituent leur puissance détruite en 1967, ce qui constitue une raison supplémentaire pour Israël de conserver les territoires qu'il occupe.

30. Il estime peut-être que le temps joue en sa faveur sur le plan politique, surtout s'il parvient à mettre un terme à l'agitation palestinienne. Cette agitation entretient cependant une telle tension en Israël qu'aucun parti politique ne pourrait préconiser de concessions vis-à-vis des pays arabes même en vue de rétablir la paix. Il est donc vraisemblable que l'évolution politique d'Israël au cours des prochaines années ne facilitera pas un règlement de paix acceptable pour les pays arabes. Les élections de l'automne 1969 seront, à cet égard, révélatrices.

31. Du côté des Etats arabes, il importe de distinguer la situation de ceux qui, ayant des frontières directes avec l'Etat d'Israël, se sont trouvés plus complètement engagés que les autres dans la guerre de 1967 et pour lesquels un règlement politique du conflit a une importance particulière, et ceux qui, au contraire, se trouvant éloignés du théâtre des opérations, n'ont pas besoin au même degré de parvenir à un tel règlement. Il faut, d'autre part, distinguer la situation intérieure de ces Etats et ses répercussions sur leur politique étrangère et, d'autre part, les impératifs de la politique extérieure.

32. Parmi les pays qui ont des frontières directes avec Israël, il en est trois qui ont manifesté, au cours des derniers mois, le désir de parvenir rapidement à un règlement : la R.A.U., la Jordanie et le Liban.

(a) La République Arabe Unie

33. La défaite de 1967 a constitué un coup très dur pour le gouvernement de la R.A.U. Certes, la perte du Sinaï n'avait qu'une importance extrêmement limitée pour l'économie égyptienne puisque cette péninsule n'était pratiquement pas habitée, mais la défaite des armées égyptiennes a ruiné l'ambition exprimée fréquemment par le Président Nasser d'exercer un *leadership* sur le

monde arabe et a, par conséquent, terni son auréole.

34. En Egypte même, son gouvernement s'est trouvé extrêmement menacé. L'installation des forces israéliennes sur le canal de Suez a eu comme première conséquence de bloquer la navigation sur cette voie d'eau internationale dont l'Egypte tirait une fraction importante de ses ressources en devises. Si l'U.R.S.S. et certains pays arabes, comme le Koweït, ont jusqu'à présent aidé l'Egypte à compenser cette perte, le gouvernement du Caire ne peut laisser se perpétuer une situation qui le met ainsi sous la dépendance de l'étranger. Jusqu'à présent, il est resté impossible d'entreprendre des travaux, non seulement pour débloquer la navigation, mais aussi pour l'entretien du lit du canal. Il faudra de nombreux mois pour rouvrir le canal à la navigation. Or, depuis la guerre de 1956, les principaux utilisateurs du canal de Suez ont trouvé plus pratique qu'ils ne craignaient à l'origine de faire passer leurs navires par la route du Cap. Pour réduire le prix de revient du pétrole, les grandes compagnies ont ainsi affrété des pétroliers de très fort tonnage dont un nombre important est actuellement en construction. Elles ont équipé de nombreux ports ouest-européens pour la réception de ces navires. Or, même si le canal de Suez devait être prochainement rouvert, il est très probable que la plus grande partie du pétrole qui transitait avant le conflit de 1967 n'utilisera plus cette voie puisque les superpétroliers ne peuvent pas l'emprunter. Ainsi, la guerre de 1956, puis la guerre de 1967, ont hâté une évolution qui se serait probablement produite de toute façon et qui est destinée à priver le canal de Suez d'une fraction très importante de son trafic et, par conséquent, de ses revenus.

35. Entre-temps, l'armée israélienne a entrepris la construction de fortifications le long de la rive orientale du canal de façon à se mettre à l'abri de toute attaque par surprise provenant de l'Egypte. Cette construction n'est pas achevée et le gouvernement égyptien a tenté, à plusieurs reprises, d'y mettre fin, soit par des bombardements d'artillerie, soit même par des coups de main contre les postes israéliens. En effet, la construction d'une telle ligne de fortifications pourrait donner à la présence israélienne le long du canal un caractère permanent, même en l'absence d'un traité de paix. L'Egypte a donc tout intérêt à ce que le problème du statut de la péninsule du Sinaï soit réglé aussi rapidement que possible. C'est la seule chance qui lui reste, sinon de récupérer ce territoire, du moins d'ob-

36. These are among the reasons for the conciliatory remarks made by President Nasser in recent months to international bodies and foreign diplomats. Conspicuously he did not dissociate himself from the still more conciliatory remarks of King Hussein of Jordan, who stated that he had the agreement of the Egyptian Government for his gesture towards Israel. But President Nasser's tone frequently changes when making public speeches. This reflects the internal situation in Egypt, which is particularly critical from the economic viewpoint since the maintenance of hostilities with Israel and the destruction of the Egyptian army's best forces in 1967 have forced Egypt to make a considerable military effort. A government which has lost much of its prestige and authority, particularly with its own army, now finds it necessary, perhaps to its own survival, constantly to emphasise the continuing threat from Israel while promising early revenge.

37. Finally, this extremely difficult situation makes the Egyptian Government highly dependent on the Soviet Union which supplies it with most of its weapons and without whose economic assistance the Egyptian economy might well become unviable. Over recent months, efforts have been made in Cairo to loosen this Soviet grip. The increase in Egyptian oil revenues may go some way towards achieving this; simultaneously, President Nasser has made a series of political and commercial overtures to western governments. Yet the Soviets have a powerful, if not yet a completely decisive influence in Cairo. It is probable that if the Soviet Government were determined to persuade Egypt of the need for a settlement with Israel, Egypt could but bow to that Soviet pressure.

(b) Jordan

38. The internal and external position of Jordan is even more serious than that of Egypt. With the loss of Cisjordania, Jordan forfeited its only fertile land; since then the settlement of a new population on the extremely poor soil of Transjordan has created insoluble economic problems for King Hussein's régime. The Jordan Govern-

ment finds it difficult, often impossible, to resist revolutionary pressure from the Palestinian refugees. It is vital for King Hussein to find early solutions to the problems created by the inflow of these Palestinians, many of whom are more loyal to El Fath than they are to the King himself. Such a solution can only be based on a political agreement allowing most of the refugees to return home to Palestine, regardless of its future political status. Possibly Jordan will agree to abandon its sovereignty over the territory it lost in 1967, but only on condition that this is not merely annexed by Israel but is used to form the basis of a Palestinian Federation, or a Cisjordanian State in which the political and economic right of the Palestinian Arabs would be safeguarded under United Nations or Big Power guarantee.

39. The King of Jordan cannot be expected — and will not be able — to end Palestinian unrest on his own territory until he has obtained concessions in this respect. The reason is simple — he is not in a position to exercise sufficient control over the Palestinian element of Jordan's population. King Hussein is well aware of this. He has shown remarkable courage in stating on several occasions that he was prepared to open negotiations with Israel, in spite of the fact that a majority of his fellow countrymen is violently opposed to this.

40. The collapse of the State of Jordan would in no way facilitate a return to peace in the Middle East. Its neighbours, and particularly Iraq, part of whose army is still stationed on Jordanian territory, would probably take advantage of the situation to share out the territory, thereby leaving Israel face to face with a State far stronger and more violently stirred by the Arab cause than is Jordan under Hussein. The Israeli Government is probably aware that it is in its interests to handle Jordan with care and it is only the pressure of Israeli public opinion, alarmed by the activities of commando raids from Jordan, that has induced it to organise retaliatory actions which, in the long run, probably run counter to Israel's real interests.

(c) Lebanon

41. Lebanon did not take part in the six-day war and Israel did not occupy any part of its ter-

tenir son évacuation par les forces israéliennes, par exemple pour y créer un Etat-tampon sous garantie internationale. Si elle n'y parvient pas, la fermeture du canal de Suez risque de prendre un caractère définitif.

36. Ces motifs expliquent, entre autres, les propos conciliants tenus par le Président Nasser auprès des instances internationales ou auprès des diplomates étrangers au cours des derniers mois. Celui-ci ne s'est manifestement pas désolidarisé des propos plus conciliants encore du roi Hussein de Jordanie, qui affirmait lui-même avoir l'accord du gouvernement égyptien pour sa démarche auprès d'Israël. Cependant, le ton du Président Nasser dans ses discours publics varie souvent. Ceci s'explique par la situation intérieure de l'Égypte, d'autant plus délicate, sur le plan économique, que le maintien du conflit avec Israël et la destruction des meilleures forces de l'armée égyptienne en 1967 ont obligé l'Etat égyptien à entreprendre un effort militaire considérable. Un gouvernement qui a perdu beaucoup de son prestige et de son autorité notamment sur l'armée doit, ne serait-ce que pour survivre, insister constamment sur le danger israélien tout en promettant en même temps une revanche prochaine.

37. Enfin, cette situation extrêmement difficile met le gouvernement égyptien sous une dépendance très grande à l'égard de l'Union Soviétique qui lui fournit l'essentiel de ses armements et sans l'aide de laquelle l'économie égyptienne pourrait cesser d'être viable. Au cours des derniers mois, le Caire a tenté de desserrer l'étau soviétique. L'augmentation des revenus tirés du pétrole peut y contribuer en partie ; en même temps, le colonel Nasser a fait une série d'ouvertures aux gouvernements occidentaux, tant sur le plan politique que commercial. Néanmoins, les Russes exercent au Caire une influence puissante, sinon encore totalement décisive. Il est probable que si le gouvernement soviétique voulait persuader l'Égypte de la nécessité de parvenir à un règlement avec Israël, celle-ci ne pourrait que céder à la pression russe.

(b) La Jordanie

38. La Jordanie se trouve dans une situation intérieure et extérieure beaucoup plus grave encore que celle de l'Égypte. Avec la Cisjordanie, ce sont les seules terres fertiles de cet Etat qui ont été perdues et l'afflux d'une population nouvelle sur le territoire extrêmement pauvre de la Transjordanie a créé des problèmes économiques

insolubles au régime du roi Hussein. De plus, il est difficile, souvent impossible, au gouvernement jordanien de résister aux pressions révolutionnaires que font peser sur lui les réfugiés de Palestine. Le roi Hussein a donc un intérêt vital à trouver rapidement une solution au problème posé par l'afflux de ces réfugiés dont beaucoup sont plus dévoués à El Fath qu'au roi lui-même. Cette solution ne peut venir que d'un accord politique permettant le retour d'une grande partie de ces réfugiés en Palestine sous quelque statut politique que ce soit. La Jordanie acceptera peut-être d'abandonner les terres qu'elle a perdues en 1967, à condition qu'il ne s'agisse pas d'une simple annexion par Israël mais d'un premier pas vers la création d'une Fédération palestinienne ou d'un Etat cisjordanien où les droits politiques et économiques des Arabes de Palestine seraient garantis par les Nations Unies ou les grandes puissances.

39. On ne peut attendre du souverain jordanien qu'il mette fin — même s'il en était capable — à l'agitation palestinienne sur son propre territoire tant qu'il n'aura pas obtenu de concession dans ce sens, tout simplement parce qu'il n'est pas en mesure d'exercer un contrôle suffisant sur les éléments palestiniens de la population. Le roi Hussein est parfaitement conscient de ces réalités et il a déployé un courage remarquable en se déclarant, à plusieurs reprises, prêt à ouvrir des négociations avec Israël alors que la majorité de ses compatriotes y est violemment hostile.

40. L'éclatement de l'Etat jordanien ne faciliterait en rien le retour à la paix au Moyen-Orient. En effet, il est probable que ses voisins — et en particulier l'Irak dont une partie de l'armée est actuellement stationnée en territoire jordanien — profiteraient de cette situation pour se partager ce territoire, ce qui mettrait aux frontières d'Israël un Etat infiniment plus fort et plus violemment passionné pour la cause arabe que ne l'est actuellement la Jordanie sous le roi Hussein. Il est probable que le gouvernement israélien est conscient de l'intérêt qu'il a à ménager la Jordanie et que seule la pression de l'opinion israélienne, alarmée par l'action de commandos venus de Jordanie, l'a contraint à organiser des représailles dont les effets vont à la longue à l'encontre de l'intérêt véritable d'Israël.

(c) Le Liban

41. Le Liban n'a pas participé à la guerre de six jours et son territoire n'a pas connu l'occu-

ritory. It became directly involved in the conflict only at the end of 1968 after an attack on an Israeli civil aircraft by Palestinian terrorists. Since the training camps of the Palestinian resistance movement were on Lebanese territory and those carrying out the attack had used Beirut as their base, the Israeli Government took retaliatory action against Lebanon. The result was the destruction of most of the Lebanese civil aircraft at Beirut airport.

42. Lebanon obviously has nothing to gain from hostilities with Israel. It has every interest in the Palestinian question being settled in order to avoid recurrence of such incidents. The former Lebanese Government, which had taken measures to prevent the further establishment of training camps for Palestinian forces on its territory, seemed to have understood this. Nevertheless, because the State of Lebanon is based on a difficult compromise between the Christian and Moslem sections of its population, its government could not act too forcefully against the Palestinians without running the risk of the Lebanese Arabs accusing it of betraying the Arab cause. For that reason, if no other, Lebanese diplomacy had always sought a peaceful solution to the Palestinian problem until the fall of Mr. Karamé's government on 24th April 1969. This raises the general question of whether present tensions will not result in other Arab countries electing governments which are more responsive to the nationalist and belligerent elements among their population.

45. There are three other Arab States which seem far less ready to seek a compromise peace than Israel's Arab neighbours.

44. Algeria, which is not directly involved in the Middle East, sent troops to Egypt during the six-day war and, as a possible rival to Egypt as leader of the Arab world, it seeks to extend its influence by playing on the unrequited and bitter nationalism of the Arabs. Algeria shows no desire to see tempers cooled and the conflict settled. Fortunately, its participation is not essential for a settlement of the conflict because although Algeria did not agree to the ceasefire in 1967, it has no effective means of acting against Israel.

45. Iraq has no common frontiers with Israel. Its eccentric revolutionary government exploits Arab nationalist feelings to maintain its authority, which is threatened by the economic stagnation of the country and the revolt of the Kurds. Iraq also seeks to become leader of the Arab world in the place of a declining Egypt. This policy has so far resulted in the dispatch of an expeditionary force to Jordan, allowing Iraq to bring strong pressure to bear on the Jordanian Government, and in a number of spectacular trials of so-called Israeli spies, including several members of the Jewish community in Iraq. The most odious form of anti-semitism has thus become an instrument of Iraqi policy.

46. Syria in 1967 lost a fringe of its territory to the Israeli forces. Although this occupation makes it difficult for Syria to attack Israel, the loss is not of great importance for Syria's economy. That is why the Syrian Government does not feel the same need as Jordan and Egypt for a rapid settlement of the conflict with Israel. It, too, in an attempt to find support in Arab nationalist feelings, has shown itself to be particularly uncompromising.

47. The more violent elements in the Arab world are currently in a stronger position than the moderate elements precisely because of the continuing tension on Israel's various frontiers. Internal unrest in Palestine is reflected and considerably amplified by the press, and particularly the radio, throughout the Arab world. Whatever might have been the wishes of their governments, neither Lebanon nor Jordan has been able to prevent Palestinian commandos using their territory as a base. Both countries have consequently been the target of Israeli reprisals which, by exacerbating national feelings, have increased tension and made it even more difficult for their governments to control the Palestinian elements among their populations. Meanwhile, the multiplication of small-scale operations, artillery duels, raids and reprisals along the Suez Canal, together with the destruction of the Suez oil refineries, have kept Egyptian public opinion at a pitch which makes it politically impracticable for President Nasser to open negotiations.

pation israélienne. C'est seulement à la fin de 1968 qu'il s'est trouvé engagé dans le conflit à la suite d'un attentat commis sur un avion civil israélien par un commando terroriste palestinien. En effet, parce que des camps d'entraînement de la résistance palestinienne se trouvaient en territoire libanais et parce que les auteurs de l'attentat étaient partis de Beyrouth, le gouvernement israélien a entrepris contre le Liban une opération de représailles au cours de laquelle l'essentiel de la flotte aérienne civile libanaise a été détruit sur l'aéroport de Beyrouth.

42. Il est évident que le Liban n'a rien à gagner au conflit avec Israël et qu'il a tout intérêt à ce que la question palestinienne soit rapidement réglée afin de se protéger contre l'éventualité de telles aventures. L'ancien gouvernement libanais, qui avait pris des mesures pour empêcher l'établissement de nouveaux camps d'entraînement de forces palestiniennes sur son territoire, semblait l'avoir compris. Néanmoins, parce que l'Etat libanais repose sur un difficile compromis entre les éléments chrétiens et les éléments musulmans de sa population, le gouvernement ne pouvait prendre des mesures trop brutales contre ces éléments palestiniens, sans risquer de voir la fraction arabe de sa population l'accuser de trahir la cause arabe. Ce fait suffit à expliquer que la diplomatie libanaise ait, jusqu'à la chute du gouvernement de M. Karamé, le 24 avril 1969, constamment agi en faveur de la recherche d'une solution pacifique au problème palestinien. Ceci amène à se demander si les tensions actuelles ne vont pas aboutir à installer, dans d'autres pays arabes, des gouvernements plus sensibles aux réactions nationalistes et bellicistes de certains éléments de la population.

43. Parmi les Etats arabes, il en est trois autres qui semblent beaucoup moins disposés à rechercher une paix de compromis que les voisins immédiats d'Israël.

44. L'Algérie, qui n'est pas directement concernée par les questions du Moyen-Orient, a envoyé des troupes en Egypte lors de la guerre de six jours et, rivale éventuelle de l'Egypte pour exercer un *leadership* sur le monde arabe, elle tente d'étendre son influence en jouant sur le nationalisme amer et exaspéré des Arabes. Elle n'a aucun désir de voir les passions s'apaiser et le conflit se régler. Sa participation n'est heureusement pas indispensable à un règlement du conflit car, même si elle n'a pas accepté le cessez-le-feu de 1967, elle n'a aucun moyen d'action réelle contre Israël.

45. L'Irak n'a pas de frontière commune avec Israël, et son étrange gouvernement révolutionnaire exploite le sentiment national arabe pour maintenir son autorité menacée par la stagnation économique du pays et par la révolte des Kurdes, et pour essayer lui aussi d'exercer, à la place de l'Egypte défaillante, un *leadership* sur le monde arabe. Jusqu'à présent, cette politique s'est traduite par l'envoi d'un corps expéditionnaire en Jordanie, ce qui permet à l'Irak d'exercer de fortes pressions sur le gouvernement jordanien et, d'autre part, par un certain nombre de procès spectaculaires contre de prétendus agents israéliens parmi lesquels plusieurs membres de la communauté israélite irakienne. Ainsi, l'antisémitisme, sous sa forme la plus odieuse, est devenu un instrument de la politique irakienne.

46. La Syrie, pour sa part, a perdu en 1967 une frange de son territoire aujourd'hui occupée par les forces israéliennes. Toutefois, si cette occupation rend difficile une agression syrienne contre Israël, sa perte n'a pas d'importance sérieuse pour l'économie de la Syrie. C'est pourquoi le gouvernement syrien ne ressent pas, au même titre que la Jordanie ou que l'Egypte, la nécessité de parvenir rapidement à un règlement du conflit avec Israël et, essayant lui aussi de trouver un appui dans le sentiment national, il se montre particulièrement intransigeant.

47. Les éléments les plus violents du monde arabe se trouvent actuellement dans une situation plus forte que les éléments modérés à cause précisément de la tension maintenue constamment sur les différentes frontières d'Israël. L'agitation intérieure en Palestine est répercutée et amplifiée considérablement par la presse et surtout par les radios dans tout le monde arabe. Ni le Liban, ni la Jordanie, n'ont pu empêcher, même si, comme il est probable, leurs gouvernements eussent préféré le faire, des commandos palestiniens d'agir à partir de leur territoire. Par conséquent, ils ont fait, l'un et l'autre, l'objet de représailles de la part des forces israéliennes et ces représailles, en exacerbant les passions nationales, n'ont fait que tendre la situation et rendre plus difficile encore aux gouvernements de résister aux éléments palestiniens. Entre-temps, la multiplication des opérations de caractère limité, des engagements d'artillerie, des raids et des représailles le long du canal de Suez, ainsi que la destruction des raffineries de pétrole de Suez, ont entreteints dans l'opinion publique égyptienne une tension qui, politiquement, empêche le Président Nasser d'ouvrir des négociations.

48. Thus, however much the Israeli Government may wish to open negotiations at an early date with each of the States involved in the 1967 war, it seems extremely unlikely that it will be possible to make a start in the near future. Even the most favourably inclined Arab States are not in a strong enough position to call for negotiations and the Israeli Government is acting as if it considers the opening of such negotiations very unlikely.

49. It therefore seems evident today that outside intervention is essential for the re-establishment of peace in the Middle East.

V. The international aspect of the conflict

50. The only international organisation with any right to intervene in the Palestinian conflict is the United Nations. No other organisation has any legal right to do so. The United Nations however finds it difficult to act because of its composition and method of work. Thus, the Security Council might well be able to agree on an acceptable settlement — only to find itself confronted with a Soviet veto. In the General Assembly there is a clear majority of countries which, without being directly concerned in the Middle East conflict would, for reasons of principle or internal policy, adopt positions which were systematically favourable to the Arab States, although none of them would be able to do anything to implement the measures they adopted.

51. The Security Council's resolution of 22nd November 1967 is probably the most that can be expected of that organisation. The failure of the United Nations forces in June 1967 was one of the main causes of the six-day war and the State of Israel is justified in considering that guarantees which have the backing of the United Nations alone are not adequate.

52. It therefore seems that any international action in the Middle East must be channelled through the United Nations because no other way is open, but the great powers interested in restoring peace must act in concert and perhaps provide guarantees if there is to be any real hope of this intervention being effective.

53. It was with this in mind that the French Government proposed talks between the four

permanent members of the Security Council with responsibility in the Middle East, i.e. the United States, the Soviet Union, the United Kingdom and France. Much was to be gained in this way since the four powers could concert their views in private, before meetings of the United Nations, and thus avoid vying with each other in the full view of international opinion. The fact that the four powers had adopted different attitudes towards the 1967 war might be thought to guarantee, at least to some extent, that their approach would not be biased towards one side or the other. It is therefore probable that if these powers manage to agree on the broad lines of a peace plan, they will be in a position to have it accepted by the competent bodies of the United Nations.

54. The ambassadors of the four powers to the United Nations have met several times and the secrecy concerning the outcome of their discussions does not imply that they have achieved nothing. In May 1969, the four powers agreed to a list of six principles drawn up by their deputies. Admittedly, it is still difficult to see from this text whether any progress has been made since the resolution of the Security Council of 22nd November 1967, which the four powers still consider as the basis of any future settlement. Confirming their support for the mission entrusted to Mr. Jarring, the Four stated that the aim of their suggestions to the parties concerned would be to achieve a just and lasting peace in the Middle East and possible territorial arrangements would not be tied to the situation resulting from the war. The only new factor is probably the statement that the negotiations must cover the problem as a whole. However, there are a number of dangers in such meetings. First the powers concerned must respect the understanding reached at their restricted meetings and not follow a different course at meetings of the Security Council and the General Assembly in particular. Nor must they use their relations with the Middle East powers to induce them to take actions which might influence the discussions in New York.

55. If these conditions are not fulfilled, rather than contributing to a solution of the Middle East problems, the four-power meetings would merely extend the conflict and encourage the

48. Ainsi, quel que soit le désir du gouvernement d'Israël d'ouvrir rapidement des négociations avec chacun des Etats engagés en 1967 dans un conflit avec lui, il paraît extrêmement peu probable que de telles négociations puissent s'ouvrir dans un proche avenir. Même parmi ceux qui le désireraient, aucun des Etats arabes ne semble être assez fort pour y parvenir et le gouvernement israélien agit comme s'il considérait comme fort improbable l'ouverture de telles négociations.

49. Il apparaît donc évident, aujourd'hui, qu'une intervention extérieure est indispensable au rétablissement de la paix au Moyen-Orient.

V. *L'aspect international du conflit*

50. La seule organisation internationale qui ait quelque droit à intervenir dans le conflit palestinien, ce sont les Nations Unies. Aucune autre n'est fondée en droit à le faire. Or, l'action des Nations Unies est rendue difficile à cause de leur composition et de leur fonctionnement. En effet, le Conseil de sécurité parviendrait probablement à se mettre d'accord sur un règlement acceptable, mais son action serait bloquée par le droit de veto dont dispose l'Union Soviétique. L'Assemblée générale dispose d'une nette majorité de pays qui, sans être directement intéressés par le conflit du Moyen-Orient, prendraient pour des raisons de principe ou de politique intérieure, des positions systématiquement favorables aux Etats arabes, sans toutefois que ces pays soient en mesure de rien faire pour assurer l'exécution des mesures qu'ils auraient adoptées.

51. La résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967 représente probablement le maximum de ce que l'on puisse attendre de l'organisation internationale. Ajoutons que la faillite des forces de l'O.N.U. en juin 1967 a été l'une des causes essentielles de la guerre de six jours et que l'Etat d'Israël est en droit de ne pas considérer comme suffisantes des garanties qui ne lui sont données que par l'organisation internationale.

52. Il semble donc que toute action internationale au Moyen-Orient doit passer par le canal des Nations Unies parce qu'il n'y a pas d'autre voie, mais que cette action doit être concertée entre les grandes puissances intéressées au retour à la paix et peut-être garantie par ces puissances si l'on veut véritablement espérer que cette intervention soit efficace.

53. C'est en tenant compte de cette nécessité que le gouvernement français a proposé l'organisation

d'une concertation entre les quatre membres permanents du Conseil de sécurité intéressés par la question du Moyen-Orient, c'est-à-dire les Etats-Unis, l'Union Soviétique, le Royaume-Uni et la France. Une telle concertation présentait de sérieux avantages parce qu'elle permettait aux quatre puissances de se mettre d'accord avant les réunions des Nations Unies et d'éviter ainsi de se livrer à une surenchère dangereuse devant l'opinion internationale. Le fait que ces quatre puissances aient adopté des points de vue différents à propos de la guerre de 1967 pourrait garantir, au moins dans une certaine mesure, que leur démarche n'aboutisse pas à favoriser abusivement l'un des camps en présence. Il est donc vraisemblable que si ces puissances parviennent à définir les grandes lignes d'un plan de paix, elles seront en mesure de le faire accepter par les organes compétents des Nations Unies.

54. Les ambassadeurs des quatre puissances auprès des Nations Unies se sont rencontrés à plusieurs reprises et le secret qui a été maintenu sur le résultat de leurs délibérations n'implique pas qu'ils n'aient pu parvenir à un résultat. En mai 1969, une liste de six principes, élaborée par les suppléants, a reçu l'accord des quatre. Il demeure, il est vrai, difficile de discerner à la lumière de ce texte de réels progrès depuis la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967 que les quatre considèrent toujours comme la base d'un futur règlement. Confirmant leur appui à la mission confiée à M. Jarring, les quatre affirment que les suggestions qu'ils feront aux parties intéressées viseront à une paix juste et durable au Moyen-Orient sans que les aménagements territoriaux éventuels résultent de la conquête. Le seul point nouveau est sans doute l'affirmation selon laquelle la négociation devra porter sur l'ensemble du problème. Toutefois, une telle concertation présente un certain nombre de dangers. Elle implique d'abord que ces puissances se montrent loyales à l'égard de leurs partenaires en adoptant, lors des réunions du Conseil de sécurité, et surtout de l'Assemblée générale des Nations Unies, un langage qui ne soit pas trop différent de celui qu'elles auront adopté dans ces réunions restreintes. Elle exige, également, que ces pays n'utilisent pas leurs relations avec les puissances du Moyen-Orient pour les pousser à une action destinée à influencer sur les délibérations de New York.

55. Si une telle discipline n'était pas respectée par ces quatre puissances, loin d'aider à résoudre les problèmes du Moyen-Orient, la concertation des quatre Grands n'aurait pour effet que d'élar-

opposing countries to be even more intransigent. Should the negotiations fail, the prestige and authority of the participating powers would be jeopardised.

56. Thirdly, there is an inherent risk in such consultations of accentuating differences and divisions among allies, particularly between the NATO countries, three of which are taking part in the New York talks. Any or all of them may be tempted to defend its own special interests in the Middle East. The French Government, for example, seems to have benefited from its policy of reprisals against the State of Israel to obtain advantages in its relations with the Arabs, particularly in the oil sector, where it has obtained a strong foothold for the French firms in several Arab countries.

57. Finally, while two European countries — Britain and France — are taking part in the talks, it is the whole of Europe, and particularly the European countries on the Mediterranean coast, that is concerned with a settlement of the Middle East conflict. All the European countries were deeply affected by the Israeli-Arab war and public opinion in all of them was deeply roused by it. For the cohesion of Europe, Britain and France should therefore be careful not to represent and defend only their own special interests. It is to be hoped that they will speak up for Europe, taking the fullest account of the interests and feelings of their European partners.

58. Clearly, this requires continuing consultations between the Western European countries. The natural forum for this is the WEU Council. Yet it was precisely over the question of consultation on the Middle East that a crisis broke out in WEU, the French Government refusing to take part in the discussions proposed by the British Government in the WEU Permanent Council.

59. It is difficult to assess the true reasons for the French Government's attitude. Was it simply afraid, as it has stated on several occasions, that its partners were trying to use the WEU framework to settle the problem of the United Kingdom's accession to the European Economic Community? Or does the French Government not

wish foreign policy questions, however essential these are to Europe, to be discussed in WEU? It would of course be possible to hold consultations between Britain and its European allies outside the WEU framework or in the framework of the WEU Council as it is now functioning, i.e. without the French representative. But such a solution would undermine the type of political union our countries want for Europe and heighten differences between France and its allies over the Middle East.

60. Honesty compels the admission that it is difficult to see how *any* settlement can be found in the Middle East. The situation is such that any formal agreement between the protagonists is probably out of the question for a long time to come. The best hope is that both sides have enough to gain from the restoration of peace to induce them to accept *de facto* a settlement to which they would object in principle. Such a settlement should obviously include recognition of Israel by the Arab countries and guaranteed frontiers and navigation rights in international waterways.

61. The most difficult factor undoubtedly is the question of the Israeli frontiers. This begs the related question of the fate of the Palestinian Arabs, whether they are refugees or are still on their own land. There is no prospect of Israel's agreeing to the Arab States returning to their pre-1967 positions. Nor will the refugees be allowed to return to the territories occupied by Israel and given the same civil and political rights as Jewish citizens. The Arab States for their part will clearly not agree to a settlement allowing Israel to keep the territories they lost in 1967. A way must therefore be found of setting up areas with a special status on Israel's frontiers to which the Arab armies would not have access but where the Arab population would enjoy civil and political rights.

62. In view of the failure of the United Nations control system in 1967, the neutrality of these regions would have to be directly guaranteed by the great powers which alone are in a position to ensure respect for the terms of an agreement. There is little to indicate that such a solution

gir le conflit et d'encourager les adversaires à se montrer plus intransigeants encore. D'autre part, si ces négociations devaient échouer, elles auraient l'inconvénient d'avoir compromis le prestige et l'autorité des puissances qui y ont pris part.

56. En troisième lieu, de telles consultations présentent le risque d'accentuer les divergences et les divisions entre alliés, notamment entre les pays de l'O.T.A.N. dont trois participent aux entretiens de New York. En effet, certains d'entre eux peuvent être tentés de défendre des intérêts particuliers au Moyen-Orient. C'est ainsi que le gouvernement français, par exemple, semble avoir tiré parti de la politique de représailles dont il a usé à l'égard de l'Etat d'Israël pour obtenir un certain nombre de bénéfices dans ses relations avec les Arabes, notamment dans le domaine pétrolier où il a assuré à des entreprises françaises des investissements importants dans plusieurs pays arabes.

57. Enfin, le fait que deux pays européens — l'Angleterre et la France — participent à ces conversations n'empêche pas que c'est l'ensemble de l'Europe, notamment les pays de l'Europe méditerranéenne, qui se trouve intéressé au règlement du conflit du Moyen-Orient. Tous les pays européens ont été profondément touchés par le conflit israélo-arabe et leur opinion publique a manifesté, à ce propos, des sentiments passionnés. Il importe donc pour la cohésion même de l'Europe que l'Angleterre et la France aient le souci de ne pas représenter et de ne pas défendre uniquement à cette occasion leurs intérêts particuliers. Il convient d'espérer qu'elles se feront les porte-parole de l'Europe, en tenant le plus grand compte des intérêts et des sentiments de leurs partenaires européens.

58. Ceci exige évidemment une concertation continue des pays de l'Europe occidentale et l'organe normal de cette concertation, c'est le Conseil de l'U.E.O. Or, c'est précisément à propos des consultations sur le Moyen-Orient qu'une crise a éclaté à l'U.E.O., le gouvernement français refusant de participer aux délibérations proposées par le gouvernement britannique au Conseil permanent de l'organisation.

59. Il est difficile d'apprécier les motifs exacts de l'attitude du gouvernement français. Craignait-il uniquement, comme il l'a déclaré à plusieurs reprises, que ses partenaires tentent de régler, au sein de l'U.E.O., le problème de l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté Economique Européenne ? Ou est-ce la délibération de

questions de politique étrangère, aussi essentielles soient-elles pour l'Europe, que le gouvernement français ne veut pas voir s'instituer à l'U.E.O. ? Il serait naturellement possible de mener des consultations entre la Grande-Bretagne et ses alliés européens hors du cadre de l'U.E.O. ou dans le cadre du Conseil de l'U.E.O. tel qu'il fonctionne actuellement, hors de la présence du représentant français, mais une telle solution, d'une part constituerait une faillite de l'union politique de l'Europe telle que tous nos pays prétendent la désirer et, d'autre part, aggraverait considérablement à propos du Moyen-Orient les divergences qui opposent la France à ses alliés.

60. Il convient d'admettre qu'on voit difficilement comment il serait possible de parvenir à un règlement *quelconque* au Moyen-Orient. Il est probable que la situation exclut, pour longtemps encore, l'adhésion des parties intéressées à un accord formel. Ce qu'on peut espérer, c'est que l'intérêt que les uns et les autres ont à voir se rétablir la paix au Moyen-Orient les amènera à accepter en fait un règlement contre lequel ils protesteraient en principe. Ce règlement devrait, évidemment, comporter la reconnaissance d'Israël par les pays arabes ainsi que la garantie de ses frontières et de ses droits dans le domaine de la navigation internationale.

61. L'élément le plus difficile d'un tel règlement est évidemment la question des frontières de l'Etat d'Israël et celle, qui lui est liée, du sort des Arabes de Palestine, qu'il s'agisse des réfugiés ou de ceux qui sont demeurés sur leurs terres. Rien ne permet de prévoir qu'Israël acceptera la réinstallation des Etats arabes sur les positions qu'ils occupaient avant 1967 ou le retour des réfugiés dans les territoires occupés avec un statut qui leur donne des droits civils et politiques égaux à ceux des Israéliens. Les pays arabes ne pourront accepter, pour leur part, un règlement du conflit qui donne à Israël les territoires qu'ils ont perdus en 1967. Il faudra donc rechercher des formules créant sur les frontières d'Israël des régions à statut particulier dans lesquelles les armées arabes n'aient pas le droit de se réinstaller, mais à l'intérieur desquelles les populations arabes puissent jouir de droits civils et politiques.

62. Etant donné l'échec du système de contrôle par les Nations Unies en 1967, il faudra que la neutralisation de ces régions soit garantie de façon directe par les grandes puissances qui, seules, peuvent être en mesure de faire respecter les termes d'un accord. Rien n'indique qu'une telle

can be found, but it is now hardly possible to envisage any other approach.

63. In view of the renewed threats of war it should also be noted that there is advantage in the mere fact of talks being underway between the great powers. Should hostilities start again in the near future, the great powers — so long as they are at the conference tables — could avoid involvement and, consequently, ensure that the fighting remains a local matter. They might also seek agreement on the limitation of arms supplies to the Arab countries and Israel. Unilateral embargos on arms deliveries to either side would plainly not solve the problem ; but a decision to stop or ration arms deliveries in order to maintain the present balance at least would help to inhibit any speedy resumption of operations.

64. Among the European countries, the United Kingdom and France have certainly been involved in Middle East affairs for the longest period and have done most to supply arms to Israel and the Arab countries. But the interests of the other Western European countries in this

area are increasing. Italy in particular is playing an ever-increasing rôle in the exploitation of Middle East oil. The Federal Republic, which helped the birth and development of the State of Israel has also made considerable investments in the Arab countries.

65. Thus, conversations on the Middle East in which the only European powers taking part are the United Kingdom and France, can represent Europe's interests as a whole only if prepared within a European framework, such as WEU. The Federal Republic, in particular, since it is not a member of the United Nations, has no other forum than WEU for stating its views on Middle East questions.

66. Hence your Rapporteur's conclusion — that it is essential for Europe that WEU pursue its regular discussions on the Middle East situation as long as the Soviet fleet is active in the Mediterranean and as long as Soviet penetration affects the conflict of Arab and Israel. He trusts the French Government will soon agree to resume its rightful place in the WEU Council.

solution puisse être trouvée, mais l'on ne peut guère aujourd'hui envisager d'autre politique.

63. Il convient encore de noter qu'étant donné les menaces de guerre qui pèsent à nouveau sur le Moyen-Orient, le simple fait que des conversations se déroulent entre les grandes puissances peut présenter des avantages. En effet, si un nouveau conflit devait éclater prochainement, ces puissances pourraient éviter, aussi longtemps qu'elles resteraient à la table de conférence, de se trouver engagées et, par conséquent, maintenir l'aspect local de ce conflit. Elles pourraient, également, permettre une entente sur la limitation des fournitures d'armements aux pays arabes comme à Israël. Un embargo unilatéral sur les livraisons d'armes à telle ou telle des puissances en conflit, n'apporterait évidemment aucune solution à ce problème, mais la décision de cesser ou de limiter les livraisons d'armes de façon à maintenir l'équilibre actuel contribuerait au moins à éviter une prochaine reprise des opérations.

64. Il est certain que, parmi les puissances européennes, le Royaume-Uni et la France sont celles qui sont, depuis le plus longtemps, engagées dans les affaires du Moyen-Orient et celles qui ont le plus fait pour fournir des armes à Israël comme aux pays arabes. Néanmoins, les intérêts des

autres pays d'Europe occidentale sont de plus en plus importants dans cette région. L'Italie, notamment, a pris une part toujours plus considérable à l'exploitation des pétroles du Moyen-Orient et la République fédérale, qui a aidé la naissance et le développement de l'Etat d'Israël, a réalisé également des investissements considérables dans les pays arabes.

65. Ainsi, des conversations sur le Moyen-Orient auxquelles ne participeraient, parmi les puissances européennes, que le Royaume-Uni et la France, ne peuvent représenter les intérêts de l'ensemble de l'Europe que si elles sont préparées dans un cadre européen, l'U.E.O. par exemple. La République fédérale, en particulier, n'a pas, puisqu'elle n'est pas membre des Nations Unies, d'autre possibilité de faire entendre son point de vue dans les affaires du Moyen-Orient.

66. Telles sont les raisons pour lesquelles votre rapporteur estime, en conclusion, qu'il est d'un intérêt primordial pour l'Europe que l'U.E.O. poursuive ses conversations régulières sur la situation au Moyen-Orient tant que la flotte soviétique opérera en Méditerranée et que la pénétration soviétique affectera le conflit entre Arabes et Israéliens. Il exprime le souhait que le prochain gouvernement français accepte rapidement de reprendre la place qui lui revient au Conseil de l'U.E.O.

Acknowledgment

The Committee is greatly indebted to the Danish and Norwegian Governments for the generous hospitality extended during its visit and for the facilities provided to enable the Committee to visit defence installations and units. It expresses its thanks to the ministers, officials and officers of the armed forces who addressed it and replied to questions.

The Rapporteur is also most grateful to all those ministers and officials of nine countries and of NATO who discussed with him various aspects of this report.

The views expressed in the report are those of the Rapporteur, and of the Committee to the extent that it has endorsed them.

* *
* *

Remerciements

Votre commission est vivement reconnaissante envers les gouvernements du Danemark et de la Norvège de la généreuse hospitalité qu'ils lui ont prodiguée pendant son séjour et des facilités qu'ils lui ont offertes pour lui permettre de visiter les installations et les unités de défense. Elle exprime ses remerciements aux ministres, aux fonctionnaires et aux officiers des forces armées qui lui ont fait des exposés et ont répondu à ses questions.

Votre rapporteur est lui aussi très reconnaissant envers les ministres et les fonctionnaires de neuf pays et de l'O.T.A.N. qui ont examiné avec lui les différents aspects du présent rapport.

Les vues exprimées dans ce rapport sont celles du rapporteur et de la commission dans la mesure où elle y a souscrit.

Political organisation of European defence

REPORT ¹

**submitted on behalf of the
Committee on Defence Questions and Armaments ²
by Mr. van der Stoel, Rapporteur**

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION
on the political organisation of European defence

EXPLANATORY MEMORANDUM
submitted by Mr. van der Stoel, Rapporteur

Introduction

CHAPTER I: The present state of European defence
(a) Present levels of conventional forces
(b) The Baltic and the northern flank
(c) Present levels of nuclear forces
(d) The United States commitment

CHAPTER II: The NATO Alliance: Future tasks
(a) The functions of NATO
(b) The need for change
(c) European defence problems in the 1970s
(d) The need to rationalise the European defence effort

CHAPTER III: Nuclear weapons in the Alliance
(a) The present organisation
(b) A European nuclear force?
(c) The Nuclear Planning Group in the future

CHAPTER IV: The scope for a European grouping in NATO
(a) Present initiatives
(b) The limitations of a European grouping

CHAPTER V: Détente
(a) Recent trends in East-West relations
(b) Immediate prospects
(c) The content of East-West discussions
(d) A framework for East-West contacts

Conclusions

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee*: Mr. Edwards (Chairman); MM. Goedhart, Vedovato (Vice-Chairmen); MM. Abelin (Substitute: Bourgoïn), Beauguitte, Berkhan, Berthet, Delforge, Digby, Draeger, Fitch, Foschini, Fossa, Housiaux, Jung, Lemmrich, Lenze, Mart (Substitute: Elvinger),

Mommersteeg (Substitute: Geelkerken), Nothomb (Substitute: De Keuleneir), van Riel (Substitute: van der Stoel), Lord St. Helens, MM. Schloosing, Sourdille, Wienand (Substitute: Rutschke), Williams (Substitute: Silkin).

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

L'organisation politique de la défense de l'Europe

RAPPORT ¹

**présenté au nom de la
Commission des Questions de Défense et des Armements ²
par M. van der Stoel, rapporteur**

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION

sur l'organisation politique de la défense de l'Europe

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par M. van der Stoel, rapporteur

Introduction

CHAPITRE I : La situation actuelle de la défense européenne

- (a) Les niveaux actuels des forces classiques
- (b) La Baltique et le flanc nord
- (c) Les niveaux des forces nucléaires
- (d) L'engagement des Etats-Unis

CHAPITRE II : L'alliance de l'O.T.A.N. : tâches futures

- (a) Le rôle de l'O.T.A.N.
- (b) La nécessité de changements
- (c) Les problèmes que posera la défense de l'Europe après 1970
- (d) La nécessité de rationaliser l'effort de défense européen

CHAPITRE III : Les armes nucléaires dans l'Alliance

- (a) L'organisation actuelle
- (b) Une force nucléaire européenne?
- (c) Le Groupe des plans nucléaires et l'avenir

CHAPITRE IV : Les perspectives d'un groupement européen au sein de l'O.T.A.N.

- (a) Les initiatives actuelles
- (b) Les limites d'un groupement européen

CHAPITRE V : La détente

- (a) Les tendances récentes dans les relations Est-Ouest
- (b) Perspectives immédiates
- (c) Le contenu des discussions Est-Ouest
- (d) Un cadre de contacts Est-Ouest

Conclusions

1. Adopté par la commission à l'unanimité.

2. Membres de la commission : M. Edwards (président) ; MM. Goedhart, Vedovato (vice-présidents) ; MM. Abelin (suppléant : Bourgoïn), Beauguitte, Berkhan, Berthet, Delforge, Digby, Draeger, Fitch, Foschini, Fossa, Housiaux, Jung, Lemmrich, Lenze, Mart (suppléant : Elvinger),

Mommersteeg (suppléant : Geelkerken), Nothomb (suppléant : De Keuleneir), van Riel (suppléant : van der Stoel), Lord St. Helens, MM. Schloesing, Sourdille, Wienand (suppléant : Rutschke), Williams (suppléant : Silkin).

N. B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

Draft Recommendation
on the political organisation of European defence

The Assembly,

Welcoming the statement of the ministerial meeting of the North Atlantic Council in Washington that the dual task of the Alliance is the defence of the West and the search for a stable peace with the East ;

Insisting that an essential precondition for a stable peace in Europe is the recognition of the right of all European peoples to determine their own fate without outside interference ;

Convinced that as long as a stable peace has not been established in Europe an adequate and effective defence effort integrated in the military structure of NATO has to be maintained ;

Believing that a major effort is needed to increase the effectiveness of European defence, and that it is the main task of the European grouping in NATO to work out plans to this end ;

Convinced that the NATO Nuclear Planning Group and Nuclear Defence Affairs Committee have an important rôle to play in solving the nuclear problems of the Alliance ;

Welcoming the decision taken at the ministerial meeting of the North Atlantic Council in Washington to draw up a list of concrete issues which best lend themselves to fruitful negotiations with the Soviet Union and other countries of Eastern Europe ;

Expressing the hope that the possibility of including Denmark and Norway in WEU will be explored ;

Expressing concern at the lack of democracy in two member countries of the Alliance,

RECOMMENDS TO THE COUNCIL

That member governments, in seeking to promote the dual task of the Alliance of defence of the West and the search for a stable peace with the East, should urge the following course of action on the North Atlantic Council :

1. That defence policy should continue to be agreed and implemented through the political and military structure of NATO ;
2. That NATO strategy and defence planning should give priority to the need for mobile reinforcements able to move rapidly to areas subjected to political or military threats ;
3. That a European grouping, comprising the members of WEU and Norway and Denmark, should endeavour to improve the effectiveness of the present European defence effort :
 - (a) by establishing a joint procurement and production programme and a common European logistics system ;
 - (b) by exploring the possibilities of countries specialising in certain defence tasks ;
4. That the European countries should make full use of the possibilities provided by the Nuclear Planning Group and the Nuclear Defence Affairs Committee to exercise real influence on realistic contingency plans on the rôle of nuclear weapons in the defence of Europe ;

Projet de recommandation
sur l'organisation politique de la défense de l'Europe

L'Assemblée,

Se félicitant de la déclaration faite à l'occasion de la réunion des ministres du Conseil de l'Atlantique nord à Washington selon laquelle la double fonction de l'Alliance est la défense de l'Ouest et la recherche d'une paix stable avec l'Est ;

Insistant sur le fait que l'un des préalables essentiels à l'établissement d'une paix stable en Europe est la reconnaissance du droit de tous les peuples européens à déterminer leur propre destin en dehors de toute influence extérieure ;

Convaincue que, tant qu'une paix stable n'aura pas été instaurée en Europe, il faudra maintenir un effort de défense adéquat et efficace qui soit intégré dans l'organisation militaire de l'O.T.A.N. ;

Persuadée qu'un grand effort est nécessaire pour améliorer l'efficacité de la défense européenne et qu'il appartient au premier chef au groupement européen au sein de l'O.T.A.N. d'établir des plans à cette fin ;

Convaincue que le Groupe des plans nucléaires et le Comité de défense nucléaire de l'O.T.A.N. ont un rôle important à jouer dans la solution des problèmes nucléaires de l'Alliance ;

Se félicitant de la décision prise à la réunion des ministres du Conseil de l'Atlantique nord à Washington de dresser une liste des questions concrètes qui pourraient se prêter le mieux à des négociations fructueuses avec l'Union Soviétique et les autres pays d'Europe orientale ;

Formulant l'espoir que la possibilité d'admettre le Danemark et la Norvège à l'U.E.O. sera examinée ;

S'inquiétant de l'absence de démocratie dans deux pays membres de l'Alliance,

RECOMMANDE AU CONSEIL

Que les gouvernements membres, en cherchant à promouvoir la double fonction de l'Alliance qui est la défense de l'Ouest et la recherche d'une paix stable avec l'Est, invitent instamment le Conseil de l'Atlantique nord à faire en sorte :

1. Que la politique de défense continue à être adoptée et mise en œuvre par le biais de l'organisation militaire et politique de l'O.T.A.N. ;
2. Que l'O.T.A.N. accorde la priorité, en matière de stratégie et de planification, à la nécessité de renforts mobiles capables de gagner rapidement les régions exposées à des menaces politiques ou militaires ;
3. Qu'un groupement européen, comprenant les membres de l'U.E.O. ainsi que la Norvège et le Danemark, tente d'améliorer l'efficacité de l'effort de défense actuel de l'Europe :
 - (a) en élaborant un programme commun d'achat et de production d'armements et un système logistique européen commun ;
 - (b) en explorant les possibilités de voir certains pays se spécialiser dans certaines tâches de défense ;
4. Que les pays européens fassent plein usage des possibilités offertes par le Groupe des plans nucléaires et le Comité de défense nucléaire pour exercer une influence réelle sur des plans d'urgence réalistes portant sur le rôle des armes nucléaires dans la défense de l'Europe ;

5. That the Alliance should explore concrete issues on which fruitful negotiations with the East may be possible, in particular :

- (a) by expanding the possibilities for continuous contact in Geneva between representatives of NATO and Warsaw Pact countries to the Eighteen Nation Disarmament Conference, and by arranging informal multilateral discussions between these representatives when appropriate ;
- (b) by exploring urgently the possibility of East-West agreement on an exchange of military observer missions in Europe authorised to report troop movements and attend exercises ;
- (c) by exploring the possibility of agreement on mutual balanced force reductions ;

6. That a concerted policy should be pursued, with a view to encouraging progress towards a democratic government in Portugal and Greece.

5. Que l'Alliance explore les questions concrètes sur lesquelles des négociations fructueuses avec l'Est seraient possibles, notamment :

- (a) en accroissant les possibilités de contacts permanents à Genève entre les représentants des pays de l'O.T.A.N. et des pays du Pacte de Varsovie à la Conférence des Dix-huit puissances sur le désarmement, et en faisant en sorte que des discussions multilatérales officielles soient organisées quand il le faudra entre ces représentants ;
- (b) en examinant d'urgence la possibilité d'un accord Est-Ouest sur un échange d'observateurs militaires en Europe, qui seraient autorisés à faire état des mouvements de troupes et à participer aux manœuvres ;
- (c) en examinant la possibilité d'un accord sur des réductions de forces mutuelles et équilibrées.

6. Que soit poursuivie de concert une politique visant à encourager l'acheminement du Portugal et de la Grèce vers un gouvernement démocratique.

Explanatory Memorandum

(submitted by Mr. van der Stoep, Rapporteur)

Introduction

1. The last twelve or eighteen months have been singularly rich in events of greater than usual significance for NATO and European security. In an atmosphere of détente in 1967 NATO embarked on the Harmel plan, studying the future tasks of the Alliance, and concluded that this had two main functions: to provide defence and to pursue détente. At the Reykjavik meeting of the North Atlantic Council in June 1968 the countries participating in the NATO defence programme¹ declared their readiness to explore practical proposals for arms control and agreed on the desirability of initiating a process leading to mutual force reductions. They were to prepare for a discussion with the Soviet Union and other Eastern European countries on this subject. In less than two months the Soviet Union and four of its allies had occupied Czechoslovakia; the communiqué of the next following NATO Council Meeting in November 1968 embodied a clear warning to the Soviet Union that NATO countries would be defended and, more ambiguously, that grave consequences would flow from any Soviet intervention elsewhere in Europe or the Mediterranean. While prospects for mutual balanced force reductions have suffered a severe setback, nevertheless the communiqué affirmed that the NATO countries were continuing their studies in preparation for a more favourable occasion.

2. It must not be overlooked, however, that the enunciation of the Brezhnev doctrine, asserting the right of the Soviet Union and its allies to intervene with force anywhere in an undefined "socialist commonwealth" has introduced a dangerous element of uncertainty into any western assessment of Soviet intentions.

3. The spate of comings and goings, of conferences and manoeuvres in the Warsaw Pact countries has continued unabated in 1969 and the Soviet Union has found its relations with China

deteriorating further with a series of as yet minor conflicts in Asia. The Budapest communiqué of the Warsaw Pact countries in March renewed earlier proposals for a pan-European conference on European security and called for preparatory meetings to this end. NATO, holding its 20th Anniversary Council Meeting in Washington in April, decided to prepare a list of those issues which might be fruitfully negotiated with the Soviet Union and Eastern European countries with prospects of early resolution.

4. Article 13 of the North Atlantic Treaty, which was signed in Washington on 4th April 1949, provides that after the treaty has been in force 20 years any party may cease to be a party one year after its notice of withdrawal has been given. It is virtually certain that no member of the Alliance will avail itself of this right to withdraw. Canada, which under Premier Trudeau decided on a re-evaluation of its attitude to NATO, remains a member, although the Canadian Government has announced its intention to reduce progressively its forces in Europe. France also intends to remain inside the Alliance, whilst maintaining its decision to withdraw from virtually all forms of integrated defence. There are however some interesting developments in French military thinking which might be the prelude to a closer co-ordination of the French military effort with those of its NATO allies. An article by General Fourquet, the army chief of staff, in the May issue of *Revue de défense nationale* rejects the "Tous azimuts" strategy and insists on the need for a "closer co-ordination" of the conventional armed French forces with those of its allies in the defence against "an enemy coming from the East".

5. With so much rapid change in Eastern Europe and in NATO the Committee clearly has a responsibility to re-examine the very premises of western defence, in the tradition of the many reports on the state of European security which have been prepared by your Rapporteur's predecessors.

1. i.e. the NATO countries less France.

Exposé des motifs

(présenté par M. van der Stoep, rapporteur)

Introduction

1. Les douze ou dix-huit derniers mois ont été singulièrement riches en événements plus importants que d'habitude pour l'O.T.A.N. et la sécurité européenne. Dans une atmosphère de détente, l'O.T.A.N. s'est lancée en 1967 dans l'élaboration du plan Harmel, consacré aux tâches futures de l'Alliance; elle est parvenue à la conclusion que celle-ci avait deux tâches principales: assurer la défense et poursuivre la détente. Lors de la réunion du Conseil de l'Atlantique nord à Reykjavik, en juin 1968, les pays participant au programme de défense de l'O.T.A.N.¹ ont déclaré qu'ils étaient prêts à rechercher des propositions pratiques en matière de contrôle des armements et ils ont estimé qu'il était souhaitable d'entamer un processus conduisant à des réductions mutuelles de forces. Ils devaient prendre les dispositions préparatoires nécessaires pour des discussions à ce sujet avec l'Union Soviétique et d'autres pays de l'Europe de l'est. Or, moins de deux mois plus tard, l'Union Soviétique et quatre de ses alliés occupaient la Tchécoslovaquie; le communiqué de la réunion suivante du Conseil de l'O.T.A.N., en novembre 1968, avertissait nettement l'Union Soviétique que les pays de l'O.T.A.N. seraient défendus et, d'une façon plus voilée, que toute intervention soviétique en un autre point de l'Europe ou de la Méditerranée aurait des conséquences graves. Bien que les perspectives de réductions mutuelles et équilibrées des forces aient subi un sérieux recul, le communiqué affirmait que les pays de l'O.T.A.N. poursuivaient néanmoins leurs études et leurs préparatifs en attendant une occasion plus propice.

2. On ne doit pas cependant négliger le fait que la doctrine Brejnev, en affirmant le droit de l'Union Soviétique et de ses alliés d'intervenir par la force en tout point d'une «communauté socialiste» non définie, a introduit un dangereux élément d'incertitude dans l'évaluation par l'Occident des intentions soviétiques.

3. Les allées et venues, les conférences et les manœuvres se sont multipliées en 1969 dans les pays du Pacte de Varsovie et l'Union Soviétique a vu ses relations avec la Chine continuer de se

détériorer au cours d'une série de conflits, mineurs encore, en Asie. Le communiqué publié à l'issue de la réunion de Budapest, au mois de mars, a renouvelé les propositions antérieures de conférence paneuropéenne sur la sécurité européenne et demandé des réunions préparatoires à cet effet. L'O.T.A.N., au cours de la réunion ministérielle qui célébrait son vingtième anniversaire à Washington, en avril, a décidé de dresser la liste des questions qui pourraient être débattues fructueusement avec l'Union Soviétique et les pays d'Europe orientale dans la perspective d'une solution prochaine.

4. Le Traité de l'Atlantique nord, signé à Washington, le 4 avril 1949, dispose en son article 13 qu'après que le traité aura été en vigueur pendant vingt ans, toute partie pourra mettre fin au traité en ce qui la concerne un an après avoir avisé de sa dénonciation le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. Il est à peu près certain qu'aucun membre de l'Alliance ne fera usage de ce droit. Le Canada qui, sous la direction de son premier ministre, M. Trudeau, a décidé de réviser son attitude à l'égard de l'O.T.A.N., reste membre de l'organisation, bien que le gouvernement canadien ait annoncé son intention de réduire progressivement ses effectifs en Europe. La France envisage également de rester au sein de l'Alliance tout en maintenant sa décision de se retirer du système de défense intégrée sous presque toutes ses formes. La doctrine militaire française connaît cependant une évolution intéressante qui pourrait être le prélude à une coordination plus étroite de l'effort militaire de la France avec celui de ses alliés de l'O.T.A.N. Dans un article paru dans le numéro de mai de la «Revue de défense nationale», le général Fourquet, Chef d'état-major des armées, rejette la stratégie «tous azimuts» et insiste sur la nécessité d'une «coordination étroite» des forces armées classiques de la France avec celles de ses alliés dans la défense contre «un ennemi venant de l'Est».

5. Etant donné l'évolution rapide de la situation, tant en Europe orientale qu'à l'O.T.A.N., la commission a le devoir de réexaminer les principes mêmes de la défense occidentale, dans la tradition des nombreux rapports sur l'état de la sécurité européenne qui ont été préparés par les prédécesseurs de votre rapporteur.

1. C'est-à-dire les pays de l'O.T.A.N. moins la France.

6. However, with a new Republican administration so recently returned to power in the United States, it will be possible to draw only tentative conclusions; the present report represents one stage in a continual process of inquiry on which the Committee embarked in its earliest days, and which in particular must be followed up in the near future with a report which should examine more closely the evolution of United States policy.

7. The problem of European defence can be analysed only against the general background of the development of East-West relations. Here it is to be feared that the main problems dividing East and West will not be solved in the near future nor is there any justification for supposing that the growing tensions between China and the USSR will have an immediate effect on Soviet policy towards the West. There seems to be no valid reason to suppose that the Chinese/Russian border incidents will lead to any significant transfer of Russian forces from Europe to Asia. Indeed, the *immediate* effect may well be that faced with these difficulties, the Soviet Union will be even more determined to prevent any weakening of its grip on Eastern Europe. On the other hand the growing problems with China may restrain the Soviet Union from acts which might lead to dangerous tension with NATO countries. If serious trouble with China were to continue for a long time this might gradually lead to a greater willingness of the Soviet Union to seek an accommodation with the West.

CHAPTER I

The present state of European defence

(a) Present levels of conventional forces

8. The most important factor in any discussion of defence is the military capability of a potential adversary. A reliable source shows the equivalent of some 142 combat-ready Warsaw Pact divisions between the Urals and the iron curtain, compared with only 55 NATO divisions. Another source¹ shows that NATO on the central and northern

commands in Europe has the equivalent of 26 armoured and 46 other brigade groups, compared with 70 and 100 respectively for the Warsaw Pact (although the latter are only some 60 % of the size of the NATO brigade groups, and the French forces in Germany — equivalent to 7 brigade groups — might be available to NATO, albeit in unspecified circumstances). On the same fronts NATO has 4,800 tanks immediately available to the Warsaw Pact's 11,500 (although NATO has about 50 % more anti-tank weapons).

9. Most significant has been the increase in Soviet naval forces in recent years and their new-found propensity to operate continuously in waters far from home, but here the balance still favours the West in all but conventional submarines.

10. Much attention has been given to Soviet naval strength in the Mediterranean. At the end of April, Soviet naval forces in this area consisted of 47 ships, including 19 surface ships (a helicopter carrier, 2 light cruisers, 6 destroyers, 7 frigates and 3 mine-sweepers), 12 submarines, 2 landing craft and a number of auxiliary vessels¹. Allied naval strength in the Mediterranean is far greater. Mr. Healey even stated in a recent speech that in the event of war the Soviet Mediterranean fleet could be annihilated in a few hours. The continued Soviet naval presence in the Mediterranean is however of great political significance. It helps the Soviet Union to play a far more important rôle in the Mediterranean and the Middle East than hitherto.

11. NATO countries have some 190 aircraft and helicopter carriers and assault ships of all sorts, compared with the Soviet Union's two helicopter carriers; both alliances have about twenty cruisers; but for destroyers and escorts, NATO has 460 to the Soviet Union's 210. The Soviet Union's great superiority in conventional attack

1. Institute for Strategic Studies "Military Balance 1968-1969".

1. These figures were given by the Netherlands Ministers for Foreign Affairs and Defence in answer to parliamentary questions.

6. Cependant, le récent retour au pouvoir des Républicains aux États-Unis ne permettra de tirer que des conclusions provisoires. Le présent rapport ne constitue donc qu'une étape du processus permanent d'enquête dans lequel la commission s'est engagée depuis sa création. Il sera notamment suivi, dans un proche avenir, d'un rapport consacré à une étude plus détaillée de l'évolution de la politique américaine.

7. On ne saurait procéder à une analyse du problème de la défense européenne que dans le contexte général de l'extension des relations Est-Ouest. A cet égard, il est à craindre que les principaux problèmes qui divisent l'Est et l'Ouest ne puissent être résolus dans le proche avenir et il ne semble pas non plus que l'on puisse spéculer sur le fait que les tensions croissantes entre la Chine et l'U.R.S.S. auront une incidence immédiate sur la politique soviétique à l'égard de l'Occident. Rien ne paraît permettre de supposer que les incidents intervenus à la frontière sino-soviétique entraîneront un déplacement important de troupes russes vers l'Asie, mais ils pourraient fort bien avoir pour effet, dans l'immédiat, de renforcer la détermination de l'Union Soviétique, devant ces difficultés, de prévenir tout relâchement de son emprise sur l'Europe orientale. D'autre part, les problèmes qui se posent de plus en plus dans ses rapports avec la Chine pourraient la dissuader d'entreprendre toute action susceptible d'accroître dangereusement la tension avec les pays de l'O.T.A.N. Si le grave différend qui la sépare de la Chine devait se prolonger encore longtemps, l'Union Soviétique pourrait être amenée progressivement à rechercher un accommodement avec l'Occident.

CHAPITRE I

La situation actuelle de la défense européenne

(a) Les niveaux actuels des forces classiques

8. Le facteur le plus important, dans toute discussion sur la défense, est le potentiel militaire de l'adversaire éventuel. Selon une source bien informée, les puissances du Pacte de Varsovie disposeraient, entre l'Oural et le Rideau de fer, de l'équivalent de 142 divisions sur le pied de guerre, contre 55 divisions seulement pour l'O.T.A.N. Se-

lon une autre source¹, l'O.T.A.N. disposerait, dans les commandements du Centre et du Nord-Europe, de l'équivalent de 26 groupements tactiques blindés et de 46 autres, alors que les chiffres pour le Pacte de Varsovie seraient respectivement de 70 et de 100 groupements (bien que les effectifs de ces derniers ne représentent que 60% de ceux des formations correspondantes de l'O.T.A.N. et que les forces françaises en Allemagne — l'équivalent de 7 groupements tactiques — puissent être mises à la disposition de l'O.T.A.N., dans des circonstances restant toutefois à préciser). Sur les mêmes fronts, l'O.T.A.N. possède 4.800 chars immédiatement disponibles contre 11.500 pour le Pacte de Varsovie (bien que le nombre des armes antichars dont dispose l'O.T.A.N. soit, il est vrai, de 50% supérieur).

9. Plus importante a été l'augmentation des forces navales soviétiques au cours des dernières années et leur tendance à opérer de façon permanente dans des eaux éloignées de leur port d'attache; mais, dans ce domaine, la balance penche encore, dans l'ensemble, en faveur de l'Occident, sauf en ce qui concerne les sous-marins classiques.

10. On a beaucoup parlé de la présence soviétique en Méditerranée. A la fin d'avril, les forces navales soviétiques croisant dans cette zone comprenaient 47 navires, y compris 19 bâtiments de surface (un porte-hélicoptères, 2 croiseurs légers, 6 destroyers, 7 frégates et 3 dragueurs de mines), 12 sous-marins, 2 péniches de débarquement et un certain nombre d'unités auxiliaires¹. Les forces navales alliées en Méditerranée sont bien supérieures. M. Healey a même déclaré, dans un récent discours, qu'en cas de conflit, la flotte soviétique de la Méditerranée pourrait être anéantie en quelques heures. La présence permanente de forces navales russes dans cette zone revêt cependant une importance politique considérable. Elle permet à l'Union Soviétique de jouer, en Méditerranée et au Moyen-Orient, un rôle bien plus important qu'auparavant.

11. Les pays de l'O.T.A.N. disposent de quelque 190 porte-avions, porte-hélicoptères et navires d'assaut de tous types, alors que l'Union Soviétique ne possède que deux porte-hélicoptères; les deux alliances disposent d'environ 20 croiseurs, mais en ce qui concerne les destroyers et les escorteurs, les chiffres sont de 460 pour l'O.T.A.N. et

1. *Institute for Strategic Studies*, « L'équilibre militaire 1968-1969 ».

1. Ces chiffres émanent des ministres néerlandais des affaires étrangères et de la défense en réponse à des questions posées au parlement.

submarines arose from an immediate post-war building programme — there are about 280 to NATO's 138, but NATO has three times as many nuclear-propelled attack submarines — 35 to 12. (Ballistic missile submarines are dealt with below.)

12. As for conventional air power, in numbers of aircraft the Warsaw Pact has superiority in all categories except reconnaissance, in fighters in particular the superiority is 6,000 to 2,200 according to SHAPE's unclassified figures.

13. After the analysis made by Mr. Digby in the last report, your Rapporteur does not intend to go beyond this cursory enumeration. He wishes to draw attention however to the conflicting estimates of effective strength which have been deduced from the crude numbers of forces of NATO and the Warsaw Pact. Some have been very gloomy, while others, although pointing to certain deficiencies in NATO forces, have been more optimistic.

14. For instance, American sources, although drawing attention to qualitative deficiencies in the European NATO forces with regard to training, equipment and supplies, nevertheless pointed out that NATO (especially United States) air forces were better than those of the Warsaw Pact for non-nuclear war in almost every characteristic — range, payload, armament, effectiveness, loiter time and crew training. As Warsaw Pact divisions were numerically smaller than NATO divisions, these sources also pointed out that NATO had about 900,000 troops employed in all regions of continental Europe compared to 960,000 troops for the Warsaw Pact, and they finally stressed that NATO forces had a superiority of 50% in anti-tank weapons.

15. In contrast, Mr. Denis Healey, the British Defence Secretary, while not denying the importance of the qualitative factors favouring NATO forces, pointed out in a recent speech to the international Wehrkunde meeting in Europe on 1st and 2nd February 1969:

“What is clear is that the Warsaw Pact has advantages in two particular respects so

great as to render doubtful any prospect that NATO might have of putting up a successful conventional defence for more than a few days. These advantages are based on tanks and surprise. Strength of armour is likely to be decisive in any operation in Central Europe, especially in the open country of Northern Germany the Warsaw Pact outnumbers NATO by more than 2 to 1 in peacetime and by 2½ to 1 after mobilisation.”

16. In the view of your Rapporteur the balance of conventional ground forces in Europe stated in quantitative terms is unfavourable to NATO. Moreover, it seems certain that the Warsaw Pact forces can be reinforced far more quickly than those of NATO, which would have to rely to a large extent on reinforcements from overseas. However the following factors have to be taken into account:

- (i) There is a qualitative superiority of NATO forces in many fields.
- (ii) Soviet forces in Central Europe have partially to be considered as occupation troops.
- (iii) More or less latent tension with a number of Eastern European countries probably led to doubts in Moscow about the reliability of a number of Warsaw Pact divisions.

17. It is highly desirable that an agreed NATO estimate of the relative strengths and effectiveness of the Warsaw Pact and NATO forces be arrived at. Within the limits of military security, this estimate should be published or at least made available confidentially to the parliamentary bodies concerned.

18. Failing any agreement on balanced force reductions, the Committee believes that there must be no reduction in the present effectiveness of the NATO conventional forces. Any other policy could only increase the danger of nuclear weapons being used one day in Europe.

19. Most assessments of the adequacy of the defence of Western Europe have been based on the assumption of a major Soviet conventional

de 210 pour l'Union Soviétique. La grande supériorité de l'Union Soviétique en matière de sous-marins d'attaque classiques résulte de l'exécution du programme de construction lancé immédiatement après la guerre; elle dispose de 280 unités contre 138 pour l'O.T.A.N., mais celle-ci a trois fois plus de sous-marins d'attaque à propulsion nucléaire, 35 au lieu de 12. (Les sous-marins dotés d'engins balistiques sont examinés plus loin).

12. Quant à la puissance aérienne classique, le Pacte de Varsovie a, sur le plan numérique, la supériorité pour tous les appareils à l'exception des avions de reconnaissance; pour les chasseurs notamment, le rapport est de 6.000 contre 2.200, selon les chiffres non confidentiels du S.H.A.P.E.

13. Après l'analyse faite par M. Digby dans son dernier rapport, votre rapporteur se bornera à cette énumération rapide. Il souhaite néanmoins attirer l'attention sur les estimations divergentes auxquelles ont donné lieu les effectifs bruts de l'O.T.A.N. et du Pacte de Varsovie en ce qui concerne leur puissance effective. Certaines ont été très pessimistes alors que d'autres, tout en faisant ressortir certaines faiblesses des forces de l'O.T.A.N., étaient plus optimistes.

14. On a fait remarquer, par exemple, du côté américain, tout en attirant l'attention sur les défauts qualitatifs des forces européennes de l'O.T.A.N. en ce qui concerne l'entraînement, l'équipement et les munitions, que les forces aériennes de l'Alliance (et notamment, celles des Etats-Unis) étaient meilleures que celles du Pacte de Varsovie, dans la perspective d'un conflit non nucléaire, à presque tous les égards — rayon d'action, charge utile, armement, efficacité, temps de survol de l'objectif et entraînement des équipages. Les divisions du Pacte de Varsovie étant inférieures à celles de l'O.T.A.N. sur le plan des effectifs, on a fait remarquer également que l'Alliance disposait de quelque 900.000 hommes dans toutes les zones de l'Europe continentale, contre 960.000 pour le Pacte de Varsovie, et souligné enfin que les forces de l'O.T.A.N. avaient une supériorité de 50% dans le domaine des armes antichars.

15. En revanche, M. Denis Healey, Secrétaire d'Etat à la défense britannique, sans nier l'importance des éléments qualitatifs en faveur des forces de l'O.T.A.N., a fait remarquer lors d'une récente conférence de l'*International Wehrkunde* en Europe, les 1^{er} et 2 février 1969:

«Ce qui est clair, c'est que le Pacte de Varsovie possède l'avantage, à deux égards, et dans

une telle proportion qu'on peut douter que l'O.T.A.N. ait quelque chance de résister victorieusement avec des moyens classiques pendant plus de quelques jours. Cet avantage est fondé sur les chars et sur l'effet de surprise. La puissance de l'arme blindée sera probablement décisive dans une opération se déroulant en Europe centrale, notamment dans la région sans défenses naturelles de l'Allemagne du nord. Les effectifs du Pacte de Varsovie dépassent ceux de l'O.T.A.N. dans un rapport de 2 contre 1 en temps de paix et de 2½ contre 1 après mobilisation.»

16. Votre rapporteur estime que l'équilibre des forces terrestres classiques en Europe n'est pas en faveur de l'O.T.A.N. sur le plan quantitatif. En outre, il paraît certain que les forces du Pacte de Varsovie peuvent être renforcées bien plus rapidement que celles de l'O.T.A.N. qui devraient compter dans une large mesure sur des renforts amenés d'outre-mer. Néanmoins, il faut tenir compte des facteurs suivants:

- (i) Les forces de l'O.T.A.N. possèdent dans de nombreux domaines une supériorité qualitative.
- (ii) Les forces soviétiques en Europe centrale doivent être considérées en partie comme des troupes d'occupation.
- (iii) En raison d'une tension plus ou moins latente entre l'U.R.S.S. et un certain nombre de pays d'Europe orientale, Moscou considère probablement comme insuffisamment sûres certaines divisions du Pacte de Varsovie.

17. Il serait extrêmement souhaitable que l'on se mette d'accord à l'O.T.A.N. sur une évaluation des effectifs et de l'efficacité relative des forces du Pacte de Varsovie et de l'O.T.A.N. Dans la mesure où les impératifs de la sécurité militaire le permettent, cette estimation devrait être publiée, ou du moins, communiquée à titre confidentiel aux assemblées parlementaires intéressées.

18. Faute d'un accord sur une réduction équilibrée des forces, la commission estime que l'efficacité actuelle des forces classiques de l'O.T.A.N. ne doit pas être réduite. Toute autre politique ne ferait qu'augmenter le risque de voir les armes nucléaires utilisées un jour en Europe.

19. La majorité des jugements portés sur l'efficacité de la défense de l'Europe occidentale étaient fondés sur l'éventualité d'une grande

attack. But is this the most likely threat? If not, the concepts of western defence have to be adapted accordingly. Your Rapporteur returns to this subject in the next chapter.

(b) *The Baltic and the northern flank*

20. Having studied the problems of the Mediterranean in some detail earlier in the year¹, the Committee has now devoted special attention to the problems of the northern flank. In order to obtain reliable first hand information the Committee visited Denmark and Norway from 1st-7th June; it had previously visited these countries in 1964. It was addressed by ministers and senior national and NATO military commanders and visited military units and airfields in the area of Tromsø, Bardufoss and Andøya.

(i) Strategic geography

21. While the limited indigenous military resources of Denmark and Norway make NATO the necessary and vital framework of their defence planning and policy, their geography also makes these countries of great strategic importance to NATO. Denmark itself sits astride the narrow channels that lead from the Baltic to the North Sea, permitting them to be closed to enemy vessels in a war (the canal from Leningrad to the White Sea can take only small vessels, and is ice-bound much of the year). In conformity with international law, Denmark requires submarines to pass through the Baltic exits on the surface, and controls compliance with this requirement, so that complete surveillance of Soviet fleet movements is provided. In 1968, 400 Soviet naval vessels including 60 submarines passed through the Straits, as did some 7,300 Soviet bloc merchant ships and 7,900 Soviet bloc trawlers. The Danish island of Bornholm in the Baltic is further to the east than the Polish-East German frontier, and provides NATO with excellent early warning facilities. Greenland and the Faeroe Islands are also Danish and provide NATO with both early warning and communication facilities, while on Greenland there are also important United States airfields and a ballistic missile early warning system established under a bilateral treaty with Den-

1. See the report by Mr. Goedhart on security in the Mediterranean and the Middle East, Document 462, 16th January 1969.

mark. The northern tip of Norway within 650 kilometres of Spitsbergen, (under Norwegian sovereignty) with permanent ice beyond, affords the best surveillance sites for controlling the exits of the Russian Arctic fleet into the Atlantic Ocean.

(ii) Foreign and defence policy

22. Although the parties in power in both Denmark and Norway have changed since the Committee last visited these countries in 1964, the basic concepts of foreign and defence policy have not changed. The invasion of Czechoslovakia and the increasing propensity of the Soviet fleet to operate near Norwegian waters have perhaps made Norway more aware of its exposed position. Foreign policy is closely linked to the economic interests of these countries and the traditional pattern of their trade with the nordic countries, the United Kingdom and Germany. Both Denmark and Norway have applied for full membership of the Common Market believing that such membership can be compatible with their present trade policies. While some interest had been shown before the recent French referendum in seeking to extend nordic co-operation with Sweden and Finland, this exploration was undertaken with a proviso that membership of NATO and the Common Market would in no way be jeopardised.

23. In line with their European and NATO policies, both Denmark and Norway are interested in maintaining close links with WEU. They have demonstrated this interest, for example, in accepting the invitation of the Assembly to send parliamentary observers to the Fourteenth Session, but the question of membership of WEU has not been officially considered. The third aspect of the foreign policy of these countries is their close interest in providing technical assistance to the developing countries, and their very active support for the United Nations.

24. In joining NATO in 1949, Norway and Denmark departed from a traditional policy of

attaque soviétique classique. Cette éventualité est-elle toujours considérée comme la menace la plus probable? Dans la négative, les conceptions de la défense occidentale doivent être modifiées en conséquence. Votre rapporteur reviendra sur ce sujet au chapitre suivant.

(b) La Baltique et le flanc nord

20. Ayant étudié les problèmes de la Méditerranée de façon assez approfondie au début de l'année¹, la commission porte maintenant une attention particulière aux problèmes du flanc nord. Afin d'obtenir de bonne source des informations sérieuses, elle s'est rendue du 3 au 7 juin au Danemark et en Norvège, qu'elle avait déjà visités en 1964. Elle y a entendu des exposés de ministres, de commandants nationaux et de commandants de l'O.T.A.N. et elle a visité des unités et des aérodromes militaires dans la région de Tromsø, Bardufoss et Andøya.

(i) Géographie stratégique

21. Si les ressources dont disposent le Danemark et la Norvège sur le plan militaire sont limitées et font de l'O.T.A.N. le cadre nécessaire et vital de leurs plans et de leur politique de défense, leur situation géographique est également de la plus haute importance stratégique pour l'Alliance. Le Danemark, pour sa part, est à cheval sur les étroits passages qui font communiquer la Baltique et la Mer du Nord, ce qui permet de les fermer, en temps de guerre, aux navires ennemis. (Le canal qui relie Léninegrad à la Mer Blanche ne peut être emprunté que par de petites unités et il est pris par les glaces une grande partie de l'année.) Conformément au droit international, le Danemark exige des sous-marins qu'ils franchissent les détroits en surface et contrôle l'observation de cette règle, si bien que les mouvements de la flotte soviétique se trouvent sous une surveillance rigoureuse. En 1968, 400 bâtiments de guerre russes dont 60 sous-marins sont passés par les détroits, de même que 7.300 navires marchands et 7.900 chalutiers appartenant au bloc soviétique. L'île danoise de Bornholm, dans la Baltique, est située plus à l'est que la frontière qui sépare la Pologne de l'Allemagne de l'est, et elle offre à l'O.T.A.N. d'excellentes installations de prédétection. Le Groenland et les îles Féroé, danois

eux aussi, fournissent à l'O.T.A.N. des installations de prédétection et de télécommunications; au Groenland sont également installés, en vertu d'un traité bilatéral avec le Danemark, d'importants aérodromes américains et un système de prédétection des engins balistiques. L'extrémité septentrionale de la Norvège, qui se trouve à 650 km du Spitzberg (sous souveraineté norvégienne) au-delà duquel la banquise est permanente, offre les meilleurs postes de guet pour surveiller les passages de la flotte russe de l'Arctique dans l'Océan Atlantique.

(ii) Politique étrangère et politique de défense

22. Bien que le parti au pouvoir, que ce soit au Danemark ou en Norvège, ait changé depuis la dernière visite de la commission en 1964, la conception fondamentale de la politique étrangère et de la politique de défense ne s'est pas modifiée. L'invasion de la Tchécoslovaquie et la tendance croissante de la flotte soviétique à opérer dans le voisinage des eaux norvégiennes, ont peut-être rendu la Norvège plus consciente des dangers de sa situation. La politique étrangère de ces pays est étroitement liée à leurs intérêts économiques et au courant traditionnel de leurs échanges avec les pays scandinaves, le Royaume-Uni et l'Allemagne. Le Danemark et la Norvège ont demandé à adhérer de plein droit au Marché commun, persuadés que cette adhésion serait compatible avec leurs politiques commerciales actuelles. Si un certain intérêt s'est manifesté avant le récent référendum en France pour une extension de la coopération scandinave à la Suède et à la Finlande, les possibilités n'en ont été explorées qu'à la condition que la participation à l'O.T.A.N. et au Marché commun ne soit nullement menacée.

23. Conformément à leur politique à l'égard de l'Europe et de l'O.T.A.N., le Danemark et la Norvège marquent tous deux de l'intérêt pour le maintien de liens étroits avec l'U.E.O. C'est ainsi, par exemple, qu'ils ont accepté l'invitation qui leur avait été adressée par l'Assemblée d'envoyer des observateurs parlementaires à la Quatorzième session, mais la question de l'adhésion à l'U.E.O. n'a pas été examinée officiellement. Le troisième aspect de la politique étrangère de ces pays est leur vif intérêt pour la fourniture d'une assistance technique aux pays en voie de développement et l'appui très actif qu'ils apportent aux Nations Unies.

24. En adhérant à l'O.T.A.N. en 1949, la Norvège et le Danemark se sont départis de leur

1. Voir le rapport de M. Goedhart sur la sécurité en Méditerranée et au Moyen-Orient, Document 462, 16 janvier 1969.

neutrality, while Sweden, no doubt because of its different experience in World War II, did not. But the close links of the three Scandinavian countries in all other spheres and their concern for the position of Finland have imposed limits on Norwegian and Danish defence policy which do not apply in other NATO countries — there are no outside forces permanently stationed on their territory nor are there any stocks of nuclear warheads under the present circumstances. These limitations do not apply to Greenland where United States forces are established as mentioned above under the bilateral agreement with Denmark.

25. Norway and Denmark have frequently been subjected to Soviet propaganda urging them to leave NATO. On 13th March 1969 Pravda repeated this theme, and again on 8th April that paper revived an old complaint that Norway was a threat to Soviet communications, and should leave NATO instantly. Sweden has recently reasserted its policy of neutrality on 27th March 1969 when the Foreign Minister, Mr. Torsten Nilsson said in the Ridesdag that "even under strong pressure" Sweden would not join either side in the event of war. In contrast a Danish minister addressing the Committee asserted that Denmark saw no alternative policy to membership of NATO and believed that the viewpoints of smaller countries had more weight in a multi-lateral grouping. His Norwegian counterpart also strongly favoured the Atlantic Alliance.

26. With Finland the three Scandinavian countries have made special arrangements to place stand-by forces at the disposal of the United Nations, which are specially trained and equipped for peacekeeping operations. After much experience of peacekeeping and observer operations in the Middle East, the Congo, and Cyprus, these stand-by arrangements were formalised in letters to the United Nations Secretary-General on 20th March 1968. Norway for example maintains 50 observers at immediate readiness and on short-call one infantry battalion with ancilliary units, one frigate (obsolescent from the NATO stand-point), 4 transport aircraft and 4 helicopters — altogether about 1300 men. Denmark has a battalion of 600-700 men in Cyprus. Danish and Nor-

wegian personnel assigned to the United Nations are all volunteers and have received special training for the task of peace-keeping, co-operation with the civil authorities, etc. The Committee was informed that any dispatch of forces for United Nations purposes was automatically reported to NATO, and that through special call-ups the level of forces earmarked for NATO was not allowed to be affected.

(iii) *The threat*

27. The flat terrain of Denmark lays the country wide open to air and amphibious assault. There are amphibious elements in the Soviet Baltic fleet and Danish territory is within easy reach of the East German airfields, but the very situation of Denmark, in close juxtaposition to Central Europe, makes it unlikely that any assault on its territory could take place without a general war ensuing. Norway, with its sparsely populated territory, its coastline of some 2,500 km. and its common frontier of about 130 km. with the Soviet Union, within 100 km. of Murmansk, the Soviet Union's only ice free port in the West, places this country in a much more exposed position.

28. The northern part of Norway adjoins Finland, where there are airfields much beyond the needs of Finland's small air force (restricted by the peace treaty) and a good road network. If the Soviet Union were ever to occupy Finnish territory, the threat to the Alliance would be immediate and dramatic — opposite the so-called "Finnish finger", Norwegian territory is only some 30 km. wide. Speaking in the Storting on 29th October 1968, the Norwegian Minister of Defence, Mr. Tidemand, drew attention to the growing Soviet military strength in the vicinity of Norway. He said that a maritime base area had recently been built in the Kola peninsula, that the Arctic fleet was the largest of the four Soviet fleets and comprised several hundred vessels. The Committee learned that most Soviet submarines — many nuclear propelled and nuclear armed — were based on the Kola peninsula. In his speech to the Storting referred to above, Mr. Tidemand said that in June 1968 large Soviet forces with armoured vehicles had oper-

politique traditionnelle de neutralité, mais la Suède, en raison sans doute de l'expérience différente qu'elle a faite au cours de la deuxième guerre mondiale, ne les a pas imités. Cependant, les liens étroits qui unissent les trois pays scandinaves dans tous les autres domaines, et le souci que leur inspire la situation de la Finlande, ont imposé à la politique de défense de la Norvège et du Danemark des limites qui ne s'appliquent pas dans les autres pays de l'O.T.A.N.: aucune force étrangère ne stationne sur leur territoire de façon permanente et il n'y existe actuellement aucun stock d'ogives nucléaires. Ces restrictions ne s'appliquent pas au Groenland où, comme il a été déjà dit, les forces américaines sont établies en vertu d'un accord bilatéral avec le Danemark.

25. La Norvège et le Danemark ont fait souvent l'objet d'une propagande soviétique les pressant de quitter l'O.T.A.N. Le 13 mars 1969, la *Pravda* a repris ce thème et, à nouveau, le 8 avril, l'argument classique selon lequel la Norvège constituait une menace pour les communications soviétiques et devait se retirer immédiatement de l'O.T.A.N. La Suède a récemment réaffirmé sa politique de neutralité par la voix de son ministre des affaires étrangères, M. Torsten Nilsson, qui a déclaré, le 24 mars 1969, au Rïdesdag que «même si elle était soumise à une forte pression», la Suède ne se rallierait à aucun des deux camps en cas de conflit. En revanche, un ministre danois, prenant la parole devant la commission, a affirmé que le Danemark ne voyait pas d'autre politique que l'adhésion à l'O.T.A.N. et croyait que les points de vue des petits pays avaient plus de poids dans un groupement multilatéral. Son homologue norvégien s'est déclaré, lui aussi, ferme partisan de l'Alliance atlantique.

26. De même que la Finlande, les trois pays scandinaves ont signé des accords spéciaux mettant à la disposition des Nations Unies des forces de réserve spécialement entraînées et équipées pour les opérations de maintien de la paix. Compte tenu de la grande expérience acquise dans ce domaine et des missions d'observation envoyées au Moyen-Orient, au Congo et à Chypre, ces accords ont été officialisés par un échange de correspondance avec le Secrétaire général des Nations Unies, le 20 mars 1968. La Norvège, par exemple, maintient constamment en état d'alerte 50 observateurs et peut disposer rapidement d'un bataillon d'infanterie avec ses services auxiliaires, d'une frégate (déclassée par rapport aux normes de l'O.T.A.N.), de 4 avions-

cargos et de 4 hélicoptères, soit au total 1.300 hommes environ. Le Danemark a envoyé un bataillon de 6 à 700 hommes à Chypre. Les forces danoises et norvégiennes affectées aux Nations Unies sont toutes composées de volontaires qui ont reçu un entraînement spécial pour les opérations de maintien de la paix, la coopération avec les autorités civiles, etc. La commission a appris que tout envoi de troupes pour une mission des Nations Unies était automatiquement signalé à l'O.T.A.N. et que, grâce à des appels spéciaux sous les drapeaux, le niveau des forces réservées pour affectation à l'O.T.A.N. n'en était jamais affecté.

(iii) *La menace*

27. Le Danemark, avec son manque de relief, n'offre aucune défense contre les attaques aériennes et amphibies. Or, la flotte soviétique de la Baltique comprend des éléments amphibies et le territoire danois est à faible distance des aérodromes d'Allemagne de l'est. Cependant, la situation même du Danemark, à proximité immédiate de l'Europe centrale, fait que toute attaque lancée contre son territoire aurait de fortes chances de dégénérer en un conflit généralisé. La Norvège, qui a une faible densité de population, quelque 2.500 km de côtes, dont la frontière commune avec l'Union Soviétique s'étend sur 130 km et qui est à 100 km de Mourmansk, le seul port occidental de l'Union Soviétique qui ne soit pas pris par les glaces, est encore bien plus exposée.

28. Au nord, la Norvège avoisine la Finlande qui dispose d'aérodromes excédant de loin les besoins de ses forces aériennes (limitées par un traité de paix) et d'un bon réseau routier. Si l'Union Soviétique devait jamais occuper le territoire finlandais, la menace qui pèserait sur l'Alliance serait immédiate et spectaculaire; à l'extrémité du «doigt finlandais», le territoire norvégien n'a que 30 km de large. Dans une allocution prononcée devant le Storting, le 29 octobre 1968, le ministre norvégien de la défense, M. Tidemand, a attiré l'attention sur la force militaire croissante des Soviétiques au voisinage de la Norvège. Il a déclaré qu'une importante base maritime avait été récemment construite dans la péninsule de Kola et que la flotte de l'Arctique, la plus importante des quatre flottes soviétiques, comprenait plusieurs centaines de bâtiments. La commission a appris que la plupart des sous-marins soviétiques — dont beaucoup sont à propulsion nucléaire et dotés d'armes nucléaires — étaient basés dans la péninsule de

ated on the Norwegian frontier at Pasvikdalen. Then in July 1968 a major amphibious naval force with escorts and supply vessels had sailed along the entire Norwegian coast from the Baltic to the Kola peninsula. Again in May 1969, the Committee learned, the Soviet Union conducted a major amphibious operation, including a landing of marine units on the Soviet coast in immediate proximity to the Norwegian frontier. It was repeatedly stressed during the Committee's visit that whereas the Soviet Union frequently conducted large-scale amphibious exercises on Norway's doorstep, it remained Norwegian policy to restrict exercises to an area at least 400 km. from the common frontier.

(iv) *Defence planning*

29. Denmark and Norway devote some 3.5% and 4.4% respectively of their GNP to defence expenditure (to NATO definition). In Norway it was pointed out to the Committee, as a measure of the effectiveness of defence in an alliance, that Sweden, a neutral country, was obliged to devote a much higher proportion of its GNP to defence. The per capita expenditures quoted were \$70 in Norway and \$126 in Sweden. Denmark maintains 4 armoured infantry brigades and a tank battalion distributed over Jutland and the larger islands; its navy includes 6 frigates and escorts, 4 submarines and 8 mine-layers — the latter being particularly important for closing the Baltic exits. The air force includes 2 squadrons equipped with the F-104 G and three squadrons equipped with the F-100. Norway maintains only 1 active brigade, stationed in the area of Tromsø, and some independent battalions. Its navy includes 7 frigates and escorts, 15 submarines and 4 mine-layers. The air force has one squadron equipped with the F-104 G and 4 fighter bomber squadrons equipped with F-5 A. Very important are its maritime patrol aircraft which are now being re-equipped with the very latest United States Orion. Norway is at present benefiting from its 5-year re-equipment programme and is about to embark on another programme for the next five years.

30. Both Norway and Denmark rely heavily on rapid mobilisation of permanently trained reserves, whose equipment is prestocked near to their battle stations. The Committee was informed that the Danish army can be increased from its peacetime 4 armoured infantry brigades and 1 battalion group to a total of 6 armoured infantry brigades, one infantry brigade and 15 local defence battalions in about 24 hours. In Norway the army can be increased from 19,000 to about 130,000 within twenty hours.

31. The NATO command in this area is Allied Forces Northern Europe, commanded by a British general whose headquarters are at Kolsaas near Oslo and whose staff comprises Norwegian, Danish, American, British and German officers — representing the countries whose forces are in the area in peacetime and those whose forces can be used to reinforce it in an emergency. AF-NORTH comes directly under SACEUR. It has a subordinate command Baltic Approaches, commanded by a Danish officer who in war would command the Danish fleet and German Baltic fleet. The area of the AFNORTH command reaches from the Elbe River, where one German division is under command, to the north of Norway.

32. It was made abundantly clear to the Committee that if a real military threat to Norway were to develop it would be necessary to send substantial reinforcements to the country as quickly as possible. Considerable importance is attached to the existence of the Standing Naval Force Atlantic — a force of frigates and destroyers contributed by Germany, the Netherlands, Norway, the United Kingdom and the United States, which is under the operational command of a NATO commander in peacetime. This force can reach the area of the Norwegian coast very rapidly and can be a useful deterrent should an amphibious threat to Norway seem to be in the offing. It is highly desirable that this force should be used in a demonstrative capacity in peacetime whenever the political need arises.

33. Of great importance to Norway is the ACE Mobile Force supplied by various NATO countries, which is capable of being moved either

Kola. Dans la même allocution, M. Tidemand a déclaré qu'en juin 1968, d'importantes forces soviétiques dotées de véhicules blindés avaient opéré à la frontière norvégienne, à Pasvikdalen. Puis, en juillet 1968, une grosse force amphibie, accompagnée d'escorteurs et de navires de ravitaillement, avait longé toute la côte norvégienne de la Baltique à la péninsule de Kola. En mai 1969, la commission a appris que l'Union Soviétique menait à nouveau une vaste opération amphibie comprenant le débarquement d'unités de troupes de marine sur la côte soviétique, au voisinage immédiat de la frontière norvégienne. Il a été souligné à maintes reprises, lors de la visite de la commission, que si l'Union Soviétique exécutait souvent des manœuvres amphibies de grande envergure aux portes de la Norvège, celle-ci, pour sa part, s'en tenait à sa politique consistant à limiter les manœuvres à une région distante d'au moins 400 km de la frontière commune.

(iv) *Plans de défense*

29. Le Danemark et la Norvège consacrent respectivement près de 3,5% et 4,4% de leur P.N.B. aux dépenses militaires (selon la définition O.T.A.N.). En Norvège, on a fait remarquer à la commission, pour souligner l'efficacité de la défense au sein d'une alliance, que la Suède, pays neutre, était obligée de consacrer une part bien plus élevée de son P.N.B. à la défense. Les chiffres cités par habitant étaient de 70 dollars pour la Norvège et de 126 dollars pour la Suède. Le Danemark maintient quatre brigades d'infanterie blindée et un bataillon de chars qui sont répartis dans le Jutland et dans les îles les plus importantes; sa marine comprend 6 frégates et escorteurs, 4 sous-marins et 3 mouilleurs de mines, ces derniers revêtant un intérêt particulier pour la fermeture des issues de la Baltique. Quant à l'aviation, elle se compose de 2 escadrons équipés de F-104G et de 3 escadrons équipés de F-100. La Norvège ne maintient qu'une brigade d'active, stationnée dans la région de Tromsø et quelques bataillons indépendants. Sa marine comprend 7 frégates et escorteurs, 15 sous-marins et 4 mouilleurs de mines. Son aviation se compose d'un escadron équipé de F-104G et de 4 escadrons de chasseurs-bombardiers dotés de F-5A, ainsi que d'éléments de reconnaissance maritime qui, actuellement dotés d'Orion américains dernier modèle, jouent un très grand rôle. La Norvège recueille en ce moment les avantages de son programme quinquennal de rééquipement et elle est sur le point de lancer un autre programme couvrant les cinq prochaines années.

30. Tant en Norvège qu'au Danemark, on compte essentiellement sur la mobilisation rapide de troupes de réserve entraînées de façon permanente et dont l'équipement est déjà stocké près de leurs secteurs d'opération. La commission a appris que les effectifs de l'armée danoise pouvaient être portés de 4 brigades d'infanterie blindée et un groupement tactique au niveau du bataillon, en temps de paix, à 6 brigades d'infanterie blindée, une brigade d'infanterie et 15 bataillons de défense locale en vingt-quatre heures. En Norvège, les effectifs peuvent passer, en vingt heures, de 19.000 à 130.000 hommes.

31. Le commandement de l'O.T.A.N. dans cette région est le Commandement des forces alliées du Nord-Europe, placé sous l'autorité d'un général britannique dont le quartier général se trouve à Kolsaas près d'Oslo et dont l'état-major comprend des officiers norvégiens, danois, américains, britanniques et allemands représentant les pays dont les forces se trouvent dans le secteur en temps de paix et ceux dont les forces peuvent être utilisées en renfort en cas d'urgence. L'AFNORTH dépend directement du SACEUR. Pour les approches de la Baltique, il dispose d'un commandement subordonné confié à un officier danois qui, en temps de guerre, commanderait la flotte danoise et la flotte allemande de la Baltique. La zone de l'AFNORTH s'étend de l'Elbe, où se trouve une division allemande sous son commandement, au nord de la Norvège.

32. Il a été clairement expliqué devant la commission que si une véritable menace militaire devait se préciser contre la Norvège, il serait nécessaire d'y expédier des renforts substantiels le plus rapidement possible. On attache une grande importance à l'existence de la force navale permanente de l'Atlantique, composée de frégates et de destroyers fournis par l'Allemagne, les Pays-Bas, la Norvège, le Royaume-Uni et les Etats-Unis, qui se trouve sous le commandement opérationnel de l'O.T.A.N. en temps de paix. Cette force peut gagner très rapidement les côtes norvégiennes et pourrait constituer un utile moyen de dissuasion si une attaque amphibie paraissait se préparer contre ce pays. Il serait fort souhaitable que cette force fasse, en temps de paix, la démonstration de son potentiel chaque fois que la situation politique l'exige.

33. Pour la Norvège, la force mobile du Commandement allié en Europe revêt une grande importance. Constituée par divers pays de

to Norway or to the southern flank if ever the NATO countries concerned were subjected to political pressure. When it deploys on exercises in Norway, generally in the area of Tromsø, this force comprises infantry battalions from Canada, Italy and the United Kingdom and air force squadrons from Belgium, the Netherlands, the United Kingdom and the United States. The Committee was particularly pleased to learn how much importance the Norwegian Government attached to the availability of this force which is largely supplied by the WEU countries. There are however weaknesses of which the Committee was made aware. It is highly desirable that the mobile force should be provided with its own signals squadron with modern and compatible communications equipment and comprising specially trained personnel who should be fluent in English as well as in one of the languages of the forces under command. Consideration should be given to raising a joint NATO unit for this purpose to be internationally financed. The Committee was much impressed with the facility with which Norwegian officers and many of their troops spoke English, which inevitably is the standard language in use in the NATO chain of command in this area. It is desirable that as many officers and liaison staff as possible in the ACE Mobile Force units earmarked for deployment in this area be fluent in English.

34. The political effectiveness of the AMF in demonstrating the solidarity of the Alliance in the event of political pressure far exceeds its necessary limited capability.

35. Valuable as they are however, STANAVFORLANT and the AMF cannot provide substantial land reinforcements, and plans exist for providing air and land reinforcements, both from the United Kingdom and the United States, if a military threat arose. With the United Kingdom decision to terminate its military responsibilities to the East of Suez, it has become possible for that country to earmark strategic resources for Denmark and Norway if the need arises, and United Kingdom troops have recently taken part in training exercises in both these countries. A most important feature of NATO defence co-operation is the periodical

training in Arctic conditions of both air and ground forces of various NATO countries in North Norway.

36. A most important function of NATO is to maintain maritime air surveillance of Soviet fleet movements, because security demands that NATO commanders know the location of Soviet naval vessels at all times. With the concentration of the major part of the Soviet fleet in the Arctic area, where it can operate all the year round from the ice free port of Murmansk, it is important to improve the surveillance effort in the North-Eastern Atlantic area, especially in the Norway-Spitsbergen gap. While Norway makes a valuable contribution to this operation, the number of aircraft at its disposal is still limited and the Committee urges that SACLANT's appropriate maritime air commander should be made permanently responsible in peacetime for co-ordinating the air surveillance operations of the United Kingdom, the United States and Norway in this area, in the same way that COMARAIRMED now does in the Mediterranean.

(c) Present levels of nuclear forces

37. The balance of nuclear forces today is probably more nearly even. The Soviet Union, having increased its intercontinental missiles threefold in recent years, has similar numbers to the United States, but a marked superiority in shorter range strategic missiles. The United States probably still has an advantage in "second strike" capability from superior hardening.

38. The numbers of United States intercontinental missiles has not increased for the last two or three years. There are 1,000 Minuteman missiles in "hardened" concrete silos, completely underground, and 54 Titan missiles with somewhat larger warheads. The 41 Polaris submarines carry together 656 Polaris missiles. Two British submarines are now operational, two more will be by next year, making 64 Polaris missiles all told. The Soviet Union which a few years ago had only some 300 ICBMs may now have 1,000 and in addition has some 720

l'O.T.A.N., elle pourrait être dirigée rapidement sur la Norvège ou sur le flanc sud si les pays de l'O.T.A.N. intéressés subissaient des pressions politiques. Lorsqu'elle effectue des manœuvres en Norvège, généralement dans la région de Tromsø, elle comprend des bataillons d'infanterie canadiens, italiens et britanniques et des formations aériennes belges, néerlandaises, britanniques et américaines. La commission a été particulièrement satisfaite d'apprendre l'importance que le gouvernement norvégien attache à l'existence de cette force, fournie en grande partie par les pays de l'U.E.O. Certaines insuffisances lui ont été cependant signalées. Il serait fort souhaitable que la force mobile soit dotée de services de transmissions qui lui soient propres, qui disposent d'un équipement moderne et compatible, et d'un personnel ayant reçu une formation spéciale et parlant couramment l'anglais ainsi que l'une des langues des forces relevant de ce commandement. Il conviendrait d'examiner la possibilité de créer, à cette fin, une unité commune de l'O.T.A.N. qui serait financée sur une base internationale. La commission a été très impressionnée par la facilité avec laquelle les officiers norvégiens et nombre de leurs hommes s'exprimaient en anglais, langue inévitablement utilisée de façon courante à tous les échelons de commandement de l'O.T.A.N. dans cette région. Il serait souhaitable que les officiers et le personnel de liaison des unités de la force mobile du Commandement allié en Europe, qui sont destinées à être déployées dans cette région, parlent couramment l'anglais en aussi grand nombre que possible.

34. La force mobile du Commandement allié en Europe, en démontrant la solidarité de l'Alliance devant une pression politique, dispose d'une efficacité qui surpasse de loin son potentiel nécessairement limité.

35. Quelle que soit leur valeur, la STANAVFORLANT et la force mobile du Commandement allié en Europe ne peuvent fournir de renforts terrestres importants, et il existe des plans prévoyant l'envoi, par le Royaume-Uni et les Etats-Unis, de renforts terrestres et aériens en cas d'urgence. Le Royaume-Uni ayant décidé de mettre un terme à ses responsabilités militaires à l'est de Suez, il lui est devenu possible de réserver des ressources stratégiques pour affectation au Danemark et à la Norvège en cas de besoin et les troupes britanniques ont récemment participé à des exercices d'entraînement dans ces deux pays. Un aspect très important

de la coopération au sein de l'O.T.A.N. en matière de défense est l'entraînement périodique que subissent, en milieu arctique, les forces aériennes aussi bien que terrestres de divers pays de l'O.T.A.N. en Norvège septentrionale.

36. La surveillance aéronavale des mouvements de la flotte soviétique est une fonction capitale de l'O.T.A.N. En effet, la sécurité exige que les commandants de l'O.T.A.N. connaissent à tout moment la situation des unités navales soviétiques. La flotte soviétique étant concentrée en majeure partie dans la zone arctique, où elle peut opérer toute l'année à partir du port de Mourmansk, qui n'est jamais pris par les glaces, il importe d'améliorer la surveillance dans le nord-est de l'Atlantique, notamment dans le secteur qui sépare la Norvège du Spitzberg. La Norvège y contribue largement, mais le nombre des appareils dont elle dispose est encore limité et la commission demande instamment que le commandant compétent en matière d'aéronautique navale, dépendant du Commandant suprême des forces alliées de l'Atlantique, soit chargé à titre permanent en temps de paix de coordonner les opérations de surveillance aérienne menées par le Royaume-Uni, les Etats-Unis et la Norvège dans cette région, comme le fait actuellement le COMARAIRMED en Méditerranée.

(c) Les niveaux actuels des forces nucléaires

37. Les forces nucléaires, aujourd'hui, sont probablement proches de l'équilibre. L'Union Soviétique, qui a triplé le nombre de ses missiles intercontinentaux ces dernières années, a rejoint les Etats-Unis sur le plan numérique mais a pris l'avantage en ce qui concerne les missiles stratégiques à plus courte portée. Les Etats-Unis conservent sans doute encore la supériorité en matière de potentiel de «riposte», du fait de la supériorité des ouvrages de protection des missiles.

38. Le nombre des missiles intercontinentaux américains n'a pas augmenté au cours des deux ou trois dernières années. Les Etats-Unis disposent de 1.000 missiles Minuteman protégés par des silos de béton complètement enterrés, et de 54 engins Titan dotés d'ogives un peu plus puissantes. Les 41 sous-marins Polaris emportent au total 656 fusées Polaris. Deux sous-marins britanniques sont maintenant opérationnels et deux autres le seront l'année prochaine; ils emporteront au total 64 fusées Polaris. L'Union Soviétique qui ne disposait, il y a quelques années, que de

medium-range missiles targeted on Europe. What is not clear is how much effort the Soviet Union has directed to "hardening" its missiles. Most of them are said to be still liquid-fuelled, which makes for a long count-down and makes them difficult to fire from below the ground. Some of the ICBMs only are believed to be in underground silos. The Soviet Union is only now bringing into service a Polaris-type submarine with 16 nuclear missiles capable of being fired from below the surface; it is said to have 13 nuclear-propelled and 30 conventionally-propelled submarines carrying 3 ballistic missiles each for surface firing (total: 129 missiles).

39. The present balance can be stated as follows. Both sides have the capability of inflicting unacceptable damage on the other in a first strike. The American Polaris force is impervious to nuclear attack by the Soviet Union, the Minuteman force would largely survive a first Soviet strike (a previous Rapporteur¹ has shown in a technical analysis that as many as three missiles might be needed to give a high probability of destroying a Minuteman in its silo). The Soviet missiles are as yet probably much more vulnerable to a first strike and if nuclear war broke out the United States could well conduct a "damage-limiting" strike against the Soviet missiles, and thus considerably limit the damage the Soviet Union could inflict on American cities, but still not reduce it to any "tolerable" level.

40. It is against this background that the next stage of the missile race is being prepared. The United States is introducing improved Minuteman III and Poseidon missiles, in place of the existing Minuteman I and II and Polaris missiles. The new missiles carry "multiple independently targeted re-entry vehicles" MIRVs, implying that one missile can strike several different targets. The conversion programme, covering about two-thirds of the existing missiles, will be completed by 1974.

41. Hotly debated is the proposal to deploy an anti-ballistic missile system (ABM). It is costly

1. Mr. Duynstee, Document 320, Appendix III: "Statistics of a damage-limiting nuclear strategy", 20th October 1964.

(much more costly than offensive missiles), it is not possible to demonstrate its effectiveness, and for any level of ABM defence an adversary can at far less cost regain his initial capability by increasing the numbers of his offensive missiles, or improving their capability of penetrating ABM defences. But a system that offers some capability of destroying incoming missiles has found supporters, and on 14th March 1969 Mr. Nixon announced a \$6-7 billion programme for three ABM sites, the first to be ready not before 1973, designed essentially to protect the Minuteman sites, but purportedly capable of providing protection against any attack China could mount in the next decade, and against accidental attacks from any source. Significantly, Mr. Nixon ruled out any possibility of protecting American cities from attack by the Soviet Union:

"The heaviest defence system we considered, one designed to protect our major cities, still could not prevent a catastrophic level of United States fatalities from a deliberate all-out Soviet attack. And it might look to an opponent like the prelude to an offensive strategy threatening the Soviet deterrent."

He claimed that the Soviet ABM system now deployed protected "to some degree a wide area centered around Moscow".

42. Your Rapporteur concludes that the nuclear balance is based on the assumption that the two super powers can inflict so-called unacceptable damage on each other. This assumption is still valid; notwithstanding the fact that the Russians are closer to parity with the Americans in the nuclear field, the Russians have not acquired a first strike capability and are not likely to get one in the foreseeable future. For various reasons it would be of the greatest importance if the Russians and Americans could reach agreements on restricting their nuclear arms race. First such an agreement might contribute considerably to a more stable nuclear balance, which in turn would increase the prospects of maintaining peace. Secondly billions of dollars which would otherwise be spent on nuclear arms could be

300 I.C.B.M. environ, en aurait maintenant un millier et disposerait, en outre, de quelque 720 missiles à moyenne portée pointés sur l'Europe. Mais on ne sait pas exactement dans quelle mesure l'Union Soviétique s'est attachée à «protéger» ses missiles. La plupart seraient encore à propergol liquide, ce qui exige un long compte à rebours et rend difficile une mise à feu souterraine. Elle ne disposerait que de quelques I.C.B.M. dans des silos souterrains. Elle vient seulement de mettre en service un sous-marin de type Polaris doté de 16 missiles nucléaires qui peuvent être mis à feu en plongée; elle disposerait de 13 sous-marins à propulsion nucléaire et 30 à propulsion classique emportant chacun 3 engins balistiques qui peuvent être mis à feu en surface (soit, au total, de 129 missiles).

39. L'équilibre actuel peut se définir ainsi: les deux camps peuvent s'infliger mutuellement, au cours d'une première attaque, des dommages irréparables. Les forces américaines de Polaris sont impénétrables à une attaque nucléaire soviétique et la force de Minuteman survivrait en majeure partie à une première attaque soviétique (un rapporteur précédent¹ a procédé à une analyse technique démontrant que trois missiles pourraient être nécessaires pour avoir le maximum de chances de détruire un Minuteman dans son silo). Les missiles soviétiques restent probablement beaucoup plus vulnérables à une première attaque et, si un conflit nucléaire éclatait, les Etats-Unis pourraient fort bien lancer contre les missiles soviétiques une attaque destinée à «limiter les dommages» et réduire ainsi considérablement les dommages que l'Union Soviétique pourrait infliger aux villes américaines, sans toutefois les ramener à un niveau «acceptable».

40. C'est dans ce contexte que se prépare la prochaine phase de la course aux missiles. Les Etats-Unis, à l'heure actuelle, remplacent progressivement les Minuteman I et II et les engins Polaris par des engins Minuteman III et des Poséidon améliorés. Les nouveaux missiles sont dotés de têtes multiples (MIRV), ce qui implique qu'un seul missile peut atteindre plusieurs objectifs distincts. Le programme de conversion, qui porte sur environ les deux tiers des missiles existants, sera terminé en 1974.

41. Le projet de déploiement d'un système d'engins anti-missiles (A.B.M.) fait actuellement

l'objet de vives controverses. Il est coûteux (bien plus coûteux que les missiles offensifs); son efficacité est impossible à démontrer et, à n'importe quel niveau de la défense anti-missiles, l'adversaire peut, à bien moindres frais, retrouver son potentiel initial en augmentant le nombre de ses missiles offensifs ou en améliorant leur capacité de pénétrer les défenses anti-missiles. Toutefois, un système permettant de détruire un certain nombre de missiles adverses a trouvé des partisans et M. Nixon a annoncé, le 14 mars 1969, le lancement d'un programme de 6 à 7 milliards pour la construction de trois bases anti-missiles dont la première ne sera pas terminée avant 1973; elles auront essentiellement pour rôle de protéger les bases de Minuteman, mais elles pourront sans doute assurer également une protection contre une éventuelle attaque chinoise au cours des dix prochaines années et contre toute attaque accidentelle de quelque origine que ce soit. Il est significatif que M. Nixon ait exclu toute possibilité de protéger les villes américaines contre une attaque soviétique:

«Le système de défense le plus complet que nous avons examiné, destiné à protéger nos grandes villes, ne pourrait empêcher que les pertes américaines ne s'élèvent à un niveau catastrophique en cas d'attaque générale et délibérée de la part de l'Union Soviétique. Et ce système pourrait apparaître à un adversaire comme le prélude d'une stratégie offensive menaçant la force de dissuasion soviétique.»

Il a déclaré que le système anti-missiles actuellement déployé par les Soviétiques protégeait «dans une certaine mesure une vaste zone centrée autour de Moscou».

42. Votre rapporteur en conclut que l'équilibre nucléaire se fonde sur l'hypothèse que les deux superpuissances peuvent s'infliger mutuellement des dommages qualifiés d'«inacceptables». Cette hypothèse est toujours valable. Si les Russes se rapprochent de la parité avec les Américains dans le domaine nucléaire, ils n'ont pas acquis un potentiel de «première frappe» et ne le feront vraisemblablement pas dans un avenir prévisible. Il serait de la plus haute importance que les Russes et les Américains puissent s'entendre sur une limitation de leur course aux armes nucléaires. Un tel accord pourrait contribuer d'une manière considérable à stabiliser l'équilibre nucléaire et accroîtrait, de ce fait, les perspectives de maintien de la paix. En outre, les milliards de dollars destinés aux armes nucléaires pourraient être

1. M. Duynstee, Document 320, Annexe III: «Statistiques d'une stratégie nucléaire tendant à limiter les dommages», 20 octobre 1964.

allocated to peaceful purposes. For the United States, which has many domestic problems to cope with, this would be of the greatest importance. In the Soviet Union such an agreement might lead to more resources being allocated to raising the standard of living — a development which is certainly not contrary to western interests. Finally an agreement on limiting the nuclear race might improve the climate for further negotiations on arms control and disarmament. There seems to be good hopes on both sides that talks may start in Geneva this year, but no one underestimates the difficulties of agreeing on a formula which would moreover have to cover both offensive and defensive weapons. The problem is also complicated by the gradual emergence of China as a nuclear power. On the other hand both sides would clearly profit from such an agreement, either formal or informal in the sense that both sides would tacitly agree to exercise restraint.

(d) The United States commitment

43. NATO strategy in Europe is based on the assumption that the American nuclear deterrent is also protecting Western Europe. There seems to be no reason to doubt this. It is a vital American interest that Western Europe should remain outside the Soviet sphere of influence. However, it has to be conceded that in many quarters the credibility of the American nuclear guarantee would be weakened if there were any significant decrease in the number of American forces in Europe. It is therefore of vital importance that American forces should be maintained at the present level, at any rate as long as the political situation in Europe shows no substantial improvement. It ought not to be beyond the ingenuity of western statesmen to find a formula for the balance of payments problem, which is the main factor leading to pressure for reduction of American troops in Europe.

44. The Committee is particularly pleased to note the assurances given by the new administration concerning the United States commitment to the defence of Europe, and its intention to maintain United States troops there. The Rapporteur understands from the United States Delegation to NATO that during his visit to Europe at the end of February, President Nixon stated in Brussels, Bonn and elsewhere that the present level of

NATO forces in Europe should be maintained. He asserted that the need remained to maintain an adequate deterrent to aggression against Europe. The allies should concentrate now upon the quality of their forces, not increased quantity of men. The President made the point that, if the European allies were to do more in improving their defence efforts, this would make it easier for the United States to match their efforts. He discounted the notion that the United States would be tempted to reduce its NATO commitment if it saw the allies doing more.

CHAPTER II

The NATO Alliance: Future tasks

(a) The functions of NATO

45. It has often been said that NATO would have failed in its main purpose if war broke out. In other words: the primary aim of the Alliance is to deter the potential enemy from making an attack on NATO territory, and in this way to prevent war. But the Alliance has also a wider aim: to seek a solution for the problems which divide East and West and to try to lay the foundations for a stable and lasting peace in Europe.

46. As far as the deterrent function of NATO is concerned, the vital importance of the system of collective defence has to be stressed. The acceptance of the need for collective defence has of course been easier since the end of the second world war, because of the emergence of only one possible adversary in the European area, of a stature which is not commensurate with that of any other European country. Because of this fact of the external environment, security has become progressively less a function of existing national governments, to become a function exercised in the Atlantic framework. This situation, and the concept of the single adversary that brought it about, have gone to a certain extent unnoticed, but it has the most important consequence in that the very transfer of the security function makes it virtually impossible for any other possible adversaries to arise within the western system.

47. The integrated structure of western defence was chosen for military effectiveness, and stemmed directly from the experience of the allies in the second world war (and to a lesser extent in

consacrés à des objectifs pacifiques, ce qui serait de la plus grande importance pour les Etats-Unis qui doivent faire face à de nombreux problèmes intérieurs. En Union Soviétique, un tel accord pourrait permettre de consacrer des sommes plus substantielles à l'augmentation du niveau de vie, nouvelle orientation qui ne serait certainement pas contraire aux intérêts occidentaux. Enfin, un accord qui limiterait la course aux armes nucléaires pourrait améliorer le climat en vue de nouvelles négociations sur le contrôle des armements et le désarmement. De part et d'autre, on semble avoir bon espoir que des conversations pourront s'ouvrir à Genève cette année, mais personne ne sous-estime les difficultés d'un accord sur une formule qui devrait, en outre, couvrir aussi bien les armes offensives que défensives. Le problème se complique également du fait de l'accession progressive de la Chine à la puissance nucléaire. Par contre, un tel accord — officiel ou officieux — serait naturellement avantageux pour les deux parties dans la mesure où elles conviendraient tacitement de faire preuve de modération.

(d) L'engagement des Etats-Unis

43. La stratégie de l'O.T.A.N. en Europe se fonde sur l'hypothèse que la force de dissuasion nucléaire américaine protège également l'Europe occidentale. Rien ne semble permettre d'en douter. Pour l'Amérique, il est d'un intérêt vital que l'Europe occidentale reste en dehors de la sphère d'influence soviétique, mais il faut néanmoins admettre que, dans de nombreux milieux, la crédibilité de la garantie nucléaire américaine serait affaiblie si les Etats-Unis procédaient à une réduction importante de leurs forces en Europe. Il est donc d'une importance capitale que les forces américaines soient maintenues à leur niveau actuel, en tout cas aussi longtemps que la situation politique en Europe ne subira pas d'amélioration notable. Les hommes d'Etat occidentaux ont certainement assez d'imagination pour trouver une formule permettant de résoudre le problème de la balance des paiements qui est le principal facteur d'incitation à une réduction des forces américaines en Europe.

44. La commission a pris note, avec un plaisir particulier, des assurances données par la nouvelle administration concernant l'engagement des Etats-Unis à l'égard de la défense de l'Europe et son intention d'y maintenir des troupes américaines. Votre rapporteur croit savoir, sur la base de renseignements fournis par la délégation des Etats-Unis auprès de l'O.T.A.N., qu'au cours de sa visite en Europe à la fin de février, le Prési-

dent Nixon a déclaré à Bruxelles, à Bonn et ailleurs, que le niveau actuel des forces de l'O.T.A.N. en Europe devait être maintenu. Il a affirmé qu'il était toujours nécessaire de maintenir une force de dissuasion susceptible de décourager toute agression contre l'Europe. Les alliés devaient maintenant s'attacher à améliorer leurs forces qualitativement et non pas quantitativement. Il a ajouté qu'une amélioration de l'effort européen de défense permettrait d'autant mieux aux Etats-Unis d'accroître le leur. Il a, enfin, repoussé l'idée que, dans ce cas, les Etats-Unis pourraient être tentés de réduire leur engagement envers l'O.T.A.N.

CHAPITRE II

L'alliance de l'O.T.A.N.: Tâches futures

(a) Le rôle de l'O.T.A.N.

45. On a dit souvent que l'O.T.A.N. aurait manqué à son principal objectif si la guerre avait éclaté. En d'autres termes, l'Alliance a pour fonction essentielle de dissuader l'ennemi éventuel d'attaquer le territoire de l'O.T.A.N. et, ainsi, de prévenir la guerre, mais elle a aussi une tâche plus générale, celle de rechercher une solution aux problèmes qui divisent l'Est et l'Ouest et de tenter de jeter les bases d'une paix stable et durable en Europe.

46. En ce qui concerne le rôle de dissuasion de l'O.T.A.N., il faut souligner l'importance primordiale du système de défense collective. La nécessité de cette défense collective a été naturellement admise beaucoup plus facilement après la seconde guerre mondiale, car on ne voyait sur notre continent qu'un seul adversaire possible qui fût d'une stature sans commune mesure avec celle des autres pays européens. Dans ces conditions, la sécurité a cessé progressivement d'être du ressort des gouvernements nationaux existants pour être étudiée en commun dans le cadre atlantique. Cette situation et la notion de l'adversaire unique qui l'a créée est passée, dans une certaine mesure, inaperçue, mais elle a eu pour conséquence importante que ce transfert de compétence a rendu pratiquement impossible l'apparition de tout autre adversaire au sein du système occidental.

47. La structure intégrée de la défense occidentale a été choisie pour des raisons d'efficacité militaire et elle découle directement de l'expérience faite par les alliés au cours de la seconde

the closing phases of the first). But its greatest virtue has been political, because the credibility of western defence is continuously demonstrated by the day-in day-out joint performance of the armed forces in peacetime, the stationing of allied forces in the most exposed NATO territory and the continuous manning of joint headquarters, radar stations, and communication links. There could be no more striking contrast with pre-war attempts to maintain peace through mutual security pacts involving no continuous performance of obligation in peacetime, and whose credibility evaporated as the time of their signature receded. The continuance in being of an organisation of collective defence has greatly enhanced the function of the Alliance as a guarantee of stability and security.

(b) The need for change

48. But for NATO to remain credible to the peoples whom it protects, it must be adapted to the changing circumstances, and more rapidly than it has changed in the past. The communiqué of the ministerial meeting in Washington in April 1969, has laid a firm basis for this process of adaptation in saying that the dual task of the Alliance was the defence of the West and a search for a stable peace with the East. In the 1960s the relationship with the Soviet Union has gradually changed. We are still far from an honourable settlement of the main questions which divide East and West; there is still a continuing conflict of interests. But on the other hand the 1960s have brought a growing realisation that NATO and the Warsaw Pact have a common interest in preventing these conflicts from escalating into a war. It is extremely difficult to translate this common interest into formal agreements. But it is certainly vitally important to continue to try to do so. NATO has an important rôle to play in this respect. The process of continuous consultation within the Alliance can help to prepare possible initiatives and to establish common positions concerning the subjects on which fruitful negotiations with the countries of the Warsaw Pact might be possible.

49. The Preamble of the North Atlantic Treaty states *inter alia* that parties to the treaty "are determined to safeguard the freedom, common heritage and civilisation of their peoples, founded on the principles of democracy, individual liberty

and the rule of law". It is scarcely necessary to say that both the Portuguese and Greek Governments are continuously violating the very principles they have solemnly promised to uphold. The argument is often heard that this is not a matter which concerns the Alliance, which has as its primary function the defence of NATO territory against external attacks. Furthermore it is pointed out that the strategic importance of these countries, especially of Greece, would make it undesirable to put pressure on the governments in power in these countries. Your Rapporteur disagrees with these arguments, and not only on grounds of principle and ideology. Realistic assessments of developments in both countries lead to the conclusion that dangerous tensions are building up which are certainly not favourable to NATO interests. Members of the Alliance ought therefore to make far more determined efforts to induce the Greek and Portuguese Governments to embark on a process of democratisation.

50. Press reports indicate that during the ministerial meeting of the WEU Council in The Hague on 6th-7th June, the Greek problem was discussed. It is to be hoped that this discussion will have contributed to concert policies designed to promote a return to democracy in Greece. However, the country which can do most in this respect is the United States. The WEU countries should make a joint approach to Washington to secure United States support for a combined effort to impress on the Athens régime that a return to democracy can no longer be delayed.

(c) European defence problems in the 1970s

51. The key to the future planning of the NATO defence effort is a realistic appreciation of the most likely threat the organisation will have to face. This appreciation must not however lose sight of other possible threats which, if now less likely, could become more attractive options to a potential adversary if the means to counter them were to be neglected.

52. In the first place, there is general agreement that a massive and solely conventional Russian attack on Western Europe is unlikely. For

guerre mondiale (et, dans une moindre mesure, au dernier stade de la première). Mais sa plus grande vertu a été d'ordre politique. En effet, la crédibilité de la défense occidentale est démontrée en permanence par l'exécution commune des tâches quotidiennes des forces armées en temps de paix, le stationnement de forces alliées dans les secteurs les plus exposés de l'O.T.A.N. et le fonctionnement constant de quartiers généraux, de stations radar et de systèmes de communications communs. Il ne pourrait y avoir de contraste plus frappant avec les tentatives faites avant la guerre pour maintenir la paix au moyen de pactes de sécurité mutuelle qui ne prévoyaient aucune obligation permanente en temps de paix et dont la crédibilité diminuait à mesure que s'éloignait la date de leur signature. Le maintien d'une organisation de défense collective a grandement accru la garantie de stabilité et de sécurité que représente l'Alliance.

(b) La nécessité de changements

48. Toutefois, pour que l'O.T.A.N. garde sa raison d'être pour les populations qu'elle protège, elle doit s'adapter aux circonstances plus rapidement que par le passé. Le communiqué de la réunion des ministres qui s'est tenue à Washington en avril 1969 l'a reconnu en déclarant que la double fonction de l'Alliance était la défense de l'Ouest et la recherche d'une paix stable avec l'Est. Depuis 1960, les relations avec l'Union Soviétique se sont progressivement modifiées. Nous sommes encore loin d'un règlement honorable des principaux problèmes qui divisent l'Est et l'Ouest; il existe toujours un conflit permanent d'intérêts. Mais, depuis 1960, on se rend compte de plus en plus que l'O.T.A.N. et le Pacte de Varsovie ont l'un et l'autre intérêt à empêcher que ces conflits ne dégèrent en guerre déclarée. Il est extrêmement difficile de traduire cet intérêt commun en accords véritables, mais il est certainement essentiel de poursuivre les tentatives dans ce sens. L'O.T.A.N. a un rôle primordial à jouer dans cette affaire. Le processus de consultation permanente au sein de l'Alliance peut contribuer à l'élaboration d'éventuelles initiatives et à la définition de positions communes à l'égard des questions sur lesquelles pourraient s'engager des négociations fructueuses avec les pays du Pacte de Varsovie.

49. Le préambule du Traité de l'Atlantique nord déclare, entre autres, que les parties au traité sont «déterminées à sauvegarder la liberté de leurs peuples, leur héritage commun et leur civilisation, fondés sur le principe de la démocra-

tie, les libertés individuelles et le règne du droit». Il est superflu de rappeler que les gouvernements du Portugal et de la Grèce violent tous deux en permanence le principe même qu'ils se sont solennellement engagés à défendre. On entend souvent dire que cela ne concerne pas l'Alliance dont la tâche essentielle est de défendre le territoire de l'O.T.A.N. contre toute attaque extérieure. On fait également remarquer que l'importance stratégique de ces pays, notamment de la Grèce, est telle qu'il est peu souhaitable que des pressions soient exercées sur les gouvernements au pouvoir. Votre rapporteur ne partage pas ce point de vue, pas seulement, d'ailleurs, pour les questions de principe ou d'idéologie. Quand on porte un jugement réaliste sur les événements survenus dans ces deux pays, on arrive à la conclusion qu'il s'y crée actuellement des tensions dangereuses qui ne sont certainement pas favorables aux intérêts de l'O.T.A.N. Les membres de l'Alliance devraient par conséquent tenter, avec une détermination accrue, d'inciter les gouvernements grec et portugais à s'engager dans la voie de la démocratisation.

50. Selon certaines dépêches de presse, le problème de la Grèce aurait été examiné lors de la réunion ministérielle du Conseil de l'U.E.O. à La Haye, les 6 et 7 juin. Il convient d'espérer que cet examen aura contribué à l'harmonisation des politiques destinées à favoriser le rétablissement de la démocratie en Grèce, mais ce sont les Etats-Unis qui sont le mieux placés pour faire quelque chose à cet égard. Il convient que les pays de l'U.E.O. entreprennent une démarche commune à Washington afin d'obtenir l'appui des Etats-Unis pour une initiative concertée destinée à faire comprendre au régime d'Athènes que le rétablissement de la démocratie ne saurait attendre plus longtemps.

(c) Les problèmes que posera la défense de l'Europe après 1970

51. Les futurs plans de défense de l'O.T.A.N. doivent être fondés sur une estimation réaliste de la menace à laquelle l'organisation aurait vraisemblablement à faire face. Cette estimation ne doit cependant pas perdre de vue les autres menaces possibles qui, si elles sont moins probables à l'heure actuelle, pourraient offrir des attraits nouveaux pour l'adversaire éventuel si l'on négligeait de se doter des moyens d'y parer.

52. En premier lieu, tout le monde s'accorde à penser qu'une attaque soviétique massive, menée uniquement par des forces classiques, est impro-

instance, Mr. Healey pointed out in his Munich speech in February that "... the Soviet ground forces are organised, trained and equipped primarily for nuclear war; Russian military doctrine envisages a full-scale attack with tactical nuclear and chemical weapons in the NATO area".

53. It is the impression of the Rapporteur that the general view in NATO is that the Russians are so deployed as to depend on the use of nuclear weapons if they launch a massive attack. On the other hand, it is difficult to believe that the Soviet Union, faced with the presence of a great number of American troops and the deployment of 7,000 nuclear warheads under American control in Western Europe, could cherish the illusion that a nuclear response would not be forthcoming if they launched a full-scale attack with tactical nuclear weapons. It is also difficult to believe that they would not take into account the danger of rapid escalation of the nuclear conflict once the mutual use of tactical nuclear weapons had begun. Certainly as long as the American commitment to the defence of Europe remains — and there is every reason to think that the new American administration intends it to remain — the least likely threat is a massive attack of Warsaw Pact forces on Western Europe.

54. On the other hand, a far more likely threat seems to be the danger of some conflict near the border of the area covered by the Atlantic Treaty spilling over the NATO area. The possibility has also been mentioned that Warsaw Pact forces might take advantage of weaknesses in the NATO defence to make a limited attack in the hope that NATO — confronted with the choice between accepting a *fait accompli* or escalating the conflict — might choose the former course.

55. If this can be considered the most likely threat, the best means of countering it must be available. In the view of the Rapporteur the answer is not to build up larger conventional forces in Europe; considering the limited resources available, this could be done only at the expense of efforts to improve the quality of NATO divisions. Moreover, as Mr. Healey pointed out in his Munich speech, this might lead to a corresponding increase of conventional forces on the Warsaw Pact side. It seems far more logical to give absolute priority to increasing the number of forces in Central Europe with a maximum of mobility and fire power. If a limited conflict

were to erupt, NATO would have a far better chance of escaping the dilemma of accepting the *fait accompli* or escalating the conflict. By the use of such highly mobile forces, NATO might be able to stabilise the situation in a threatened area and in this way enforce a pause, which in turn would increase the chances for negotiated settlement which might in fact imply a return to the *status quo ante*.

56. As far as the northern flank is concerned, it has to be realised that the ACE Mobile Force consists of only one brigade. In case of a major limited attack, the landing of additional reinforcements would be necessary to stabilise the situation. However, it must not be forgotten that the Mobile Force has a deterrent effect which far exceeds its military strength, because this force, by its composition, symbolises the determination of the Alliance to consider an attack on one of the members as an attack on all.

(d) The need to rationalise the European defence effort

57. Any realistic defence plan for Europe has to take into account the following factors:

- (i) the cost of new armaments will soon be rising though perhaps less steeply in the 1970s than in the 1960s;
- (ii) the people of Europe would be very reluctant to increase their defence effort;
- (iii) there is a general feeling in the United States that Europe ought to bear a greater share of the NATO defence budget;
- (iv) balance-of-payments problems will lead to renewed pressures on the American administration to include more forces presently in Europe in a troop rotation system; the pressure to have more troops put on a rotation basis will probably increase once the enormous strategic transport aircraft come into use.

58. It is extremely difficult to predict the effect of the interplay of the factors mentioned above. Of course the development of the international situation will greatly influence the decisions of governments and parliaments concerning the allocation of resources to defence. One thing is certain however, there must be far greater ration-

bable en Europe occidentale. Ainsi, M. Healey a indiqué dans son discours de Munich, en février dernier, que «les forces terrestres de l'U.R.S.S. sont organisées, entraînées et équipées essentiellement en vue d'une guerre nucléaire; les stratèges soviétiques envisagent une attaque généralisée de la zone O.T.A.N. avec des armes nucléaires et chimiques tactiques».

53. On estime généralement à l'O.T.A.N., de l'avis de votre rapporteur, que les Russes se sont déployés de telle manière qu'ils comptent sur l'emploi des armes nucléaires dans l'hypothèse d'une offensive massive. En revanche, on a peine à croire que, devant l'importance des forces américaines et la présence de 7.000 ogives nucléaires sous contrôle américain en Europe occidentale, l'Union Soviétique puisse penser un instant qu'elle ne provoquerait aucune riposte nucléaire si elle lançait une attaque de grande envergure au moyen d'armes nucléaires tactiques. Il est également difficile de croire qu'elle ne tiendrait aucun compte du risque d'escalade rapide une fois que les deux camps auraient fait usage d'armes nucléaires tactiques. Tant que l'Amérique maintiendra son engagement à l'égard de la défense de l'Europe — et tout donne à penser que telle est l'intention de la nouvelle administration américaine — la menace la moins plausible est certainement celle d'une attaque massive des forces du Pacte de Varsovie contre l'Europe occidentale.

54. En revanche, le risque d'un conflit gagnant la zone couverte par le Pacte atlantique à partir de la périphérie paraît beaucoup plus plausible. On a également évoqué la possibilité de voir les forces du Pacte de Varsovie exploiter les faiblesses de la défense de l'O.T.A.N. et lancer une attaque limitée dans l'espoir que l'O.T.A.N., contrainte soit d'accepter le fait accompli soit de recourir à l'escalade, choisirait la première solution.

55. Si l'on considère que c'est là le danger le plus probable, il faut se doter des meilleurs moyens d'y faire face. Votre rapporteur estime que la parade ne consiste pas à accroître les forces classiques de l'Europe, parce qu'étant donné les ressources limitées dont elle dispose, ceci ne saurait se faire qu'au détriment de la qualité des divisions O.T.A.N. De plus, comme l'a souligné M. Healey dans son discours de Munich, ceci pourrait se traduire également par une augmentation correspondante des forces classiques du Pacte de Varsovie. Il semble beaucoup plus logique de donner la priorité absolue aux forces du Centre-Europe en portant au maximum leur

mobilité et leur puissance de feu. Si un conflit limité devait éclater, l'O.T.A.N. aurait une bien meilleure chance d'échapper à l'alternative entre le fait accompli et l'escalade. En utilisant ces forces extrêmement mobiles, elle serait à même de stabiliser la situation dans la région menacée et d'imposer ainsi une pause qui, à son tour, augmenterait les chances d'un règlement négocié impliquant peut-être, en fait, un retour au statu quo.

56. En ce qui concerne le flanc nord, il faut se rendre compte que la force mobile du Commandement allié en Europe ne dispose que d'une seule brigade. En cas de conflit limité important, le débarquement de renforts serait nécessaire pour stabiliser la situation. Néanmoins, il ne faut pas oublier que la force mobile a un effet de dissuasion qui excède de loin sa puissance militaire. Par sa composition, elle symbolise, en effet, la détermination de l'Alliance de considérer une attaque dirigée contre l'un de ses membres comme une attaque dirigée contre tous.

(d) La nécessité de rationaliser l'effort de défense européen

57. Tout plan de défense réaliste pour l'Europe doit tenir compte des facteurs suivants:

- (i) Le coût des nouveaux armements ne tardera pas à augmenter, mais peut-être moins rapidement après 1970 qu'après 1960;
- (ii) Les peuples d'Europe seraient peu disposés à accroître leur effort de défense;
- (iii) On estime généralement aux Etats-Unis que l'Europe devrait contribuer plus largement au budget de défense de l'O.T.A.N.;
- (iv) Les problèmes de la balance des paiements soumettront l'administration américaine à de nouvelles pressions pour qu'un pourcentage accru des forces actuellement stationnées en Europe participe au système de rotation; ces pressions augmenteront probablement lorsqu'entrera en service l'énorme avion de transport stratégique.

58. Il est extrêmement difficile de prédire les conséquences de l'interaction de ces divers facteurs. Naturellement, l'évolution de la situation internationale influencera largement les décisions des gouvernements et des parlements en ce qui concerne l'affectation des crédits à la défense. Une chose est néanmoins certaine: il faut pousser

alisation of the European defence effort. It would be far more logical to have a greater specialisation of tasks between countries rather than a continued effort by all countries to retain all military capabilities.

59. It is certainly possible to do far more in the field of standardisation. Defence costs would be considerably reduced with a system of common arms procurement. Of course the difficulties are well known: the reservations of many countries with regard to increasing interdependence and a corresponding reduction of national sovereignty; the interest of national armaments industries; language difficulties; vested interests within the armed forces, etc.

60. In particular, there are two cost factors which stand in the way of common arms procurement and production. For some of the smaller countries, whose industries are not adapted to participating in arms production projects and who, consequently, cannot expect to receive much indirect economic benefit from them, it will often be cheaper to purchase United States equipment (usually offered at a price which largely discounts research and development costs) than to participate in a European programme which must bear all research, development and start-up costs. This preference for United States equipment offers only short-term advantages however. The longer term advantages of European programmes, which will permit many advanced technologies to be retained and developed in Europe, will become more obvious and widely shared as the Common Market extends to include both new members and other sectors of economic activity.

61. The other limitation on joint production programmes is the offset cost problem. United States expenditure in Deutschmarks in maintaining its forces in Germany amounts to some \$1,400m. a year, and in order to reduce the strain on the United States balance of payments, Germany regularly undertakes to spend agreed sums on the purchase of military equipment in the United States. To a lesser extent Germany is also committed to arms purchases in the United Kingdom (United Kingdom Deutschmark support costs are about \$220m. a year). These commitments limit the freedom of Germany to procure jointly produced equipment.

62. The Committee has frequently examined the support cost problem in the past¹ and the Rapporteur does not intend to go into it in detail here. It would be useful to look at the incidence of the NATO defence efforts on the balance of payments of all NATO countries, identifying for that purpose that part of a country's defence effort which could be attributed to defence of the NATO area, and including arms procurement as well as stationing costs. Joint production projects could be allocated among participating countries with a view to reducing as far as possible any balance of payments deficits arising from NATO-oriented defence expenditure. It is recalled that under the still-born EDC proposals, a member's balance of payments deficit would have been limited to a maximum of 15 % of its contribution to the common defence budget. Viewed in this light the United States and United Kingdom deficits appear small — their stationing costs in Germany are respectively, 1.6 % and 4 % of their defence budgets.

63. In spite of all these difficulties, it would be extremely useful if a high level analysis could be made of the possible benefits from rationalisation if these problems could be overcome. Such studies should preferably be made by independent experts, provided that they have access to all relevant information. Once the facts have been established and the main conclusions made available to governments, parliaments, press and public opinion, it might be less difficult to overcome the obstacles to rationalisation. To initiate such a study might be one of the tasks to be undertaken by a future European grouping within NATO. The Rapporteur returns to this subject in Chapter IV.

1. See Annex III: "Note on defence expenditure and balance of payments — A multilateral approach" to Mr. Wingfield Digby's recent report on European security, Document 461, 15th January 1969, and the detailed proposals for a multilateral solution contained in Mr. de la Vallée Poussin's report: "Support costs and defence payments in the Alliance", Document 107, 9th December 1958.

la rationalisation de l'effort de défense européen. Il serait beaucoup plus logique de voir les divers pays se spécialiser dans certaines tâches de défense plutôt que de s'efforcer, sans cesse, de conserver l'ensemble de leur potentiel militaire.

59. Il est certainement possible de faire bien davantage dans le domaine de la standardisation. Les prix de revient seraient considérablement réduits s'il existait un système commun en matière d'achats d'armements. Naturellement, les difficultés sont bien connues: les réserves de nombreux pays à l'égard de l'interdépendance croissante et d'une réduction correspondante de la souveraineté nationale; l'intérêt des industries nationales d'armements; les difficultés linguistiques; les droits acquis dans les forces armées, etc.

60. Deux facteurs concernant les coûts entravent notamment l'achat et la production en commun d'armements. Pour certains petits pays, dont les industries ne sont pas à même de participer à des programmes de production d'armements et qui, par conséquent, ne peuvent escompter en tirer indirectement aucun avantage économique réel, il sera souvent plus avantageux d'acheter du matériel américain (offert d'habitude à un prix qui ne tient pas compte de la majeure partie des frais d'étude et de mise au point) que de participer à un programme européen qui doit supporter tous les frais d'étude, de mise au point et de lancement. Cette préférence pour le matériel américain ne présente cependant que des avantages à court terme. Les avantages à long terme offerts par les programmes européens, qui permettront de conserver et de développer en Europe de nombreuses technologies de pointe, deviendront plus évidents et seront mieux répartis quand le Marché commun s'élargira de façon à inclure aussi bien de nouveaux membres que d'autres secteurs de l'activité économique.

61. L'autre limitation apportée aux programmes de production en commun est le problème de la compensation. Les Etats-Unis dépensent, chaque année, pour le maintien de leurs forces en Allemagne l'équivalent de 1,4 milliard de dollars environ. Pour réduire la charge qui en résulte pour la balance des paiements américaine, l'Allemagne s'engage régulièrement à consacrer des sommes fixées à l'avance à l'achat d'équipements militaires aux Etats-Unis. Elle le fait également dans une moindre mesure au Royaume-Uni (les frais de stationnement en Deutschmarks s'élèvent, pour le Royaume-Uni, à près de 220 millions de dollars par an). Ces engagements limitent les pos-

sibilités de l'Allemagne de se procurer du matériel fabriqué en commun.

62. La commission s'est fréquemment penchée dans le passé sur le problème des frais de stationnement des forces¹ et votre rapporteur ne se propose nullement d'entrer ici dans le détail du sujet. Il serait utile de considérer l'incidence des efforts de défense de l'O.T.A.N. sur la balance des paiements de tous les pays de l'O.T.A.N. en déterminant, pour ce faire, la part de l'effort national de défense qui pourrait être consacrée à la défense de la zone O.T.A.N., en incluant les achats d'armements aussi bien que les frais de stationnement. Les programmes de production en commun pourraient être répartis entre les pays participants de manière à réduire autant que possible les déficits de la balance des paiements résultant des dépenses militaires effectuées pour l'O.T.A.N. On se rappellera que, dans le projet de C.E.D. qui n'a pas vu le jour, le déficit de la balance des paiements d'un pays membre devait se limiter à 15% au maximum de sa contribution au budget de défense commun. Considérés dans ce contexte, les déficits de la balance des paiements des Etats-Unis et du Royaume-Uni paraissent peu de chose, les frais de stationnement de leurs forces en Allemagne représentant respectivement 1,6 % et 4 % de leurs budgets de défense.

63. En dépit de toutes ces difficultés, il serait extrêmement utile de procéder, à un niveau élevé, à une analyse des avantages éventuels de la rationalisation si ces problèmes pouvaient être résolus. Ces études devraient être menées de préférence par des experts indépendants, à condition qu'ils aient accès à toutes les informations nécessaires. Une fois les faits établis et les principales conclusions mises à la disposition des gouvernements, des parlements, de la presse et de l'opinion publique, il pourrait être moins difficile de surmonter les obstacles qui s'opposent à la rationalisation. L'initiative d'une telle étude pourrait revenir à un futur groupement européen au sein de l'O.T.A.N. Votre rapporteur reviendra sur cette question au chapitre IV.

1. Voir l'annexe III au récent rapport de M. Digby sur la sécurité européenne, Document 461, 15 janvier 1969, intitulée « Note sur les dépenses de défense et la balance des paiements — Etude multilatérale du problème », et les propositions détaillées de solution multilatérale contenues dans le rapport de M. de la Vallée Poussin : « Les frais de stationnement et le règlement des dépenses de défense dans l'Alliance », Document 107, 9 décembre 1958.

CHAPTER III

Nuclear weapons in the Alliance***(a) The present organisation***

64. All nuclear weapons for tactical use in Europe — some 7,000 warheads are stockpiled there — are supplied by the United States, the warheads remaining physically in United States custody¹ while the means of delivery are owned and manned by most NATO countries (with the notable exception of France, with whom the bilateral arrangements were terminated in 1966). The United Kingdom abandoned development work on tactical nuclear weapons for the land forces some years ago, and the French programme for the development of tactical weapons has not been completed.

65. The strategic deterrent remains largely a national United States responsibility although the United Kingdom and some United States Polaris submarines are assigned to SACEUR, and the British V-bombers will shortly form part of the tactical air force.

66. The allocation of tactical nuclear weapons to targets ("target planning") is carried out in the largely United States manned Nuclear Activities Branch in SHAPE and co-ordinated through SHAPE liaison officers attached to the United States Joint Strategic Target Planning Staff (JSTPS) in Omaha, which is responsible for the United States strategic weapons. These arrangements are of several years standing, and were supplemented by the appointment of a Nuclear Deputy to SACEUR — a Belgian and an Italian officer have served in this post — from 1963 to 1968, to permit more European participation. But the appointment lapsed in 1968, no doubt because the area of influence was shifting to the Nuclear Planning Group.

1. The arrangement has been described as the "double-key" system, but the term is misleading — it applied originally to the Thor missiles in the United Kingdom where for technical reasons the warheads had to be fixed to the (British) missiles, and United States consent to firing would then have been signified by an American officer inserting a key in the missile launch control panel. These missiles were scrapped when obsolete. Under present arrangements, the political consent of both United States and the European country whose forces man the delivery vehicles is required before a weapon can be fired.

67. In 1966, a new approach was made in NATO to achieve closer consultation and participation in nuclear matters at the political level. The NATO countries concerned with nuclear weapons collectively (all except France, Iceland and Luxembourg) established the Nuclear Defence Affairs Committee, from which emerged the most important sub-committee — the Nuclear Planning Group.

68. This group composed of the United States, the United Kingdom, Germany and Italy, with three other members on a rotating basis, meets at the level of Ministers of Defence, and more continuously at the ambassadorial level in Brussels. It was originally thought that this machinery might provide greater allied participation in solving political problems of the strategic deterrent; it has in fact concentrated its attention on the problems of the tactical use of nuclear weapons in Europe — a fact that underlines the present expectation that if nuclear weapons have to be used, the real political decisions concern the limited use of tactical weapons in Europe. The group has already abandoned the earlier SHAPE concept of a massive interdiction strike against enemy rear areas, and is working on models of situations in which the initial use of one or two tactical nuclear weapons could be resorted to by NATO. The Rapporteur returns to this subject in paragraph 86 below.

(b) A European nuclear force ?

69. There is a widespread feeling in the countries of Western Europe that their security depends to a very considerable extent on the continuance of the American nuclear guarantee. Although the prevailing opinion in western capitals at the moment is that there is no need to doubt its validity, a more or less latent fear for the future can also be detected. A number of politicians and defence specialists are asking themselves whether the guarantees will remain valid in the future. These fears might grow if the United States were to decide on a substantial reduction of its forces in Europe.

70. There are many arguments to support the thesis that the United States Government will continue its policy of including Western Europe in the area protected by the American deterrent.

CHAPITRE III

Les armes nucléaires dans l'Alliance**(a) L'organisation actuelle**

64. Toutes les armes nucléaires destinées à un usage tactique qui se trouvent en Europe — c'est-à-dire quelque 7.000 ogives — sont fournies par les Etats-Unis, les ogives restant matériellement à la garde des Etats-Unis¹, tandis que les vecteurs sont servis par les personnels et sont la propriété de la plupart des pays de l'O.T.A.N. (exception faite de la France avec laquelle l'accord bilatéral a pris fin en 1966). Les Etats-Unis ont abandonné les travaux de mise au point des armes nucléaires tactiques destinées aux forces terrestres il y a quelques années et le programme français de mise au point n'est pas encore terminé.

65. La force de dissuasion stratégique reste donc en grande partie un problème américain, bien que quelques sous-marins américains et britanniques de type Polaris soient affectés au SACEUR et que les bombardiers britanniques feront bientôt partie des forces aériennes tactiques.

66. L'affectation des objectifs aux armes nucléaires tactiques (*target planning*) incombe à l'organe du S.H.A.P.E. chargé des activités nucléaires, dont les effectifs sont en majorité américains, et elle est coordonnée par des officiers de liaison du S.H.A.P.E. attachés au *United States Joint Strategic Target Planning Staff* (JSTPS), à Omaha, qui est responsable des armes stratégiques américaines. Ces accords, en vigueur depuis plusieurs années, ont été complétés par la nomination auprès du SACEUR, de 1963 à 1968, d'un adjoint pour les affaires nucléaires (un officier belge et un officier italien ont occupé ce poste) afin de permettre une plus grande participation européenne. Cette affectation a cependant pris fin en 1968, du fait, sans doute, de l'influence prise par le Groupe des plans nucléaires.

1. Cet arrangement est le système dit de la « double clé », mais le terme prête à confusion. Il s'appliquait à l'origine aux missiles Thor entreposés au Royaume-Uni où, pour des raisons techniques, les ogives devaient être fixées sur les missiles (britanniques) et où le consentement américain pour la mise à feu se serait alors traduit par l'insertion, par un officier américain, d'une clé dans le système de commande de lancement du missile. Ces missiles ont été mis hors service lorsqu'ils sont devenus périmés. En vertu des accords en vigueur, il faut à la fois le consentement politique des Etats-Unis et celui du pays européen dont les forces servent les vecteurs pour le lancement d'une arme de cette nature.

67. En 1966, l'O.T.A.N. a fait une nouvelle tentative pour parvenir, sur le plan politique, à une consultation et à une participation plus étroites en matière nucléaire. Les pays de l'O.T.A.N. intéressés collectivement par les armes nucléaires (la totalité d'entre eux, à l'exception de la France, de l'Islande et du Luxembourg) ont créé le Comité des questions de défense nucléaire dont le sous-comité le plus important est le Groupe des plans nucléaires.

68. Ce groupe composé des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, de l'Italie et de trois autres pays siégeant à tour de rôle, se réunit au niveau des ministres de la défense et, plus fréquemment, au niveau des ambassadeurs à Bruxelles. On pensait à l'origine que ce mécanisme permettrait une plus grande participation des alliés à la résolution des problèmes politiques posés par la force de dissuasion stratégique; il a, en fait, concentré son attention sur les problèmes de l'utilisation tactique des armes nucléaires en Europe, fait qui souligne l'espoir, au cas où les armes nucléaires devraient être utilisées, de voir les véritables décisions politiques porter sur l'emploi limité des armes tactiques en Europe. Le groupe a déjà abandonné la conception primitive du S.H.A.P.E. selon laquelle il importait de frapper massivement les arrières de l'ennemi pour le paralyser, et il travaille actuellement sur des situations-types dans lesquelles l'O.T.A.N. pourrait avoir recours, dès le début, à l'utilisation d'une ou deux armes. Votre rapporteur reviendra sur ce sujet au paragraphe 86.

(b) Une force nucléaire européenne ?

69. Le sentiment prévaut généralement dans les pays d'Europe occidentale que leur sécurité dépend dans une très large mesure de la permanence de la garantie nucléaire américaine. En ce moment, l'opinion dominante dans les capitales occidentales est qu'il n'y a aucune raison de mettre cette garantie en doute, mais on perçoit également une appréhension assez mal définie en ce qui concerne l'avenir. Un certain nombre d'hommes politiques et de spécialistes de la défense se demandent si cette garantie restera effectivement valable. Leurs craintes pourraient s'accroître si les Etats-Unis décidaient une réduction substantielle de leurs forces en Europe.

70. Nombre d'arguments militent en faveur de la thèse selon laquelle le gouvernement des Etats-Unis poursuivra la politique consistant à inclure l'Europe occidentale dans la zone protégée par la

Any other policy would be contrary to its own vital interests. Any American administration cannot fail to realise that the Soviet Union would immediately become the dominant factor in Europe, if the United States were to end its commitment to the defence of Western Europe.

71. But even if it now seems highly unlikely that the United States would end its nuclear protection of Western Europe in the future, the fact remains that there is a body of political opinion in Europe which considers it necessary to keep open the option for building up some kind of European nuclear force, mainly in order to allow Western Europe to protect itself alone if necessary should the United States end its nuclear commitment to Europe.

72. Perhaps the most notable advocates of a European nuclear force have been certain members of the British Conservative Party while in opposition, and Herr Strauss, now the German Minister of Finance. Mr. Rippon, Conservative "shadow" defence minister for example, said on 26th April that the Conservative Party's defence policy was "to create a distinct European defence capability — nuclear and conventional — that can and should be an integral part of the defence of the free world, but which gives an independent influence to Europe"¹. The Rapporteur sees some internal contradiction in this proposal for a European force which simultaneously should be "distinct" yet an "integral part" of the defence of the free world. Mr. Strauss, speaking in London on 19th May, called for a European grouping within the Alliance and said: "the first step could be for Great Britain and France to pool their nuclear arms, creating the core of a European nuclear force"². In the first stage these forces would be under the control of the countries in whose territories parts of the nuclear arsenal were located (Britain and France); this would soon lead to two western strategic systems, with one headquarters in Washington and one in Europe, complementary but autonomous. This would not give Germany national control over nuclear weapons — the aim was to transfer control to the President of a European federation.

1. Sunday Times, 27th April 1969.

2. The Times, 20th and 21st May 1969.

73. These suggestions appear to be at variance with the views expressed by Mr. Strauss when Minister of Defence, when he customarily stressed the need for the integration of the European defence effort with the United States effort in NATO, and at variance with the British Conservative Party proposals for a European force as an "integral part" of the defence of the free world.

74. It is remarkable that the idea of a European nuclear force is usually mentioned only in general terms and that so little thought is being given to the form such a European force might have to take. With closer examination it would become clearer how many difficulties stand in the way of such a concept, and how many objections can be made to it.

75. First it has to be pointed out that it seems unlikely that a federal Europe will emerge in the near future, with a federal president who, like the American president, could be entrusted with the decision to use or not to use the nuclear deterrent. It seems far more likely that in the seventies there will in fact be only two options: the creation of some kind of European multilateral nuclear force or the creation of an Anglo-French deterrent which, to use a phrase of Mr. Heath, the leader of the Conservatives, would be "held in trust for Europe".

76. The creation of some kind of European MLEF can virtually be excluded as a real possibility. All the problems which lead to the failure of the original MLEF project would come up again. Moreover such a formula would mean violation of the non-proliferation treaty which has now been signed by all the NATO European countries except France, the German Federal Republic and Portugal.

77. There remains the possibility of an Anglo-French deterrent. The creation of such a nuclear force, which might be seen as the precursor of a federal European nuclear force, would not be incompatible with the non-proliferation treaty because these countries are already nuclear powers. However, granted the basic willingness on both sides of the Channel, which is now obviously lacking, many intricate problems would arise in trying to reach agreement on such a formula.

force de dissuasion américaine. Toute autre politique serait contraire à ses intérêts vitaux. Aucune administration américaine ne peut manquer de se rendre compte que l'Union Soviétique deviendrait immédiatement l'élément dominant en Europe si les Etats-Unis devaient mettre fin à leur engagement à l'égard de la défense de l'Europe occidentale.

71. Toutefois, même s'il paraît fort invraisemblable, à l'heure actuelle, que les Etats-Unis cessent un jour d'accorder leur protection nucléaire à l'Europe occidentale, il n'en reste pas moins que certains milieux politiques européens considèrent comme nécessaire de ménager la possibilité de constituer une force nucléaire européenne destinée avant tout à permettre à l'Europe occidentale de se protéger, au besoin par ses propres moyens, au cas où les Etats-Unis mettraient fin à leur engagement nucléaire envers elle.

72. Certains membres du parti conservateur britannique, alors qu'ils se trouvaient dans l'opposition, ont probablement été, avec M. Strauss, l'actuel ministre allemand des finances, les avocats les plus éloquents d'une force nucléaire européenne. M. Rippon, Ministre de la défense dans le cabinet «fantôme» du parti conservateur, par exemple, a déclaré, le 26 avril, que son parti avait pour politique «de créer un potentiel de défense européen distinct — nucléaire et classique — qui pourrait et devrait faire partie intégrante de la défense du monde libre, mais qui donnerait une influence distincte à l'Europe»¹. Votre rapporteur estime que cette proposition est contradictoire dans la mesure où la force européenne qu'elle préconise serait «distincte» mais ferait néanmoins «partie intégrante» de la défense du monde libre, M. Strauss, parlant à Londres le 19 mai, a réclamé un regroupement européen au sein de l'Alliance et il a déclaré: «La première chose à faire pourrait être la mise en commun par la Grande-Bretagne et la France de leurs armes nucléaires, ce qui formerait le noyau d'une force nucléaire européenne»². Dans une première phase, ces forces seraient placées sous le contrôle des pays sur le territoire desquels serait située une partie de l'arsenal nucléaire (Grande-Bretagne et France), ce qui se traduirait bientôt par l'existence de deux systèmes stratégiques occidentaux complémentaires, mais autonomes, dont l'un aurait son quartier général à Washington et l'autre en Europe. L'Allemagne n'exercerait ainsi aucun contrôle national sur les armes nucléaires,

l'objectif étant de transférer ce contrôle au président d'une fédération européenne.

73. Ces suggestions paraissent être en contradiction avec les vues exprimées par M. Strauss lorsqu'il était ministre de la défense et qu'il insistait alors sur la nécessité d'intégrer l'effort de défense européen et celui des Etats-Unis dans l'O.T.A.N., et avec les propositions du parti conservateur pour la création d'une force européenne qui ferait «partie intégrante» de la défense du monde libre.

74. Il est singulier que cette notion de force nucléaire européenne ne soit généralement mentionnée qu'en termes vagues et qu'on s'attache si peu à la forme qu'elle pourrait prendre. Un examen plus attentif montre les multiples difficultés qu'elle rencontrerait et les multiples objections qu'on peut y opposer.

75. Il convient d'abord de souligner qu'il est peu probable qu'une Europe fédérale sous l'autorité d'un président fédéral qui, à l'instar du président américain, pourrait se voir confier la décision d'utiliser ou non la force de dissuasion nucléaire, prenne forme dans l'immédiat. Il est beaucoup plus vraisemblable qu'à partir de 1970, il n'y aura en fait qu'une seule alternative: la création soit d'une force nucléaire européenne multilatérale, soit d'une force de dissuasion franco-britannique qui, pour reprendre l'expression de M. Heath, leader des conservateurs, serait «maintenue en réserve pour l'Europe».

76. La création d'une sorte de M.L.F. européenne est virtuellement exclue. Tous les problèmes qui ont entraîné l'échec du projet primitif se poseraient de nouveau. De plus, cette formule serait une violation du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui vient d'être signé par tous les pays européens membres de l'O.T.A.N., à l'exception de la France, de la République Fédérale d'Allemagne et du Portugal.

77. Reste la possibilité d'une force de dissuasion franco-britannique. La création d'une force de ce genre, qui pourrait être considérée comme le pré-curseur de la force nucléaire d'une Europe fédérale, ne serait pas incompatible avec le traité de non-prolifération puisque ces pays sont déjà des puissances nucléaires. Néanmoins, même s'il existait, de part et d'autre de la Manche, une volonté réelle de parvenir à un accord sur cette formule — volonté qui, de toute évidence, fait actuellement défaut — des problèmes nombreux et ardues se poseraient.

1. *Sunday Times*, 27 avril 1969.

2. *Times*, 20 et 21 mai 1969.

78. First we have to consider the decision-making process. As it is clearly impossible to foresee all contingencies and to negotiate in advance about the proper reaction to any threat which might arise, it seems inevitable that both governments would retain a veto on the use of the combined force, and this in turn raises new questions. If both countries were to achieve such a degree of co-operation and integration, especially in the field of foreign policy and defence, that they could be considered as virtually one State, such a formula might work. If, however, co-operation were to be less far-reaching, suspicions might arise about the willingness of one partner to accept nuclear responsibility for the defence of the vital interest of the other, which might affect the credibility of the combined deterrent.

79. Moreover the question has been asked whether the Federal Republic, which under such an arrangement would probably have only a consultative rôle, could be sure that its vital interests would be taken into account in decisions concerning such a nuclear force.

80. But even if some ingenious formula could be found to overcome all these difficulties, many questions remain. A European nuclear force — in whatever form it might eventually take — is advocated chiefly as an insurance against a possible future American tendency to leave the nuclear defence of Europe to the Europeans themselves. But would the creation of a European deterrent not in fact increase the likelihood that future American policy would change in this direction? The United States would be unlikely to have a veto on the use of a European nuclear force, because the chief incentive for creating the force would be doubts as to the willingness of the United States to remain committed to the nuclear defence of Europe. Confronted therefore with a European nuclear force that might be used to force its hand and to trigger off the American deterrent, the United States might in this way be stimulated (not immediately but gradually) to do what many Europeans fear most: to leave the nuclear defence of Europe to the Europeans.

81. Europe would then be faced with some agonising decisions; first would come the question of cost. Information is not lacking as to the likely

cost of a nuclear force: a previous Rapporteur has quoted the costs of certain missiles — Minuteman "C" cost \$450 m. for research and development, and about \$3 m. per missile to produce: the corresponding costs for the Polaris missile were \$1,475 m. and \$2 m. respectively¹. The Secretary-General of the United Nations has published a report, agreed unanimously by a panel which included leading governmental experts from the United States, the USSR, France, the United Kingdom and India, which gives the costs of various nuclear weapons systems: 50 Minuteman I missiles in hardened silos cost \$1,250 m. to procure and \$5 m. a year to operate; 41 Polaris submarines, complete with 16 missiles each, cost \$13,000 m., a force of 100 IRBMs and two missile launching submarines would cost \$5,600 m.; the total cost of the British and French military nuclear programmes up to 1969 are each estimated to be \$8,400 m.², although the British programme must include payment for most of the programme for 4 Polaris submarines, while the comparable French programme is some three years behind. It should be noted that the British Polaris submarine fleet has relied on the purchase from the United States of the missiles and some nuclear propulsion know-how and fuel at what must have been a bargain price, largely discounting research and development costs — the Committee was told at a briefing in London on 19th January 1969 that the British Polaris submarines cost \$125 m. each complete with missiles, whereas the mean cost of the United States submarines from the United Nations figures works out at \$317 m. each. A truly independent European nuclear force could very well be denied cut-price supplies from the United States.

82. Lastly the Institute for Strategic Studies has examined the particular case of a European

1. Mr. Kliesing, Document 304, 26th February 1964.

2. "Report of the Secretary-General on the effects of the possible uses of nuclear weapons and on the security and economic implications for States of the acquisition and further development of these weapons". United Nations document A/6858, 10th October 1967.

78. Examinons d'abord le processus de prise de décisions. Comme il est évidemment impossible de prévoir toutes les contingences et d'indiquer à l'avance la riposte susceptible de convenir à une menace éventuelle, les deux gouvernements conserveraient inévitablement un droit de veto sur l'utilisation de cette force commune et de nouveaux problèmes se trouvent alors posés. Si les deux pays parvenaient, notamment dans le domaine de la politique étrangère et de la défense, à un degré de coopération et d'intégration leur permettant d'être considérés pratiquement comme ne formant qu'un seul Etat, cette formule serait viable. Si, par contre, cette coopération devait être plus limitée, on pourrait s'interroger sur la volonté de l'un des partenaires d'accepter ses responsabilités en matière nucléaire pour la défense des intérêts vitaux de l'autre, ce qui pourrait affecter la crédibilité de la force de dissuasion commune.

79. De plus, on s'est demandé si la République fédérale qui, aux termes d'un tel accord, n'aurait probablement qu'un rôle consultatif, pourrait être assurée de voir ses intérêts vitaux pris en considération dans les décisions relatives à l'emploi de cette force.

80. Et même si quelque formule ingénieuse permettait enfin de surmonter ces difficultés, il resterait de nombreux points d'interrogation. Une force nucléaire européenne — sous quelque forme que ce soit — est considérée essentiellement comme une assurance contre toute tendance éventuelle, de la part de l'Amérique, à abandonner la défense nucléaire de l'Europe aux Européens eux-mêmes. Mais la création de cette force n'augmenterait-elle pas, au contraire, la vraisemblance d'un changement éventuel de la politique américaine dans cette direction? Les Etats-Unis ne pourraient sans doute pas opposer leur veto à l'utilisation d'une force nucléaire européenne puisque la création de cette force aurait été motivée au premier chef par l'incertitude quant à la volonté des Etats-Unis d'honorer leur engagement nucléaire vis-à-vis de l'Europe. Devant une force de ce genre, qui pourrait être utilisée pour leur forcer la main et les contraindre à utiliser leur propre force de dissuasion, les Etats-Unis pourraient donc être tentés, sinon immédiatement, du moins progressivement, de faire ce que maints Européens redoutent le plus: abandonner la défense nucléaire de l'Europe aux Européens.

81. L'Europe se trouverait alors devant des décisions déchirantes: et tout d'abord, la question du coût. Les informations ne manquent pas sur

le coût probable d'une force nucléaire. Un rapporteur précédent a cité le prix de revient de certains missiles: pour le Minuteman «C», par exemple, les frais de recherche et de mise au point ont été de 450 millions de dollars environ et le prix de revient unitaire de 3 millions de dollars; pour le missile Polaris, les frais correspondants ont été respectivement de 1.475 millions et de 2 millions de dollars¹. Le secrétaire général des Nations Unies a publié un rapport qui a reçu l'approbation unanime d'un groupe d'experts comprenant de hautes personnalités gouvernementales américaines, soviétiques, françaises, britanniques et indiennes. Ce rapport indique le prix de revient de divers systèmes d'armes nucléaires: 50 engins Minuteman I en silos de béton renforcé reviennent à 1.250 millions de dollars et leur fonctionnement coûte 5 millions de dollars par an; 41 sous-marins Polaris ayant chacun 16 missiles à bord coûtent 13 milliards de dollars; une force de 100 I.R.B.M. et de deux sous-marins lance-engins coûterait 5,6 milliards de dollars; le coût total des programmes nucléaires militaires de la Grande-Bretagne et de la France jusqu'en 1969 est estimé, dans chaque cas, à 8,4 milliards de dollars², bien que le programme britannique englobe les dépenses relatives à la majeure partie du programme de 4 sous-marins Polaris, alors que le programme français correspondant a quelque trois ans de retard. Il convient de noter que, pour sa flotte de sous-marins Polaris, la Grande-Bretagne a pu acheter aux Etats-Unis non seulement les vecteurs et les matières fissiles, mais aussi certaines techniques en matière de propulsion nucléaire à des prix probablement avantageux excluant la majeure partie des frais de recherche et de mise au point. La commission a appris, lors d'un exposé fait à Londres, le 19 février 1969, que les sous-marins Polaris britanniques coûtaient chacun 125 millions de dollars avec leurs missiles, tandis que les sous-marins américains revenaient en moyenne, d'après les chiffres des Nations Unies, à 317 millions de dollars. Une force nucléaire européenne véritablement indépendante pourrait très bien se voir refuser par les Etats-Unis des fournitures à bas prix.

82. Enfin, l'*Institute for Strategic Studies* a examiné le cas particulier que constituerait une

1. M. Kliesing, Document 304, 26 février 1964.

2. «Rapport du secrétaire général sur les effets de l'utilisation éventuelle des armes nucléaires et sur les incidences que pourraient avoir pour les Etats, tant sur le plan économique que sur celui de la sécurité, l'acquisition et le perfectionnement de ces armes». Document des Nations Unies A/6858, 10 octobre 1967.

nuclear force¹. If the British and French strategic nuclear forces presently planned for the 1970s were pooled, they would provide some 275 delivery units — about one-twelfth of the United States force. To be credible at all it is assumed that an independent European force would need to have 500-600 delivery units which would cost \$5 billion or more — that is 5% of the defence budgets of the WEU countries if spread over 5 years. This is a conservative estimate, based on the use of existing French and British techniques² and production lines: the study recognises that the costs would rise steeply if the force had to be made at all sophisticated, as it would have to be if the Soviet Union deployed ABMs (and the Soviet Union could be expected to develop considerably its present rudimentary ABM system if faced with an independent European force). Judging from United States experience, the Rapporteur believes that a sophisticated second generation European force of 500 missiles could cost at least \$12 billion to develop and procure, which spread over 5 years would be 12% of the defence budgets of the WEU countries.

83. Of course, it is possible to imagine such a degree of intimate nuclear co-operation between the American and European nuclear forces that they could in effect be considered as one Atlantic deterrent. But the question then is what valid reason is there for creating the European nuclear force? The argument could be advanced — as it now often is by those advocating the building up of the deterrent forces — that the European element would add to the uncertainties which the Soviet Union would have to face in making a nuclear decision; but as these uncertainties are already innumerable it is difficult to accept this argument alone as justifying the creation of a European nuclear deterrent.

84. Finally it has to be realised that the creation of a European nuclear force — far from

1. "Europe's Future, Europe's Choices" (1969) pages 134-137.

2. This assumption begs the question of the right of the United Kingdom to communicate technical information which owes anything at all to a previous exchange of information with the United States.

stimulating the growth of unity in Europe as its protagonists predict — might on the contrary lead to new divisions. In many countries — especially in Scandinavia and in the Netherlands — there is strong opposition to the idea of a European nuclear force, especially because it is feared that the creation of such a force would considerably worsen relations between Eastern and Western Europe.

(c) The Nuclear Planning Group in the future

85. Analysis of the prospects for a European nuclear force showed not only that it is an extremely difficult project to implement but even more clearly that the disadvantages easily prevail and that efforts to establish the force would damage vital European security interests. The Rapporteur believes that in considering their nuclear defence, the countries of Europe would be better advised to start from the assumption that the present situation — with five American divisions stationed in Europe and with some 7,000 American-controlled nuclear weapons on European soil — constitutes the best guarantee that Western Europe is under the protection of the United States deterrent. There would be far less pressure in the United States for a substantial reduction of American forces in Europe if it were not for the balance of payments problem. The Rapporteur has discussed the stationing costs problem in paragraph 62, and there drawn attention to earlier proposals for a multilateral solution made by the Committee. In this way it should be possible to prevent a major withdrawal of American forces from Europe and thus maintain the credibility of the United States commitment to the defence of Europe.

86. In this connection reference must also be made to the important work of the Nuclear Planning Group described in paragraphs 67 and 68 above. There was at first some scepticism concerning the rôle of this group. Gradually however a more positive attitude began to prevail and now there is general agreement that the work of the group is of considerable importance. In the first place the consultations within the group enable the European members of the Alliance, especially the non-nuclear ones, to gain a far better insight into the problems of nuclear defence. Secondly, the European members can make their voices heard on aspects of nuclear policy which are clearly

force nucléaire européenne¹. Si l'on réunissait les forces nucléaires stratégiques britannique et française, prévues actuellement pour les années 1970, on disposerait au total de quelque 275 vecteurs, soit le douzième environ de la force américaine. On estime que, pour être vraiment plausible, une force européenne indépendante devrait disposer de 5 à 600 vecteurs qui reviendraient au moins à 5 milliards de dollars, c'est-à-dire à 5% des budgets de défense des pays de l'U.E.O. si cette somme était étalée sur cinq ans. C'est là une estimation prudente, fondée sur l'utilisation des techniques et sur le rythme de production prévalant actuellement en France et en Grande-Bretagne², mais l'étude reconnaît également que les coûts augmenteraient rapidement si cette force devait être dotée d'engins ultra-modernes, ce qui serait le cas si l'Union Soviétique déployait des A.B.M. (et l'on peut s'attendre à ce qu'elle étoffe sensiblement le système rudimentaire d'A.B.M. dont elle dispose si elle trouve devant elle une force européenne indépendante). Sur la base de l'expérience des Etats-Unis, votre rapporteur estime que la mise sur pied d'une force européenne ultra-moderne, composée de 500 engins de la seconde génération, exigerait au moins 12 milliards de dollars qui, répartis sur cinq ans, représenteraient 12 % des budgets de défense des pays de l'U.E.O.

83. Naturellement, on peut imaginer le cas où la coopération nucléaire entre les forces nucléaires américaine et européenne deviendrait si étroite qu'elles pourraient être effectivement considérées comme une force de dissuasion atlantique unique. Mais quelle raison valable aurait-on, dans ce cas, de créer une force nucléaire européenne? On pourrait prétendre, comme le font souvent actuellement les partisans de la constitution de forces de dissuasion, que l'existence d'un élément européen ajouterait aux incertitudes dont l'Union Soviétique devrait tenir compte en prenant une décision nucléaire; mais ces incertitudes étant déjà innombrables, il est difficile d'admettre que cet argument justifie à lui seul la création d'une force nucléaire européenne.

84. Enfin, il importe de comprendre que la création d'une force nucléaire européenne, loin de

stimuler le progrès de l'unification européenne comme le prédisent ses partisans, pourrait au contraire entraîner de nouvelles divisions. Dans de nombreux pays, notamment en Scandinavie et aux Pays-Bas, l'idée d'une force nucléaire européenne rencontre une forte opposition, car on craint notamment que la création de cette force n'entraîne une détérioration sensible des relations entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale.

(c) *Le groupe des plans nucléaires et l'avenir*

85. L'analyse des perspectives offertes par la création d'une force nucléaire européenne a montré non seulement que ce projet serait extrêmement difficile à mettre en œuvre, mais encore que les inconvénients l'emporteraient nettement sur les avantages et que les efforts déployés dans ce sens porteraient vraisemblablement un préjudice considérable aux intérêts vitaux de la sécurité européenne. Votre rapporteur estime que, lorsqu'ils considèrent leur défense nucléaire, les pays européens seraient mieux avisés de partir du principe que la situation actuelle — cinq divisions américaines sont stationnées en Europe et quelque sept mille armes nucléaires placées sous contrôle américain se trouvent sur le sol européen — constitue, pour l'Europe occidentale, la meilleure garantie du maintien de la protection de la force de dissuasion américaine. Il y aurait beaucoup moins de pressions aux Etats-Unis pour une réduction importante des forces américaines en Europe s'il n'y avait pas le problème de la balance des paiements. Votre rapporteur a examiné le problème des frais de stationnement au paragraphe 62, et a attiré l'attention sur les propositions de solution multilatérale que la commission a formulées antérieurement. Il devrait donc être possible d'empêcher un retrait massif des forces américaines de notre continent et de maintenir ainsi la crédibilité de l'engagement des Etats-Unis en ce qui concerne la défense de l'Europe.

86. Dans ce contexte, il faut également souligner l'importance des travaux du Groupe des plans nucléaires dont il a déjà été question aux paragraphes 67 et 68 ci-dessus. Ils ont d'abord été accueillis avec un certain scepticisme, mais les réactions ont été, par la suite, de plus en plus positives et l'on s'accorde maintenant à penser qu'ils revêtent une importance considérable. D'une part, les consultations au sein de ce groupe permettent aux membres européens de l'Alliance et, notamment à ceux qui ne possèdent pas l'arme nucléaire, d'avoir une bien meilleure conception des problèmes posés par la défense nucléaire. D'autre part, les membres européens peuvent

1. « *Europe's Future, Europe's Choices* » (1969), pages 134 à 137.

2. Cette estimation pose la question de savoir si le Royaume-Uni aurait le droit de communiquer à un pays tiers des renseignements techniques ayant un rapport quelconque avec un échange antérieur d'informations avec les Etats-Unis.

related to European security interests. Thirdly, the very existence of the group has led to a systematic analysis of the problems of nuclear defence which in turn permit realistic and responsible contingency planning.

87. The central problem which the Nuclear Planning Group is studying is the timing and scope of a possible nuclear response; clearly connected with this problem is the extent to which consultation on the use of nuclear weapons would be possible between the United States and its European allies in an emergency. If a massive nuclear attack took place there would obviously be no time for such consultations, but on the question of using tactical nuclear weapons in self-defence in the event of a limited attack, there might be sufficient time for the process of consultation. It is scarcely necessary to say that devising such a formula for consultation is of the greatest importance for the countries of Europe.

CHAPTER IV

The scope for a European grouping in NATO

(a) Present initiatives

88. In 1968, there were two parallel suggestions for increasing purely European consultation on defence problems of the NATO Alliance. The stimulus was undoubtedly a combination of repeated United States suggestions that the Europeans should do more about defence, and the United Kingdom preoccupation with entrance to the Common Market, coinciding as it did with a British policy decision to concentrate largely on the defence of Europe, and to extricate itself as far as possible from defence commitments East of Suez.

89. The Belgian Foreign Minister, Mr. Harmel, in his proposals for the WEU Council to expand its political consultations, suggested that various defence problems should be placed on the agenda. This idea does not appear to have been proceeded with, and it seems unlikely in present circumstances that the WEU Council will resume any of the defence functions which it transferred to NATO when the latter was first established.

90. Mr. Denis Healey, the British Minister of Defence, organised a first informal dinner of defence ministers of the WEU countries¹ plus Denmark and Norway on 14th November 1968 in connection with the NATO Ministerial Meeting. A "Mediterranean" group of countries — Britain, Italy, Greece and Turkey also met then, reportedly to partake of a lesser meal! These informal meetings have since been repeated, the two groups fusing into one, and possibly about to be joined by Canada — so that in reality it becomes NATO less the United States, a fact which some participants have found disturbing. The European dinners have been backed up by fortnightly European teas taken by permanent representatives in Brussels but which remain informal, without documents or secretariat.

(b) The limitations of a European grouping

91. The idea of European groupings revived memories of the ideas put forward by President Kennedy about an Atlantic partnership based on two pillars: Europe and North America, but this concept cannot be realised in a very near future. The obstacles which have to be overcome before the political unity of Europe can be realised are manifold. On the other hand one can hope that France will soon join the efforts now being made to intensify the harmonisation of policies of European countries in the framework of WEU, and that a way can be found to associate Norway and Denmark.

92. But until the obstacles to European political unification are overcome there is little chance that such a degree of unity can be achieved in the framework of a European grouping, even if it were more formalised than at present so that the European countries could speak with one voice in the framework of NATO. The main function of the European grouping in the present stage must be more pragmatic. A fruitful approach would be to concentrate on more concrete subjects on which progress can be made. The Rapporteur has the following subjects in mind:

- (i) the development of a common operational philosophy for the various weapons in the common procurement programme;

1. France did not attend.

exprimer leurs vues sur les aspects de la politique nucléaire qui affectent directement la défense de l'Europe. Enfin, l'existence même de ce groupe a conduit à une analyse systématique des problèmes de défense nucléaire, ce qui a permis l'élaboration de plans d'urgence rationnels et réalistes.

87. Le problème qui est au centre des préoccupations du Groupe des plans nucléaires est celui du moment et de l'étendue d'une éventuelle riposte nucléaire, auquel est liée directement la question de savoir dans quelle mesure les Etats-Unis et leurs alliés européens pourraient, en cas d'urgence, se consulter sur l'utilisation des armes nucléaires. En cas d'attaque nucléaire massive, ils n'auraient évidemment pas le temps matériel de se consulter, mais, s'il s'agissait d'envisager l'utilisation des armes nucléaires tactiques pour repousser une attaque limitée, ils disposeraient peut-être d'un temps suffisant pour procéder à ces consultations. Il est naturellement superflu de souligner l'importance que revêtirait l'élaboration d'une formule de consultation pour les pays d'Europe.

CHAPITRE IV

Les perspectives d'un groupement européen au sein de l'O.T.A.N.

(a) Les initiatives actuelles

88. Deux propositions parallèles ont été faites, en 1968, pour accroître la consultation entre pays européens sur les problèmes de défense concernant l'alliance de l'O.T.A.N. L'impulsion est sans aucun doute venue de la combinaison des suggestions répétées des Etats-Unis tendant à persuader l'Europe d'accroître ses efforts en matière de défense et de la préoccupation du Royaume-Uni d'entrer dans le Marché commun, qui coïncidait d'ailleurs avec sa décision de se consacrer davantage à la défense de l'Europe et de se dégager autant que possible de ses engagements de défense à l'est de Suez.

89. Le ministre belge des affaires étrangères, M. Harmel, en proposant que le Conseil de l'U.E.O. développe ses consultations politiques, a suggéré que divers problèmes de défense soient inscrits à l'ordre du jour. Cette suggestion ne semble pas avoir eu de suite et il paraît peu vraisemblable que, dans les circonstances actuelles, le Conseil de l'U.E.O. assume à nouveau les fonctions de défense qu'il a transférées à l'O.T.A.N. lors de la création de cette dernière.

90. M. Denis Healey, Ministre britannique de la défense, a organisé, le 14 novembre 1968, en marge de la réunion des ministres de l'O.T.A.N., un premier dîner officieux des ministres de la défense des pays de l'U.E.O.¹, plus le Danemark et la Norvège. Un groupe «méditerranéen», composé de la Grande-Bretagne, de l'Italie, de la Grèce et de la Turquie s'est également réuni pour partager, dit-on, un repas de moindre importance. Ces rencontres officieuses se sont répétées par la suite, les deux groupes ayant fusionné en un seul auquel pourrait bientôt se joindre le Canada, si bien qu'il s'agit en réalité de l'O.T.A.N. moins les Etats-Unis, ce que certains participants ont jugé troublant. Ces dîners ont été complétés, tous les quinze jours, par des thés européens auxquels ont participé les représentants permanents à Bruxelles mais qui restent officieux, sans documents ni secrétariat.

(b) Les limites d'un groupement européen

91. L'idée d'un groupement européen a remis en mémoire la théorie du *partnership* atlantique reposant sur deux piliers: l'Europe et l'Amérique du nord, formulée par le Président Kennedy, mais cette théorie ne peut être mise en œuvre dans l'avenir immédiat. Les obstacles à surmonter avant que l'unité politique de l'Europe puisse se réaliser sont nombreux. Par contre, il est permis d'espérer que la France participera bientôt aux efforts déployés pour accroître l'harmonisation des politiques des pays européens dans le cadre de l'U.E.O. et qu'il sera possible de trouver le moyen d'y associer la Norvège et le Danemark.

92. Mais aussi longtemps que les obstacles à l'unification politique de l'Europe ne seront pas surmontés, il y a peu de chances qu'une unité aussi étroite se réalise dans le cadre d'un groupement européen, même si celui-ci devait être plus «officialisé» qu'il ne l'est à l'heure actuelle afin que les pays européens puissent parler d'une seule voix dans le cadre de l'O.T.A.N. Le rôle essentiel de ce groupement européen doit, aujourd'hui, être plus pragmatique. Une méthode fructueuse consisterait à étudier quelques problèmes concrets où des progrès peuvent être réalisés. Votre rapporteur pense notamment à:

- (i) La mise au point d'une philosophie opérationnelle commune pour les diverses armes figurant au programme d'achat en commun;

1. Auquel la France n'a pas participé.

- (ii) the creation of a common logistics system in Europe;
- (iii) common arms procurement.

93. It might be useful, for example, as suggested above, to appoint highly qualified independent experts to work out a concrete programme. These experts would also have to deal with the problem arising from the United States anxiety to retain its share of the European armaments market. Such a programme once started, would in itself contribute to the wider aim of achieving greater unity in Europe. At the same time it is extremely important that the European grouping should make it clear from the outset that it does not intend to start a defence organisation separate from NATO, and the basic problems of the Alliance — including the formulation of common strategy — will have to be discussed within the framework of NATO. If this is made clear from the beginning, there is no danger that the European grouping would lead to a weakening of transatlantic links which European NATO governments all wish to retain.

94. Finally it must be asked whether the European grouping would not have more chance of success if it were to restrict itself to the countries of Western and Northern Europe including of course Italy and hopefully France too. To include the Mediterranean area with its special armaments and political problems might be an additional burden for a grouping which, certainly in its initial years, will have enough difficulties to overcome.

CHAPTER V

Détente

(a) Recent trends in East-West relations

95. As was pointed out above, the relationship between the Warsaw Pact and NATO could be characterised by a continuing conflict of interests, by a continuing inability to agree on the solution of the fundamental problems dividing the two blocs but, at the same time, by a common interest to avoid a nuclear holocaust. It is vitally important to seek repeatedly to remove the sources of tension and to agree on measures which might reduce the danger of war or, at least, reduce the risks of a further intensification of the arms race.

96. In the sixties, the first steps in this direction were taken: the treaty prohibiting all but underground nuclear tests, the treaty on the peaceful uses of outer space and the establishment of a hot line between Washington and Moscow which demonstrated its usefulness in the first hours of the six-day war in the Middle East in June 1967, can be quoted as examples. It can only be hoped that the non-proliferation treaty will soon be added to this list; it has already been signed by 90 countries, including Belgium, Italy, Luxembourg, the Netherlands and the United Kingdom among the WEU countries, and ratified by 15 including the United Kingdom. In a multi-nuclear world with an inevitably far less stable balance between various nuclear powers, the risks of nuclear war would be much greater. It is therefore essential to stop any increase in the number of nuclear powers and the non-proliferation treaty is a useful contribution to this end. The security of the West is not endangered by the non-proliferation treaty; present nuclear arrangements within NATO are not affected by it.

97. The process of finding common ground for new agreements between East and West was interrupted by the invasion of Czechoslovakia. However, already in November 1968, the communiqué of the NATO ministerial meeting in Brussels, after severely condemning the Soviet invasion of Czechoslovakia, said:

“11. In any event, consistent with western values the political goal remains that of secure, peaceful and mutually beneficial relations between East and West. The allies are determined to pursue this goal, bearing in mind that the pursuit of détente must not be allowed to split the Alliance. The search for peace requires progress, consistent with western security, in the vital fields of disarmament and arms control and continuing efforts to resolve the fundamental issues which divide East and West.”

(b) Immediate prospects

98. As a consequence of the invasion of Czechoslovakia, negotiations between the Russians and

(ii) La création d'un système logistique commun en Europe;

(iii) L'achat d'armements en commun.

93. Il pourrait être utile, par exemple, comme il a été proposé plus haut, de nommer des experts indépendants hautement qualifiés chargés d'établir un programme concret. Ces experts auraient également à se pencher sur le problème posé par le désir des Etats-Unis de conserver la part du marché européen des armements qu'ils détiennent. Ce programme, une fois lancé, contribuerait en soi à la réalisation de l'objectif plus général que constitue l'union plus étroite de l'Europe. En même temps, il est extrêmement important que le groupement européen établisse nettement, dès le début, qu'il n'a pas l'intention de former une organisation de défense distincte de l'O.T.A.N. et que les problèmes fondamentaux de l'Alliance — notamment la formulation d'une stratégie commune — devront être discutés dans le cadre de l'organisation. Il n'y aura ainsi aucun danger que la création de ce groupement n'entraîne un relâchement des liens transatlantiques que les gouvernements européens de l'O.T.A.N. souhaitent tous conserver.

94. Enfin, il faut se demander si le groupement européen n'aurait pas plus de chances de succès en limitant sa composition aux pays de l'Europe occidentale et septentrionale, avec, naturellement, le concours de l'Italie et peut-être de la France. L'inclusion de la zone de la Méditerranée, qui pose des problèmes politiques et d'armements particuliers, ne ferait probablement qu'ajouter à ses difficultés qui, dans les premières années, seront déjà nombreuses.

CHAPITRE V

La détente

(a) Les tendances récentes dans les relations Est-Ouest

95. Comme nous l'avons déjà souligné, les relations entre le Pacte de Varsovie et l'O.T.A.N. se caractérisent par un conflit permanent d'intérêts, une incapacité permanente de se mettre d'accord sur la solution des problèmes fondamentaux qui divisent les deux blocs, mais, en même temps, par un intérêt commun à éviter une catastrophe nucléaire. Il importe essentiellement de rechercher sans relâche à éliminer les sources de tension et de s'entendre sur les mesures qui pourraient réduire le danger de conflit ou, du moins, les ris-

ques d'une nouvelle accélération de la course aux armements.

96. Dès 1960, les premières mesures ont été prises dans ce sens: le traité interdisant les essais nucléaires, à l'exception des essais souterrains; le traité sur l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et l'installation du téléphone rouge entre Washington et Moscou, qui a prouvé son utilité aux premières heures de la guerre de six jours au Moyen-Orient en juin 1967, en sont des exemples. On ne peut qu'espérer que le traité de non-prolifération des armes nucléaires viendra bientôt s'ajouter à cette liste: il a déjà été signé par 90 pays, notamment la Belgique, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, parmi les pays membres de l'U.E.O., et ratifié par 15 pays, notamment le Royaume-Uni. Dans un monde multinucléaire où l'équilibre entre les diverses puissances nucléaires serait inévitablement beaucoup moins stable, les risques de conflit nucléaire s'accroîtraient d'autant. Il est donc essentiel d'enrayer toute augmentation du nombre des puissances nucléaires et le traité de non-prolifération peut utilement y contribuer. La sécurité de l'Occident n'est pas menacée par le traité de non-prolifération; les accords nucléaires actuellement en vigueur au sein de l'O.T.A.N. n'en sont pas affectés.

97. La recherche d'une base commune pour de nouveaux accords entre l'Est et l'Ouest a été interrompue par l'invasion de la Tchécoslovaquie. Cependant, dès novembre 1968, le communiqué de la réunion des ministres de l'O.T.A.N. à Bruxelles, après avoir sévèrement condamné l'invasion de la Tchécoslovaquie par les Soviétiques, déclarait:

«11. En tout état de cause, l'objectif politique conforme aux valeurs occidentales reste d'établir entre l'Est et l'Ouest des relations sûres, pacifiques et mutuellement avantageuses. Les alliés sont résolus à poursuivre cet objectif, en tenant compte du fait qu'il ne faut pas laisser la recherche de la détente aboutir à une rupture de l'Alliance. La recherche de la paix exige des progrès, compatibles avec la sécurité de l'Ouest, dans les domaines vitaux du désarmement et du contrôle des armements, ainsi que des efforts constants pour résoudre les problèmes fondamentaux qui séparent l'Est et l'Ouest.»

(b) Perspectives immédiates

98. Comme suite à l'invasion de la Tchécoslovaquie, les négociations entre les Russes et les Amé-

the Americans on the limitation of the nuclear arms race which might otherwise have begun in the early autumn of 1968 did not take place. There are indications however that the Soviet Union and the United States are now expected to open these talks in Geneva in July. The Rapporteur has already commented on the importance of these negotiations in another chapter. Clearly the European members of the Alliance are very much interested in the progress of these talks which also closely affect their own security interests. In this respect the following paragraph of the final communiqué of the NATO Ministerial Council of 10th and 11th April in Washington deserves special attention:

“7. The political solidarity of the Alliance constitutes an essential element while approaching a period of expanding East-West contacts and possible negotiations. This solidarity can best be maintained by strict adherence to the principle of full consultation in the Council both before and during any negotiations that might affect the interests of the Alliance or any of its members. On this understanding, the allied governments welcome the intention of the United States to engage the USSR in discussion of limitations on offensive and defensive strategic arms.”

From this paragraph it can be concluded that the United States Government intends to keep its allies fully informed about the progress of the negotiations.

99. The NATO ministerial conference in Washington was also confronted with the so-called Budapest declaration of the Warsaw Pact countries of 17th March 1969, which repeated the offer for a European security conference first made in the so-called Bucharest declaration in August 1966. Just before the NATO conference began, however, on 10th April, the Soviet Government issued a statement on the occasion of the 20th anniversary of NATO which was unusually hostile in tone. Many observers considered this as an additional indication that Soviet policy had become less predictable because of changing majorities within the ruling group in the Kremlin. At the same time the violent attacks made in the Soviet declaration increased the reservations within the conference with regard to the overtures contained in the Budapest declaration. However, in the final communiqué the basic willingness to explore all possibilities for

fruitful negotiation with the Warsaw Pact countries was underlined:

“5: ... The allies propose, while remaining in close consultation, to explore with the Soviet Union and the other countries of Eastern Europe which concrete issues best lend themselves to fruitful negotiation and an early resolution. Consequently, they instructed the Council to draft a list of these issues and to study how a useful process of negotiation could best be initiated, in due course, and to draw up a report for the next meeting of ministers. It is clear that any negotiations must be well prepared in advance, and that all governments whose participation would be necessary to achieve a political settlement in Europe should take part.

6. The allies will also pursue their efforts and studies in the field of disarmament and practical arms control, including balanced force reductions and the initiatives already undertaken for the renunciation of the use of force.”

100. A fully-fledged conference to settle the outstanding problems of European security is a distant prospect. Many difficulties would have to be overcome. First there is the question of the participants. The Budapest declaration gives the clear impression that the Warsaw Pact countries prefer a conference of all *European* countries, by implication excluding the United States, which plays such an important rôle in European defence, and Canada, while equally conveniently, from their point of view, including the Soviet Union. There are however some indications that the Soviet Government does not intend to close the door firmly on United States participation and that it might be prepared to give way on this issue provided that the countries of Western Europe continue to insist that they consider United States participation to be essential.

101. Another difficulty is the question of the GDR. It is the impression of the Rapporteur that the Soviet Union is not insisting on recognition of the GDR as a precondition for negotiation, the Budapest appeal speaks of “recognition of the fact of the existence of these two countries”. But the Warsaw Pact countries do insist on participation of the GDR on an equal footing with all other European countries.

ricains sur la limitation de la course aux armements nucléaires, qui auraient dû commencer au début de l'automne 1968, n'ont pas eu lieu. Certains indices laissent toutefois à penser que l'Union Soviétique et les Etats-Unis envisagent maintenant d'engager des conversations assez rapidement à Genève en juillet prochain. Votre rapporteur a déjà commenté dans un autre chapitre l'importance de ces négociations. De toute évidence, les membres européens de l'Alliance portent un grand intérêt au déroulement de ces discussions qui affectent également de très près leur propre sécurité. A cet égard, le paragraphe suivant du communiqué final du Conseil ministériel de l'O.T.A.N. des 10 et 11 avril à Washington mérite tout spécialement de retenir l'attention :

«7. La solidarité politique des alliés constitue un élément capital à l'approche d'une période de développement des contacts et d'éventuelle négociation entre l'Est et l'Ouest. Le meilleur moyen de la maintenir est l'adhésion sans réserve au principe de la consultation pleine et entière au sein du Conseil, aussi bien avant que pendant toute négociation qui pourrait affecter les intérêts de l'Alliance ou de l'un de ses membres. Dans cet esprit, les gouvernements alliés accueillent avec intérêt l'intention des Etats-Unis d'engager avec l'U.R.S.S. des discussions sur les limitations d'armes stratégiques offensives et défensives.»

On peut déduire de ce paragraphe que le gouvernement américain a l'intention de tenir ses alliés pleinement informés du progrès des négociations.

99. La réunion des ministres de l'O.T.A.N. à Washington s'est également penchée sur la déclaration des pays du Pacte de Varsovie faite à Budapest, le 17 mars 1969, qui reprenait l'offre d'une conférence sur la sécurité européenne déjà formulée dans la déclaration de Bucarest d'août 1966. Juste avant l'ouverture de la réunion de l'O.T.A.N., le 10 avril, le gouvernement soviétique a cependant publié, à l'occasion du vingtième anniversaire de l'organisation, une déclaration dont les termes étaient empreints d'une hostilité inhabituelle. Maints observateurs y ont vu une indication supplémentaire que la politique soviétique était devenue moins prévisible étant donné le changement de majorité intervenu parmi les dirigeants du Kremlin. En outre, les violentes attaques qu'elle contenait ont augmenté les réserves formulées lors de la réunion à l'égard des ouvertures contenues dans la déclaration de Budapest. Néanmoins, le communiqué final a souligné la volonté fondamentale d'explorer toutes

les possibilités de nouvelles négociations avec les pays du Pacte de Varsovie :

«5. ... Les alliés se proposent, en demeurant en étroite consultation, de rechercher, avec l'Union Soviétique et les autres pays d'Europe orientale, quelles questions concrètes se prêtent le mieux à des négociations fructueuses et à un règlement rapide. En conséquence, ils ont chargé le Conseil de dresser une liste de ces questions et d'étudier comment pourrait s'engager, le moment venu, dans les meilleures conditions un processus de négociation, et de faire rapport à la prochaine réunion des ministres. Il est clair que toute négociation doit être bien préparée, qu'il faudrait s'assurer la participation de tous les gouvernements dont le concours serait nécessaire pour parvenir à un règlement politique en Europe.

6. Les alliés poursuivront également leurs études et leurs efforts dans le domaine du désarmement et du contrôle pratique des armements, notamment en ce qui concerne les réductions équilibrées de forces, ainsi que les initiatives déjà prises pour la renonciation à l'emploi de la force.»

100. Une conférence ayant tout pouvoir pour régler les problèmes de la sécurité européenne qui restent en suspens est une perspective lointaine. Nombre de difficultés doivent être surmontées. Il y a d'abord la question de la participation. La déclaration de Budapest donne nettement l'impression que les pays du Pacte de Varsovie préfèrent une conférence de tous les pays européens, ce qui implique l'exclusion des Etats-Unis, qui jouent un rôle si important dans la défense de l'Europe, et du Canada, mais la participation de l'Union Soviétique, ce qui, de leur point de vue est également satisfaisant. Certains indices permettent néanmoins de penser que le gouvernement soviétique n'a pas l'intention de fermer définitivement la porte à toute participation américaine et qu'il pourrait être disposé à céder sur ce point si les pays d'Europe occidentale persistaient à considérer la participation des Etats-Unis comme essentielle.

101. Autre difficulté, la question de la République Démocratique Allemande. Votre rapporteur a l'impression que l'Union Soviétique ne s'obstinera pas à demander que la reconnaissance de la République Démocratique Allemande soit un préalable à la négociation; l'adresse de Budapest parle de «la reconnaissance de l'existence de facto de la R.D.A. et de la R.F.A.» Mais les pays du Pacte de Varsovie insistent pour que la R.D.A. participe

102. Much more important in the Budapest declaration is the proposal for a preparatory meeting. This seems to be a concession to the prevailing western view that a European security conference could be contemplated only if it were properly prepared and if the subjects on which fruitful negotiation might be possible were defined in advance. This view of the western powers seems to be a reasonable one. A conference with all the problems dividing the countries of Eastern and Western Europe on its agenda would be condemned to failure in advance. It would be far better to have a separate conference every time a subject seemed to be "ripe" for fruitful negotiation.

(c) The content of East-West discussions

103. On the western side there is widespread agreement that one of the best ways of diminishing tension would be a review of the situation in Berlin:

"The Ministers consider that the achievement of a peaceful European settlement presupposes, among other things, progress towards eliminating existing sources of tension in the centre of Europe. They consider that concrete measures aimed at improving the situation in Berlin, safeguarding free access to the city, and removing restrictions which affect traffic and communications between the two parts of Germany would be a substantial contribution towards this objective."

So far however the prospects of achieving progress in this direction appear to be rather small.

104. In the field of arms control and disarmament it has to be recalled that in the communiqué after the meeting of the NATO Ministerial Council at Reykjavik in June 1968 a "signal" was given to the Warsaw Pact countries indicating the willingness of the NATO countries to envisage negotiations on balanced force reductions. However so far this Reykjavik signal which was in effect repeated in paragraph 6 of the Washington NATO communiqué quoted above has remained unanswered.

105. Another subject which might be taken up is the idea originally suggested by the British Government in 1964 to reduce the risk of war by

accident, miscalculation and surprise attack, by allowing the Warsaw Pact countries to have observation posts on NATO territory and vice versa. It would seem to be an especially opportune moment to revive this idea because the exercise "First Look" and other exercises initiated by the United States Arms Control and Disarmament Agency (ACDA) have given clearer indications of what might be needed to secure a fairly accurate insight of troop movements on the other side. In general, the provisional conclusions seemed to be that, thanks to the development of new detection techniques, such as a system of inspection could be less intrusive than was originally supposed. This in turn would make it more difficult for the Soviet Union to maintain its opposition to such a scheme.

106. There could also be a development of the present military liaison missions which have been maintained by the Soviet Union in West Germany, and by France, the United Kingdom and the United States in East Germany ever since the end of the last war. The mutual notification of exercises by the two pacts with invitations to observers could also be useful.

(d) A framework for East-West contacts

107. The presence in Geneva for a good part of each year of representatives of five Warsaw Pact countries and four NATO countries for the disarmament conference has long provided a convenient informal meeting ground for informal East-West contacts. They can be developed. The advantage of this forum is that it exists, and it includes already the United States and the Soviet Union. The present countries from the two alliances — Canada, Italy, the United Kingdom and the United States¹; and Bulgaria, Czechoslovakia, Poland, Rumania and the Soviet Union — may well be joined in 1970 by the Netherlands and Hungary if the disarmament conference is enlarged. The ENDC as a whole does not at present often discuss the particular problems of European security, but outside the conference proper the representatives of the two alliances who already meet in endless bilateral combinations, could hold periodical multilateral meetings when specific topics appear ripe for discussion. Close liaison between NATO and

1. France was invited to attend, but has not so far taken its place in the conference.

à cette conférence sur le même pied que tous les autres pays européens.

102. Bien plus importante, dans la déclaration de Budapest, est la proposition d'une réunion préparatoire. Ceci semble être une concession au point de vue occidental selon lequel une conférence sur la sécurité européenne ne pourrait être envisagée que si elle était soigneusement préparée et si les problèmes qui se prêtent le mieux à des négociations fructueuses étaient définis à l'avance. C'est un point de vue qui semble tout à fait raisonnable. Une conférence qui aurait à son ordre du jour l'ensemble des problèmes qui divisent les pays d'Europe orientale et occidentale serait, par avance, condamnée à l'échec. Il serait de beaucoup préférable de tenir une conférence distincte chaque fois qu'un problème semblerait «mûr» pour des négociations fructueuses.

(c) Le contenu des discussions Est-Ouest

103. Du côté occidental, tout le monde s'accorde à penser que l'une des meilleures façons de réduire la tension serait de réexaminer la situation à Berlin:

«Les ministres considèrent que la réalisation d'un règlement pacifique en Europe pré-suppose, entre autres, des progrès vers l'élimination des sources de tension qui existent au centre de l'Europe. Ils considèrent que des mesures concrètes visant à améliorer la situation à Berlin, à préserver le libre accès de cette ville et à éliminer les entraves à la circulation et aux communications entre les deux parties de l'Allemagne représenteraient une importante contribution à la réalisation de cet objectif.»

Jusqu'à présent, néanmoins, les perspectives de progrès dans cette direction paraissent peu favorables.

104. Dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement, il convient de rappeler que le communiqué publié à l'issue de la réunion des ministres du Conseil de l'O.T.A.N. à Reykjavik, en juin 1968, contenait, à l'adresse des pays du Pacte de Varsovie, un «signal» indiquant que les pays de l'O.T.A.N. étaient disposés à envisager des négociations sur des réductions équilibrées de forces. Toutefois, le signal de Reykjavik, qui a été repris dans le paragraphe 7 du communiqué de Washington cité plus haut, est resté jusqu'ici sans réponse.

105. Il serait également possible de reprendre l'idée formulée à l'origine par le gouvernement britannique en 1964, de réduire les risques de

conflit provoqué par accident, erreur et attaque par surprise, en permettant aux pays du Pacte de Varsovie d'occuper des postes d'observation sur le territoire de l'O.T.A.N. et vice versa. Le moment paraît être particulièrement bien choisi pour reprendre cette idée puisque l'exercice «First Look» et les autres exercices qui se sont déroulés sous l'égide de l'Agence américaine pour le contrôle des armements et le désarmement ont dégagé, avec plus de netteté, les éléments dont il faudrait disposer pour se faire une idée assez précise des mouvements de troupes dans le camp adverse. D'une manière générale, on semble être parvenu pour l'instant à la conclusion que, grâce à la mise au point de nouvelles techniques de détection, un tel système d'inspection serait peut-être moins gênant qu'on ne le supposait à l'origine. L'Union Soviétique aurait ainsi plus de difficultés à maintenir les objections qu'elle élève contre le projet.

106. On pourrait également étoffer les actuelles missions de liaison militaire maintenues en Allemagne de l'ouest depuis la fin de la dernière guerre par l'Union Soviétique, la France, le Royaume-Uni et les Etats-Unis. Enfin, il pourrait être utile que les deux alliances s'informent mutuellement des manœuvres envisagées et invitent des observateurs à y assister.

(d) Un cadre de contacts Est-Ouest

107. La présence à Genève pendant une bonne partie de l'année de représentants de cinq pays du Pacte de Varsovie et de quatre pays de l'O.T.A.N. à l'occasion de la Conférence sur le désarmement, offre depuis longtemps l'occasion de réunions et de contacts officieux entre l'Est et l'Ouest, qui pourraient être encouragés. Ces rencontres ont l'avantage d'exister et de permettre déjà la participation des Etats-Unis et de l'Union Soviétique. Les pays membres des deux alliances — le Canada, l'Italie, le Royaume-Uni et les Etats-Unis¹, d'une part, la Bulgarie, la Tchécoslovaquie, la Pologne, la Roumanie et l'Union Soviétique, de l'autre — pourraient fort bien être rejoints, en 1970, par les Pays-Bas et la Hongrie si la Conférence sur le désarmement était élargie. Dans les circonstances actuelles, elle ne discute pas souvent en séance plénière des problèmes particuliers posés par la sécurité européenne, mais, en dehors de la conférence proprement dite, les représentants des deux alliances qui se rencontrent déjà lors de multiples réunions bilatérales,

1. La France a été invitée, mais elle n'a pas, jusqu'à présent, participé à la conférence.

representatives of NATO countries in Geneva could easily be established. These representatives already appear frequently in the NATO Council in order to inform it about developments in the ENDC.

108. Your Rapporteur is aware of the great difficulties which will have to be overcome before a political settlement can be reached in Europe which could lead to a reconciliation between East and West. No stable peace can be achieved in Europe if the Soviet Union continues the policy of force it applied against Czechoslovakia, and which is implicit in the Brezhnev doctrine concerning the Soviet right of intervention in the so-called "socialist commonwealth". The hopes of many that a policy of building bridges of cooperation between East and West would promote détente received a rude shock when Mr. Mazurov, a leading member of the Soviet Politbureau, declared on the 21st anniversary of the October Revolution that this bridge-building policy had to be considered as an attempt by imperialist forces to export their counter-revolution. Soviet interest in the field of disarmament and arms control now seems mainly directed to the strategic arms limitation talks (SALT) with the United States. So far there has been a disappointing lack of response to the signal given by the NATO countries concerning their willingness to discuss mutual force reductions in Europe. However, patient efforts to achieve results in the field of détente, albeit perhaps very modest ones at first, should continue. Even if spectacular successes are unlikely in the near future such a continued demonstration of the western willingness to explore every possibility to diminish tension would be politically important. Such a policy would help to undermine communist propaganda efforts to depict NATO as an aggressive revanchist group of States. Moreover, it might strengthen those forces in the Soviet Union which have an interest in exploring the possibilities of a gradual accommodation with the West.

109. Fears about the danger of China in the rear, latent pressures for a higher standard of

living and a growing insight into the dreadful realities of the nuclear age are factors which may eventually lead to a greater willingness on the part of the Soviet Union to seek an accommodation with the West. The western powers on their side, by continuously showing their willingness to talk, can help to speed up this process.

Conclusions

110. In the words of the NATO communiqué, the dual task of the Alliance is "the defence of the West and the search for a stable peace with the East".

111. As long as it is not possible to eliminate the sources of tension in Europe, it is necessary to maintain a system of integrated Atlantic defence, disposing of adequate forces to deter both conventional and nuclear attacks.

112. The least likely threat to Europe seems to be a massive attack; the least unlikely incursions of NATO territory of a more limited nature. In order to deter this kind of attack NATO planning and strategy must give priority to highly mobile forces with greater fire power, which can be brought rapidly to the threatened area in order to stabilise the situation and in this way to increase the chances for a negotiated settlement of the conflict. Contingency plans must be prepared for reinforcements to be sent rapidly to the northern flank if the need should arise.

113. In the seventies the costs of armaments will continue to rise. At the same time there will probably be increasing insistence by America that Europe bear a greater share of the common defence burden. On the other hand there are few indications that the European peoples, unless the international situation were to deteriorate, are inclined to allot a greater part of national resources to defence. Against this background it is more necessary than ever before to examine the ways of improving the effectiveness of the European defence effort through a joint procurement and production programme and through a common European logistics system. Here the European grouping in NATO has a vital rôle to play. As a first step it could appoint a number of highly qualified experts (who ought to have access to all relevant material) to work out con-

pourraient tenir des réunions multilatérales périodiques lorsque des problèmes spécifiques paraîtraient se prêter à la discussion. Il serait facile d'établir des liaisons étroites entre l'O.T.A.N. et les représentants de ses pays membres à Genève. Ceux-ci viennent déjà fréquemment devant le Conseil de l'organisation pour l'informer de l'évolution des discussions au sein du Comité des Dix-huit puissances sur le désarmement.

108. Votre rapporteur est conscient des grandes difficultés qui devront être surmontées avant qu'il soit possible de parvenir, en Europe, à un règlement susceptible d'amener une réconciliation entre l'Est et l'Ouest. Aucune paix stable ne peut être établie en Europe si l'Union Soviétique poursuit la politique de force qu'elle a appliquée en Tchécoslovaquie et qui est implicitement reconnue dans la doctrine Brejnev relative au droit d'intervention de l'U.R.S.S. dans la prétendue «communauté socialiste». Le choc a été rude pour ceux qui, nombreux, espéraient qu'une politique consistant à lancer des ponts pour une coopération entre l'Est et l'Ouest favoriserait la détente, quand l'un des membres les plus importants du Politbureau soviétique, M. Mazurov, a déclaré, à l'occasion du vingt et unième anniversaire de la révolution d'octobre, que cette politique devait être considérée comme une tentative des forces impérialistes pour exporter leur contre-révolution. L'intérêt de l'Union Soviétique dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements semble porter essentiellement sur les conversations sur la limitation des armes stratégiques avec les Etats-Unis. Jusqu'à présent, le «signal» des pays de l'O.T.A.N. indiquant qu'ils étaient prêts à discuter de réductions mutuelles de forces en Europe, s'est heurté à un silence décevant. Il convient, cependant, de poursuivre avec patience les efforts pour progresser dans le domaine de la détente, même si, pour commencer ces progrès devaient être modestes. Bien que des résultats spectaculaires soient peu probables dans l'immédiat, cette démonstration permanente de la volonté de l'Occident d'explorer toutes les possibilités de réduire la tension aurait une importance sur le plan politique. Une telle politique contribuerait à saper les efforts de la propagande communiste qui tendent à dépendre l'O.T.A.N. comme une organisation d'Etats agressifs et revanchards. De plus, elle encouragerait peut-être les forces qui, en Union Soviétique, ont intérêt à explorer les possibilités d'un accommodement progressif avec l'Occident.

109. Les craintes que lui inspire la Chine sur ses arrières, les pressions latentes qui s'exercent pour

l'amélioration du niveau de vie et la conscience croissante des épouvantables réalités de l'ère nucléaire sont des facteurs qui pourraient éventuellement amener l'Union Soviétique à se montrer plus disposée à rechercher un accommodement avec l'Occident. Les puissances occidentales, pour leur part, en manifestant constamment leur volonté de dialogue, pourraient, elles aussi, contribuer à accélérer ce processus.

Conclusions

110. Aux termes du communiqué de l'O.T.A.N., la double fonction de l'Alliance est «la défense de l'Ouest et la recherche d'une paix stable avec l'Est».

111. Tant qu'il ne sera pas possible d'éliminer les sources de tension en Europe, il conviendra de maintenir un système de défense atlantique intégré disposant des forces nécessaires pour décourager toute attaque aussi bien classique que nucléaire.

112. La menace la moins probable à laquelle l'Europe est exposée paraît être celle d'une attaque massive et, la moins improbable, celle d'incursions limitées en territoire O.T.A.N. Afin de décourager ce genre d'attaque, la stratégie et les plans de l'O.T.A.N. doivent donner la priorité à des forces extrêmement mobiles, dotées d'une plus grande puissance de feu, et susceptibles d'être amenées rapidement dans la zone menacée afin de stabiliser la situation et d'accroître ainsi les chances d'un règlement négocié du conflit. Il convient de préparer des plans d'urgence pour l'envoi rapide de renforts sur le flanc nord en cas de besoin.

113. Après 1970, le coût des armements continuera d'augmenter. En même temps, les Américains insisteront probablement davantage pour que l'Europe participe plus largement à la défense commune. En revanche, peu d'indices permettent de penser que les pays européens sont disposés à consacrer une plus grande part de leur revenu national à la défense, à moins que la situation internationale ne s'aggrave. Dans ce contexte, il est plus nécessaire que jamais d'examiner les moyens d'améliorer l'efficacité de l'effort de défense européen en élaborant un programme d'achat et de production d'armements en commun et un système logistique européen commun. C'est dans ce domaine que le groupement européen au sein de l'O.T.A.N. aurait un rôle capital à jouer. A un premier stade, il pourrait désigner un certain nombre d'experts hautement qualifiés — qui

crete proposals. The European grouping ought not to become too diffuse through the constant widening of its membership. Participation should be limited to the members of WEU and Norway and Denmark.

114. In pursuing its task of improving the effectiveness of European defence the European grouping should also study the possibilities of countries specialising in certain defence fields. It is not of course practical politics at the present time for a country to abandon its air force or its navy in favour of the other services, but there is much to be said for concentrating on certain functions within each service. It is simply not efficient for the air force of one of the smaller countries to attempt to provide all the possible functions of an air force: air cover, interception, ground attack, interdiction, bombardment as well as transport. Specialisation in a few functions while a neighbouring air force specialises in other complementary functions would make for far more efficient air forces at less cost. The same could be said about the navies.

115. There is a need for a European grouping to play a special rôle in the nuclear field. The Nuclear Planning Group which was set up by NATO at the end of 1966 has proved a much more useful and effective body than was originally expected. By playing an active rôle in this group European countries could exercise a real influence on contingency planning for the possible use of nuclear weapons.

116. The information given by the United States representatives in the Nuclear Planning Group has helped to increase confidence in the validity of

the United States commitment to the defence of Europe. Major withdrawals of American forces from Europe however might again increase speculation about the credibility of the American guarantee. It is most important therefore that such withdrawals should not take place. The European governments could probably reduce pressures in this direction by helping to ease the balance-of-payments problems created by the continued presence of large American forces in Europe.

117. It is most important that the Alliance should continue to explore every possibility to reduce tension with the East and to promote arrangements in the field of arms control and disarmament which could help to reduce the risks of war. NATO should explore especially the possibilities of mutual force reductions and of the exchange of military observer teams between Warsaw Pact and NATO.

118. NATO should adopt a positive attitude towards a series of conferences concerning European security provided that the United States, which plays such a vital rôle in European defence, and Canada could take part and that there are real prospects of successful negotiations. As has been recognised in the Budapest declaration, preliminary consultations will be necessary. In this respect it has to be stressed that useful contacts are possible through the presence in Geneva of delegations from many NATO and Warsaw Pact countries including the United States and the USSR who attend the disarmament conference.

119. Lastly, NATO should pay much closer attention to the problems arising from the lack of democracy in two member countries.

devraient avoir accès à toute la documentation sur le sujet — et qui élaboreraient des propositions concrètes. Ce groupement européen ne devrait pas s'élargir démesurément par une augmentation constante du nombre des participants. Sa composition devrait se limiter aux pays membres de l'U.E.O., plus la Norvège et le Danemark.

114. Dans l'exercice de sa fonction qui est d'améliorer l'efficacité de la défense européenne, le groupement européen devrait également examiner la possibilité, pour les divers pays, de se spécialiser dans certaines tâches de défense. Il n'est évidemment pas possible que, dans les circonstances actuelles, un pays abandonne, par exemple, ses forces aériennes ou sa marine en faveur des autres armes, mais de nombreux arguments militent en faveur d'une spécialisation dans certaines fonctions au sein de chaque arme. Il est parfaitement inefficace que les forces aériennes d'un petit pays essaient de pourvoir à toutes les tâches que l'on peut demander à l'aviation: couverture aérienne, interception, attaque au sol, interdiction, bombardement aussi bien que transport. La spécialisation dans certaines fonctions, tandis que les pays voisins se spécialiseraient dans d'autres tâches complémentaires, rendrait les forces aériennes beaucoup plus efficaces à moindres frais. Il en est de même pour la marine.

115. Il est nécessaire qu'un groupement européen joue un rôle particulier dans le domaine nucléaire. Le Groupe des plans nucléaires, qui a été créé par l'O.T.A.N. à la fin de 1966, s'est avéré beaucoup plus utile et efficace qu'on ne le prévoyait à l'origine. En jouant un rôle actif au sein de ce groupe, les pays européens pourraient exercer une véritable influence sur les plans d'urgence concernant l'utilisation éventuelle des armes nucléaires.

116. Les renseignements fournis par les représentants des Etats-Unis au Groupe des plans nucléaires ont contribué à accroître la confiance dans la

validité de l'engagement américain à l'égard de la défense de l'Europe. Des retraits massifs de forces américaines d'Europe pourraient cependant confirmer les craintes concernant la crédibilité de la garantie américaine. Il est donc de la plus haute importance que ces retraits n'interviennent pas. Les gouvernements européens seraient probablement à même de réduire les pressions qui s'exercent dans ce sens en contribuant à résoudre les problèmes de la balance des paiements que pose aux Etats-Unis la présence permanente d'importantes forces américaines en Europe.

117. Il est de la plus haute importance que l'Alliance continue à explorer toutes les possibilités de réduire la tension avec l'Est et à encourager, dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement, la conclusion d'accords susceptibles de réduire les risques de conflit. Il convient notamment que l'O.T.A.N. étudie les possibilités de réductions mutuelles de forces et d'échanges d'équipes d'observateurs militaires entre le Pacte de Varsovie et l'O.T.A.N.

118. Il convient que l'O.T.A.N. adopte une attitude positive à l'égard d'une série de conférences relatives à la sécurité européenne, à condition que les Etats-Unis, qui jouent un rôle capital dans la défense de l'Europe, et le Canada puissent y participer et qu'il existe des perspectives réelles de négociations fructueuses. Comme l'a reconnu la déclaration de Budapest, des consultations préliminaires seront nécessaires. A cet égard, il convient de souligner que la présence à Genève de délégations de nombreux pays membres de l'O.T.A.N. et du Pacte de Varsovie, et notamment des Etats-Unis et de l'U.R.S.S., qui participent à la conférence sur le désarmement offre la possibilité de contacts utiles.

119. Il convient, enfin, que l'O.T.A.N. porte beaucoup plus d'attention aux problèmes soulevés par l'absence de démocratie dans deux des pays membres.

Application of the Brussels Treaty
Reply of the Assembly to Chapters I, II, III and IV
of the Fourteenth Annual Report of the Council

REPORT ¹

submitted on behalf of the
Committee on Defence Questions and Armaments ²
by Mr. Vedovato, Rapporteur

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION

on the application of the Brussels Treaty

EXPLANATORY MEMORANDUM

submitted by Mr. Vedovato, Rapporteur

Introduction

I. Relations between the Council and the Assembly

II.A.2. Disarmament and the non-proliferation of nuclear weapons

II.C. The Council and defence questions

II.C.3. Amendment to Annex III to Protocol No. III of the modified Brussels Treaty

III. Armaments control

IV. European co-operation in the production of armaments

1. Adopted in Committee by 14 votes to 2 with 0 abstentions.

2. *Members of the Committee* : Mr. *Edwards* (Chairman) ; MM. *Goedhart*, *Vedovato* (Vice-Chairmen) ; MM. *Abelin* (Substitute : *Bourgoin*), *Beauguitte*, *Berkhan*, *Berthet*, *Delforge*, *Digby*, *Draeger*, *Fitch*, *Foschini*, *Fossa*, *Housiaux*, *Jung*, *Lemnrich*, *Lenze*, *Mart*, *Mommersteeg* (Substitute :

Geelkerken), *Nothomb* (Substitute : *De Keuleneir*), *van Riel* (Substitute : *van der Stoel*), *Lord St. Helens*, MM. *Schloesing*, *Sourdille*, *Wienand* (Substitute : *Rutschke*), *Williams* (Substitute : *Silkin*).

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

Application du Traité de Bruxelles
Réponse de l'Assemblée aux chapitres I, II, III et IV
du Quatorzième rapport annuel du Conseil

RAPPORT¹

présenté au nom de la
Commission des Questions de Défense et des Armements²
par M. Vedovato, rapporteur

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION

sur l'application du Traité de Bruxelles

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par M. Vedovato, rapporteur

Introduction

I. Relations entre le Conseil et l'Assemblée

II.A.2. Le désarmement et la question de la non-prolifération des armes nucléaires

II.C. Le Conseil et les questions de défense

II.C.3. Amendement à l'annexe III du Protocole N° III du Traité de Bruxelles révisé

III. Contrôle des armements

IV. La coopération européenne en matière de production d'armements

1. Adopté par la commission par 14 voix contre 2 et 0 abstention.

2. *Membres de la commission* : M. *Edwards* (président) ; MM. *Goedhart*, *Vedovato* (vice-présidents) ; MM. *Abelin* (suppléant : *Bourgoin*), *Beauguitte*, *Berkhan*, *Berthel*, *Delforge*, *Digby*, *Draeger*, *Fitch*, *Foschini*, *Fossa*, *Housiaux*, *Jung*, *Lemmrich*, *Lenze*, *Mart*, *Mommersteeg* (suppléant :

Geelkerken), *Nothomb* (suppléant : *De Keuleneir*), *van Riel* (suppléant : *van der Stoel*), *Lord St. Helens*, MM. *Schloesing*, *Sourdille*, *Wienand* (suppléant : *Rutschke*), *Williams* (suppléant : *Silkin*).

N. B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

Draft Recommendation
on the application of the Brussels Treaty

The Assembly,

Having considered the chapters of the Fourteenth Annual Report of the Council devoted to defence questions, and noting again the unacceptable delay in communicating these chapters to the Assembly ;

Aware of its special responsibility for the control of armaments, by virtue of Article IX of the treaty ;

Disturbed to note that in several most important areas the arms control provisions of the treaty were not applied in 1968, and believing that unjustified suspicions aroused by press reports of bacteriological research in various member countries would be allayed if these establishments had been properly inspected ;

Noting that since 1958 the Council, by the due process of amendment, has withdrawn ten items from the list of armaments whose manufacture is banned in the treaty ;

Welcoming the Arms Control Agency's broad interpretation of its functions, especially in establishing contact with the Disarmament and Arms Control Section of the NATO Secretariat, and in sending observers to the troop control exercise "First Look",

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Institute appropriate administrative procedures to ensure that the preparation of its annual report is carried out on a current basis, so that it can be examined and approved by the Council and communicated to the Assembly by 28th February of the year following that which it reviews ;
2. Reinstate in its annual report all the statistical information concerning the numbers of inspections conducted by the Arms Control Agency, which were given in annual reports up to the eleventh report communicated in May 1966 ;
3. Ask the opinion of the Assembly before making any further amendment to Annex III to Protocol No. III of the treaty ;
4. Report urgently to the Assembly when the procedure for determining the maximum armaments levels for forces maintained under national command was completed for 1968, or alternatively state the countries in respect of which it has not been completed ;
5. Urge that country which has not yet ratified the Convention, signed in Paris on 14th December 1957, to do so without further delay so that the arms control provisions of the treaty can be applied without hindrance ;
6. Ensure that the arms control provisions of the treaty are fully applied without further delay in respect of nuclear and bacteriological weapons, and of the "strategic forces" cited in the report, and consider the extension of these controls to the territory of all member States as the Assembly has frequently urged in the past.

Projet de recommandation
sur l'application du Traité de Bruxelles

L'Assemblée,

Ayant examiné les chapitres du Quatorzième rapport annuel du Conseil consacrés aux questions de défense, et constatant une fois de plus le retard inacceptable avec lequel ces chapitres ont été communiqués à l'Assemblée ;

Consciente de la responsabilité particulière qu'elle assume en matière de contrôle des armements en vertu de l'article IX du traité ;

Notant avec inquiétude que dans plusieurs secteurs très importants, les dispositions du traité relatives au contrôle des armements n'ont pas été appliquées en 1968, et estimant que les appréhensions injustifiées, suscitées par des articles de presse faisant état de recherches bactériologiques menées par divers pays membres, seraient dissipées si ces établissements avaient été inspectés comme il convient ;

Constatant que depuis 1958, le Conseil, par la procédure régulière d'amendement, a retiré dix matériels de la liste des armements dont la fabrication est interdite par le traité ;

Se félicitant de la large interprétation que l'Agence pour le Contrôle des Armements donne à ses fonctions, en établissant notamment des contacts avec la Section du secrétariat de l'O.T.A.N. pour le désarmement et le contrôle des armements, et en envoyant des observateurs à l'exercice « First Look »,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. D'établir les procédures administratives appropriées pour faire en sorte que la préparation de son rapport annuel se fasse sur une base permanente, de façon que ce document puisse être examiné et approuvé par le Conseil et communiqué à l'Assemblée le 28 février de l'année suivant la période de référence ;
2. D'inclure à nouveau dans son rapport annuel toutes les données statistiques relatives au nombre d'inspections menées par l'Agence pour le Contrôle des Armements qui figuraient dans le Onzième rapport communiqué en mai 1966 et dans les rapports annuels antérieurs ;
3. De demander l'avis de l'Assemblée avant de procéder à tout autre amendement de l'annexe III du Protocole N° III du traité ;
4. De faire connaître d'urgence à l'Assemblée la date à laquelle s'est terminée la procédure déterminant les niveaux maximums d'armements des forces maintenues sous commandement national pour 1968, ou, le cas échéant, d'indiquer les pays pour lesquels elle n'est pas encore achevée ;
5. De demander instamment que le pays qui n'a pas encore ratifié la convention signée à Paris le 14 décembre 1957 le fasse sans délai, afin que les dispositions du traité relatives au contrôle des armements puissent être appliquées sans difficulté ;
6. De faire en sorte que les dispositions du traité relatives au contrôle des armements soient totalement appliquées sans délai aux armes nucléaires et bactériologiques, ainsi qu'aux « forces stratégiques » citées dans le rapport, et d'envisager d'étendre ces contrôles au territoire de tous les Etats membres, ainsi que l'Assemblée l'a souvent recommandé instamment dans le passé.

Explanatory Memorandum

(submitted by Mr. Vedovato, Rapporteur)

Introduction

1. Chapters I, II and V of the annual report of the Council, "adopted by the Council with the unanimity of the members present" according to the Secretary-General's covering letter, were not received until the end of April, Chapter IV was received only at the beginning of May, and Chapter III, which is crucial for the Committee on Defence Questions and Armaments since it deals with the control of armaments on which the Council is expected "in particular" to report to the Assembly¹, was not received until 30th May. The Committee and, in turn, the Assembly, have protested on several occasions about the annual report of the Council being received too late for the Assembly bodies to be able to give it adequate consideration. The delay is particularly annoying where the latest political questions are concerned: there is little point in dealing with subjects in a report which stops at the end of 1968, when a whole series of events in the first five months of 1969 have completely changed the situation.

2. The Committee recognises that because of the special political situation at the moment — i.e. the absence of France from Council meetings² — the Council's work has slowed down somewhat. However, a report which is so largely routine can in fact be drafted in the course of the year with which it deals, and then finalised and approved by the Council within the first week or so of the following year. There is no reason why the Council's report should not be in the hands of the Assembly by 28th February each year if proper administrative arrangements are made by the Council. Had such a procedure been followed on this occasion, the report would have been dealt with by the Council long before its present internal difficulties arose.

I. Relations between the Council and the Assembly

3. The joint meeting between the Committee

1. Article IX of the modified Brussels Treaty.

2. This subject is dealt with in the report submitted by the General Affairs Committee.

and the Council in Bonn on 20th September 1968 was still not considered satisfactory by the Committee. The fact that only meagre results are obtained at these meetings is mainly due to the over-rigid procedure which has gradually developed. The Committee is pleased to note that the Council agrees "that the procedure for joint meetings might be improved".

4. The Committee lays great stress on the need to improve the frequency and content of the dialogue between organs of the Assembly and the Council, through all existing procedures — written questions and replies; recommendations and replies thereto; the annual report of the Council and joint meetings.

II.A.2. Disarmament and the non-proliferation of nuclear weapons

5. The Committee notes with satisfaction that the Council has devoted a number of meetings to the discussion of these important questions in the general framework of its political discussions aimed at harmonising the foreign policies of the WEU member countries. A discussion on the non-proliferation treaty in July 1968 was particularly useful since the treaty had just been opened for signature. However, had these discussions been more widely prepared by preliminary exchanges while the treaty was being negotiated, the results would probably have been more fruitful. In the circumstances, although the Council discussed the matter in July 1968, the member States failed to adopt a common policy: the member States' signatures were spread over the period July 1968 to April 1969, Germany has still not signed, and France has announced that it does not intend to, although it will continue to act as though it were bound by the treaty.

II.C. The Council and defence questions

1. *Level of forces of member States*

6. The Council's resolution of 15th September 1956 was an important element in the procedure

Exposé des motifs
(présenté par M. Vedovato, rapporteur)

Introduction

1. Le texte du rapport annuel du Conseil « adopté par le Conseil à l'unanimité des membres présents », selon la lettre de transmission du Secrétaire général, n'a été reçu qu'à la fin d'avril, pour les chapitres I, II et V, et au début du mois de mai, pour le chapitre IV. Le chapitre III, essentiel pour la Commission des Questions de Défense et des Armements, puisqu'il traite du contrôle des armements sur lequel le Conseil est tenu, « notamment », de faire rapport à l'Assemblée¹, n'est parvenu que le 30 mai. La commission, puis l'Assemblée, ont protesté à maintes reprises contre le fait que le rapport annuel du Conseil était communiqué trop tard pour permettre aux organes de l'Assemblée de l'examiner de manière adéquate. Le délai a une incidence particulièrement fâcheuse sur les questions d'actualité politique ; en effet, il n'est guère utile de traiter certaines questions dans un rapport qui se termine à la fin de 1968, alors que toute une série d'événements survenus au cours des cinq premiers mois de 1969 ont complètement modifié la situation.

2. Etant donné le caractère particulier de la situation politique, c'est-à-dire l'absence de la France des réunions du Conseil à l'heure actuelle², votre commission conçoit que les travaux du Conseil ait subi un certain ralentissement. Toutefois, ce rapport qui, dans une large mesure, constitue un document de routine, pourrait en fait être rédigé au cours de l'année de référence, puis être mis au point et approuvé par le Conseil dans la première semaine de l'année suivante, par exemple. Rien ne s'oppose à ce que l'Assemblée dispose chaque année au 28 février du rapport du Conseil, si celui-ci prend les dispositions nécessaires. S'il avait été procédé ainsi en l'occurrence, la question du rapport aurait été réglée bien avant que le Conseil ne connaisse les difficultés internes qui sont les siennes aujourd'hui.

I. Relations entre le Conseil et l'Assemblée

3. La réunion commune entre la commission et

1. Article IX du Traité de Bruxelles modifié.

2. Sujet traité dans le rapport présenté par la Commission des Affaires Générales.

le Conseil, tenue à Bonn le 20 septembre 1968, n'a pas donné de résultats satisfaisants du point de vue de la commission. Le peu de succès de ces réunions provient surtout de l'excès de formalisme qui a transformé peu à peu la procédure utilisée. Votre commission est heureuse de constater que le Conseil admet « qu'il soit peut-être possible d'améliorer la pratique suivie en matière de réunions communes ».

4. Votre commission insiste vivement sur la nécessité d'augmenter la fréquence et d'améliorer le contenu du dialogue entre les organes de l'Assemblée et le Conseil, par le biais de toutes les procédures existantes — questions écrites et réponses ; recommandations et réponses qu'elles appellent ; rapport annuel du Conseil et réunions communes.

II.A.2. Le désarmement et la question de la non-prolifération des armes nucléaires

5. Votre commission constate avec satisfaction que le Conseil a consacré un certain nombre de réunions à la discussion de ces questions importantes, dans le cadre général de ses discussions politiques destinées à harmoniser les politiques étrangères des pays membres de l'U.E.O. La discussion sur le traité de non-prolifération qui a eu lieu en juillet 1968 a été particulièrement utile du fait que ce traité venait d'être ouvert à la signature. Cependant, si ces discussions avaient été plus largement préparées par des discussions préliminaires au cours de la négociation même du traité, les résultats auraient peut-être été plus fructueux. En l'occurrence, on constate que, malgré la discussion qui a eu lieu au Conseil au mois de juillet 1968, les Etats membres ne sont pas parvenus à adopter une politique commune en la matière : les signatures des Etats membres se sont échelonnées entre juillet 1968 et avril 1969, l'Allemagne n'a toujours pas apposé la sienne et la France a déclaré qu'elle n'en avait pas l'intention mais qu'elle continuerait à agir comme si elle était liée par le traité.

II.C. Le Conseil et les questions de défense

1. Niveau des forces des Etats membres

6. La résolution du Conseil en date du 15 septembre 1956 constitue un élément important de

for approving maximum force levels for the member countries. This procedure consists of a meeting of the representatives to NATO of the seven WEU countries at which the force levels of the seven countries are considered in the light of the NATO annual review. The representatives communicate a report to the Council of WEU giving their views on the conformity of these levels with the Brussels Treaty.

7. As far as forces under NATO command are concerned, the WEU Council thus only has to take account of the report submitted to it by the seven representatives to NATO. But the annual report now under consideration states merely that "the Council *examined* the procedure laid down in their resolution of 15th September 1956", whereas last year it was stated in the annual report that "the Council take the necessary steps to *implement* the procedure laid down in their resolution of 15th September 1956"¹. Your Rapporteur understands that in 1968 it was not possible to arrange a meeting between the French representative and the representatives of the other six countries in Brussels. Since French forces in Germany are no longer assigned to NATO, it should have been possible for the Council to consider in the normal way a report transmitted by the six representatives present, provided full information concerning French forces in Germany was communicated directly to the WEU Council by France, these forces now being under national command together with all the forces on French territory.

8. Most disturbingly the Council reports that the procedure for determining the maximum armaments levels for forces under national command was not concluded by 31st December 1968.

II.C.3. Amendment to Annex III to Protocol No. III of the modified Brussels Treaty

9. On 2nd October 1968, the WEU Council amended Annex III to Protocol No. III of the modified Brussels Treaty so as to enable Germany to manufacture in its territory air-to-surface guided missiles and construct warships driven by engines not depending on outside air supply — essentially submarines using hydrogen peroxide as a source of oxygen. These necessary changes to the German contribution to the common

1. Rapporteur's italics.

defence were recommended by the Supreme Allied Commander Europe and the Assembly was then notified of the adoption of the amendment.

10. Your Committee regrets, however, that the Council did not consider it appropriate to consult the Assembly before taking this decision and it asks the Assembly to recommend that such consultations be held in the future.

11. Your Rapporteur understands that the Council is at present considering a request for an amendment to raise the upper limit on submarines which may be built in the Federal Republic of Germany from 450 to 900 tons.

12. Direct consultations with the Assembly would enable much doubtless mistaken speculation to be dismissed.

III. Armaments control

13. The chapter on armaments control, which in virtue of Article IX of the Treaty is to be regarded as the most important aspect of the Council's report to the Assembly, and indeed the principal reason for the Assembly's existence, makes certain disturbing revelations. The efficiency of the Arms Control Agency in carrying out its duties is not in question, but in several important spheres the arms control provisions of the treaty are not applied, due to inaction on the part of the Council or of a member government.

14. In passing, it is to be noted that annual reports up to and including the eleventh covering the year 1965, states the actual numbers of test checks, visits and inspections carried out by the Agency in the course of the year. This information is missing from the present report. This information provides a useful measure of the Agency's activity, although not sufficient in itself, and should be reinstated in future reports.

15. First, the Convention of 14th December 1957, which makes provision for the proper exercise of the agency's functions, in particular in private establishments, has not yet been ratified by France. This is a serious shortcoming which prevents the proper application of the treaty not only in France, but in all other member countries. The Council should impress

la procédure d'approbation des niveaux maximums des forces armées des pays membres. Celle-ci consiste en une réunion des représentants auprès de l'O.T.A.N. des sept pays de l'U.E.O., au cours de laquelle sont examinés les niveaux des forces des sept pays inscrits dans l'examen annuel de l'O.T.A.N., et en un rapport au Conseil de l'U.E.O. dans lequel ils font connaître leur appréciation de la conformité de ces niveaux avec le Traité de Bruxelles.

7. De cette manière, pour ce qui est des forces affectées à l'O.T.A.N., le Conseil de l'U.E.O. n'a qu'à tenir compte du rapport qui lui est soumis par les sept représentants auprès de l'O.T.A.N. Or, le rapport que nous examinons déclare simplement que le Conseil « a examiné la procédure prévue par sa résolution du 15 septembre 1956 » alors que le rapport de l'année dernière déclarait que le Conseil prenait « les dispositions voulues concernant l'application de la procédure prévue... »¹. Votre rapporteur croit savoir qu'en 1968, il n'a pas été possible de réunir le représentant de la France et les représentants des six autres pays à Bruxelles. Puisque les forces françaises en Allemagne ne sont plus affectées à l'O.T.A.N., il aurait dû être possible au Conseil d'examiner normalement un rapport transmis par les six représentants présents, à condition toutefois que tous les renseignements qui concernent les forces françaises en Allemagne aient été communiqués directement au Conseil de l'U.E.O. par la France, ces forces étant maintenant sous commandement national, de même que toutes les forces se trouvant en territoire français.

8. Le Conseil indique, ce qui est inquiétant, que la procédure permettant de fixer les niveaux maximums d'armements des forces sous commandement national n'avait pas été entièrement conduite à son terme le 31 décembre 1968.

II.C.3. Amendement à l'annexe III du Protocole N° III du Traité de Bruxelles révisé

9. Le 2 octobre 1968, le Conseil de l'U.E.O. a amendé l'annexe III du Protocole N° III du Traité de Bruxelles révisé de façon à permettre à l'Allemagne de fabriquer sur son territoire des engins guidés air-sol et de construire des navires mus par des moteurs ne dépendant pas des approvisionnements d'air extérieur — il s'agit notamment des sous-marins utilisant l'eau oxygénée comme source d'oxygène. Ces modifications, né-

cessaires à la contribution allemande à la défense commune, ont reçu l'appui du commandant suprême des forces alliées en Europe et l'Assemblée a été informée par la suite de l'adoption de cet amendement.

10. Votre commission regrette cependant que le Conseil n'ait pas estimé opportun de consulter l'Assemblée avant de prendre cette décision et elle invite l'Assemblée à recommander que de telles consultations aient lieu à l'avenir.

11. En effet, votre rapporteur croit savoir qu'une demande de modification tendant à porter la limite supérieure du déplacement des sous-marins qui peuvent être construits en Allemagne fédérale de 450 à 900 tonnes, est actuellement à l'examen du Conseil.

12. Une consultation directe de l'Assemblée permettrait de mettre un terme à nombre de suppositions sans doute erronées.

III. Contrôle des armements

13. Le chapitre sur le contrôle des armements qui, en vertu de l'article IX du traité, doit être considéré comme la partie la plus importante du rapport du Conseil à l'Assemblée et même comme la principale raison d'être de l'Assemblée, apporte certaines révélations troublantes. L'efficacité de l'Agence pour le Contrôle des Armements dans l'exécution de ses tâches n'est pas en cause, mais dans plusieurs secteurs importants, les dispositions du traité relatives au contrôle des armements ne sont pas appliquées du fait de l'inaction du Conseil ou de l'un des gouvernements membres.

14. Il convient de noter en passant que les onze premiers rapports annuels (le onzième portant sur l'année 1965) indiquaient le nombre exact de sondages, de visites et d'inspections effectués par l'Agence au cours de l'année de référence. Cette information ne figure pas dans le présent rapport. Bien qu'insuffisante en soi, elle permet de se faire une idée assez exacte des activités de l'Agence et devrait être incluse à nouveau dans le prochain rapport.

15. Tout d'abord, la convention du 14 décembre 1957 qui prévoit une exécution plus efficace des tâches de l'Agence, notamment dans les industries privées, n'a pas encore été ratifiée par la France. C'est une grave lacune qui entrave la bonne application du traité, non seulement en France, mais dans tous les autres pays membres. Le Conseil devrait faire comprendre à la France la

1. Mots mis en italique par votre rapporteur.

on France the need to ratify this convention without further delay.

16. The failure of the Council to apply the treaty in respect of nuclear and bacteriological weapons is of long standing. It is most important that it be remedied and highly desirable, as the Assembly has often urged in the past, that apparent discrimination in the arms control measures be overcome by extending controls to the territory of the United Kingdom — this could be done initially on an *ex gratia* basis if the United Kingdom Government would extend *ad hoc* invitations to the Agency to inspect specified installations.

17. Particular events in the course of 1968 make the proper application of bacteriological controls of special importance. In the United Kingdom there has been some public outcry over the activities of the bacteriological establishment at Porton Down. Financed from the defence budget, this establishment is said to be conducting research on defensive measures only, and to have made some valuable contributions to purely civilian research. The United Kingdom Government could only benefit from a full inspection by the Agency and the Committee urges that an invitation be extended. Such a demonstration of the inoffensive nature of Porton Down would be especially valuable at the present time in view of the championing by the United Kingdom of a convention to ban the use of bacteriological weapons.

18. Then from Germany there have been press reports that a deserter to the East had claimed that bacteriological weapons were being produced at the Graftschaff institute. The Brussels Treaty makes provision for non-production controls in this sector, and the unjustified suspicions which have been aroused in various countries would be allayed if the establishment had been inspected by the Agency, and a full statement of the results included in the annual report.

19. From the report, it can be learned that one member government has arbitrarily excluded

what it terms "strategic forces" from any control by the Agency. As a consequence, the Agency has been virtually excluded from inspecting certain airfields at times and places of its choice. The Committee urges that the Council do everything possible to end this case of non-application of the treaty. Arbitrary refusal to accept provisions of the treaty where they are found to be inconvenient can serve only to erode confidence in the treaty as a whole.

20. The Committee further urges that the Agency be enabled to follow other weapon developments closely, so that it can immediately apply controls to any other categories of armaments that the Council may decide to add to the list in Annex IV to Protocol No. III of the treaty (armaments to be controlled).

IV. European co-operation in the production of armaments

21. The Committee welcomes the decision of the Standing Armaments Committee to rationalise the position with regard to meetings of technical groups in WEU, but it notes that there is nothing positive in the Council's report with regard to the basic problem of the joint production of armaments. As in the past, no joint production project is at present being studied in the WEU framework, because governments have made no proposals. The *ad hoc* groups merely exchanged information and the only glimmer of hope is that one has been able to draw up a draft agreement on the military characteristics of rallying devices for airborne forces and their equipment after a drop, while others have discussed common vehicle identification and the co-ordination of operational research.

22. This lack of activity in a field in which action is nevertheless very necessary is a long-standing problem and is dealt with in greater detail in Mr. van der Stoel's report on the political organisation of European defence.

nécessité de ratifier cette convention sans délai.

16. Ce n'est pas d'aujourd'hui que le Conseil ne parvient pas à appliquer le traité en ce qui concerne les armes nucléaires et bactériologiques. Il importe au plus haut point de remédier à cette situation et il est souhaitable, comme l'Assemblée l'a souvent réclamé instamment dans le passé, que la discrimination apparente en matière de contrôle des armements soit supprimée en étendant les mesures de contrôle au territoire du Royaume-Uni — ce qui pourrait se faire au début sur une base amiable si le gouvernement britannique invitait l'Agence à inspecter des installations données.

17. Les événements particuliers survenus au cours de l'année 1968 donnent une importance particulière à l'application de contrôles réels aux armes bactériologiques. Au Royaume-Uni, l'opinion publique s'est quelque peu émue des activités de l'établissement bactériologique de Porton Down. Financé par le budget de la défense, cet établissement ne ferait des recherches qu'à des fins défensives et aurait apporté quelques contributions intéressantes à la recherche purement civile. Le gouvernement du Royaume-Uni ne pourrait que bénéficier d'une inspection complète de l'Agence et votre commission demande instamment que celui-ci l'invite à y procéder. Cette démonstration de la nature inoffensive de Porton Down serait particulièrement souhaitable à l'heure où le Royaume-Uni se fait le champion d'une convention qui interdirait l'utilisation des armes bactériologiques.

18. En ce qui concerne l'Allemagne, un transfuge passé à l'Est aurait prétendu, selon certains journaux, que des armes bactériologiques étaient fabriquées à l'institut Grafschaft. Le Traité de Bruxelles prévoit des contrôles de non-fabrication dans ce domaine et les appréhensions injustifiées éprouvées dans divers pays auraient été dissipées si l'établissement en question avait été inspecté par l'Agence et si un rapport circonstancié sur cette visite avait été inclus dans le rapport annuel.

19. Dans ce rapport, on apprend qu'un seul gouvernement membre a soustrait arbitrairement à

tout contrôle de l'Agence les forces qu'il qualifie de « stratégiques ». En conséquence, l'Agence n'a pu procéder à l'inspection de certains aérodromes aux dates et lieux de son choix. Votre commission invite instamment le Conseil à faire en sorte que soit mis un terme à cette non-application du traité. Le refus arbitraire d'accepter les dispositions du traité lorsqu'on les trouve gênantes ne peut servir qu'à saper la confiance accordée au traité dans son ensemble.

20. Votre commission demande instamment que l'Agence soit également à même de suivre l'évolution des autres armements afin de pouvoir contrôler immédiatement tous les types d'armements que le Conseil pourrait décider d'ajouter à la liste figurant à l'annexe IV du Protocole N° III du traité (armements à contrôler).

IV. La coopération européenne en matière de production d'armements

21. Votre commission se félicite de la décision du Comité Permanent des Armements d'envisager une rationalisation de la situation en ce qui concerne les réunions des groupes techniques au sein de l'U.E.O., mais elle constate qu'en ce qui concerne le fond du problème de la production en commun des armements, le rapport du Conseil ne contient rien de concret. Comme par le passé, aucun projet de production en commun des armements n'est actuellement étudié dans le cadre de l'U.E.O. parce que les gouvernements n'ont fait aucune proposition. Les groupes *ad hoc* se sont contentés de simples échanges d'information. Il y a cependant une lueur d'espoir : l'un des sous-groupes est parvenu à présenter un projet d'accord sur les caractéristiques militaires des dispositifs permettant le regroupement des parachutistes et de leur matériel après le saut, tandis que d'autres ont étudié l'identification commune des véhicules et la coordination de la recherche opérationnelle.

22. Ce manque d'activité dans un domaine où l'activité serait pourtant fort nécessaire est un problème de longue date qui est traité plus en détail dans le rapport de M. van der Stoep sur l'organisation politique de la défense européenne.

Conventional force levels in Europe

MOTION FOR A RECOMMENDATION

tabled by Mr. Goedhart and others

The Assembly,

Deeply concerned at the report that Canada intends to reduce its land forces in Europe from 10,000 to 3,500 men and withdraw its four squadrons of F-104G fighter-bombers ;

Aware that this decision runs counter to the spirit of the NATO Reykjavik communiqué which declared that there should be no unilateral force reductions by the West before mutual reductions can be negotiated with the Warsaw Pact countries ;

Stressing that effective defence with conventional forces can be maintained only on the line of the iron curtain, and not in Canada, the United Kingdom or the United States,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

Urge on the North Atlantic Council the vital importance of maintaining the present, already inadequate, levels of the conventional forces in Europe.

Signed : Goedhart, Bourgoin, Berkhan, Edwards, Delforge, Draeger, Hauret, de Stezhe, St. Helens, Wingfield Digby, Vedovato

Le niveau des forces classiques en Europe

PROPOSITION DE RECOMMANDATION
présentée par M. Goedhart et plusieurs de ses collègues

L'Assemblée,

Profondément inquiète des informations selon lesquelles le Canada se proposerait de réduire les effectifs de ses forces terrestres en Europe de 10.000 à 3.500 hommes et de retirer ses quatre escadrilles de chasseurs-bombardiers F-104G ;

Consciente de ce que cette décision est contraire à l'esprit du communiqué de l'O.T.A.N. de Reykjavik qui déclarait que l'Occident ne devait procéder à aucune réduction unilatérale tant que des réductions mutuelles n'auraient pu être négociées avec les pays du Pacte de Varsovie ;

Insistant sur le fait qu'une défense efficace au moyen de forces classiques ne saurait être maintenue que sur le long du Rideau de fer, et non au Canada, au Royaume-Uni ou aux États-Unis,

RECOMMANDE AU CONSEIL

D'insister auprès du Conseil de l'Atlantique nord sur l'importance capitale de maintenir les forces classiques en Europe à leur niveau actuel, déjà insuffisant.

Signé: Goedhart, Bourgoin, Berkhan, Edwards, Delforge, Draeger, Hauret, de Stexhe, St. Helens, Digby, Vedovato

The anniversary of 17th June 1953

MOTION FOR A RESOLUTION

*tabled by MM. Griffiths, Peel, Kirk and others
with a request for urgent procedure*

On the occasion of the anniversary of 17th June 1953, when workers and students of Soviet-occupied Germany raised the banner of freedom and self-determination,

The Assembly once again reaffirms its solidarity with all European peoples who seek to live in freedom under the law.

Signed: Griffiths, Peel, Kirk, Vedovato, Blumenfeld, Schulz, Silkin, De Graww, Leynen, Edelman

L'anniversaire du 17 juin 1953

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

*présentée par MM. Griffiths, Peel, Kirk et plusieurs de leurs collègues
avec demande de discussion d'urgence*

A l'occasion de l'anniversaire du 17 juin 1953, où les travailleurs et les étudiants de l'Allemagne occupée par les Soviétiques ont levé l'étendard de la liberté et de l'autodétermination,

L'Assemblée réaffirme à nouveau sa solidarité avec tous les peuples européens qui cherchent à vivre librement dans la légalité.

Signé : Griffiths, Peel, Kirk, Vedovato, Blumenfeld, Schulz, Silkin, De Grauw, Leynen, Edelman

***Motion for a Resolution on
the anniversary of 17th June 1953***

AMENDMENT No. 1¹
tabled by Mr. Heffer and others

In the second paragraph, after the word : "peoples", insert the words : "such as the Greek, Spanish and Portuguese peoples as well as those in Eastern European countries".

Signed : Heffer, Sir Myer Galpern, Mrs. Jeger, Cravatte, Coe, Edelman, Edwards

1. See 2nd Sitting, 17th June 1969 (Amendment withdrawn).

Proposition de résolution
sur l'anniversaire du 17 juin 1953

AMENDEMENT n° 1¹
présenté par M. Heffer et plusieurs de ses collègues

Dans le deuxième alinéa, après les mots « tous les peuples européens », insérer les mots : « tels que les peuples grec, espagnol et portugais, et ceux des pays d'Europe orientale ».

Signé : Heffer, Sir Myer Galpern, Mme Jeger, Cravatte, Coe, Edelman, Edwards

1. Voir 2^e séance, 17 juin 1969 (Retrait de l'amendement).

Voting procedure

MOTION FOR A RESOLUTION

tabled by Mr. Silkin and others

The Assembly,

Having regard to the unsatisfactory procedure which at present exists in relation to the taking of votes, particularly (but not exclusively) under urgent procedure,

Instructs the Committee on Rules of Procedure and Privileges to consider as a matter of urgency the following proposals with a view to tabling the appropriate amendments to the Rules of Procedure of the Assembly :

1. Before any motion or amendment is put to the vote the President shall ask whether objection is taken to proceeding to a vote forthwith ;
2. If any member present objects, the President shall order a suspension of the sitting for five minutes ;
3. As soon as the President shall have so ordered, bells shall ring and flashing lights, to be installed in all national delegation rooms and in other strategic places in the building, shall operate for a period of five minutes ;
4. At the conclusion of this five minute period, the President shall announce the subject matter of the vote and shall proceed to take the vote ;
5. Rule 43 shall be amended to provide that the President shall not accept a request for urgent procedure unless he is satisfied that adequate notice both of the motion which is the subject of the request for urgent procedure, and also of the date and time when the request is to be made, have been given to the members of the Assembly ;
6. A board shall be placed at the entrance to the hemicycle which shall indicate clearly what votes are expected to be taken during each day of the sitting. This board shall be kept regularly up-to-date by addition to or removal from the board of items concerned. For preference this board shall be illuminated in the same manner as the board which indicates the names of speakers in debates. The board shall, whenever possible, indicate at what hour it is expected that votes will be taken and shall indicate in a different colour from ordinary votes the possibility of a vote under the urgent procedure.

Signed : Silkin, Edwards, van der Stoep, van Hall, Fitch, Summerskill, Nelissen, Johnson, Coe, Engels

Procédure de vote

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

présentée par M. Silkin et plusieurs de ses collègues

L'Assemblée,

Eu égard à la procédure de vote peu satisfaisante actuellement en vigueur, en ce qui concerne notamment (mais non exclusivement) la procédure d'urgence,

Charge la Commission du Règlement d'examiner de toute urgence les propositions suivantes, afin de soumettre les amendements appropriés au Règlement de l'Assemblée :

1. Avant de mettre aux voix une proposition ou un amendement, le Président demandera s'il y a objection à procéder immédiatement au vote ;
2. Si l'un des Représentants présents s'y oppose, le Président ordonnera une suspension de séance de cinq minutes ;
3. Dès que le Président aura ordonné cette suspension, des sonneries et des signaux lumineux, qui devront être installés dans toutes les salles de délégations et aux autres points-clés du bâtiment, fonctionneront pendant cinq minutes ;
4. Ces cinq minutes écoulées, le Président annoncera l'objet du vote et ouvrira le scrutin ;
5. L'article 43 sera modifié de façon à ce que le Président n'accepte pas une demande de discussion d'urgence sans être certain que les membres de l'Assemblée ont été normalement avisés tant de la proposition faisant l'objet de la demande de discussion d'urgence que de la date et de l'heure où cette demande sera faite ;
6. Un tableau sera placé à l'entrée de l'hémicycle. Il indiquera clairement les votes qui sont prévus chaque jour de la session. Ce tableau sera tenu régulièrement à jour par l'addition ou le retrait des indications appropriées. Il sera, de préférence, éclairé de la même manière que celui qui indique les noms des orateurs. Il indiquera autant que possible l'heure prévue pour les scrutins et indiquera, par l'emploi d'une couleur différente de celle des votes ordinaires, l'éventualité d'un vote suivant la procédure d'urgence.

Signé : Silkin, Edwards, van der Stoep, van Hall, Fitch, Summerskill, Nelissen, Johnson, Coe, Engels

